

DESCRIPTION DE L'AFRIQUE DU NORD

ENTREPRISE PAR ORDRE DE

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

PAR

PAUL MONCEAUX

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

TOME SIXIÈME

LITTÉRATURE DONATISTE

AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1922

LIVRE DIXIÈME

LA LITTÉRATURE DONATISTE

AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

CHAPITRE I

PETILIANUS DE CONSTANTINE

I

Biographie. — Petilianus avocat. — Petilianus catéchumène dans l'Eglise catholique. — Sa conversion forcée au Donatisme. — Il est élu malgré lui évêque schismatique de Constantine. — Son épiscopat. — Démêlés avec son collègue catholique. — Attaques contre l'Eglise catholique. — Polémiques contre Augustin. — Petilianus devient l'un des chefs du parti donatiste. — Ambassade en Italie. — Rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Attitude après la condamnation du Donatisme. — Dernières années. — Caractère et tour d'esprit. — Austérité et désintéressement. — Intransigeance et âpreté. — Dévouement à son parti. — Habileté et chicanes. — Talent reconnu de tous. — L'homme d'action. — Chronologie des œuvres de Petilianus.

Petilianus de Constantine est assurément la figure la plus originale et la personnalité la plus puissante de l'Eglise donatiste au temps d'Augustin. Homme d'action, écrivain remarquable, orateur énergique et jamais à court, il aurait toujours et partout attiré l'attention. Mais, indépendamment de ses dons de nature, les circonstances ont contribué à le porter au premier rang. Il gouvernait l'importante communauté schismatique de Constantine pendant la période des luttes suprêmes entre les deux Eglises africaines. Durant cette crise dernière, qui allait décider de sa vie ou de sa mort, la secte donatiste ne pouvait soutenir le combat qu'en se ralliant tout entière autour d'un chef résolu, entreprenant, ferme sur les principes, mais habile à en tirer les conséquences pratiques comme à mener une active propagande, prompt à la riposte comme à l'attaque dans les controverses, capable d'agir sur l'opinion, d'entraîner les votes dans les assemblées, de grouper toutes les forces du parti par l'ascendant d'une parole passionnée et vivante. Ce rôle revenait de droit au primat de Carthage : mais ce primat, élu dans un jour de malheur, était alors Primianus, un homme lamentablement médiocre, violent et borné, d'une maladresse invraisemblable, qui d'abord avait voulu gouverner à coups d'injures et d'anathèmes, qui plus tard s'était résigné à laisser

faire, et qui enfin, après avoir parlé à tort et à travers quand il aurait dû se taire, se taisait maintenant ou bredouillait, quand il aurait dû parler haut et ferme[1]. Cette plaee, que laissait vacante un primat incapable, c'est Petilianus qui la prit insensiblement, sans peut-être y songer, mais du consentement de tous. Sans titre officiel[2], à la suite de controverses retentissantes, par l'autorité du talent et de l'éloquence, il devint le vrai chef de l'Eglise donatiste : un chef avec qui dut eompter Augustin. Et c'est par là que Petilianus a joué un rôle assez important dans l'histoire de l'Afrique ehrétienne. Il a été le plus vigoureux champion du Donatisme au moment du dernier choc entre les deux Eglises : s'il a été vaincu, il ne l'a pas été sans honneur. Par l'énergie désespérée de sa résistance, il a honoré la ehute de son parti, il a honoré une défaite dont il ne se eonsola jamais, il a enfin honoré son nom à lui jusque dans la déroute de son éloquenee.

Il a dû naître à Constantine vers 365. Au cours de ses controverses avec Augustin, vers 401, il qualifie son adversaire de « vieillard, *senex*[3] » ; ce qui laisse supposer, entre eux, une différenee d'une dizaine d'années au moins. Or, Augustin était né en 354. D'autre part, Petilianus était dans la foree de l'âge au moment de ses premières polémiques avee l'évêque d'Hippone, en 400-402[4] ; et il était en 411 le principal ehef de son parti[5]. Ces indications eoncordantes permettent de plaeer sa naissance vers l'année 365.

Ses ouvrages seuls, sans parler du témoignage de ses adversaires[6], suffiraient à prouver qu'il avait reçu une instruction très complète : l'instruction qui se donnait alors dans toutes les écoles de l'Empire, et qui, à base de rhétorique, préparait surtout au barreau. C'est la voie que suivit d'abord Petilianus. Il fut dans sa jeunesse, comme dit Augustin, un « avoeat du forum, *advocatus forensis*[7] » : du forum de Constantine. Le futur

1) Voyez plus loin le chapitre sur Primianus de Carthage (chapitre III).

2) En principe, Petilianus n'eut jamais d'autorité que sur son diocèse de Constantine. Il avait officiellement pour chefs, non seulement le primat de Carthage, mais encore, dans sa province, le primat de Numidie, qui était alors Ianuarianus, évêque de Casae Nigrae (Augustin, *Epist.* 88 ; Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 14 ; 148 ; 157 ; III, 258).

3) « Si ego propterea reus sum quia non ignoravi, ut secundum ipsum (Petilianum) loquar, ideo autem non ignoravi quia et Afer sum et aetate paene jam *senex*, saltem pueri... » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 26, 31. — Cf. III, 25, 29).

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; III, 1 et suiv.

5) *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; 148 ; 208 ; II, 2-12, etc. ; III, 22 ; 30 ; 75 ; 89, etc.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 : II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

7) *Ibid.*, III, 16, 19.

champion du Donatisme y remporta d'éclatants succès, et se classa vite au premier rang. Petilianus n'oublia et ne renia jamais son ancienne profession; au contraire, il aimait à rappeler aux autres ses succès profanes d'autrefois [1]. En fait, devenu évêque, il devait rester toujours avocat. Il le resta dans le gouvernement de son Eglise, dans ses mandements, dans ses controverses, comme dans ses discours de concile. Un de ses adversaires catholiques le remarquait encore à la Conférence de 411, et disait ironiquement à l'ancien avocat : « Ton forum ne t'a donc pas appris qu'on n'est pas admis à revendication sur les points omis [2] ? ». Augustin ne s'est pas fait faute de railler, chez l'évêque schismatique de Constantine, cette persistance des goûts, des habitudes et des procédés du barreau; mais, sous la raillerie, on devine encore un hommage.

Rien ne semblait prédestiner aux fonctions sacerdotales le jeune et brillant avocat de Constantine. Rien, surtout, n'annonçait en lui un chef de secte : né de parents catholiques, il était catéchumène dans la communauté catholique de la ville [3]. Chose curieuse; ce sont pourtant ses succès du barreau, qui, indirectement, provoquèrent l'étrange aventure d'où sortit l'homme nouveau. Les Donatistes de Constantine, qui étaient nombreux et puissants, avec un minimum de scrupules, se dirent un jour que le grand orateur catholique de la cité ferait un bon évêque. Pour plus de sûreté, on ne lui demanda pas son avis, laissant à la grâce le soin de le convaincre après coup. On s'empara de lui par surprise, on le baptisa séance tenante, et, bientôt après, on l'ordonna évêque. Augustin a résumé toute l'aventure dans cette phrase d'une ironie pittoresque : « Alors que le parti de Donat l'emportait à Constantine, on s'empara de Petilianus, un laïque, un de nos catéchumènes, né de parents catholiques; comme il se débattait, on lui fit violence; comme il fuyait, on le chercha; comme il se cachait, on le trouva; de sa cachette, on le tira tout effrayé; tout tremblant, on le baptisa; malgré lui, on l'ordonna [4]. » Bien d'autres, en ces temps-là, sont deve-

1) « Advocationem, in qua potentiam quondam suam jactat... » (*ibid.*, III, 16, 19).

2) *Collat. Carthag.*, III, 57.

3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

4) « Pars Donati quando praevalebat Constantinae, laicum nostrum catechumenum, natum de parentibus catholicis, Petilianum tenuit, vim fecit nolenti, scrutatus est fugientem, invenit latentem, extraxit paventem, baptizavit trementem, ordinavit nolentem » (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8). — Tel est le texte traditionnel, où l'on a pu remarquer l'incorrection : « Pars Donati... Petilianum... *scrutatus* est ». Le dernier éditeur, sur la foi d'un manuscrit, propose de lire : « Petialius... scrutatus est » (ed. Petschenig, 1910, p. 177; tome 53 du *Corpus scriptor. eccles.*

nús évêques ou prêtres par surprise : à commencer par saint Ambroise, saint Paulin de Nole, et saint Augustin. Mais, de toutes ces élections brusquées, aucune sans doute n'égale en violence pittoresque le coup de force qui, du grand orateur catholique de Constantine, fit l'évêque donatiste de la cité.

La date en peut être déterminée approximativement. L'ordination épiscopale de Petilianus doit être postérieure à 394 ; car il ne figure pas au concile donatiste de Bagaï[1], et il n'était pas homme à passer nulle part inaperçu. Mais il était déjà célèbre en 400, au moment où il publia ce mandement (*Epistula ad presbyteros*) qui fit tant de bruit en Afrique[2]. Il a dû être ordonné vers 395. Il avait alors une trentaine d'années.

Le nouvel évêque avait vu sans doute dans son aventure une manifestation de la volonté divine. Non seulement il ne songea pas à protester contre sa conversion forcée et son ordination non moins obligatoire; mais encore il en accepta sans réserve toutes les conséquences. Le coup de force de ses compatriotes fut pour lui comme un coup de la grâce, de la grâce donatiste. Il sortit de là, vraiment, un homme nouveau. Du jour au lendemain, il renonça à ses occupations et à ses ambitions profanes, pour se consacrer tout entier, exclusivement, jalousement, à ses fonctions d'évêque. Du parti de Donat, il adopta les principes et les idées, les espérances, les rancunes, les haines. Il devint le plus Donatiste de tous les Donatistes, et finit par personnifier, en un jour solennel, l'Eglise de Donat[3].

Comme tout bon Donatiste, il fut bientôt en guerre avec les Catholiques. Il les combattit d'abord dans son diocèse, puis jusqu'au bout de la Numidie, puis à Carthage et dans toute l'Afrique. Il allait lutter contre eux sans trêve, par tous les moyens, jusqu'à son dernier jour.

Il commença naturellement par les Catholiques de son dio-

lat. de Vienne). Ce Petialius, d'ailleurs inconnu, serait un évêque donatiste de Constantine, prédécesseur et consécrateur de Petilianus. Voilà une hypothèse bien aventureuse, qui transforme en évêque une bourde de copiste : sans chercher si loin, on rendrait le texte correct en lisant *scrutata* au lieu de *scrutatus* (confusion fréquente de l'*a* et de l'*u* ; puis addition de l'*s* final, que les copistes écrivaient souvent dans l'interligne). En tout cas, le récit d'Augustin vise sûrement Petilianus. Cf. *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239 : « Discernat te Deus a parte Donati, et in Catholicam revocet, unde te illi catechumenum abreptum mortiferi honoris vinculo ligaverunt ».

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; III, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 1.

3) A la Conférence de Carthage. Cf. *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; 148 ; 208 ; II, 2-12 ; III, 22; 30 ; 75 ; 89 ; 143 et suiv. ; 227 et suiv.

cèse. Il avait contre eux la partie belle, et des griefs qu'il croyait fondés. Cirta-Constantine était, depuis un siècle, l'une des places fortes du Donatisme. C'était la patrie et la ville épiscopale de Silvanus, l'un des protagonistes de la secte aux temps de la rupture avec l'Eglise catholique [1]. Là s'étaient déroulés plusieurs des événements qui avaient contribué à déchaîner le schisme : la capitulation lamentable de l'évêque Paulus et de tout son clergé au début de la persécution de Dioclétien [2], puis l'élection démagogique de Silvanus [3], sa consécration épiscopale par des évêques compromis ou suspects, enfin les scènes étranges de ce synode malencontreux, dit « concile de Cirta », que présida si piteusement, non moins suspect lui-même, le primat de Numidie [4]. Silvanus avait été l'un des plus ardents promoteurs, l'un des champions les plus fougueux, de l'Eglise nouvelle; et sa popularité avait résisté à tout, même aux plus inquiétantes révélations sur ses trahisons et sa vénalité, aux accusations formelles et aux dossiers du diacre Nundinarius, à une condamnation infamante, à la sentence d'exil dont l'avait frappé un gouverneur de Numidie lors du procès de Thamugadi [5]. Avec Silvanus, presque tous les chrétiens de Constantine étaient passés au Donatisme ; la plupart avec une naïve ou cynique inconscience, comme le triste grammairien Victor [6]. Pendant deux ou trois générations, la ville avait semblé tout entière acquise au schisme ; les Catholiques y étaient si peu nombreux, que, durant une partie du quatrième siècle, ils n'eurent même plus d'évêque. Cependant, vers le temps où Petilianus prit à Constantine la direction de la communauté donatiste, la situation tendait à changer. Les Catholiques de la cité commençaient à relever la tête. Ils avaient alors un évêque : un certain Profuturus, ami d'Augustin et son ancien élève, formé par lui au monastère d'Hippone [7]. A Profuturus, qui mourut bientôt, succéda Fortunatus, encore un ami d'Augustin [8]. A peine installé, Fortunatus semble avoir entrepris une active propagande, qui

1) *Gesta apud Zenophilum*, dans l'*Appendix* d'Optat, n. 1 ; ed. Ziwsa, p. 185-197 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 ; *Contra Cresconium*, III, 27, 31 et suiv. ; IV, 56, 66 ; *Epist.* 43, 6, 17 ; 53, 2, 4.

2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 53, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 29, 33.

3) *Gesta apud Zenophilum*, p. 192-196.

4) Optat, I, 13-14 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

5) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185-197 ; Augustin, *Epist.* 43, 6, 17 ; *Contra Cresconium*, III, 29, 33 et suiv.

6) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185.

7) Augustin, *Epist.* 32, 1 ; 38 ; 71. 1, 2 ; 72, 1 ; *De unico baptismo*, 16, 29.

8) *Epist.* 53 ; 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 99, 228 ; III, 38, 44 ; *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 et 138.

inquiéta et irrita Petilianus. D'où les accusations réciproques, les querelles, la guerre [1].

A son collègue catholique, Petilianus reprochait d'abord d'avoir morcelé ou laissé morceler son propre diocèse, pour égarer l'opinion et faire croire à de nombreuses conversions. Il formulait ainsi son grief en pleine conférence de Carthage : « Dans mon diocèse, c'est-à-dire dans la cité de Constantine, j'ai pour adversaire Fortunatus. Mais, au milieu de mon diocèse, j'ai maintenant, ou plutôt ils ont, eux, un autre évêque, nommé Delphinus. Votre Eminence voit clairement par là que, dans le diocèse d'un seul, ils ont installé deux prétendus évêques. Ils veulent ainsi augmenter leur nombre; mais le nombre réel de leurs diocèses n'est pas le même que celui de leurs évêques [2]. » C'était là une mauvaise chicane : chacune des Eglises avait naturellement toute liberté de s'organiser comme bon lui semblait, et chacun des deux partis avait largement usé de cette liberté pour modifier sur bien des points les anciennes circonscriptions [3].

Contre son rival catholique Petilianus croyait avoir des griefs plus personnels et très précis. En fait, dans ces querelles entre Eglises, et malgré toute sa charité chrétienne, Fortunatus était de l'école d'Augustin : aux schismatiques, par principe, il rendait coup pour coup. On le vit bien dans l'aventure de Splendonius. Un jour, à Constantine, l'on vit arriver ce Splendonius, que personne ne connaissait : il se disait diacre catholique, mais n'aimait pas raconter en détail son histoire. Il entra bientôt en relations avec les schismatiques. Enchanté de faire pièce aux Catholiques, Petilianus l'accueillit fort bien, le rebaptisa, puis l'ordonna prêtre de son Eglise. Cependant Fortunatus, mis en défiance, voulut savoir à quoi s'en tenir sur le passé de cet intrus. Il apprit que Splendonius arrivait de Gaule, où il avait été réellement diacre catholique, mais où il avait été condamné par son évêque et exclu de sa communauté. Fortunatus reçut de Gaule l'acte même de condamnation. Pour édifier les fidèles sur le recrutement des prêtres donatistes de Constantine, il imagina de faire afficher le document sur les murs de la ville. On devine le scandale, et la fureur de Petilianus. Cependant, l'évêque schismatique n'était pas encore à bout de compte. Quelque temps après, nous dit-on, il fit lui-même « l'expérience »

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 ; 138-139.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65.

3) Voyez plus haut, tome IV, p. 135 et suiv.

personnelle des vertueux instincts de Splendonius, et de « ses horribles embûches »; à son tour, il dut le condamner et le chasser[1]. Cela n'empêcha pas Petilianus de garder rancune à Fortunatus, qu'il affectait de considérer comme un intrigant, toujours prêt aux provocations et aux querelles. Il s'exaspéra si bien contre lui, qu'il en arriva à ce qui était à ses yeux la suprême injure : comme son prédécesseur Profuturus, et comme son ami Augustin, il l'accusa d'être manichéen[2].

C'étaient là des querelles presque personnelles. Comme évêque, et comme l'un des chefs du parti donatiste en Numidie, Petilianus en voulait surtout à Fortunatus du succès de sa propagande. Il l'accusait amèrement de persécuter ses adversaires, d'abord avec la complicité, et plus tard, après l'édit d'union de 405, avec l'appui officiel du pouvoir civil. Fortunatus répliquait en incriminant les violences des Donatistes. Quand les deux évêques rivaux de Constantine se trouvèrent en face l'un de l'autre à la Conférence de Carthage, ce fut naturellement pour se quereller; et les vieux griefs reparurent au grand jour. Pendant la vérification des signatures, à l'appel de son nom, Fortunatus s'avança et dit : « J'ai pour adversaire Petilianus. » — « Oui, s'écrie le Donatiste, il est le persécuteur de l'Eglise dans la cité où, moi, je suis évêque. » — « Oui, réplique Fortunatus, et dans la même ville tous les autels ont été brisés par les hérétiques. » — « Persécuteur, oui, tu l'es, crie Petilianus; et que cela soit consigné au procès-verbal. Le moment venu, tu entendras ce que tu mérites[3]. » Voilà, sans doute, un petit dialogue qui en dit long sur les sentiments réciproques des deux évêques, et sur la paix religieuse à Constantine en ces temps-là.

Peu à peu s'étendit, pour Petilianus, le champ d'action; c'est-à-dire, le champ des controverses, des récriminations, des querelles et des injures. Il s'en prit alors, non plus seulement aux Catholiques de son diocèse, mais à l'Eglise officielle tout entière, à ses représentants et à ses défenseurs en Afrique. Sa campagne commença, en 399 ou 400, par la publication d'un ouvrage singulier, assez original, qui, dans le cadre d'une lettre pastorale (*Epistula ad presbyteros et diaconos*), était un véritable pamphlet contre l'éternel ennemi de sa secte, le Catholicisme africain[4]. Sous prétexte de mettre ses clercs en

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44.

2) *De unico baptismo*, 16, 29.

3) *Collat. Carthag.*, I, 138-139.

4) Augustin, *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv.; II, 1 et suiv.

garde contre la propagande ennemie, l'évêque y passait en revue les principales questions qui séparaient les deux Églises. Mais partout, l'exposé doctrinal, la polémique ou la citation biblique, aboutissaient au même refrain : refrain de haine, d'anathème et d'injure. La lettre pastorale fit du bruit dans la région [1].

Par cet ouvrage, où il inaugurait sa campagne contre l'Eglise catholique, Petilianus fut amené à des polémiques de plus en plus directes contre le grand évêque d'Hippone. Augustin eut connaissance de la première partie de ce mandement agressif ; il la réfuta aussitôt dans un premier livre *Contra litteras Petiliani* [2]. Dès que cette réfutation lui parvint, Petilianus se tourna contre Augustin, et lança contre lui un nouveau pamphlet, plein d'attaques personnelles, intitulé « Lettre à Augustin, *Epistula ad Augustinum* [3] ». Dans l'intervalle, l'évêque d'Hippone avait reçu le texte complet de l'*Epistula ad presbyteros ;* il en avait entrepris la réfutation systématique dans un second livre *Contra litteras Petiliani* [4]. Il venait de terminer ce second livre, quand lui arriva le nouveau pamphlet de Petilianus. A ce deuxième pamphlet, il répondit par un troisième livre *Contra litteras Petiliani* [5]. De son côté, et vers le même temps, Petilianus critiquait le second livre de son contradicteur dans une deuxième « Lettre à Augustin [6] ». C'est donc une série de six ouvrages, qui se succèdent et s'opposent, trois contre trois, à quelques mois seulement d'intervalle. On voit combien, entre les deux adversaires, la lutte était âpre et serrée.

A ces controverses se rapportent encore, plus ou moins directement, deux autres ouvrages de Petilianus : l'un « Sur le schisme des Maximianistes, *De schismate Maximianistarum* [7] », l'autre sur l'Eglise donatiste (*De ordine episcoporum* [8]). De son côté, Augustin continuait à combattre les idées de Petilianus dans le *De unitate Ecclesiae* et dans le *Contra Cresconium* [9]. La polémique directe recommença en 409-410. Petilianus ayant publié un traité *De unico baptismo*, Augustin le réfuta aussitôt dans un ouvrage qui portait le même titre [10]. Enfin, en 411, la

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 1.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27. — Cf. II, 1 ; III, 50, 61.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60 et suiv.

4) *Ibid.*, II, 1 et suiv.

5) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.

6) *Contra Gaudentium*, I, 1.

7) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42 ; 39, 45.

8) *Epist.* 53, 1 et suiv.

9) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

10) *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 60.

Conférence de Carthage mit face à face les deux adversaires, qui furent les protagonistes des deux Eglises en présence [1].

C'est que, dans l'intervalle, Petilianus était devenu l'un des chefs du parti de Donat. Sa réputation déjà ancienne, son éloquence dès longtemps célèbre en Numidie, ses allures décidées et son autorité personnelle, sa Lettre pastorale, surtout ses retentissantes controverses avec Augustin, l'avaient porté peu à peu au premier rang des évêques de sa secte. On se rallia d'autant plus volontiers autour de lui, que le danger grandissait depuis l'édit d'union de 405, et que l'incurable médiocrité du primat de Carthage avait décapité le parti. Nul doute que Petilianus ait joué un rôle prépondérant dans les conciles donatistes de cette période, sur lesquels nous sommes malheureusement très mal renseignés. Nous en avons une preuve indirecte dans l'histoire d'une ambassade que, vers le début de l'année 406, les schismatiques africains envoyèrent en Italie, jusqu'à Ravennes, pour présenter aux préfets du prétoire une requête relative à une conférence contradictoire avec les délégués de l'Eglise officielle [2]. Petilianus fit partie de la députation. Un évêque catholique le lui rappelait en 411 : « Tu refuses donc maintenant, lui disait-il, ce que tu acceptais et désirais à l'audience des préfets, *in præfectorum judicio ?* ». Et Petilianus répondit : « Je ne refuse pas maintenant non plus... [3] ». D'après cet incident, on ne saurait douter que Petilianus ait figuré en 406 parmi les députés de sa secte ; mais nous ne savons rien de précis sur le rôle qu'il put jouer à Ravennes. En tout cas, cette ambassade, puis les nouvelles polémiques avec Augustin que souleva en 409-410 son traité *De unico baptismo*, tout cela contribua à lui assurer dans son Église une autorité de plus en plus grande. Aussi, en 411, au moment de la crise suprême du Donatisme, fut-il vraiment le chef de son parti. A la Conférence de Carthage, il fut naturellement l'un des sept avocats-mandataires élus par la secte [4] ; à lui seul, il y tint plus de place, y prononça plus de discours que tous les autres ensemble. C'est lui qui, au nom de tout son parti, engagea la bataille et soutint l'assaut des adversaires ; lui qui prit les initiatives, qui imagina les obstructions, para les coups, et, avec

1) *Collat. Carthag.*, III, 50-55 ; 143-155 ; 183-187 ; 203-207 ; 217-222 ; 226-247 ; 263-276.

2) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 44 ; *Epist.* 88, 10.

3) *Collat. Carthag.*, III, 31-32.

4) *Ibid.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 III, 2 ; etc.

Emeritus, tenta de sauver la situation[1]. Toujours sur la brèche, toujours face à l'ennemi, fertile en expédients, il fait vraiment grande figure dans cet énorme dossier de la Conférence, où ses innombrables discours, ses objections et ses interruptions, témoignent encore de son énergie farouche, de son entêtement, de son éloquence féconde en chicanes, de son dévouement fanatique à son Eglise.

Après la défaite, il resta le même homme, mais sans trouver l'emploi de ces énergies. Vaincu, il ne céda pas : il assista tristement à la déroute de son parti, aux proscriptions qui suivirent le nouvel édit d'union, à la confiscation des basiliques et autres biens des communautés. Abandonné de ses troupes, il vit beaucoup de ses anciens collègues et la plupart des clercs changer de camp, les foules se rallier à l'Eglise officielle. Proscrit lui-même, exilé de sa ville épiscopale, il errait ou se cachait dans les campagnes voisines, attendant un retour de fortune. Sept ou huit ans plus tard, en 418 ou 419, un concile donatiste se réunissait furtivement en Numidie, et, refusant de s'incliner devant les faits, votait un canon relatif à la réconciliation des clercs schismatiques convertis de force par les Catholiques[2]. A ce concile assistaient seulement trente évêques, sur les quatre cents qu'avait jadis comptés la secte. Petilianus était naturellement l'un des trente[3]. Jusqu'au bout, il s'obstina dans ses souvenirs et dans ses chimériques espérances ; mais, quand il mourut, il n'était plus que l'un des chevaliers errants du Donatisme aux abois.

On ne connaît pas exactement la date de sa mort. La dernière fois qu'on nous parle de lui, c'est à propos de ce concile tenu en 418 ou 419. Il dut mourir peu après, vers 420, à l'âge d'environ cinquante-cinq ans ; en exil, loin de sa ville épiscopale. Sa fin dut être bien triste : car il n'avait pu se consoler de la ruine de son Eglise, il avait vu ses amis le renier et ses anciens fidèles déserter en masse[4].

Il pouvait du moins se rendre cette justice, qu'il avait tout fait pour conjurer la catastrophe. Petilianus est assurément l'un des hommes qui ont le mieux servi l'Eglise de Donat : il l'aurait sauvée sans doute, si elle avait pu l'être en face d'Augustin. C'est une figure originale, qui force, sinon la sympa-

1) *Collat. Carthag.*, I, 12; 29; 53; 61; 145; II, 3 et suiv.; III, 30; 52; 75; 89; 143-155; 203-207; 227-244.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

3) « In concilium..., ubi et Petilianus fuit » (*ibid.*, I, 37, 47).

4) *Epist.* 144.

thie, du moins l'attention. Même à ceux qui le contrecarraient et le combattaient ouvertement, même à ses ennemis les plus décidés, Petilianus imposait une sorte de respect involontaire [1]: le respect qu'inspirent toujours les fortes convictions et les énergies morales.

Par le caractère, il était de la lignée de Donat le Grand. Lui aussi était un homme tout d'une pièce, dont l'âme était toujours tendue vers l'idée fixe : l'intérêt de la secte. Lui aussi trahissait, dans sa parole et dans ses actes, jusque dans ses attitudes, un orgueil indomptable, presque mystique. De même que Donat se faisait ou se laissait adorer comme un dieu, Petilianus insinuait ou laissait croire qu'il était proche parent de la Trinité : comme il avait été avocat, et que cette profession était désignée alors chez les Grecs par le mot *Paracletos*, il aimait à faire remarquer, moitié sérieusement, moitié par plaisanterie, qu'il avait des accointances avec le Paraclet, c'est-à-dire avec l'Esprit saint [2].

Presque autant que le fondateur ou l'organisateur de la secte, il exerçait sur son entourage et sur tout son parti un ascendant extraordinaire, non seulement par ses allures de chef et de maître, mais encore par le rayonnement de ses vertus privées, par son honnêteté reconnue de tous, par son austérité, par son désintéressement personnel, dont il avait pourtant le tort de trop parler. Il se vantait volontiers de sa pauvreté, digne des temps évangéliques, qu'il opposait aux richesses et à la prétendue rapacité des Catholiques : « Nous aussi, leur disait-il, nous aussi, vous ne cessez de nous égorger : nous qui sommes justes et pauvres (en ce qui concerne les richesses de ce monde, car la grâce de Dieu en nous n'est pas pauvre)... [3] ». On remarquera cette curieuse parenthèse, et cette foi naïve dans la surabondance de la grâce : foi naturelle, après tout, chez un homme qui se croyait un peu la personnification terrestre ou le cousin du Saint-Esprit. Ailleurs, l'évêque schismatique développait avec complaisance ce thème qui lui était cher : l'éminente dignité des pauvres, à qui sont réservées les richesses du Paradis : « Nous, disait-il, nous qui sommes pauvres en esprit, nous ne craignons pas pour nos richesses, mais nous redoutons les richesses. Nous, qui n'avons rien et qui possédons tout, nous croyons que l'âme est un bien : au prix de nos

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; *Collat. Carthag.*, I, 30 ; 64 ; III, 227 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, II, 92, 202.

souffrances et de notre sang, nous achetons les richesses éternelles du ciel. Ainsi dit le Seigneur : Celui qui aura perdu sa fortune, recevra cent fois autant[1]. » Conformément à ses principes, Petilianus paraît avoir abandonné tous ses biens à son Église : sans confirmer le fait, qu'il déclare n'avoir pu contrôler, Augustin ne le nie pas[2].

Ce désintéressement est d'ailleurs conforme à tout ce que nous savons du caractère de l'homme. Petilianus était de ceux qui sacrifient tout à la cause défendue par eux. Il ne vivait que pour son Église, dont il acceptait les yeux fermés les principes ou les revendications, et dont il soutenait les intérêts, en toute circonstance, avec une âpre et jalouse intransigeance. Dans cette âme fanatique de sectaire, toutes les pensées se subordonnaient d'elles-mêmes à un sentiment unique, exclusif : un dévouement sans réserve au parti.

Avec la raideur intransigeante du caractère, le tour d'esprit forme un singulier contraste. Petilianus n'était pas seulement un lettré, un orateur façonné par l'école ; c'était encore un ancien avocat, qui dans sa vie nouvelle, et malgré des préoccupations toutes différentes, était resté avocat[3]. Au service de son idée fixe, il mit toutes les ressources d'une intelligence jadis orientée vers le barreau : la précision méticuleuse d'un juriste, l'adresse à tirer parti des règles de la procédure, la tendance à plaider le vraisemblable au lieu de chercher le vrai, souvent même les roueries du métier, les habiletés sans scrupule et les chicanes d'un vieil avocat habitué à ne rien négliger pour gagner sa cause[4]. C'est un étrange spectacle, de voir ce farouche sectaire, dans une assemblée d'évêques ou dans une controverse d'Église, raisonner en homme du barreau sur des questions de théologie ou de discipline, quand il ne raisonne pas en rhéteur ou en sophiste sur des questions de fait. Ces méthodes de discussion, que lui reprochait Augustin[5], n'en avaient pas moins de prise sur la plupart des auditeurs ou des lecteurs. D'autant mieux que cet avocat en théologie ou en discipline était en même temps un vigoureux orateur, un habile écrivain, un polémiste à l'œil éveillé, à l'esprit satirique et mordant, qui saisissait vite le point faible des hommes ou des choses, et qui savait

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 227.
2) *Ibid.*, II, 99, 228.
3) *Ibid.*, III, 16, 19 ; *Collat. Carthag.*, III, 57.
4) *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; II, 3 et suiv. ; III, 30 ; 75 ; 89 ; 143 et suiv. ; 203 et suiv.
5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 59, 71.

marquer d'un trait ironique ou pittoresque l'inconséquence des doctrines ou les travers des gens.

Qu'un tel homme ait eu en Afrique son heure de célébrité, on n'en saurait être surpris. On s'étonnerait plutôt qu'il ait été si complètement oublié des générations suivantes. En fait, son nom ne nous est guère parvenu que dans les réfutations et par les témoignages d'Augustin, ou dans des documents contemporains. Petilianus n'en a pas moins eu de la réputation dans l'Afrique de ces temps-là ; et, en somme, une réputation méritée. La première fois qu'Augustin nous parle de lui, c'est pour nous dire que l'évêque schismatique de Constantine avait une grande renommée, qu'il était « au premier rang parmi les siens par la doctrine et l'éloquence [1] », qu'on admirait « l'élégance et la beauté de son style [2] ». Augustin lui-même, parlant en son nom propre, et tout en critiquant les idées du Donatiste, a rendu pleine justice aux mérites de l'écrivain [3]. En 411, à la Conférence de Carthage, on voit tous les évêques du parti de Donat s'effacer derrière Petilianus, et ses adversaires eux-mêmes, ainsi que le président de l'assemblée, lui témoigner une sorte de déférence [4]. Tout le monde alors, en Afrique, s'inclinait plus ou moins devant le talent de Petilianus : un talent complexe et varié, fait de science et d'habileté polémique autant que d'éloquence.

Mais ce docteur des schismatiques, ce polémiste, cet orateur, était avant tout un homme d'action. C'est là qu'on doit chercher l'unité de son œuvre, comme de sa vie. Voué corps et âme à son parti, intransigeant et fanatique, hardi, résolu, entreprenant et habile, avec une vue nette des choses et de l'ascendant sur les hommes, l'évêque schismatique de Constantine a mis tous ses dons et tout lui-même au service de son Eglise. C'est vers l'action, pour la défense et la glorification du Donatisme, qu'est tournée l'œuvre entière de l'écrivain, du polémiste, de l'orateur.

Avant de passer à l'étude détaillée des ouvrages, il importe d'en fixer la succession chronologique, et, autant que possible, la date.

On peut déterminer assez exactement l'époque des premières controverses avec Augustin. Elles sont postérieures à la publi-

1) « Illius hominis..., quem solet fama praedicare, quod inter eos doctrina atque facundia maxime excellat » (*Contra litteras Petiliani*, I, 1).

2) « Sermonis cultum ornatumque » (*Contra litteras Petiliani*, I, 1).

3) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226.

4) *Collat. Carthag.*, I, 30 et 64 ; II, 3 et suiv. ; III, 227 et suiv.

cation des *Confessions* (397)[1], à la mort du comte Gildon et de son compère Optatus de Thamugadi (398)[2]. D'autre part, le livre II d Augustin contre Petilianus a été écrit du vivant du pape Anastase, donc entre 399 et 401[3]. Or ce livre II est contemporain du second pamphlet de Petilianus, puisque ces deux ouvrages des deux adversaires sont indépendants l'un de l'autre ; et ces deux ouvrages sont postérieurs au livre I d'Augustin, qui lui-même est postérieur au premier pamphlet de Petilianus[4]. On doit tenir compte des intervalles que suppose la composition de ces longs traités. Par suite, on ne risque guère de se tromper, si l'on place en 401 le livre II d'Augustin et le second pamphlet de Petilianus ; en 400, le premier livre d'Augustin ; au début de l'année 400 ou à la fin de 399, le premier pamphlet de Petilianus.

La seconde « Lettre à Augustin » de Petilianus a dû être écrite vers 402[5], au moment où l'évêque d'Hippone était occupé à réfuter, dans le livre III contre Petilianus, le second pamphlet du Donatiste. On doit placer aussi vers 402 le traité « Sur le schisme des Maximianistes », que Petilianus annonçait l'année précédente dans son grand pamphlet contre Augustin[6]. La lettre de Petilianus sur l'Église donatiste (*De ordine episcoporum*), que vise Augustin dans une correspondance de ce temps-là, a été composée sans doute vers 400[7].

Le traité de Petilianus « Sur le baptême unique » est postérieur de plusieurs années aux ouvrages mentionnés jusqu'ici. La réfutation d'Augustin, d'après les *Rétractations*, est de 410 environ[8]. Le livre de Petilianus, dont Augustin n'avait pas entendu parler jusque-là, était tout récent[9]. Il a été composé probablement vers 409. — Rappelons enfin, pour mémoire, la série des discours prononcés à la Conférence de 411 par l'évêque donatiste de Constantine.

En résumé, on peut dresser ainsi le tableau chronologique des œuvres de Petilianus, qui se sont succédé à d'assez courts intervalles, pendant une période d'une douzaine d'années :

399 ou 400 : Lettre pastorale ou pamphlet contre l'Église catholique (*Epistula ad presbyteros et diaconos*).

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 17, 20.

2) *Ibid.*, I, 9, 10 ; 24, 26, etc. ; II, 92, 209.

3) « Cathedra tibi quid fecit Ecclesiae romanae..., in qua hodie Anastasius sedet ? » (*ibid.*, II, 51, 118).

4) *Ibid.*, II, 1 ; III, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Retract.*, II, 51.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1.

6) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42 ; 39, 45.

7) *Epist.* 53, 1 et suiv.

8) *Retract.*, II, 60. Cf. II, 59.

9) *De unico baptismo*, 1 ; *Retract.*, II, 60.

Vers 400 : Lettre sur l'Église donatiste (*Epistula de ordine episcoporum*).
En 401 : Pamphlet contre Augustin (*Epistula I ad Augustinum*).
Vers 402 : Nouvelle lettre à Augustin (*Epistula II ad Augustinum*).
Vers 402 : Traité sur le schisme des Maximianistes (*De schismate Maximianistarum*).
Vers 409 : Traité sur le baptême (*De unico baptismo*).
Juin 411 : Nombreux discours à la Conférence de Carthage.

II

Pamphlet de Petilianus contre l'Église catholique. — Comment on peut le reconstituer complètement. — Titre probable. — Objet et cadre de l'ouvrage. — Instruction pastorale au clergé donatiste contre la propagande catholique. — Contenu et plan. — Principales questions traitées par Petilianus. — Le baptême. — Indignité des Catholiques. — Nullité de leurs sacrements. — Le schisme. — Pourquoi les Donatistes ont dû se séparer des Catholiques. — La persécution. — Protestation contre l'intervention du pouvoir séculier. — Les Catholiques sont responsables des violences. — Exhortations aux chrétiens et malédictions contre les Catholiques. — Caractères du pamphlet. — Éléments divers. — Discussions doctrinales. — Citations bibliques. — Invectives. — Ton de la polémique. — Originalité de l'œuvre. — Grand succès de l'ouvrage et retentissement des controverses auxquelles il donna lieu.

Dans le courant de l'année 400, Augustin se trouvait à Constantine, en compagnie de Fortunatus, évêque catholique de cette ville. On lui parla d'une lettre que l'évêque donatiste, Petilianus, venait d'adresser aux clercs de sa secte dans son diocèse, et qui était un violent pamphlet contre les Catholiques. On ne put d'abord procurer à l'évêque d'Hippone que le commencement de l'ouvrage. Néanmoins, il crut devoir y répondre aussitôt : c'est l'objet d'un premier livre *Contra litteras Petiliani* [1]. Dans ce livre, Augustin réfute seulement un cinquième du pamphlet donatiste [2], jusqu'au chapitre XIII de notre édition [3].

Aussitôt qu'il connut la réfutation partielle d'Augustin, Petilianus y répondit *ab irato* par un autre pamphlet, encore plus violent, où il prenait directement à partie l'évêque d'Hippone [4]. Dans l'intervalle, Augustin avait reçu de Constantine le texte complet du premier pamphlet de Petilianus. A la demande de ses correspondants, il entreprit de le réfuter d'un bout à l'autre ;

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27 ; II, 1.
2) *Ibid.*, III, 50, 61. — Cf. I, 25, 27.
3) Voyez plus haut, t. V, *Appendice* I.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60 et suiv.

dans cette intention, il composa le second livre *Contra litteras Petiliani* [1].

A l'aide des fragments cités par l'évêque d'Hippone, on peut reconstituer le texte intégral du pamphlet. Dans le livre I *Contra litteras Petiliani*, Augustin ne réfute qu'une petite partie de l'ouvrage [2], et sans s'astreindre à tout discuter. Mais, dans le livre II, il suit son adversaire d'un bout à l'autre, de phrase en phrase, sans rien omettre ; et, avant de réfuter, il reproduit toujours, sans jamais changer l'ordre, le texte même du pamphlet [3]. Lui-même nous avertit de la méthode qu'il a adoptée, et nous est garant de l'exactitude de notre restitution. Il dit au début de son livre II : « Pour satisfaire ceux qui me forcent de répondre à tout sans exception, je donnerai à la réfutation la forme d'un dialogue où nous serions réellement en présence. A la lettre de Petilianus, j'emprunterai ses propres paroles, que je placerai sous son nom ; et j'y joindrai, sous mon nom, ma réponse. Ce sera comme le procès-verbal d'une conférence, où toutes les paroles ont été recueillies par des greffiers. Ainsi, nul ne pourra se plaindre que j'aie omis quelque chose, ou qu'on ne puisse comprendre par suite d'une confusion entre les personnes [4] ». Augustin insiste encore là-dessus, trente ans plus tard, dans ses *Rétractations* : « J'ai reproduit d'abord par fragments, et sous son nom, toutes les paroles de Petilianus ; et, pour chaque passage, j'y ai joint sous mon nom ma réponse [5]. » On ne saurait être plus net, ni plus explicite : Augustin nous a conservé, par ce scrupule d'exactitude, les éléments d'une restitution absolument complète du pamphlet de Petilianus. D'ailleurs, la lecture seule de l'ouvrage ainsi restitué suffirait à prouver que la reconstitution est certaine. Les développements y naissent l'un de l'autre, sans heurt ni lacune. Rien ne manque, ni le préambule, ni les citations bibliques, ni la conclusion, ni une transition, ni un mot [6].

Ce pamphlet est appelé quelquefois par Augustin *litterae* [7] ou *scripta* [8], mais presque toujours *epistula* [9]. Il était adressé par l'auteur à ses clercs, « aux prêtres et aux diacres — *ad presbyteros et diaconos* » ou « aux siens — *ad suos* [10] », et

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1.
2) *Ibid.*, I, 25, 27 ; III, 50, 61.
3) *Ibid.*, II, 1, 2 et suiv.
4) *Ibid.*, II, 1.
5) *Retract.*, II, 51.
6) Voyez notre restitution de l'ouvrage, tome V, *Appendice* I.
7) Augustin, *Retract.*, II, 51.
8) *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61 ; 52, 64.
9) *Ibid.*, I, 1, 1-2 ; 4, 5 ; 16, 17 ; 19, 21 ; 25, 27 ; II, 1, 1-2 ; 92, 207 ; 99, 228 ; 105, 241 ; 108, 247 ; III, 42, 51 ; 46, 56 ; 50, 61 ; 52, 64 ; *Retract.*, II, 51.
10) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1, 2 ; III, 50, 61.

dirigé « contre l'Église catholique — *adversus Catholicam* [1] ». Le titre paraît avoir été : *Epistula ad presbyteros et diaconos*.

Indiqué déjà par ce titre, le cadre de l'ouvrage se dessine nettement dans l'en-tête, dont voici la traduction textuelle : « Petilianus, évêque, à nos très chers frères, aux prêtres et aux diacres, aux clercs de notre diocèse, fidèles comme nous au saint Évangile : que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ [2]. » Il s'agit donc d'une Lettre pastorale au clergé schismatique du diocèse de Constantine. L'objet de cette instruction pastorale, où l'invective tient plus de place que le sermon, apparaît dès les premiers mots, qui visent la controverse toujours pendante sur le baptême [3] : l'évêque se propose de mettre ses clercs en garde contre la propagande des Catholiques.

Le contenu de cette Lettre pastorale, sauf les différences de proportions, différences qui tiennent soit aux circonstances particulières, soit au tour d'esprit de l'auteur, le contenu est ici le même que dans la plupart des œuvres donatistes, traités, sermons ou lettres. Il s'agit toujours des trois questions principales qui séparaient les deux Églises, et qui fournissaient un thème inépuisable à leurs controverses ou à leurs récriminations réciproques : le baptême, le schisme, la persécution. Successivement, ces trois questions sont ici examinées et discutées, à grand renfort de citations bibliques, d'arguments ingénieux ou d'affirmations hautaines, d'exhortations aux fidèles, d'anathèmes et d'injures contre l'ennemi.

L'ouvrage est assez bien ordonné, du moins si l'on ne considère que les grandes lignes du plan. Abstraction faite des digressions d'exégèse et des violentes récriminations qui se mêlent à tout, on y distingue trois parties, de dimensions sensiblement égales : théorie du baptême [4], justification du schisme [5], protestations contre les persécutions et l'appel au pouvoir séculier [6]. Enfin, une assez longue péroraison, où, tour à tour, l'évêque exhorte et maudit [7].

Un début très brusque annonce brutalement l'objet principal et le ton de l'instruction pastorale. Aussitôt après les salutations

1) *Retract.*, II, 51.
2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2.
3) *Ibid.*, II, 2, 4.
4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, chap. 2-27 de notre édition (tome V, *Appendice* I).
5) *Ibid.*, chap. 28-43.
6) *Ibid.*, chap. 44-58.
7) *Ibid.*, chap. 59-64.

d'usage, Petilianus pose en termes agressifs la question du baptême : « Ils nous reprochent de baptiser deux fois, ces gens qui, sous prétexte de baptême, ont sali leurs âmes par un bain coupable, ces gens obscènes, plus impurs que toutes les ordures, ces gens qu'une purification à rebours souille dans leur eau prétendue baptismale [1]. » Cette bordée d'injures n'est qu'une entrée en matière. Suit un exposé remarquable de la théorie donatiste du baptême. L'auteur la résume en quelques formules énergiques, qui devinrent célèbres en Afrique, et qui donnèrent lieu à d'interminables discussions : « On doit considérer, dit-il, la conscience de celui qui confère le baptême : saintement, pour purifier celui qui le reçoit. En effet, celui qui sciemment reçoit la foi d'un perfide, reçoit de lui, non la foi, mais le péché. Toute chose dépend de son origine et de sa racine ; si la source manque, le sacrement est nul ; et la régénération ne se produit pas sans une bonne semence propre à régénérer [2]. » A l'appui de sa théorie, Petilianus cite une foule de textes bibliques, qu'il tire à lui fort habilement, et qu'il ramène imperturbablement au même principe, avec des exclamations de triomphe et de haine [3].

De cette théorie, il prétend conclure à la nullité de tous les sacrements conférés par les Catholiques, et, par suite, au bien-fondé de la thèse qui leur refuse le titre même de chrétiens. D'après les Donatistes, le baptême ne peut être administré par un indigne [4] ; or, tous les soi-disant Catholiques sont des indignes, comme héritiers solidaires des *traditeurs* du temps de Dioclétien. Leurs prétendus évêques n'ont aucun pouvoir sacerdotal, puisqu'ils sont en réalité des païens [5]. Ce qui trahit bien leurs accointances avec le Diable, c'est qu'ils persécutent les vrais chrétiens [6]. Leurs objections contre la théorie donatiste du baptême n'ont aucun fondement [7]. Eux-mêmes ne peuvent conférer le sacrement, puisqu'ils n'en ont reçu que l'apparence [8]. Donc tous les soi-disant Catholiques sont, à l'égard du baptême, dans la même situation que les païens. Quand ils se rallient à la véritable Église, celle de Donat, on doit naturellement, non pas, comme ils disent à tort, les rebaptiser, mais les baptiser [9].

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4.
2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2. — Cf. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 3, 6 ; 4, 8 ; 5, 10 ; III, 15, 18 ; 20, 23 ; 52, 64.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*. 3 et suiv.
4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2-4.
5) *Ibid.*, 5-12.
6) *Ibid.*, 8-10 ; 13-15.
7) *Ibid.*, 16-19.
8) *Ibid.*, 20-24.
9) *Ibid.*, 25-27.

Après le baptême, la question du schisme. Ici, Petilianus reprend l'explication traditionnelle, déjà vieille d'un siècle, et reproduite invariablement par tous les défenseurs de la secte. Les Catholiques, par leurs trahisons au temps de Dioclétien ou par leur complicité héréditaire avec les traditeurs, se sont mis eux-mêmes hors de l'Église [1] : désormais, ils ne sont plus chrétiens, et la souillure du péché ancien rend vaines toutes leurs cérémonies [2]. Le devoir des Donatistes, c'est-à-dire des vrais, des seuls chrétiens, était de rompre avec ces apostats et ces traîtres, comme ils doivent se tenir à l'écart des païens. Il n'y a donc pas eu schisme, à proprement parler, mais simplement déchéance et mise hors la loi d'une partie des anciens membres de l'Église. Les injustices et les cruautés des pseudo-catholiques ont pour résultat de mettre mieux en lumière de quel côté sont la foi, le droit, la charité chrétienne [3]. Tout cela est maintenant l'apanage exclusif des fidèles de Donat, qui à toutes les violences opposent seulement une patience héroïque [4].

Ces considérations sur l'attitude réciproque des deux Églises amènent naturellement l'auteur à la question la plus brûlante de toutes : les persécutions. C'est ici que triomphe Petilianus. A ses adversaires, dont le rôle était ingrat, il oppose les leçons de l'Évangile et les grands principes d'humanité. Il accumule les textes bibliques pour démontrer que Dieu défend de persécuter, d'employer la force, même pour le bien, et qu'il a toujours puni les persécuteurs [5]. En même temps, l'évêque donatiste invoque les droits de la conscience ; il proteste éloquemment contre les appels au pouvoir séculier [6]. Il affirme que les Catholiques ont provoqué l'intervention des empereurs, et que, par suite, ils sont responsables de toutes les persécutions [7].

En terminant sa longue instruction pastorale, Petilianus tire de ses démonstrations les conclusions pratiques. Aux vrais chrétiens de son diocèse, il montre l'ennemi : ces maudits Catholiques, contre lesquels il fulmine en raillant leur aveuglement et leur inconséquence. Il cherche à sauver, plaint ou écrase de son dédain, leurs victimes : les malheureux Donatistes qui, par crainte des coups, passent à l'ennemi. Enfin, il engage tous ses clercs et leurs fidèles à se tenir en garde contre la propagande et les intrigues de l'Eglise officielle, qui ne recule devant aucun

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 28-32.
2) *Ibid.*, 33-36.
3) *Ibid.*, 37-41.
4) *Ibid.*, 42-43.
5) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 44-50 ; 55-56.
6) *Ibid.*, 51-54.
7) *Ibid.*, 57-58.

moyen pour grossir le nombre de ses adeptes aux dépens de la vérité [1].

Telle est, rapidement esquissée, cette lettre pastorale, qui souleva en Afrique tant de tempêtes. Partout s'y mêlent trois éléments très divers, qui passionnaient également les chrétiens du pays, mais qui pour nous présentent évidemment un intérêt très inégal : la discussion doctrinale, la citation biblique, l'invective.

La discussion doctrinale ne doit guère nous arrêter ici, parce que le fond n'appartient pas à Petilianus. En ces matières de doctrine, l'évêque ne pouvait que suivre les traditions et développer les principes de son Église : principes immuables depuis l'origine, traditions fixées depuis plusieurs générations [2]. La personnalité du polémiste, en ce domaine, n'a pu laisser son empreinte que dans la mise en œuvre. Elle apparaît, en effet, dans le tour intransigeant de la pensée, dans la façon hautaine et autoritaire dont sont posés les principes, dans l'habileté un peu chicanière des déductions, dans la revendication presque juridique des droits de l'individu, enfin dans ces formules énergiques où se condensent les théories donatistes [3].

La citation biblique tient dans l'ouvrage une place considérable. Et l'on n'en doit pas être surpris : la parole divine était l'argument décisif dans ces controverses entre Eglises. Pour les arguments de ce genre, comme pour les autres, Petilianus n'était jamais à court. Notons en passant que les très nombreux textes bibliques insérés dans sa lettre pastorale constituent un riche ensemble de documents pour l'étude de la Bible africaine : conformément à la règle immuable des Donatistes, qui en toute chose prétendaient conserver fidèlement les traditions, l'évêque schismatique de Constantine ne reconnaît et ne reproduit que les vieux textes latins du pays, ceux du temps de Cyprien [4]. A l'interprétation des livres sacrés, Petilianus applique ses méthodes ordinaires d'argumentation et de déduction. En face de la Bible, il procède comme en face des lois humaines, en juriste, ou plutôt, en avocat, qui veut atteindre à tout prix la conclusion visée : c'est dire que son exégèse abonde en solutions imprévues, en petites habiletés suspectes, même en sophismes et en chi-

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 59-64.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 151 et suiv. ; 165 et suiv.

3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 et suiv. ; 11 et suiv. ; 20 et suiv. ; 28 et suiv. ; 35 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv.

4) Sur la Bible latine des Donatistes, voyez plus haut, tome I, p. 136 et suiv. ; tome IV, p. 154 et suiv.

canes. Il montre une adresse plus qu'ingénieuse à tourner contre l'adversaire les textes les plus étrangers à la question, les plus inoffensifs en apparence. Il torture les mots et les syllabes, pour forcer Dieu à maudire les siens, le Christ à renier son Église [1].

Souvent, il n'attend pas la fin de la citation pour écraser l'ennemi sous le poids de son commentaire. Aux paroles divines, il mêle ses propres réflexions. Alors s'engage un dialogue étrange, où Dieu et le sectaire semblent d'accord pour accabler les Catholiques. Voyez cette curieuse paraphrase du *Décalogue :* « Si vous croyez vous-mêmes suivre exactement la Loi de Dieu, eh bien ! discutons selon la Loi sur la très sainte Loi... Que dit-elle donc, la Loi ? — « Tu ne tueras point. » — Ce qu'a fait une seule fois Caïn le parricide, vous l'avez fait souvent, en tuant vos frères... — Il est dit : « Tu ne rendras pas faux témoignage. » — Quand vous vous adressez aux rois de ce monde, et que vous mentez en prétendant que nous détenons vos biens, n'êtes-vous pas de faux témoins ? — Il est dit : « Tu ne convoiteras pas la chose de ton prochain. » — Vous, vous pillez nos biens, au point de les considérer comme à vous. En vertu de quelle loi vous prétendez-vous donc chrétiens, vous dont les actes sont contraires à la Loi [2] ? » Voilà, sans doute, une interprétation de la Loi, qui eût surpris Moïse.

Entre les mains de ce fanatique, ce n'est pas seulement le livre de la Loi, qui devient un manuel d'invectives et d'anathèmes ; c'est encore le livre d'amour et de charité. Voici comment cet évêque de Constantine, sur le dos de ses adversaires, explique à ses clercs le *Sermon sur la montagne :* « Quant aux commandements de Dieu, dit-il aux Catholiques, comment les remplissez-vous ? Voici ce que dit le Seigneur Christ : « Heureux ceux qui sont pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient [3]. » — Vous, dans votre ardeur malfaisante à persécuter, vous exhalez le fol amour des richesses. — « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » — Donc, vous qui n'êtes pas doux, vous avez également perdu la terre et le ciel. — « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » — Vous, nos bourreaux, vous faites pleurer, au lieu de pleurer. — « Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, parce qu'ils seront rassasiés. » —

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 3 et suiv. ; 21 et suiv. ; 28 et suiv. ; 44 et suiv.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 37.

3) Matthieu, *Evang.*, 5, 3 et suiv.

Votre justice à vous consiste à avoir soif de notre sang. — « Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront la miséricorde. » — Vous, comment vous appeler miséricordieux, alors que vous frappez les justes, pour les amener à une communion sacrilège qui souille les âmes ? — « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » — Vous, quand verrez-vous Dieu, vous qu'aveugle l'immonde méchanceté de votre cœur ? — « Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés fils de Dieu. » — Vous, c'est pour le crime que vous dites aimer la paix, et c'est par la guerre que vous cherchez à rétablir l'unité [1]. » Dialogue pittoresque et très significatif, où chaque appel à la charité chrétienne éveille dans l'âme du sectaire un écho de malédictions.

Ces étranges commentaires montrent bien dans quel esprit Petilianus lisait la Bible : pour y chercher des armes, ou des raisons nouvelles de haïr et de maudire. Dans cette Lettre pastorale, qui ressemble fort à un pamphlet, l'invective est partout : elle envahit tout, l'exposé doctrinal, la citation biblique, toutes les parties de la controverse. Et pour nous, on doit l'avouer, dans ce mandement d'évêque, c'est l'élément principal de vie et d'intérêt. En dépit des leçons de la charité chrétienne, c'est cela surtout qui doit nous arrêter. Car c'est là que se donne carrière la personnalité du polémiste, et que s'affirme l'originalité de l'écrivain, pour la satisfaction des historiens et des lettrés.

Un premier thème, sur lequel Petilianus exécute bien des variations, c'est l'indignité fondamentale des pseudo-Catholiques [2]. Ils ont leur tare originelle, que rien ne peut effacer, à moins qu'ils ne renient leur Église : c'est la trahison de leurs ancêtres au temps de Dioclétien. Jusqu'alors, les Donatistes n'avaient guère mis en cause que les évêques carthaginois de ces temps-là, Mensurius et Cæcilianus. Mais Petilianus ne se contente pas de fulminer contre ces Africains ; d'après une tradition tardive et suspecte, dont la provenance nous échappe, il incrimine jusqu'aux papes des premières années du quatrième siècle. Il dit, à propos des persécutions de Dioclétien et Maximien : « Quand ces empereurs ordonnaient de brûler de l'encens et de détruire par le feu les livres du Seigneur, on a vu, le premier de tous, capituler Marcellinus, alors évêque de Rome ; puis, à Carthage, Mensurius et Cæcilianus. Au milieu

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 39.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 5 et suiv. ; 23 et suiv. ; 28 et suiv.

de ces flammes sacrilèges, ils sont devenus eux-mêmes comme de la braise ou des cendres. Dans l'offrande de cet encens criminel, vous êtes tous impliqués, vous qui vous êtes rendus solidaires de Mensurius [1]. » Ainsi, dès l'origine, ce n'est pas seulement l'Église de Carthage qui a été contaminée ; c'est encore l'Église de Rome, et toutes les Églises en communion avec elle.

D'après la doctrine donatiste, tous les Catholiques des générations suivantes ont hérité du péché de leurs prédécesseurs, par le fait seul qu'ils acceptent la solidarité de leurs actes. Rien ne leur sert de connaître la Loi. Malgré toutes leurs vertus d'apparence, ils ne peuvent prétendre ni à la sainteté ni à l'innocence : « Ne prétendez pas à la sainteté, leur crie Petilianus. D'abord, j'affirme que, si l'on n'est innocent, on n'a pas la sainteté. Vous avez beau connaître la Loi, perfides : je puis le dire sans faire tort à la Loi elle-même, le Diable aussi la connaît... Si vous connaissez la Loi, dis-je, c'est comme le Diable, qui n'en est pas moins vaincu dans ses tentatives et voué à la honte dans ses actes [2]. » L'évêque schismatique prévient charitablement les fidèles de l'Église officielle, que toutes leurs prières sont vaines : « Si vous invoquez le Seigneur ou lui adressez une prière, cela ne vous sert de rien. Vos prières sans efficacité sont rendues nulles par votre conscience ensanglantée : le Seigneur Dieu écoute une conscience pure, plutôt que des prières... Vous ne faites pas la volonté de Dieu, parce que vous faites chaque jour le mal [3]. » Aux yeux du sectaire, ces pauvres gens, qui prient Dieu et se croient chrétiens, ne sont en réalité que des païens.

Parmi ces païens du Catholicisme officiel, il en est que Petilianus ne se contente pas de plaindre, mais qu'il poursuit de ses malédictions ou de ses sarcasmes : ce sont les évêques ses collègues. En cherchant à leur démontrer qu'ils ne sont pas de véritables évêques, il les compare au traître Judas : « Comment, dit-il, comment peux-tu revendiquer l'épiscopat, toi, l'héritier du plus coupable des traîtres ? Judas a livré le Christ dans sa chair ; toi, dans ton égarement d'esprit, tu as livré le saint Évangile aux flammes sacrilèges. Judas a livré aux perfides le Législateur ; toi, ce sont ses reliques, pour ainsi dire, c'est la Loi de Dieu que tu as livrée aux hommes pour la destruction... Si tu avais brûlé le testament d'un mort, est-ce qu'on ne te punirait pas comme faussaire?

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 56.

2) *Ibid.*, 33.

3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 35.

Quel sort t'attend donc, toi qui as brûlé la très sainte Loi du Dieu juge? Judas s'est repenti de son crime, du moins en mourant; toi, non seulement tu ne te repens pas, mais encore, toi le traître scélérat, tu te fais notre persécuteur et notre bourreau, à nous qui gardons la Loi. Avec ce cortège de crimes, tu ne peux être un véritable évêque[1]. » En prenant le titre d'évêque, les chefs des communautés catholiques obéissent aux suggestions du Diable : « Rien d'étonnant, continue le pamphlétaire, rien d'étonnant à ce que vous preniez illicitement le nom d'évêque. C'est bien l'habitude du Diable de tromper en s'attribuant un titre de sainteté... Rien d'étonnant donc à ce que vous preniez faussement le nom d'évêque. Eux aussi, les anges déchus, amoureux des vierges de ce monde, tombés dans la corruption en corrompant la chair, ont beau avoir été dépouillés des vertus divines et avoir cessé d'être des anges : ils n'en gardent pas moins le nom d'anges, et ils se croient toujours des anges, eux qui, chassés de la milice céleste, ont passé dans l'armée du Diable, à qui ils ressemblent[2]. » C'était, chez le schismatique de Constantine, une idée fixe : pour lui, l'Église rivale était l'Église du Diable.

Or le Diable aime à tourmenter les bons chrétiens : aussi pousse-t-il aux violences ses auxiliaires, les pseudo-Catholiques. Nouveau grief de Petilianus, et le plus grave de tous, celui qui surtout exaspère sa rancune et déchaîne ses fureurs vengeresses. D'abord, il taxe d'hypocrisie ces perfides adversaires, qui ont toujours à la bouche des paroles de paix, et qui cependant apportent la guerre : « Cruel persécuteur, s'écrie-t-il, tu as beau te cacher sous un voile de bonté, tu as beau protester de tes intentions pacifiques pour déchaîner la guerre sous tes baisers de paix, tu as beau invoquer l'unité pour séduire les hommes : toujours trompeur et imposteur, tu es vraiment le fils du Diable[3]. » Toujours le Diable ! C'est lui qui excite contre les chrétiens de la véritable Eglise les soi-disant Catholiques, aussi acharnés que les païens. Oui, ajoute Petilianus, « en vrais païens que vous êtes, vous voulez notre perte. Vous faites une guerre injuste à des gens qui n'ont pas le droit de se défendre. Vous, vous désirez vivre, après nous avoir tués ; notre victoire à nous, c'est de fuir ou d'être tués[4]. » Ainsi parlaient les premiers chrétiens, au temps des persécutions païennes.

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 6.
2) *Ibid.*, 11.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 10.
4) *Ibid.*, 12.

Ici encore, c'est surtout aux évêques que s'en prend le polémiste. Il les traite brutalement de bourreaux : « Toi qui te prétends chrétien, tu ne dois pas imiter les atrocités des païens. Croyez-vous servir Dieu, en nous tuant de vos propres mains ? Erreur, erreur, si vous croyez cela, misérables. Dieu n'a pas des bourreaux pour évêques [1]. » En frappant les Donatistes, ces bourreaux frappent le Christ lui-même : « Comptez tous les attentats contre nos Saints : autant de fois vous avez tué le Christ toujours vivant. Quand bien même tu ne serais pas sacrilège, tu ne pourrais être un Saint, toi un homicide [2]. » Ces évêques homicides, Petilianus les compare aux loups dont parle l'Evangile : « Nous, dit-il, nous chrétiens, vos violences ne nous effraient pas. Le mal que vous deviez nous faire, nous le savions par le commandement du Seigneur Christ : « Je vous envoie, dit-il, comme des brebis au milieu des loups. » Vous avez bien la rage du loup, vous qui dressez ou préparez des embûches aux Églises, comme les loups aux bergeries : les loups à la gueule béante, toujours prêts à s'élancer pour le meurtre, les loups au gosier teint de sang, toujours haletants de fureur. O misérables traîtres, il fallait sans doute que l'Ecriture s'accomplît ainsi ; mais je vous plains d'avoir mérité de jouer ce rôle malfaisant [3]. » Jusque dans les comparaisons de l'Évangile, le charitable évêque cherche des injures contre ces collègues détestés.

Pour justifier ces injures, il s'efforce de préciser son grief. Aux évêques catholiques, il reproche principalement de pousser les empereurs aux persécutions : « Qu'avez-vous à faire, leur dit-il, avec les rois de ce monde, en qui le christianisme n'a jamais trouvé que des ennemis [4] ? » Il passe en revue les épisodes de la Bible, où l'on voit à l'œuvre les rois persécuteurs. Il arrive ensuite aux empereurs : « Vous, poursuit-il, c'est aux empereurs de ce monde que vous vous adressez. Ils désirent se montrer chrétiens ; mais vous ne leur permettez pas d'agir en chrétiens. Par le fard et les nuages de vos mensonges, vous surprenez leur bonne foi, pour faire d'eux les instruments de votre iniquité. Ces armes, qu'ils ont en main contre les ennemis de l'Etat, vous les tournez contre les chrétiens. Egarés par vos conseils, ils croient faire œuvre agréable à Dieu en nous tuant, nous que vous haïssez... Donc peu importe, avec des maîtres

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 13.
2) *Ibid.*, 14.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 42.
4) *Ibid.*, 51.

d'erreur comme vous, peu importe que les rois de la terre soient païens (à Dieu ne plaise !) ou désirent être chrétiens : car vous ne cessez de les armer contre la famille du Christ[1]. » En conséquence, les évêques catholiques sont responsables des persécutions qu'ordonnent les empereurs. Et les plus coupables sont les conseillers des princes : « Ne savez-vous pas, ou plutôt, n'avez-vous pas lu dans l'Écriture, qu'on est moins criminel en commettant un meurtre qu'en le conseillant[2] ? » Suivent les exemples classiques : Jézabel poussant son mari à faire périr un pauvre homme, la femme et la fille d'Hérode obtenant de ce roi la tête de Jean-Baptiste, les Juifs exigeant de Ponce Pilate la mort du Christ. Et l'accusateur conclut : « Sur vous de même, par vos crimes, retombe notre sang. En effet, si c'est le juge qui tient le glaive, ce sont surtout vos calomnies qui nous frappent[3]. » L'accusation semble formelle ; et cependant, le tour ingénieux du grief pourrait bien être un hommage involontaire à la modération relative des évêques catholiques du temps, qui ne frappaient pas eux-mêmes leurs victimes.

A la violence de ses adversaires, le bon apôtre oppose la patience évangélique des siens : « A nous, dit-il, contre vos cruautés, le Seigneur Christ nous a ordonné de nous armer seulement de patience et d'innocence... Donc, quand vous nous attaquez, en faux frères que vous êtes, nous imitons dans nos périls la patience de Paul, notre maître[4]. » De là, tous les martyrs dont s'enorgueillit l'Église de Donat. En saluant ces héros de la secte, à propos d'un verset du *Sermon sur la montagne*, le polémiste ne manque pas de dire leur fait aux bourreaux : « Bienheureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient. » — Vous, vous n'êtes pas bienheureux, mais vous faites les martyrs bienheureux dont les âmes remplissent le ciel, et dont les corps fleurissent la terre. Vous donc, vous n'honorez pas les martyrs, mais vous faites les martyrs que nous honorons[5]. » Le seul mérite que le sectaire reconnaisse à l'Église officielle, c'est que l'Église de Donat lui doit ses martyrs.

Au milieu de ses âpres récriminations contre la violence de ses adversaires, Petilianus formule d'éloquentes protestations contre le principe même des persécutions. Rien, dit-il, ne justifie ni n'excuse l'emploi de la force en matière de religion. Aucun

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 52.

2) *Ibid.*, 53.

3) « Non enim, etsi judex percutiat, non vestrae nos potius calumniae ferierunt » (*ibid.*, 53).

4) *Ibid.*, 43.

5) *Ibid.*, 40.

texte de l'Écriture n'autorise la contrainte, et l'exemple du Christ la condamne formellement : « Quelle raison avez-vous de nous persécuter ? Je vous le demande, à vous, misérables. Si vous croyez par hasard que l'autorité de la Loi justifie votre crime, je vous réponds, moi, que Jésus-Christ n'a persécuté personne [1]. » Un chrétien ne doit tuer sous aucun prétexte, et Dieu ne lui apprend qu'à mourir : « Est-ce que Dieu a ordonné de massacrer, même des schismatiques ? En tout cas, s'il l'avait commandé, c'est vous qui auriez dû être tués : par des Scythes ou autres barbares, non toutefois par des chrétiens. En effet, le Seigneur Dieu n'a jamais aimé à voir couler le sang humain : il a condamné Caïn, meurtrier de son frère, à traîner jusqu'au bout une vie de bourreau... Le Seigneur Christ a appris aux chrétiens, non pas à tuer, mais à mourir [2]. » Il est fâcheux que l'évêque schismatique de Constantine n'ait pas songé d'abord, ou n'ait pas réussi, à évangéliser en ce sens ses amis les Circoncellions de Numidie.

Il affirme, au contraire, que les Donatistes ne violentent personne pour sa foi. Du spectacle des faits contemporains, du prétendu contraste qu'offrait la conduite des deux Églises, il tire le même enseignement que des textes de l'Écriture. Et il revendique hautement une pleine liberté de conscience : « Si la Loi, dit-il, permettait de contraindre personne, même pour le bien, c'est vous-mêmes, misérables, que nous aurions dû contraindre pour vous amener à la pureté de la foi. Mais loin de nous, loin de notre conscience, la pensée de forcer quelqu'un à adopter notre foi ! Voici ce que dit le Seigneur Christ : « Personne ne vient à moi, si ce n'est celui qu'attire le Père. » Pourquoi donc, vous, pourquoi ne permettez-vous pas à chacun de suivre son libre arbitre ? C'est le Seigneur Dieu lui-même qui a donné aux hommes le libre arbitre, en leur montrant toutefois la voie de la justice, pour éviter qu'ils n'aillent à la mort par ignorance [3]. » Les leçons de l'histoire montrent bien que le respect des consciences est de droit divin. Depuis un siècle, Dieu lui-même a frappé tous les persécuteurs des Donatistes, comme il avait antérieurement frappé les païens persécuteurs : « Pour laisser de côté l'histoire ancienne, voyez par votre propre histoire combien d'empereurs, combien de vos juges ont péri en nous persécutant [4]. » Après une rapide énumération

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 46.
2) *Ibid.*, 48.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 47.
4) *Ibid.*, 56.

des persécuteurs d'autrefois, depuis Néron jusqu'à Dioclétien et Maximien, le justicier des schismatiques arrive aux bourreaux des Donatistes. Alors il entonne un chant de triomphe : « Il a péri, Macarius; il a péri, Ursacius; et tous vos Comtes, sous la vindicte de Dieu, ont également péri. Ursacius notamment, vaincu dans un combat contre les Barbares, a été mis en pièces par les serres cruelles des oiseaux de proie et par la dent avide des chiens [1]. » Comme on le voit, l'avocat des Donatistes reprend ici, au profit de sa secte, la thèse historique des apologistes, longuement développée naguère dans le célèbre pamphlet de Lactance « Sur la mort des persécuteurs ».

Jusqu'au bout de sa lettre pastorale, le terrible évêque poursuit ses adversaires de ses malédictions ou de ses sarcasmes. L'invective éclate encore et déborde dans les exhortations finales : une invective souvent indirecte, cette fois, mais non moins violente, ni moins significative [2]. Dans sa péroraison, Petilianus vise surtout la propagande ennemie, qui, d'ailleurs, était l'objet principal de son mandement. Il taxe d'inconséquence les Catholiques, qui considèrent les Donatistes comme des coupables ou des hérétiques, et qui cependant cherchent à les ramener dans leur Église, même par la force : « Où est la Loi de Dieu, où est votre christianisme, si, par vos actes ou vos conseils, vous déchaînez le meurtre et la mort ? Si vous désirez notre amitié, pourquoi nous attirer à vous malgré nous ? Si vous croyez à notre inimitié, pourquoi tuer vos ennemis ? Et voyez quelle déraison, quelle inconséquence frivole ! Vous nous traitez, bien à tort, d'hérétiques ; et cependant, vous désirez vivement notre communion ! Choisissez donc entre les deux termes de cette alternative. Si l'innocence est de notre côté, pourquoi nous poursuivre avec le fer ? ou bien, si vous prétendez que nous sommes coupables, pourquoi nous rechercher, vous les innocents [3] ? » Par ce dilemme, qu'il juge triomphant, et dans lequel ses adversaires devaient démasquer un vulgaire sophisme, il croit avoir sapé par la base le principe même de la propagande catholique. Alors, il se tourne vers les ralliés, les traîtres, les Donatistes hypocrites ou lâches, qui, pour échapper aux persécutions, se laissent séduire par l'Église rivale. Il leur fait honte de leur trahison intéressée, qui les transforme en complices des bourreaux : « C'est à vous que je m'adresse, à

1) « Periit Macarius, periit Ursacius ; cunctique Comites vestri, Dei pariter vindicta, perierunt... » (*ibid.*, 56).

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 58-64.

3) *Ibid.*, 58.

vous, malheureux, qui, épouvantés par la crainte des persécutions, songez à vos richesses, non à vos âmes : ce que vous aimez, ce n'est pas la foi perfide des traditeurs, c'est la méchanceté même de ces gens dont vous vous assurez la protection. Vous êtes comme ces naufragés qui, au milieu des flots, se précipitent au-devant des vagues, et qui, dans ce danger mortel, recherchent ce qu'ils craignent ; ou encore, comme ces tyrans insensés qui, pour n'avoir à craindre personne, veulent être craints, même au péril de leur vie. De même, si vous vous réfugiez dans la forteresse de la méchanceté, c'est pour y contempler les malheurs ou les supplices des innocents, sans avoir à trembler pour vous-mêmes. Mais est-ce éviter le péril, que de se réfugier sous ce qui s'écroule ? En tout cas, c'est une foi condamnable, que la foi gardée envers un brigand. Enfin, c'est un trafic de déments, que de perdre vos âmes pour ne pas perdre vos richesses [1]. » Aveux caractéristiques, où éclate la pensée directrice de cette lettre pastorale, et où transparaît, sous le voile des comparaisons et des métaphores, la rancune mélancolique d'un évêque qui voit lui échapper ses fidèles.

En terminant, Petilianus met son public en garde contre le baptême des Catholiques, un baptême qui souille au lieu de purifier : « Vous donc, dit-il, vous qui voulez vous baigner dans leur faux baptême plutôt que de naître, non seulement vos péchés ne vous sont pas remis par eux, mais encore vous chargez vos âmes du poids de leurs crimes. En effet, si l'eau des coupables est vide du Saint-Esprit, elle est pleine des crimes des traditeurs. Toi donc, malheureux, qui que tu sois, toi qui es baptisé par ces gens-là, si tu veux éviter le mensonge, tu te baignes dans une eau de mensonge. Si tu voulais rejeter les péchés de la chair, par la complicité avec les pécheurs, tu gagneras encore le péché. Si tu voulais éteindre la flamme de la cupidité, tu prends un bain de fraude, un bain de crime, même un bain de folie. Enfin, si tu crois que la foi de celui qui reçoit le sacrement est celle de celui qui le confère, par cet homme, qui tue l'homme, tu es couvert du sang de ton frère. Ainsi, toi qui t'étais présenté innocent au baptême, du baptême tu reviens parricide [2]. » Les derniers mots sont une exhortation à fuir les traditeurs, qui du reste, en acceptant comme valable le baptême donatiste, en reconnaissent implicitement la valeur :

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 59.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 61.

« Venez donc à l'Église, peuples, et fuyez les traditeurs, si vous ne voulez pas périr avec eux. Vous avez un moyen facile de constater que, tout en étant pécheurs, ils jugent fort bien de notre foi : tandis que, moi, je baptise ceux qu'ils ont souillés de leur eau, eux, ce qu'à Dieu ne plaise ! ils reçoivent tels quels mes baptisés. Ils ne le feraient pas, s'ils avaient reconnu quelque tare dans notre baptême. Voyez donc combien est saint notre sacrement : même un ennemi sacrilège redoute de l'effacer [1]. »

Sur ce triomphant sophisme s'arrête le polémiste, hanté, à la fin de sa Lettre comme au début, par cette question du baptême qui depuis l'origine séparait les deux Églises : occasion ou prétexte d'un schisme séculaire, thème toujours prêt pour les controverses, riche en malentendus, en accusations réciproques, en invectives.

Ainsi, dans cet ouvrage de Petilianus, d'un bout à l'autre, à propos de tout, éclate l'invective. Au milieu des discussions de doctrine comme autour des citations bibliques, elle retentit partout, comme un refrain de guerre. Par l'esprit de malice et de haine qui l'anime tout entière, par la prépondérance continue de l'élément satirique sur l'élément doctrinal, cette étrange lettre pastorale déconcerte un peu la logique, mais au profit de l'intérêt littéraire. Là où l'on s'attendait à trouver un sermon, on trouve un pamphlet : l'un des plus violents qu'on ait jamais écrits contre l'Église.

Violence et âpreté, tel y est bien, comme on l'a vu, le ton ordinaire de la polémique. Et cependant, sur un point, Petilianus a fait preuve ici d'une modération relative, très relative évidemment, mais que pourtant il n'a pas observée ailleurs, et qu'il abandonnera par exemple, dès qu'il sera directement aux prises avec Augustin. On remarquera, en effet, que la Lettre pastorale ne contient pas d'attaques contre les personnes : pas même contre l'évêque catholique de Constantine, contre ce Fortunatus que son rival donatiste détestait si fort, et qu'ailleurs il n'a pas ménagé [2]. Ici, le polémiste s'en prend seulement aux doctrines, aux choses, au bloc de l'Église ennemie. Mais, contre elle, il s'est vraiment mis en frais d'invectives, même d'esprit. Car il a de l'esprit, jusque dans ses éclats de haine. Un esprit amer et mauvais, venu de l'enfer pour envenimer les blessures faites par la haine : comme chez ces fanatiques qui ne peuvent frapper

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 64.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139 ; Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29.

leurs victimes sans les railler, sans inventer des raisons drôles ou même spirituelles de les frapper. Ce n'est pas en vain que Petilianus parlait tant du Diable [1] : ses sarcasmes ont quelque chose de diabolique.

Ce qu'on ne peut nier, en tout cas, c'est l'originalité de l'ouvrage. Cette lettre pastorale pourra sans doute agacer certains lecteurs ; elle pourra déplaire franchement à d'autres, notamment à ceux qui aiment l'onction ; mais, assurément, elle n'est pas banale et n'est jamais ennuyeuse. Si le fond n'est pas nouveau, s'il ne pouvait, et même, s'il ne devait pas l'être, l'auteur y a mis pourtant sa marque personnelle. Il renouvelle les arguments, les « thèses » de son Église, par la façon dont il les présente et les défend, par le tour juridique, par l'abondance des preuves, par les formules énergiques où il résume la doctrine [2]. Il renouvelle également les objections contre les théories adverses par l'imprévu des chicanes et des commentaires, par les ingénieuses trouvailles de sa rancune et de sa haine [3]. Il renouvelle jusqu'à l'arsenal des citations bibliques, d'abord par le nombre même des textes allégués, ensuite par ses méthodes d'interprétation, par son incontestable adresse à tourner une difficulté, à arrêter la citation au moment où elle deviendrait gênante, à la morceler au cours d'un commentaire agressif [4]. En outre, l'ouvrage a de la variété. Les trois éléments, doctrine, textes sacrés, invectives, s'y mêlent dans d'assez heureuses proportions ; et, si l'invective empiète souvent, ce n'est pas le lecteur moderne qui s'en plaindrait. Tout cela se fond ou se heurte dans de courtes périodes ou de petites phrases à relief, d'un style précis, parfois très concis, énergique et mordant, relevé de comparaisons et d'antithèses, d'expressions poétiques, de métaphores souvent neuves [5]. Dans son ensemble, le pamphlet est bien vivant. Il y a de la verve et du mouvement, jusque dans les citations bibliques. Malgré la banalité du fond et la violence du ton, l'œuvre est bien personnelle, et, par là, se détache heureusement sur le cadre un peu monotone de la littérature donatiste.

Telle fut l'impression des contemporains. Le succès fut éclatant, au moins dans la région. Ce qui le prouve, indépendamment des témoignages du temps, c'est la série des ouvrages

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 10-11 et 33.

2) *Ibid.*, 2 et suiv. ; 11 et suiv. ; 28 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv.

3) *Ibid.*, 7 et suiv. ; 16 et suiv. ; 28 et suiv. ; 47 et suiv.

4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 37-40.

5) *Ibid.*, 2 ; 6 ; 10 ; 12-14 ; 18-19 ; 39-40 ; etc.

de controverse, toute une petite bibliothèque, qui sortit alors de cette lettre pastorale [1]. D'abord, il va sans dire que le mandement épiscopal enthousiasma le monde donatiste de Constantine. On s'en inquiéta bientôt dans le monde catholique de l'endroit. Sur ces entrefaites, l'évêque d'Hippone arrivait par hasard à Constantine : il fut vite au courant, et on le supplia d'intervenir. Il entreprit aussitôt la réfutation de la première partie du pamphlet, la seule dont on pût alors lui procurer une copie exacte [2]. Mais, dès qu'il eut en mains l'ouvrage entier, il le réfuta de nouveau : cette fois, d'un bout à l'autre, phrase par phrase [3]. Cet empressement montre bien quel retentissement avait eu le pamphlet, et quelle émotion il avait causée dans le pays. Ces premières controverses posèrent Petilianus en adversaire d'Augustin. On verra bientôt comment elles amenèrent les deux évêques à des polémiques plus directes, presque personnelles, que suivirent d'autres batailles entre les deux adversaires [4].

Tout ce bruit augmentait encore la renommée de l'ouvrage. Bientôt l'on en parla jusqu'à l'autre bout de la Numidie. Même à Hippone, dans la ville d'Augustin, et dans les cercles catholiques, on lisait le mandement de Petilianus, on en savait par cœur certains passages, et il se trouvait des gens pour déclarer qu'il y avait, après tout, du vrai dans ce mandement. C'est Augustin lui-même qui l'avoue. Il dit à ses fidèles d'Hippone : « Mes frères, nous avons appris que la Lettre de Petilianus est entre les mains de nombreuses personnes, qui même en citent de mémoire bien des passages, croyant que Petilianus y a dit quelque chose de vrai contre nous [5]. » Augustin dut s'expliquer de nouveau, et très nettement, et spécialement pour les Catholiques de son diocèse. Il le fit dans une sorte de mandement, qui nous est parvenu. C'est l'ouvrage qu'on appelle ordinairement traité « Sur l'unité de l'Église — *De unitate Ecclesiæ* » : titre aussi impropre que conventionnel [6].

Cependant, la Lettre pastorale de Petilianus continuait à faire son chemin en Afrique. Elle arriva entre les mains d'un certain Cresconius, un grammairien donatiste, qui vivait dans une

1) Augustin, *Retract.*, II, 51-52 ; 60.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1; 25, 27 ; II, 1 ; III, 50, 61.

3) *Ibid.*, II, I et suiv.

4) *Ibid.*, III, I et suiv.; *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Collat. Carthag.*, III, 50 et suiv. ; 143 et suiv. ; 226 et suiv.

5) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

6) Le véritable titre, ou le plus vraisemblable et le plus exact, est certainement celui-ci : *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*.

région assez éloignée. Ce grammairien accueillit le mandement épiscopal de Constantine comme un nouvel Evangile. Quand il eut également connaissance de la première réfutation d'Augustin, il fut presque suffoqué d'indignation. Il ne pouvait admettre qu'un téméraire, fût-ce un Catholique, manquât ainsi de respect au grand homme de la secte. Il résolut du moins de venger le grand homme en le justifiant sur tous les points. Il s'y efforça dans un ouvrage de proportions considérables, intitulé « Lettre à Augustin, *Epistula ad Augustinum* », qui lui attira une foudroyante réplique de l'évêque d'Hippone : le *Contra Cresconium*, en quatre livres [1].

Comme on le voit, c'est toute une littérature polémique qui est sortie du pamphlet de Petilianus. Ces multiples controverses qui, directement ou non, pendant plusieurs années, le mirent aux prises avec Augustin, jetèrent son nom à tous les vents de la renommée, et firent peu à peu de lui l'oracle des schismatiques. Toute sa réputation, et le rôle actif qui en fut la conséquence, ont donc pour origine sa Lettre pastorale, dont, par suite, on ne peut exagérer l'importance dans les controverses du temps : non seulement dans l'œuvre de Petilianus, mais encore dans l'histoire du Donatisme, dans l'histoire même de l'Afrique chrétienne au début du cinquième siècle.

III

Pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Comment Petilianus fut amené à des polémiques directes contre l'évêque d'Hippone. — Forme de l'ouvrage. — Titre. — Nombreux fragments conservés. — Possibilité d'une restitution partielle. — Contenu du pamphlet. — Critique de la méthode d'Augustin dans sa réfutation. — Railleries contre ses prétendus sophismes et contre sa dialectique. — Accusation de déloyauté. — La question du baptême. — Réponse aux objections, et justification de la thèse donatiste. — Questions de fait. — Invectives contre l'évêque d'Hippone. — Libertinage d'Augustin, ses sortilèges et ses sacrilèges. — Augustin manichéen, prêtre manichéen, condamné comme manichéen. — Exhortation aux Donatistes. — Caractère de l'ouvrage. — Intérêt historique et littéraire de ce pamphlet.

On se souvient que, dans l'année 400, Augustin, arrivant à Constantine, y eut connaissance de la première partie du mandement — pamphlet de Petilianus (les douze premiers chapitres de notre édition), et qu'il la réfuta aussitôt dans le livre I *Contra*

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 52.

litteras Petiliani[1]. L'évêque schismatique de Constantine répliqua par un second pamphlet, écrit de verve et très violent, où il mêlait à la discussion des invectives passionnées contre son adversaire en qui il affectait de voir un Manichéen[2]. Ce second pamphlet, contemporain du livre II *Contra litteras Petiliani*, doit dater également de l'année 401[3].

Cette question de chronologie a ici une importance particulière; car elle permet de préciser les circonstances et la portée de l'œuvre.

Augustin lui-même nous apprend indirectement que son livre II est exactement contemporain du pamphlet donatiste dirigé contre lui-même. Vers la fin de 401, dans une instruction pastorale aux fidèles d'Hippone, il leur rappelait sa réfutation partielle de l'*Epistula ad presbyteros*, leur annonçait qu'il venait de terminer la réfutation complète du même ouvrage (c'est-à-dire le livre II *Contra litteras Petiliani*), et invitait son adversaire à lui répondre. « Que Petilianus, disait-il, défende donc les termes de sa Lettre (pastorale) ; qu'il montre, s'il le peut, que mes réponses ne l'ont pas réfuté victorieusement. Ou bien, s'il ne veut pas (de cette discussion directe), qu'il fasse lui-même pour ma Lettre ce que j'ai fait pour la sienne, à laquelle j'ai déjà répondu. Sa lettre, il l'a adressée aux siens, comme moi j'adresse la mienne à vous : qu'il réponde à celle-ci, s'il le préfère[4]. » Au moment où il écrivait ces lignes, invitant Petilianus à lui répondre, Augustin ignorait évidemment la réponse de son adversaire; et cependant, comme le prouve le contenu du pamphlet, Petilianus avait déjà terminé sa réplique[5]. Les deux ouvrages sont donc tout à fait contemporains, et complètement indépendants l'un de l'autre. On doit s'en souvenir en étudiant le pamphlet de Petilianus contre Augustin : dans ce pamphlet, le Donatiste répond toujours, non pas à la réfutation complète d'Augustin, qu'il ignorait encore, mais à sa précédente réfutation partielle, c'est-à-dire au livre I *Contra litteras Petiliani*.

Ce second ouvrage de Petilianus, que l'évêque d'Hippone appelle *litterae*[6] ou *volumen*[7] ou *epistula*[8], avait la forme d'une lettre à Augustin, et devait être intitulé *Epistula ad Augusti-*

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. — Cf. I, 25, 27 ; II, 1 ; III, 50, 61.
2) *Ibid.*, III, 1 ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60-61.
3) *Ibid.*, II, 51, 118 ; III, 17, 20.
4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.
5) *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61.
6) *Ibid.*, III, 1.
7) *Ibid.*, III, 40, 47.
8) *Ibid.*, III, 18, 21 ; 22, 26 ; 32, 37 ; 41, 49. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.

num. Mais, dans le cadre d'une lettre à l'évêque d'Hippone, c'était un violent pamphlet, de dimensions considérables, plein de passion et de polémiques personnelles.

Le pamphlet contre Augustin est perdu ; mais nous en connaissons les parties essentielles par les citations et les analyses de l'évêque d'Hippone. En effet, Augustin y répondit par le livre III *Contra litteras Petiliani*, où il a inséré de nombreux fragments, avec copieux commentaires, de ce pamphlet. Malheureusement, il n'a pas cru devoir procéder ici comme dans le livre II, où il avait reproduit phrase par phrase le texte entier du pamphlet précédent. Une restitution complète est donc ici impossible. Nous pouvons retrouver cependant le contenu de l'ouvrage et distinguer les éléments divers dont il se composait : 1° critique de la réfutation d'Augustin dans le livre I *Contra litteras Petiliani* [1] ; 2° discussion des objections sur la conception donatiste du baptême et sur des questions de fait [2] ; 3° invectives contre Augustin [3] ; 4° exhortation finale aux Donatistes [4].

Telle était la structure logique de l'ouvrage ; sinon le plan réel, car l'invective intervenait partout. C'est sous ces quatre rubriques que l'on peut classer les nombreux fragments : une cinquantaine environ, dont beaucoup assez longs. Ces fragments sont de deux sortes. Tantôt, ce sont des extraits textuels du pamphlet de Petilianus [5]. Tantôt, ce sont des analyses et des allusions de l'évêque d'Hippone : analyses où l'on dégage bien les arguments du Donatiste et les faits invoqués par lui, souvent même ses expressions, mais où l'on ne retrouve que par lambeaux le texte original [6].

La première partie du pamphlet contenait une critique très malveillante et très injuste, mais très curieuse, de la méthode suivie par Augustin dans sa réfutation. L'évêque schismatique, qui avait lu les *Confessions* [7], tout récemment parues, et qui probablement connaissait aussi les premiers ouvrages philosophiques de son adversaire, exploitait contre lui ses propres aveux. Il l'accusait d'être un « académicien » et un sophiste. Pour affaiblir la portée de son argumentation, il tournait en

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 15, 18 et suiv. ; 20, 23 et suiv. ; 24, 28 ; 31, 36 ; 40, 47.

2) *Ibid.*, III, 14, 16 et suiv. ; 18, 21 et suiv. ; 22, 26 et suiv. ; 25, 29 et suiv. ; 32, 37 et suiv. ; 36, 42 et suiv. ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv. ; 57, 69 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 40, 48.

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 41, 49.

5) *Ibid.*, III, 21, 24 et suiv. ; 22, 26 ; 24, 28 et suiv. ; 26, 31 et suiv. ; 31, 36 et suiv. ; 33, 38 ; 35, 41 et suiv. ; 39, 45 et suiv. ; 51, 63 et suiv.

6) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 8, 9 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 34, 39 ; 40, 47 et suiv. ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv.

7) *Ibid.*, III, 17, 20.

ridicule la dialectique de l'école et les disciples de la Nouvelle Académie.

Suivant Petilianus, la dialectique d'Augustin était celle des philosophes de l'Académie. Or ces philosophes excellaient à nier l'évidence en déformant la vérité. Pour eux, dit-il, « la neige est noire, quoique blanche; l'argent est noir; une tour est ronde à l'œil ou arrondie, bien qu'elle soit à angles; une rame dans l'eau est brisée, bien qu'intacte[1] ». Après avoir ridiculisé les maîtres, le polémiste se tourne vers le disciple, et lui décoche ce trait : « Tu as le génie damné du Carnéade de l'Académie[2]. » L'évêque de Constantine retardait, évidemment. L'observation aurait pu être vraie, du moins dans une certaine mesure, quinze ans plus tôt, au temps où le futur évêque d'Hippone cherchait sa voie; mais il y avait quatorze ans qu'Augustin tournait le dos à Carnéade.

Petilianus comparait également son adversaire aux sophistes, à « Pilus et Furius, qui défendaient l'injustice contre la justice », à « l'athée Diagoras, qui niait l'existence de Dieu, un homme à qui semble s'appliquer la prédiction du prophète : « Le sot a dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu[3]. » Augustin était comparé encore à ce Tertullus qui accusa l'apôtre Paul dans la ville de Césarée, en Palestine[4]. Comme l'orgueil ne perd jamais ses droits, Petilianus saisissait l'occasion de rappeler que lui-même avait été un avocat célèbre; et, jouant sur le double sens du mot *Paracletos* qui en grec désignait également l'Esprit et le métier d'avocat, il se félicitait lourdement de cette parenté d'honneur avec l'Esprit-Saint[5].

Persuadé que, par ces injurieuses comparaisons, il avait complètement déconsidéré son contradicteur, l'évêque schismatique écartait dédaigneusement, comme de simples sophismes, les objections les mieux motivées. Dès le début de la controverse, il était si sûr de vaincre, qu'il célébrait à l'avance sa victoire : « Tu cherches à glisser entre mes mains, s'écriait-il; mais je te tiens. Tu ne détruis pas mon argumentation, tu ne prouves pas tes objections, tu prends l'incertain pour le certain; tu ne permets pas aux lecteurs de croire la vérité, mais tu les amènes de loin à conjecturer le douteux[6]. » C'était triompher un peu

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 24.

2) « Me Academici damnabile ingenium habere Carneadis » (*ibid.*, III, 21, 24).

3) *Ibid.*, III, 21, 25.

4) *Ibid.*, III, 16, 19. Cf. *Act. apost.*, 24, 1.

5) « Sibi propter advocationem, in qua potentiam quondam suam jactat, Paracleti nomen imponat, atque ob hoc se cognominalem Spiritus sancti non esse sed fuisse deliret » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19).

6) *Ibid.*, III, 21, 24.

vite. Prétention amusante chez un homme qui prenait volontiers ses affirmations pour des vérités d'Evangile, et qui d'ailleurs s'y connaissait en sophismes.

Ce n'est pas seulement la méthode générale d'argumentation, que Petilianus critiquait chez son adversaire ; c'était aussi le détail. Par exemple, il relevait ironiquement certains tours de phrase qu'Augustin avait employés dans sa discussion sur la théorie donatiste du baptême. Il lui disait, entre autres : « Qu'est-ce que ton *quid si?* Qu'est-ce que ton *Fortassis?* C'est un aveu d'indécision et d'embarras. C'est l'hésitation d'un homme qui doute. C'est l'hésitation dont parle ton poète dans ce vers : « *Et si* je reviens à ceux qui disent : *Et si* le ciel maintenant s'écroulait[1] ? » A ces chicanes, on reconnaît l'ancien avocat, devenu le champion d'une mauvaise cause.

Chose plus grave, Petilianus accusait brutalement Augustin de mauvaise foi. Il lui reprochait durement d'avoir à dessein supprimé deux mots, les mots *sancte* et *sciens*, dans le texte d'une formule discutée par lui, et d'en avoir par là faussé le sens[2]. L'évêque schismatique avait résumé ainsi sa théorie du baptême : « On doit considérer la conscience de celui qui donne le baptême, qui doit le donner saintement (*sancte*) pour purifier celui qui le reçoit. En effet, celui qui sciemment (*sciens*) reçoit la foi d'un perfide, reçoit de lui, non la foi, mais le péché[3]. » Dans l'exemplaire qu'Augustin avait eu sous les yeux, manquaient les mots *sancte* (saintement) et *sciens* (sciemment)[4]. Or Petilianus tenait beaucoup à ces deux mots, qui, suivant lui, modifiaient complètement sa théorie. D'où sa colère contre Augustin, qu'il accusait d'avoir volontairement omis les deux mots, et qu'il traitait de faussaire, de voleur[5]. Il prétendait que les deux mots supprimés répondaient d'avance, victorieusement, à toutes les objections, et que par suite la mauvaise foi de l'évêque catholique tournait à sa confusion : « Tu as beau railler, lui disait-il, je t'amène de force à notre foi, et t'empêche de t'égarer davantage. Pourquoi, par des arguments de folie, compromettre la vie dans l'erreur ? Pourquoi, par la déraison, troubler la raison de la foi ? Par ce seul mot, je te tiens et te confonds[6]. » Petilianus découvrait même un intérêt personnel dans cette perfide omission du prétendu faussaire. Il disait nettement à Augustin : « Tu as

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 25.
2) *Ibid.*, III, 8, 9 ; 20, 23.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2.
4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 22, 26.
5) *Ibid.*, III, 15, 18 ; 17, 20 ; 20, 23 ; 40, 47.
6) *Ibid.*, III, 22, 26.

soustrait ces deux mots, dans ton argumentation, pour tranquilliser ta conscience ; car tu ignorais l'état sacrilège de la conscience de celui qui t'a souillé par un prétendu baptême [1]. » L'accusateur jouait ici de malheur : lui-même ignorait, évidemment, qu'Augustin avait reçu le baptême à Milan des mains de saint Ambroise [2].

Après cette longue et vive critique de la méthode d'Augustin, Petilianus arrivait à la question du baptême, centre de la controverse. Il s'efforçait de répondre aux objections de son contradicteur, et cherchait à justifier la thèse donatiste en alléguant et commentant divers textes de l'Ecriture [3].

Tout le débat, on s'en souvient, portait sur le point de savoir si l'efficacité du sacrement dépendait des mérites du « baptiseur », de la personne qui conférait le baptême. Pour montrer les inconvénients et l'absurdité de la théorie donatiste, Augustin avait invoqué le cas où le baptiseur serait un scélérat, que le futur baptisé croirait honnête homme [4]. Quand on leur faisait une objection embarrassante, les schismatiques avaient coutume d'y répondre en l'écartant avec dédain, sauf à se fâcher contre l'importun contradicteur. Fidèle sur ce point aux traditions de la secte, Petilianus le prenait de haut avec son adversaire. Il déclarait que les suppositions d'Augustin relevaient de la fantaisie, et prétendait le ramener à la réalité : « Revenons, lui disait-il, revenons à cet argument de ta fantaisie, où tu as cru peindre par des mots celui que tu baptises. Il t'appartenait, en effet, d'imaginer le vraisemblable, puisque tu ne vois pas la vérité. « Voilà, dis-tu, devant toi, le perfide prêt à baptiser ; mais celui qu'on va baptiser ignore sa perfidie. » Mais quel est-il, et d'où sort-il, cet intrus que tu nous amènes ? Pourquoi donc crois-tu voir celui que tu imagines, pour ne pas voir celui que tu devrais voir et examiner avec soin et mettre à l'épreuve ? Mais je m'aperçois que tu ignores l'ordre du sacrement, et je te le déclare d'un mot : Toi aussi, tu aurais dû examiner le baptiseur et être examiné par lui [5]. » Encore un coup droit, qui d'ailleurs, nous l'avons vu, portait à faux.

Cependant, le Donatiste consentait à discuter, ou en avait l'air. Il citait une série de textes bibliques, d'où il prétendait conclure à la nécessité d'une enquête sur le baptiseur comme

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 24, 28.
2) *Confess.*, IX, 6.
3) *Contra litteras Petiliani*, III, 27, 32 ; 29, 34 ; 33, 38 et suiv. ; 40, 47 ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv.
4) *Ibid.*, I, 2, 3.
5) *Ibid.*, III, 27, 32.

sur le baptisé; puis il s'écriait avec emphase: « Alors que les Prophètes et l'Apôtre procédaient avec tant de circonspection, tu as l'impudence, toi, de soutenir que, pour les vrais croyants, est saint le baptême du pécheur[1]. » Pour écarter la véritable question, il insistait avec complaisance sur un fait trop évident: « Ce n'est pas, disait-il, le Christ qui baptise; mais l'on baptise en son nom, et, en même temps, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit[2] ». Puis il affirmait, ce qui n'était pas très clair, que « le Christ tient le milieu dans la Trinité, *medium Trinitatis*[3] ». Il s'efforçait surtout de prouver que sa doctrine du baptême était conforme à celle de saint Paul, et que les Donatistes, dans ce sacrement, considéraient leurs évêques comme de simples ministres du Christ: « L'Apôtre a dit: « Moi, j'ai « planté; Apollo a arrosé; mais c'est Dieu qui a fait croître[4]. » Est-ce que cela ne signifie pas: « Moi, au nom du Christ, j'ai « fait de l'homme un catéchumène; Apollo l'a baptisé; Dieu a « confirmé ce que nous avons fait? »... Revenons sur les mots de l'Apôtre que tu nous as opposés. Il a dit: « Qu'est-ce « qu'Apollo? qu'est-ce que Paul? Les ministres de celui en qui « vous avez cru[5]. » N'est-ce pas nous dire à nous tous, par exemple: « Qu'est-ce que Donat de Carthage, et Januarius, et Petilianus, sinon les ministres de celui en qui vous avez cru[6]? » — Evidemment; mais ce n'était pas la question.

Faute d'arguments décisifs, l'évêque schismatique injuriait son adversaire. Par exemple, dans un passage où il prétendait réfuter l'interprétation qu'avait donnée Augustin d'un célèbre verset de saint Paul[7], et la conclusion qu'en avait tirée l'évêque d'Hippone: « Si ceux-là s'égaraient et s'exposaient à périr, qui voulaient être du parti de Paul, quelle peut être l'espérance de ceux qui ont voulu être du parti de Donat[8]? » A cela, Petilianus répondait grossièrement: « Ton observation est futile, prétentieuse, puérile et sotte, en opposition complète avec la raison de notre foi. Ta remarque serait juste, si nous disions: « Nous « avons été baptisés au nom de Donat »; ou bien: « Donat a été « crucifié pour nous »; ou bien: « Nous avons été baptisés en notre « nom. » Mais rien de tout cela n'a été dit ou n'est dit par nous, parce que nous suivons la loi de la divine Trinité: et toi, qui

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 35, 41.
2) *Ibid.*, III, 40, 48.
3) « De qua ipsa Trinitate dixit vel quod voluit vel quod potuit, Christum esse medium Trinitatis » (*ibid.*, III, 40, 48).
4) Paul, I *Corinth.*, 3, 6.
5) Paul, I *Corinth*, 3, 4-5.
6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 53, 65; 54, 66.
7) Paul, *I Corinth.*, 1, 13.
8) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 4, 5.

nous adresses ce genre de reproches, tu es assurément fou. Ou bien, si tu penses réellement que nous avons été baptisés au nom de Donat ou en notre nom, tu te trompes incurablement; et tu avoues en même temps que vous commettez un sacrilège en vous souillant, vous misérables, au nom de Cæcilianus [1]. » Ailleurs, le Donatiste interpellait Augustin avec des airs de défi : « Où est maintenant, lui criait-il, où est cette voix flamboyante, qui crépitait sans trêve en menues questions, quand tu lançais tes oracles sur le Christ, pour le Christ, au nom du Christ, en t'élevant avec une odieuse emphase contre la témérité et la superbe des hommes ? Eh bien! oui, le Christ est l'origine du chrétien, le Christ est sa tête, le Christ est sa racine [2]. » C'était se démener beaucoup, pour crier trop haut ce que personne ne contestait, et ce qui, d'ailleurs, semblait contredire la thèse donatiste.

Injures à part, Petilianus montrait dans cette discussion une habileté incontestable : mais plus d'habileté que de scrupule. Ingénieusement, il tirait à lui les textes, pour contraindre l'Écriture à justifier ses idées. Il employait pour cela tous les moyens. Quoiqu'il traitât son adversaire de sophiste, lui-même ne reculait pas, à l'occasion, devant un sophisme. Il trahissait souvent, dans son argumentation, sinon de la mauvaise foi, du moins un parti pris évident de sectaire. Il morcelait trop adroitement une citation, l'arrêtant juste au moment où elle serait devenue inquiétante [3]. Volontairement ou non, il prêtait à son contradicteur de singulières allégations. C'est ainsi qu'il feignait de prendre à la lettre tels passages où Augustin avait ironiquement poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, pour en mieux signaler le danger, la théorie donatiste [4]. Naturellement, Petilianus n'avait pas de peine à montrer l'absurdité de ces suppositions, qui en réalité condamnaient seulement son propre système : ce qui ne l'empêchait pas de triompher bruyamment, non sans imprudence.

Ces controverses sur le baptême ne comportaient pas seulement des discussions théoriques. Des questions de fait s'y mêlaient nécessairement, puisque le prétexte du schisme avait été la prétendue indignité des Catholiques, et que cette même indignité était la raison alléguée par les schismatiques pour contester l'efficacité des sacrements conférés par l'Église offi-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 51, 63.
2) *Ibid.*, III, 52, 64.
3) *Ibid.*, III, 24, 28 ; 27, 32 ; 45, 54 ; 53, 65 ; 54, 66.
4) *Ibid.*, III, 21, 24 et suiv. ; 22, 26 ; 31, 36 ; 34, 40 ; 40, 48 ; 45, 54 ; 46, 55.

cielle. Sur ces questions de fait, les Donatistes ne pouvaient ni n'osaient se dérober complètement ; mais, visiblement, ils se sentaient là sur un terrain peu solide. Faute de preuves certaines et de documents, ils répétaient à satiété les vagues accusations d'autrefois, qu'ils assaisonnaient seulement de calomnies récentes et d'injures. C'est bien l'impression que laisse, d'après les fragments, cette partie du pamphlet de Petilianus[1].

L'indignité des Catholiques était, dans l'Église dissidente, un article de foi ; on y croyait si ferme, que personne ne songeait à demander les preuves. Là-dessus, l'évêque de Constantine n'était pas plus exigeant pour lui-même que le dernier de ses fidèles. Il se contentait ici de rééditer les racontars traditionnels sur les trahisons jamais prouvées du temps de Dioclétien. Il unissait dans ses anathèmes les prétendus traditeurs et les persécuteurs de son Église, « Mensurius, Cæcilianus, Macarius, Taurinus, Romanus », qu'il accusait également « d'avoir combattu l'Église de Dieu[2] ». Il fulminait à tout propos contre les traîtres, qu'il accablait sous le poids des malédictions bibliques. Mais, sur la question de fait, il était infiniment plus discret : d'une discrétion qui allait jusqu'au mutisme. Il n'alléguait aucun fait précis et certain, aucun document d'archives, qui prouvât la culpabilité des prétendus traditeurs. Il ne soufflait mot des pièces qu'Augustin lui avait antérieurement opposées, et qui démontraient nettement la *traditio* de Silvanus, prédécesseur de Petilianus à Constantine, et l'un des premiers chefs de l'Eglise schismatique[3]. Cette méconnaissance des faits réels, au milieu de leurs orgies d'anathèmes, ce fut toujours le point faible de la controverse des Donatistes.

Ils n'en étaient que plus à l'aise pour maudire. Ici, Petilianus comparait l'Église officielle au traître Judas, qui avait livré le Christ[4]. Pour lui, les soi-disant Catholiques, dont le baptême était nul, étaient de véritables païens. Il déclarait hautement que « par la souillure du baptême des traditeurs, le baptême du Christ avait disparu dans le monde[5] » : sauf, naturellement, dans le monde donatiste.

A en croire l'évêque de Constantine, si Augustin niait l'indignité des Catholiques, c'est qu'il ignorait ou feignait d'ignorer les méfaits des traditeurs. Pour mieux mettre en relief cette aimable supposition, Petilianus imaginait un dialogue entre

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 29 ; 26, 31 ; 35, 41 ; 40, 46 ; 57, 69 et suiv.
2) *Ibid.*, III, 25, 29.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 ; 58, 70-71. — Cf. I, 21, 23.
4) *Ibid.*, III, 35, 41.
5) *Ibid.*, III, 40, 46.

lui-même et son adversaire. A chaque objection du Donatiste, Augustin répondait piteusement par un « Je l'ignorais, te dis-je — *Ignoravi, inquam* ». Chaque fois, Petilianus reprenait sur une note plus haute, et lançait une objection nouvelle, précédée de cette immuable formule : « Mais, si tu l'ignorais. — *Sed, si ignorares...* » Puis, convaincu qu'il avait pleinement déconcerté son adversaire par ce jeu de refrains et d'objections, il l'achevait, ou croyait l'achever, par ce coup droit : « Tout cela, tu n'as pu l'ignorer, puisque tu es Africain, et, par l'âge, déjà presque un vieillard[1]. » Ici encore, Petilianus exagérait : l'illustre « vieillard » d'Hippone, évêque depuis cinq ans seulement, avait alors quarante-six ans.

Cette indignité fondamentale des Catholiques, suivant le Donatiste, avait pour effet naturel, dans leurs communautés, un affaissement de la discipline, même du sens moral. L'Eglise officielle affichait une indulgence coupable pour les pires de ses fidèles, même pour ses évêques indignes. Petilianus alléguait le cas d'un certain Quodvultdeus, un ancien évêque donatiste, qui avait été exclu par son parti, et qui était devenu évêque catholique : « Quodvultdeus, convaincu de deux adultères et exclu par nous, n'en a pas moins été reçu par vous[2]. » Puis, c'était l'histoire d'un évêque catholique, qui, chassé pour ses mauvaises mœurs, avait ensuite repris ses fonctions sacerdotales : « Exclu par vous pour crime de sodomie, et remplacé par un autre, il a été réintégré dans votre collège[3]. » Soit deux mauvais bergers dans cette Église d'Afrique qui comptait alors quatre cents évêchés. De ces deux faits, le Donatiste croyait pouvoir conclure à un relâchement général de la discipline dans l'Église catholique. Il disait brutalement à Augustin : « Personne, chez vous, n'est innocent ; car vous ne condamnez aucun coupable[4]. » Conclusion logique, d'ailleurs, pour un sectaire qui croyait à la contamination d'une Eglise entière par la tolérance accordée au péché d'un seul de ses membres.

Restait une autre catégorie de faits : ceux qu'Augustin avait empruntés à l'histoire contemporaine du Donatisme, pour y marquer la contradiction entre la théorie et la réalité, entre les principes intransigeants des sectaires et les accommodements de leur politique. C'était, d'abord, le cas d'Optatus, l'évêque de Thamugadi, ce brigand mitré qui venait de mourir en prison

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 29 ; 26, 31.
2) *Ibid.*, III, 32, 37.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 37, 43.
4) *Ibid.*, III, 37, 43 ; 38, 44.

après avoir terrorisé le pays, et qui pourtant n'avait été ni condamné ni désavoué par son Eglise. L'objection était embarrassante, étant donné les théories donatistes sur la contagion fatale du péché. Aussi Petilianus esquivait-il cette question délicate. Il répondait, en termes évasifs, que « ni lui ni les siens n'avaient pu juger Optatus [1] ». Il profitait même de l'occasion pour accuser l'évêque d'Hippone de se prononcer à la légère. Encore plus gênante était l'objection tirée de l'indulgence des Primianistes pour les Maximianistes ralliés, dont le baptême, par politique, avait été déclaré valable. Quand il touchait à ce scandale tout récent, Petilianus trahissait un cruel embarras. Il cherchait à déplacer la question, à retourner l'argument contre ses adversaires, en dénaturant d'ailleurs la pensée et les expressions d'Augustin : « Tu soutiens avec obstination, lui disait-il, que le baptême des pécheurs doit vous être utile, puisque nous-mêmes, dis-tu, nous tenons pour valable le baptême de coupables justement condamnés par nous [2]. » Puis, le Donatiste annonçait qu'il traiterait la question dans un autre ouvrage ; et, en attendant, il refusait aux Catholiques le droit de la poser : « Je démontrerai, dans un second livre, quelle différence il y a entre les nôtres et vos prétendus innocents. En attendant, commencez par vous affranchir des crimes, que vous connaissez bien, de vos collègues ; et vous pourrez ensuite nous demander des comptes au sujet de ceux que nous rejetons [3]. » Visiblement, l'évêque de Constantine aimait mieux discuter sur des textes bibliques que sur l'histoire récente de son Eglise.

De l'histoire contemporaine, il retenait surtout l'histoire d'Augustin : non pas l'histoire vraie du grand évêque d'Hippone, sa vie au grand jour sous les yeux de toute l'Afrique, mais une prétendue histoire secrète, étrange, anecdotique et scandaleuse, où la malveillance mêlait à d'absurdes racontars une interprétation tendancieuse de quelques faits exacts. Les attaques personnelles contre Augustin tenaient une place considérable dans le pamphlet de Petilianus. C'était la partie la plus violente de l'ouvrage ; c'est aussi, pour nous, la plus curieuse et la plus vivante.

A vrai dire, l'attaque personnelle était partout dans le pamphlet. Nous l'avons vue se dessiner, dès le début, dans la critique des méthodes de discussion [4]. Peu à peu, elle changeait de

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48.

2) *Ibid.*, III, 36, 42.

3) « Vos prius a collegarum vestrorum criminibus quae nostis eripite, et sic de iis quos abjicimus exquirite rationem » (*ibid.*, III, 36, 42).

4) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 21, 24 et suiv.

caractère. Elle visait, non plus le dialecticien, mais la personne, l'évêque et l'homme. A tout propos, l'invective intervenait dans l'argumentation, ou même la remplaçait. Petilianus attaquait Augustin dans sa vie privée, dans ses mœurs, dans sa carrière ecclésiastique, dans sa doctrine, dans sa dignité d'homme, de prêtre, de docteur[1]. Cette partie du pamphlet n'est malheureusement pas celle qui s'est le mieux conservée. Par dédain ou par humilité chrétienne, l'évêque d'Hippone, comme il nous le dit lui-même[2], n'a pas voulu se défendre sur tous les points. Par suite, il n'a pas enregistré en détail toutes les accusations ou insinuations de son adversaire. Mais nous en savons assez pour deviner le reste. Et ce que nous savons de cette chronique scandaleuse ne manque ni d'imprévu ni de piquant. D'ailleurs, tous ces racontars sur l'évêque d'Hippone trahissent, chez son collègue schismatique de Constantine, une malveillance ou une crédulité sans bornes.

Le polémiste incriminait d'abord la vie d'Augustin avant sa conversion. Pour cela, il avait la partie belle : il n'avait qu'à ouvrir les *Confessions*[3]. Il y recueillait perfidement, pour les exploiter sans vergogne, les aveux de son adversaire. Il affectait de voir en lui un homme de plaisir, un vulgaire débauché, sans retenue ni scrupule, qui par sa conduite avait scandalisé Carthage, et qui, plus tard, devenu évêque, avait poussé le cynisme jusqu'à raconter, dans un livre d'apparence dévote, ses misérables aventures galantes, même ses rendez-vous dans les églises[4]. Mais Petilianus ne s'en tenait pas aux récits des *Confessions*. Prenant à la lettre de stupides racontars, tirés on ne sait d'où, il prétendait qu'à la débauche Augustin avait mêlé le crime. Il l'accusait notamment d'avoir usé de sortilèges, d'avoir fait prendre à une femme, avec la complicité du mari, des philtres amoureux, *amatoria maleficia*, qui avaient causé la mort de la malheureuse[5]. En conséquence, il le traitait d'empoisonneur et de sorcier. Il le comparait aux magiciens Simon et Barjesu[6].

Il arrivait ensuite à la vie d'Augustin depuis son baptême. Il ne ménageait pas davantage le prêtre d'Hippone, le grand évêque qu'honorait toute l'Eglise d'Afrique. Par exemple, il le taxait audacieusement de sacrilège : comme preuve, il citait des

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 40, 48 ; 59, 71.
2) *Ibid.*, III, 1 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 17, 20.
4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20.
5) *Ibid.*, III, 16, 19.
6) *Ibid.*, III, 40, 48.

lettres, plus ou moins interpolées, où Augustin parlait sur un ton plaisant du pain béni, *eulogiae panis*[1]. Il reprochait encore, et très amèrement, à son adversaire, d'avoir introduit en Afrique l'institution monastique, cette forme nouvelle de l'ascétisme, qui avait été accueillie avec enthousiasme par les Catholiques de la contrée, et que repoussèrent toujours les Donatistes, systématiquement hostiles à toutes les innovations. A ce propos, il déblatérait contre les monastères et les moines[2] : c'était encore un moyen d'accabler leur promoteur et patron.

Pour l'achever, Petilianus décochait son injure suprême : il déclarait le tenir pour un simple Manichéen, un Manichéen honteux. Ici encore, il n'avait qu'à ouvrir les *Confessions*, pour y recueillir en maint chapitre les aveux formels et très explicites du coupable, qui reconnaissait avoir appartenu neuf ans à la religion de Manès[3]. Mais ce n'était pas tout. A en croire le Donatiste, Augustin n'avait jamais abandonné la secte. Il avait eu beau devenir prêtre, puis évêque dans l'Eglise catholique : il était resté Manichéen, il l'était encore[4]. L'accusation, qui à première vue peut surprendre, n'avait rien d'absolument invraisemblable en ces temps-là ; nous savons en effet, par bien des témoignages, que tel était le cas de certains clercs africains, catholiques en apparence, autorisés par l'organisation secrète de la secte à jouer ce rôle en partie double. Aussi ce genre d'accusation était-il très perfide : quand on était incriminé de Manichéisme, on arrivait difficilement à se justifier aux yeux de tous, ou, du moins, un doute pouvait subsister. Petilianus le savait bien. Pour cette partie du pamphlet, il s'était mis en frais d'informations, et de précisions apparentes. Sur le « Manichéisme » ancien et actuel, avoué ou secret, de l'évêque d'Hippone, il avait mené toute une enquête. Il avait ensuite construit là-dessus un édifice de calomnies, dont les *Confessions* lui avaient fourni naturellement les premières assises. De ce dossier, il tirait ici une accusation en règle, tendant à établir qu'Augustin depuis sa jeunesse avait toujours été, qu'il était encore, Manichéen.

Il commençait par tracer un effrayant tableau de la religion maudite. Il exprimait et motivait l'horreur qu'elle lui inspirait.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2) « Deinceps perrexit ore maledico in vituperationem monasteriorum et monachorum, arguens etiam me quod hoc genus vitae a me fuerit institutum » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48).

3) *Confess.*, III, 6 et suiv. ; IV, 1 et 4 ; V, 3 et suiv.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20 ; 25, 30.

Il décrivait avec complaisance les pratiques impures et les orgies sacrilèges des Manichéens[1]. A ce propos, il invoquait les aveux d'une femme, ancienne religieuse de l'Eglise catholique, qui était devenue catéchumène ou « auditrice » de l'Eglise manichéenne. Il partait de là pour fulminer contre ces sectaires, et racontait en détail, avec plus d'emphase que d'exactitude, les honteuses cérémonies de leur baptême[2].

Puis il montrait Augustin, dès sa première jeunesse, se faisant initier à cette secte infâme, s'y complaisant au point de s'y fixer à jamais, y devenant un personnage, s'y élevant de grade en grade : jusqu'aux fonctions de prêtre, affirmait le Donatiste[3]. En quoi, d'ailleurs, le polémiste se trompait : car Augustin, au temps où il était égaré dans la secte, n'y avait jamais dépassé le degré inférieur de simple « auditeur — *auditor* ». Là-dessus, sans doute, l'accusateur était dupe des racontars ; mais cette allusion à des fonctions de « prêtre manichéen » donnait plus de force au réquisitoire.

Méprise bien plus grave encore : Petilianus prétendait que son adversaire avait été compromis, quinze ans auparavant, dans le célèbre procès des Manichéens, ouvert à Carthage devant le proconsul Messianus[4]. Il en trouvait la preuve dans le dossier (*Gesta*) de cette affaire, et citait un fragment d'une des pièces. De ce document, il résultait que l'un des accusés, au cours de son interrogatoire, avait prononcé le nom d'Augustin en se recommandant de lui[5]. Petilianus allait plus loin. Perfidement, il établissait un rapport arbitraire entre ce procès de Carthage et le séjour qu'Augustin avait fait en Italie dans ces temps-là. Il affirmait qu'Augustin « avait été frappé par une sentence du proconsul Messianus, et exilé d'Afrique[6] ». C'était là une calomnie ou une erreur. Augustin n'eut pas de peine à le prouver. En effet, le procès des Manichéens de Carthage eut lieu pendant le proconsulat de Messianus, en 386[7]. Or, Augustin était alors à Milan, où il professait la rhétorique : il y prononça, le 1er janvier 385, le panégyrique du consul Bauto, il s'y convertit dans l'été de 386, il y fut baptisé par saint Ambroise aux fêtes de Pâques de l'année 387[8]. Il avait

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2) *Ibid.*, III, 17, 20.

3) « Me etiam presbyterum fuisse Manichaeorum, vel falsus vel fallens, mirabili temeritate contendat » (*ibid.*, III, 17, 20).

4) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 25, 30.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

6) *Ibid.*, III, 25, 30.

7) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, tome II, p. 98.

8) Augustin, *Confess.*, V, 13-14 ; VIII, 1-12 ; IX, 6.

quitté Carthage, volontairement, dès 383, et il n'y revint qu'à la fin de 388[1]. L'accusation portée si légèrement contre son adversaire, prouve que Petilianus était, pour le moins, mal renseigné.

Il ne l'était pas mieux sur les circonstances de l'ordination épiscopale du grand évêque. Pour démontrer qu'Augustin était resté Manichéen après son baptême, même au temps de sa prêtrise, il alléguait une lettre écrite par Megalius, primat catholique de Numidie, au moment où Valerius, le vieil évêque d'Hippone, priait son chef hiérarchique de venir ordonner le prêtre Augustin comme évêque coadjuteur. Megalius, dans cette lettre, montrait beaucoup de préventions contre Augustin, que, sur la foi de racontars, il soupçonnait d'être encore Manichéen. En produisant cette lettre, Petilianus triomphait naturellement. Il affectait de ne tenir aucun compte d'un autre témoignage, qui annulait le précédent, et qui justifiait pleinement Augustin. Un peu plus tard, mieux renseigné, Megalius avait fait amende honorable, et, en plein concile, reconnu ses torts[2]. Petilianus prétendait que cette rétractation était sans valeur, qu'elle attestait seulement, avec les intrigues du suspect, la pusillanimité du primat.

Poussant plus loin encore, il essayait d'établir par des textes que, même depuis son ordination épiscopale, le pseudo-catholique évêque d'Hippone restait Manichéen. Il alléguait certains passages des *Confessions*, ouvrage publié dans les années précédentes : dans ces citations, découpées avec art et perfidement isolées du contexte, il croyait saisir la preuve que l'auteur n'avait pas abandonné ses erreurs d'autrefois[3].

On voit qu'il s'agissait d'un réquisitoire en règle, tendant à inculper de Manichéisme, jusque dans sa chaire épiscopale, le grand évêque catholique d'Hippone. Dans ce réquisitoire, sans doute, les prétendues preuves étaient de qualité médiocre : erreurs de fait, témoignages suspects, affirmations sans fondement, procès de tendance. Mais, nous l'avons dit, ce genre d'accusation était perfide dans l'Afrique de ce temps-là ; et l'opinion publique, en raison du mystère dont s'enveloppait la secte, inclinait volontiers du côté des accusateurs. Tout en repoussant énergiquement les calomnies, tout en produisant les faits et les dates qui prouvaient la mauvaise foi ou la légèreté de l'accusateur, Augustin laisse entendre qu'il n'espérait pas con-

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 30.

2) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, III, 17, 20.

vaincre tout le monde[1]. Il en prenait son parti. Mais jusqu'au bout, semble-t-il, dans les cercles schismatiques, s'est attaché à son nom le soupçon de Manichéisme.

Après tant d'invectives, un peu d'onction : une onction agressive encore, à la façon des Donatistes. Le pamphlet se terminait par une exhortation aux fidèles de la véritable Eglise, celle de Donat. Dans cette péroraison, Petilianus mettait les siens en garde contre les avances, les séductions, ou les tromperies d'Augustin et de ses collègues. Il s'apitoyait sur le sort des soi-disant Catholiques, ces pauvres idolâtres qui se croyaient chrétiens, et, plus encore, sur la misère des ralliés, ces traîtres dont la trahison avait entraîné pour eux une dégradation de plus en plus profonde dans l'Eglise du Diable[2].

Tel était ce curieux pamphlet, où les controverses traditionnelles sur le baptême et sur l'histoire du schisme tournaient régulièrement à l'invective. Sous prétexte de répondre à Augustin, de réfuter sa réfutation de la Lettre pastorale, Petilianus avait donné libre cours à sa rancune contre l'évêque d'Hippone. D'un bout à l'autre, à propos de tout, il l'attaquait personnellement, dans sa vie passée ou présente, dans son caractère, dans sa foi : toujours avec une âpreté singulière, une passion furieuse de fanatique, une maîtrise extraordinaire dans l'invective[3]. Augustin lui-même, qui pourtant, dans sa carrière de polémiste, a reçu bien des coups, et qui n'avait pas l'habitude de s'en émouvoir, semble avoir été, cette fois, un peu étourdi d'abord par ce magistral coup de massue[4]. Il n'en prit, d'ailleurs, que mieux sa revanche.

En raison même du tour personnel de la polémique et de la passion qu'y avait apportée l'auteur, ce pamphlet de Petilianus présente un vif intérêt historique : il nous apprend avec précision ce que l'on disait d'Augustin dans le camp donatiste, et nous montre en même temps combien on l'y redoutait.

L'intérêt littéraire n'est pas moindre. Sans doute, l'évêque d'Hippone reproche à Petilianus ses personnalités, ses violences, ses exagérations, ses calomnies, ses erreurs et ses sophismes[5]. Toutes ces critiques, assurément, sont fondées. Mais elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les qualités du polémiste : sa verve, son esprit mordant et caustique, le tour spirituel de ses invectives, et l'habileté de son argumentation.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11; 25, 30.

2) *Ibid.*, III, 41, 49.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30; 40, 48.

4) *Ibid.*, III, 1, 2 ; 16, 19 ; 17, 20.

5) *Ibid.*, III, 10, 11 ; 16, 19 et suiv.; 25, 30 ; 57, 69 ; 59, 71.

Habileté parfois suspecte ou perfide, celle d'un avocat sans scrupules, qu'aveuglent des prétentions de sectaire ; mais habileté réelle, digne d'une meilleure cause, et dont témoigne Augustin lui-même.

IV

Autres ouvrages de Petilianus contre les Catholiques. — Seconde *Lettre à Augustin.* — Traité sur le schisme des Maximianistes (*De schismate Maximianistarum*). — Ouvrage sur l'Église donatiste de Constantine (*Epistula de ordine partis Donati*). — Traité sur le baptême (*De unico baptismo*). — Circonstances. — Titre. — Reconstitution de l'ouvrage. — Contenu et plan. — Principales questions traitées. — Indiscrétion des Catholiques, qui portent devant le public des questions de théologie ou de discipline. — Le baptême. — Les Donatistes conservent la vieille tradition africaine. — Le schisme. — Les Catholiques sont les héritiers des *traditores.* — Attaques contre deux évêques catholiques de Constantine. — Caractère du traité.

Outre les deux grands pamphlets contre l'Église catholique et contre Augustin, Petilianus avait composé un traité *Sur le baptême*, dont nous possédons d'assez nombreux fragments [1], et trois autres ouvrages, qui étaient également dirigés contre les Catholiques, mais sur lesquels nous n'avons que des indications fort incomplètes :

1° Une seconde « Lettre à Augustin » (*Epistula II ad Augustinum*).

On lit dans le traité d'Augustin *Contre Gaudentius*, écrit vers 420 : « Je transcrirai d'abord les paroles de Gaudentius, puis j'y joindrai les miennes ; mais non comme je l'ai fait, quand je répondais à la lettre pastorale de Petilianus. Alors, en effet, pour chaque passage, quand sont reproduites les paroles de Petilianus, j'ai mis : « Petilianus dit — *Petilianus dixit* » ; quand c'est moi qui parle : « Augustin répondit — *Augustinus respondit.* » Cela m'a valu une accusation de mensonge, mon adversaire déclarant que jamais, de vive voix, il n'avait discuté avec moi. Comme si, vraiment, il n'avait pas dit ce qu'il a écrit, parce que ces mots, au lieu de les lui entendre prononcer, je les ai lus dans son ouvrage ! Ou comme si, moi, je ne lui avais pas répondu, parce que je n'ai point parlé en sa présence et que j'ai répondu par écrit à ses écrits ! Que faire avec des

1) Augustin, *De unico baptismo*, 1, 2 ; 13, 21 ; 14, 23-24. 2, 3 ; 7, 9-12 ; 8, 13 ; 9, 15 ; 11, 18 ;

gens animés d'un tel esprit, ou portés à attribuer ces mêmes dispositions aux personnes à qui ils désirent faire connaître leurs ouvrages [1] ? »

Ainsi, Petilianus s'était plaint que son adversaire eût donné à sa réfutation la forme d'un dialogue imaginaire (*Petilianus dixit. — Augustinus respondit*). Cette critique visait sûrement le livre II *Contra litteras Petiliani*, le seul ouvrage d'Augustin où se lisent ces formules [2]. Or, nous avons vu que le second pamphlet de Petilianus (*Epistula ad Augustinum*), réponse au livre I *Contra litteras Petiliani*, ne contenait pas la moindre allusion au livre II, dont il est contemporain et indépendant [3]. Par suite, le fragment de Petilianus, qui est conservé au début du *Contra Gaudentium*, n'appartenait pas au grand pamphlet contre Augustin, mais à un ouvrage postérieur, sans doute une seconde lettre, où Petilianus répondait au livre II d'Augustin. Cette seconde lettre de l'évêque donatiste de Constantine à l'évêque catholique d'Hippone a dû être écrite vers 402, au moment où Augustin était occupé à réfuter le second pamphlet dans le livre III *Contra litteras Petiliani*.

2° Un traité « Sur le schisme des Maximianistes » (*Liber de schismate Maximianistarum*).

Petilianus lui-même annonçait cet ouvrage dans son pamphlet contre Augustin. « Après cela, dit l'évêque d'Hippone, après cela, Petilianus arrive à notre objection, tirée de ce fait que les Donatistes ont déclaré valable le baptême des Maximianistes condamnés par eux... : « Je démontrerai dans un second livre, annonce Petilianus, quelle différence il y a entre les nôtres et vos prétendus innocents [4]. » Augustin, d'ailleurs, raillait d'avance la réplique de son adversaire : « Petilianus a beau promettre qu'il parlera, dans un second livre, de mon objection sur les Maximianistes : il a trop mauvaise opinion de l'intelligence des hommes, s'il se figure qu'ils ne comprendront pas qu'il n'a rien à dire [5]. »

On sait que les Donatistes prétendaient être seuls assez purs pour conférer le baptême, et qu'ils rebaptisaient les Catholiques gagnés par eux ; cependant, leur secte principale, celle des Primianistes, avait été amenée par politique à considérer comme valable le baptême administré par ses propres schismatiques,

1) *Contra Gaudentium*, I, 1.
2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 50, 61 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42.
5) *Ibid.*, III, 39, 45.

les Maximianistes. Augustin ne s'était pas fait faute de relever cette contradiction, d'où il tirait l'un de ses arguments favoris contre le Donatisme de son temps [1]. On s'explique donc aisément et l'embarras de Petilianus, et le désir qu'il avait pourtant de justifier sur ce point son Église. En 401, dans son second pamphlet, il annonce qu'il parlera, et même qu'il parle, des Maximianistes « dans un second livre » (*licet hoc secundo libro demonstrem*) [2]. On ne peut dire au juste ce qu'il entendait par là : sans doute, un deuxième livre contre Augustin, une suite au pamphlet contre l'évêque d'Hippone.

Ce « second livre », où le Donatiste parlait du schisme maximianiste, doit-il être identifié avec l'ouvrage précédent, l'*Epistula II ad Augustinum ?* Ce n'est pas absolument impossible ; mais ce ne serait qu'une hypothèse de circonstance. En tout cas, il est assez vraisemblable que deux ouvrages perdus d'Augustin, l'*Admonitio Donatistarum de Maximianistis* (vers 406), et le *De Maximianistis contra Donatistas* (vers 410), visaient plus ou moins le *De schismate Maximianistarum* de Petilianus [3].

3° Une « Lettre sur l'Eglise donatiste » (*Epistula de ordine partis Donati*).

Cet ouvrage est mentionné dans une lettre adressée par Augustin à Generosus, un Catholique de Constantine, qu'un prêtre donatiste cherchait à gagner en se disant chargé de cette mission par un ange [4]. En cette circonstance, Augustin s'efforce de mettre Generosus en garde contre les séductions des schismatiques ; à ce propos, il cite une lettre où l'évêque donatiste de Constantine, c'est-à-dire Petilianus, invoquait la tradition locale, la succession régulière des évêques de Constantine dans le parti de Donat (*de Constantinensi... episcoporum ordine*) [5].

La lettre d'Augustin a été écrite sous le pontificat du pape Anastase (399-401), vers l'année 400 [6]. On ne relève, dans les deux grands pamphlets de Petilianus, aucune allusion à l'*ordo* des évêques donatistes de Constantine. Cette mention d'un document de l'Église locale se trouvait donc dans un autre ouvrage de Petilianus : sans doute, un ouvrage de propagande sous forme

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; 27, 29 et suiv. ; II, 7, 16.
2) *Ibid.*, III, 36, 42.
3) *Retract*, II, 55 et 61.
4) *Epist.* 53, 1.
5) « Partis Donati, cujus *ordo* tibi exponitur in *Epistula* episcopi tuae civitatis. — *Ordo episcoporum* sibi succedentium. — De *Constantinensi*, hoc est civitatis vestrae, *episcoporum ordine* » (*Epist.* 53, 1, 1-2 ; 2, 4).
6) *Ibid.*, 53, 1, 2-3.

de lettre, écrit vers 400, où l'évêque schismatique opposait la tradition donatiste à la tradition catholique.

Sur ces trois ouvrages de Petilianus, dont nous venons de parler, nous n'avons que des données assez vagues. Au contraire, son traité sur le baptême (*De unico baptismo*) nous est assez bien connu, et peut même être partiellement reconstitué.

Vers l'année 410, Augustin se trouvait à la campagne, probablement aux environs d'Hippone, avec ou chez un de ses amis, nommé Constantinus. Celui-ci lui montra un traité donatiste *Sur le baptême*, qu'il tenait d'un prêtre de la secte, et qui, suivant ce prêtre, était l'œuvre de Petilianus, évêque schismatique de Constantine. Pressé de réfuter ce traité, Augustin y consentit ; c'est alors qu'il composa, en le dédiant à son ami Constantinus, le livre intitulé *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum liber*[1].

Nous pouvons déterminer la date approximative des deux traités. Augustin nous apprend lui-même qu'il écrivit le sien en même temps que ses trois livres contre les Pélagiens, *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum ad Marcellinum :* c'est-à-dire, vers 410 [2]. Or, il n'avait eu connaissance du traité donatiste que peu auparavant, par son ami Constantinus [3]. Etant donné la réputation de Petilianus et ses polémiques précédentes avec l'évêque d'Hippone, toujours si bien informé des choses d'Afrique, on a tout lieu de croire que ce traité donatiste était alors assez récent. Il est évidemment postérieur aux grands pamphlets de Petilianus, qui n'y font aucune allusion, tout en discutant les mêmes questions. Il a été composé entre 402 et 410, probablement vers 409.

Il est qualifié par Augustin tantôt de *liber* [4], tantôt de *sermo* [5]. Comme la plupart des traités polémiques du temps, il devait tenir, à la fois, du traité et du sermon. Ainsi que la réponse d'Augustin, il était intitulé *De unico baptismo* [6].

Au moment où il composa sa réfutation, Augustin avait quelques doutes sur l'origine de l'ouvrage. Il y désigne l'auteur par des termes vagues et des périphrases [7]. Plus tard, il eut

1) *De unico baptismo*, 1.
2) *Retract.*, II, 59-60.
3) *Ibid.*, II, 60 ; *De unico baptismo*, 1 ; 16, 27.
4) *Retract.*, II, 60.
5) *De unico baptismo*, 1 ; 16, 27 ; 18, 32.
6) « Librum autem etiam meum, in quo respondi, eumdem titulum habere volui, hoc est *De unico baptismo* » (*Retract.*, II, 60).
7) « Sermonem *De unico baptismo* ab eis compositum, a quibus baptismus iteratur » (*De unico baptismo*, 1). — « Ipse sibi, cui respondemus, opposuit » (*ibid.*, 7, 10). — « Iste contra quem disserimus » (*ibid.*, 7, 11) ; etc.

l'occasion de constater l'exactitude du renseignement que lui avait fourni son ami Constantinus ; et, dans ses *Rétractations*, il ne doute pas que le traité soit de Petilianus [1]. En effet, dans les fragments conservés, on reconnaît les idées favorites, les arguments et la manière de Petilianus ; les attaques contre les évêques catholiques de Constantine, et le caractère très significatif de ces attaques, y sont encore des indices d'authenticité [2]. Donc, l'attribution ne semble pas douteuse.

On peut se faire une idée nette du *De unico baptismo* de l'évêque donatiste, d'après les analyses et les fragments assez nombreux qu'Augustin a insérés dans sa réfutation. Au début, Petilianus reprochait aux Catholiques de porter devant le public les questions qui divisaient les deux Églises [3]. Puis, il justifiait longuement la thèse donatiste sur le baptême [4]. Il montrait que son Eglise, sur ce point, restait fidèle à la vieille tradition africaine, aux leçons de saint Cyprien [5]. Il essayait de prouver que les Catholiques de son temps s'étaient mis eux-mêmes hors la loi, en acceptant l'héritage des *traditores* du temps de Dioclétien [6]. Il attaquait enfin, avec une violence particulière, deux de ses compatriotes, Fortunatus, alors évêque catholique de Constantine, et le prédécesseur de Fortunatus, qu'il accusait, tout comme Augustin, d'être des Manichéens [7]. Tel était le contenu de l'ouvrage, et même, à peu de chose près, le plan ; car Augustin, dans sa réfutation, paraît avoir suivi son adversaire.

Entrons maintenant dans le détail. Dans son préambule, Petilianus reprochait aux Catholiques d'initier le public profane aux controverses des gens d'Église sur la question du baptême ; et, comme il disait dans son langage imagé, « de jeter les mystères au vent de la publicité [8] ». Le trait visait probablement Augustin, qui justement avait pour principe de soumettre au public ces controverses entre Églises rivales. En ce qui concerne spécialement le malentendu sur le baptême, notons que l'évêque d'Hippone avait publié, quelques années auparavant, un gros traité en sept livres, qui nous est parvenu, et qui est intitulé « Sur le baptême contre les Donatistes — *De baptismo contra Donatistas* [9] ». On peut donc supposer avec vraisem-

1) *Retract.*, II, 60.
2) *De unico baptismo*, 16, 29.
3) *Ibid.*, 1, 2.
4) *Ibid.*, 2, 3 ; 7, 9-12 ; 8, 13-14 ; 9, 15-16 ; 10, 17 ; 11, 18 ; 12, 20 ; 13, 21.
5) *Ibid.*, 13, 22 ; 14, 23.
6) *De unico baptismo*, 14, 23-24 ; 15, 26 ; 16, 27-30 ; 17, 31.
7) *Ibid.*, 16, 29.
8) *Ibid.*, 1, 2.
9) *De baptismo contra Donatistas* libri VII ; *Retract.*, II, 44.

blance que, cette fois encore, l'évêque schismatique de Constantine visait son éternel ennemi l'évêque catholique d'Hippone.

Après ces récriminations un peu naïves contre la prétendue indiscrétion de ses adversaires, qui avaient surtout le tort d'aimer les controverses au grand jour, Petilianus arrivait à la question du baptême. Cette question, il l'avait traitée déjà deux fois, à notre connaissance : dans ses deux pamphlets. On ne doit donc pas s'attendre à trouver, sur ce point, beaucoup de nouveau dans le nouvel ouvrage. En effet, le polémiste ne faisait guère ici que se répéter. Le plus souvent, il se contentait de reproduire ses arguments déjà connus, peut-être même avec moins de vigueur et de relief : c'est le destin ordinaire des écrivains qui se copient eux-mêmes.

Il lançait d'abord un argument préjudiciel, qu'il avait déjà servi dans ses ouvrages antérieurs, et auquel il tenait d'autant plus, mais qui, au fond, était un sophisme. A l'en croire, la supériorité du baptême donatiste était implicitement reconnue par les Catholiques eux-mêmes, puisque ceux-ci ne rebaptisaient pas les Donatistes convertis : « Où est le vrai baptême ? telle est la question, s'écriait-il. C'est si bien le mien, que ce baptême unique donné par moi, les sacrilèges eux-mêmes ne le redoublent pas [1]. » La réponse à ce sophisme était trop facile, et, plusieurs fois déjà, avait été apportée par Augustin. Aussi le Donatiste se gardait-il d'insister.

Il consentait donc à discuter la question en elle-même. Conformément à la théorie de sa secte, il soutenait que, seule, la véritable Eglise catholique, c'est-à-dire l'Eglise de Donat, pouvait conférer le baptême. Il résumait sa thèse dans cette formule : « Le vrai baptême est là où est la vraie foi [2]. » C'était, au fond, la théorie traditionnelle des Donatistes, mais renouvelée en apparence, et transportée du domaine des faits dans le domaine de l'orthodoxie.

A l'appui de son affirmation, Petilianus produisait différents textes bibliques. Il alléguait notamment le passage des *Actes* où il est dit que saint Paul, à Ephèse, fit rebaptiser au nom du Christ les gens qui déclaraient avoir reçu le baptême de Jean [3]. Petilianus en tirait cette conclusion : « Si l'on a baptisé après Jean, l'ami de l'Epoux, à plus forte raison doit-on baptiser après un hérétique [4]. » Argument qui, à première vue, pouvait paraître sans réplique, mais qui, en réalité, passait à côté de la question.

1) *De unico baptismo*, 2, 3.
2) *Ibid.*, 11, 18.
3) *Act. apost.*, 19, 1-5.
4) Augustin, *De unico baptismo*, 7, 9.

C'était l'avis des Catholiques africains. Ils objectaient que ce texte n'avait que faire dans la présente controverse, puisque les Ephésiens rebaptisés par saint Paul avaient reçu, non le baptême du Christ, mais le baptême de Jean. Petilianus connaissait bien cette objection. Il la reproduisait ici, et y répondait en détail : « On nous objecte peut-être : « Mais ces gens, que Paul « fit rebaptiser, avaient été baptisés du baptême de Jean, non du « baptême de Jésus-Christ. C'est pourquoi je dis qu'on ne doit pas « rebaptiser des gens qui ont été certainement baptisés, par des « traditeurs sans doute, mais pourtant au nom du Christ. » — A cette objection, répliquait Petilianus, le Seigneur Jésus-Christ a répondu par ces mots : « Celui qui n'assemble point « avec moi, disperse[1] » ; et une seconde fois : « Tous ceux qui « me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume « des cieux. En effet, bien des gens me diront ce jour-là : Sei- « gneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom ? « N'est-ce pas en ton nom que nous avons chassé les démons ? et « en ton nom, que nous avons fait plusieurs miracles ? Et alors je « leur dirai : Je ne vous connais pas, retirez-vous de moi, arti- « sans d'iniquité[2]. » En conséquence, il n'est pas douteux qu'ils ont perdu leur peine, les faussaires qui, au nom de Jésus-Christ sans doute, mais en commettant un sacrilège, ont osé opérer. Qu'ils le veuillent ou non, les traditeurs, par leurs sacrements sacrilèges, ne font qu'offenser le Christ. S'ils osent lui dire : « Nous avons prophétisé en ton nom », il leur répondra comme aux autres : « Retirez-vous de moi, artisans d'iniquité, je ne « vous connais pas. » Et la réponse sera méritée, parce que chez les indignes les causes sont semblables, qu'il s'agisse de baptiser ou de chasser les démons ou de faire d'autres miracles[3]. » Comme on le voit, le schismatique n'avait pas manqué l'occasion de retourner contre ses adversaires ces anathèmes de l'Evangile, dont les Catholiques avaient souvent accablé le parti de Donat.

Enchanté de sa victorieuse exégèse, Petilianus lançait un cri de triomphe : « J'ai tranché d'un mot la question, *solvi breviter quaestionem*[4]. » Puis il se félicitait hautement, lui et son Eglise, de suivre les traces de saint Paul : « J'ai baptisé en toute sécurité celui que tu as souillé, toi sacrilège. J'ai baptisé, dis-je, j'ai fait ce qu'a fait l'apôtre Paul[5]. » On reconnaît ici les bra-

1) Matthieu, *Evang.*, 12, 30. — Cf. 7, 11-12 ; 8, 13-14 ; 9, 15.
2) *Ibid.*, 7, 21-23.
3) Augustin, *De unico baptismo*, 7, 10.
4) *Ibid.*, 9, 15.
5) *Ibid.*, 13, 21.

vades de l'auteur des pamphlets, et sa promptitude amusante à se décerner des brevets de victoire.

De la théorie, il passait aux questions de fait. Et d'abord, pour justifier la pratique des Donatistes, qui rebaptisaient les Catholiques convertis, il rappelait que son Eglise conservait sur ce point la vieille tradition africaine, celle de Cyprien et des prédécesseurs de Cyprien, Agrippinus de Carthage et le concile de soixante-dix évêques qui avaient déclaré non valable le baptême des hérétiques [1]. Historiquement, le fait était exact; aussi l'argument était-il de nature à causer quelque embarras aux Catholiques africains. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone s'était déjà longuement expliqué là-dessus dans son grand traité « Sur le baptême contre les Donatistes », que Petilianus devait connaître [2].

Une autre question de fait, de toutes la plus importante, c'était le schisme, la rupture déjà séculaire entre les deux Eglises locales. Pour les Donatistes, qui se prétendaient, qui même se croyaient, les vrais et les seuls Catholiques, la responsabilité du schisme incombait tout entière aux soi-disant Catholiques, qui, par leurs capitulations d'autrefois, s'étaient mis eux-mêmes hors de l'Eglise. Petilianus développait avec complaisance ce vieux thème, toujours fertile en récriminations et en injures. Voici comment il justifiait théoriquement le schisme des premiers Donatistes : « Dans une même communion de sacrements, les méchants souillent les bons. C'est pourquoi l'on doit se séparer du corps de la communauté, pour échapper à la contagion des méchants, et pour éviter que tous périssent également [3]. » Tel était le principe : suivaient les nombreux textes bibliques qui étaient censés le confirmer [4].

De ce principe, on devait encore justifier l'application, en montrant comment les soi-disant Catholiques étaient devenus ces « méchants », dont on avait dû se séparer « pour échapper à la contagion ». Ici intervenait l'histoire, ou ce qu'on appelait ainsi dans le parti de Donat. Suivant la tradition constante de son Eglise, tradition antérieure au schisme lui-même, dont elle avait été l'une des causes ou le prétexte, Petilianus incriminait la conduite de Mensurius, évêque de Carthage, et de son archidiacre Cæcilianus, au temps de la persécution de Dioclétien. Mais il n'apportait contre eux aucune preuve; il se

1) *De unico baptismo*, 13, 22.
2) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 et suiv.
3) *De unico baptismo*, 14, 23.
4) *Ibid.*, 14, 24.

contentait d'affirmer leur culpabilité, devenue comme un dogme pour son Eglise[1].

Aux traditeurs de Carthage, Petilianus joignait ceux de Rome. On se souvient que, renchérissant encore sur ses devanciers, il étendait jusqu'en Italie le champ géographique de ses anathèmes rétrospectifs. Sur la foi de traditions tardives, plus que suspectes, il mettait directement en cause plusieurs papes du temps de Dioclétien ou de Constantin : d'abord, le pape Marcellinus, puis trois de ses prêtres, qui après lui avaient gouverné tour à tour l'Eglise romaine, Melchiade, Marcellus, Silvester. Petilianus les accusait tous les quatre d'avoir remis aux païens des livres sacrés, et d'avoir brûlé de l'encens sur les autels des dieux. Pour ce double crime, il traitait tous ces papes de « scélérats » et de « sacrilèges » (*sceleratos et sacrilegos*). Mais, ici encore, il ne donnait aucune preuve[2].

Pour rendre plus odieuse la prétendue *traditio* des papes de ce temps-là, Petilianus comparait leur conduite à celle de leurs prédécesseurs. A ce propos, il énumérait dans l'ordre chronologique (*per ordinem*) tous les évêques de Rome, au moins depuis le début du troisième siècle ; il prolongeait son catalogue jusqu'au temps où il écrivait[3]. D'ailleurs, ces Fastes épiscopaux de l'Eglise romaine ne manquaient point de piquant ; ils étaient étrangement bigarrés. L'auteur y annexait à l'Eglise de Donat la chaire de saint Pierre. Depuis le règne de Constantin, il rejetait systématiquement, comme héritiers des traditeurs, tous les papes de l'Eglise officielle ; et il leur substituait les évêques donatistes de Rome. Il énumérait dans l'ordre de succession tous ces prétendus papes, chers au parti de Donat : depuis les premiers clercs missionnaires, évêques intérimaires (*interventores adventitii*), que le parti envoyait de Carthage au petit groupe des frères établis dans la capitale de l'Empire[4], jusqu'aux évêques régulièrement investis qui plus tard gouvernèrent la misérable communauté, et dont le dernier, un certain Felix, devait paraître en 411 à la Conférence de Carthage[5].

Quant aux soi-disant Catholiques, africains ou romains, de son temps, Petilianus faisait leur procès d'un mot : à ces héritiers des traîtres, il ne reconnaissait même pas le titre de chrétiens[6]. S'il ne les traitait pas de païens, c'était pour dénoncer

1) *De unico baptismo*, 16, 28-30;17, 31.
2) *Ibid.*, 16, 27-28 et 30.
3) *Ibid.*, 14, 23.
4) *Ibid.*, 16, 28.
5) Cf. Optat, II, 4 ; *Collat. Carthag.*, I, 149 ; 157-161.
6) Augustin, *De unico baptismo*, 15, 26 ; 16, 27-30.

en eux des Manichéens[1]. On sait qu'il n'y avait pas pour lui de pire injure. Aussi prodiguait-il ce traitement de faveur à ses adversaires les plus gênants[2] : par exemple, aux chefs de l'Eglise ennemie dans sa ville épiscopale.

Vers la fin de son ouvrage, il attaquait spécialement l'Eglise catholique de Constantine, dont il passait en revue les évêques depuis le schisme. A tous, il découvrait des tares, ce qui l'autorisait à les injurier copieusement. Quand il arrivait aux contemporains, aux deux derniers évêques, ceux qu'il avait connus personnellement et que tout le monde connaissait autour de lui, il paraît avoir éprouvé quelque embarras : il ne pouvait guère présenter comme des coquins deux hommes qui étaient évidemment de très honnêtes gens, et, par surcroît, des gens distingués, des lettrés. Fortunatus, l'évêque actuel, était un ami d'Augustin[3]; quant à Profuturus, le prédécesseur de Fortunatus, c'était un élève du même Augustin, sorti du couvent-séminaire d'Hippone[4]. Aux yeux d'un Donatiste, c'était là, pour eux, une médiocre recommandation. Par là même, ils devenaient suspects à une farouche orthodoxie. On se rappelle que Petilianus, dans ses ouvrages antérieurs, affectait de considérer l'évêque d'Hippone comme un simple Manichéen[5]. Cette fois encore, il n'hésita pas : il affirma que les deux derniers évêques catholiques de Constantine, ces amis d'Augustin, étaient comme lui des Manichéens honteux[6].

Ces invectives contre l'Eglise catholique de Constantine, et le catalogue bariolé des papes, étaient les parties les plus originales de ce traité « Sur le baptême unique », qui sans doute n'était pas sans valeur, mais qui, à tous les points de vue, ni pour l'intérêt du sujet, ni pour la richesse de l'argumentation, ni pour l'imprévu des invectives, ni pour la forme et les trouvailles d'expression, ne pouvait soutenir la comparaison avec les deux pamphlets antérieurs du même écrivain. Polémiste avant tout, et médiocre docteur, Petilianus n'était lui-même que dans l'ardeur des polémiques. Le docteur est bien pâle, en face du pamphlétaire ou de l'orateur.

1) Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29.

2) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20.

3) *Epist.* 53 et 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1.

4) *Epist.* 38 ; 71, 1, 2 ; 72, 1.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; 25, 30.

6) *De unico baptismo*, 16, 29.

V

Petilianus orateur. — L'avocat. — L'orateur de concile. — Petilianus à la Conférence de Carthage en 411. — Il est un des *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste. — Rôle prépondérant qu'il joua dans cette assemblée. — Son attitude hautaine et intransigeante. — Ses querelles. — Ses habiletés d'avocat. — Ses tentatives d'obstruction. — Ses innombrables discours et ses interruptions. — Première séance. — Chicanes de Petilianus. — Ses obstructions. — Ses interventions lors de la vérification des signatures. — Ses discussions avec Aurelius de Carthage, avec Alype de Thagaste. — Seconde séance. — Nouvelles obstructions de Petilianus. — Troisième séance. — Obstructions et discours de Petilianus. — Nouvelles discussions avec Alype. — Duel oratoire avec Augustin. — Caractère de cette éloquence.

Petilianus n'a pas été seulement un vigoureux pamphlétaire ; il a été, de plus, un véritable orateur, qui partout marquait sa place aux premiers rangs. Il s'est signalé, tour à tour, comme avocat et comme orateur de concile.

Avocat, il le fut d'abord de métier ; il l'était d'éducation, et, probablement, de nature. Ses adversaires, à commencer par Augustin, lui reconnaissaient sans hésiter ce genre de mérite. Comme beaucoup des évêques africains du temps, il s'était formé dans les écoles de rhéteurs, où il avait reçu, très complète, l'instruction à la mode, qui préparait directement à l'éloquence du barreau [1]. Aussitôt sorti des écoles, il avait exercé avec un grand succès la profession d'avocat[2]. Il s'était fixé à Constantine, sa ville natale, où il fut pendant sa jeunesse le roi du barreau. Il serait sans doute resté avocat toute sa vie, et aurait continué de vivre en paix avec l'Eglise catholique qui le comptait parmi ses catéchumènes, si les Donatistes de l'endroit, par un coup de force, ne l'avaient entraîné dans le schisme et les luttes d'Eglises[3]. Ce qui explique le coup de force des sectaires, c'est précisément son succès au barreau, sa réputation d'orateur. Devenu l'évêque donatiste de Constantine, l'ancien avocat se donna tout entier à sa mission nouvelle, et l'on a vu ce qu'il apporta d'ardeur ou d'indomptable ténacité dans les âpres revendications de son parti. Mais, dans ces fonctions si différentes, il resta toujours avocat. Dans ses discours ou dans ses actes, dans ses mandements comme dans ses pamphlets,

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.
2) *Ibid.*, III, 16, 19 ; *Collat. Carthag.*, III, 57.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

c'est également en avocat qu'il a parlé ou agi, combattu ou discuté, prêché ou maudit. C'était l'impression d'Augustin, qui ne se fait pas faute de le lui reprocher[1]. C'est encore aujourd'hui l'impression très vive des lecteurs les plus compétents. Au lendemain du jour où nous avions reconstitué et publié la Lettre pastorale adressée par Petilianus à son clergé, nous avons entendu des avocats du barreau parisien, des juristes, parler avec admiration des habiletés oratoires ou juridiques du vieil évêque de Constantine, et saluer en lui un lointain confrère.

Avec ces dons d'orateur, joints à des qualités d'homme d'action, Petilianus était tout désigné pour jouer un rôle prépondérant comme orateur de concile. Malheureusement, cette partie de son œuvre ne nous est connue que d'une façon incomplète. Nous ne savons rien de précis sur l'action qu'il a pu exercer dans les conciles proprement dits de son parti. Nous constatons seulement sa présence dans un synode de Numidie en 418 ou 419[2]; mais à cette date, quand son Eglise était partout proscrite, quand lui-même était exilé de Constantine, il ne pouvait qu'enregistrer la débâcle de son parti et maudire les persécuteurs. Nous devons donc renoncer à suivre l'évêque-avocat dans les conciles proprement dits. En revanche, nous le voyons à l'œuvre dans une assemblée fameuse, qui est bien encore une sorte de concile contradictoire, et dont le procès-verbal sténographié nous a conservé entièrement tous ses discours : dans la célèbre Conférence de Carthage. Grâce à cet énorme dossier, on peut se faire une idée nette de ce que fut l'orateur : un orateur qui n'était pas muet ces trois jours-là, puisqu'il y prit la parole près de cent cinquante fois, et souvent pour prononcer de longs discours.

On sait que Petilianus fut, en 411, à la Conférence de Carthage, l'un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste[3]. Tandis que son primat, le médiocre et lamentable Primianus de Carthage, s'effaçait de gré ou de force et s'enfermait dans un silence prudent, l'évêque schismatique de Constantine, hardi, plein de ressources, avisé, toujours prêt pour l'attaque comme pour la riposte, prit la direction du parti, et soutint vaillamment la lutte, du moins jusqu'au moment où la situation lui parut désespérée. Dans cette joute solennelle

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 59, 71.

2) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

3) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 ; etc.

entre les deux Eglises africaines, il eut les attitudes et les initiatives d'un chef : en face d'Augustin, qui semblait y personnifier le Catholicisme, il y représentait vraiment le Donatisme. Avec son collègue Emeritus, évêque de Caesarea, il organisa savamment et mena patiemment l'obstruction, qui était dans le plan des schismatiques. Il se montra le plus ferme champion de sa secte : orateur énergique, hautain et intransigeant, en même temps qu'avocat retors. Il fut constamment sur la brèche, comme l'atteste le procès-verbal des séances.

Voici de petites scènes qui peignent l'homme. A la première séance, le président Marcellinus invite les évêques des deux partis à siéger : autrement dit, à s'asseoir [1]. Petilianus déclare qu'il s'y refuse, et, avec lui, tous les Donatistes [2]. Il ne daigne pas alors dire pourquoi, mais les assistants connaissaient la raison ordinairement alléguée par les schismatiques : les saintes Ecritures ne permettaient pas aux « justes » de siéger avec les « impies », c'est-à-dire avec les Catholiques. A la seconde séance, la scène se renouvelle : encore plus étrange, par l'exposé des motifs. Dès l'entrée des évêques, le président leur dit : « A l'audience précédente, je vous ai plusieurs fois offert de vous asseoir : le fait est établi. Maintenant encore, je vous prie instamment de daigner vous asseoir [3]. » Tandis que les évêques catholiques gagnent leurs sièges, Petilianus refuse de nouveau : « Ce que nous n'avons pas fait à l'audience précédente, nous n'osons le faire aujourd'hui. » Comme le président insiste, Petilianus reprend : « En l'absence de nos pères, nous ne pouvons nous asseoir ; d'autant mieux que la Loi divine nous défend de siéger avec des adversaires comme ceux-ci [4]. » En vain, le président fait observer que c'est le condamner lui-même à rester debout, par politesse. Pendant que les évêques catholiques se lèvent à leur tour et que le président fait emporter son siège, Petilianus se contente d'ajouter : « Qu'il soit bien établi au procès-verbal, que tu fais cela par ta propre volonté, non par la nôtre [5]. » Et, comme le président observe qu'il ne peut procéder autrement, le farouche sectaire conclut : « C'est un honneur que tu nous rends [6]. » Le résultat le plus clair de cette fantaisie d'intransigeance, c'est que le président et les évêques des deux partis durent rester debout pendant trois jours.

Ailleurs, ce sont des scènes de violence : mais d'une violence

1) *Collat. Carthag.*, I, 144.
2) *Ibid.*, I, 145.
3) *Ibid.*, II, 3.
4) *Collat. Carthag.*, II, 4.
5) *Ibid.*, II, 6.
6) *Ibid.*, II, 7.

si bien mêlée de chicanes imprévues, qu'elles tournent parfois au comique. Sous tous les prétextes, Petilianus prend à partie tel ou tel de ses adversaires. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, il attaque, injurie ou menace celui qui était vraiment sa « bête noire », son collègue et rival catholique de Constantine : ce Fortunatus, que naguère il traitait de Manichéen [1], et en qui maintenant il croyait devoir maudire le persécuteur de son Eglise [2]. A d'autres moments, ce sont des querelles avec Aurelius de Carthage [3], surtout avec Alype de Thagaste, l'ami d'Augustin, dont la charité n'était pas toujours patiente [4]. Enfin, pendant la dernière séance, Petilianus tient résolument tête à Augustin lui-même, qu'il ne ménage pas davantage, e dont il rétorque avec insolence les arguments, et dont il conteste même l'ordination [5]. Petilianus était de ces orateurs qui toujours déchaînent autour d'eux la bataille et l'injure, mais sans jamais perdre de vue leur objectif, et pour qui l'injure même est un moyen de démonstration.

En effet, dans cette Conférence de Carthage, Petilianus ne se montre pas seulement hautain, intransigeant et querelleur ; il se montre aussi un habile avocat.

Sa première habileté, ou, si l'on veut, le secret de sa force, c'est son évidente et ardente conviction. On le voit bien au ton dont il parle de Donat, le prophète, le « dieu » de la secte. Au début de la seconde séance, il proteste contre les passages du procès-verbal de la séance antérieure, où les évêques de son Église, qui avait la prétention de représenter la véritable Église catholique, étaient désignés comme « évêques du parti de Donat [6] ». Mais, tout en protestant par principe contre cette appellation, il ne manque pas l'occasion de glorifier son grand Donat : « Nous sommes, dit-il, les évêques de la vérité du Christ notre Seigneur : nous le déclarons, et cela a été souvent reconnu dans les actes publics. Quant à Donat, un homme de sainte mémoire, d'une gloire de martyr, notre prédécesseur, l'ornement de l'Église de cette ville (Carthage), nous le vénérons selon son rang et son mérite [7]. » A la séance suivante, il recommence le panégyrique de son grand homme : « Maintenant encore, dit-il, je déclare que mon premier chef est et a été Donat, un homme de bienheureuse et sainte mémoire, évêque de

1) Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29.
2) *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139.
3) *Ibid.*, I, 158-163.
4) *Ibid.*, I, 122-125 ; 136-137 ; 181-185 ; 207-208 ; III, 25-34.
5) *Collat. Carthag.*, III, 226-247. — Cf. III, 52-55 ; 203-207 ; 217-222.
6) *Ibid.*, I, 1-2 ; 4-5 ; 10 ; 14 ; etc.
7) *Ibid.*, II, 10.

cette ville, dont les mérites ont éclaté en une telle floraison que le temps lui-même n'effacera point la gloire de ces temps-là [1]. » Pour l'évêque de Constantine, comme pour la plupart des gens de sa secte, l'Église du Christ était surtout l'Eglise de Donat

Dans la défense de ses idées et des principes de son parti, principes qui pour lui sont au-dessus de toute contestation, Petilianus apporte des habiletés et des roueries d'avocat. C'est un curieux spectacle que celui de ses tentatives toujours renouvelées d'obstruction. Il connaît à fond les règles, les ressources et les ruses d'une double procédure, dont il use et abuse sans vergogne : procédure du barreau, et procédure d'Église. Mis en échec sur un point, il prend aussitôt l'offensive sur un autre. Il n'est jamais complètement battu, parce que jamais il ne s'avoue vaincu. Par là, il déconcerte le président, et trouble parfois jusqu'à ses adversaires. Tantôt par des discours en règle, tantôt par de brèves et tranchantes observations, tantôt par de vives interruptions ou d'injurieuses personnalités, toujours il trouve moyen d'entraver la marche des débats. Par moments, le procès-verbal des séances semble le procès-verbal des obstructions imaginées par Petilianus, de ses scrupules juridiques ou de ses chicanes [2].

Pour se rendre compte du rôle prédominant que joua l'évêque de Constantine dans cette assemblée de Carthage, et pour saisir sur le vif les ressources multiples de son éloquence, il faut le suivre dans les débats confus des trois séances, et noter au moins quelques-uns des discours qu'il prononça au cours des principales discussions.

Dès l'ouverture de la première séance, le 1er juin, il est sur la brèche. De tous les évêques, il est le premier qui prenne la parole. Il le fait, d'ailleurs, avec sa mauvaise grâce et son âpreté ordinaire. Après la lecture d'un de ses édits de convocation, le président Marcellinus insiste sur une des clauses de cet édit, qui lui paraissait de nature à rassurer complètement les schismatiques sur son entière impartialité : « L'édit qu'on vient de lire, dit-il, sera inséré dans le procès-verbal de la présente audience. Il établit que je vous ai fait nettement cette proposition : si vous le vouliez, votre parti pourrait élire un second juge enquêteur (*cognitor*), qui siégerait avec moi. Si ce juge est là, qu'il veuille bien entrer [3]. » Petilianus intervient aussitôt

1) *Collat. Carthag.*, III, 32.
2) *Ibid.*, I, 29 ; 53 ; 61-70 ; 145 ; 165 ; II, 3-7 ; 10 ; 20-23 ; 35-43 ; III, 30-34 ; 75 ; 138 et suiv. ; 149 ; etc.
3) *Collat. Carthag.*, I, 6.

pour décliner brutalement cette faveur au nom de son parti : « Nous n'avons pas à élire un second juge, nous qui n'avons pas demandé le premier [1]. » On n'est pas plus discourtois.

Cette question réglée, l'évêque de Constantine prend l'offensive, tout en déclarant qu'il ne veut pas la prendre. Il déclare que le rôle d'accusateurs incombe aux Catholiques, puisqu'ils ont sollicité la réunion de la conférence. Il a soin, d'ailleurs de faire à l'avance toutes ses réserves sur les résultats de la controverse : « Toutes réserves faites pour nos droits, en ce qui touche aux personnes et à la cause, nous attendons que nos adversaires produisent leurs griefs, eux qui ont réussi à obtenir cette conférence [2]. » Ainsi, avant toute discussion, l'avocat se ménage une échappatoire.

Cependant, avant d'ouvrir les débats, le président fait terminer la lecture des pièces du dossier. Le dernier document lu par les greffiers était un second édit de Marcellinus lui-même, où le commissaire impérial s'était encore efforcé de rassurer d'avance et d'amadouer les schismatiques [3]. Obligé d'en convenir, Petilianus remercie le président pour ses promesses d'impartialité. Mais, bien vite, il revient à la charge. Il demande impérieusement que ses adversaires précisent pourquoi ils ont réclamé une conférence : « Tu as rempli noblement ton rôle, en promettant d'être juste pour les parties, et plein d'attentions pour les oreilles du public. Mais tout cela est antérieur à la cause, et n'est pas de la cause. Aussi, nous adressons d'abord à ta puissance cette demande : ordonne à celui qui s'est démené pour me faire convoquer par des édits, pour m'arracher à mon siège épiscopal, pour m'imposer les fatigues de la route, ordonne-lui de produire sa requête. Qu'il dise pourquoi il a désiré ma présence. Alors je saurai si je dois ou ce que je dois répondre [4]. » Ce que l'avocat savait bien, c'est qu'il était décidé à ne pas répondre, ou à répondre à côté.

Bientôt, en effet, commencent les obstructions, qui se renouvelleront jusqu'à la fin de la séance. Les Catholiques, prétend Petilianus, sont arrivés en retard, ils ont laissé passer le délai fixé par les édits ; donc, la conférence ne peut avoir lieu, et le juge doit les condamner par défaut [5]. En outre, la désignation de mandataires est contraire aux usages de l'Église [6]. Cependant, l'avocat n'insiste pas là-dessus. C'est qu'il entrevoit, dans

1) *Collat. Carthag.*, I, 7.
2) *Ibid.*, I, 9.
3) *Ibid.*, I, 10.
4) *Collat. Carthag.*, I, 12.
5) *Ibid.*, I, 29.
6) *Ibid.*, I, 53.

le contrôle de la nomination de ces mandataires, une mine presque inépuisable d'obstructions nouvelles. Il réclame la vérification de toutes les signatures du *mandatum* des Catholiques [1]. C'est, pour lui, l'occasion d'une série de discours, où il expose ses raisons. Les Catholiques, dit-il, ne sont pas si nombreux qu'ils le prétendent ; beaucoup de leurs évêques étant absents, il peut y avoir des mandants fictifs [2] ; c'est pourquoi les Donatistes désirent constater par eux-mêmes la présence de tous les évêques de l'Église rivale [3]. De plus, les Catholiques ont récemment augmenté le nombre de leurs évêchés ; par exemple, ils en ont institué deux dans le diocèse de Constantine, trois dans le diocèse de Milev [4] ; le président doit donc contrôler, par un appel nominal, la présence et le nombre des mandants de chaque parti [5]. Après l'appel interminable de tous les Catholiques, Petilianus demande qu'on procède de même pour les Donatistes : on pourra constater ainsi que l'Eglise de Donat l'emporte en Numidie par le nombre de ses évêchés [6]. Et, de nouveau, retentit l'appel nominal. Et les heures passent. Et le président ne réussit pas à ouvrir le véritable débat. Et Petilianus triomphe.

De sa triomphante obstruction sur le double *mandatum*, il sait encore faire sortir incidemment d'autres obstructions. Tandis que se poursuit monotone l'appel nominal, et que les noms d'évêques tombent lentement, un à un, de la bouche des greffiers, il écoute avec une héroïque attention, prêt à rectifier, à protester, à accuser. Il estime, en effet, que les Donatistes doivent contrôler eux-mêmes, publiquement, toutes les signatures de leurs adversaires. Aussi, pendant ces longues et fastidieuses procédures de la vérification, le procès-verbal enregistre, à tout moment, ses interventions autoritaires, généralement agressives.

Par exemple, un greffier lance le nom d'un évêque de Libertina, en Proconsulaire. Aussitôt, Petilianus prend la parole pour faire remarquer que, là comme ailleurs, les Catholiques ont arbitrairement morcelé le diocèse : « Dans un seul diocèse, celui de notre collègue Ianuarius ici présent, oui, dans un seul diocèse, vous avez installé contre lui quatre évêques : simplement pour augmenter votre nombre... Oui, vous êtes quatre contre un [7]. » Ailleurs, Petilianus constate que l'évêque catholique est un ancien Donatiste, récemment converti [8]. Ou bien, l'ora-

1) *Collat. Carthag.*, I, 59.
2) *Ibid.*, I, 61.
3) *Ibid.*, I, 63.
4) *Ibid.*, I, 65.
5) *Collat. Carthag.*, I, 70. — Cf. I, 92 ; 96 ; 110.
6) *Ibid.*, I, 165.
7) *Ibid.*, I, 117 et 119.
8) *Ibid.*, I, 121.

teur s'étonne que Fortunatianus de Sicca et Fortunatus de Constantine puissent être à la fois mandants et mandataires : « Jamais personne, s'écrie-t-il, ne s'est donné à soi-même un mandat [1]. » Singulière chicane, assurément, puisque Petilianus lui-même était exactement dans le même cas.

A d'autres moments, c'est sur ses amis les Donatistes, ou sur leurs diocèses, qu'il fournit des renseignements. D'ordinaire, il veut simplement expliquer pourquoi telle ou telle localité n'est pas représentée dans le *mandatum* de son parti : c'est que l'évêque est mort, ou qu'il est malade, ou que pour une raison quelconque « il n'a pu venir, il a envoyé une lettre d'excuse [2] ». Parfois, dans cette localité, les Donatistes ont seulement un prêtre : l'orateur l'avoue, mais l'aveu lui coûte [3]. Certains cas sont vraiment délicats : il s'agit d'expliquer comment un collègue absent, qui n'a pas quitté sa ville épiscopale, a pu signer le *mandatum* à Carthage [4], ou même, comment un autre collègue a pu donner sa signature après sa mort [5]. Jusque dans ces cas-là, Petilianus essaie de justifier ses amis : on ne s'étonne pas qu'il s'empêtre alors dans ses habiletés.

Comme bien l'on pense, durant ces orageuses vérifications de signatures, les Catholiques ne restaient pas muets : d'où, fréquemment, de vives discussions, qui facilement dégénéraient en disputes. Ici encore, Petilianus était au premier rang. On connaît ses querelles avec son collègue catholique de Constantine [6]. Le voici, maintenant, aux prises avec Aurelius de Carthage, puis avec Alype de Thagaste.

Avec Aurelius de Carthage, l'occasion de la dispute fut l'appel du nom de Felix, l'évêque donatiste de Rome [7]. Ce Felix avait fui, comme beaucoup de Romains, devant l'invasion des Goths. Se trouvant à Carthage, il s'était mêlé aux assemblées de son parti, dont il avait signé le *mandatum* : l'un des premiers, aussitôt après les primats de Numidie et de Carthage. A l'appel du nom de Felix, suivi de son titre d'évêque de Rome, Aurelius de Carthage, comme chef officiel de l'Église africaine, croit devoir protester : « Eh bien ! observe-t-il, en voilà un qui se dit évêque de la ville de Rome. Pourquoi empiéter sur les droits d'un absent » (c'est-à-dire du pape) [8] ? Petilianus intervient, pour justifier la présence de cet intrus dans une assem-

1) *Collat. Carthag.*, I, 140.
2) *Ibid.*, I, 120-121.
3) *Ibid.*, I, 126.
4) *Ibid.*, I, 201.
5) *Collat. Carthag.*, I, 207-208.
6) *Ibid.*, I, 138-139.
7) *Ibid.*, I, 157.
8) *Ibid.*, I, 158.

blée d'évêques africains : « La raison qui a amené ici Felix, personne ne l'ignore. Que toute la noblesse romaine est ici, vous le savez bien. Le même ouragan et la même nécessité ont amené ici Felix. Pour ne pas avoir l'air de se séparer de nous, il a signé, lui aussi, le *mandatum* [1]. » Aurelius ne se tient pas pour satisfait : « Nous aurions pu, nous aussi, faire venir des évêques d'outre-mer, pour ajouter leurs noms aux signatures de notre *mandatum* [2]. » Après une intervention conciliante du président, Aurelius reprend : « Il est bien établi que nous n'avons pas laissé empiéter sur les droits d'un absent [3]. » — « Eh bien ! réplique Petilianus, qu'en toute chose ils suivent cette règle et s'y tiennent : qu'ils renoncent à parler pour des absents et des gens d'outre-mer. » — « Oui, répond Aurelius, il est bien établi que nous l'avons déclaré : c'est Innocentius qui est l'évêque de la ville de Rome [4]. » Il avait fallu cet incident un peu extraordinaire, la présence inattendue d'un pape donatiste, pour que le primat d'Afrique, ordinairement si calme dans sa fermeté, se départît un instant de son sang-froid.

Alype de Thagaste, l'élève et l'ami d'Augustin, était plus prompt à partir en guerre : presque autant que Petilianus, il était d'instinct batailleur et d'esprit mordant. En outre, les deux évêques numides, presque voisins, paraissent avoir eu l'un contre l'autre une animosité particulière. Entre eux, pendant les vérifications de signatures, les querelles furent incessantes, renaissant à propos de tout.

On lit le nom de Victorianus, évêque catholique de Musti, en Proconsulaire. Celui-ci se présente et dit : « J'ai contre moi Felicianus de Musti et Donatus de Turris [5]. » Il s'agit de ce Felicianus le Maximianiste, contre qui les Primianistes montrèrent tant d'acharnement. Alype ne manque pas l'occasion d'évoquer le souvenir, qu'il sait être désagréable à ses adversaires, de ces querelles entre schismatiques : « A propos du nom de Felicianus, est-ce que celui-ci est dans la communion de Primianus [6] ? » Mais, déjà, gronde Petilianus : « Qui t'a donné ce genre de mandat, et aunom de qui exiges-tu cette explication ? Veux-tu donc prendre le masque de ceux qui sont dehors [7] ? » Alype répond tranquillement : « Soit, qu'il réponde à ma question [8]. » — « Cela relève du fond de l'affaire [9] », réplique assez

1) *Collat. Carthag.*, I, 159.
2) *Ibid.*, I, 160.
3) *Ibid.*, I, 162.
4) *Ibid.*, I, 163.
5) *Ibid.*, I, 121.
6) *Collat. Carthag.*, I, 122.
7) *Ibid.*, I, 123.
8) *Ibid.*, I, 124.
9) *Ibid.*, I, 125.

piteusement Petilianus. Le coup a porté juste, puisque le terrible sectaire bat en retraite.

Il essaie bientôt de prendre sa revanche. Cette fois, c'est Alype lui-même qui est en cause, pour s'être félicité tout haut de la déroute du parti de Donat dans sa ville épiscopale de Thagaste, la patrie d'Augustin. A l'appel de son nom, Alype proclame la victoire des Catholiques dans son diocèse : « Thagaste a la joie de voir rétablie l'antique unité. Plaise à Dieu que la même joie nous soit donnée pour toutes les autres localités [1] ! » — « Funeste unité, s'écrie Petilianus, funeste unité, qui à l'innocence unit le crime. Pas de mélange possible entre les deux choses [2]. » Alype ne s'émeut guère de ce coup de boutoir.

Un peu plus tard, la querelle reprend à propos de tous ces nouveaux diocèses qu'avaient récemment créés les deux partis. Le greffier vient de lire les noms d'une série d'évêques donatistes, qui gouvernaient d'insignifiantes communautés dans de misérables bourgs, inconnus même de la plupart des Africains. Alype prend la parole pour constater le fait : « Consignez au procès-verbal que tous ces gens-là ont été ordonnés évêques dans des propriétés rurales (*villae*) ou dans des domaines (*fundi*), non dans des cités [3]. » Petilianus n'est pas long à retourner l'accusation : « Toi aussi, tu as beaucoup d'évêques dispersés dans toutes les campagnes. Bien mieux, là où tu as des évêques en foule, tu as bien là des évêques, oui, mais sans fidèles [4] ». En fait, sur ce point, les deux adversaires avaient également raison.

Tous deux encore avaient raison, quand ils se reprochaient mutuellement les moyens employés par l'autre parti pour grossir artificiellement le nombre de ses adhérents. « Qu'il soit bien attesté, dit Alype, que nos adversaires veulent insérer même les noms des absents. Nous avons donc le droit, nous aussi, d'insérer dans le procès-verbal les noms de tous les évêques catholiques qui, pour cause de maladie ou pour une raison quelconque, n'ont pu se présenter [5]. » A quoi Petilianus réplique : « Puisque la partie adverse a notifié et attesté qu'elle a des absents, nous faisons, nous aussi, une déclaration analogue. Beaucoup des nôtres, empêchés par des nécessités diverses ou par leur mauvaise santé, ne sont pas venus. En outre, beaucoup de nos sièges, maintenant, sont vacants : il n'a pu encore

1) *Collat. Carthag.*, I, 136.
2) *Ibid.*, I, 137.
3) *Ibid.*, I, 181.
4) *Collat. Carthag.*, I, 182.
5) *Ibid.*, I, 184.

y être pourvu par l'ordination d'évêques. Que cela, aussi, soit consigné au procès-verbal [1]. » Satisfaction fut donnée aux deux orateurs, puisque leurs déclarations figurent au procès-verbal.

Mais où la querelle s'envenime surtout, c'est quand Petilianus cherche à expliquer comment la signature d'un de ses collègues, mort en route, pouvait se trouver sur le *mandatum* signé à Carthage. Après constatation du fait, Alype dit d'un air de dédain : « Il suffit qu'on les ait pris sur le fait. Continuons. » Petilianus réplique brutalement : « Tu n'as rien pris du tout. Tu argumentes contre la vérité. » — « C'est toi qui l'as dit », répond Alype [2]. Le président lui-même s'étonne de l'effronterie du Donatiste. Avec son ferme bon sens, il lui pose ce dilemme embarrassant : « S'il est vrai, comme vous l'affirmez, que cet évêque est mort en route, sa signature est évidemment fausse ; si au contraire il a signé lui-même, il n'a pu mourir en route. » Décontenancé un instant, Petilianus balbutie : « N'est-ce pas le fait d'un homme, de mourir ? Est-ce qu'on ne voit pas des mourants signer leur testament ? » — « Oui, lui crie Alype, c'est le fait d'un homme, de mourir ; mais ce n'est pas le fait d'un galant homme, de tromper. » Pourtant, dans l'intervalle, le Donatiste a trouvé son explication : « Ce n'est pas tromper : il a pu mourir en route au retour [3]. » Et Petilianus, cette fois encore, fut convaincu qu'il avait eu le dernier mot.

En tout cas, ce jour-là, il avait atteint son objectif. Toutes ces chicanes et ces querelles avaient rempli bien des heures ; la nuit arrivait. Le président dut ajourner les débats.

La seconde séance, qui eut lieu le surlendemain, fut encore toute en obstructions et en chicanes. C'est dire qu'on y entendit souvent la voix de Petilianus. Successivement, il déclare que les vrais chrétiens, comme lui et ses amis, ne peuvent s'asseoir dans la même salle que des impies comme les pseudo-Catholiques [4] ; il proteste contre le nom d' « évêques du parti de Donat — *episcopi partis Donati* », donné aux évêques de son Eglise dans le procès-verbal de la première séance [5] ; il proteste encore contre l'article du règlement de la Conférence, qui obligeait tout orateur à signer toutes les paroles prononcées par lui [6] ; au reproche qu'on lui adresse de ne pas observer ce règlement, il réplique que ses adversaires ont contrevenu à

1) *Collat. Carthag.*, I, 185.
2) *Ibid.*, I, 207.
3) *Ibid.*, I, 208.
4) *Collat. Carthag.*, II, 3-7.
5) *Ibid.*, II, 10.
6) *Ibid.*, II, 16.

l'édit de Marcellinus en ne rendant pas la plupart des églises[1]; enfin, avant toute discussion sur le fond, il exige communication du procès-verbal complet de la séance précédente[2]. Il triomphe une fois de plus, puisqu'il obtient encore l'ajournement de la Conférence[3].

Cependant, la fortune devait le trahir, le 8 juin, à la fin de la troisième séance. Jamais, pourtant, son éloquence n'avait eu plus de ressources et de vigueur. Il n'en fut pas moins vaincu, mais par Augustin.

Pendant la plus grande partie de cette troisième séance, Petilianus organise de nouveau ses savantes obstructions. Pour éviter qu'on en arrive à parler sérieusement, à traiter la véritable question, il prononce discours sur discours. Il proteste contre le nom de « Donatistes » donné à son parti, et contre la prétention qu'ont ses adversaires de représenter l'Eglise catholique[4]. D'accord avec Emeritus de Cæsarea, il demande communication du texte de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour sollicitér la réunion de la Conférence[5]: les solliciteurs, dit-il, y ont calomnié l'Eglise de Donat, et, pour cette raison, refusent de produire leur requête[6]. En outre, il accuse ses adversaires de chercher, par ce refus, à éviter le débat[7]. Puis, de nouveau, à propos d'une observation du président, il proteste contre le nom de « Catholiques » donné aux représentants de l'Eglise rivale[8]. Cependant, il suit son idée, qui lui paraît féconde en obstructions; à mainte reprise, il insiste pour obtenir communication de la requête susdite[9]. Il reproche au président son peu d'empressement à ordonner lecture de la pièce; pour l'y contraindre, il demande qu'on lise, dans l'ordre des temps, tous les documents relatifs aux députations des conciles catholiques[10]. Déçu de ce côté, il change de tactique. Il somme ses adversaires de choisir définitivement entre deux méthodes de discussion: méthode juridique ou textes de l'Ecriture[11]. Il soutient que les Catholiques sont les demandeurs: ce sont toujours eux qui ont attaqué[12], et les Donatistes ne peuvent renoncer à leur rôle de défendeurs[13]. Chemin faisant, Petilianus malmène à tout propos l'Eglise rivale, héritière de Cæcilianus

1) *Collat. Carthag.*, II, 18.
2) *Ibid.*, II, 20; 23; 35; 37; 39; 43; 48-49; 55; 58.
3) *Ibid.*, II, 61-72.
4) *Ibid.*, III, 22; 30; 32; 34.
5) *Ibid.*, III, 46-47; 52; 69; 74.
6) *Ibid.*, III, 75.
7) *Ibid.*, III, 89.
8) *Collat. Carthag.*, III, 91; 93; 95.
9) *Ibid.*, III, 102; 104-105; 112; 118; 125; 127; 129; 131; 133; 135; 138.
10) *Ibid.*, III, 140-141; 143; 146.
11) *Ibid.*, III, 149; 153; 155; 181; 183; 185; 190-191; 195; 209.
12) *Ibid.*, III, 165; 175.
13) *Ibid.*, III, 193.

et de son indignité[1]. Toutes ces accusations ou ces chicanes lui fournissent l'occasion de discours sans fin.

De ces discours agressifs naissent souvent des disputes. Naturellement, la querelle recommence avec Alype de Thagaste. D'abord, à propos des persécutions. Petilianus proteste contre les violences que l'on commet en Afrique au nom de l'empereur, mais sans ses ordres : « L'empereur, dit-il, a voulu me faire peur, non me faire tuer, ni persécuter, ni traîner en justice, ni dépouiller[2]. » — « Par-dessus le marché, lui crie Alype, on ne t'a même pas fait peur[3]. » — « C'est louer notre fermeté, réplique Petilianus, la fermeté de notre foi orthodoxe et de notre discipline vraiment catholique[4]. » — « Eh bien ! poursuit Alype, on ne t'a pas fait peur, ni inspiré aucune crainte[5]. » Un peu plus tard, la dispute reprend au sujet du nom de « Donatistes ». Petilianus repousse cette appellation : « Nos adversaires croient devoir nous appeler *Donatistes*. Eh bien ! si l'on se reporte aux noms de nos pères, je puis leur donner, moi aussi, un nom analogue : oui, je les désigne publiquement, ouvertement, comme étant des *Mensuristes* et des *Cécilianistes*, des traditeurs et nos persécuteurs[6]. » Après cette déclaration, Petilianus n'en commence pas moins le panégyrique de Donat le Grand[7]. Mais Alype l'interrompt : « Qu'ils condamnent le nom de Donat, et, à l'avenir, nous ne les appellerons plus *Donatistes*[8]. » — « Toi, réplique Petilianus, condamne le nom de Mensurius et celui de Caecilianus, et l'on ne t'appellera plus *Mensuriste* ou *Cécilianiste*[9]. » Rarement l'on montra moins de charité chrétienne, que dans cette lutte entre évêques pour le droit de se dire catholique.

Le moment le plus dramatique de la séance est le duel oratoire de Petilianus avec Augustin. Bien que l'évêque d'Hippone, par principe, se réservât pour la controverse de fond, il avait pris plusieurs fois la parole au sujet des chicanes donatistes : notamment, sur la requête des Catholiques à l'empereur[10], ou sur la méthode de discussion[11]. Ces interventions de son vieil adversaire avaient irrité Petilianus, qui, sans ironie, lui avait recommandé la patience[12]. Tout à coup, la discussion entre les

1) *Collat. Carthag.*, III, 227 ; 229 ; 231-232 ; 236.
2) *Ibid.*, III, 25.
3) *Ibid.*, III, 26.
4) *Ibid.*, III, 27.
5) *Ibid.*, III, 28.
6) *Ibid.*, III, 30.
7) *Collat. Carthag.*, III, 32.
8) *Ibid.*, III, 33.
9) *Ibid.*, III, 34.
10) *Ibid.*, III, 53 ; 55 ; 59.
11) *Ibid.*, III, 187.
12) *Ibid.*, III, 50.

deux évêques prend l'allure d'une âpre querelle, très violente, puis personnelle. Augustin vient de protester contre la prétention des Donatistes, qui veulent rendre les Catholiques solidaires de Cæcilianus [1]. Petilianus, alors, se dresse menaçant : « Toi, qui es-tu ? Es-tu le fils de Cæcilianus, oui ou non ? As-tu hérité, oui ou non, du crime de Cæcilianus [2] ? » — « Moi, répond Augustin, je suis dans l'Eglise où était Cæcilianus [3]. » — « D'où viens-tu ? crie Petilianus. Qui as-tu pour père ? Au surplus, si tu condamnes ton père, tu avoues être hérétique, toi qui ne veux avoir ni origine orthodoxe ni père [4]. » Sur cette mise en demeure, l'évêque d'Hippone s'explique avec quelque détail. Mais Petilianus revient à la charge : « Cæcilianus est-il ton père ? As-tu une mère, comme tu l'as dit [5] ? » Suivent diverses répliques, puis un discours d'Augustin, un autre de Petilianus [6]. La controverse prend un tour de plus en plus personnel : « Qui t'a ordonné et t'a fait évêque [7] ? » demande Petilianus, visant les vieilles calomnies sur l'ordination d'Augustin. A ce moment, l'on s'agite et l'on murmure dans les rangs des Donatistes. Alype de Thagaste s'impatiente, et, se tournant vers les sténographes : « Qu'on note ce tumulte [8]. » Impassible, Augustin continue de disserter sur les caractères de l'Eglise [9]. Mais Petilianus le ramène à la réalité brutale, en répétant sa question perfide : « Comment s'appelle celui qui l'a ordonné ? Qu'il dise le nom de son consécrateur [10]. » Dans toute l'assemblée, l'émotion est à son comble. Pour ou contre Petilianus interviennent plusieurs orateurs : le Donatiste Adeodatus de Milev, les Catholiques Possidius de Calama, Alype de Thagaste, Fortunatianus de Sicca [11]. Longtemps, Augustin refuse de répondre aux calomnies : « Questions superflues, je le vois bien », dit-il [12]. Cependant, à la demande du président [13], il consent à s'expliquer : il le fait dans un discours très net, où il expose les circonstances de son ordination par Megalius, primat de Numidie [14]. Cette réponse si explicite met fin à la querelle personnelle, à cet étrange et dramatique duel oratoire entre les deux principaux orateurs des deux partis en présence.

Est-ce l'effet de cette querelle avec Augustin, du trouble que

1) *Collat. Carthag.*, III, 226.
2) *Ibid.*, III, 227.
3) *Ibid.*, III, 228.
4) *Ibid.*, III, 229.
5) *Ibid.*, III, 231.
6) *Ibid.*, III, 232-236.
7) *Ibid.*, III, 238.
8) *Collat. Carthag.*, III, 240.
9) *Ibid.*, III, 242.
10) *Ibid.*, III, 243.
11) *Ibid.*, III, 243-245.
12) *Ibid.*, III, 245.
13) *Ibid.*, III, 246.
14) *Ibid.*, III, 247.

ces scènes violentes avaient apporté dans les esprits ? Toujours est-il que Petilianus et ses amis, aussitôt après, commirent une insigne maladresse. Ils exigèrent impérieusement la lecture immédiate et intégrale de la longue lettre synodale qu'ils avaient rédigée la veille en réponse au *mandatum* de leurs adversaires[1]. Sur un mot d'ordre d'Augustin, les Catholiques y consentirent; et le président ordonna la lecture[2]. Le document lu[3], on se mit à le discuter, Augustin en tête[4]. Il se trouva que les schismatiques s'étaient pris à leur propre piège. Par cette lettre synodale, ils avaient introduit eux-mêmes, sans y songer, la discussion sur les questions fondamentales : cette discussion que depuis si longtemps, par leurs obstructions, ils s'évertuaient à éluder. Dès lors, leur destin était fixé. En vain, Petilianus s'efforça de lutter encore ; en vain, il contesta l'interprétation, donnée par Augustin, de certains textes relatifs à l'Église[5]. Par suite d'une erreur de tactique, son éloquence était vaincue.

Il avait tant parlé ce jour-là que, vers la fin de la séance, comme les Catholiques venaient de produire des documents embarrassants pour les Donatistes, il dut renoncer à la discussion pour cause d'enrouement[6]. Était-ce un prétexte pour se tirer d'affaire, comme on l'insinua dans le camp ennemi[7] ? Ce n'est pas sûr. A en juger par le procès-verbal, l'enrouement n'a rien d'invraisemblable. Et Petilianus, qui était habile, ingénieux, têtu, n'était pas homme à rester muet devant un argument, ni à se dérober devant un document, ni à lâcher pied avant la fin de la lutte.

Quoi qu'il en soit du dénouement et de l'enrouement, Petilianus, au cours des trois séances, avait pris la parole près de cent cinquante fois. Tous ses discours, ses ripostes et ses moindres mots, nous ont été conservés par le procès-verbal sténographié, où se dessine nettement sa physionomie d'orateur.

Orateur, il l'était assurément, dans toute la force du terme : et de nature, et d'éducation, et par le plaisir instinctif qu'il prenait au jeu de la parole, et par l'obsession d'une idée fixe, sous la pression d'une volonté toujours tendue vers l'action. Là-

1) *Collat. Carthag.*, III, 249 et suiv.
2) *Ibid.*, III, 256-257.
3) *Ibid.*, III, 258.
4) *Ibid.*, III, 261 et suiv.
5) *Ibid.*, III, 263 ; 274 ; 276.
6) « Petilianus, episcopus partis Donati, impedimento raucedinis agere se non posse testatur » (*Capitula Gestorum Collat. Carthag.*, III, 541).
7) « Catholici testantur ideo se Petilianum excusationi subtrahere voluisse, quod ei Donatus Casensis ex Gestis evidenter ostensus est » (*ibid.*, III, 542).

dessus, il n'y avait qu'une voix dans toute l'Afrique, et dans tous les partis. C'est par le prestige et par l'ascendant de son éloquence, que l'évêque de Constantine, égal en principe à ses quatre cents collègues sous la suprématie des primats schismatiques de Numidie et de Carthage, était devenu peu à peu le vrai chef du Donatisme. Les Catholiques eux-mêmes rendaient hommage à son talent oratoire. Augustin le qualifie souvent d'homme « éloquent, disert » (*eloquens*, *disertus*)[1] : parfois avec une pointe d'ironie, mais où l'ironie vise l'excès de virtuosité plutôt que le talent lui-même.

D'ailleurs, l'action très réelle de cette éloquence est attestée par le rôle tout à fait prédominant de Petilianus dans cette assemblée solennelle de Carthage, qui réunit près de six cents évêques, et, parmi eux, beaucoup d'orateurs. Pendant toute la durée des trois séances, qui se prolongeaient des journées entières, on voit tous les schismatiques se rallier derrière l'évêque de Constantine, qui toujours parle le premier, donne le mot d'ordre, ouvre le feu, conduit l'offensive ou couvre la retraite[2] : et cela, sans titre spécial, sans aucune de ces prérogatives que confère une supériorité hiérarchique, mais, simplement, du droit de son talent, par l'effet de la confiance enthousiaste que son éloquence inspirait à tous les siens. Les Catholiques s'en rendaient bien compte, et même, dans une certaine mesure, subissaient l'ascendant de leur hautain et farouche adversaire. Au cours des débats, c'est ordinairement vers Petilianus qu'ils se tournent ; c'est lui qu'ils interrogent, c'est avec lui surtout qu'ils discutent. L'évêque de Constantine, premier champion du Donatisme, semble traiter d'égal à égal, non seulement avec les primats ou avec Augustin, mais avec le commissaire impérial, président de l'assemblée[3].

Il était orateur de naissance, de tempérament. Et, semble-t-il, orateur de carrefour, plutôt que d'académie. Comme beaucoup d'évêques et de clercs donatistes [4], il avait une nature de tribun. Toujours il a aimé les grandes phrases, les grands gestes, les grands mots : quand ce n'étaient pas les gros mots.

Seulement, ce tribun était passé par les écoles des rhéteurs. Il y avait reçu, aussi complète que possible, l'éducation oratoire

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

2) *Collat. Carthag.*, I, 7 ; 9 ; 12, etc. ; II, 3-7 ; 10 ; 16, etc. ; III, 22 ; 25 ; 27 ; 30, etc.

3) *Ibid.*, I, 6-9 ; 11-12 ; 28-30 ; II, 3-7 ; 15-23 ; 47-49 ; III, 89-96 ; 117-120 ; 125-140 ; etc.

4) Par exemple, Optatus de Thamugadi, qualifié de tribun par l'évêque d'Hippone : « Optati illius *tribuni* vestri » (Augustin, *Epist.* 51, 3).

qui se donnait partout alors, et qui était entièrement orientée vers le barreau[1]. Le tribun y était devenu aussi un avocat, comme cela s'est vu en d'autres temps : un avocat très expert, très ingénieux, retors, jamais à court, rompu à tous les secrets du métier, familier avec toutes les procédures, avec toutes les chicanes, et, par son habileté même, facilement entraîné à ne pas s'embarrasser de scrupules, à placer au-dessus de toute autre chose ce qu'il considérait comme le devoir professionnel, le devoir de gagner son procès. Et c'est déjà une physionomie assez curieuse, que cet évêque-tribun doublé d'un avocat homme d'affaires.

Mais cette figure d'orateur est bien plus complexe encore. A l'action de l'école et du métier d'avocat, s'est ajoutée l'influence de la secte, puis celle de la carrière épiscopale, des querelles d'Églises où fut entraîné l'évêque, des controverses qu'il eut à soutenir[2]. Vivant au milieu des sectaires du Donatisme, l'orateur y a exaspéré son intransigeance naturelle, sa raideur hautaine, son âpreté : c'est l'homme des pamphlets, l'homme des invectives contre Augustin, l'homme qui refuse de s'asseoir à côté ou en face d'un Catholique[3]. Comme évêque schismatique, cet orateur a dû défendre sa communauté, c'est-à-dire attaquer l'Église officielle, menacer ou injurier son collègue orthodoxe, assaisonner d'invectives ses mandements ou ses livres de controverse[4]. Au cours de cette carrière épiscopale, l'éloquence du tribun-avocat s'est chargée de nouveaux traits : elle est devenue en même temps plus âpre et plus chicanière, avec des tons plus heurtés, des allures de théologie querelleuse et d'exégèse agressive, l'habitude et bientôt le goût des personnalités.

Voilà donc bien des éléments hétérogènes dans la formation de cette éloquence, où l'on surprend la collaboration d'un évêque avec un tribun, d'un sectaire avec un avocat, d'un pamphlétaire avec un prédicateur, d'un théologien avec un homme d'affaires. De tout cela résulte une physionomie complexe, peu sympathique sans doute, mais originale.

Dans une éloquence de ce genre, où se rencontrent tant d'élé-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; III, 16, 19.

2) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1 ; 104, 239 ; III, 1 ; *De unico baptismo*, 1 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Retract.*, II, 51 et 60 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139 ; II, 10 ; III, 32.

3) *Collat. Carthag.*, I, 145 ; II, 3-7 ; III, 227 et suiv. ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv.

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 ; 8, 17 ; 17, 38, etc. ; III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Collat. Carthag.*, I, 139 ; III, 227-244.

ments divers, et où manque naturellement l'harmonie, les défauts sautent aux yeux. D'abord, un peu d'incohérence : trop de chicanes autour des faits, trop de mots autour des principes, trop d'injures autour des citations bibliques[1]. Puis on relève des exagérations de toute sorte : de la déclamation, de l'emphase, des violences superflues, une âpreté vraiment extraordinaire. Voyez, à la troisième séance de la Conférence, cette charge de Petilianus contre deux malheureux évêques catholiques, Evodius d'Uzali et Theasius de Membrone, dont le seul tort était d'être allés en ambassade auprès de l'empereur comme légats de leur parti : « Theasius et Evodius, ces éclaireurs des Catholiques, leurs navigateurs en titre, ces légats de leur furie, toujours prêts à réclamer du sang, à réclamer des proscriptions, à répandre la terreur, à déchaîner les périls, à massacrer dans les diverses provinces[2]. » Se douterait-on qu'il s'agit ici du doux et modeste Evodius, l'élève et l'ami d'Augustin, l'interlocuteur si conciliant de ses dialogues, le rêveur et mystique évêque d'Uzali[3] ?

Ces défauts de Petilianus, si choquants qu'ils soient, ne sont qu'une ombre aux mérites très réels de son éloquence. Il a de l'énergie, de la précision, du mouvement, une logique passionnée, du relief et de la couleur. A l'occasion, il sait concentrer et résumer son idée dans des formules expressives, comme celle-ci : « Chez nous est la véritable Eglise catholique, celle qui subit la persécution, non celle qui persécute[4]. » Avec tous ses défauts, qui viennent surtout de l'excès ou de l'abus de qualités solides ou brillantes, à moins qu'ils ne viennent simplement de son mauvais caractère[5] ou de sa mauvaise cause[6], Petilianus reste un orateur original, aussi plein de ressources que convaincu, aussi vigoureux qu'ardent, aussi habile que mordant.

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 ; 6 et suiv. ; 11 et suiv. ; 28 et suiv. ; 35 et suiv. ; 39 et suiv. ; 46 et suiv. ; *Collat. Carthag.*, I, 29 ; 53 ; 61 ; II, 16 et 48 ; III, 30 ; 75 ; 89 ; etc.

2) *Collat. Carthag.*, III, 141.

3) Augustin, *Confess.*, IX, 8 et 12 ; *De quantitate animae*, 1 et suiv. ; *De libero arbitrio*, I, 1 et suiv. ; *Epist.* 33, 2 ; 80, 1 ; 158-164 ; 169.

4) « Apud nos est enim vera Catholica, quae persecutionem patitur, non quae facit. » (*Collat. Carthag.*, III, 22. — Cf. III, 258). — Les formules de ce genre sont nombreuses dans l'*Epistula ad presbyteros et diaconos* de Petilianus.

5) « Maledicta legistis, quae in me iratior quam consideratior Petilianus evomuit » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 2, 3). — « Legite nunc ejus (Petiliani) copiosissima maledicta, quae in me inflatus et iratus effudit » (*ibid.*, III, 15, 17).

6) « Quia mala causa est » (*ibid.*, II, 98, 226).

VI

Petilianus écrivain. — En quoi l'écrivain ressemble à l'orateur. — En quoi et pourquoi il en diffère. — Influence plus marquée de l'école et du stylisme à la mode. — L'art de la composition. — La langue. — Le style. — Défauts signalés par Augustin. — Qualités de l'écrivain. — Petilianus a été un adversaire digne d'Augustin.

L'écrivain, cela va sans dire, est étroitement apparenté à l'orateur. Cependant, il s'en distingue par quelques traits intéressants, assez marqués pour que l'on doive noter ces différences.

Ce qui frappe tout d'abord, ce sont naturellement les analogies. Dans tous les ouvrages que nous connaissons de lui, Petilianus fait œuvre de polémiste. Or la polémique, surtout la polémique personnelle, ressemble fort à l'éloquence : un pamphlet est encore une façon de discours. Auteur de pamphlets très agressifs et très violents, Petilianus y apporte le ton, les allures et les procédés de l'éloquence. Son style est donc, le plus souvent, un style d'orateur[1]. On y retrouve son tempérament de tribun avec ses subtilités d'avocat, sa raideur et son âpreté de sectaire, son instinct batailleur et son humeur querelleuse, ses airs provocateurs, son goût des personnalités et de l'invective, ses tendances aux exagérations oratoires, mais aussi les mêmes qualités, la logique passionnée, l'énergie, le relief, le mouvement, la vie. Tous ces traits caractéristiques de ses discours sont aussi les traits dominants de ses controverses écrites, et sont partout visibles jusque dans le détail du style.

Mais un pamphlet, même écrit de verve, à la hâte, dans une fièvre de rancune, n'est jamais complètement improvisé, comme l'est un discours né soudain dans le tumulte d'une assemblée orageuse, et fidèlement recueilli par des sténographes, et publié tel quel. Or tous les discours de Petilianus nous sont parvenus dans le procès-verbal sténographié des séances de Carthage, sans que l'orateur y ait pu changer un mot[2] ; ses pamphlets,

1) C'est ce que remarquait Augustin (*Contra litteras Petiliani*, II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; III, 16, 19).

2) On sait que le règlement de la Conférence obligeait chaque orateur à signer aussitôt, sur la minute du procès-verbal sténographié, les discours ou les moindres paroles qu'il venait de prononcer (*Collat. Carthag.*, I, 10). Petilianus avait eu beau protester contre cette exigence (*ibid.*, II, 16) ; il avait dû s'y soumettre comme tout le monde. Nous lisons encore, à chaque page du long document, la copie de sa signature. Dans ces conditions, aucune retouche n'était possible.

au contraire, ont été composés à loisir, revus, corrigés, polis et limés par l'auteur. Et de là viennent, dans l'ordonnance générale et dans le style, toutes les différences.

En même temps qu'un tribun et un sectaire, l'évêque de Constantine était un homme d'école, initié chez les rhéteurs aux secrets du beau langage, aux traditions cicéroniennes complétées ou modifiées par l'imitation de Salluste ou de Sénèque, à l'art de la composition, aux raffinements du stylisme africain. Pendant les séances de Carthage, l'orateur oubliait tout cela dans l'ardeur de la bataille, dans le feu des attaques ou des ripostes. Mais, dans ses pamphlets ou ses autres ouvrages de controverse, l'écrivain, qu'il y songeât ou non, redevenait plus ou moins un homme d'école [1].

D'où une première différence, entre ses traités et ses discours, en ce qui concerne la composition. Dans les discours, qui ont été improvisés au milieu d'ardentes discussions, l'agencement des matières, idées ou faits, arguments ou citations, récriminations ou invectives, est naturellement assez capricieux, spontané et comme instinctif ; il a été improvisé, lui aussi, au hasard des incidents de séance, sous le coup des questions posées, des objections ou des brusques interruptions [2]. Au contraire, les traités de Petilianus témoignent d'un art assez savant dans la disposition des divers éléments de la démonstration. Nous pouvons en juger par la grande Lettre pastorale, que nous possédons tout entière [3]. On y constate la méthode rigoureuse de l'auteur : netteté dans la conception d'ensemble, proportions justes dans l'ordonnance des parties, avec je ne sais quoi de tranchant qui, chez l'homme du métier, trahit le sectaire. Théorie et faits, idées, arguments, citations bibliques, exhortations ou reproches, injures même et digressions apparentes, tout y est à sa place. Tout y est calculé, et disposé dans une gradation savante, de façon à produire le maximum d'effet, à inspirer l'horreur pour l'Église officielle et la confiance dans l'Église de Donat [4]. C'est d'un écrivain qui sait son métier, et qui, dans ses pires emportements, songe encore à appliquer les règles de l'art.

Pour la langue, le contraste est beaucoup moins accusé entre

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2) Par exemple : *Collat. Carthag.*, I, 139 et 207-208 ; II, 3-7 ; III, 30-34 ; 227-244 ; 274-276.

3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos* (restituée plus haut, tome V, *Appendice* I).

4) Sur le plan et l'agencement de l'*Epistula ad presbyteros et diaconos*, voyez plus haut, § 2, p., 19 et suiv.

les traités et les discours. Elle est seulement plus châtiée, moins heurtée, chez l'écrivain que chez l'orateur. D'ailleurs, le fond est le même, et ne présente rien de très significatif. Ni dans le vocabulaire ni dans la syntaxe, on ne relève rien de particulier. C'est la langue ordinaire des Africains instruits de ce temps-là, mais adroitement maniée par un lettré rompu aux exercices de l'école, familier aussi avec les termes plus crus et les tours plus vifs du langage populaire[1].

Quant au style, c'est autre chose : c'est ici que se dessinent, non seulement l'originalité de l'écrivain, mais les principales différences avec l'orateur. Ici apparaît nettement l'influence de l'école et du milieu littéraire. En matière de style, la plupart des Africains étaient des raffinés, qui auraient peu goûté la simplicité grecque, et qui à Cicéron préféraient Sénèque ou Salluste. Depuis trois siècles, le stylisme était à la mode dans les écoles et dans la littérature de la région[2]. Pour les païens du pays, les grands maîtres du langage étaient Apulée et Fronton; pour les chrétiens, c'était Tertullien[3]. Comme beaucoup de ses compatriotes, Petilianus était, d'éducation et de goûts, un styliste. Il ne se contentait pas de trouver à sa pensée l'expression adéquate, la plus simple et la plus sobre : cette expression, il la voulait neuve, renforcée, éclatante, haute en relief et en couleur, savoureuse et piquante, pimentée au besoin.

Or les expressions de ce genre ne s'improvisent guère ; ce sont des raffinements d'homme de loisir, qui supposent la recherche et l'effort. De ces raffinements, on relève à peine quelques traces dans les discours improvisés de Petilianus; ils abondent, au contraire, dans ses traités. C'est par là surtout que se distinguent, pour la forme, les deux catégories d'ouvrages. Dans les pamphlets de Petilianus, le style n'est pas seulement un style d'orateur; c'est aussi un style de styliste.

L'antithèse sous toutes ses formes, avec ses oppositions de mots et ses cliquetis de sons, avec ses rapprochements artificiels ou équivoques qui vont parfois jusqu'à l'allitération ou au calembour, l'antithèse est le cadre ordinaire de la pensée de

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2; 8; 18 et suiv.; 28; 35; 39; etc.

2) La persistance du stylisme, depuis le IIe siècle, est un des traits les plus marqués dans la littérature de l'Afrique romaine. Pour les païens et pour l'influence des écoles, cf. notre volume sur *Les Africains* (Paris, 1894).

3) Comme écrivain, Tertullien a été longtemps un véritable classique pour les chrétiens du pays. Voyez plus haut, tome I, p. 439 et suiv.

l'écrivain[1]. Il ne se contente pas du relief ; il cherche aussi à colorer l'expression de son idée. Comme il avait de l'imagination, il trouve des métaphores neuves, des tours poétiques, des comparaisons inattendues.

Il aime surtout les comparaisons. Il en a d'ingénieuses et de spirituelles, même à propos du baptême. En voici une, qui est vraiment curieuse. Le prétendu baptême des Catholiques étant nul, il est absurde d'accuser les Donatistes de redoubler le sacrement ; les gens qui produisent cette accusation sont comme ces fous qui croient voir deux soleils : « Nous n'admettons qu'un seul baptême. Assurément, ceux qui en voient deux sont fous. Prenons une comparaison. Le soleil paraît double à certains fous : c'est que souvent se présente un nuage sombre, dont la face noire, frappée par la lumière, renvoie les rayons du soleil et semble émettre des rayons propres. Ainsi, dans la foi du baptême, autre chose est de chercher des images, autre chose de reconnaître la vérité[2]. » Quelquefois l'écrivain, pour rendre plus sensible son idée, procède par comparaisons accumulées. En voici un exemple, toujours à propos du baptême : « Coupable comme tu l'es, dit le Donatiste à son adversaire catholique, tu ne peux conférer qu'un faux sacrement. Donc, je ne redouble pas le baptême ; mais, toi, tu ne le confères même pas une fois. En effet, si tu veux mêler au vrai le faux, souvent le faux suit les traces du vrai pour l'imiter. C'est ainsi que la peinture contrefait l'homme vrai, l'homme de la nature, en présentant par des couleurs de faux aspects de la vérité. Ainsi, le poli d'un miroir reproduit un visage, au point de retenir les yeux de qui le regarde ; il offre à tout venant son propre visage, au point que chacun croit venir au-devant de sa propre figure ; et telle est la puissance de l'illusion, que les yeux mêmes de celui qui regarde se reconnaissent, comme s'il s'agissait d'une autre personne. De même, l'ombre, quand elle apparaît, double par une image l'aspect des choses, dont elle brise en grande partie l'unité par un mensonge. Dans tout cela, faut-il voir la vérité, parce que la figure ment[3] ? » On remarquera que toutes ces comparaisons s'adressent à l'œil : comme écrivain artiste, l'évêque de Constantine était un *visuel*.

D'autres procédés d'expression s'observent chez l'orateur

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 et suiv. ; 6 et suiv. ; 12 et suiv. ; 15 et suiv. ; 18 et suiv. ; 23 et suiv. ; 28 et suiv. ; 37 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv. ; 55 et suiv.

2) *Ibid.*, 19.

3) *Ibid.*, 18.

comme chez l'écrivain ; mais, en raison de l'effort et de la recherche qu'ils impliquent, ils sont d'un emploi beaucoup plus fréquent chez l'écrivain. Tel est le cas des « traits », des *sententiae* à la Sénèque. Petilianus en a émaillé ses pamphlets. Ou plutôt, hérissé : car, chez lui, tous les arguments ont des pointes, toutes les fleurs ont des épines. Beaucoup de ces *sententiae* contiennent des formules énergiques et concises, où se concentre une idée, une démonstration, une théorie. Tout cela forçait l'attention du lecteur. Plusieurs de ces formules sont devenues célèbres dans l'Afrique de ces temps-là, et ont suscité des controverses à l'infini[1].

Enfin, l'écrivain sait varier l'allure de sa prose et ménager ses effets, par l'alternance du style périodique et du style coupé. Tantôt, des périodes solennelles, bien équilibrées, qui se déroulent en ondulations assez harmonieuses. Tantôt, des phrases courtes et vives, hachées, incisives, armées de pointes et d'antithèses menaçantes. Le résultat est souvent assez heureux, et fécond en surprises : derrière la période démonstrative, qui semble annoncer une pensée grave et profonde, accourt la petite phrase alerte et piquante, barbelée de traits mordants, d'interrogations sarcastiques, d'invectives et d'injures.

On voit que, comme écrivain, Petilianus n'était pas le premier venu. Sans doute, les défauts abondent. Augustin, qui s'y connaissait en style, et qui connaissait bien son adversaire, prenait un malin plaisir à les signaler. Voici quelques spécimens de ces critiques. A propos du pamphlet où l'évêque de Constantine l'avait si fort malmené, l'évêque d'Hippone disait ironiquement du pamphlétaire : « Qu'il continue maintenant; avec ses poumons essoufflés et sa gorge gonflée, qu'il me dénonce comme dialecticien ; .... qu'il accuse à grand fracas la dialectique elle-même, enflant pour cela sa voix d'avocat du forum ;... qu'il entasse à plaisir les immondices des Manichéens, et qu'il s'efforce de les détourner sur ma personne, en aboyant contre moi[2]. » Et plus loin : « Il a déchaîné sa langue avec une jactance prodigieusement emphatique... Mais moi, au milieu de ce tapage, ou après ce grand tapage, si terrible, à ce qu'il croit, je répète ma question[3]... » Ou encore : « Le voilà maintenant qui, pris au piège dans cette affaire, lance de nouveau sur moi ses tourbillons de nuages et de vent, pour obscurcir la sérénité lu-

1) Surtout les formules où Petilianus avait résumé la théorie donatiste du baptême (*ibid.*, 2).

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, III, 18, 21.

mineuse de la vérité. La disette de preuves rend son langage abondant... Prenez garde que son souffle ne vous arrache des mains la question, et ne vous emporte dans la sombre tempête de son langage orageux[1]. » Ailleurs, Augustin traite Petilianus de « bavard » (*garrulus*[2]), d'écrivain « riche en mots, mais en mots vides » (*vaniloquus*[3]), d' « insulteur éloquent » (*disertus conviciator*[4]). Il raille ses « déclamations puériles » (*puerilis declamatio*[5]). Il lui reproche de « tout troubler par son tapage querelleur » (*litigioso strepitu*[6]). Il accuse ce beau parleur de s'écouter parler avec trop de complaisance : « Comme tes paroles résonnent agréablement à tes oreilles ! » lui dit-il avec une malice souriante[7].

Bref, Augustin critique, chez Petilianus, la violence des invectives, l'humeur querelleuse, l'abus des procédés d'avocat, les exagérations de toute sorte, les déclamations, l'emphase, le bavardage, les recherches de style, les comparaisons affectées, les antithèses forcées ou forcenées, les prétentieuses répétitions de mots. Le dossier du coupable est donc très chargé ; et l'on doit reconnaître que la plupart des critiques sont parfaitement justifiées.

On le remarquera, pourtant : sauf les excès du stylisme, les critiques d'Augustin visent le fond plutôt que la forme, le caractère de l'homme plutôt que son talent. Les termes mêmes dont se sert l'évêque d'Hippone montrent que, malgré tout, il accordait à son adversaire des qualités d'écrivain. En effet, sous ce rapport, il lui a souvent rendu justice. La première fois qu'il nous parle de Petilianus, c'est pour nous dire que les Donatistes du diocèse admiraient, chez leur évêque, « l'élégance et la beauté du style[8] ». Ce ne sont pas, d'ailleurs, les qualités qui nous frappent aujourd'hui chez l'évêque de Constantine.

En tout cas, on ne peut refuser à Petilianus de solides et brillantes qualités d'écrivain. Il a de l'énergie, une précision vigoureuse qui va souvent jusqu'à la concision pittoresque, du relief, de la couleur, des traits hardis, des formules heureuses. Avec cela, du mouvement, de la verve, le don satirique, un esprit mordant. Enfin, le don suprême : la vie. Ce style âpre et vigoureux peut irriter ou déplaire : il n'ennuie jamais. Au fond,

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 24.
2) *Ibid.*, III, 27, 32.
3) *Ibid.*, III, 17, 20.
4) *Ibid.*, III, 13, 14.
5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 21, 48.
6) *Ibid.*, III, 41, 50.
7) *Ibid.*, II, 101, 233.
8) *Ibid.*, I, 1.

c'était bien l'avis d'Augustin, qui disait un jour à l'évêque de Constantine : « Ce n'est pas que le génie te manque, mais ta cause est mauvaise[1]. » En fait, parmi tous les Donatistes de son temps, Petilianus a été le seul adversaire digne d'Augustin.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 98, 226.

CHAPITRE II

CRESCONIUS LE GRAMMAIRIEN

I

Ce que nous savons du donatiste Cresconius. — Il était contemporain d'Augustin, et Africain de naissance. — Il était laïque, et grammairien de profession. — Son talent et son éloquence. — Caractère et tour d'esprit. — Comment Cresconius fut amené à intervenir dans la controverse entre Augustin et Petilianus. — Sa Lettre à Augustin. — Date de cet ouvrage.

Le jour où il est parti en guerre contre l'évêque d'Hippone, le grammairien Cresconius a sauvé son nom de l'oubli. S'il n'avait pas eu l'impertinence d'intervenir alors dans une discussion qui ne le regardait en rien, nous ne saurions pas même qu'il a existé : son futur adversaire, avant sa provocation, n'avait jamais entendu parler de lui [1]. Au milieu des polémiques entre l'évêque catholique d'Hippone et l'évêque schismatique de Constantine, le grammairien, Donatiste convaincu, crut devoir prendre la défense de Petilianus, qui d'ailleurs savait se défendre tout seul, ayant bec et ongles. Par là, Cresconius attira sur lui les foudres d'Augustin, sous la forme d'un gros ouvrage en quatre livres, bourré de faits, de textes et d'arguments. Ce fut un vrai coup de fortune pour le modeste grammairien, qui désormais fut associé à la gloire de son adversaire. Le *Contra Cresconium*, qui avait révélé à toute l'Afrique le nom de Cresconius, nous a conservé par surcroît une bonne partie de son pamphlet, avec quelques renseignements sur sa personne.

Des circonstances mêmes de la controverse, il résulte naturellement que le Donatiste Cresconius était contemporain d'Augustin. Il devait être à peu près du même âge. Vers l'année 401, comme son adversaire, il était en pleine maturité d'âge et de talent : il avait dû naître vers 350.

Il était Africain, et aimait à le rappeler : il avait l'orgueil de

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1.

son pays, comme tous ses compatriotes. C'était, nous dit-on, « un Africain vivant en Afrique, *Afer in Africa*[1] ». Ces mots avaient alors, en ces régions, un sens précis : Cresconius était de l'une des provinces qui correspondaient à l'ancienne *Africa proconsularis*, soit de Byzacène ou de Tripolitaine, soit, plutôt, de la Zeugitane ou Proconsulaire proprement dite, aux environs de Carthage. En tout cas, il demeurait loin d'Hippone, dans un pays dont les relations avec cette ville étaient rares : son pamphlet et son nom n'arrivèrent à Augustin qu'au bout de plusieurs années[2].

On nous dit encore que Cresconius « n'était attaché à la cléricature par le lien d'aucune fonction[3] ». Il était simple « laïque[4] ». Pour un polémiste, c'était une originalité dans cette Eglise de Donat, que le primat gouvernait en despote avec l'assentiment du concile général, et où les fidèles n'avaient guère qu'un droit,celui d'attendre le mot d'ordre des évêques. Mais c'était aussi un danger, et une cause de faiblesse : on se souvient de la mésaventure de Tyconius, frappé d'autant plus vite et d'autant plus durement par son primat, qu'il n'était pas d'Eglise. Rien ne fait supposer que Cresconius ait eu des difficultés avec son parti, dont il prenait la défense et suivait aveuglément les traditions. Mais il le défendait avec une autorité médiocre, par le fait seul qu'il était simple laïque. C'est ce qu'indique spirituellement Augustin, dans un petit intermède comique où il met en scène les évêques donatistes, tout prêts à renier leur champion, dès qu'il devient compromettant : « Quel est, s'écrient les prélats, quel est cet homme de notre parti, dont tu nous apportes la lettre ? Ce n'est qu'un de nos laïques. Vainqueur, nous aurions triomphé de sa victoire. Vaincu, sa défaite ne regarde que lui[5]. »

Même dans la hiérarchie mondaine de sa ville, le Donatiste Cresconius n'était qu'un personnage de second rang. C'était un grammairien de métier, *grammaticus*[6]. Sans doute, avec la grammaire, il enseignait la littérature et bien d'autres choses. Mais il ne pouvait rien contre les barrières de la hiérarchie traditionnelle : suivant les préjugés du monde des écoles, le titre modeste de sa fonction ne lui permettait pas de rivaliser avec la gloire d'un philosophe ou d'un rhéteur. Augustin, qui

1) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. III, 25, 28 ; IV, 43, 51.

2) *Ibid.*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 52.

3) *Contra Cresconium*, I, 1.

4) *Ibid.*, II, 5, 7 ; IV, 34, 41.

5) *Ibid.*, II, 5, 7.

6) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, II, 6, 8 ; 8, 10.

pourtant, dans sa jeunesse, avait lui aussi professé la grammaire à Thagaste, mais qui l'avait promptement délaissée pour la rhétorique, Augustin ne se fait pas faute de railler son humble confrère donatiste, et, avec lui, les minuties ou les artifices de la grammaire. Ironiquement, il appelle Cresconius « un habile mesureur et peseur de mots [1] ». Il le renvoie à ses écoliers. L'ancien rhéteur, devenu évêque, se plaît à évoquer ses vieux souvenirs et ses préjugés d'école, pour en accabler le grammairien.

Cependant, de l'aveu de son adversaire lui-même, Cresconius n'était pas le premier venu. Tout en le raillant à l'occasion, Augustin lui rend justice [2]. Il lui reconnaît d'abord les qualités professionnelles : la conscience et l'honnêteté, une instruction solide, s'étendant à plusieurs arts libéraux, l'intelligence de son métier, une réelle compétence dans les questions de grammaire. Des dons naturels : un esprit assez vif, de l'ingéniosité, une certaine finesse dans la déduction. Des qualités d'écrivain : la correction, la clarté, l'abondance et l'élégance du style. Avec cela, du bon sens ; excepté dans les controverses religieuses, si l'on en croit l'évêque d'Hippone : « Comment donc, dit-il au grammairien, comment une cause si mauvaise a-t-elle pu égarer un bon esprit comme le tien, toi un homme sensé, un lettré [3] ? » A certains moments, Augustin découvre chez son contradicteur jusqu'à du talent et de l'éloquence. « Homme très disert, *vir disertissime* », c'est ainsi qu'il l'interpelle souvent, avec une pointe de malice [4]. Ailleurs, il lui dit : « Dans tout ce que tu as écrit, tu as déployé ton éloquence pour persuader ; même quand tu as voulu accuser l'éloquence, tu t'es montré encore éloquent [5]. » Dans ces compliments, sans doute, on doit faire largement la part de l'ironie du polémiste. Mais il reste une part de louange ; et de louange méritée.

D'après ce qu'on entrevoit du caractère de Cresconius, c'était un brave homme un peu naïf : d'intentions droites et de vie simple, consciencieux et ponctuel dans ses fonctions, respectueux des traditions et des autorités, mais d'esprit étroit, et, d'ailleurs, content de lui. Il aimait tant son métier, et il était si fier de son art, qu'il y ramenait tout : il s'exagérait évidemment l'importance de la grammaire dans l'histoire du monde.

1) *Contra Cresconium*, III, 73, 85.
2) *Ibid.*, I, 1 ; 13, 16 ; 22, 27 ; II, 8, 10 ; 12, 15 ; 17, 21 ; III, 73, 85 ; IV, 2, 2 ; 3, 3 ; 31, 38 ; 44, 52 ; 45, 54.
3) *Ibid.*, IV, 31, 38.
4) *Contra Cresconium*, III, 55, 61 ; 71, 83 ; IV, 11, 13.
5) *Ibid.*, I, 2, 3. — Cf. I, 13, 16 ; IV, 2, 2.

Très sûr de sa science, très convaincu de son talent et pressé d'en faire les honneurs, il cherchait les occasions de se mettre en scène. Il disait son mot sur les choses du jour, et tranchait toutes les questions sur un ton de pédagogue infaillible, sans faire exactement le départ entre ce qu'il savait bien et ce qu'il savait moins bien. Homme d'école avant tout, et dans le sens le plus étroit du terme, il ne craignait pas de juger tout haut ce qui se passait hors de l'école : même dans l'Eglise.

Car il était dévot et sectaire. Donatiste de tradition, d'habitudes, probablement de naissance, il était d'autant plus attaché à son Eglise, qu'il ne savait pas exactement en quoi consistait le Donatisme. Il ne s'était jamais posé sérieusement la question. En vrai grammairien, il s'était plus arrêté aux mots qu'aux choses. C'est ce qu'Augustin lui dit assez méchamment : « Toi qui es si bien instruit des arts libéraux, toi qui es si savant dans l'art des mots, tu discernes mal la portée de tes paroles [1]. » Cresconius avouait lui-même qu'il était peu familier avec la Bible et la théologie ; ce qui lui valait cette amusante réplique de l'évêque d'Hippone : « Tu dis que tu es inférieur à nous dans l'art de la parole, et que tu n'es guère au courant de la Loi chrétienne. A quoi tend cet aveu, je te prie ? Est-ce que je t'ai forcé de réfuter mes écrits ? As-tu à te récuser et à t'excuser ? Si donc tu n'es pas au courant, tu ferais mieux de te taire, ou de parler seulement pour demander qu'on t'instruise [2]. » Le conseil était bon ; mais Cresconius n'était résigné ni à se taire, ni à redevenir écolier. D'ailleurs, il était maintenant trop tard : dans un accès de dévotion belliqueuse, le grammairien s'était improvisé controversiste, exégète, théologien. Bravement ou étourdiment, il avait lancé un pamphlet, où, pour son coup d'essai, il s'attaquait directement au plus redoutable des polémistes du temps.

C'était au milieu des premières controverses entre Augustin et Petilianus. L'évêque donatiste de Constantine avait adressé aux clercs de son diocèse une Lettre pastorale, qui contenait un violent réquisitoire contre les Catholiques. Augustin, pendant un séjour qu'il fit alors à Constantine, entendit parler de cet ouvrage ; par ses conversations avec son ami Fortunatus, l'évêque catholique de la ville, il put juger de l'effet produit. Non sans peine, on lui procura une copie de la première partie du pamphlet. Il en entreprit la réfutation, qu'il publia peu après :

1) *Contra Cresconium*, II, 12, 15. 2) *Contra Cresconium*, I, 3, 4.

c'est le premier livre *Contra litteras Petiliani*[1]. Cette réponse eut encore plus de retentissement que la Lettre pastorale du Donatiste. Petilianus se mit aussitôt à élaborer un nouveau pamphlet, où il mettait en cause son contradicteur. De son côté, l'évêque d'Hippone préparait un second livre *Contra litteras Petiliani*, où il se proposait de réfuter d'un bout à l'autre la Lettre pastorale, dont il avait enfin reçu un exemplaire complet[2]. Dans l'intervalle, le premier réquisitoire de Petilianus et la première réponse d'Augustin avaient fait le tour de l'Afrique chrétienne. Cresconius en eut connaissance. Homme de foi simple, hostile à toute réconciliation, naïvement convaincu que les évêques de son parti avaient toujours raison, le grammairien admira sans réserve la Lettre pastorale, et s'indigna qu'un trouble-fête eût osé la critiquer. De l'indignation, il passa vite aux actes. Oubliant écoliers et grammaire, il jura de venger Petilianus en le justifiant, en discutant point par point les allégations de l'arrogant Catholique. C'était l'objet de sa longue « Lettre à Augustin[3] ».

De cette *Epistula ad Augustinum*, on peut déterminer approximativement la date. La lettre pastorale de Petilianus est de l'année 399 ou du début de l'année suivante; le premier livre d'Augustin a été publié quelques mois plus tard. Dans le courant de l'année 401, coup sur coup, ont paru trois ouvrages tout à fait contemporains, complètement indépendants l'un de l'autre, bien que relatifs à la même controverse, et traitant le même sujet à des points de vue différents: le second livre d'Augustin, le second réquisitoire de Petilianus, et le pamphlet de Cresconius[4].

II

L'*Epistula ad Augustinum* de Cresconius. — Titre et forme de l'ouvrage. — Comment il peut être reconstitué en grande partie. — Plan et contenu. — Préambule. — Critique de la méthode suivie par Augustin dans sa réfutation de Petilianus. — Arrogance et provocations de l'évêque d'Hippone. — Railleries sur l'éloquence et la dialectique. — La question du baptême. — La véritable Eglise. — Les Donatistes ne sont pas des hérétiques. — Inconséquence des Catholiques. — La tradition de Cyprien. — Légitimité du schisme. — Réponse aux objections sur Optatus de Thamugadi et les Maximianistes. — Indignité des Catholiques, héritiers des

1) *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27 ; I, 1 ; III, 50, 61.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; III, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

3) *Contra Cresconium*, I, 1 ; IV, 1 ; *Retract.*, II, 52.

4) Voyez plus haut, p. 16-17, la chronologie des œuvres de Petilianus.

traditores. — La persécution. — Martyrs donatistes. — Revendication de la liberté de conscience. — Primianistes et Maximianistes. — Les Donatistes constituent la véritable Eglise. — Attaques personnelles contre Augustin. — Conclusion de l'ouvrage.

Selon l'usage des polémistes africains du temps, Cresconius avait donné à son pamphlet la forme d'une lettre. Cet ouvrage, qualifié parfois *opus* ou *sermo*[1], est appelé ordinairement *epistula*[2] ou *litterae*[3]. Augustin dit expressément, à plusieurs reprises, que la lettre lui était adressée, à lui personnellement (*nominatim ad me*[4]). D'après ces diverses indications, le pamphlet devait être intitulé *Epistula* (ou *litterae*) *ad Augustinum*.

On peut le reconstituer en grande partie : et cela, à l'aide du *Contra Cresconium*, où l'on retrouve non seulement les grandes lignes du développement, mais encore, pour bien des passages, le texte original. En effet, Augustin, par ses citations, nous en a conservé d'innombrables fragments, quelquefois des pages entières. Là où manquent les phrases mêmes du Donatiste, nous avons du moins les résumés ou les analyses du Catholique. En outre, l'évêque d'Hippone déclare formellement qu'il a réfuté son adversaire en suivant le même ordre, *eodem ordine*[5] : ce que confirme la succession logique des fragments et des idées. Bien mieux, pour nous guider dans la restitution de l'ensemble, nous possédons un moyen de contrôle. C'est Augustin lui-même qui nous le fournit. Dans le *Contra Cresconium*, il s'est donné le luxe de réfuter deux fois le pamphlet, et chaque fois d'un bout à l'autre, intégralement, chapitre par chapitre. Les trois premiers livres contiennent une réfutation directe, méthodique et détaillée, de toutes les assertions de Cresconius ; le livre IV renferme une réfutation indirecte, non moins complète et systématique, faite uniquement au point de vue des querelles entre Primianistes et Maximianistes[6]. Si l'on compare les deux démonstrations, on constate une parfaite concordance entre les deux séries d'arguments et de fragments. Le parallélisme constant des développements et des citations prouve la

1) Augustin, *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, I, 1 ; 13, 16.

2) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; 3, 4 ; 5, 7 ; III, 1, 1 ; 12, 15 ; 14, 17 ; IV, 1, 1 ; 2, 2 ; 11, 13, etc.

3) *Ibid.*, I, 1 ; II, 8, 10 ; 32, 40 ; III, 41, 45 ; 77, 88 ; IV, 12, 14 ; 41, 48.

4) *Contra Cresconium*, I, 1. — Cf. I, 13, 16 ; *Retract.*, II, 52.

5) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. IV, 23, 30 ; 24, 31.

6) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, IV, 1-2.

scrupuleuse et minutieuse exactitude d'Augustin, qui, dans les deux cas, sans omissions ni interversions, a suivi d'un bout à l'autre la marche de son adversaire. D'après ces données toujours concordantes des deux réfutations successives, on peut restituer jusque dans le détail le plan et le contenu du pamphlet de Cresconius.

Ce plan, c'était tout simplement, au moins pour la controverse proprement dite, celui qu'avait naguère adopté Petilianus dans sa Lettre pastorale. Et l'on s'explique aisément pourquoi. Cresconius se proposait de justifier cette Lettre pastorale, en réfutant point par point la réfutation qu'en avait faite Augustin. Or l'évêque d'Hippone avait reproduit et critiqué, phrase par phrase, le réquisitoire de l'évêque donatiste [1]; ce qui l'avait amené lui-même à traiter dans le même ordre les mêmes questions : baptême, schisme, persécution. Cresconius, naturellement, devait procéder de façon analogue dans sa contre-réfutation. Seulement, comme il en voulait personnellement à l'évêque d'Hippone pour son intervention, il mêlait souvent l'invective à la controverse ; et cet élément satirique occupait même une place prépondérante au début comme à la fin de l'ouvrage. Bref, le contenu du pamphlet se résume ainsi : une apologie de Petilianus et du Donatisme, entre deux charges contre Augustin.

Voici donc quel était le plan de l'*Epistula ad Augustinum*. D'abord, le préambule d'usage, où l'auteur donnait les raisons de son intervention [2]. Puis une longue et acerbe critique du caractère d'Augustin, et de la méthode qu'il avait appliquée dans sa réfutation de Petilianus [3]. Après ce premier flot d'invectives, commençait la controverse sérieuse. Elle se divisait en trois parties, qui correspondaient aux trois thèmes principaux des polémiques soulevées par la Lettre pastorale de Constantine : question du baptême [4], légitimité du schisme [5], iniquité des persécutions contre l'Eglise de Donat [6]. Sur chacun de ces points, le grammairien s'efforçait de justifier les affirmations de l'évêque donatiste, et de convaincre d'erreur ou de parti-pris l'évêque catholique. Chemin faisant, il traitait des questions accessoires, ou répondait à des objections. Une fois

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 51.
2) *Contra Cresconium*, I, 1.
3) *Ibid.*, I, 2, 3 et suiv. ; IV, 2 et suiv.
4) *Contra Cresconium*, I, 21, 26 et suiv. ; IV, 4 et suiv.
5) *Ibid.*, III, 12, 15 et suiv. ; IV, 24, 31 et suiv.
6) *Ibid.*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 46. 55 et suiv.

a démonstration achevée, il se tournait de nouveau contre Augustin, qu'il accusait de violence, et dont il incriminait la vie[1]. Le pamphlet se terminait sur un résumé triomphant de toute la discussion[2].

Pour chacune des parties de l'ouvrage, les deux réfutations d'Augustin, ses citations et ses analyses, nous permettent de suivre encore, dans leur développement logique ou leurs capricieux détours, souvent même dans le détail de l'expression, les démonstrations ou les récriminations de Cresconius. Et d'eux-mêmes s'y encadrent, sans erreur possible, à la place qu'ils occupaient dans le pamphlet et qu'ils occupent encore dans les analyses du *Contra Cresconium*, la plupart des fragments qui nous sont parvenus du texte original.

Le préambule est malheureusement perdu. Nous en connaissons seulement le contenu. L'auteur y exprimait la surprise et l'indignation que lui avaient causées les critiques dirigées contre la Lettre pastorale du saint évêque Petilianus, et les hautaines provocations du soi-disant évêque catholique d'Hippone. Bien que simple laïque, il croyait devoir relever le défi, en défendant Petilianus et la véritable Eglise. Cette justification, il l'adressait à Augustin lui-même, avec qui il allait discuter point par point[3].

Avant d'engager la controverse, il attaquait personnellement l'évêque d'Hippone, qu'il accusait de troubler la paix par les manifestations incessantes d'un esprit inquiet et batailleur. Il lui reprochait aussi d'apporter, dans sa querelle avec Petilianus, l'habileté suspecte d'un avocat et la mauvaise foi d'un sophiste. C'était là pour le grammairien, jaloux peut-être des rhéteurs et des philosophes, une belle occasion de déclamer sur les dangers de l'éloquence et de la dialectique.

Tout d'abord, Cresconius louait le talent d'Augustin, et se reconnaissait « inférieur à lui dans l'art de la parole[4] ». Compliments perfides, qui tournaient vite à l'aigre. Sans doute, observait le grammairien, l'éloquence a du brillant et l'apparence de l'utilité; mais elle a fait dans le monde plus de mal que de bien. Quand elle n'est pas au service de la vérité, ce qui est rare, elle devient un art dangereux, malfaisant, qui égare et trompe les hommes. Elle est alors « l'ennemie de la vérité, la patronne du mensonge..., une instigatrice de désordres, un

1) *Contra Cresconium*, III, 78, 90 et suiv.; IV, 64, 78 et suiv.
2) *Ibid.*, IV, 65, 80 et suiv.
3) *Contra Cresconium*, I, 1.
4) *Ibid.*, I, 3, 4. — Cf. I, 1, 2.

instrument de fourberie ». Les honnêtes gens « doivent la maudire et l'éviter[1] ». Platon et d'autres sages « ont jugé avec raison qu'on devait la bannir de la cité et de la société du genre humain[2] ». Même conseil dans les saintes Ecritures, où il est dit: « Si tu parles beaucoup, tu n'éviteras pas le péché » (*Proverb.*, 10, 19)[3]. Enfin, l'éloquence est l'arme des hérétiques. — Conclusion : Augustin étant très éloquent, on doit « prendre garde à lui et le fuir[4] ».

D'ailleurs, disait Cresconius à Augustin lui-même, tu es un homme arrogant, ambitieux et querelleur, convaincu de ta supériorité, toujours prêt à provoquer les autres, à soulever des discussions, à troubler la paix, sous prétexte de travailler à la réconciliation des deux Eglises africaines. Ton prétendu zèle pour la vérité n'est que l'instinct batailleur d'une nature querelleuse et violente. Dans ton orgueil, tu te crois capable de résoudre des questions insolubles. « Tu veux terminer, après tant d'années, après tant de jugements et d'arbitrages, une affaire qui, portée devant les empereurs, discutée par tant d'hommes instruits, n'a pu être terminée par les évêques des deux partis... Avec une arrogance intolérable, tu crois pouvoir trancher, à toi seul, un différend qui a paru aux autres inextricable, et que l'on a dû abandonner au jugement de Dieu[5]. » L'honnête et pacifique grammairien invitait le remuant évêque d'Hippone à se tenir enfin tranquille : « Si tu sais que l'affaire en question ne peut être finie par toi, pourquoi prendre une peine inutile ? Pourquoi te démener en vain ? Pourquoi batailler hors de propos et sans résultat ? N'est-ce pas une grande erreur, de vouloir ce que tu ne saurais faire ? La Loi nous avertit par ces mots : « Ne cherche pas à atteindre plus haut que toi, ni à scruter plus fort que toi » (*Ecclesiastic.*, 3, 22). Ou encore : « L'homme violent provoque les querelles, et l'homme colère accumule les péchés » (*ibid.*, 28, 11)[6]. — Décidément, à ces schismatiques, le futur Père de l'Eglise faisait l'effet d'un diable.

A l'agitation et aux perpétuelles provocations d'Augustin, Cresconius opposait le calme angélique des vénérables évêques du parti de Donat, qui dédaignaient les vaines controverses et se contentaient d'instruire leurs fidèles : « Tu presses, tu provoques toujours, disait encore le grammairien ; tu veux amener

1) *Contra Cresconium*, IV, 2, 2.
2) *Ibid.*, I, 2, 3.
3) *Ibid.*, I, 1, 2.
4) *Contra Cresconium*, IV, 2, 2. — Cf. I, 13, 16.
5) *Ibid.*, I, 3, 5.
6) *Ibid.*, I, 8, 11.

nos évêques à discuter avec toi pour établir la vérité. Mais nos évêques ont plus de sagesse et de patience ; ils restent dans leurs églises, où ils enseignent seulement aux peuples les commandements de la Loi et ne se soucient pas de vous répondre. Ils savent bien que, si la Loi divine et tant de textes des saintes Ecritures ne peuvent vous convaincre du bon droit et de la vérité, jamais une autorité humaine ne saurait dissiper vos erreurs, et vous ramener à la règle de la vérité [1]. » Cresconius posait donc comme principe, qu'un évêque n'avait pas à s'occuper de ce qui se passait hors de son Eglise. Il alléguait l'exemple des Prophètes : « Quand Ezéchiel lui-même et les autres prophètes allaient porter les paroles de Dieu, c'était au peuple de Dieu. C'étaient des Israélites qui s'adressaient à des Israélites [2]. » De même, un évêque ne devait pas se compromettre dans des controverses avec des gens d'une autre Eglise.

A plus forte raison les prélats donatistes devaient-ils se refuser à toute discussion avec un dialecticien : un de ces dangereux ergoteurs « qui, par leurs coupables artifices de langage, rendent vrai ce qui est faux, et faux ce qui est vrai [3] ». Tel était Augustin aux yeux de Cresconius, qui lui reprochait de raisonner en philosophe : « La dialectique, disait le Donatiste, est contraire à la vérité chrétienne. Aussi nos docteurs, te sachant dialecticien, ont pensé avec raison devoir te fuir et se garder de toi, plutôt que de chercher à te réfuter et à te confondre [4]. » — Orateur et philosophe, l'évêque d'Hippone avait l'impertinence de trop bien raisonner comme de trop bien parler : double crime, ou double tare, aux yeux du grammairien donatiste.

Logiquement, Cresconius aurait dû s'en tenir là. Comme les prudents docteurs de son Eglise, il aurait dû éviter de se compromettre dans un duel avec le dialecticien d'Hippone. Par une singulière inconséquence, c'est immédiatement après cette condamnation formelle de la dialectique, qu'il commençait à argumenter. Non sans quelque témérité, à la suite d'Augustin et de Petilianus, il s'engageait dans l'épineuse controverse sur le baptême.

Il débutait par une observation assez piquante : dans le doute, disait-il, mieux valait se faire baptiser par les Donatistes que par les Catholiques, puisque les Catholiques admettaient l'efficacité du baptême donatiste, tandis que les Donatistes dé-

1) *Contra Cresconium*, I, 3, 4. - Cf. III, 77, 88 ; IV, 3, 3.
2) *Ibid.*, I, 10, 13.
3) *Contra Cresconium*, II, 18, 23.
4) *Ibid.*, I, 13, 16. — Cf. I, 14, 17.

claraient nul le baptême catholique[1]. D'ailleurs, poursuivait Cresconius, c'est à tort que l'on accuse les Donatistes de rebaptiser. En réalité, ils croient à un seul baptême, comme à une seule Eglise ; mais ce baptême n'est valable que s'il est conféré par la véritable Eglise. A l'appui de sa thèse, le grammairien alignait une longue série de textes relatifs au baptême et aux caractères de l'Eglise du Christ[2].

Cette Église, la vraie, la seule, c'est celle que ses persécuteurs appellent à tort l'Église de Donat, et que ses fidèles considèrent avec raison comme la véritable Eglise catholique. « Donat, disait Cresconius, n'est pas le fondateur et l'organisateur d'une Église qui n'aurait pas existé auparavant ; il a été simplement l'un des évêques de l'Eglise antique fondée par le Christ[3]. » En passant, le grammairien ne résistait pas à la tentation de donner à ses ignorants contradicteurs une leçon de grammaire. Pourquoi les soi-disant Catholiques appellent-ils leurs adversaires *Donatistae*, à la mode grecque ? S'ils savaient mieux le latin, ils les appelleraient du moins *Donatiani*[4]. En tout cas, les fidèles de Donat, même du point de vue des soi-disant Catholiques, ne sont nullement des hérétiques. Cresconius disait à Augustin : « Que signifient tes paroles sur l'erreur sacrilège des hérétiques ? Il n'y a hérésie que là où il y a divergence de doctrine. L'hérétique est l'adepte d'une religion contraire ou autrement interprétée : par exemple, les Manichéens, les Ariens, les Marcionites, les Novatiens, et tous ceux dont les doctrines contradictoires sont en opposition avec la foi chrétienne. Mais entre nous, qui croyons au même Christ, né, mort et ressuscité ; entre nous, qui avons une même religion, les mêmes sacrements, il n'y a aucune divergence dans la pratique du christianisme : il y a eu schisme, mais on n'appelle pas cela une hérésie. En effet, l'hérésie est une secte composée de gens dont la doctrine est différente ; le schisme est une rupture entre gens qui ont la même doctrine. Tu vois donc dans quelle erreur tu es tombé, ici encore, pour le plaisir d'incriminer : ce qui est schisme, tu l'appelles hérésie[5]. » On remarquera la netteté de ces définitions : Augustin lui-même n'a jamais formulé aussi clairement la distinction.

A propos de la confusion plus ou moins volontaire entre le

1) *Contra Cresconium*, I, 21, 26 ; IV, 4, 4.
2) *Ibid.*, I, 28, 33 ; 31, 37 ; 34, 40 ; II, 14, 17 et suiv. ; IV, 63, 77.
3) *Ibid.*, IV, 6, 7.
4) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; 9, 11.
5) *Ibid.*, II, 3, 4. — Cf. II, 4, 5-6 et suiv. ; IV, 10, 12 et suiv.

schisme et l'hérésie, Cresconius signalait l'inconséquence de la conduite des Catholiques envers les Donatistes convertis. L'Eglise officielle traitait ses adversaires d'hérétiques ; et pourtant, elle les accueillait sans conditions, « comme des scélérats dans un asyle de Romulus[1] ». Bien mieux, on laissait leur titre et leur dignité aux clercs ralliés, même aux évêques, comme on l'avait fait naguère pour Candidus de Villa Regia et Donatus de Macomades[2].

Après cette digression sur l'Eglise, Cresconius revenait à la question du baptême. Là-dessus, il reprenait simplement, et développait avec de copieux commentaires, la thèse de Petilianus, combattue par Augustin : l'efficacité du sacrement dépendait de la personne qui le conférait. Nous ne suivrons pas le grammairien dans les interminables développements où il cherchait à justifier sur ce point la théorie donatiste[3]. Nous connaissons en détail tous les éléments de son argumentation, avec de nombreux et longs fragments, avec l'indication des textes bibliques allégués ; mais, dans cette démonstration aride, on ne relève rien de nouveau, rien qui n'eût été déjà dit, et plus fortement, par Petilianus ou autres dissidents. A la fin de son argumentation, Cresconius insistait sur ce fait, que son Eglise, en rebaptisant hérétiques et schismatiques, suivait la tradition africaine et l'exemple de saint Cyprien. Il citait le concile de 256 *De haereticis baptizandis*, la lettre à Jubaianus, la lettre de Firmilien, et autres documents[4]. Il constatait que, sur ce point, les Catholiques avaient changé d'opinion, tandis que l'Eglise de Donat était restée fidèle au principe et à la pratique de Cyprien. Ce qui était vrai, historiquement.

Fort de l'appui de Cyprien, le Donatiste tournait en ridicule la nouvelle conception catholique du baptême. L'évêque d'Hippone ayant déclaré que le sacrement était valable, même administré par un indigne, le grammairien s'écriait : « Oh ! la belle proclamation d'un impérieux évêque ! Oh ! les admirables préceptes de justice, que promulgue ce bon Père ! — Ne distinguons pas, dit-il, entre le fidèle et le perfide, entre l'homme pieux et l'impie ; rien ne sert de vivre en honnête homme, puisque le juste et le méchant ont les mêmes prérogatives. — Y a-t-il rien de plus inique qu'un tel précepte ? On verra le catéchu-

1) *Contra Cresconium*, II, 13, 16. — Cf. II, 8, 10 ; 12, 15 ; III, 18, 21.
2) *Ibid.*, II, 10, 12.
3) *Ibid.*, II, 17, 21 et suiv. ; III, 4, 4 et suiv. ; 32, 36 ; 77, 88 ; IV, 12, 14 et suiv.
4) *Ibid.*, I, 32, 38 ; II, 31, 39 et suiv. ; III, 1, 2 et suiv. ; IV, 17, 20.

mène purifié par un impur, lavé par un homme souillé, émondé par un immonde ; on verra l'infidèle donner la foi, et le criminel l'innocence [1]. » A cette doctrine suspecte, Cresconius opposait la noble doctrine de son Eglise. Et il terminait la discussion par cette constatation triomphante : « Donc, pour toutes les assertions du saint Petilianus, je puis conclure qu'elles sont exactes en tout [2]. » Il se trouva des lecteurs assez malintentionnés pour insinuer que la conclusion dépassait les prémisses.

De la question du baptême, Cresconius passait à celle du schisme. Ici encore, il ne faisait guère que reproduire, en la paraphrasant, l'argumentation de Petilianus. Il reprenait un à un les textes allégués de part et d'autre, en s'efforçant de prouver que l'évêque d'Hippone en avait dénaturé le sens. Nous laisserons de côté les citations bibliques et la plupart des fragments du Commentaire, pour nous arrêter seulement à ce qui présente un intérêt historique ou psychologique.

On sait que l'un des principes du Donatisme était la légitimité, et même, en certains cas, l'obligation du schisme : d'après cette étrange conception de la charité chrétienne, c'était non seulement un droit, mais un devoir, que de rompre entièrement avec les pécheurs. Cresconius s'efforçait naturellement de justifier cette thèse, à coups de textes ou de sophismes. Mais il se heurtait ici à deux objections très fortes, tirées par Augustin de l'histoire contemporaine : l'extraordinaire indulgence des Primianistes pour un de leurs évêques, le sanguinaire Optatus de Thamugadi, avec qui ils étaient restés en communion, et leur conduite à l'égard des Maximianistes ralliés [3].

A la première objection, le grammairien répondait qu'il ignorait complètement les faits et gestes du prélat de Thamugadi. N'étant pas au courant, il ne pouvait se prononcer ni dans un sens ni dans l'autre : « Pour moi, disait-il, je n'absous ni ne condamne Optatus [4]. » D'ailleurs, ajoutait-il, la question ne s'était jamais posée pour l'Eglise de Donat, puisque personne n'avait accusé l'évêque de Thamugadi devant le primat ou le concile du parti [5].

Quant à l'affaire du Maximianisme, Cresconius déclarait qu'il avait fait là-dessus une enquête. Il avouait avoir été d'abord « très ému », en lisant dans l'ouvrage d'Augustin que les évêques

1) *Contra Cresconium*, IV 18, 21. — Cf. III, 4, 4 et suiv.

2) *Ibid.*, III, 11, 12. — Cf. III, 11, 14 ; IV, 23, 30.

3) *Contra Cresconium*, III, 12, 15. — Cf. IV, 24, 31.

4) *Ibid.*, III, 13, 16.

5) *Ibid.*, III, 45, 49.

maximianistes avaient été successivement excommuniés et réintégrés dans leurs fonctions épiscopales par le concile des Primianistes. Il était donc allé aux renseignements : « J'ignorais encore la vérité, disait-il. Aussitôt, j'ai fait une enquête approfondie auprès de nos évêques. Instruit par eux-mêmes, j'ai lu le décret du concile, et la sentence prononcée contre ceux qui ont été condamnés ; ainsi, j'ai pu me rendre compte de toute la suite des événements [1]. » Et, charitablement, pour l'édification d'Augustin, qu'il croyait ignorant de l'affaire, il racontait à sa façon ce qui s'était passé : « Pour arrêter la propagande coupable de Maximianus auprès de nombreux évêques, nos chefs réunirent le concile. Contre tous ceux qui s'entêteraient dans ce schisme, fut lancée une sentence de condamnation. Tu l'as lue toi-même, comme tu en témoignes. La sentence fut votée à l'unanimité. Cependant l'on décida, par le décret du concile, d'accorder un délai : quiconque rentrerait dans le droit chemin avant la date fixée, serait tenu pour innocent. C'est ainsi que bien des Maximianistes, non seulement les deux que tu cites, mais beaucoup d'autres, ont été absous, déclarés innocents, et sont rentrés dans l'Eglise. En conséquence, tout baptême conféré par eux était valable, puisqu'ils avaient été réintégrés avant le jour fixé et ne tombaient pas sous le coup de la sentence définitive. Alors qu'ils baptisaient, ils n'étaient pas hors de l'Eglise, puisque, le délai n'étant pas écoulé, ils n'en avaient pas été séparés par la barrière marquant la limite. Au contraire, ceux qui, après le jour fixé, se sont entêtés à rester dans le parti de Maximianus, ceux-là ont été atteints par la sentence de condamnation : du même coup, ils ont perdu et le droit de baptiser et leur place dans l'Eglise [2]. » Page fort curieuse, où l'on trouve la version officielle, accréditée chez les schismatiques, des démêlés entre Primianistes et Maximianistes. Cette version, assurément, ne s'accordait guère avec les faits réels ni avec les dates ; nous le constatons dans les documents authentiques. Pourtant, Cresconius acceptait sans contrôle tout ce récit. Il en tirait cette conséquence, que l'évêque d'Hippone avait menti. Brutalement, il lui jetait à la face cette injure : « Témoin menteur ne sera pas impuni [3]. » Et voilà comment l'on écrivait l'histoire dans les cercles donatistes.

Ces objections écartées, et l'obligation de rompre avec les pécheurs établie par les textes bibliques, Cresconius arrivait à

1) *Contra Cresconium*, III, 14, 17.
2) *Ibid.*, III, 15, 18. — Cf. III, 16, 19 ; 19, 22 ; IV, 28, 35 et suiv.
3) *Ibid.*, IV, 42, 49.

la question de fait : de quel côté étaient les pécheurs ? et, par suite, laquelle des deux Eglises était l'Eglise schismatique ?

Là-dessus, le grammairien commençait par chicaner l'ancien rhéteur. Il lui reprochait d'avoir tenté de jeter de la poudre aux yeux, en usant d'un artifice de rhétorique qui consistait à retourner contre son adversaire l'accusation portée : « A propos de la *traditio*, disait-il, tu as joué de l'*anticategoria ;* tu as voulu rétorquer l'argument, en imputant à nos ancêtres le crime commis par vos ancêtres. Tu t'es cru dans l'école, discutant sur les genres et les questions de la cause, non dans l'Eglise, où l'on cherche la vérité [1]. » Augustin, sans doute, ne s'attendait pas à ce coup droit.

Cependant, Cresconius cherchait à disculper les fondateurs de son Eglise, les premiers auteurs du schisme : notamment, le trop célèbre Silvanus de Constantine. A en croire le grammairien, l'innocence de Silvanus était démontrée par le fait seul de sa participation au concile de Carthage, en 312, et à la condamnation de Cæcilianus : « Il n'a pu être un traditeur, celui qui s'est montré un vengeur si sévère de la *traditio* [2]. » Silvanus, au contraire, méritait l'admiration des siens par son héroïque fidélité à la cause ; en effet, « c'était pour refus de communiquer avec ses persécuteurs Ursacius et Zenophilus, qu'il avait été exilé [3]. » — Encore une légende donatiste, qui ne s'accordait guère avec la réalité historique.

Malgré tout, le grammairien trahissait quelque embarras dans la défense des siens. Aussi reprenait-il bientôt l'offensive contre les Catholiques, dont il accusait les ancêtres d'avoir faibli dans la persécution de Dioclétien. Il affirmait que Cæcilianus de Carthage avait commis le crime inexpiable dont parle l'Evangile : le crime contre l'Esprit-Saint [4]. Il prétendait que bien d'autres évêques du même parti avaient livré les Ecritures aux païens, et que leurs capitulations étaient prouvées par de nombreux témoins, par des documents authentiques : « De cela, s'écriait-il, de cela témoigne la conscience du monde presque entier. Nos anciens l'ont entendu raconter à leurs pères. Il n'y a pas longtemps qu'ils sont morts, les témoins de ces trahisons : ils savaient par qui et en quels lieux le crime avait été commis. Nous avons encore les livres où a été fidèlement et soigneusement consigné le récit des faits ; nous avons des procès-verbaux, nous avons des lettres. Pour beaucoup, même, nous avons

1) *Contra Cresconium*, III, 26, 29.
2) *Ibid.*, IV, 56, 66. — Cf. III, 27, 31.
3) *Contra Cresconium*, III, 30, 34.
4) *Ibid.*, IV, 8, 10.

leur franche confession [1]. » Ces crimes des traditeurs africains étaient connus des Eglises d'Orient, qui longtemps étaient restées en communion avec le parti de Donat. C'est ce que montrait bien la lettre adressée à Donat lui-même par le concile de Sardique. Et si, depuis, les Orientaux avaient changé de camp, c'est qu'ils s'étaient compromis à leur tour par leur indulgence envers les coupables [2]. — Nouvelle erreur historique, puisque la lettre du concile de Sardique émanait d'hérétiques.

Or tous ces crimes pesaient encore sur les soi-disant Catholiques africains, héritiers et solidaires des *traditores* : « Ce traditeur, c'est ton père, disait Cresconius à Augustin. De la source vient la rivière, et la tête domine les membres. Quand la tête est saine, tout le corps est sain ; si la tête est malade ou difforme, tous les membres sont affaiblis. La racine nourrit tout ce qui pousse sur le tronc. On ne saurait être innocent, quand on n'est pas de la secte d'un innocent [3]. » C'était la thèse donatiste dans toute sa rigueur, avec les comparaisons d'usage.

A cette thèse, déjà développée par Petilianus, l'évêque d'Hippone avait fait deux objections. Quand bien même, disait Augustin, l'on nous démontrerait aujourd'hui que des Catholiques d'autrefois ont livré les Ecritures, eh bien ! nous en serions quittes pour condamner leurs fautes, nous n'en serions nullement souillés ; d'ailleurs, les coupables, si coupables il y a, sont morts depuis si longtemps que nous ne pouvons les juger. — Sur le premier point, le grammairien répliquait insolemment : « Ta déclaration est ridicule, et ne convient guère à ta sagesse. Je ne vois pas comment vous désapprouvez et blâmez la conduite de ces gens-là : vous avez eu beau connaître leur erreur, vous ne l'avez jamais condamnée, et vous persévérez dans leur schisme. Si tu les blâmes, eh bien ! renie donc, fuis, abandonne l'Eglise des traditeurs ; ne suis pas, dans leurs erreurs, les traces de tes ancêtres [4]. » A la seconde objection, Cresconius opposait ce principe, qu'il n'y avait jamais prescription pour le péché : « Même aujourd'hui, tu peux juger tes ancêtres; on peut juger, non seulement les vivants, mais les morts. Le pécheur a pu mourir, son péché ne meurt jamais [5]. » Ainsi les Catholiques, bon gré malgré, restaient solidaires des traditeurs. Toute réconciliation avec eux était impossible, s'ils ne faisaient

1) *Contra Cresconium*, III, 33, 37.
2) *Ibid.*, III, 34, 38. — Cf. IV, 43, 51 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 37, 41. — Cf. IV, 45, 54.
4) *Contra Cresconium*, III, 35, 39. — Cf. IV, 45, 53.
5) *Ibid.*, III, 39, 43.

amende honorable dans la seule Eglise restée pure, l'Eglise de Donat.

Ces conclusions sur l'hérédité de la faute et la légitimité du schisme amenaient Cresconius au point le plus délicat des controverses entre les deux partis : l'intervention du pouvoir séculier dans la querelle religieuse, la responsabilité des Catholiques dans les persécutions contre les dissidents.

Pour les sectaires du Donatisme, la question était simple : elle se résumait en un fait, le fait brutal de la persécution. Ainsi raisonnait Cresconius. Il ne se demandait pas un instant si les violences et les attentats, si l'anarchie née du schisme n'avaient pas été les causes déterminantes des interventions de la police et du gouvernement. Il accusait nettement les Catholiques, et Augustin lui-même, de provoquer les mesures de répression. Il montrait que depuis un siècle, presque sans trêve, on avait traqué les fidèles de Donat [1]. Il prétendait que ses amis pouvaient se glorifier de ces persécutions, dès longtemps prédites par le Christ, toujours réservées aux vrais Justes, et patiemment supportées par eux comme autant d'épreuves [2]. Il évoquait le souvenir de Marculus et d'autres martyrs de la secte, tombés sous les coups des Catholiques [3]. D'ailleurs, il niait toutes les violences et les aberrations qu'on reprochait aux gens de son parti, et dont avait parlé Augustin. Il niait « leurs usurpations tyranniques des propriétés d'autrui, leurs orgies de bacchants ivres, les folies des Circoncellions, leurs sauts volontaires dans les précipices, le culte sacrilège et profane rendu à des cadavres de suicidés [4]. » Il contestait la réalité de ce culte idolâtrique, en alléguant plusieurs conciles où les évêques de son parti avaient interdit et flétri le martyre volontaire [5]. De ces prétendus suicides, qui avaient été des meurtres, il rejetait toute la responsabilité sur les Catholiques africains.

Aux excuses invoquées par les persécuteurs, il opposait les droits imprescriptibles de la conscience : le droit qu'avait, sinon tout homme, du moins tout chrétien, de pratiquer librement sa religion. Comme Petilianus, il revendiquait hautement une entière liberté de conscience et de culte : « Qu'on respecte mon libre arbitre, s'écriait-il. Quiconque persécute un chrétien, est l'ennemi du Christ [6]. » Augustin avait objecté, il est vrai, l'histoire du schisme de Maximianus, les poursuites et les violences

1) *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv.; 49, 54 ; 69, 80 ; IV, 46, 55 ; 52, 62.
2) *Ibid.*, IV, 46, 55.
3) *Ibid.*, III, 49, 54. — Cf. III, 42, 46.
4) *Contra Cresconium*, IV, 63, 77.
5) *Ibid.*, III, 49, 54.
6) *Ibid.*, III, 51, 57.

des Primianistes contre les Maximianistes. Mais Cresconius contestait les faits, s'en tenant là-dessus à la version officielle de son Eglise. Dans les attentats commis alors, il niait toute participation des évêques donatistes. Il disait, par exemple : « Si la basilique ou la caverne de Maximianus a été détruite par la foule, aucun des nôtres n'y est pour rien. Nous n'avons rien fait, nous n'avons lancé personne : quels étaient les coupables, nous l'ignorons[1]. » Reprenant le parallèle entre les Catholiques, toujours prêts pour le métier de bourreaux, et les Donatistes, toujours victimes : « Aucune persécution n'est juste, s'écriait-il. Lequel des deux se conforme à la Loi divine, le persécuté ou le persécuteur[2]. » Annoncées par les Livres saints, les persécutions africaines témoignaient en faveur de l'Eglise de Donat.

Ce qui, suivant Cresconius, rendait encore plus odieuse la conduite des Catholiques, c'est que, dans leurs appels au pouvoir séculier et à la force, ils n'étaient même pas fondés à alléguer l'intérêt de l'Eglise, ni à parler en champions de la vérité. Ils étaient d'autant plus coupables de persécuter, que leur cause était plus mauvaise. Ils avaient commencé, jadis, par corrompre leurs juges ; et, d'ailleurs, ils n'en avaient pas moins été condamnés finalement par l'empereur Constantin[3]. En vain, ils prétendaient que leur Eglise était l'Eglise universelle, annoncée et promise dans l'Evangile : malgré tous les progrès du christianisme, cette Eglise laissait en dehors d'elle la plus grande partie du monde, les nations barbares, et même, presque tout l'Orient, maintenant peuplé d'hérétiques. « L'Orient, disait Cresconius, n'est pas en communion avec l'Afrique, ni l'Afrique avec l'Orient[4]. » L'Eglise de Donat, qui dominait dans les provinces africaines, et qui comptait des communautés en d'autres régions, avait autant de titres à représenter l'Eglise universelle[5]. D'ailleurs, peu importait le nombre des fidèles : « Souvent, c'est en peu de personnes qu'est la vérité, tandis que l'erreur attire la foule. J'en atteste l'Evangile, où il est dit que peu de gens sont sauvés[6]. » Ainsi, malgré leur petit nombre relatif, les fidèles de Donat constituaient la véritable Eglise. Les schismatiques, c'étaient les soi-disant Catholiques : « Si la séparation s'est faite, déclarait le grammairien à l'évêque d'Hip-

1) *Contra Cresconium*, III, 59, 65. — Cf. IV, 46, 55.

2) *Ibid.*, IV, 50, 60. — Cf. II, 22, 27 ; III, 71, 83.

3) *Ibid.*, III, 61, 67 ; 69, 80 ; 71, 83 ; IV, 54, 64 ; 56, 67.

4) *Contra Cresconium*, III, 67, 77. — Cf. III, 63, 70 et suiv. ; IV, 60, 73 et suiv.

5) *Ibid.*, III, 63, 70.

6) *Ibid.*, III, 66, 75. — Cf. IV, 53, 63.

pone, c'est que vous avez été mis à la porte. Quant aux nôtres, ils sont restés dans l'Eglise universelle et catholique[1]. » Argument connu, que d'un camp à l'autre, depuis un siècle, se renvoyaient les chrétiens d'Afrique, et qui déchaînait ordinairement un flot d'injures.

Cresconius était trop bon Donatiste pour laisser échapper l'occasion. Croyant avoir tranché toutes les questions controversées, il arrêtait là, comme sur une apothéose de son Eglise, son argumentation proprement dite. Mais, s'il était à bout d'arguments, il n'en avait pas fini avec les récriminations. De nouveau, comme au début du pamphlet, il attaquait personnellement Augustin. Il critiquait d'abord, en grammairien de métier, plusieurs expressions employées par son adversaire[2]. Puis, il lui reprochait durement d'avoir manqué de mesure dans sa réfutation : par exemple, d'avoir comparé Petilianus à Satan[3]. Enfin, il multipliait les allusions malignes au passé de l'évêque d'Hippone, naguère Manichéen, resté suspect à bien des gens, même au primat catholique de Numidie, qui, pour cette raison, avait refusé de le consacrer évêque : « On connaît, insinuait le grammairien, on connaît la lettre de votre primat, cette lettre où il a écrit sur ton compte je ne sais quoi, en refusant de venir t'ordonner. Oui, cette lettre, beaucoup des nôtres en possèdent une copie[4]. » Insinuation perfide, très répandue dans les cercles donatistes, où l'on se représentait volontiers l'évêque catholique d'Hippone comme un hérétique déguisé, un Manichéen honteux.

L'ouvrage de Cresconius se terminait par un résumé de l'ensemble. L'auteur y reprenait brièvement, dans le même ordre, les principaux points de son argumentation : sur tous les points, il se vantait d'avoir justifié Petilianus et confondu Augustin[5].

Tel était ce curieux et copieux ouvrage, qui tenait à la fois de la controverse religieuse et du pamphlet. Les deux éléments y avaient à peu près une égale importance. Deux longues diatribes contre Augustin, l'une après le préambule, l'autre avant la conclusion, encadraient la controverse proprement dite sur les trois questions essentielles, baptême, schisme, persécution. Partout, d'ailleurs, grondait l'invective : à tous les tournants de la démonstration ou de la réfutation, jusque dans le commen-

1) *Contra Cresconium*, IV, 58, 70. — Cf. III, 67, 77 et suiv.; IV, 59, 71 et suiv.

2) *Ibid.*, II, 1, 2 ; III, 73, 85 ; 77, 88 et suiv. ; IV, 6, 7 ; 9, 11 ; 53, 65 ; 65, 81.

3) *Contra Cresconium*, III, 78, 90 ; IV, 64, 78.

4) *Ibid.*, III, 80, 92. — Cf. III, 79, 91 ; IV, 64, 79.

5) *Ibid.*, IV, 65, 80 ; 66, 82-83.

taire des versets bibliques ou des mots les plus inoffensifs en apparence, le grammairien donatiste décochait quelques traits à son ancien confrère Augustin, un confrère détesté doublement et comme rhéteur et comme avocat des Catholiques.

III

Succès du pamphlet de Cresconius. — Double réplique d'Augustin. — Cresconius polémiste. — Défaut de compétence. — Faiblesse de la réfutation. — Verve satirique. — Chicanes et plaisanteries de grammairien. — L'écrivain. — Ses qualités. — Abus des procédés d'école. — Comparaison avec le pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Intérêt historique de l'œuvre de Cresconius.

Quel a été, en son temps, le succès du pamphlet de Cresconius ? Là-dessus, nous n'avons pas de renseignements précis. Tout porte à croire que l'ouvrage, accessible à tous et imprégné d'esprit sectaire, eut du retentissement dans le monde donatiste, où il circula de communauté en communauté. Il semble être resté d'abord inconnu des Catholiques africains : ce qui n'a rien de surprenant, étant donné la méfiance des schismatiques et le soin qu'ils prenaient de cacher à leurs adversaires les œuvres de leurs écrivains. Ainsi s'explique un fait d'apparence paradoxale, mais très certain : ce pamphlet, qui avait la forme d'une lettre personnellement adressée à l'évêque d'Hippone, lui est parvenu seulement au bout de trois ou quatre ans, et par hasard[1].

C'est vers le début de 405, qu'un exemplaire du livre arriva, on ne sait comment, entre les mains d'Augustin. Dans l'intervalle, les circonstances avaient changé. A la suite de divers attentats, l'empereur Honorius avait promulgué plusieurs lois sévères et lancé finalement un édit d'union, qui ordonnait la fusion des deux Eglises africaines[2] : ce qui équivalait à une proscription du Donatisme. L'ouvrage de Cresconius, de par ces faits nouveaux, perdait une partie de sa raison d'être. Cependant, l'évêque d'Hippone le jugea assez important pour motiver une réponse méthodique et détaillée. D'où son grand traité *Contra Cresconium*, en quatre livres, qu'il écrivit, dit-il, après les lois d'Honorius contre les Donatistes, donc après le

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 52.

2) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38 ; 6, 3-5 ; 11, 2. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 ; 99 ; 117 ; 119 ; Augustin, *Epist.* 88, 5-10 ; 93, 5, 16 19 ; 185, 7, 26-29.

12 février 405, et qu'il dut publier vers la fin de cette même année[1].

Pour réfuter ce confrère, un homme d'école, un lettré comme lui, Augustin s'est mis particulièrement en frais. C'est ce qu'indiquent, tout d'abord, les dimensions du traité, le nombre des livres et la longueur anormale de chacun d'eux, la précision minutieuse de la réplique, le ferme dessein de ne négliger aucun détail. Mais, de plus, l'auteur du *Contra Cresconium* a cru devoir ici modifier quelque peu son système ordinaire de controverse. Il a adopté, cette fois, une méthode de discussion plus concrète, plus historique, plus accessible aux laïques : moins de textes bibliques, mais, en revanche, beaucoup de documents. Il a voulu prouver la force irrésistible de son argumentation : par une sorte de coquetterie de polémiste, et comme pour justifier l'opinion de ceux qui voyaient en lui un virtuose de la dialectique, il a opposé à son adversaire deux réfutations successives, la seconde tirée tout entière de l'histoire contemporaine du Donatisme[2]. On doit remarquer encore, ici, le tour plus personnel de la polémique. Accusé d'être arrogant et querelleur, traité de Manichéen honteux et de sophiste, l'évêque d'Hippone a saisi cette occasion de s'expliquer franchement sur tous les points, et, d'ailleurs, aux dépens de Cresconius ou des grammairiens. Visiblement, il s'est plu à discuter avec un confrère, comme à montrer que lui-même n'avait rien perdu de ses talents profanes.

Mais revenons à Cresconius, pour essayer de caractériser brièvement la valeur de l'œuvre et de l'écrivain.

Comme polémiste, Cresconius est fort inégal ; très inférieur à d'autres Donatistes dont nous possédons des ouvrages analogues. D'abord, chose grave dans un livre de controverse, l'auteur manquait de compétence. Il l'avouait lui-même, non sans quelque naïveté, quand il se déclarait peu familier avec la Bible[3]. Il ne connaissait pas davantage l'histoire du Donatisme. En théologie, comme en exégèse, il trahit des maladresses et des ignorances de conscrit. De tout cela, il n'était pas plus instruit que le commun des laïques. Homme d'école, tout à son métier, il était resté longtemps étranger à ces questions. Sans doute, quand il s'improvisa polémiste, il se renseigna de son

1) Augustin, *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv. — Possidius (*Indiculus operum Augustini*, 3) mentionne une lettre d'Augustin *Cresconio grammatico*. Il s'agit probablement du *Contra Cresconium*, qui a la forme d'une lettre.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

3) *Contra Cresconium*, I, 3, 4.

mieux, feuilleta les Livres saints, interrogea des évêques [1]; mais il était hors d'état de contrôler ce qu'il lisait ou ce qu'on lui racontait. D'autant plus qu'il manquait de sens critique. Il s'est donc contenté de reproduire ce qu'il entendait : pour les textes bibliques, les interprétations traditionnelles des dissidents africains, et, pour les faits, la version plus ou moins officiellement accréditée dans son Eglise. Par là, même inexacts, ses récits offrent un intérêt historique. Mais, si l'on apprécie l'œuvre en elle-même, on ne peut que constater le défaut de compétence, l'insuffisance de l'information, la faiblesse de l'argumentation. Les erreurs grossières sont innombrables : erreurs dans l'interprétation des textes, erreurs sur les faits, notamment pour l'histoire des origines du schisme ou pour l'histoire du Maximianisme [2]. Là-dessus, en toute impartialité, et documents en main, on ne peut que souscrire au jugement sévère d'Augustin.

Mal à l'aise dans la controverse doctrinale, Cresconius se rejette volontiers sur la polémique personnelle. C'est ce qu'il y a chez lui de plus vivant, et, pour nous, de plus intéressant [3]. Sans doute, il est fort injuste pour les Catholiques, en général, et spécialement pour l'évêque d'Hippone. Mais, dans ses attaques si passionnées, il montre de la verve, parfois de l'esprit. Verve un peu lourde, esprit un peu gros pour notre goût, mais qui, enfin, piquent la curiosité et dédommagent le lecteur. Les invectives sont souvent amusantes, par le mouvement et la vivacité du tour, surtout par l'imprévu. Elles nous montrent un Augustin très différent de celui qu'a consacré la tradition : pour ces Donatistes, notre grand évêque d'Hippone, futur Père de l'Eglise et maître de la pensée chrétienne, n'était qu'un sophiste arrogant et grincheux, un trouble-fête, un pseudo-évêque encore suspect de Manichéisme.

Un trait distinctif et amusant de Cresconius comme polémiste, c'est la marque du métier : chicanes et plaisanteries de pédant, manie de ramener une grande controverse religieuse aux proportions mesquines d'une querelle d'école. Le grammairien s'acharne d'autant plus contre l'évêque d'Hippone, qu'il pourchasse en lui un rhéteur et un philosophe. Il ne manque pas une occasion de lui faire la leçon, de le rappeler au respect de la grammaïre, des règles qui président à la formation et à l'emploi des mots. Par exemple, il lui reproche de désigner ses

1) *Contra Cresconium*, III, 14, 17.
2) *Ibid.*, III, 26, 29 et suiv. ; 52, 58 et suiv.
3) *Contra Cresconium*, I, 2, 3 et suiv. ; III, 78, 90 et suiv. ; IV, 2 et suiv. ; 64, 78 et suiv.

adversaires sous le nom de *Donatistae*, alors qu'on devrait dire *Donatiani*[1]. Ailleurs, il l'accuse d'ignorer la valeur du comparatif, et lui inflige là-dessus toute une dissertation[2]. Ou encore, il raille certaines métaphores de son contradicteur : « Ton *arme de Neptune*, s'écrie-t-il, à cause du trident, ne convient pas à un évêque[3]. » Tout cela sent le pédant ou le bouffon, et ce n'est pas toujours d'Augustin que l'on rit. Mais ces plaisanteries, même grosses ou grasses, jettent une note gaie sur l'austérité de la controverse.

L'écrivain, comme on pouvait s'y attendre, vaut mieux que le polémiste. S'il n'est pas original, il n'est pas sans mérites; Augustin est le premier à le reconnaître[4]. Les qualités sont surtout des qualités d'homme d'école : une certaine entente de la composition, au moins pour le plan d'ensemble ; une langue à peu près correcte, sans rien de bien saillant, sauf la redondance verbale qui est commune à tant d'Africains; un style assez élégant, le sens de l'harmonie et du relief. Avec cela, nombre de défauts : des redites et des négligences; du laisser-aller dans l'ordonnance intérieure d'un développement ; l'abus des procédés, des lieux communs et des figures de style, antithèses forcées ou métaphores tapageuses ; de la déclamation et du mauvais goût ; le ton violent d'un énergumène, toujours sous pression.

Pour juger l'ouvrage de Cresconius, il n'est pas inutile de le comparer au pamphlet de Petilianus contre Augustin : pamphlet qui est exactement contemporain, et qui traite le même sujet[5]. On constate aussitôt de grandes analogies entre les réfutations que les deux Donatistes ont faites du premier livre d'Augustin *Contra litteras Petiliani* : c'est le même système de défense, avec les mêmes attaques contre la dialectique et l'éloquence, contre le caractère et la vie de l'évêque catholique. Ces analogies sont d'autant plus frappantes, que les deux réfutations donatistes, écrites en même temps, sont complètement indépendantes l'une de l'autre. On s'explique, d'ailleurs, ces concordances. Pour le plan, les deux pamphlétaires ont simplement suivi, en le combattant, l'évêque d'Hippone. Pour l'argumentation, ils ont développé la thèse donatiste. Pour l'invective, ils nous ont transmis l'écho des récriminations de leur parti. Mais là, s'arrête la ressemblance entre les deux auteurs. Cresconius

1) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; 9, 11.
2) *Ibid.*, III, 73, 85 ; 77, 88 ; IV, 55, 65.
3) *Ibid.*, III, 78, 89. — Cf. IV, 65, 81.
4) *Contra Cresconium*, I, 13, 16.
5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. Voyez plus haut, p. 35 et suiv.

reste fort au-dessous de Petilianus pour la compétence, l'information, l'exégèse, la rigueur du raisonnement. Au commentaire des textes bibliques et aux discussions doctrinales, il substitue volontiers les faits historiques, les preuves rationnelles, ou les chicanes de grammairien. Quant à la forme, il y a entre Cresconius et Petilianus toute la différence qui sépare un rédacteur consciencieux d'un écrivain de race, orateur incisif et mordant.

Considéré en lui-même, et malgré certains mérites de mise en œuvre, le pamphlet de Cresconius est donc assez médiocre. Faute de compétence et de personnalité, l'auteur n'a pu que répéter ce qui se disait autour de lui[1]. Mais, par là-même, son ouvrage acquiert une grande valeur historique : il nous aide à voir les choses en nous plaçant au point de vue des schismatiques. Homme d'école, et simple fidèle, Cresconius représente pour nous toute une catégorie sociale des adeptes du Donatisme. Généralement, les polémistes de l'Eglise dissidente étaient des évêques, des chefs du parti. Cresconius est un laïque ; non pas un laïque d'exception, un esprit original et indépendant, comme Tyconius ; mais un laïque quelconque du monde des écoles. Avec lui, nous pénétrons dans ce monde-là, où sans doute bien des gens étaient Donatistes et s'intéressaient aux controverses, mais où la plupart se taisaient, conscients de leur incompétence. Cresconius n'a pas eu le même scrupule. Il s'est lancé assez étourdiment entre les champions autorisés des deux Eglises, s'exposant des deux côtés à recevoir les coups. Il s'est fait railler par Augustin, et, peut-être aussi, par quelques schismatiques de ses amis. Mais il n'a pas perdu sa peine, puisqu'il nous renseigne encore aujourd'hui sur les idées, les sentiments et les préjugés des gens de sa secte et de son monde : sans compter que du même coup il a sauvé de l'oubli, avec son nom, l'un de ses livres.

1) Cresconius l'avoue lui-même, non sans naïveté, à propos de l'histoire du Maximianisme (Augustin, *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv. ; IV, 28, 35 et suiv.).

CHAPITRE III

PRIMIANUS DE CARTHAGE

I

Vie et rôle de Primianus. — Il remplace Parmenianus comme évêque de Carthage et primat donatiste. — Date de son élection. — Mécontentement causé par ses premiers actes. — Excommunication de Maximianus et de trois autres diacres. — Protestations des *seniores* de Carthage. — Entêtement et nouvelles violences du primat. — Sa condamnation par le concile de Carthage. — Son procès contre Maximianus. — Sa déposition par le concile de Cabarsussa. — Sa revanche au concile de Bagaï. — Nouveau procès contre Maximianus, pour la revendication d'une basilique. — Primianus au concile de Thamugadi. — Son alliance avec Optatus de Thamugadi et le parti de Gildon. — Conséquences fâcheuses de cette alliance. — Multiplication des sectes donatistes. — L'édit d'union de 405 et la persécution à Carthage. — Politique incohérente de Primianus. — Il repousse en 403 le projet de conférence avec les Catholiques, et reprend lui-même ce projet en 406. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Résultats lamentables de son gouvernement. — Déroute du Donatisme à Carthage. — Dernières années de Primianus. — Son caractère et sa politique.

Bien que tous les évêques donatistes fussent, par grâce d'état, des sectaires intransigeants, ils se ressemblaient moins qu'on ne l'a dit et qu'on ne pourrait le croire à première vue. Sans parler de bien d'autres différences, il y avait en Afrique deux catégories au moins de clercs schismatiques, parce qu'il y a au moins deux façons d'être intransigeant et d'être sectaire : la manière intelligente, et l'autre. La première n'était pas celle de Primianus. De là vient que ce primat du Donatisme fut involontairement le meilleur auxiliaire des adversaires de son Eglise.

Sur sa jeunesse, sur toute la période de sa vie qui précéda son épiscopat, on ne sait rien de précis. Il a dû naître à Carthage, vers l'année 350[1]. Il devait appartenir à une famille

1) Primianus, élu évêque de Carthage en 391-392, devait être un peu plus âgé qu'Augustin, né en 354, évêque d'Hippone depuis 395-396.

donatiste, puisque jamais, au cours des polémiques les plus personnelles, aucune allusion n'est faite à une conversion quelconque. Il devait être d'une origine assez humble, à en juger par ses façons d'agir et de parler, qui trahissaient un rustre [1]. Il reçut certainement une instruction assez élémentaire, qu'il n'a jamais eu le souci de compléter. Il n'a pas dû passer par les écoles des rhéteurs, ni même par celles des grammairiens : en fait de littérature, il ne connaissait guère que les anathèmes bibliques. Selon toute apparence, il fut élevé dans un milieu tout populaire, très fanatique, où l'on admirait surtout les Circoncellions. Il dut entrer de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, et débuter par les plus modestes fonctions des clercs inférieurs. Il s'éleva peu à peu, sinon par son mérite, du moins par un effort persévérant dont la fortune fut complice : parce qu'il était ambitieux, têtu, sans scrupule, et qu'il plaisait au peuple, et que personne n'avait aucun motif d'être jaloux de lui. Il était diacre en 391, à la veille de cette élection inattendue, qui fit de ce clerc médiocre et borné l'évêque schismatique de Carthage et le chef du parti de Donat [2].

La date de cette élection peut être déterminée d'une façon approximative. Primianus remplaça Parmenianus, qui mourut presque sûrement en 391 [3]. D'autre part, le mouvement maximianiste commença dès 392, peu de temps après l'ordination du nouveau primat [4]. On en peut conclure que Primianus fut élu et consacré en 391 ou 392.

Il ne fut pas long à prouver que ses électeurs n'avaient pas eu la main heureuse, que les suffrages des fidèles et du clergé de Carthage, acceptés probablement sans enthousiasme et confirmés avec résignation par les évêques du parti, s'étaient égarés sur un incapable. En quelques mois, il mécontenta tout le monde par les incohérences et les brutalités de sa politique, faite de violence ou de partialité, d'arbitraire ou de tyrannie, et toujours de maladresse.

D'abord, il scandalisa les clercs et tous les honnêtes gens par son indulgence inattendue pour tous les pécheurs notoires, pour les intrigants et les coquins, surtout pour les Claudianistes, ces turbulents schismatiques de l'Église schismatique. On se rappelle l'histoire de ce Claudianus, ancien évêque dona-

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378-379 Migne.

2) *Ibid.*, 19-20, p. 375 et suiv. ; *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

3) Voyez plus haut, tome IV, p. 54.

4) « Scandala igitur Primiani..., qui recens ordinatus... » (Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378).

tiste de Rome [1], qui, banni de la capitale à la suite d'émeutes suscitées par ses querelles avec le pape Damase [2], s'était réfugié à Carthage, où il n'avait pas tardé à se quereller avec ses amis, où il avait fini par rompre avec Parmenianus, en fondant une communauté rivale. Dès le début de son épiscopat, on vit Primianus se réconcilier avec les Claudianistes, leur faire les concessions les plus imprévues, et, contrairement à la règle, les admettre sans pénitence à la communion [3]. Des prêtres et des diacres ne cachèrent pas leur surprise, ainsi que les *seniores* du conseil de fabrique.

Le primat, très jaloux de son autorité, et peu scrupuleux sur les moyens d'imposer l'obéissance, répondit aussitôt par des coups. Un jour, dans une basilique, comme des Claudianistes s'approchaient pour la communion, des *seniores* manifestèrent leur indignation : le primat les fit expulser par des gens à sa dévotion, qui les frappèrent sans pitié [4]. Les clercs mêmes ne furent pas mieux traités. Primianus refusa la communion au prêtre Demetrius, pour le contraindre à désavouer et à déshériter son fils [5]. Il fit enfermer dans un égout le prêtre Fortunatus, coupable d'avoir, sans autorisation, baptisé des malades [6].

Ces procédés de gouvernement révoltèrent tous ceux qui n'étaient pas complices du primat, ou qui ne tremblaient pas devant lui. Un parti d'opposition se forma autour du diacre Maximianus : un diacre que l'évêque ne pouvait souffrir, et qui paraît avoir été son concurrent lors de l'élection épiscopale. Ce Maximianus était un personnage dans la communauté. C'était un honnête homme, fort distingué : instruit, éloquent, estimé de tous, chéri des dévotes, très populaire, parent du grand Donat [7]. Primianus voulut en finir. Il convoqua le conseil des prêtres, lui dénonça l'attitude de Maximianus et de trois autres diacres, dévoués au rebelle ; séance tenante, il somma le conseil de condamner les téméraires, en les frappant sur l'heure de quelque peine disciplinaire [8]. Les prêtres refusant ou se dérobant, il passa outre. Brusquement, sans observer aucune des formes

1) Optat, II, 4.
2) *Avellana Collectio*, *Epist.* 13, 8, p. 56 Günther ; Mansi, *Concil.*, t. III, p. 628.
3) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 ; *Contra Cresconium*, IV, 9, 11.
4) « In basilica caesi sint seniores, quod indigne ferrent ad communionem Claudianistas admitti » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).
5) « Communionem Demetrio presbytero pernegarit, ut cogeret filium abdicare » (*ibid.*).
6) « Fortunatum presbyterum in cloacam fecerit mitti, cum aegrotantibus baptismo succurrisset » (*ibid.*).
7) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *Gesta cum Emerito*, 9.
8) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378.

prescrites, sans jugement régulier, sans enquête, sans entendre ni convoquer Maximianus, qui d'ailleurs était alors malade et alité, il lança une sentence d'excommunication contre les quatre diacres [1].

L'orage grondait dans la communauté. Même les plus timorés, même les adversaires de Maximianus, ne pouvaient excuser ce mépris cynique des règles disciplinaires et de la procédure. Les clercs n'osant protester ouvertement, les plus notables parmi les laïques se firent les interprètes de l'opinion publique. Le conseil des *seniores* adressa une lettre de protestations à Primianus : protestations qui portaient sur deux points, oubli des règles de la discipline dans l'affaire des Claudianistes, oubli des formes de la procédure dans l'affaire de Maximianus [2].

De l'émotion des notables, Primianus ne s'émut guère : s'il répondit à leur lettre, ce fut encore par des coups. Mais les *seniores* étaient gens de résolution ; ils voulurent avoir le dernier mot. Ne pouvant obtenir satisfaction de leur évêque, ils en appelèrent au concile. Par une lettre circulaire, adressée à tous les évêques donatistes, ils demandèrent une enquête sur les actes du primat [3].

Bientôt, vers la fin de 392, arrivèrent à Carthage quarante-trois évêques des régions voisines, surtout de Byzacène [4]. Primianus les attendait de pied ferme. Quand ils voulurent s'assembler dans une basilique, il lança sur eux une bande d'énergumènes, qui les assiégea dans l'église, les lapida, les jeta dehors [5]. Puis, fort de ses droits épiscopaux, il leur fit interdire par la police l'accès de tous les sanctuaires ou autres immeubles de la communauté [6]. Les malheureux évêques, tout décontenancés et meurtris, durent se réfugier dans une maison particulière des faubourgs de la ville. De là, ils invitèrent le primat à venir s'expliquer, poussant l'héroïsme ou la témérité

1) « Per se cogitatum scelus non dubitavit implere, usque adeo ut in Maximianum diaconum, virum sicut omnibus notum est innocentem, sine causa, sine accusatore, sine teste, absentem ac lecto cubantem, sententiam putaret esse promendam » (*ibid.*).

2) « Cum, obsistente maxima parte plebis, etiam seniorum nobilissimorum litteris conveniretur ut per se corrigeret quod admiserat, sua temeritate possessus, emendare contempsit » (*ibid.*).

3) « His itaque permoti seniores Ecclesiae supradictae ad universum chorum (episcoporum) litteras legatosque miserunt, quibus non sine lacrymis deprecati sunt ut ad se ferventius veniremus... » (*ibid.*).

4) *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

5) « Conducta multitudine perditorum..., obsessi sunt episcopi simul et clerici, et postea ab ejus satellitibus lapidati » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).

6) « Impetratis officialibus..., qui ingrediendi nobis atque agendi solemnia interdicerent facultatem... ; cum basilicarum fores, ne ingrederemur, multitudine et Officio intercluserit » (*ibid.*).

jusqu'à lui offrir de se transporter en corps auprès de lui. Par trois fois, Primianus refusa de comparaître, faisant ou laissant maltraiter les députés du concile. On dut instruire sans lui son procès. A l'unanimité, on le blâma pour ses actes illégaux et ses violences. Cependant, l'assemblée procéda avec une modération et une prudence très méritoires. On ne déposa pas le primat ; on prononça seulement contre lui une condamnation de principe, conditionnelle et provisoire. On lui accordait un délai pour s'amender ou se justifier. On réservait à un concile postérieur la solution définitive. Telles sont les décisions qui, par une lettre synodale, furent notifiées dans toute l'Afrique à toutes les communautés donatistes [1].

Des décisions du concile de Carthage, le primat ne s'inquiéta pas plus que naguère de la protestation des notables. Ou plutôt, il ne s'en inquiéta que pour se venger. Il redoubla de violence et d'arbitraire. Il outragea le prêtre Demetrius, qui avait donné l'hospitalité à des évêques [2]. Il fit saccager par ses bandes, sans doute sous le même prétexte, les maisons de plusieurs fidèles [3]. Il fit élire des évêques en remplacement de ceux qui l'avaient condamné [4]. Enfin, il résolut de faire jeter Maximianus hors de son propre logis. Cette fois, il procéda dans les règles, il s'adressa aux tribunaux. Il revendiqua la maison qu'habitait le rebelle : une maison qui probablement avait été donnée ou léguée au diacre, et dont celui-ci, de très bonne foi, se considérait comme le légitime propriétaire. Primianus prétendit que l'immeuble appartenait à la communauté, et que son clergé en avait besoin pour les exorcismes. L'affaire fut plaidée devant le légat du proconsul d'Afrique. Le primat donna procuration à un avocat ; la faveur aidant, à ce qu'on rapporte, il gagna son procès. Aussitôt, il mit en mouvement la police, fit expulser le diacre et saisir l'immeuble [5].

Cependant, comme il avait été convenu, le parti de Maximianus préparait la réunion d'un nouveau concile. Une centaine d'évêques, le 24 juin 393, s'assemblèrent à Cabarsussa, en Byzacène, sous la présidence de leur doyen, Victorinus de Munaciana [6].

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20, p. 375 et 378-379 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) « Idem presbyter (Demetrius) objurgatus sit quod episcopos hospitio suscepisset » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).

3) « Primianus multitudinem miserit, quae christianorum domos everteret » (*ibid.*).

4) « Super vivos episcopos alios subrogarit » (*ibid.*).

5) *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-19, p. 374-375.

6) *Epist.* 141, 6 ; 185, 4, 17 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376-382 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 ; *De haeres.*, 69.

On instruisit de nouveau le procès du primat. On releva contre lui des charges de tout genre. En voici le résumé officiel, d'après l'enquête du concile : « Primianus a fait élire des évêques en remplacement d'évêques encore vivants. Il a admis des sacrilèges à la communion des saints. Il a tenté de contraindre des prêtres à former un complot. Il a fait jeter le prêtre Fortunatus dans un cloaque, pour avoir baptisé des malades. Il a refusé la communion au prêtre Demetrius, pour le forcer à déshériter son fils. Il a outragé le même prêtre, pour avoir donné l'hospitalité à des évêques. Le susdit Primianus a encore envoyé une foule de scélérats renverser des maisons de chrétiens. Des évêques et des clercs ont été assiégés ensemble, puis lapidés par ses satellites. Dans une basilique ont été frappés des *seniores*, qui s'indignaient de voir les Claudianistes admis à la communion. Primianus a cru devoir condamner des clercs innocents. Il n'a pas voulu se présenter à nous pour se justifier ; il nous a empêchés d'entrer dans les basiliques, dont il nous a fait fermer les portes par la foule et par la police. Il a repoussé avec des outrages les députés envoyés par nous. Il a usurpé beaucoup d'immeubles, d'abord par la force, puis en vertu de décisions judiciaires. Enfin, il s'est rendu coupable d'autres actes illicites, que, par bienséance de style, nous avons passés sous silence[1]. » Précieux document sur la mentalité de Primianus, et sur ses méthodes de gouvernement.

A l'unanimité, le concile confirma la condamnation du primat : « Nous avons décrété, dit la sentence, nous avons décrété, nous tous, évêques de Dieu, en présence de l'Esprit-Saint, que Primianus... était condamné à perpétuité par le chœur des évêques : il ne faut pas que son contact puisse souiller l'Eglise de Dieu par la contagion du crime[2]... » On prononça donc la déposition de Primianus, et l'on menaça d'excommunication tous ceux qui ne se sépareraient pas de lui dans des délais fixés.

Par une lettre synodale, on notifia ces décisions à toutes les communautés donatistes. Dans cette circulaire, les cent évêques déclaraient que, sur la requête des *seniores* de Carthage, ils avaient dû instruire le procès du primat. Ils espéraient d'abord, ils souhaitaient, pouvoir constater son innocence. Mais « les scandales de Primianus, son extraordinaire scélératesse, avaient attiré sur lui le jugement du ciel ; on avait dû retrancher du

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379.

2) « Decrevimus omnes sacerdotes Dei, praesente Spiritu sancto, hunc eumdem Primianum... a sacerdotali choro perpetuo esse damnatum, ne, eo palpato, Dei Ecclesia aut contagione aut aliquo crimine maculetur... » (*ibid.*).

corps de l'Eglise l'auteur de ces forfaits[1]. » Suivait l'énumération des crimes du primat, tels que les avait révélés l'enquête ; puis la sentence rendue contre Primianus et tous ses complices ou partisans. En terminant, le concile invitait tous les fidèles à se séparer aussitôt du primat indigne : « Pour assurer la pureté de l'Eglise, nous avons jugé utile d'avertir, par la présente *tractatoria*, tous les saints évêques et tous les clercs et tous les peuples qui se souviennent d'être chrétiens : tous doivent éviter avec soin et prendre en horreur la communion de Primianus, désormais condamné. Il devra lui-même rendre compte de sa mortelle déchéance, celui qui sera resté sourd à notre décret et aura tenté de le violer[2]. » Tandis que la lettre synodale se répandait dans toute l'Afrique, les évêques se transportèrent à Carthage, où Maximianus fut élu comme évêque-primat. Séance tenante, ils le firent ordonner par douze d'entre eux[3].

Primianus semblait perdu. Déjà, pourtant, la fortune travaillait pour lui. Surpris d'abord et déconcertés, ses partisans se préparaient à reprendre l'offensive. Sauf en Byzacène, la majorité des Donatistes lui restaient fidèles, par esprit de discipline ; toute la Numidie faisait bloc autour de lui. Trois cent dix évêques répondirent à son appel, et, le 24 avril 394, se réunirent à Bagaï, en Numidie, sous la présidence de Primianus lui-même. On fit de nouveau l'instruction de toute l'affaire. Naturellement, le président de l'assemblée eut gain de cause. Par une sentence déclamatoire, d'une violence apocalyptique, le concile excommunia Maximianus, avec ses douze consécrateurs, et les clercs rebelles de Carthage ; il menaça du même châtiment les autres Maximianistes qui ne seraient pas venus à résipiscence dans un délai fixé. Comme toujours, une lettre synodale avisa de ces anathèmes toutes les communautés africaines du parti de Donat[4]. Primianus triomphait, mais aux dépens de son Eglise, définitivement amputée, qui, dans toute la moitié orientale de l'Afrique latine, voyait se dresser contre elle une Eglise maximianiste.

Vindicatif comme nous le connaissons, on devine que Pri-

1) « Scandala igitur Primiani, et ipsius nequitia singularis, sic in se caeleste judicium provocavit, ut horum criminum auctorem necesse esset penitus amputare » (*ibid.*, p. 378).

2) *Ibid.*, p. 380.

3) *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv. ; IV, 6, 7 ; 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 108, 2, 5 ; 185, 4, 17.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 53, 59 et suiv. ; IV, 31, 38 et suiv. ; 37, 44 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11 ; *Epist.* 51, 2 ; 53, 3, 6 ; 108, 2, 4 et suiv. ; 141, 6.

mianus songeait surtout à se venger. Aussitôt après sa victoire de Bagaï, il donna le mot d'ordre à ses partisans, qui partout entrèrent en campagne et assiégèrent les tribunaux, pour forcer leurs adversaires à restituer les basiliques et autres immeubles [1]. Lui-même prêcha d'exemple. Devant le proconsul, il intenta un nouveau procès à Maximianus, en revendication d'une basilique : sans doute, l'église que Maximianus avait jadis administrée comme diacre, et qu'il avait gardée jusque-là. Cette fois encore, Primianus eut gain de cause. Mais l'affaire avait surexcité les passions populaires. Une émeute éclata. La basilique de Maximianus, que les Primianistes appelaient « la caverne des brigands, *spelunca* », fut saccagée, brûlée, rasée jusqu'aux fondements [2]. On ne dit pas que Primianus ait été complice des émeutiers ; mais on ne dit pas non plus qu'il ait rien fait pour les arrêter.

Au cours de ce procès, il eut une petite mésaventure, attestée par une pièce officielle, un fragment de l'interrogatoire. Suivant la tactique de son parti, il se présentait comme évêque de la véritable Eglise, comme évêque catholique ; et c'est en cette qualité qu'il invoquait contre les Maximianistes les lois portées contre les hérétiques. A l'audience, le proconsul, qui connaissait Aurelius, fut surpris d'entendre Primianus se donner comme l'évêque catholique de Carthage : « Alors, dit le procès-verbal, alors le juge demanda : Quel est donc ce second évêque ? Est-il du parti de Donat ? — Le représentant de l'*Officium* répondit : Nous ne connaissons ici qu'un seul évêque catholique, Aurelius [3]. » Primianus eut beau gagner sa cause : il fut mortifié publiquement, ce jour-là, dans son orgueil et ses prétentions de chef d'Eglise.

Une autre humiliation l'attendait : à laquelle il se résigna, d'ailleurs, avec un empressement inattendu. Pour triompher de la résistance des Maximianistes, il dut solliciter ou accepter l'alliance du farouche et sanguinaire Optatus, l'évêque-brigand de Thamugadi, le tyran de la Numidie, l'homme de confiance du comte Gildon.

Optatus ne se fit pas prier pour intervenir. Il procéda naturellement à sa façon ordinaire, par la terreur. Une campagne lui suffit pour imposer aux récalcitrants la paix primianiste. Avec ses bandes sauvages de Circoncellions, dressées au pillage

1) *Contra Cresconium*, III, 52, 58 ; 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 22 ; *Epist.* 108, 2, 5.

2) *Epist.* 44, 4, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 59, 65 ; IV, 46, 55.

3) *Enarr. II in Psalm.* 21, 31.

et au massacre, il entra en Proconsulaire, et marcha sur les villes qui étaient les forteresses du Maximianisme. A son approche, tout le monde trembla ; les plus intransigeants se déclarèrent prêts à signer la paix. La diplomatie armée d'Optatus triompha du scrupule des plus obstinés, Felicianus de Musti, Praetextatus d'Assuras, qui renièrent enfin l'Eglise de Maximianus. En même temps, l'évêque de Thamugadi négociait avec Primianus, qu'il amenait à des concessions surprenantes [1].

A ce moment, l'autoritaire primat de Carthage semblait n'être plus que le lieutenant d'Optatus. Comme tous ses collègues, il dut se résigner à lui rendre publiquement hommage. Il assistait en 397 aux fêtes données à Thamugadi en l'honneur de l'évêque tyran, pour l'anniversaire de sa consécration épiscopale (*Optati natalitia*) [2]. Il présida dans cette ville un concile, où l'on régla définitivement la question du Maximianisme : oubliant leurs principes et les anathèmes de Bagaï, les Primianistes se prêtèrent à toutes les concessions, laissant aux évêques ralliés leurs fonctions épiscopales, reconnaissant comme valable le baptême administré par eux pendant leur schisme [3].

Les Primianistes paraissaient triompher. En réalité, le seul vainqueur était l'évêque de Thamugadi. Sa victoire avait été d'abord, pour son primat, une humiliation. Puis, elle imposait à Primianus une politique inconséquente et dangereuse, dont les résultats fâcheux se manifestèrent promptement. Entraînés par leur alliance avec Optatus, les Primianistes avaient pris parti, plus ou moins ouvertement, pour le comte Gildon, alors en pleine révolte [4]. Par là, ils s'étaient exposés, pour un avenir prochain, à des persécutions d'autant plus dures que la politique s'en mêlait. On le vit bien après la défaite de Gildon, défaite qui ne tarda guère : beaucoup de Donatistes furent atteints par les constitutions impériales qui visaient les complices du rebelle [5]. En outre, dans leurs négociations avec les Maximianistes qui se ralliaient, les Primianistes avaient poussé leurs concessions, dictées par l'intérêt du moment ou par la crainte, jusqu'à l'aban-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 13, 14 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

2) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 15, 18 et suiv. ; IV, 25, 32 ; 51, 61 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; *Epist.* 108, 2, 5.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53 ; 28, 65 ; 83, 184 ; 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

5) *Cod. Theod.*, VII, 8, 7 et 9 ; IX, 39, 3 ; 40, 19 ; 42, 16-19. — Cf. Augustin, *Epist.* 44, 5, 11 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209.

don complet de leurs principes. Par là, ils s'étaient d'avance réfutés pour leurs controverses futures ; ils avaient fourni contre eux-mêmes, aux Catholiques comme aux plus intransigeants des Donatistes, le meilleur des arguments [1]. Primianus, s'il eût été plus clairvoyant, en 397, eût redouté ce triomphe éphémère qu'il devait à la brutale intervention d'Optatus. En fait, cette victoire apparente eut pour son Eglise plusieurs conséquences également fâcheuses : l'alliance avec un rebelle compromettait les Primianistes aux yeux du gouvernement, tandis que l'abandon des principes de la secte les affaiblissait pour l'avenir en face des Catholiques, même en face des Donatistes fidèles à leurs traditions.

Pour le moment, Primianus était tout à la joie du triomphe. Tandis que son Eglise se reconstituait et grandissait par le retour des enfants prodigues antérieurement égarés dans le Maximianisme, il pouvait se croire revenu aux temps de Parmenianus ou de Donat le Grand. La secte dont il était le chef comptait autant d'évêques que le Catholicisme africain [2]. Elle restait par excellence le « parti de Donat — *pars Donati* » ou Donatisme proprement dit [3]. Mais, pour la distinguer des autres sectes qui se réclamaient aussi de Donat, on l'appelait souvent le « parti de Primianus — *pars Primiani* [4] » ; et le primat, dont elle portait maintenant le nom, n'était pas loin de se considérer comme un autre Donat.

L'Eglise de Primianus paraissait donc alors aussi puissante que jamais. Et cependant, elle ne cessa de perdre du terrain, par l'effet d'une politique imprudente, maladroite et incohérente, dont, pour une bonne part, fut responsable son primat. Plus que jamais, elle eut à souffrir de l'émiettement, de la persécution, des erreurs de tactique.

Non seulement Primianus ne sut pas rallier toutes les petites sectes donatistes qui dès longtemps s'étaient séparées de son Eglise ; mais encore il dut assister, impuissant, aux progrès d'une inquiétante désagrégation qui multipliait autour de lui les schismes [5]. Devant les impérieuses exigences d'Optatus de Tha-

1) Augustin, *Epist.* 51, 4 ; 53, 3, 6 ; 108, 2, 6 ; 185, 4, 17 ; *Contra Cresconium*, III, 16, 19 et suiv. ; IV, 1 et suiv.

2) *Contra Cresconium*, IV, 58, 69-70 ; *Epist.* 129, 6 ; *Brevic. Collat.*, I, 14 ; *Collat. Carthag.*, I, 165 et 213-217.

3) Augustin, *Epist.* 88, 1 ; 93, 8, 24-25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24 ; *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; *Gesta cum Emerito*, 5 et 9.

4) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 ; III, 4, 21 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 3 ; 4, 5 ; 48, 58 ; 58, 70.

5) *Epist.* 93, 8, 25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; II, 11, 16.

mugadi, il avait laissé fléchir, en faveur des Maximianistes, les principes qui étaient la raison d'être du Donatisme : maintenant, de toutes parts, il voyait se dresser contre lui les principes et leurs défenseurs. Indignés de ces concessions où ils voyaient une capitulation, presque une trahison, les intransigeants reniaient à leur tour l'Eglise de Primianus. De tous les coins de l'Afrique sortaient des sectes nouvelles, qui toutes se réclamaient des pures traditions de Donat. « Le parti de Donat, dit Augustin, s'est brisé en une multitude de menues parcelles ; et toutes ces parcelles d'Eglise blâment l'Eglise beaucoup plus grande de Primianus d'avoir déclaré valable le baptême des Maximianistes ; chacune d'elles s'efforce de démontrer que la tradition du vrai baptême s'est conservée seulement chez elle, et nulle part ailleurs [1]. » C'est surtout à Carthage, que pullulaient les petites sectes donatistes, toutes ennemies entre elles, mais toutes d'accord pour renier l'Eglise de Primianus [2].

En même temps, la persécution redevenait menaçante. Par son alliance avec Gildon, Primianus s'était rendu suspect en haut lieu. Les violences de ses partisans, surtout les attentats contre Possidius de Calama, contre Maximianus de Bagaï, contre des prêtres du diocèse d'Hippone, achevèrent d'indisposer ou d'éclairer l'empereur et ses ministres [3]. Poussés à bout, les Catholiques, dans leur concile du 16 juin 404, décidèrent de solliciter l'intervention du pouvoir civil et d'envoyer à cet effet une députation à l'empereur [4]. Le gouvernement résolut de supprimer le schisme africain.

D'où l'édit d'union du 12 février 405 [5], qui fut appliqué à Carthage le 26 juin [6]. Les Donatistes de la ville durent opposer quelque résistance ; car ils plaçaient à cette date le commencement d'une persécution [7]. L'unité religieuse fut rétablie, au moins pour quelque temps, comme l'atteste la lettre de remerciements adressée à l'empereur par le concile catholique siégeant à Carthage le 23 août 405 [8].

Primianus fut donc alors dépossédé, et probablement exilé. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Il quitta Carthage vers cette époque, pour se rendre en Italie ; six mois plus tard, on le ren-

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8.
2) *Ibid.*, II, 11, 16.
3) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 25.
5) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38 ; 6, 3-5 ; 11, 2 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 et 99 ; Augustin, *Epist.* 88, 5-10 ; 185, 7, 26.
6) *Liber genealogus*, c. 627 ; ed. Mommsen, *Chronica minora*, tome I, p. 196.
7) *Ibid.*
8) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94.

contre à Ravennes[1]. Mais il regagna bientôt sa ville épiscopale, réussit à rentrer en possession de son siège, et reconstitua sa communauté. L'autorité dut fermer les yeux. L'édit de 405 devint lettre morte, au moins à Carthage. Pendant les années qui précédèrent la Conférence de 411, on trouve Primianus à son poste, maître de sa cathédrale, gouvernant comme jadis son diocèse et dirigeant par toute l'Afrique les évêques de son parti. Mais les choses ne s'étaient point passées de même dans toutes les cités africaines. L'Eglise de Primianus avait été certainement affaiblie par la persécution qui avait suivi l'édit d'union[2].

Elle s'affaiblit encore par la politique incohérente de son primat. Cette incohérence éclate, notamment, dans ses décisions relatives aux projets de conférence entre les deux partis. Le concile catholique de Carthage, du 25 août 403, avait tracé tout un programme d'action. Dans toute ville où les deux Eglises étaient en présence, l'évêque catholique devait négocier avec son collègue donatiste, pour préparer une conférence générale ; l'évêque de Carthage prierait les gouverneurs africains de faciliter par tous les moyens ces négociations et d'en faire dresser le procès-verbal dans chaque localité[3]. Convoqué sur la demande d'Aurelius devant les magistrats municipaux de Carthage, Primianus repoussa sans discussion le projet ; il refusa même de conférer personnellement avec Aurelius. Le jour de l'audience, il apporta ou envoya une réponse écrite, que lut un diacre[4] : c'était une fin de non-recevoir, hautaine et injurieuse. Après cette belle réponse, il adressa une lettre circulaire aux évêques donatistes pour les aviser de son refus[5]. Puis, il convoqua un concile, qui, vers la fin de 403, rejeta définitivement les propositions des Catholiques[6].

Trois ans plus tard, mais c'était quelques mois après l'édit d'union, Primianus reprit lui-même le projet. Le 30 janvier 406, à Ravennes, une députation d'évêques donatistes, que conduisait le primat en personne[7], se présenta devant le préfet du prétoire, et lui remit une requête. On demandait la convocation d'une conférence publique et contradictoire entre représentants des deux Eglises. En attendant, pour faire cesser la persécu-

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 74-78.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7.

4) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53.

5) *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

6) *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

7) *Brevic. Collat.*, III, 4.

tion, les députés donatistes prétendaient plaider immédiatement leur cause devant le préfet ; en conséquence, ils le priaient de convoquer avec eux des évêques catholiques africains qui se trouvaient également à Ravennes. Le préfet refusa, en alléguant d'abord que, seul, l'empereur pouvait ordonner la conférence générale ; ensuite, que les évêques catholiques présents n'étaient pas mandataires de leur Eglise ; enfin, que lui-même, comme fonctionnaire, devait simplement faire appliquer l'édit d'union [1].

Donc, Primianus sollicita sans succès du pouvoir civil, en 406, cette conférence qu'il avait dédaigneusement repoussée trois ans plus tôt. Cette conférence, tour à tour refusée et sollicitée, il allait enfin l'accepter, mais de mauvaise grâce, en 411.

Au printemps de cette année 411, Primianus fut convoqué devant les magistrats municipaux de Carthage. On lui notifia officiellement l'édit de Marcellinus, du 19 janvier, qui convoquait la conférence pour le 1er juin [2]. Cette fois, le primat parut accommodant. Il accepta la conférence [3] ; non sans quelques arrière-pensées, comme nous le verrons. Par une lettre circulaire, adressée à tous les évêques donatistes, il invita ses collègues à suivre son exemple [4].

Avant et pendant la Conférence, il eut bien des satisfactions de vanité. Un grand jour, pour lui, ce fut le 18 mai : jour de l'entrée solennelle des Donatistes. Sur un mot d'ordre de leur primat, les évêques schismatiques s'étaient réunis aux portes de Carthage. Ils entrèrent en corps, parcoururent les principales rues « avec toute la pompe d'un cortège solennel, propre à attirer sur eux les regards et l'attention d'une si grande ville [5] ». Naturellement, l'homme qui attirait le plus les regards était le primat, qui, dans cette procession théâtrale de trois cents évêques, occupait la place d'honneur.

Puis il présida le concile donatiste qui, du 25 mai au 7 juin, avant la Conférence et entre les séances, siégea plusieurs fois dans la *Theoprepia*, cathédrale des schismatiques de la ville [6]. Avec son collègue Ianuarianus, primat de Numidie, il signa la *notaria* du 25 mai [7]. Il signa seul la *notaria* du 2 juin, rédigée au nom des « évêques et défenseurs de l'Eglise de vérité ».

1) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 44 ; *Epist.* 88, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 5 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 2.

3) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3.

4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

5) *Ibid.*, 25, 43. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 14 et 29 ; III, 204.

6) *Collat. Carthag.*, III, 5. — Cf. I, 14 ; II, 12.

7) *Ibid.*, I, 14 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4.

Voici cette dernière signature : « Moi, Primianus, évêque, j'ai signé la présente *notaria*, le 4 des nones de juin, à Carthage[1]. » Le jour où il signa cette pièce, Primianus semblait personnifier son parti.

Mais ce n'était là qu'un rôle d'apparat, qui ne doit pas donner le change sur le rôle réel joué par le personnage dans le drame de 411 : rôle déconcertant, piteux, lamentable. Dans les séances de la Conférence, ce primat si autoritaire ne fit rien, ne dit rien ; ou peu s'en faut. Les Donatistes avaient si peu de confiance en lui, ils doutaient si bien de son habileté ou de ses facultés oratoires, que d'abord ils ne lui avaient pas même réservé une place parmi les mandataires élus du parti. Après coup, cependant, ils comprirent ce qu'il y avait de bizarre à écarter des débats le chef de leur Eglise. L'un des mandataires qu'on venait de désigner, Victor de Tabora, prit l'héroïque décision de démissionner en faveur de son primat, de celui qu'il appelait, non sans emphase, « notre bienheureux père, notre prince, Primianus[2] ».

Grâce au dévouement d'un collègue, Primianus put donc figurer parmi les sept avocats-mandataires de son Eglise[3]. Mais ce fut presque comme un simple figurant. En ce pays d'avocats bavards, il donna le spectacle rare d'un avocat à peu près muet. Dans la première séance, il prononça quelques mots, de loin en loin[4]. Ensuite, il se tut complètement, laissant la parole à des collègues plus experts, même à ses diacres. Si l'on ne connaissait l'homme, on pourrait croire que ce chef de parti se désintéressait du grand débat dont dépendaient l'existence de son Eglise et sa propre destinée.

Malgré le prudent mutisme du primat, mutisme qui lui épargna sans doute bien des maladresses, les événements suivaient leur cours. Les débats de la Conférence aboutirent à une catastrophe pour le parti de Donat. Les premières victimes furent le primat lui-même et sa communauté de Carthage. Pendant tout ce mois de juin, les schismatiques un peu clairvoyants virent se succéder, sur les murs de la ville, des présages de plus en plus fâcheux. Le 6 juin, on afficha les *gesta* ou procès-verbaux sténographiés des deux premières séances[5] : les passants purent constater que les amis de Primianus cherchaient seulement par leurs obstructions à éviter le débat sérieux, et le public impartial

1) *Collat. Carthag.*, II, 12.
2) *Ibid.*, I, 201.
3) *Ibid.*, I, 148 ; 157 ; 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2.
4) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 120 ; 129-130 ; 132-133, etc.
5) *Ibid.*, II, *proœm.* — Cf. I, 223 ; II, 64-73 ; III, 3-5.

dut en conclure que ces singuliers avocats n'avaient guère confiance dans leur propre cause. Quelques jours plus tard, on pouvait lire sur les murailles le procès-verbal complet des trois séances, avec le texte de la sentence prononcée le 8 juin au soir par le commissaire impérial[1] : pour les schismatiques, c'était la révélation d'une terrible réalité, l'échec de leurs mandataires, la déroute du parti, les signes avant-coureurs d'une catastrophe. Enfin, parut l'édit promulgué par Marcellinus le 26 juin[2] : cette fois, c'était la condamnation définitive, la mise hors la loi, l'arrêt de mort, sinon pour les fidèles de Donat, du moins pour leur Eglise. A l'édit du commissaire vint encore s'ajouter une série d'édits impériaux, attestant de la part du gouvernement la ferme volonté de supprimer le schisme[3].

En ces temps-là, dans les conciliabules des schismatiques africains, on eut bien des raisons de maudire la politique néfaste de Primianus. A Carthage comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, les Donatistes furent durement traités. On leur interdit toute réunion ; on leur enleva leurs églises et tous les biens qui avaient appartenu à leur communauté, pour les attribuer à l'évêque catholique. Conformément à l'édit impérial du 30 janvier 412, les récalcitrants durent être frappés d'amendes et menacés de confiscation, s'ils étaient laïques ; déportés hors d'Afrique, s'ils étaient clercs[4]. Beaucoup d'intransigeants s'enfuirent ou se cachèrent. Mais beaucoup renoncèrent à leur intransigeance : les schismatiques de Carthage se rallièrent en foule à l'Eglise catholique.

Ralliés en apparence ou fermes dans leur résistance, ils cherchèrent à se venger. Ils se vengèrent en effet, et doublement : sur les hommes et sur les pierres. L'une après l'autre, on vit s'écrouler dans les flammes les basiliques de Carthage récemment enlevées aux Donatistes. Incendies trop bien dirigés, pour que le Diable y fût étranger : chaque fois, tout le monde comprit d'où venait l'étincelle[5]. Et quand Marcellinus, le commissaire impérial, l'ancien président de la Conférence, fut tout à coup dénoncé à Carthage, arrêté, mis à mort par surprise, le 13 septembre 413, comme complice du comte rebelle Heraclianus, on ne douta pas que les dénonciateurs fussent des Donatistes[6].

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 25, 43.
2) *Sententia cognitoris*, à la fin des *Gesta Collationis*.
3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52-58 ; 6, 6.
4) *Ibid.*, XVI, 5, 52 ; Augustin, *Epist.* 185, 9, 36 ; *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 16, 17 et suiv. ; 37, 50 et suiv. ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.
5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
6) Jérome, *Adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42 ; Augustin, *Epist.* 151, 3-11.

Ainsi se vengeaient les anciens fidèles du vindicatif Primianus ; mais on ne voit pas ce que gagnait leur cause à ces manifestations odieuses ou mesquines de leur rancune.

Au milieu de ce lamentable écroulement de son Eglise, qu'était devenu le primat ? A vrai dire, nous n'en savons rien ; ce qui ne laisse pas que d'être assez surprenant. Assurément, Primianus ne s'est pas rallié. Il n'a pu rester à Carthage après l'édit d'union. A-t-il été exilé, déporté hors d'Afrique, comme beaucoup de ses collègues [1] ? S'est-il caché aux environs de Carthage, comme Petilianus autour de Constantine ou Emeritus autour de Cæsarea [2] ? Ces deux conjectures sont également plausibles ; mais ce ne sont que des conjectures. En fait, Primianus disparaît brusquement de l'histoire après la clôture de la Conférence, le 8 juin 411. Il sombre dans l'oubli au lendemain de ces débats solennels, où il avait tenu la place d'un chef sans en remplir vraiment le rôle. Il a dû mourir presque aussitôt : méprisé de tous, surtout des sectaires de son parti, dont il n'avait su ni prévenir ni honorer la défaite.

C'est que rien, dans sa personne comme dans sa politique, n'était de nature à inspirer la confiance ou le respect ou la sympathie. Le trait qui frappe d'abord, dans son caractère, c'est l'entêtement : mais un entêtement aveugle, poussé jusqu'aux dernières limites de l'absurde, et sur lequel rien n'avait prise, ni les conseils, ni la prudence, ni le raisonnement, ni la raison [3]. L'opiniâtreté, en elle-même, n'est pas plus un défaut qu'une qualité : tout dépend de l'objet auquel elle s'applique, c'est-à-dire de la nature, du degré et de l'orientation de l'intelligence. Par malheur, dans le cas présent, l'intelligence était plus que médiocre, fort au-dessous de la moyenne. Primianus, qui n'était ni un lettré ni un orateur ni un politique, avait reçu apparemment une instruction très sommaire. N'ayant pas compensé ni atténué par l'éducation les disgrâces de la nature, il était véritablement borné, ne comprenant rien aux choses ni aux personnes. Poussé par les circonstances ou par l'aberration des Donatistes au plus haut rang de son Église, il apporta toujours, dans le maniement des affaires et la direction du parti, une mentalité de rustre [4]. On devine les effets que pouvait

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 16, 17 et suiv. ; 18, 19.

2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; 37, 47.

3) Par exemple, dans l'affaire du Maximianisme, et plus tard, en 403, lors du rejet brutal des propositions de conférence.

4) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20.

produire un entêtement forcené chez un homme d'une si médiocre intelligence. L'opiniâtreté de Primianus ne fut jamais que sotte intransigeance, obstination aveugle et sourde.

Cet homme si têtu et si borné avait, comme on l'a vu, très mauvais caractère. Il était violent, irritable, très partial, rancunier, vindicatif ; très autoritaire, dans le sens le moins favorable du mot. Il avait des accès de fureur, qui alternaient avec des accès de faiblesse, presque de lâcheté. Il eût fait un excellent Circoncellion. Devenu chef du Donatisme, il fut un tyran capricieux et brouillon. Un jour, pourtant, il trouva son maître, dans un brigand qui était son collègue : cet Optatus de Thamugadi, devant qui le primat s'empressa de capituler[1].

D'après le caractère, on pourrait deviner ce que furent les actes. En effet, toute la conduite de Primianus est d'un tyran têtu et violent, maladroit et brouillon. Il procède toujours à coups d'arbitraire, par coups d'État ou coups de force : quand ce n'est pas, simplement, par des coups[2]. Il ne sait où il va ; il impose à son parti des décisions contradictoires. Il n'a jamais une vue claire des choses, ni du but à atteindre. Il est incapable de desseins à longue portée, de suite dans les idées, de logique dans l'adaptation des principes rigides de sa secte aux exigences de la politique courante. C'est l'homme de l'inconséquence dans l'entêtement. De ses petits intérêts personnels ou de ses rancunes, il ne songe pas à dégager l'intérêt supérieur de son Eglise. Aux actes correspondent les paroles : bavardage ou mutisme imprévu, violences de langage, défis hautains, protestations déclamatoires, formules creuses, anathèmes et injures.

Etant donné l'homme et ses façons d'agir, on ne saurait s'étonner des incohérences et des fâcheux résultats de sa politique. Il bavarde, gronde ou menace, dans les circonstances délicates où s'imposait une réserve diplomatique. Mais il déconcerte ses partisans et amuse ses adversaires par son silence désemparé, dans les moments graves et décisifs où le primat aurait dû parler en chef[3]. Il réduit tout à de mesquines rivalités de personnes. Il songe plus à faire sentir son autorité, ou à se venger, qu'à assurer le bien de son parti. Les Donatistes eux-mêmes ont jugé leur primat : à peine élu, ils voulurent le déposer, et vingt ans plus tard, à la veille de la Conférence, ils hésitè-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 13, 14 ; II, 23, 53 ; 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; *Epist.* 53, 3, 6 ; 108, 2, 5.

2) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 Migne.

3) Surtout à la Conférence de 411.

rent à l'adjoindre au groupe de leurs avocats-mandataires, à se faire représenter par lui dans les débats [1]. C'est qu'un tel chef, en face d'adversaires habiles et résolus, compromettait fatalement les intérêts dont il avait la charge. Avec une stupide inconscience, dont il devait être la première victime, Primianus a préparé lui-même le brusque et dramatique effondrement de son Eglise.

II

Les œuvres de Primianus. — Lettres et discours. — Réponse de Primianus à Aurelius de Carthage, en 403, sur le projet de conférence. — Fragments conservés. — Lettre circulaire adressée par Primianus aux évêques donatistes, pour leur notifier sa réponse à Aurelius. — Sermon contre Augustin, prononcé à Carthage en 403. — Occasion de ce sermon. — Rapports de Primianus et d'Augustin. — *Commonitorium* adressé par Augustin à Primianus. — Violentes attaques de Primianus contre Augustin. — La *Primiani professio*, réponse au premier édit de Marcellinus en 411. — Lettre circulaire aux évêques donatistes pour les inviter à accepter la Conférence. — Discours de Primianus à la Conférence de Carthage. — Ses auxiliaires et ses porte-parole. — Les diacres Habetdeus et Valentinianus. — Médiocrité de Primianus comme orateur.

Comme écrivain, comme orateur, l'œuvre de Primianus serait presque négligeable, n'était le rôle historique du personnage.

Cette œuvre est peu considérable, mal conservée, fragmentaire, et médiocre. Naturellement, nous laisserons ici de côté les pièces officielles, d'ailleurs étudiées précédemment[2], que le primat a signées au nom des conciles, comme chef de son Eglise, et qui ont un caractère impersonnel. Ce que nous cherchons ici, c'est l'œuvre personnelle de Primianus : son œuvre d'orateur ou d'écrivain. Elle se réduit pour nous à bien peu de chose : quelques fragments de lettres, des lambeaux de discours, phrases isolées, brèves réponses ou propos interrompus. Cependant, les sténographes carthaginois de 411 nous ont conservé intégralement les petits discours, d'ailleurs insignifiants, prononcés par le primat à la Conférence.

Les fragments textuels les plus anciens proviennent de la réponse à Aurelius sur le projet de conférence. On se rappelle les décisions du concile catholique siégeant à Carthage le 25 août 403. Pour préparer la suppression du schisme, tous les

1) *Collat. Carthag.*, I, 201.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 362 et suiv. ; 401 et suiv. ; 409.

évêques schismatiques seraient mis en demeure d'accepter le principe d'une conférence générale; dans toutes les villes où les deux partis étaient en présence, l'évêque catholique devait poser la question à son collègue donatiste, par l'intermédiaire des autorités locales, suivant une procédure fixée d'avance; on prierait les gouverneurs africains de favoriser ces négociations et d'en faire dresser partout le procès-verbal[1]. Aurelius de Carthage, d'accord avec Augustin, avait inspiré ces décisions du concile, et réglé la procédure à suivre. Il s'empressa naturellement de donner l'exemple. Dans l'automne de l'année 403, il fit convoquer Primianus par les magistrats municipaux de Carthage[2]. On dressa le procès-verbal des négociations. A l'aide des pièces originales et d'autres textes ou témoignages du temps, nous pouvons reconstituer presque intégralement ces *Gesta municipalia* de Carthage, qui montraient aux prises les deux évêques rivaux de la cité.

Introduit devant les magistrats municipaux, Aurelius, l'évêque catholique, dit : « De l'autorité de la plus haute magistrature (du proconsul), nous avons obtenu un édit. Nous demandons à Votre Gravité (aux magistrats municipaux) d'en ordonner la lecture et l'insertion dans les *Gesta*, puis de prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution[3]. » Sur l'ordre des magistrats, un greffier lut l'édit en question, l'édit du proconsul Septiminus, promulgué le 13 septembre, et ainsi conçu : « En tout lieu est donnée aux ministres de la Loi sainte, pour la tranquillité de l'Empire, la faculté de faire rédiger des *gesta*. Ce qui détermine la teneur de ce décret, c'est notre désir de faire comprendre aux chefs d'une foule égarée, qu'ils doivent répondre à une demande salutaire et rendre compte de leurs propres croyances. Ainsi, la discussion publique assurera le règne bienfaisant de la loi, et terrassera la superstition[4]. » Après cette lecture et l'insertion de l'édit dans les Actes, Aurelius continua : « Daignez écouter le *mandatum* qui doit être porté par Votre Gravité à la connaissance des Donatistes ; daignez faire insérer ce *mandatum* dans les Actes, et le notifier aux Donatistes, et faire consigner également leur réponse dans vos Actes, et nous transmettre cette réponse[5]. » Avec l'assentiment des magistrats, on lut ensuite le *mandatum*, c'est-à-dire

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 31, 53.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

4) *Collat. Carthag.*, III, 174.

5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

la formule de convocation qui devait être adressée à l'évêque schismatique par l'intermédiaire des magistrats municipaux. Voici cette pièce curieuse : « Nous vous convoquons en vertu de l'autorité de notre concile catholique, dont nous sommes les missionnaires. Nous désirons pouvoir nous réjouir de votre conversion. Nous considérons la charité du Seigneur, qui a dit : Heureux les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu ! Le Seigneur nous en a encore avertis par son prophète : même à ceux qui déclarent n'être pas nos frères, nous devons dire : Vous êtes nos frères. Donc, vous ne devez pas mépriser cet avertissement tout pacifique que nous vous adressons et qui vient de la charité. Nous vous offrons le moyen de prouver toutes les vérités que vous croyez tenir. Voici comment. Réunissez votre concile ; choisissez parmi vous des mandataires chargés de défendre vos assertions. Nous ferons de même ; nous aussi, nous choisirons dans notre concile des mandataires chargés de discuter pacifiquement avec les vôtres, dans le lieu et le temps fixés, toutes les questions qui séparent votre communion de la nôtre. Ainsi, avec l'aide du Seigneur notre Dieu, prendra fin une vieille et longue erreur, qui, par suite de l'animosité des hommes, cause la perte d'âmes faibles et de peuples ignorants, égarés dans un schisme sacrilège. Si vous acceptez fraternellement notre proposition, la vérité brillera d'elle-même ; mais, si vous ne voulez pas le faire, alors se révélera d'elle-même à tous la défiance que vous inspire votre cause[1]. » Telle était la sommation, d'ailleurs conciliante et courtoise, que les magistrats de Carthage, au nom d'Aurelius et du concile catholique, transmirent à Primianus.

La dernière pièce des *Gesta municipalia* était la réponse de l'évêque donatiste. Par malheur, cette partie du dossier ne peut être entièrement reconstituée. Nous n'en avons que des fragments : très curieux, il est vrai, et très significatifs[2]. On y trouve tout l'essentiel de la réponse adressée au *mandatum* des Catholiques par le primat des schismatiques.

Conformément à la requête d'Aurelius, Primianus avait été convoqué par les magistrats municipaux, et invité par eux à répondre au *mandatum*. Assistait-il personnellement à l'audience ? C'est probable, mais non certain, d'après cette phrase d'Augustin : « Primianus donna sa réponse par écrit au magis-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

2) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18 ; *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53.

trat de Carthage, réponse lue par un de ses diacres et consignée au procès-verbal [1]. » D'ailleurs, que le primat ait apporté lui-même ou qu'il ait envoyé sa réponse, il s'en est tenu à cette réponse écrite, préparée à loisir, lue à l'audience par un diacre ; il n'y ajouta aucun commentaire, se refusant à toute discussion avec son adversaire catholique.

Cette réponse écrite avait probablement la forme d'une lettre, adressée au magistrat municipal qui avait transmis le *mandatum*. C'était une fin de non-recevoir, brutale et maladroite, sur un ton hautain, avec des airs de défi, des récriminations, des injures; et, dans la forme, tout un jeu d'antithèses forcées, assez puériles. Primianus reprochait amèrement aux Catholiques leurs appels au pouvoir séculier, à l'intervention des magistrats ou des empereurs : « Eux, s'écriait-il, ils apportent les lettres sacrées de nombreux empereurs ; nous, nous offrons seulement les Evangiles [2]. » Il rappelait les persécutions d'autrefois : « Vos ancêtres ont proscrit nos pères, qu'ils ont exilés de tous côtés [3]. » Il accusait même ses adversaires de préparer de nouvelles violences, « d'aiguiser leurs épées », comme il disait [4]. Il les traitait de voleurs, à cause des confiscations de basiliques : « Eux, ils volent le bien d'autrui; nous, nous renonçons à ce qu'on nous vole [5]. » Il repoussait naturellement le projet de conférence : « Ce serait une indignité, que de réunir les fils des martyrs et les descendants des traditeurs [6]. » On voit que ce « fils des martyrs » aimait l'antithèse, qu'il cherchait à rajeunir les clichés de la secte par le cliquetis des mots et la brutalité des formules.

Il n'en fut pas moins très satisfait de sa réponse, puisqu'il s'empressa de la signaler à toute l'Afrique. Ce fut l'objet d'une lettre circulaire, adressée à tous les évêques du parti. La lettre est perdue; mais on en reconstitue aisément le contenu. Augustin nous renseigne sur cette pièce, dont il parle assez durement : « Tel tu es, dit-il à Primianus, tels sont tous les autres. Rien d'étonnant à ce que tu leur aies envoyé à tous tes belles déclarations : tu as voulu les associer tous à ton mensonge, pour ne pas être seul à rougir de ton mensonge [7]. » Dans sa

1) « Primianus hoc scriptum magistratui Carthaginis dedit, et a diacono suo dicendum apud Acta mandavit... » (*Ad Donatistas post Collat.*, 1).
2) *Ibid.*, 31, 53 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20.
4) *Sermo II in Psalm.* 36, 18.
5) *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 8, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.
6) *Collat. Carthag.*, III, 116 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1.
7) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

lettre, Primianus se proposait donc de notifier à tous les évêques de son Eglise l'accueil qu'il venait de faire au *mandatum* des Catholiques. Il y reproduisait tout au long le texte de sa réponse à Aurelius. Il se donnait en exemple, et invitait tous ses collègues à l'imiter. Il les mettait en garde contre les avances de l'Eglise officielle. Il leur recommandait probablement, s'ils avaient quelque hésitation, d'attendre les décisions du concile qu'il allait convoquer. C'est ce que paraît indiquer l'attitude de Proculeianus à Hippone en face d'Augustin, et celle de Crispinus à Calama en face de Possidius : convoqués devant les magistrats de leur cité, tous deux déclarèrent aussitôt qu'ils ajournaient leur réponse jusqu'au moment où ils connaîtraient la décision de leur synode [1]. Exemple significatif de la discipline donatiste : la circulaire du primat suffit pour arrêter dans toute l'Afrique les négociations presque officielles sur le projet de conférence, en attendant que ce projet fût définitivement repoussé par le concile des schismatiques [2].

Peu de temps après cette audience où il avait refusé de conférer avec Aurelius de Carthage, le primat donatiste prit violemment à partie, dans un sermon, le grand ami d'Aurelius : l'évêque catholique d'Hippone. Depuis plusieurs années, Primianus avait été fréquemment exaspéré par les attaques et les railleries d'Augustin, qui tournait en ridicule sa politique incohérente à l'égard des Maximianistes, son invraisemblable aveuglement, ses étranges démentis à tous les principes de son Eglise. L'évêque d'Hippone avait même essayé d'engager une controverse directe avec le primat schismatique de Carthage : parmi ses lettres figurait un « Avertissement à Primianus. — *Primiano Commonitorium* », qui sans doute se rapportait encore à l'affaire du Maximianisme [3]. Enfin, au cours de l'automne de l'année 403, Augustin était venu attaquer Primianus jusque dans sa ville épiscopale : en pleine Carthage, il l'avait critiqué dans un sermon. C'en était trop. Le primat releva le défi, mais à sa façon : au sermon et à l'ironie, il répliqua par une diatribe.

Voici à quelle occasion. Augustin s'était rendu à Carthage pour assister au concile qui siégea dans cette ville le 25 août 403, et qui décida d'entreprendre une campagne afin de préparer une conférence générale entre Catholiques et schismatiques [4]. Après

1) *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

2) *Collat. Carthag.*, III, 110 ; Augustin, *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

3) Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.

4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

le concile, l'évêque d'Hippone resta longtemps à Carthage[1], sans doute pour suivre avec Aurelius la marche des négociations. Pendant ce séjour dans la capitale de l'Afrique latine, où l'on admirait son éloquence, il consentit plusieurs fois à prêcher. Un jour, comme il commentait quelques versets d'un psaume (c'est son deuxième sermon sur le psaume 36), il fut amené à citer, en la critiquant, la réponse toute récente de Primianus à Aurelius sur le projet de conférence[2]. A ce propos, il rappela les démêlés du primat donatiste avec les Maximianistes, ses violences, ses mésaventures, et sa politique incohérente[3]. Il lut même, d'un bout à l'autre, la lettre synodale du concile de Cabarsussa, qui en 393 avait prononcé l'excommunication et la déposition de Primianus[4]. De tout cela, l'on devait conclure que les récriminations du primat donatiste, dans sa réponse à Aurelius, n'étaient nullement fondées : lui-même, contre les Maximianistes, avait usé précisément de toutes les armes qu'il s'indignait maintenant de voir aux mains des Catholiques[5].

On devine le retentissement de ce sermon, et les rires de la galerie, et la stupeur des schismatiques, et la fureur de leur primat. Aux critiques d'Augustin, très sévères au fond, mais assez courtoises dans la forme, Primianus répondit aussitôt par un coup de boutoir : un sermon, encore, mais un sermon furieux, plein d'attaques personnelles, d'invectives et d'injures. Cette homélie du primat est malheureusement perdue. Mais nous en connaissons en partie le contenu, par la réponse qu'y fit Augustin quelques jours plus tard, à Carthage encore, dans un nouveau sermon sur ce même psaume qui avait déchaîné la tempête (le troisième sermon sur le psaume 36)[6].

Augustin, dans sa réplique, ne désigne pas expressément Primianus comme étant l'auteur du violent sermon dirigé contre lui. Cependant, l'on ne peut hésiter sur l'attribution. Que l'on considère le lieu, les circonstances ou le contenu, on arrive à la même conclusion. Le sermon a été prononcé à Carthage[7] : or, chez les Donatistes, toujours très conservateurs, les évêques seuls prêchaient, et chacun d'eux seulement dans son diocèse. Quant aux circonstances et au contenu, on se souvient qu'Augustin, dans son sermon antérieur, avait raillé ouvertement et cité textuellement la réponse de Primianus à Aurelius; que, de plus, il avait lu et commenté la lettre synodale de Cabarsussa,

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 1.
2) *Ibid.*, 18.
3) *Ibid.*, 19.
4) *Ibid.*, 20.
5) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 21-23.
6) *Sermo III in Psalm.* 36, 18-20.
7) *Ibid.*, 19.

relative à la déposition de Primianus[1]. Directement mis en cause et critiqué personnellement dans sa ville épiscopale, le primat ne pouvait se dispenser de répondre. Et lui seul était dans ce cas. On a donc toute raison d'admettre qu'il est l'auteur du sermon visé, analysé et réfuté par Augustin. Il a prononcé ce discours à Carthage, peu de temps après sa réponse à Aurelius sur le projet de conférence, soit dans l'automne de 403.

Du sermon de Primianus, nous connaissons surtout les invectives contre Augustin. Le primat reprochait d'abord à son adversaire les procédés insolites et indiscrets de sa controverse. Sous aucun prétexte, disait-il, un évêque n'aurait dû lire et commenter en chaire des pièces d'archives, comme la réponse à Aurelius ou la lettre synodale de Cabarsussa : documents qu'à peine on pouvait se permettre de produire dans les discussions entre clercs, et dont la révélation au public surexcitait les esprits en réveillant les vieilles querelles. Maintenant que ces questions avaient été posées publiquement, le Donatiste ne pouvait se dérober tout à fait : il essayait donc de justifier sa conduite antérieure dans l'affaire du Maximianisme, et son refus tout récent d'accepter une conférence contradictoire[2].

Fondés ou non, les reproches sur les procédés de controverse tournaient vite à l'invective : l'invective la plus personnelle, la plus violente, la plus brutale. On le voit bien au ton d'Augustin dans sa réplique : « Qu'ils disent contre nous tout ce qu'ils veulent : nous, aimons-les, même s'ils ne le veulent pas. Nous connaissons, mes frères, nous connaissons leur mauvaise langue : nous ne devons pas nous irriter contre eux pour cela, supportez-le patiemment comme nous. Voyant qu'ils n'ont rien à dire pour leur cause, ils tournent leur langue contre nous ; ils se mettent à dire du mal de nous, bien des choses qu'ils savent, bien des choses qu'ils ignorent. Ce qu'ils savent, c'est notre passé[3]... » En effet, Primianus incriminait toute la vie passée d'Augustin, avant la conversion : sa vie toute profane d'autrefois, sa jeunesse dissipée, ambitieuse et sceptique, vouée au plaisir comme à la science, sans frein moral ni souci de la foi chrétienne. Il exploitait contre l'évêque les aveux des *Confessions*, qu'il embellissait de tous les racontars en honneur dans les cercles des schismatiques.

Il ne manquait pas de rappeler que l'évêque d'Hippone avait été longtemps manichéen, et passait pour l'être encore en secret :

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 18 et 20.
2) *Sermo III in Psalm.* 36, 18.
3) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.

« Oui, répond Augustin, oui, j'ai été jadis, comme dit l'Apôtre, un sot et un incrédule, rebelle à toute œuvre bonne. Egaré dans une erreur perverse, j'ai été un insensé, un fou; je ne le nie pas. Mais, moins je songe à nier mon passé, plus je loue Dieu, qui m'a pardonné. Pourquoi donc, hérétique, pourquoi délaisser la cause, et t'en prendre à un homme? Que suis-je, moi, que suis-je? Est-ce que je suis l'Eglise catholique?... Tu vitupères contre mes maux d'autrefois : la belle avance! Je suis plus sévère que toi pour mes maux : ce que tu blâmes, moi, je l'ai condamné. Plût à Dieu que tu voulusses m'imiter, et que ton erreur, à toi, devînt un jour une erreur passée[1]! » Souhait qui dut résonner comme un blasphème aux oreilles de l'intransigeant primat.

Parlant à Carthage pour des Carthaginois, Primianus racontait avec complaisance les années d'erreur et de plaisir qu'y avait vécu le futur évêque d'Hippone, les scandales qu'il y avait causés, de son propre aveu : « Mes maux passés, répond Augustin à Primianus, on les connaît surtout dans ta cité (à Carthage). C'est ici, en effet, que j'ai mené une vie mauvaise : je le confesse. Autant je me réjouis d'avoir obtenu la grâce de Dieu, autant je dois pour mes maux passés, comment dirai-je? Pleurer? Je pleurerais, si j'étais encore le même. Donc, comment dirai-je? Me réjouir? Cela non plus, je ne puis le dire : plût à Dieu que je n'eusse jamais été ainsi! Pourtant, quoi que j'aie pu être, c'est le passé : maintenant effacé au nom du Christ[2]. » Déclarations touchantes, propres à éveiller un écho dans l'âme des vieux Carthaginois, qui se souvenaient d'avoir rencontré le jeune Augustin, vingt ans auparavant, dans les lieux de plaisir ou les cercles manichéens.

Ce n'est pas seulement le passé de son adversaire, qu'incriminait Primianus; c'était encore le présent. Non content de critiquer la vie publique et les actes d'Augustin, il l'attaquait dans sa dignité d'homme. Prenant à la lettre certains propos absurdes qui avaient cours dans le monde donatiste, il accusait l'évêque d'Hippone de jouer, depuis son ordination, une sinistre comédie. Avec une impudence prodigieuse, il l'accusait tout bonnement de n'être pas chrétien, de n'être pas encore baptisé. Non pas d'avoir reçu le baptême catholique, nul aux yeux des Donatistes; mais de n'avoir reçu, absolument, aucune sorte de baptême[3]. Apparemment, il s'était trouvé dans Carthage,

1) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.

2) « Ista sunt mala praeterita, quae noverunt maxime in ista civitate. Hic enim male viximus... » (*ibid.*, 19).

3) « Dicunt enim : Et qui sunt? Et unde sunt?... Ubi baptizati sunt? » (*ibid.*, 19).

même parmi les Catholiques, des gens assez naïfs pour prendre au sérieux l'accusation, puisque Augustin crut nécessaire de se justifier là-dessus : « On dit de moi : qui est-il ? d'où vient-il ? C'est un scélérat, nous le savons ici. Où donc a-t-il été baptisé ? — Si l'on me connaît si bien, on sait que jadis j'ai traversé la mer, on sait que j'ai séjourné à l'étranger ; on sait aussi qu'à mon retour j'étais autre qu'à mon départ. Ce n'est pas ici que j'ai été baptisé ; mais, là où j'ai été baptisé (à Milan), il y a une Eglise connue du monde entier. Beaucoup de nos frères savent bien que j'ai été baptisé : ils ont même été baptisés avec moi. Il est donc facile de se renseigner, si quelqu'un de nos frères a là-dessus quelque inquiétude[1]. » Après cette explication, l'orateur se tourne brusquement contre Primianus, qu'il interpelle ainsi : « Mais toi qui, entraîné par le vent d'une tentation diabolique, toi qui t'es envolé hors de l'Eglise, toi, qu'es-tu donc[2] ? » A la vivacité de la riposte, on sent que le trait empoisonné de Primianus avait porté.

Cette accusation inattendue d'être encore païen, de n'avoir pas été baptisé, voilà probablement tout ce qu'il y avait de nouveau dans les griefs du primat schismatique contre l'évêque d'Hippone. Le reste n'était qu'une réédition des médisances et des calomnies que se passaient de main en main, dans leurs querelles avec Augustin, les polémistes du Donatisme. Cependant ces racontars, une fois produits en public, n'étaient pas aussi complètement inoffensifs qu'on pourrait le croire. Même chez des gens qui n'étaient pas dupes de toutes ces fables, un doute subsistait parfois. A la fin de sa réplique, Augustin avoue qu'il désespère de convaincre tout le monde, à plus forte raison, des adversaires obstinés dans leur mauvais vouloir. Peu lui importe, d'ailleurs, pourvu que l'on sépare nettement de sa cause personnelle la cause de l'Eglise. S'adressant aux fidèles : « Comment finir ? leur dit-il. Eh bien ! méprisez ma cause personnelle. Contentez-vous de déclarer aux médisants : « Frères, répondez à la véritable question. Quant à Augustin, il est évêque dans l'Eglise catholique, il porte son fardeau, il devra rendre des comptes à Dieu. Moi, je le vois parmi les bons. S'il est méchant, c'est son affaire ; s'il est bon, je n'ai pas pour cela mis en lui mon espérance. Il est une chose que j'ai apprise avant tout dans l'Eglise catholique : c'est à ne pas mettre mon espérance dans l'homme[3]. » On voit que l'homélie du primat dona-

1) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.
2) *Ibid.*, 19.
3) *Sermo III in Psalm.* 36, 20.

tiste, dans l'esprit de certains Carthaginois, avait laissé quelques préventions contre l'évêque d'Hippone.

Dans les années suivantes, nous ne relevons aucune trace certaine de l'activité littéraire ou oratoire de Primianus. Du moins, rien qui lui soit personnel; car nous ne nous arrêtons pas ici aux signatures qu'il apposa sur telle ou telle pièce en sa qualité de chef d'Eglise. C'est seulement au début de 411, à la veille de la grande Conférence, que nous le voyons de nouveau à l'œuvre : d'abord, dans une audience des magistrats de Carthage, puis dans une circulaire aux évêques de son parti.

A Carthage comme ailleurs, l'édit de Marcellinus, promulgué le 19 janvier, qui convoquait la Conférence pour le 1er juin [1], fut notifié par les magistrats municipaux aux évêques des deux communautés rivales; procès-verbal fut dressé de la notification et des réponses. Primianus paraît s'être présenté en personne à l'audience. Cette fois, il se montra conciliant, sans doute dans la crainte d'une condamnation par défaut : si l'un des deux partis manquait au rendez-vous, le commissaire annonçait qu'il le condamnerait sans débats [2]. La réponse officielle de Primianus à l'édit du 19 janvier fut donc insérée dans des *Gesta publica*. Nous n'avons pas le texte exact de cette réponse, connue sous le nom de *Primiani professio*. Nous savons seulement que le primat donatiste accepta la conférence, et qu'il « promit de se présenter aux calendes de juin [3] ». C'était probablement la première fois que Primianus donnait une preuve apparente de bon sens; et ce n'était encore qu'une apparence, puisqu'il acceptait pour mieux se dérober ensuite.

C'est ce que montre bien une autre pièce, conservée en partie : la lettre circulaire (*tractoria*) adressée par le primat à tous les évêques schismatiques, aussitôt après sa comparution devant les magistrats de Carthage. Par cette circulaire, il avisait ses collègues de la réponse qu'il venait de faire à l'édit. Il les pressait de l'imiter, d'accepter tous la conférence : « Laissez là tout le reste, leur disait-il; hâtez-vous de venir tous à Carthage. Sachez que, refuser de venir, ce serait compromettre notre meilleure chance de succès dans cette affaire [4]. » Cette « meilleure chance de succès », nous savons par Augustin en quoi elle consistait : aux yeux du primat des schismatiques, le meilleur argument en faveur de son Église devait être le grand nombre

1) *Collat. Carthag.*, I, 5; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 2.
2) *Collat. Carthag.*, I, 4-5 et 30.
3) Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3. — Cf. *Collat. Carthag.*, II, 50; III, 206.
4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

de ses évêques. En effet, l'on battit le rappel par toute l'Afrique. Une seule lettre d'excuse est mentionnée expressément : celle d'un certain Felix de Pisita, qui regrettait de ne pouvoir venir en raison de son grand âge[1]. Des malades mêmes se mirent en route ; d'autres chargèrent des collègues ou des prêtres de signer pour eux[2]. Avant et pendant la Conférence, les Donatistes saisirent toutes les occasions d'affirmer qu'ils avaient pour eux le nombre. C'était encore une manière d'intimidation : leur « meilleure chance de succès », dans leur pensée du moins, comme dans celle de leur primat.

Une autre arrière-pensée se trahissait dans la circulaire de Primianus. A la faveur d'une équivoque sur le terme du délai de quatre mois fixé par l'édit impérial, et sur la date du 1er juin adoptée par Marcellinus dans son édit du 19 janvier, le primat schismatique et ses conseillers entrevoyaient déjà la possibilité d'invoquer contre les Catholiques la prescription, et de les faire condamner par défaut[3]. C'est pour cela que Primianus invitait ses collègues à se hâter. Il leur donnait rendez-vous aux portes de Carthage, non pour la veille du 1er juin, date de l'ouverture des débats d'après l'édit du commissaire, mais pour la veille du 19 mai, terme du délai des quatre mois. C'est, en effet, le 18 mai que les évêques schismatiques firent leur entrée solennelle à Carthage[4] : en même temps qu'ils attiraient ainsi l'attention du public sur leur nombre, ils le forçaient à constater qu'ils étaient tous présents avant l'expiration du délai légal.

Comme on le voit, la circulaire de Primianus cachait bien des pièges, sous les apparences d'une innocente lettre de convocation : elle escomptait déjà plusieurs des obstructions et des chicanes dont allaient jouer à la Conférence les mandataires des Donatistes. C'est peut-être une raison de croire que le primat n'avait pas rédigé cette lettre sans prendre conseil de collègues avisés, experts en ce genre de procédures.

Enfin s'ouvre la fameuse Conférence, acceptée par le primat dans sa réponse à l'édit du commissaire, puis solennellement annoncée et recommandée par lui dans sa circulaire à ses collègues[5]. Depuis des mois, avec toutes les ressources d'une secte imposante, d'une procédure ingénieuse, d'une hiérarchie toute

1) *Collat. Carthag.*, I, 133.

2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

3) *Collat. Carthag.*, I, 22-30 ; II, 48-50 ; III, 203-206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 8 et 11 ; II, 3 ; III, 5, 6.

4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 43. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 14 et 29 ; III, 204.

5) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; III, 206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

puissante et d'une diplomatie sans scrupules, Primianus a pu se préparer à jouer son rôle. Rarement un homme eut une plus belle occasion d'agir par l'éloquence : il est le chef d'une grande Église, l'un des avocats mandataires de son parti, l'un des arbitres du destin dans ces débats d'où va sortir pour les siens la vie ou la mort. Avec le politique, nous allons voir à l'œuvre l'orateur.

Hélas ! ne parlons plus du politique. Mais l'orateur bavard d'autrefois est devenu muet, ou peu s'en faut. Il n'a même plus ces répliques brèves et hautaines, ces formules tranchantes, ces clichés à antithèses, ces impertinences burlesques, dont il foudroyait jadis quiconque résistait à ses caprices de tyran ou aux oracles de sa secte. Non, il se tait, tout simplement : sans doute, parce qu'il n'a rien à dire. Ou, si par hasard il ouvre la bouche, c'est encore pour ne rien dire [1]. On hésiterait à le croire, si l'on n'en avait la preuve dans le procès-verbal sténographié des séances. Vraiment, l'on ne vit jamais chef plus distrait ni orateur plus discret.

Suivons donc le primat à la Conférence. Voici à quoi se réduisent, avec son rôle d'avocat, les manifestations de son éloquence. Au cours de la première séance, il prend de loin en loin la parole, très brièvement, pour notifier ou rectifier un fait, surtout lors de la vérification des signatures [2]. Aux autres séances, dans les controverses proprement dites, on ne l'entend pas une seule fois ; et l'on ne peut assurer que personne l'ait regretté.

La première fois qu'il desserre les dents, il y est contraint par une sorte de sommation. Le président, qui avait ses raisons pour redouter du désordre, venait de décider que tous les évêques mandants quitteraient la salle des séances aussitôt après avoir constitué leurs mandataires ; il exigeait en conséquence, des deux chefs d'Église, un engagement formel [3]. Primianus répond en acceptant au nom de son parti : « Nous aussi, dit-il, quand notre *mandatum* aura été enregistré en notre présence, nous sommes prêts à sortir, à céder la place aux avocats. Nous nous tiendrons pourtant dans un local voisin [4]. » Un peu plus tard, autre intervention du primat, motivée par une circonstance analogue. Les registres des sténographes étant pleins, on va désigner d'autres greffiers ; suivant les conventions, le président invite les deux partis à présenter, pour contrôler le travail des

1) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 120 ; 129-133 ; etc.

2) *Ibid.*, I, 104 ; 120 ; 129-130 ; 132-133 ; 157 ; 163 ; 179 ; 183 ; 198 ; 223.

3) *Ibid.*, I, 103.

4) *Ibid.*, I, 104.

sténographes, des évêques archivistes (*custodes chartarum*). Primianus propose deux de ses collègues : « Nous donnons, dit-il, comme surveillants (*custodes*), Victor d'Hippone (Hippo Diarrhytos = Bizerte) et Marinianus d'Oea (Tripoli), nos collègues [1]. » Vers la fin de la séance, troisième intervention du primat, pour le même motif : « Nous donnons, dit-il, comme surveillants des archives (*custodes tabularum*) quatre des nôtres. Nous en avons déjà désigné deux ; nous les remplaçons maintenant par deux autres, Veratianus et Victor, nos collègues ici présents [2]. » Et c'est tout ce que le primat fit ce jour-là pour la défense de son Église.

Les autres manifestations de son éloquence se rapportent exclusivement aux vérifications de signatures. Et, là encore, Primianus ne se met guère en frais. Le plus souvent, il intervient d'un mot, pour spécifier que tel ou tel évêque est mort [3], ou malade [4], ou que c'est un Donatiste converti [5], ou que son Église n'a pas de communauté ou a seulement un prêtre dans la ville en question [6].

En certains cas particuliers, le primat donne des renseignements plus explicites. A propos d'une petite ville de Byzacène, il déclare que l'évêque donatiste a été condamné et n'est pas encore remplacé : « Celui que nous avions là a été condamné par nous et par nos adversaires ; comme ils le savaient coupable, ils ont confirmé eux-mêmes notre sentence. On n'en a pas encore ordonné un autre [7]. » Situation analogue dans une autre localité de province incertaine : « Notre évêque, dit Primianus, a été condamné pour adultère. Mais il est resté là jusqu'à l'année présente [8]. » Voilà des aveux qui durent coûter au primat de l'Église des Saints.

Ailleurs, il profite de l'occasion pour stigmatiser un traître : « Lui-même a été des nôtres, dit-il en montrant l'évêque catholique; mais nous avons là assez de fidèles pour leur ordonner un nouvel évêque [9]. » Parfois, il donne quelque détail sur les circonstances de la maladie d'un collègue absent : « Florianus est tombé malade à Carthage ; il a craint de mourir, et il est parti. Il avait déjà signé [10]. » D'un évêque numide, pour qui avait signé l'un de ses prêtres, Primianus dit : « Il est devenu aveugle. » Comme Alype de Thagaste insiste pour savoir si le

1) *Collat. Carthag.*, I, 132.
2) *Ibid.*, I, 223.
3) *Ibid.*, I, 198.
4) *Ibid.*, I, 163 ; 183 ; 198.
5) *Ibid.*, I, 133.
6) *Collat. Carthag.*, I, 120 ; 129-130 ; 133.
7) *Ibid.*, I, 129.
8) *Ibid.*, I, 130.
9) *Ibid.*, I, 133.
10) *Ibid.*, I, 163.

mandant est présent, oui ou non, le primat reprend, non sans naïveté : « Disons la vérité. Il est devenu aveugle, il n'a pu venir, il a envoyé son prêtre [1]. » Ce « Disons la vérité — *loquamur veritatem* » n'était pas de nature à inspirer une pleine confiance dans les autres déclarations du primat.

On lit le nom d'un certain Privatus, évêque d'Ausvaga. Les Catholiques entendent mal, ou comprennent mal ; d'où un malentendu et une discussion. Primianus s'explique, avec sa maladresse ordinaire : « Nos adversaires n'ont pas menti ; nos amis, non plus. En effet, il y a une Ausvaga, où était Ianuarianus, aujourd'hui mort ; et une autre Ausvaga, où est Privatus, encore vivant [2]. » Ici, l'intention de l'orateur était bonne et conciliante. Mais pourquoi ce brutal « n'ont pas menti — *non sunt mentiti* » ? Pourquoi cette hantise du mensonge, de la chose et du mot ?

Une seule fois, Primianus est personnellement en cause ; c'est quand on lit son nom, presque en tête des signatures du *mandatum*, entre celui du primat de Numidie et celui de l'évêque donatiste de Rome. A l'appel de son nom, Primianus déclare : « J'avais donné mandat ; mais j'ai moi-même été désigné comme mandataire [3]. » Il faisait bien de rappeler sa qualité d'avocat-mandataire : au cours des débats, qui donc s'en fût douté ?

Cette vérification des signatures avait, aux yeux du primat de Carthage, une très grande importance, puisque, dans sa pensée, elle devait démontrer la supériorité numérique de son parti. Cependant, chose curieuse, il se lassa vite de contrôler personnellement les listes. Il imagina de s'en remettre à des diacres de sa communauté. Cette intervention de simples clercs, dans une assemblée où ne devaient être admis que des évêques, souleva d'assez vives protestations. En constatant qu'un diacre de Carthage se mêlait des affaires épiscopales, un des mandataires catholiques, Fortunatianus de Sicca, voulut faire expulser l'intrus : « On a demandé, dit-il, une conférence entre évêques. Nous nous étonnons de voir ici un diacre, qui, avec je ne sais quelle impudence, veut jouer à l'évêque, et troubler par ses querelles notre conférence, ouverte grâce à la faveur de Dieu. Qu'il cesse donc d'intervenir dans le débat : aux choses sérieuses, il ne convient pas de mêler l'inutile [4]. » Toujours soucieux de se montrer impartial, le président donna tort au Catholique : « Ta Sainteté fait une observation superflue. De toute évidence, le diacre ici présent a été délégué pour reconnaître les signataires

1) *Collat. Carthag.*, I, 183.
2) *Ibid.*, I, 179.
3) *Collat. Carthag.*, I, 157.
4) *Ibid.*, I, 127.

l'un après l'autre, non pour intervenir dans les discussions [1]. » Ainsi furent accrédités les porte-parole du primat : Habetdeus et Valentinianus, diacres de Carthage. Et Primianus put se reposer.

D'ailleurs, les deux diacres donatistes s'acquittèrent de leur mission avec beaucoup plus de zèle et de compétence que leur chef. Ils connaissaient à merveille tout le personnel de la secte, et dans toute l'Afrique. Ils exercèrent leur contrôle avec une attention soutenue, une mémoire sans défaillance, une exactitude scrupuleuse, du moins en apparence, et une véritable habileté de diplomates. Ils furent constamment sur la brèche, pour la justification et l'honneur du parti. Ils surent pallier les points faibles de la propagande donatiste, expliquer par des raisons spécieuses pourquoi la secte n'avait pas d'évêque, et quelquefois pas même de prêtre, dans telle ou telle ville. Ils surent excuser les absents, évoquer les malades ou les morts, justifier les suspects [2]. C'est grâce à ces modestes auxiliaires du primat, si bien au courant de tous les détails d'administration, si ferrés sur la carte de l'Afrique schismatique, que la vérification des signatures donatistes ne souleva pas trop de scandales.

Tandis que ses diacres parlaient et tenaient tête aux évêques catholiques, Primianus se reposait. Il se reposa jusqu'à la fin de la Conférence. A la première séance, il s'était contenté de produire quelques explications dans la procédure de vérification des pouvoirs, et de répondre trois fois à des mises en demeure du président, pour des questions de pure forme, réglées d'avance [3]. Dans les séances qui suivirent, il ne souffla mot. Volontairement ou non, il s'effaça complètement derrière les autres mandataires du parti : il disparut dans l'ombre de ses collègues, Adeodatus de Milev, Emeritus de Caesarea, surtout Petilianus de Constantine. Il ne dit pas un mot, ne fit pas un effort, pas un geste, pour prévenir la catastrophe imminente où allait sombrer sa fortune. Comme il ne péchait pas par excès de désintéressement, ni de scrupule, ni de modestie, reste une autre explication sur laquelle nous croyons superflu d'insister.

Tel fut l'orateur, si le mot ne semble pas trop ironique, s'il suffit, pour mériter ce titre, de passer du bavardage au mutisme. Pendant les dix premières années de son épiscopat, au temps des querelles avec les Maximianistes, Primianus parla beaucoup : il parlait à tort et à travers, à coups d'excommunications et d'an-

1) *Collat. Carthag.*, I, 128.

2) *Ibid.*, I, 126 ; 128 ; 133 ; 135 ; 138-139 ; 143 ; 187.

3) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 132 ; 223.

tithèses, lançant la menace, l'anathème ou l'injure [1]. Dès que commença la campagne sérieuse des Catholiques contre l'Église de Donat, il devint l'apôtre du silence. Il repoussa brutalement, en 403, le projet de conférence contradictoire, ne voulant pas laisser les « fils des martyrs » se compromettre dans des discussions avec les « descendants des traditeurs [2] ». Dès lors, la tactique favorite du primat fut le silence : tactique dangereuse pour un orateur, et où promptement se rouille l'éloquence. En 411, il avait eu beau se raviser, sous la pression des circonstances ou de ses conseillers, et accepter enfin la Conférence [3] : bon gré mal gré, il restait l'homme du silence. Il assista donc, silencieux, à l'écroulement de son Église et de sa fortune épiscopale. Notons, au reste, que tout le monde respecta son mutisme, et que personne ne s'en étonna : pas même ses fidèles.

En somme, on peut dire que son éloquence et son style valent sa politique. Et, sa politique, nous avons vu ce qu'elle fut. S'il figure dans l'histoire du Donatisme, c'est par suite du hasard malencontreux qui fit de lui, pendant vingt ans, le chef de la secte. C'est trop peu de dire qu'il a été un chef médiocre. Et ce n'est pas sans raison qu'Augustin aimait tant à parler de Primianus, qu'il parlait sans cesse de Primianus en ces temps-là : autant peut-être qu'à Augustin, les Catholiques africains ont dû leur victoire sur les Donatistes à Primianus, chef de l'Église donatiste.

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

2) *Collat. Carthag.*, III, 116 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1.

3) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; III, 206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

CHAPITRE IV

EMERITUS DE CAESAREA

I

Biographie d'Emeritus. — Il était citoyen de Cæsarea en Maurétanie. — Son éducation. — Son élection comme évêque schismatique de Cæsarea. — Longue durée de son épiscopat. — Emeritus au concile de Bagaï, en 394. — Sa réputation en Afrique. — Lettres que lui adresse Augustin, vers 405. — Emeritus à la Conférence de Carthage, en 411. — Son attitude après la Conférence. — Augustin lui dédie un ouvrage vers 416. — Conférences d'Emeritus avec Augustin, en 418, à Cæsarea. — Son caractère et son tour d'esprit.

Emeritus de Cæsarea fut, avec Petilianus de Constantine, le principal champion du Donatisme à la grande Conférence de Carthage. C'est l'un des schismatiques africains qui nous sont le mieux connus. D'abord, nous possédons de lui une riche série de discours [1]. Puis il a eu la bonne fortune, plusieurs fois, d'être directement aux prises avec Augustin; et, pour les adversaires de l'Eglise en ces temps-là, c'était la meilleure garantie, sinon d'une immortalité réelle et vivante, du moins d'une préservation efficace contre l'oubli complet des générations à venir. Emeritus nous est donc connu, et par ses œuvres, et par le témoignage, tantôt flatteur, tantôt ironique, d'un adversaire de génie. Assurément, c'est un évêque quelconque et un médiocre politique; mais c'est un orateur de talent, et c'est un sectaire d'une espèce assez curieuse, dont la physionomie originale se détache en relief dans la galerie des fanatiques de Donat.

Il était né, vers l'année 350, à Cæsarea (aujourd'hui *Cherchel*), en Maurétanie Césarienne [2].

La date de sa naissance peut être déterminée approximativement d'après le rôle qu'il joua dans trois circonstances

1) *Collat. Carthag.*, I, 20; 22; 31; 33; 47; 77; 80; 147; 175; II, 28; 33; 46; 67; III, 15; 39; 43; 49; 56; 85; 99; 114; 129 157; 159; 188; 200; 225; 249; 266; 278; etc.

2) Augustin, *Retract.*, II, 77; *Gesta cum Emerito*, 3.

mémorables. C'est lui qui, en 394, rédigea la sentence du concile de Bagaï[1] : on en doit conclure qu'il avait dès lors de l'autorité dans son parti, et qu'il n'était pas alors un nouveau venu dans l'épiscopat. Il était encore en 411, au moment de la Conférence de Carthage, dans tout l'éclat de son talent et de sa réputation. Mais il était décidément vieux et aigri en 418, lors des Conférences de Cæsarea. Si l'on place sa naissance vers 350, il aurait eu environ quarante-quatre ans au temps du concile de Bagaï, soixante et un ans lors des grands débats de Carthage, soixante-huit ans au moment de sa mésaventure de Cæsarea. Ces diverses données s'accordent bien avec les vraisemblances.

Quant au lieu de naissance, aucune hésitation n'est possible. Nous savons qu'Emeritus était « citoyen — *civis* » de Cæsarea, qu'il avait là ses « parents — *parentes*[2] ». C'est vers cette cité que nous ramènent tous les événements connus de sa carrière. C'est là que s'écoula toute son existence. Il paraît n'avoir quitté sa ville natale, devenue sa ville épiscopale, que bien rarement, surtout pour se rendre aux conciles de son parti, en Numidie ou à Carthage.

Cæsarea était une ville de ressources : capitale d'une vaste province qui de son nom s'appelait Maurétanie « Césarienne », port important, centre économique d'une immense région qui correspondait à la moitié occidentale de l'Algérie et à une partie du Maroc. C'était en outre, depuis le temps de Juba II, un petit centre littéraire et artistique : l'hellénisme y était à la mode, on y savait le grec, on y aimait les œuvres d'art, comme l'attestent bien des inscriptions, bien des monnaies, et toutes les belles statues qu'on y a trouvées, qu'on y voit encore, copies ou répliques des chefs-d'œuvre de la Grèce[3]. Une telle ville avait naturellement ses écoles, où se formait la bourgeoisie de la région. C'est là qu'Emeritus étudia l'éloquence, prit le goût des lettres et du beau langage. Il avait certainement une instruction assez étendue, et savait s'en servir. C'était, nous dit-on, « un homme de talent, instruit des arts libéraux[4] ». On vantait sa science et son éloquence[5]. On louait son « érudition[6] », surtout en matière biblique. A la science profane des écoles, à la connaissance des arts libéraux, Eme-

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Ibid.*, 3 et 10 ; *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Voyez notre volume sur *Les Africains*, p. 59 et suiv. ; p. 126 et suiv. — Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel* (Paris, 1895).

4) Augustin, *Epist.* 87, 1. — Cf. 87,10.

5) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

6) Augustin, *Epist.* 87, 3.

ritus joignait celle de la théologie chrétienne, des Livres saints, de l'exégèse. Il avait parcouru, sinon exploré bien à fond, tout le domaine des deux antiquités.

Il était chrétien de naissance, mais chrétien donatiste : on lui rendait en effet cette justice, qu'il n'avait jamais varié dans sa foi [1]. Cæsarea avait été évangélisée d'assez bonne heure; elle avait compté de nombreux martyrs [2]; dès le troisième siècle, bien avant la paix de l'Église, elle renfermait une nécropole chrétienne et des chapelles, qui nous sont connues par des inscriptions [3]. Depuis le temps de Constantin, les Donatistes y avaient une importante communauté; quand Firmus, en 372, s'empara de Cæsarea, le chef rebelle eut probablement pour alliés, là comme ailleurs, les schismatiques de la ville [4]. En tout cas, l'on ne peut douter que, dans la seconde moitié du quatrième siècle, le parti de Donat ait été puissant à Cæsarea. A ce parti appartenait la famille d'Emeritus, une bonne famille bourgeoise de la cité. Le futur évêque fut donc élevé dans ce milieu de sectaires. En même temps qu'il s'instruisait dans les écoles, il ouvrait son âme et sa conscience aux traditions et aux préjugés de la secte. Selon toute apparence, il entra de bonne heure dans le clergé schismatique de la ville, et parcourut rapidement les degrés inférieurs de la hiérarchie.

Jeune encore, il fut élu évêque donatiste de Cæsarea. Son élection doit se placer vers 385 : elle est certainement antérieure de bien des années au concile de 394, ce concile de Bagaï où Emeritus joua un rôle important, où il était déjà l'un des meneurs de son parti [5]. Son épiscopat a été d'assez longue durée : plus de trente ans. Jusqu'en 411, il a gouverné effectivement son diocèse; et il conservait encore en 418, avec son titre, ses prétentions d'évêque [6].

Sur les débuts de cet épiscopat, nous n'avons aucun renseignement. Emeritus entre brusquement dans l'histoire en 394, au concile de Bagaï : alors, au nom de cette assemblée qui comptait trois cent dix évêques primianistes, il eut le périlleux honneur de rédiger la sentence d'excommunication contre

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2.

2) *Acta Marcianae*, 1 ; *Passio Arcadii*, 1 ; *Passio Fabii vexilliferi*, 4 et 10-11 ; *Martyr. Hieronym.*, X Kal. febr. ; IV non. aug. — Voyez plus haut, tome III, p. 122 et suiv. ; p. 153 et suiv.

3) *C. I. L.*, VIII, 9585-9586. — Voyez plus haut, tome I, p. 14 ; tome II, p. 125 et suiv.

4) Cf. tome IV, p. 45.

5) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 10.

6) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1-2; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

Maximianus et ses partisans[1]. Cette mission de confiance, qui déjà témoignait de son ascendant sur ses collègues, le mit naturellement en pleine lumière. Dès lors, il fut l'une des gloires et l'un des oracles de la secte, le chef du parti en Maurétanie. Il entreprit autour de lui une ardente propagande : à commencer par son diocèse, où il trouvait en face de lui, dans l'Église catholique, ce Deuterius qui devait un jour lui prendre tous ses fidèles, et auquel, d'ailleurs, il paraît avoir été apparenté[2].

En 405, la réputation d'Emeritus était solidement établie dans toute la région. Donatistes et Catholiques admiraient son talent d'orateur, sa vaste érudition, l'étendue de ses connaissances dans le double domaine de la littérature profane et de l'exégèse religieuse[3]. Même dans le camp des adversaires de son Église, il passait pour « docte, éloquent et justement célèbre[4] ». On louait aussi son caractère[5]. On disait de lui que « schisme à part, c'était un honnête homme, d'une instruction libérale[6] ». Bref, on disait tant de bien d'Emeritus, qu'Augustin voulut entrer en relations avec lui : dans l'espoir, sinon de le ramener promptement à l'Église, du moins de l'amener à une discussion courtoise. Cæsarea étant fort loin d'Hippone, c'est par lettres que se fit la présentation.

Une première fois, un peu avant l'année 405, Augustin écrivit à Emeritus. Lui-même parle de cette lettre, qui est malheureusement perdue. Il disait plus tard au Donatiste : « Je t'ai déjà adressé, il y a longtemps, une première lettre. L'as-tu reçue ? Y as-tu répondu, sans que j'aie reçu ta réponse ? Je ne sais[7]. » Si Augustin avait là-dessus des doutes, c'est qu'il conservait des illusions sur les véritables dispositions d'esprit de son correspondant. Selon toute apparence, Emeritus n'avait pas répondu : il avait fait le sourd, comme il fit plus tard le muet, conformément à la tactique ordinaire du parti.

L'évêque d'Hippone ne se décourageait pas pour si peu. Vers 405, il écrivit une seconde lettre. Celle-ci nous est parvenue, et mérite de nous arrêter : elle fait honneur à celui qui la reçut comme à celui qui l'écrivit.

Déjà, l'en-tête est caractéristique, par le ton conciliant et la

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) « Agnosce fratrem tuum Deuterium, tibi etiam genere sociatum » (*ibid.*, 10).

3) Augustin, *Epist.* 87, 1 ; 3 ; 10.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

5) Augustin, *Epist.* 87, 4 et 5.

6) *Ibid.*, 87, 10.

7) *Ibid.*, 87, 6. — Possidius mentionne, en effet, deux lettres d'Augustin « ad Emeritum » (*Indic. oper. Augustini*, 3).

courtoisie des salutations : « Augustin à son désiré et cher frère Emeritus — *desiderabili et dilecto fratri*[1]. » Plusieurs fois au cours de la lettre, l'évêque schismatique est qualifié de « frère », de « frère Emeritus[2] ». Les Catholiques insistaient d'autant plus sur cette fraternité, que les Donatistes faisaient profession de l'oublier.

La lettre avait pour objet principal d'ouvrir ou de préparer une controverse sérieuse sur la légitimité du schisme. Elle débute par des compliments. L'évêque d'Hippone dit la bonne opinion que, sans le connaître personnellement, il a d'Emeritus, et la surprise qu'il éprouve à voir un tel homme égaré dans la secte de Donat : « Moi, dit Augustin, moi, je ne puis sans surprise entendre dire qu'un homme de talent, instruit des arts libéraux (non que ce soit nécessaire pour le salut de l'âme), pense sur une question très simple autrement que ne le demande la vérité. Alors, plus je m'étonne, plus je brûle de connaître l'homme et de m'entretenir avec lui. Ou bien, si je ne puis le faire, je désire du moins, par le moyen de ces lettres qui volent au loin, atteindre son esprit, et obtenir, en retour, d'être atteint par lui. J'entends dire que tu es un homme de ce genre-là, et je m'afflige de te voir écarté, séparé de l'Eglise catholique, qui, suivant les prédictions de l'Esprit-Saint, s'étend sur le monde entier. La cause de ce malentendu, je l'ignore[3]... »

Sous prétexte de chercher cette cause, Augustin ouvre aussitôt la discussion sur la légitimité du schisme africain. L'erreur des Donatistes, dit-il, est prouvée par le fait seul qu'ils ne sont pas en communion avec les Églises d'outre-mer. Et chaque jour, dans la vie courante de leurs propres communautés, ils donnent un démenti à leur fameuse théorie, par laquelle ils prétendent justifier la rupture : leur théorie sur la contamination des justes par les pécheurs, et sur l'obligation de rompre avec les coupables. Suit une série de textes et d'allusions à des récits bibliques, démontrant qu'on n'est pas contaminé par les péchés du voisin, et que, sous aucun prétexte, on ne doit se séparer des pécheurs[4]. L'évêque d'Hippone fait remarquer ensuite que les Donatistes eux-mêmes n'ont pas rompu avec leur Optatus de Thamugadi, un véritable brigand, et que leur indulgence pour ce bandit est la condamnation de leurs principes[5]. Ainsi, le concile des dissidents de 312 n'a pu

1) Augustin, *Epist.* 87, en-tête.
2) *Ibid.*, 87, 4-5.
3) *Ibid.*, 87, 1.
4) Augustin, *Epist.* 87, 2-3.
5) *Ibid.*, 87, 4-5.

exclure de l'Église le reste du monde, pas plus que le concile des Maximianistes n'a pu mettre hors la loi les Primianistes [1]. En vain les Donatistes se plaignent d'être persécutés. Pour la défense de la véritable Église, l'intervention du pouvoir séculier est parfaitement légitime. D'ailleurs, les Catholiques n'ont fait que solliciter la protection du gouvernement contre les violences de leurs adversaires; les empereurs seuls sont responsables des mesures qu'ils ont prises, les jugeant bonnes [2]. Mais, objectent les Donatistes, pourquoi chercher à nous convertir ? — C'est, réplique Augustin, que nous voulons ramener des frères égarés; des frères qui ont mêmes sacrements, même baptême, et qui sont séparés de nous seulement par le schisme [3]. Toute la question est donc de savoir de quel côté est la véritable Église. Pour le décider, on doit remonter jusqu'au temps de la rupture, et en examiner les circonstances. Telle est la question essentielle; et c'est là-dessus que l'évêque d'Hippone prie son correspondant de s'expliquer [4].

Pour obtenir l'explication qu'il désire, une explication franche et loyale, Augustin multiplie les compliments. Il fait un grand éloge du caractère d'Emeritus, qu'il compare et oppose à son confrère de sinistre mémoire, le sanguinaire Optatus de Thamugadi. De ce contraste même, il tire un argument contre le principe de l'Église schismatique. D'après votre théorie, dit-il, « vous seriez tous semblables à Optatus, tel qu'il fut dans votre communion et nullement à votre insu. Dieu en préserve un homme du caractère d'Emeritus ! et d'autres qui lui ressemblent, tels qu'on en voit chez vous, je n'en doute pas, et complètement étrangers aux méfaits d'un Optatus. En effet, notre seul grief contre vous, c'est le schisme : ce schisme dont, par une obstination coupable, vous avez fait une hérésie [5] ». Il rappelle la terreur et l'horreur que le brigand de Thamugadi inspirait aux honnêtes gens du parti de Donat, et parmi eux, certainement, à Emeritus lui-même : « Aux temps où sévissait la tyrannie frénétique de ce furieux d'Optatus, alors que ce tyran avait pour accusateur le gémissement de toute l'Afrique, vous aussi, vous gémissiez : si du moins tu es tel que te dépeint ta bonne renommée. Et Dieu sait que je le crois comme je le désire [6]. » Plus loin, il supplie l'honnête homme qu'est Emeritus, de ne pas chercher à défendre un coquin : « Peut-être,

1) Augustin, *Epist.* 87, 6.
2) *Ibid.*, 87, 7-8.
3) *Ibid.*, 87, 9.
4) Augustin, *Epist.* 87, 10.
5) *Ibid.*, 87, 4.
6) *Ibid.*

dans ton embarras pour répondre, tenteras-tu de défendre Optatus. Ne le fais pas, frère, ne le fais pas, je t'en conjure. Cela ne te convient pas, à toi ; et, si par hasard cela peut convenir à un autre, en admettant qu'il convienne de défendre en rien des coquins, à Emeritus, du moins, il ne convient pas de défendre Optatus[1]. » Tout cela était fort courtois, et bien calculé pour amadouer le Donatiste, pour obtenir de lui l'explication souhaitée, même pour affaiblir d'avance son argumentation. Il est vrai que le Donatiste pouvait garder les compliments, et se tirer d'embarras en ne répondant pas.

C'est justement ce que redoutait Augustin. Aussi le voit-on multiplier les instances. A plusieurs reprises au cours de sa lettre, il presse Emeritus de lui répondre, et nettement, sans s'écarter de la question. Par exemple, à propos du Maximianisme et du concile de 312 : « Réponds à cela, je te prie : quelques personnes, que je n'ai pu m'empêcher de croire, m'ont dit que tu répondrais, si je t'écrivais... Maintenant donc, je te demande de daigner répondre à ma question, ce que tu en penses. Mais ne te laisse pas entraîner à d'autres questions : ici, en effet, est le point essentiel d'une enquête méthodique sur l'origine du schisme[2]. » Suivant Augustin, l'explication demandée, sur les circonstances de la rupture entre les deux Eglises, doit être pour un évêque un devoir de conscience : « La question est de savoir si c'est votre Eglise, ou la nôtre, qui est l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi il faut remonter au point de départ, à l'origine de votre schisme. Si tu ne me réponds pas, ma cause à moi, je pense, sera facile à plaider auprès de Dieu : à un homme dont j'ai entendu dire qu'il était, schisme à part, un honnête homme, et d'une instruction libérale, j'ai adressé des lettres de paix. Toi, vois ce que tu pourras lui répondre, à ce Dieu dont on doit louer maintenant la patience, mais dont on doit redouter la sentence à la fin des temps. Si tu me réponds dans ce même esprit dont tu vois que s'inspire ma lettre, alors interviendra la miséricorde de Dieu : cette erreur qui nous divise disparaîtra enfin dans l'amour de la paix par le triomphe de la vérité[3]. » En terminant, l'évêque d'Hippone fait remarquer qu'il a évité les récriminations superflues, qu'il n'a reproché à son correspondant ni les violences des Donatistes, ni leurs persécutions contre les Rogatistes de Maurétanie, ni leurs compromissions avec Firmus ou autres rebelles. Et il ajoute :

1) Augustin, *Epist.* 87, 5.
2) *Ibid.*, 87, 6.
3) Augustin, *Epist.* 87, 10.

« Renonce donc aux lieux communs, aux déclamations sur les méfaits des hommes, connus par ouï-dire ou constatés par une enquête. Tu vois que je ne dis rien des vôtres, pour concentrer la discussion sur l'origine du schisme : ce qui est toute la question. Que le Seigneur Dieu t'inspire des pensées de paix, cher et désiré frère [1]. » A une lettre si aimable et si pressante, tout autre qu'un Donatiste eût considéré que la politesse la plus élémentaire lui faisait un devoir de répondre.

Pourtant, cette fois encore, Augustin en fut pour ses frais d'éloquence et d'amabilité. Tout porte à croire qu'il n'obtint aucune réponse. L'évêque schismatique accepta les compliments, garda la lettre pour s'en faire honneur, mais oublia d'en accuser réception.

Pendant les années suivantes, faute de documents, nous perdons de vue Emeritus, qui peut-être fut atteint par l'édit d'union de 405, et contraint de quitter pour quelque temps sa ville épiscopale. Brusquement, en 411, il reparaît en pleine lumière sur la scène de l'histoire. A la grande Conférence de Carthage, il est un des sept avocats-mandataires de son parti [2]. Comme tel, il prend une part très active aux débats, prononce d'innombrables discours, lutte avec énergie pour la défense de son Eglise, soutient sans fléchir les assauts d'Augustin et des Catholiques. Dans ces controverses mémorables, il est toujours aux premiers rangs, partageant avec Petilianus lui-même l'honneur d'une résistance héroïque et désespérée contre les trahisons de la fortune.

Après la catastrophe, au milieu des ruines de son Eglise, il fut de ceux qui restèrent debout. Il vit dissoudre sa communauté; il vit confisquer ses basiliques et autres immeubles; il vit la plupart de ses fidèles passer à l'ennemi. Lui-même fut exilé ou proscrit: il dut quitter Cæsarea, pour se cacher. En ces temps-là, il se considérait volontiers comme un martyr, et se donnait pour tel [3]. En fait, il était banni, il vivait hors de sa ville épiscopale, il ne pouvait plus remplir ses fonctions d'évêque, du moins en public; mais on ne l'inquiétait pas, on ne cherchait pas à l'arrêter, on le laissait même s'aventurer dans les rues de Cæsarea [4]. Evidemment, le gouverneur de la province et les magistrats municipaux fermaient les yeux.

De cette tolérance relative, Emeritus profitait pour lutter

1) Augustin, *Epist.* 87, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2, etc.; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3 ; *Retract.*, II, 72 et 77.

3) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 6.

4) *Gesta cum Emerito*, 1.

encore. Même vaincu et proscrit, il ne désarmait pas. Contre l'Eglise officielle, triomphante en Maurétanie comme ailleurs, il continuait à faire campagne. Campagne d'escarmouches, car le temps des batailles était passé : campagne de sermons. Dans ces homélies vengeresses, il poursuivait de sa rancune et de ses malédictions tous ceux qui avaient contribué à la ruine de son parti. Il protestait contre la sentence de Carthage, contre l'édit d'union, contre les lois qui avaient suivi. Il allait répétant que ses amis et lui avaient été victimes d'indignes machinations, qu'on ne les avait pas laissés parler à la Conférence, que le président, catholique lui-même, était complice des Catholiques [1].

L'écho de ces sermons arriva jusqu'à Hippone. Maintenant, Augustin connaissait bien le Donatiste de Cæsarea, qu'il avait eu tout le loisir d'observer à la Conférence de Carthage, où il l'avait si souvent entendu, si souvent combattu et réfuté. Il ne désespérait pas de le ramener un jour; en tout cas, il le savait éloquent, influent, très écouté dans les cercles de schismatiques. Il s'émut donc de la nouvelle campagne d'Emeritus. Pour y couper court, il résolut d'opposer aux homélies du Donatiste une réfutation en règle. Ce fut l'objet d'un traité, qu'il eut l'esprit de dédier à son adversaire. Cet ouvrage, en un livre, composé vers 416, était intitulé : « A Emeritus, évêque des Donatistes, après la Conférence. — *Ad Emeritum, episcopum Donatistarum, post Collationem liber unus* [2]. » Le traité, malheureusement perdu, commençait par ces mots : « Si même maintenant, frère Emeritus...[3]. » Il se rapportait tout entier aux questions tranchées par la Conférence de Carthage, dont il résumait les débats. C'était une sorte de manuel, à l'usage des lecteurs africains, surtout des convertis ou des hésitants : « livre fort utile, dit Augustin lui-même, car il embrasse dans une brièveté commode tout ce qui permet de vaincre les Donatistes ou démontre qu'ils ont été vaincus [4] ». On trouvait donc, dans cet ouvrage, un abrégé des *Gesta* de 411 : un résumé des documents, des faits et des arguments produits par les Catholiques à la Conférence de Carthage. Malgré la dédicace et la courtoisie de l'en-tête, ce livre dut être amer à l'évêque schismatique de Cæsarea, en qui il ravivait, de page en page, tous les souvenirs de la défaite.

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Retract.*, II, 72.

3) « Si vel nunc, frater Emerite... » (*ibid.*, II, 72).

4) « Librum satis utilem, quoniam res, quibus vincantur vel victi esse monstrantur, commoda brevitate complectitur » (*ibid.*, II, 72).

Deux ans plus tard, un concours singulier de circonstances mit une dernière fois en présence les deux adversaires. Dans l'été de 418, Augustin arrivait à Cæsarea pour régler des affaires ecclésiastiques, comme légat du pape [1]. A cette nouvelle, Emeritus rentra dans sa ville épiscopale : poussé sans doute par un vague désir de revoir le grand orateur qui l'avait vaincu [2]. Le 18 septembre, Augustin rencontra l'évêque schismatique sur une place de Cæsarea. Il l'aborda aussitôt. Après les salutations d'usage, il lui proposa d'entrer avec lui dans la cathédrale [3]. Chose surprenante, Emeritus y consentit : il en fut récompensé, ou puni, par un sermon, qui d'ailleurs ne changea rien à ses dispositions d'esprit [4]. Après le sermon, Augustin l'invita à une conférence contradictoire pour le surlendemain. Emeritus accepta encore, mais sans enthousiasme, sur les instances de ses amis et de ses derniers fidèles. La conférence, très solennelle, eut lieu le 20 septembre, dans la cathédrale, en présence de l'évêque catholique Deuterius, du clergé et du peuple, même de nombreux évêques de la province [5]. Ce jour-là, malgré les questions pressantes et les sommations d'Augustin, Emeritus prononça quelques mots à peine, ne trouvant rien à répondre ou dédaignant de le faire [6]. D'ailleurs, il sortit de là comme il y était entré : Donatiste intraitable. En vain courut le bruit de sa conversion [7]. Jusqu'au bout, il s'obstina dans son intransigeance.

C'est vers 420 qu'Augustin mentionne, pour les démentir, les racontars de Numidie sur cette prétendue conversion. Le schismatique de Cæsarea était vieux alors, puisqu'il était évêque depuis environ trente-cinq ans. Après cette date, il disparaît de l'histoire. Il mourut, sans doute, peu de temps après. On ne sait rien sur sa fin.

Emeritus était un très honnête homme, à qui ses adversaires reprochaient seulement de ne pas vouloir entendre raison, de s'obstiner dans le schisme [8]. Cet honnête homme paraît avoir été aussi un brave homme. Il adorait son pays natal : même proscrit, il ne pouvait se résigner à s'éloigner de sa patrie, il tournait autour de Cæsarea, s'y aventurant même de temps à autre, pour en revoir les rues et les gens [9]. On nous le montre

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 190, 1 ; 193, 1.
2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.
3) *Gesta cum Emerito*, 1.
4) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et suiv.
5) *Gesta cum Emerito*, 1.
6) *Ibid.*, 3 ; *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.
7) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.
8) *Epist.* 87, 10.
9) *Gesta cum Emerito*, 1.

entouré de parents et d'amis, se laissant quelquefois entraîner, par égard pour eux, à des démarches imprudentes [1]. Même envers ses adversaires, il était tenté d'abord de se montrer aimable : témoin sa rencontre avec Augustin sur la place de Cæsarea [2].

Mais cet instinct sociable, dès qu'il commençait à se manifester, était brutalement rappelé à l'ordre par l'intransigeance du sectaire. Elevé dans un milieu de fanatiques, Emeritus avait toujours vécu dans ce même milieu [3]. Il mettait au-dessus de toute contestation les principes de son parti, dont il avait en outre les préjugés et les rancunes. Quand ces principes ou ces préjugés étaient en cause, il se raidissait contre ses propres tendances : il paraissait d'autant plus raide, qu'il avait fait effort pour l'être. Alors, rien n'avait prise sur lui, ni les objurgations, ni les conseils, ni la prudence, ni le bon sens. A tous les raisonnements, il répondait par des affirmations tranchantes ou par un silence têtu [4].

Dans cette lutte sans cesse renouvelée entre ses instincts sociables de galant homme et ses principes insociables de sectaire, on trouve l'explication de son caractère, comme de toute sa conduite. Le premier mouvement était bon, parce qu'il venait de la conscience ou du cœur; le second était moins bon, parce qu'il venait du préjugé [5]. Cette oscillation entre des forces contraires aboutit naturellement, dans la vie d'un individu, à l'incohérence, aux contradictions, à l'équivoque. Chez Emeritus, la mentalité donatiste paralysait, avec les élans du cœur, les initiatives de l'intelligence. De là vient que cet honnête et brave homme a été un grand maladroit, et que cet évêque, sans être sot, a souvent agi comme un sot. En 394, au concile de Bagaï, dans l'entraînement des passions sectaires et des rancunes, il prend imprudemment à son compte les grotesques déclamations et les anathèmes des forcenés de son Eglise [6]. Vers 405, il laisse entendre qu'il est disposé à discuter avec l'évêque d'Hippone [7] ; puis, quand arrivent des lettres d'Augustin, il se dérobe. En 411, à la Conférence de Carthage, il compromet plus d'une fois la cause de son parti par la maladresse de ses déclarations ou de ses exigences [8]. En 418, vaincu et proscrit,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.

3) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2.

4) *Gesta cum Emerito*, 3-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

5) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-4.

6) *Gesta cum Emerito*, 10.

7) *Epist.* 87, 6.

8) *Collat. Carthag.*, III, 249 ; 253 ; 255 ; 260 ; 372 ; Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 4-6.

il revient à Cæsarea pour voir Augustin, il le suit dans l'église; mais là, tout à coup, il change d'attitude, il refuse de répondre, se condamnant ainsi à jouer le rôle le plus piteux [1]. Cette maladresse et ces incohérences sont d'un homme que ses préjugés de sectaire empêchaient de vouloir jusqu'au bout ce qu'avait voulu d'abord son bon sens ou son cœur.

Cette étrange maladresse se manifestait quelquefois, comme on l'a vu, par un mutisme intempestif [2]. De ce silence diplomatique, dédaigneux et injurieux, qui était une des traditions de la secte dans les rapports avec les Catholiques, Emeritus semble avoir voulu se faire une règle de conduite. Mais cette règle, il l'observait capricieusement, par à-coups, trop tard, quand déjà il s'était engagé et découvert. Lorsqu'il songeait à se taire, il avait déjà trop parlé : si bien qu'il perdait jusqu'au mérite et à l'avantage du silence. Tandis que ses adversaires lui reprochaient de se taire trop tôt, ses amis pouvaient lui reprocher de ne s'être pas tu assez tôt [3]. Incohérences explicables, d'ailleurs, chez un homme que ses principes vouaient au mutisme, mais qui était né orateur, et que passionnait le jeu de la parole.

Orateur, il l'était en effet, et n'était guère que cela. C'est le trait dominant, le seul bien marqué, dans sa physionomie intellectuelle. On vantait, il est vrai, son érudition, sa connaissance des divers arts libéraux, sa compétence en exégèse [4]; mais toute cette science paraît avoir été superficielle, et elle n'était, en tout cas, que l'aliment de son éloquence. Ses discours, au contraire, sont d'un homme qui avait étudié l'art oratoire, qui l'avait pratiqué, et qui l'aimait. Quand il ne se condamnait pas lui-même au silence, Emeritus s'écoutait parler aussi volontiers qu'il parlait [5]. En suivant les leçons des rhéteurs, il avait recueilli les traditions de l'école, avec les procédés et les recettes du métier. Il en avait emporté aussi l'esprit de chicane. Mais ce qui dominait dans son éloquence, c'était l'amour de la parole pour la parole, la hantise du verbe sonore, du trait, de la métaphore, de la formule. Préoccupations bien profanes, semble-t-il, et qui surprendraient chez un sectaire, si ce sectaire, qui jouait

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Tanquam mutus audivit » (Augustin, *Retract.*, II, 77).

3) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 3-4.

4) *Epist.* 87, 1 et 10 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

5) *Collat. Carthag.*, II, 28-31 ; III, 157 ; 200-201 ; 255 ; etc.

parfois le sourd-muet, n'avait été justement le bel-esprit du Donatisme.

II

Emeritus orateur. — Son rôle dans les assemblées donatistes. — Il rédige en 394 la Sentence du concile de Bagaï. — Caractère de ce document. —Rôle d'Emeritus à la Conférence de 411. — Il est l'un des avocats-mandataires de son parti et l'un des principaux champions du Donatisme. — Son attitude et ses tentatives d'obstruction. — Ses fréquentes interruptions. — Ses principaux discours. — Ses discussions avec Augustin. — Les sermons d'Emeritus. — Caractères de son éloquence.

Nous ne possédons d'Emeritus que des discours; et rien ne laisse supposer qu'il ait écrit des ouvrages de controverse, ni beaucoup de lettres. Mais, des discours, il en prononça toute sa vie. Des sermons, d'abord, devant ses fidèles de Cæsarea [1]. Puis, des harangues dans les assemblées du parti. Pendant plus de vingt ans, Emeritus a été l'un des chefs de l'Eglise schismatique, et l'un de ses principaux orateurs. Nul doute qu'il ait beaucoup parlé dans les conciles. Malheureusement, la plupart des synodes donatistes de cette période nous sont assez mal connus; sauf quelques pièces isolées, les Actes en sont perdus; avec les procès-verbaux, ont disparu les harangues des orateurs. Pour connaître l'éloquence d'Emeritus, il faut en revenir au dossier de la Conférence de Carthage, où l'on peut lire encore ses innombrables discours, scrupuleusement recueillis et notés par les sténographes [2].

Dans son œuvre oratoire, telle qu'elle nous est parvenue, on distingue trois catégories d'ouvrages, très divers par l'étendue et l'importance, comme par l'état de conservation : 1° la *Sententia* rédigée en 394 pour le concile de Bagaï; 2° les très nombreux discours prononcés en 411 à la Conférence de Carthage, et conservés intégralement; 3° des sermons prononcés après cette conférence, et connus seulement par quelques fragments.

Que la *Sententia* de Bagaï soit littérairement l'œuvre d'Emeritus, on n'en saurait douter. Augustin l'a dit et répété en face d'Emeritus lui-même, devant ses fidèles, dans sa ville épiscopale de Cæsarea; et, ce jour-là, personne n'a protesté,

1) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 31, etc. ; II, 28 ; 33 ; 46 ; 67 ; III, 15 ; 39 ; 43 ; 49 ; etc.

ni Emeritus, ni aucun des assistants [1]. Ce consentement tacite confirme et corrobore le témoignage d'Augustin. Donc, le fait est acquis pour la critique. Nous n'avons pas à recommencer ici l'étude historique et documentaire de la *Sententia*, dont nous avons précédemment marqué la signification pour les destinées du Donatisme [2]. Nous n'avons à en considérer maintenant que la forme, le style, la physionomie littéraire. Ce morceau peut donner quelque idée de ce qu'était l'éloquence d'Emeritus en ces temps-là, dans la première période de son épiscopat. Et l'on doit convenir que cette élucubration ne lui fait pas honneur.

On se souvient que la *Sententia* de Bagaï, lancée le 24 avril 394, se composait de quatre parties : un préambule, un réquisitoire, des anathèmes, des clauses relatives aux délais. Dès les premiers mots, gros de menaces et d'emphase, on s'aperçoit que l'orateur s'apprête à déclamer : « Il a plu à l'Esprit-Saint, qui est en nous, d'affermir à jamais la paix en tranchant dans le vif des schismes sacrilèges [3].» D'après les termes du réquisitoire, on ne se douterait guère que le Saint-Esprit était de la partie, ou du parti. C'est un mélange incohérent et déplaisant de déclarations verbeuses, d'accusations vagues, de récriminations contre les traîtres : le tout encadré de citations bibliques, qui permettent de comparer les Maximianistes successivement aux vipères, aux parricides, aux naufragés, aux Egyptiens [4]. Quant aux anathèmes, c'est l'obscurité même. On y reconnaît seulement des expressions bibliques, maladroitement accolées à des métaphores de mauvais goût. Maximianus y est appelé « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise ». Il « est chassé du sein de la paix par la foudre de la sentence... Si les gouffres de la terre ne l'ont pas encore englouti, il a été réservé pour un plus grand supplice... Il paiera désormais les intérêts de son crime, en vivant comme un mort au milieu des vivants [5].» Les douze consécrateurs de Maximianus sont « les complices du forfait infâme..., dont l'œuvre néfaste a rempli d'ordure le vase de perdition [6] ». La dernière partie de la *Sententia* est la seule, dont le style soit à peu près exempt de déclamations. Elle vi-

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 10.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 362 et suiv.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; II, 7, 16 ; *Contra Cresconium*, IV, 2 ; 16, 18 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

5) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; IV, 4, 5.

6) *Ibid.*, III, 19, 22 ; 53, 59 ; IV, 4, 5.

sait les Maximianistes moins compromis, qui n'avaient pas pris une part active à l'élection ou à l'ordination de Maximianus, et que les Primianistes espéraient ramener en leur promettant le pardon, s'ils désavouaient Maximianus avant l'expiration du délai fixé [1]. Ici, naturellement, le concile devait contenir le flot des malédictions; et, du coup, s'améliore le style du rédacteur.

Dans cette *Sententia* promulguée au nom d'une assemblée de trois cent dix évêques, on ne sait qu'admirer le plus, de la violence diabolique du ton ou de la niaiserie des déclamations. Evidemment, troublé par l'honneur qu'on lui avait fait en le chargeant de la rédaction, le pauvre Emeritus s'était battu les flancs pour se mettre à la hauteur des énergumènes ses collègues. Il avait fait appel à toute son érudition biblique, comme aux clichés traditionnels de la secte, comme au souvenir des leçons de l'école sur l'utilité des métaphores ou des comparaisons [2]. Et, laborieusement, avec une conscience digne d'un meilleur succès, il avait composé cette Sentence farouche et lamentable, grandiloquente et niaise, où l'absurde se mêlait à l'odieux, les cris de haine aux effusions dévotes, les réminiscences bibliques au pathos. Sans le témoignage d'Augustin, on hésiterait à croire que cette monstrueuse élucubration puisse être l'œuvre du brave homme qu'était, au fond, l'évêque éloquent et lettré de Cæsarea.

D'ailleurs, cette aberration du Donatiste fut, pour d'autres. une bonne fortune. Augustin, qui aimait à rire, s'empara de la *Sententia* de Bagaï. Il s'en amusa, d'abord, pour son compte; puis, dans l'intérêt de ses controverses, il en amusa ses compatriotes. Ce fut pour lui, durant bien des années, un thème inépuisable de plaisanteries [3].

Voici quelques spécimens de ses critiques, souvent spirituelles. Vers 400, dans le traité contre Parmenianus, il raille « ces œufs de serpent, dont avait parlé naguère le rédacteur de cette fameuse Sentence du concile plénier des trois cent dix [4]. » Vers le même temps, au cours de ses controverses avec Petilianus, il constate que les Donatistes commençaient à regretter la truculence de leurs anathèmes : « Témoin la merveilleuse Sentence de leur célèbre concile. Cette Sentence, jadis, quand

1) *Contra Cresconium*, III, 17, 20 ; 54, 60 ; IV, 4, 5 ; 32, 39 ; 34, 41 ; 38, 45.
2) *Ibid.*, IV, 2 ; 16, 18 ; *Gesta cum Emerito*, 10.
3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; *Contra Cresconium*, III, 19, 22 et suiv. ; 55, 61 ; IV, 2 ; 16, 19 ; *Gesta cum Emerito*, 10-11 ; *Epist.* 108, 5, 15.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7.

on la leur lisait à haute voix pour la leur faire voter, ils l'acclamaient à pleine bouche. Maintenant, si nous la leur lisons, ils deviennent muets. Ils auraient mieux fait de ne pas se réjouir d'abord de son éloquence, pour n'avoir pas à se lamenter ensuite sur son ridicule [1]. » Dans le *Contra Cresconium*, en 405, il revient sans cesse sur cette *Sententia* de Bagaï, dont il s'égaie à tout propos : « Vois comme elle résonne, comme elle éclate ! Ecoute les déclarations sorties, dans cet étonnant concile, de la bouche véridique de tes évêques... Ecoute, te dis-je, ce qu'ajoute l'auteur ou l'orateur de cette Sentence [2]. » Et plus loin : « Voilà cette Sentence, qui, par sa faconde, a mérité d'être dans les mains de tous, dans la bouche de tous [3]. » Puis, l'évêque d'Hippone entre dans le détail, relève les expressions emphatiques : la « chaîne du sacrilège », le « venin du serpent », les « pieds rapides pour verser le sang [4] ». Il félicite ironiquement l'auteur de ce chef-d'œuvre : « Avec quelle éloquence le rédacteur de cette Sentence a su distinguer, illustrer, exprimer [5] ! » Il déclare que lui-même eût été incapable de pareilles trouvailles : « Moi, si l'on m'avait proposé ce sujet-là, je n'aurais jamais trouvé la « semence de vipère »... Jamais je n'aurais eu cet élan, ces éclats de voix, pour exciter l'esprit du lecteur ou de l'auditeur à la haine des coupables [6]. » Cinq ans plus tard, dans une lettre, nouvelles plaisanteries sur « la fougue, la véhémence, la grandiloquence » de la *Sententia* du concile de Bagaï [7]. Toutes les fois qu'il en parle, Augustin ne peut s'empêcher de rire : bon moyen pour amener les lecteurs à en rire.

Le comble, c'est qu'il s'est amusé un jour à tourner la *Sententia* en ridicule devant l'auteur même du chef-d'œuvre. C'était le 20 septembre 418, à Cæsarea, dans la cathédrale [8]. Au cours des explications qu'il donnait aux fidèles, l'évêque d'Hippone fut amené à parler de la fameuse Sentence. Voici ce qu'il en disait, en face d'Emeritus : « La Sentence, nous la tenons. Et, à ce que l'on raconte, elle a été rédigée par notre frère lui-même : Dieu fasse de lui un frère en paix avec nous ! Oui, elle a été rédigée par Emeritus ici présent, cette Sentence où ont été condamnés les Maximianistes. » Suit une longue citation du document. Augustin continue : « Voilà comment le parti de Donat a traité les Maximianistes ; et c'est Emeritus

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11.
2) *Contra Cresconium*, III, 19, 22.
3) *Ibid.*, III, 20, 23.
4) *Ibid.*, III, 23, 26.
5) *Contra Cresconium*, III, 55, 61.
6) *Ibid.*, IV, 2.
7) *Epist.* 108, 5, 15.
8) *Gesta cum Emerito*, 1.

ici présent, qui a, dit-on, rédigé le texte. » Nouvelle citation. Puis, Augustin reprend : « Les paroles sont d'Emeritus lui-même, d'Emeritus condamnant Maximianus, ou plutôt, comme il dit lui-même, « d'une bouche véridique, fulminant contre lui ». Cela ne les a pas empêchés d'accueillir « les serpents, les vipères, les parricides »; et ils n'ont pas exorcisé les gens baptisés par « ces serpents, ces vipères, ces parricides ». Et l'évêque d'Hippone conclut spirituellement : « Vous avez entendu, vous avez vu comme a brillé le feu de son éloquence, quand il a trouvé du foin à brûler. Allons, frère Emeritus, tu as bien embrassé ton frère Felicianus, après l'avoir condamné et foudroyé de ton éloquence : maintenant, reconnais comme ton frère notre Deuterius, qui en outre est ton parent par la naissance[1]. » Malgré ses pressantes exhortations, Augustin ne put décider l'évêque schismatique de Caesarea à embrasser son collègue catholique. Mais ses plaisanteries sur la *Sententia* de Bagaï ont dû avoir de l'écho. Si l'on songe qu'Emeritus n'était pas sourd, on conviendra que la scène ne manquait pas de piquant. Ce jour-là, le Donatiste dut regretter ses déclamations de 394 sur les vipères et les œufs de serpent.

Pour être juste, on doit ajouter que cette élucubration destinée au concile de Bagaï a été un épisode particulièrement malheureux dans la carrière oratoire d'Emeritus. L'orateur valait beaucoup mieux que la *Sententia* rédigée par lui dans un accès de fanatisme. Pour juger son éloquence, il faut le suivre et l'écouter, en 411, à la Conférence de Carthage.

Qu'il eût été choisi comme l'un des sept avocats-mandataires du parti[2], c'était déjà un hommage rendu à son talent. Cet honneur, il eut à cœur de montrer qu'il en était digne; et l'on peut dire qu'il y réussit. Parmi les sept, il fut l'un des plus actifs, l'un des plus tenaces, l'un des plus éloquents; et même, sauf quelques distractions, l'un des plus habiles. Les Catholiques qui furent ses adversaires en ces journées mémorables, ont insisté sur l'importance de son rôle[3]. Il fut alors l'un des principaux champions du Donatisme. A côté de Petilianus, presque autant que Petilianus, avec une énergie inflexible et une merveilleuse ténacité, il combattit aux premiers rangs pour la défense de son Eglise, qu'il n'a pu sauver sans doute, mais dont il a contribué pour sa part à honorer la défaite.

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2, etc. ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3 ; *Retract.*, II, 72 et 77.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 4 et 5 ; *Retract.*, II, 77.

Son attitude fut celle de tous les Donatistes présents : une attitude d'intransigeance, de rancune et de défi. Sa tactique fut la tactique qu'avait recommandée le concile du parti : toujours et quand même, à propos de tout, l'obstruction. Emeritus y trouva une ample matière pour son éloquence. D'un bout à l'autre de la controverse, pendant les trois séances et à tout moment, sa voix forte et mordante retentit dans la grande salle des Thermes de Gargilius. Sans se décourager ni se lasser, il multiplia les obstructions, les discours, les objections, les interruptions, les récriminations. Partout on le rencontre et on l'entend dans ces énormes procès-verbaux de la Conférence, qui nous ont conservé de lui, notés par les sténographes, une trentaine de discours [1], sans parler de ses nombreuses répliques et de ses innombrables interruptions.

Suivons donc Emeritus, le 1er juin 411, à la Conférence de Carthage. Ne le chicanons pas sur ses idées, qui sont celles de son parti. Acceptons même son point de vue, ses principes, ses préjugés, ses passions. Avant de le juger, contentons-nous de l'écouter.

Son premier discours est déjà caractéristique. Conformément aux règles du protocole, la première partie de la séance avait été remplie par la lecture de diverses pièces relatives à la convocation ou au règlement. Enfin, sur l'invitation du président, le débat allait commencer. Aussitôt Emeritus ouvrit le feu. Avant de traiter la question à fond, dit-il, il fallait s'entendre « tout d'abord sur le temps, sur le *mandatum*, sur la personne, sur la cause; après cela seulement, on en viendrait à la discussion de l'affaire [2]. » Encore faudrait-il décider si l'on adoptait la méthode juridique ou la méthode ecclésiastique, si l'on produirait des textes de lois et autres documents publics ou des textes de l'Ecriture [3].

De ces exigences, inspirées par un savant système d'obstructions, Emeritus ne démordit pas jusqu'à la fin de la séance, qui dura jusqu'au soir. D'où une série de discours. Discours « sur le temps — *de tempore* » : les Catholiques, étant arrivés à Carthage en retard, après le délai fixé par les édits, devaient être condamnés par défaut [4]. Discours sur les deux méthodes :

1) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 31 ; 33 ; 47 ; 77 ; 80 ; 147 ; 175 ; II, 28 ; 33 ; 46 ; 67 ; III, 15 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 85 ; 99 ; 114 ; 129 ; 157 ; 159 ; 188 ; 200 ; 225 ; 249 ; 266 ; 278 ; etc.

2) « Primo de tempore, de mandato, de persona, de causa ; tunc demum ad merita negotii veniendum est » (*Collat. Carthag.*, I, 20).

3) *Ibid.*, I, 20.

4) *Ibid.*, I, 22 ; 24 ; 26.

on devait choisir entre la procédure civile et la procédure religieuse [1]. Nombreux discours sur le *mandatum*. Comme on invitait les Donatistes à désigner leurs mandataires [2], Emeritus répondit qu'on devait trancher d'abord les questions préjudicielles [3]. Puis il demanda que l'on réglât la façon dont se ferait la vérification des signatures du *mandatum* [4] ; il ajoutait qu'on pouvait autoriser tous les évêques mandants à rester, qu'on n'avait pas à redouter de tumulte [5]. Enfin, au nom de son parti, il présenta le *mandatum* des Donatistes [6]. Il insista pour que l'on procédât régulièrement, et en séance, au contrôle des signatures [7]. Pendant l'interminable procédure de vérification, il n'intervint guère, étant l'homme des longs discours, non des brèves improvisations : il prit seulement la parole à deux reprises, pour reconnaître Deuterius, son adversaire catholique de Cæsarea [8], et pour soutenir par quelques mots ses amis dans une discussion embarrassante et macabre sur la signature d'un mort [9].

Cependant, au milieu de toutes ces procédures d'obstruction, les heures avaient succédé aux heures ; la nuit venait, le président dut lever la séance. Les Donatistes avaient atteint leur objectif, puisque l'on n'avait pu aborder le débat sérieux. Emeritus, il est vrai, n'avait pu placer encore tous ses discours. Fidèle à son programme, il avait développé successivement ses objections sur « le temps », sur les deux méthodes, sur le *mandatum* [10]. Restaient la « personne » et la « cause ». Ce serait pour la prochaine séance.

Ce ne fut même pas pour celle-là. Quand le surlendemain, 3 juin, s'ouvrit de nouveau la Conférence, on s'aperçut que, dans l'intervalle, les Donatistes avaient imaginé une obstruction nouvelle [11]. D'accord avec Petilianus de Constantine, Emeritus exigea communication préalable du procès-verbal de la première séance. Ce fut, pour lui, l'occasion de longs discours [12]. Comme les sténographes n'avaient pu terminer encore la transcription en clair et les copies du procès-verbal, Emeritus demanda et obtint l'ajournement de la Conférence [13]. Au nom de son parti, il promit que les Donatistes seraient présents le 8 juin, jour fixé pour la troisième séance [14].

1) *Collat. Carthag.*, I, 31 et 47.
2) *Ibid.*, I, 32.
3) *Ibid.*, I, 33.
4) *Ibid.*, I, 77.
5) *Ibid.*, I, 80.
6) *Ibid.*, I, 147.
7) *Ibid.*, I, 175.
8) *Ibid.*, I, 143.
9) *Collat. Carthag.*, I, 208.
10) *Ibid.*, I, 22 ; 24 ; 26 ; 31 ; 47 ; 77 ; 147 ; 175.
11) *Ibid.*, II, 8 ; 12 et suiv.
12) *Ibid.*, II, 25 ; 28 ; 33.
13) *Ibid.*, II, 46.
14) *Ibid.*, II, 67 et 70.

Il ne manqua pas au rendez-vous le 8 juin ; et il parla, ce jour-là, plus que jamais. Il put développer à son aise ses considérations sur la « personne » et sur la « cause ». Il posa d'abord une question préjudicielle : qui était le demandeur ? qui avait sollicité et obtenu la conférence [1] ? Puis, avec une insistance extraordinaire, dans toute une série de discours, il réclama communication du texte de la requête que les Catholiques avaient adressée à l'empereur pour solliciter la convocation de la Conférence [2]. Incidemment, il revint à l'une de ses objections antérieures, répétant que c'était aux Catholiques de choisir entre les deux méthodes de controverse, par documents publics ou textes de l'Ecriture [3]. Arrivant enfin à la « cause », il prétendit qu'on n'avait pas à discuter la *Causa Cæciliani*, puisque les Catholiques déclaraient n'être pas solidaires de Cæcilianus [4]. Restait donc seulement la *Causa Ecclesiae*. Pour fournir une base solide aux débats sur ce point, Emeritus demanda avec insistance au président de faire lire la lettre que le concile donatiste lui avait adressée la veille en réponse au *mandatum* des Catholiques [5]. La lecture terminée, Emeritus réclama la discussion immédiate de la pièce [6]. Maladresse insigne, puisque cette discussion amena enfin le débat essentiel, et que les Donatistes perdirent ainsi tout le bénéfice de leurs obstructions. C'est en vain qu'Emeritus s'efforça ensuite de rallier la fortune, en combattant avec âpreté la thèse catholique [7]. Il ne réussit qu'à compromettre davantage son Eglise par de nouvelles maladresses, surtout en lançant une formule malheureuse et imprudente sur la « personne » et sur la « cause [8] ». Mais nous ne pouvons suivre l'orateur dans cette partie de la controverse : ses derniers discours se sont perdus, avec la fin du procès-verbal.

Tandis qu'il développait avec une logique têtue son système d'obstruction, Emeritus soulevait autour de lui bien des tempêtes. Ses discours ont été souvent hachés par des interruptions ou des protestations. Lui-même ne se gênait pas pour interrompre et contredire les avocats de la partie adverse. D'où une série d'incidents, d'intermèdes, voire de querelles, où se croisaient les répliques, où la personnalité s'accusait mieux encore dans le

1) *Collat. Carthag.*, III, 15.
2) *Ibid.*, III, 37 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 60 ; 69 ; 78 ; 80-81 ; 85 ; 87 ; 97 ; 99 ; 106 ; 109 ; 114 ; 121 ; 129 ; 157 ; 159.
3) *Ibid.*, III, 188 ; 200.
4) *Ibid.*, III, 225 et 249.
5) *Collat. Carthag.*, III, 249 ; 253 ; 255.
6) *Ibid.*, III, 260.
7) *Ibid.*, III, 262 ; 264 ; 266 ; 268 ; 278.
8) *Ibid.*, III, 372 ; Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 4-6.

jeu d'une controverse improvisée. Ces petits dialogues, toujours vifs de ton, prenaient à l'occasion un tour personnel. Parfois la querelle semblait près de tourner au drame, surtout quand se dressaient en face l'un de l'autre Emeritus et Augustin.

Les deux orateurs ont été souvent aux prises pendant les interminables débats des trois séances. On les voit se poursuivre l'un l'autre de leurs objections ou de leurs critiques, de leurs interruptions ou de leurs railleries, dans toutes les parties de la controverse et à propos de tout : procédure de vérification des signatures [1], requête des Catholiques à l'empereur pour obtenir la Conférence [2], méthode de discussion [3], origines du schisme [4], caractères de la véritable Eglise [5].

Sur cette dernière question, le débat prit peu à peu l'allure d'un duel oratoire entre le Donatiste de Cæsarea et le Catholique d'Hippone. A la demande d'Emeritus, avec l'assentiment de ses adversaires et l'autorisation du président, on venait de lire d'un bout à l'autre la longue réponse des schismatiques au *mandatum* des Catholiques [6]. Emeritus exigea et obtint la discussion immédiate de ce document [7]. Augustin en profita aussitôt pour traiter à fond la question essentielle, que soulevait assez maladroitement la lettre : la *Causa Ecclesiae* [8]. Emeritus s'aperçut alors de son imprudence, et s'efforça de parer le coup. De concert avec Petilianus, il essaya d'arrêter Augustin en l'interrompant sans cesse, en contestant avec sa doctrine ses interprétations des textes bibliques [9]. Malgré tout son sang-froid, l'évêque d'Hippone finit par perdre patience : il se plaignit assez vivement qu'on ne le laissât pas parler. D'où une véritable querelle avec Emeritus.

Ce fut un curieux spectacle, et par la personnalité des deux adversaires, et par le ton, et par la nature des récriminations. On entendit les deux évêques s'adresser mutuellement les mêmes reproches, s'exhorter réciproquement à la patience. Las de voir son discours haché par des interruptions systématiques, Augustin s'était tourné vers le président, le priant d'assurer à tous la liberté de la parole : « On a lu leur lettre, disait-il. De notre côté, aucun bruit, aucun trouble, aucune interruption. Qu'il me permette d'en finir avec mes explications ; après, il répondra.

1) *Collat. Carthag.*, I, 76-81.
2) *Ibid.*, III, 39-44 ; 49-50 ; 55-56 ; 59-60 ; 78-80 ; 85 ; 97-100 ; 108-110 ; 159-160.
3) *Ibid.*, III, 187-189 ; 199-201.
4) *Ibid.*, III, 222-226.
5) *Collat. Carthag.*, III, 260-268.
6) *Ibid.*, III, 258.
7) *Ibid.*, III, 260.
8) *Ibid.*, III, 261.
9) *Ibid.*, III, 262-263.

Pourquoi est-ce qu'on ne nous rend pas la pareille ? Ta Noblesse a pu remarquer notre patience, pendant la lecture de leur lettre si longue [1]. » Ce mot de *patience* sonna comme une injure aux oreilles d'Emeritus, qui s'écria : « Il nous insulte, quand il parle de sa patience [2]. » — « Ah ! répliqua Augustin, si tu pouvais être patient, toi aussi, jusqu'à ce que j'aie fini mon exposé [3] ! » Tranquillement, l'évêque d'Hippone poursuivit son discours. Mais bientôt Emeritus l'interrompit de nouveau, en lui jetant à la tête un lot de citations bibliques, qui provoquèrent un certain tumulte [4]. Trop habile pour faire le jeu de son adversaire en prenant au sérieux ces textes, Augustin se tourna vers le président, et, d'un air de dédain : « Ils n'ont aucune raison de m'interrompre par tout ce bruit. Pour leur lettre, nous aurions pu, nous aussi, faire la même chose, et en empêcher la lecture. Qu'ils aient la patience d'écouter. Que ta Sublimité les avertisse de faire ce qu'ils auraient dû faire d'eux-mêmes. Qu'ils écoutent patiemment. C'est une grave question que nous traitons. Nous avons entrepris de répondre maintenant, avec l'aide de Dieu, à leur lettre prolixe [5]. » Emeritus n'aimait pas qu'on parlât de prolixité. Aussi s'empressa-t-il de retourner l'accusation : « Mais c'est lui, s'écria-t-il, c'est lui qui s'étourdit lui-même par ses longues dissertations [6]. » Satisfait de sa boutade, le Donatiste consentit à se taire pour quelque temps.

Malheureusement pour lui et pour son parti, ses boutades et ses interruptions, comme ses grands discours, ne réussirent qu'à retarder de quelques heures la victoire d'Augustin et des Catholiques. Dans les années qui suivirent sa défaite, Emeritus s'en consola comme il put, en prêchant contre ses vainqueurs. Ici se révèle, ou plutôt se laisse entrevoir, un autre aspect de son talent oratoire : après l'orateur de concile ou de conférence, le sermonnaire.

Des sermons, l'évêque de Cæsarea en a certainement prononcé toute sa vie ; mais sans doute, et malgré sa réputation d'éloquence, personne ne prit soin de les recueillir. En tout cas, nous ne possédons aucun renseignement sur ses homélies antérieures à 411. Parmi ses sermons, les seuls qui soient mentionnés expressément se rapportent à la dernière période de sa vie, entre 412 et 418 [7]. Et ce sont des sermons d'un genre très

1) *Collat. Carthag.*, III, 264.
2) *Ibid.*
3) *Ibid.*, III, 265.
4) *Ibid.*, III, 266.
5) *Ibid.*, III, 267.
6) *Collat. Carthag.*, III, 268.
7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

spécial, qui d'ailleurs était à la mode chez les Donatistes : des sermons polémiques, où la polémique tenait beaucoup plus de place que le sermon.

Le thème principal de ces homélies était toujours le même : c'était celui de toutes les homélies donatistes. Avant tout, l'orateur affirmait avec énergie, et il essayait de démontrer, que son Eglise était la véritable Eglise catholique, l'Eglise du Christ, tandis que l'autre, l'Eglise officielle soi-disant catholique, était simplement l'Eglise du Diable [1]. Mais, à ce vieux cliché de la secte, s'en ajoutait maintenant un nouveau : les récriminations contre la sentence du juge [2]. Emeritus fut de ceux qui ne s'inclinèrent jamais devant l'édit d'union, qui jusqu'au bout s'obstinèrent dans le schisme [3]. Jamais, non plus, il ne renonça complètement à l'espoir d'un retour de fortune, d'une restauration miraculeuse, comme on en avait vu jadis dans l'histoire du Donatisme [4]. Pour réserver l'avenir, il s'efforça de rallier autour de lui ses fidèles en déroute. C'est pour cela qu'il entreprit sa campagne de sermons. Tant qu'il put rester à Cæsarea, il parla dans sa chaire épiscopale. Proscrit après la dissolution de sa communauté, il continua de prêcher : là où il pouvait, aux environs de la ville, dans les bourgs de son diocèse, et même, semble-t-il, dans d'autres régions de la Maurétanie [5]. Partout où il prenait la parole, c'était pour protester contre la condamnation inique dont avait été frappée son Eglise. Il fulminait surtout contre le président de la Conférence, qui, disait-il, était un juge prévaricateur. Catholique lui-même, Marcellinus s'était laissé acheter par les Catholiques. Pendant tout le cours des débats, il avait montré une partialité révoltante : refusant ou coupant la parole aux Donatistes, les empêchant de s'expliquer, d'établir leur bon droit. Il les avait condamnés sans tenir aucun compte de ce qu'avaient pu dire leurs avocats, ni des pièces qu'ils produisaient [6]. Dans ces conditions, le devoir des fidèles était tout tracé : ils devaient considérer comme non avenu l'édit d'union et continuer à vivre à part, en attendant le jour de la justice, le jour où Dieu interviendrait pour réformer le jugement des hommes.

Tel était, entre 412 et 418, le contenu monotone des sermons

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21 ; 19, 25 et suiv. ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

2) *Retract.*, II, 66 ; *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 23, 39 ; 34, 57 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

4) Optat, II, 16 et suiv.

5) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2.

6) *Ibid.*, 2.

d'Emeritus. Du texte même de ces sermons, nous ne possédons que de très courts fragments. Ce sont surtout des phrases où, comme dit Augustin, le Donatiste « blasphémait publiquement contre l'Église de Dieu ». La véritable Eglise, s'écriait Emeritus, « c'est la nôtre, celle de notre parti » ; quant à la prétendue Eglise catholique, « c'est une courtisane — *meretrix* [1] ». On reconnaît ici l'orateur de 411, l'homme au ton tranchant, aux formules agressives. Mais ces fragments, comme les renseignements sommaires sur le contenu des homélies, ne sauraient nous donner une idée précise et complète du sermonnaire. Pour apprécier l'éloquence d'Emeritus, il faut en revenir à ses discours de Carthage.

Dans ces discours d'un sectaire, il n'y a pas lieu de s'arrêter beaucoup aux idées ni aux méthodes de discussion. C'est qu'on n'y relève presque rien de personnel. Les idées sont conformes aux principes et aux traditions du parti ; les méthodes de controverse sont celles qui avaient été adoptées en commun dans le concile donatiste [2]. Tout cela se retrouve donc chez tous les orateurs schismatiques de la Conférence.

De même, le système d'obstruction, considéré dans ses traits essentiels, n'appartient en propre à aucun des mandataires donatistes. Si l'on examinait à part tel ou tel discours, on pourrait être tenté, soit d'exagérer l'importance des initiatives oratoires d'Emeritus, soit de lui attribuer des chicanes dont il n'est pas seul responsable. Par exemple, on pourrait le soupçonner de manquer de franchise et de loyauté : il déclare hautement qu'on doit chercher seulement la vérité, tandis qu'il s'efforce de masquer cette vérité en déplaçant la question [3]. Mais cela, encore, faisait partie du plan des Donatistes, de la tactique recommandée par leur concile.

Les maladresses mêmes d'Emeritus ne lui sont pas toutes imputables. Quand il réclamait la lecture et la discussion de la lettre des évêques donatistes au président de la Conférence, il agissait conformément à ses instructions [4]. Pourtant, il semble bien être personnellement responsable de certaines déclarations très maladroites. A propos de la comparaison qu'établissaient les Catholiques, entre la condamnation de Cæcilianus par les dissidents de 312 et la condamnation de Primianus par les Maximianistes de 393, c'est Emeritus qui lança cette

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

2) *Collat. Carthag.*, I, 14 et 148 ; II, 12 ; III, 258 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4 et 14 ; II, 2 ; III, 8, 10-14.

3) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 47 ; 77 ; 80 ; III, 56 ; 114 ; etc.

4) *Ibid.*, III, 249 ; 253 ; 260.

imprudente formule : « Une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une personne [1]. » C'était la négation du principe sur lequel reposait tout le Donatisme. Là-dessus, Augustin n'a pas manqué de triompher : « Avons-nous donc corrompu cet évêque si estimé de vous, votre illustre défenseur, pour le décider à parler ainsi en notre faveur [2] ? » Ici, évidemment, l'avocat du Donatisme a été dupe de sa formule. C'est une grosse erreur de tactique, mais qui n'a rien à voir avec le talent de l'orateur.

Pour juger de son éloquence, on doit considérer surtout la mise en œuvre de ces idées, ou de ces procédés de discussion, qui pour la plupart ne lui appartenaient pas en propre. De ce point de vue, on voit se dégager assez nettement la personnalité oratoire d'Emeritus.

Tout d'abord, il avait le don essentiel : un tempérament d'orateur. Il aimait la parole. Il aimait aussi à se mettre en scène. Il avait de l'autorité, une voix forte et de bons poumons ; il savait se faire écouter, forcer l'attention. Il savait également donner à son idée le relief oratoire, qui en double l'effet sur le public. De ce système d'obstruction, qui avait été arrêté d'avance dans les conciliabules donatistes, il tirait en séance tout le parti possible. Il présentait si bien à propos les objections convenues, qu'il avait l'air de les improviser ; et il les développait avec tant d'insistance, qu'il les imposait à la discussion [3]. A tous ces traits, l'on reconnaît un orateur de nature, qui dès le premier mot, dès le premier geste, attire les regards et maîtrise les oreilles.

Ce qui dominait dans l'éloquence d'Emeritus, c'était la véhémence du ton, les éclats de voix, de colère ou de rancune. A l'âpre énergie, à la conviction farouche, qu'il avait en commun avec la plupart de ses confrères schismatiques, il joignait une ardeur passionnée. Mais il n'était pas seulement un tribun, capable d'enlever les foules ; il avait en outre les habiletés professionnelles d'un orateur de métier, formé dans les écoles, à bonne école. En effet, malgré ses maladresses accidentelles, erreurs de tactique, ou aveux échappés au sectaire dans une minute d'emportement, il était habile homme dans ses discours,

1) *Collat. Carthag.*, III, 372.
2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 6.
3) Par exemple, quand il réclamait communication de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour obtenir la convocation de la conférence (*Collat. Carthag.*, III, 37 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 60 ; 69 ; 78 ; 80-81 ; 85 ; 87 ; 97 ; 99 ; 106 ; 109 ; 114 ; 121 ; 129 ; 157 ; 159).

ingénieux sophiste, avocat retors et rarement à court. De lui-même, tout en parlant, il raffinait sur le système de chicanes qu'il avait adopté de concert avec ses amis : des obstructions convenues, il tirait des obstructions nouvelles, des difficultés inattendues[1]. Enfin, au milieu des débats les plus vifs, sous le feu croisé des objections et des ripostes, il conservait le souci de la forme. Ses discours étaient bien ordonnés ; tout s'y enchaînait logiquement. Dans le détail du style, rien n'était laissé au hasard. Les périodes dominaient, généralement longues, claires pourtant, assez bien construites, assez harmonieuses. Avec les périodes alternaient, d'ailleurs, des phrases plus courtes : de petites phrases incisives, menaçantes, agressives, hérissées de pointes, d'interrogations ou d'exclamations ironiques, aux airs de défi. Sur la trame de ce style oratoire, pour en varier l'effet et en éclairer les contours, se détachaient en relief les métaphores, les comparaisons, les formules à antithèses, les traits d'esprit.

Voilà, semble-t-il, bien des mérites. Malheureusement, ces brillantes qualités ont pour contre-partie des défauts très choquants, qui font grand tort à l'orateur, et qui même, à la lecture, rendent ses discours assez fastidieux.

Le pédantisme, d'abord : un pédantisme complexe de bel-esprit sectaire. Emeritus était trop content de lui-même ; et cette satisfaction personnelle, qui éclate dans tous ses discours, finit par agacer le lecteur. Modestement, il prétendait au monopole de toutes les vertus et de tous les talents. Tour à tour, il se posait en juriste, en rhéteur, en exégète impeccable, en apôtre de la vérité, en représentant des traditions évangéliques comme des traditions oratoires, en champion du droit comme de la grammaire[2]. Prétention naïve de bel-esprit, mais qui, pour le fond, trahissait une science superficielle, et qui, dans la forme, poussait l'orateur aux raffinements de tout genre, subtilités, métaphores ambitieuses, antithèses forcées, comparaisons affectées, jeux de mots, emphase ou mauvais goût.

De cette prétention universelle, voici un exemple assez amusant, dans une petite scène qui peint l'homme. Comme de toute chose, Emeritus s'érigeait en juge de la bonne prononciation, de la diction correcte, de la ponctuation. D'où une curieuse sortie contre un malheureux greffier, qui manquait aux préceptes

1) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 24 ; 26 ; 31 ; 33 ; 47 ; 77 ; 80 ; etc.

2) *Ibid.*, I, 20 ; 31 ; 33 ; 47 ; III, 15 ; 43 ; 56 ; 85 ; 114 ; 188 ; 200 ; 225 ; 249 ; 255 ; 266.

de l'école. L'évêque de Cæsarea venait d'obtenir du président qu'on lût en séance la réponse du concile donatiste au *mandatum* des Catholiques[1]. L'un des greffiers, un certain Romulus, commença donc la lecture du document[2]. Il avait à peine lancé quelques mots, quand on lui coupa la parole. Emeritus, qui sans doute avait collaboré à la rédaction, trouvait que le greffier lisait mal et ne faisait pas valoir la pièce : « Il ne sait pas lire, s'écria-t-il ; il ne sépare pas les phrases[3]. » Petilianus crut devoir préciser le sens de la critique : « On ne doute pas de la bonne foi de l'*Officium*, on lui reproche sa diction[4]. » Avec le consentement des Catholiques, le président dut autoriser les Donatistes à remplacer le pauvre Romulus par un lecteur plus habile, un évêque de leur parti[5]. Le pédantisme d'Emeritus eut donc gain de cause. Mais que penser de cet évêque, préoccupé de belle diction dans ce moment solennel qui allait décider de la vie ou de la mort de son Église ?

Un autre défaut, non moins choquant, c'est l'abus invraisemblable des redites. Pour chacune de ses obstructions, Emeritus répétait dix fois la même chose, presque dans les mêmes termes. Lui-même en convenait : « Les choses, dit-il, qui se rapportent à la cause, je ne rougis pas de les répéter souvent[6]. » C'était un moyen d'insister, de forcer l'attention. Dans la pensée de l'orateur, c'était sans doute une habileté ; mais, dans ses discours, c'était sûrement un défaut. Chez lui, d'ailleurs, la manie de se répéter s'expliquait aussi par une habitude d'esprit, née de la répétition même : il redisait les choses, tout simplement, parce qu'il les avait déjà dites. De là vient que son œuvre oratoire, malgré toutes les qualités brillantes, laisse une impression de monotonie.

Ce qui aggrave encore cet effet de monotonie, c'est, dans chaque discours pris à part, la lenteur du développement. Toujours des longueurs, la redondance, une prolixité verbeuse[7]. Cette lenteur à évoluer est surprenante chez un homme qui, dans le détail, savait donner à son idée un tour assez vif. En cela, sans doute, il subissait encore l'influence de l'école, peut-être aussi de ses études d'exégèse. Toujours il voulait procéder dans les règles, sans rien omettre ni rien laisser dans l'ombre, comme s'il doutait de l'intelligence de son public, ou

1) *Collat. Carthag.*, III, 249.
2) *Ibid.*, III, 251 et 254.
3) « Non legit, non distinguit sensus » (*ibid.*, III, 255).
4) « Non de fide dubitatur Officii, sed de pronuntiatione » (*ibid.*, III, 256).
5) *Ibid.*, III, 256-257.
6) *Ibid.*, III, 157.
7) *Ibid.*, I, 47 et 80 ; II, 28 ; III, 43 ; 85 ; 114 ; 188 ; 200 ; 225.

de la sienne. Naturellement, avec ces allures, il n'allait pas vite, quoiqu'il aimât à se donner des airs dégagés. Dans chaque controverse, il procédait ordinairement par longs discours; dans chaque discours, par longs développements; dans chaque développement, par longues périodes. Et, de toutes ces longueurs, sortait parfois un long ennui.

Les premiers qui s'en soient aperçus sont naturellement ses auditeurs, qui du reste, en majorité, étaient ses adversaires. Possidius de Calama, qui avait la dent assez dure, n'hésita pas à traduire tout haut son impression. Emeritus était en train de distiller une longue et verbeuse harangue[1], quand Possidius lui décocha soudain ce trait biblique : « On lit dans l'Ecriture : « Par le bavardage, tu n'éviteras pas le péché ». Ce précepte, nous l'avons toujours devant les yeux ; aussi, grâce à Dieu, nous ne voulons pas paraître verbeux. C'est pourquoi, s'il vous plaît, venons à la cause[2]. » Du coup, Emeritus oublia pour un moment la suite de son discours. Il riposta par un autre verset : « Puisqu'on allègue l'Ecriture, elle nous dit aussi : « La sagesse cachée est un trésor invisible... Quelle utilité dans l'un et l'autre[3] ? » — « Jamais, répliqua Possidius, jamais dans le bavardage n'a consisté la sagesse[4]. » Quand on a lu les discours d'Emeritus, on s'explique l'impatience de Possidius.

Un autre jour, c'est Augustin qui tourna en ridicule la prolixité du Donatiste. Pour couper court aux chicanes des schismatiques, l'évêque d'Hippone les invitait à s'expliquer nettement, d'un mot, sur l'objet du débat : « Donc, répondez à la question. Renoncez-vous à vos griefs contre les traditeurs ? Qu'ils répondent à notre question brève[5]. » Emeritus alors, au nom de son parti : « Brève est sa demande, comme il dit; brève doit être notre réponse[6]. » Et il entama un discours de sa façon, verbeux, interminable. — « Oh! la brève réponse! dit Augustin. Que de paroles! Mais on n'y découvre pas la réponse[7]. » On voit l'effet que produisaient les longs discours d'Emeritus, au moins dans le camp des Catholiques.

Le plus piquant de l'affaire, c'est qu'Emeritus lui-même, sans y prendre garde, s'est moqué de son défaut. Dans la deuxième séance de la Conférence, pour faire ajourner le débat sérieux, il réclamait avec insistance la communication du procès-verbal, qu'il savait n'être pas encore mis au net, de la pre-

1) *Collat. Carthag.*, II, 28.
2) *Ibid.*, II, 29.
3) *Ibid.*, II, 30.
4) *Ibid.*, II, 31.
5) *Collat. Carthag.*, III, 199.
6) *Ibid.*, III, 200.
7) *Ibid.*, III, 201.

mière séance[1]. Afin de justifier cette demande, il déclarait qu'il avait l'esprit lent, qu'il manquait de mémoire. Contrairement à son habitude, il traçait de lui-même ce portrait peu flatteur : « Sans doute, il y a des esprits vifs et prompts, capables de saisir aisément par l'œil ou par l'oreille tout ce qu'on porte à leur connaissance. Mais c'est le privilège de gens doctes ou érudits, vu la qualité de ce don. Pour moi, je le déclare, je ne suis pas capable de cela. Comment saisir au passage le mot qui s'envole et la parole qui s'écoule ? Comment les retenir dans sa pensée ou les bien concevoir, noble juge ? Pour tout commentaire, pour toute discussion, il faut étudier sérieusement et les mots et les idées et le fond de l'affaire. Quand on nous lit une page et que les mots s'envolent, comme emportés par le vent, nos esprits ne peuvent ni les saisir ni les retenir. Où a-t-on pu le faire, et qui ? S'il y a des gens qui jouissent de cet heureux privilège, qu'ils ne se vantent pas orgueilleusement de leur mémoire. Quant à moi, j'ai besoin de revoir souvent les choses et de m'instruire par une longue lecture, afin de trouver la preuve de la vérité, afin de relire ce que j'ai dit et de noter les objections de l'adversaire[2]. » En relisant son portrait dans le procès-verbal, l'orateur dut s'étonner un peu de sa modestie.

Assurément, quand il se disait si lent d'esprit, Emeritus exagérait pour les besoins de la cause : il jouait une comédie de circonstance. Cependant, sans y songer, il indiquait là un défaut très visible de son éloquence, comme de son esprit : une certaine lenteur dans le discours, comme dans l'action. Malgré ses dons oratoires, il était lent à s'expliquer : de même que, malgré son énergie, il était lent à se décider, lent à agir. Nous l'allons voir plus lent, encore, à se convertir.

III

Emeritus aux conférences de Cæsarea en 418. — Mission d'Augustin à Cæsarea. — Sa rencontre et sa conversation avec Emeritus, le 18 septembre. — L'évêque donatiste à l'église catholique. — Paroles prononcées par Emeritus en entrant dans l'église. — Accueil des fidèles. — Sermon d'Augustin en présence du Donatiste. — Obstination silencieuse d'Emeritus. — La conférence du 20 septembre 418. — Public de la conférence. — Emeritus invité à s'expliquer. — Ses courtes répliques, suivies d'un mutisme farouche. — Exhortations et railleries d'Augustin. — Déroute

1) *Collat. Carthag.*, II, 25. 2) *Collat. Carthag.*, II, 28.

du Donatisme à Cæsarea. — Retentissement de ces conférences en Afrique. — Comment peut s'expliquer l'attitude d'Emeritus. — L'orateur devenu muet.

Autant Emeritus s'était montré bavard en 411 à la Conférence de Carthage, autant il fut discret en 418 à la Conférence de Cæsarea. Quand on connaît l'orateur et sa faconde, rien de plus étrange que cette nouvelle attitude, ce mutisme boudeur, après cette éloquence verbeuse au flot intarissable.

Dans l'été de l'année 418, Augustin fit un assez long séjour à Cæsarea [1]. Il y était venu comme légat du pape Zosime, avec deux de ses collègues et amis, Alype de Thagaste et Possidius de Calama, pour régler des affaires ecclésiastiques [2]. Avec cette mission des trois Numides, coïncidait probablement la convocation d'un concile de Césarienne ; à ce moment, en effet, la plupart des évêques de la province se trouvaient réunis à Cæsarea [3]. Pendant ce séjour dans la capitale de la Maurétanie, Augustin prêcha de temps à autre. Il entreprit notamment une campagne contre une coutume barbare et singulière, qui périodiquement ensanglantait la ville. A l'occasion de quelque fête anniversaire, les habitants se divisaient en deux camps, citoyens contre citoyens, parents contre parents ; pendant plusieurs jours, on se battait à coups de pierres, et, régulièrement, il y avait beaucoup de victimes. C'est ce qu'on appelait « la Mêlée — *Caterva* ». Par ses exhortations pressantes, l'évêque d'Hippone réussit à inspirer aux gens de Cæsarea une telle honte de ces sauvageries, qu'ils renoncèrent définitivement à leur mêlée traditionnelle [4]. C'était un beau succès pour des sermons. Le bruit s'en répandit dans toute la contrée, pour la plus grande gloire du sermonnaire.

Emeritus, qui depuis son exil se tenait caché aux environs de la ville ou tournait autour, apprit un jour que l'évêque d'Hippone était à Cæsarea. Il voulut revoir son grand adversaire de 411. Il se risqua donc dans sa ville épiscopale, où d'ailleurs il s'aventurait parfois sans être inquiété par la police. Informé de sa présence, Augustin se mit à sa recherche, hanté toujours par l'ambition de convertir le célèbre schismatique. Les deux évêques se rencontrèrent, le 18 septembre, sur la grande place

1) Augustin, *Epist.* 190, 1 ; 193, 1 ; *De doctrina christiana*, IV, 24, 53 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

2) *Epist.* 190, 1 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1 ; *Retract.*, II, 77.

4) *De doctrina christiana*, IV, 24, 53.

de la cité. Ils s'abordèrent et se saluèrent en gens de bonne compagnie. Tout en causant, ils s'acheminèrent vers la cathédrale. Une fois devant la porte, Augustin invita son interlocuteur à entrer avec lui dans l'église. Il fut un peu surpris, sans doute, de voir qu'Emeritus y consentait aussitôt, de très bonne grâce. Du coup, il escomptait déjà la conversion du Donatiste [1].

L'église était pleine de fidèles, dont la foule se grossit encore d'un flot de curieux, même de dissidents. Tous les yeux, naturellement, se tournèrent vers l'apparition inattendue. Les vieux Catholiques exultaient ; les Donatistes intransigeants prenaient des attitudes de gens que va frapper la foudre ; les convertis de la veille attendaient dans une muette anxiété. Sur le seuil du sanctuaire, Emeritus s'arrêta soudain, comme interdit. Lentement, d'un air de défi, il prononça ces paroles énigmatiques : « Je ne puis pas ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je peux vouloir ce que je veux [2]. » Puis il alla s'installer dans un coin, et ne souffla mot.

Le public attendait toujours. La plupart des fidèles n'avaient pas entendu l'oracle d'Emeritus ; les autres n'y avaient rien compris. Devant le mutisme de plus en plus farouche du Donatiste, Augustin se décida à prêcher. Il prit comme thème de son sermon les paroles que venait de prononcer l'évêque schismatique en entrant dans l'église : « L'allégresse de votre Charité, dit-il, me cause une grande joie, vous le voyez. Nous exultons dans le Seigneur notre Dieu... Nous rendons grâces à notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Nous devons à Dieu ce bienfait : avant même de connaître la volonté de notre frère Emeritus, nous savons combien il aime l'unité. Les premières paroles que, par la volonté de Dieu, nous avons entendues de la bouche d'Emeritus, ces paroles, les voici. Dès son entrée dans cette église, se tenant debout à l'endroit où nous avons commencé de nous entretenir avec lui, inspiré par le Seigneur qui instruit le cœur et dirige la langue, Emeritus nous a dit : « Je ne puis pas ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je peux vouloir ce que je veux ». Voyez ce qu'il a promis, en déclarant qu'il ne pouvait pas ne pas vouloir ce que nous voulons. S'il ne peut pas ne pas vouloir ce que nous voulons, c'est qu'il sait ce que nous voulons. Ce que nous voulons, c'est ce que vous voulez, vous aussi. Et, tous, nous voulons ce que veut le Seigneur. La volonté du

1) *Gesta cum Emerito*, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Non possum nolle quod vultis, sed possum velle quod volo » (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1).

Seigneur n'a rien de mystérieux. Nous lisons le Testament de celui qui a fait de nous ses cohéritiers ; on y lit : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix [1]. » Donc, tôt ou tard, Emeritus ne peut pas ne pas vouloir ce que nous voulons. Ce qui nous fait prévoir quelque délai, c'est la seconde partie de sa déclaration : « Je peux vouloir ce que je veux... » Il veut maintenant ce qu'il veut ; mais, ce qu'il veut, Dieu ne le veut pas. Que veut maintenant Emeritus ? Rester en dehors de l'Eglise catholique, rester dans la communion du parti de Donat, rester dans le schisme... Mais, cela, Dieu ne le veut pas... Donc, Emeritus peut vouloir ce qu'il veut, mais pour un temps, pour une heure ; c'est par respect humain, non par raison, qu'il peut vouloir ce qu'il veut... Ne vous inquiétez donc pas, mes frères, de le voir pour quelque temps vouloir ce qu'il veut ; mais priez pour qu'il fasse ce qu'il a promis, pour qu'il ne puisse pas ne pas vouloir ce que nous voulons [2]. »

A ce moment, l'orateur est interrompu par les bruyantes manifestations du public, qui commence à s'étonner, à s'impatienter du mutisme obstiné d'Emeritus. De toutes parts, on crie dans l'église : « Ou ici, ou nulle part — *Aut hic aut nusquam* [3] ! »

Dès que le silence s'est rétabli, Augustin reprend, en commentant cette fois les acclamations du public : « Vous qui, par vos voix, avez manifesté vos sentiments, aidez-nous aussi par vos prières. Le Seigneur, qui ordonne l'unité, peut orienter vers le bien la volonté. Dans ces acclamations de votre Charité, dans ces mots : « Ou ici, ou nulle part », nous avons reconnu la voix de votre Charité envers Emeritus, et nous l'approuvons. Telle est aussi notre pensée, à nous, et non pas d'aujourd'hui seulement, mais de toujours ; et c'est, de toujours, notre vœu [4]. »

Dans l'espoir de décider Emeritus et de rallier ses derniers fidèles, Augustin annonce qu'on lui laissera ses fonctions épiscopales, que Deuterius, l'évêque catholique de Cæsarea, est prêt à partager avec lui sa dignité : « Telles sont aussi les dispositions, ce qui surtout est nécessaire, de notre frère et coévêque, de votre évêque Deuterius. Depuis longtemps, nous connaissons ses sentiments. Avec nous, il a adressé là-dessus ses prières au Seigneur : dans le concile où nous avons fait

1) Jean, *Evang.*, 14, 27.
2) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.
3) « Ab omnibus acclamatum est : « Aut hic aut nusquam ! » (*ibid.*, 1).
4) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

cette promesse et cette offre à ceux qui sont hors de l'Eglise. Là-dessus, on peut voir nos signatures. Jamais, en effet, nous ne montrons tant d'attachement pour nos dignités, que nous hésitions à les sacrifier à l'unité. Descendons sur l'échelle des honneurs, pourvu que nous montions sur l'échelle de la charité. Nous savons comment il faut allécher la faiblesse humaine, pour réaliser l'unité[1]. » Ce n'étaient pas là de vaines promesses : en maint endroit, les évêques donatistes ralliés avaient conservé leur dignité et leurs fonctions.

Après cet exorde pittoresque, si conciliant et si pressant, inspiré tout entier par l'événement du jour et par l'ardent désir de ramener définitivement dans l'Eglise le farouche schismatique, Augustin commence un sermon de circonstance, où Emeritus n'est personnellement en cause que de loin en loin, mais où toujours l'orateur songe à lui, prévient ses objections ou celles des assistants, et y répond. Avec ses arguments ordinaires, qu'il appuie de nombreux textes bibliques, il explique pourquoi les Catholiques veulent ramener à eux les dissidents, et pourquoi ils ne les rebaptisent pas[2].

Ces explications données, il se tourne de nouveau vers Emeritus, et déclare qu'il compte bien le ramener à l'Eglise : « Toutes mes peines, je crois qu'elles seront fructueuses. Le Seigneur notre Dieu a voulu que nous venions vers vous, il nous a ordonné de chercher Emeritus, il nous a mis face à face ; aidés par vos prières, guidés par Dieu, nous pourrons trouver le cœur d'Emeritus, nous réjouir de sa conversion, remercier Dieu de son salut, ce salut qu'il peut obtenir seulement dans l'Eglise catholique... Il pense maintenant qu'il sera grand parmi les siens, s'il reste intraitable, si on l'appelle un martyr du parti de Donat. A Dieu ne plaise ! Au nom du Seigneur, déracinons de son cœur ce genre d'orgueil... Hors de l'Eglise du Christ..., il peut verser son sang, mais il ne peut obtenir la couronne du martyre[3]. » Sans aller jusqu'au martyre, l'évêque schismatique mettait évidemment sa gloire dans sa fidélité intransigeante à son parti, et protestait amèrement contre les persécutions qui le frappaient avec toute son Eglise.

Là-dessus encore, Augustin croit devoir s'expliquer. La persécution ? Mais ce sont les Donatistes qui en ont donné l'exemple, dès le temps de leur rupture, par leurs attaques et leurs in-

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

2) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2-5.

3) *Ibid.*, 6.

trigues contre Cæcilianus, l'évêque catholique de Carthage. Ce sont eux qui ont provoqué l'intervention de l'empereur Constantin, attirant ainsi sur leur tête les coups du pouvoir séculier. Tous ces faits ont été établis naguère à la Conférence de Carthage. Témoin les discours prononcés par Emeritus lui-même dans cette conférence : « Nous lisons le procès-verbal, nous y trouvons ses propres déclarations, certifiées par sa propre signature à la suite de ses paroles... Assurément, ses ancêtres ont persécuté Cæcilianus, l'ont poursuivi devant l'empereur, ont cherché à le faire condamner [1]. » Par là, les schismatiques ont justifié d'avance les mesures de répression qui ont pu les atteindre. C'est donc en vain qu'Emeritus se plaint d'être persécuté. D'ailleurs, la persécution est légitime contre les ennemis de l'Eglise. Moins que personne, les Donatistes ont le droit de protester, eux qui les premiers ont fait appel au pouvoir civil, et qui toujours ont usé de violence contre les Catholiques [2].

Toutes ces objections écartées, l'orateur revient à son point de départ, en déclarant qu'il ne cessera pas de poursuivre le rétablissement de l'unité religieuse et la conversion d'Emeritus : « Tout cela, je l'ai dit à votre Charité, à cause de vos paroles : « Ou ici, ou nulle part »... Vous avez entendu, il a entendu. Ce que Dieu a fait dans son âme, lui seul le sait. Nous, en effet, nous frappons extérieurement l'oreille ; mais Dieu sait parler intérieurement, il prêche intérieurement la paix, et ne cesse de prêcher jusqu'à ce qu'on l'écoute. Grâce à sa miséricorde, avec l'aide de vos prières, notre peine sera fructueuse. Pourtant, si Emeritus ne veut pas aujourd'hui entrer en communion avec nous, nous ne devons pas nous lasser, nous devons le presser autant que nous le pouvons, et, même alors, nous ne devons pas nous lasser. Nous pouvons être ajournés ; mais renoncer à nos instances, nous ne le pouvons pas, nous ne le devons pas. A notre aide viendra ce Dieu qui vers nous, ici, a conduit Emeritus : et nous pourrons enfin nous réjouir avec vous de le voir dans l'unité et dans la paix [3]. » Ainsi finit ce sermon, qui, assurément, n'était pas banal. Malheureusement, comme le redoutait l'orateur, tous ses raisonnements et toutes ses exhortations n'avaient pas eu de prise sur le farouche schismatique.

Si l'évêque donatiste de Cæsarea était fort têtu, l'évêque catholique d'Hippone était très tenace. Son sermon à peine ter-

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 7.

2) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

3) *Ibid.*, 9.

miné, Augustin s'occupa d'organiser, pour le surlendemain, une conférence contradictoire. La difficulté, pour lui, était d'amener à cette conférence l'intransigeant sectaire qui devait lui donner la réplique. On y réussit pourtant. Les anciens fidèles d'Emeritus, les convertis comme les non-convertis, se mirent eux-mêmes en campagne. Ils saisirent cette occasion de faire trancher définitivement, devant eux, le débat qui depuis si longtemps inquiétait leur conscience et troublait leur vie. Ils se tournèrent vers Emeritus, et le pressèrent de s'expliquer publiquement, lui représentant qu'il ne pouvait se dérober à la discussion, promettant de revenir à lui, s'il réfutait victorieusement son adversaire. Bref, Emeritus dut se résigner : il promit de venir [1].

La conférence eut lieu le 20 septembre, dans l'*Ecclesia Major* ou cathédrale de Caesarea [2]. Dans l'église se pressait un très nombreux public : « le tout Caesarea ». Au fond du sanctuaire, sur les bancs de l'exèdre d'où ils dominaient la foule, siégeaient d'innombrables évêques. Près de Deuterius, le métropolitain de Cæsarea, on reconnaissait les trois légats du pape, les trois Numides : Augustin d'Hippone, Alype de Thagaste, Possidius de Calama [3]. Autour d'eux se groupaient presque tous les évêques catholiques de la province de Maurétanie Césarienne : notamment, Rusticus de Cartenna, Palladius de Tigava [4]. Dans l'exèdre encore, bien en face d'Augustin, mais un peu à l'écart, un homme attirait tous les regards : l'avocat du Diable, l'évêque schismatique, Emeritus. En avant de l'abside, à un niveau inférieur, autour de l'autel, se tenaient les prêtres, les diacres, les clercs inférieurs, tout le clergé du diocèse [5]. Dans le reste du sanctuaire, dans les nefs ou les tribunes, jusqu'aux portes de l'église, s'entassaient les laïques : fidèles ou curieux, vieux Catholiques, schismatiques de la veille, plus ou moins sincèrement ralliés, même des Donatistes restés donatistes [6]. L'événement du jour avait fait salle comble. Parmi les assistants, beaucoup étaient venus là par scrupule de conscience : ils cherchaient sincèrement la vérité, résolus à en finir avec les

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Duodecimo Kalendas octobres, Caesareae in Ecclesia Majore » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1).

3) « Cum Deuterius episcopus metropolitanus Caesareensis, una cum Alypio Tagastensi, Augustino Hipponensi, Possidio Calamensi, Rustico Cartennitano, Palladio Tigabitano, et ceteris episcopis, in exedram processissent... » (*ibid.*, 1).

4) *Retract.*, II, 77 ; *Gesta cum Emerito*, 1.

5) « Praesentibus presbyteris et diaconibus et universo clero ac frequentissima plebe » (*Gesta cum Emerito*, 1).

6) *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

vieux malentendus et les querelles d'Eglises[1]. D'autres avaient été poussés là par la curiosité : ils voulaient assister à cette controverse inattendue, qui publiquement, dans leur ville, allait mettre aux prises, avec deux grands orateurs, les deux grandes Eglises africaines. Clercs et laïques, tous se rendaient compte que la discussion annoncée intéressait l'avenir religieux de la cité, du diocèse, de toute la province.

Pour que rien ne fût abandonné au hasard, pour qu'aucune contestation ne fût possible après coup, on allait procéder suivant les règles admises alors pour les conciles ou les conférences solennelles : des sténographes étaient là, prêts à enregistrer toutes les paroles, à noter tous les gestes, même le silence[2]. Grâce à ce procès-verbal sténographié, qui nous est parvenu intact, nous pouvons suivre encore toutes les péripéties de cette conférence restée célèbre.

Au milieu du silence général, on vit dans l'abside se lever l'évêque d'Hippone. Contre son habitude, il débuta sur un ton assez solennel, que justifiaient d'ailleurs les circonstances. Il réclama l'attention de tous, amis ou adversaires latents : « Mes très chers frères, vous qui dès l'origine avez été catholiques, et vous qui avez abandonné l'erreur des Donatistes pour venir au Catholicisme, vous qui avez appris à connaître la paix de cette sainte Eglise catholique en vous y attachant d'un cœur sincère, et vous qui peut-être doutez encore de la vérité de l'unité catholique, vous tous, écoutez-nous, nous qu'inspire seulement notre charité envers vous[3]. »

Après cet exorde solennel, l'orateur raconte sur un ton presque familier, avec quelques détails pittoresques, les événements de l'avant-veille. Et d'abord, la rencontre avec Emeritus, l'entrée dans l'église : « Avant-hier, dit-il, quand est venu dans cette ville notre frère Emeritus, encore évêque des Donatistes, on nous annonça tout à coup qu'il était là. Dans un esprit de charité, dont Dieu est témoin, nous désirions sa présence : aussi avons-nous volé aussitôt pour le voir. Nous l'avons trouvé debout sur la place. Après les salutations réciproques, nous lui avons fait observer qu'il était pénible et anormal pour lui de rester sur la place, et nous l'avons invité à venir avec nous vers l'église. Il n'a fait aucune difficulté pour y consentir. Nous avons cru alors qu'il ne repousserait pas la communion catholique, puisqu'il

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3.

2) « Dixit notario qui excipiebat... » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 3). — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.

était venu à nous spontanément, et qu'il n'avait pas hésité à se diriger vers l'église. Mais lui, même à l'intérieur de l'église catholique, a persisté dans ses erreurs d'hérétique.» Suit un résumé du sermon de l'avant-veille : « Alors, continue Augustin, alors, j'ai harangué votre Charité, comme vous daignez vous en souvenir. J'ai dit bien des choses, que vous avez entendues, et que sans doute, autant que possible, vous vous rappelez. J'ai parlé beaucoup de la paix, beaucoup de la charité, beaucoup de l'unité de la sainte Eglise catholique, cette unité que Dieu a promise et réalisée. » Malgré toutes ces exhortations, le schismatique n'a pas renoncé à son attitude intransigeante : « Même après notre sermon, poursuit l'orateur, Emeritus a persisté dans son obstination. Pourtant, nous n'avons pas cru devoir désespérer : d'aucun homme, tant qu'il vit dans son corps, on ne doit désespérer, croyons-nous. Et, si j'ai dit avant-hier que je ne désespérais pas, ce n'est pas pour désespérer aujourd'hui [1]. » C'est précisément parce qu'il espère encore, que l'orateur a provoqué la réunion de la présente conférence.

Cette conférence, Dieu seul sait ce qui doit en sortir. Mais, de toute façon, elle achèvera de rétablir la paix dans l'Église locale. Elle aura pour résultat, soit de convaincre Emeritus lui-même et de constater sa conversion, soit, tout au moins, d'éclairer définitivement les derniers schismatiques de la ville ou les ralliés sur la vanité des protestations de leur ancien évêque. Après les grands débats de Carthage et la condamnation de son parti, Emeritus a répété mainte fois, dans ses sermons ou ses conversations, que les Donatistes n'avaient pu s'expliquer alors en toute liberté, qu'ils avaient été injustement frappés par un juge partial. Qu'il parle donc maintenant, tout à son aise, devant ses compatriotes de Cæsarea, devant ses anciens fidèles, et pour eux. Bien entendu, ses déclarations n'engageront pas son parti, dont il n'est plus mandataire. Qu'il parle en toute franchise, sans réticence aucune, sans crainte, pour le salut de ses fidèles, de ses compatriotes, de ses amis, de ses parents [2].

A ce moment, tous les regards sont fixés sur l'évêque schismatique ; anxieusement, on attend sa réponse. Comme il ne paraît pas entendre, Augustin lui demande ironiquement pourquoi il est venu, et le somme de s'expliquer : « Allons, frère Emeritus, tu es présent. Tu as assisté aux séances de la Conférence. Si tu as été vaincu alors, pourquoi es-tu venu maintenant?

1) *Gesta cum Emerito*, 1. — Cf. *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et 9.

2) *Gesta cum Emerito*, 2.

Mais, si tu crois n'avoir pas été vaincu, dis-nous pourquoi tu te considères comme le vainqueur. Tu as été vaincu, si tu l'as été par la vérité. Mais si tu penses avoir été vaincu par le pouvoir et vainqueur par la vérité, eh bien ! il n'est pas ici, ce pouvoir par lequel tu crois avoir été vaincu. Que tes concitoyens apprennent de toi pourquoi tu te prétends vainqueur. Mais, si tu reconnais que la vérité a triomphé contre toi, pourquoi repousses-tu encore l'unité [1] ? » Sur l'entêté schismatique, qu'on aurait pu croire sourd, ce mot seul d'*unité* va produire un effet miraculeux.

Cette fois, donc, Emeritus va répondre, mais pour déclarer qu'il ne répondra pas. Entre les deux adversaires s'engage ce court dialogue : « Les *Gesta* indiquent, dit Emeritus, si j'ai été vaincu ou vainqueur, si j'ai été vaincu par la vérité ou opprimé par le pouvoir [2]. » — « Pourquoi donc es-tu venu ? » reprend Augustin. — « Pour te dire ce que tu demandes », réplique Emeritus. — « Je te demande, insiste Augustin, pourquoi tu es venu ; je ne te le demanderais pas, si tu n'étais pas venu. » Comme le greffier, naïvement, se tourne vers Emeritus, attendant sa réponse pour la sténographier, le Donatiste renvoie le pauvre homme à ses tablettes, d'un mot impérieux, énigmatique et sec, en trois lettres : « *Fac* [3] ». Et c'est le dernier mot que prononcera l'orateur schismatique, redevenu sourd et muet.

De ce mutisme trop prudent, Augustin va naturellement triompher. Cette réponse qu'il ne peut arracher à son adversaire, c'est lui-même qui va la donner. Regardant le Donatiste bien en face, il lui assène ce coup de massue : « Puisque la vérité t'a imposé silence, ce n'est donc pas sans motif que tu es venu : tu voulais tromper les fidèles [4]. » Long silence, note le sténographe [5]. Lassé d'attendre la riposte, Augustin prend à témoin les assistants : « Vous voyez, mes frères, comme il continue à se taire. Je vous engage à faire des vœux pour sa conversion, mais je vous conjure de ne pas le suivre dans la mort [6] ». Puis, constatant que l'adversaire se dérobe définitivement, Augustin se résigne à parler tout seul.

Dès lors, la conférence tourne au sermon. Le Donatiste ayant invoqué les *Gesta* de Carthage, l'évêque d'Hippone va com-

1) *Gesta cum Emerito*, 3.
2) « Gesta indicant, si victus sum aut vici, si veritate victus sum aut potestate oppressus sum » (*ibid.*, 3).
3) *Gesta cum Emerito*, 3.
4) « Si ergo sub veritate tacuisti, non sine causa venisti, nisi quia istos decipere voluisti » (*ibid.*, 4).
5) « Cumque diu reticeret... » (*ibid.*, 4).
6) *Gesta cum Emerito*, 4.

menter pour le public ce dossier de 411. Il explique aux assistants comment la question a été tranchée à Carthage. Il engage l'évêque catholique de Cæsarea à faire lire chaque année dans son église, comme on le fait ailleurs, les procès-verbaux de la grande Conférence. En attendant, il va signaler un document qui s'y rapporte [1].

Sur la demande d'Augustin, son ami Alype de Thagaste commence la lecture de la lettre synodale adressée à Marcellinus en 411, avant la Conférence, par les évêques catholiques [2]. On se souvient que les signataires de cette lettre s'engageaient à démissionner, s'ils étaient vaincus, et, dans le cas contraire, à partager leurs diocèses avec les Donatistes ralliés. Voulant insister sur cette abnégation de ses confrères, Augustin interrompt la lecture du document, pour raconter comment les évêques catholiques, avant l'ouverture de la Conférence, et presque à l'unanimité, avaient décidé de renoncer à leur dignité, s'ils perdaient leur cause devant le juge [3]. Puis, Alype achève la lecture de la lettre : lecture coupée encore par quelques observations d'Augustin [4]. Enfin, l'évêque d'Hippone résume l'histoire des démêlés entre Primianistes et Maximianistes, telle qu'on l'avait établie à la Conférence de Carthage. Il montre comment les Donatistes se sont condamnés eux-mêmes par leur conduite envers leurs propres schismatiques [5].

Au milieu de tous ces exposés de faits, Augustin ne perd pas de vue Emeritus, dont il rappelle ou prévient les objections pour les réfuter. De temps en temps, il le met en scène : « Grâce à Dieu ! s'écrie-t-il, je parle en présence d'Emeritus lui-même [6]. » En passant, il lui décoche un trait ou lui lance un défi : « Tenez, le voilà, Emeritus ; il m'écoute ; si je mens, qu'il me réfute, qu'il me force à prouver [7]. » Ailleurs, il l'interpelle directement, non sans ironie. Par exemple, il rappelle qu'Emeritus a rédigé la sentence de Bagaï, et il ajoute : « Allons, frère Emeritus, tu as bien embrassé ton frère Felicianus, après l'avoir condamné et foudroyé de ton éloquence : maintenant, reconnais comme ton frère notre Deuterius, qui en outre est ton parent par la naissance [8]. » Pendant toute cette conférence, même quand il ne

1) *Gesta cum Emerito*, 4.

2) *Gesta cum Emerito*, 5. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 16 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 5 ; *Epist.* 128.

3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 6.

4) *Ibid.*, 7.

5) *Ibid.*, 8-11.

6) « Deo gratias, quia ipso praesente loquor » (*ibid.*, 8).

7) « Ecce hic est, audit me : si mentior, redarguat, probare me compellat » (*ibid.*, 8).

8) *Ibid.*, 10.

nomme pas le Donatiste ou ne semble pas le voir, c'est encore à lui que songe l'orateur.

La conférence finit sur une manifestation de charité chrétienne, qui dut étonner et déconcerter un peu le schismatique : une prière pour Emeritus. L'évêque d'Hippone venait de faire appel à la concorde. Tout à coup, il invita les assistants à prier ensemble pour la conversion de l'intransigeant Donatiste : « J'ai beaucoup parlé, au point de me fatiguer, dit l'orateur. Et pourtant notre frère, à cause de qui je vous dis tout cela, et à qui nous le disons également, et pour qui nous nous donnons tant de mal, notre frère persiste dans son obstination. Courage bien cruel, qui se croit fermeté ! Qu'il ne se glorifie plus de son vain et faux courage... Prions pour lui. Connaissons-nous la volonté de Dieu ? « Il y a beaucoup de pensées, dit l'Écriture, dans le cœur de l'homme ; mais la sagesse du Seigneur dure éternellement [1]. » Et toute l'assistance se mit à prier pour le schismatique. Cette prière en commun dut causer quelque embarras à l'évêque Emeritus. Pria-t-il, lui aussi, pour sa propre conversion ? Ou bien, seul dans l'église, refusa-t-il de prier ? Le procès-verbal ne le dit pas.

Il ne dit pas non plus, et pour cause, qu'Emeritus ait capitulé. Sur l'entêté Donatiste, la conférence du 20 septembre n'eut pas plus de prise que le sermon du 18. Après sa défaite personnelle à Cæsarea, comme après la condamnation de son Église à Carthage, il resta fidèle à l'ombre de Donat : il voulut mourir, comme il avait vécu, dans l'impénitence schismatique [2].

Cependant, le bruit de sa conversion courut en Afrique : avec assez de persistance, pour que des discussions pussent s'engager sur la réalité du fait [3]. Deux ans plus tard, au moment où Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi, menaçait de se brûler vif plutôt que de céder, le tribun Dulcitius, commissaire impérial, l'engageait à suivre l'exemple d'Emeritus, son collègue de Cæsarea, qui, disait-on, avait fait sa paix avec l'Église catholique. Contre cette assertion du tribun, Gaudentius protestait avec indignation : « Sur notre saint Emeritus de Cæsarea, lui écrivait-il, vous vous trompez certainement ; c'est une fausse nouvelle qui vous est parvenue [4]. » Discutant à son tour avec

1) *Gesta cum Emerito*, 12. — Cf. *Proverb.*, 19, 21.

2) « Etiam post sermonem nostrum cum adhuc in illa sua perduraret pertinacia... » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1). — « Et tamen frater noster... adhuc pertinax consistit » (*ibid.*, 12).

3) *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

4) « De sancto Emerito Caesareensi falsa ad vos pro certo fama pervenit » (*ibid.*, I, 14, 15).

Gaudentius, Augustin reconnaissait que la nouvelle était inexacte, et qu'Emeritus n'était pas devenu catholique [1].

D'ailleurs, l'entêtement de l'évêque schismatique ne changeait rien au cours naturel des événements. La conférence de 418 avait eu pour conséquence la déroute définitive du Donatisme à Cæsarea et dans toute la région. Eclairés enfin par le mutisme désemparé de leur évêque, les derniers dissidents s'étaient presque tous ralliés à l'Église catholique. Augustin prenait plaisir à noter l'effet produit sur la population par l'attitude d'Emeritus : « Si Emeritus était passé à la paix catholique, vous auriez dit de lui, non pas que, par l'effet de la commisération divine, il avait ouvert les yeux à la lumière de la vérité, mais que, par faiblesse humaine, il avait plié sous le poids de la persécution. Si l'on s'était emparé de lui pour l'amener de force, vous auriez crié bien haut, suivant votre interprétation arbitraire, qu'il s'était tu, non par impuissance de répondre, mais pour échapper à ses persécuteurs. Mais il est venu de lui-même : donc, s'il s'est tu, ce n'est assurément pas sa parole qui s'est dérobée, c'est sa cause. S'il a refusé de passer à l'unité catholique, c'est l'effet de la confusion qui a rendu intraitable son âme orgueilleuse. Mais cette obstination, si elle a entraîné sa perte et son supplice à venir, a été fort utile pour l'affermissement et le salut des autres. En effet, si ceux-ci avaient vu Emeritus entrer en communion avec nous, ils auraient soupçonné que l'homme avait eu peur. Mais ils l'ont vu, en même temps, et rester dans le parti de Donat et devenir muet en face des Catholiques : alors, son silence leur est apparu comme une éloquente condamnation de son parti. Quand on l'a vu demeurer immobile en dépit d'une entière liberté de parole et de langage, ne déposait-il pas contre vous pour notre cause, témoin compétent, ce fameux Emeritus, cet Emeritus, dis-je, resté notre ennemi et devenu muet [2] ? » Ainsi, pour la propagande catholique, le mutisme impuissant de l'évêque schismatique avait eu plus d'efficacité que n'en aurait eu sa conversion.

En raison des circonstances, surtout à cause de la réputation des deux adversaires, cette conférence de Cæsarea eut dans toute la contrée un long retentissement. Deux ans plus tard, on discutait en Numidie sur la réalité de la conversion d'Emeritus. Augustin lui-même, qui, en dépit de son humilité chrétienne,

1) « Falsa quidem de illo fama jactata est, quod catholicus factus sit » (*ibid.*, I, 14, 15). — Cf. *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

n'était pas insensible aux succès de son éloquence, Augustin aimait à se rappeler et à rappeler aux autres sa victoire éclatante sur le Donatiste de Cæsarea. Ce triomphe, il en évoquait le souvenir, vers 420, au cours de ses controverses avec Gaudentius : « Donc, écrivait-il, Emeritus vint à Cæsarea, quand j'y étais. Il y vint, non point appréhendé par la main et le flair d'un policier, non point amené là par la volonté d'autrui. Non, il y vint poussé par sa propre volonté : il voulait me voir. Je le vis, nous nous dirigeâmes ensemble vers l'église catholique, où afflua une très grande foule. Là, il ne put rien dire pour sa défense ou la vôtre ; il refusa d'entrer en communion ; malgré le délai accordé, il s'obstina ; convaincu d'erreur, il resta muet ; il se retira sans être inquiété [1]. » Longtemps après, dans ses *Rétractations*, l'évêque d'Hippone rappelait encore sa victoire mémorable sur le schismatique de Cæsarea, et, parmi ses traités originaux, réservait une place aux *Gesta cum Emerito* [2]. Au lendemain de la mort d'Augustin, son biographe, interprète fidèle de sa pensée, consacrait tout un chapitre aux conférences de Cæsarea, et recommandait la lecture du procès-verbal [3]. Evidemment, ces conférences avaient marqué une date, même dans la vie d'Augustin et dans sa carrière de polémiste, si pleine de grands événements.

Ce fut une date aussi, pour d'autres raisons, dans la vie d'Emeritus : la date d'une déroute définitive, qui, pour l'Église de Donat, équivalait à une banqueroute, et, pour l'un de ses chefs, à une désertion ou un suicide. Les résultats furent si lamentables pour l'évêque schismatique et pour ses derniers fidèles, qu'on ne peut s'empêcher de se demander comment un homme d'esprit avait pu s'exposer bénévolement à une si cruelle mésaventure. On se souvient qu'Augustin, au milieu de la conférence de Cæsarea, voyant son adversaire se dérober, lui disait ironiquement, à plusieurs reprises : « Pourquoi donc es-tu venu [4] ? » De même, aujourd'hui, en face du dossier de cette affaire, on se demande encore au sujet d'Emeritus : « Pourquoi donc est-il venu ? »

En rapprochant, en éclairant l'un par l'autre certains mots échappés alors ou plus tard à Augustin, on peut avec quelque vraisemblance répondre à cette question indiscrète.

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15. — Cf. I, 15, 16 ; 32,41 ; 39, 54 ; II, 4 et 5.
2) *Retract.*, II, 77.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 14.
4) « Nobis dignetur dicere quare advenerit » (Augustin, *Gesta cum Emerito* 2). — « Quare venisti ?... Quare ergo venisti ?... Requiro quare veneris » (*ibid.*, 3).

Au moment où l'évêque d'Hippone arrivait en mission à Cæsarea, Emeritus, dépossédé de sa chaire épiscopale et proscrit en principe par un gouverneur qui ne cherchait pas à l'arrêter, Emeritus se tenait caché aux environs de la ville. Ce qui le poussa à y rentrer, c'est presque sûrement la curiosité : une curiosité que justifiait la réputation d'Augustin, et qu'avivait la hantise de vieux souvenirs. « Il voulait me voir — *Videre nos voluit* », dit Augustin lui-même, avec une amusante bonhomie d'homme célèbre [1]. En 411, pendant les séances orageuses de la Conférence de Carthage, Emeritus avait souvent combattu Augustin, lui avait hardiment tenu tête. Depuis qu'il avait vu s'écrouler son Église et qu'il était lui-même hors la loi, il vivait sur le souvenir de ces journées-là, qui avaient été les grands jours de son éloquence. Depuis sept ans, avaient grandi encore la renommée d'Augustin et l'autorité de sa parole. L'occasion se présentant, le vieux combattant de 411, maintenant proscrit, voulut revoir celui qui, avant d'être son vainqueur, avait été son loyal adversaire et son rival [2].

Etant venu pour voir, il resta pour entendre. Avant d'être schismatique, avant même d'être évêque, il était orateur. Comme tel, il prenait un plaisir infini aux jeux de la parole ; il admirait l'éloquence, même chez ses contradicteurs. Encore une fois, une dernière fois avant de mourir, il voulut entendre le confrère si éloquent, qui jadis l'avait charmé en l'exaspérant. Or l'évêque d'Hippone, pendant ce séjour à Cæsarea, ne parlait que dans l'église et pour les fidèles [3]. Fasciné par ses souvenirs de Carthage, sans prendre le temps de la réflexion, sans songer à son imprudence, le schismatique suivit le grand orateur, si séduisant et si courtois, dans le seul endroit où il pouvait alors l'entendre : dans l'église catholique [4]. Il le regretta sans doute, quand il se vit le point de mire d'un sermon [5]. Il resta pourtant, par respect humain, par bravade, par crainte du jugement des Donatistes intransigeants ou ralliés dont les regards ne le quittaient pas. Pour les mêmes raisons et devant les instances de ses anciens

1) « Venit ergo Emeritus Caesaream, illic positis et praesentibus nobis. Venit autem non apprehensus cujusquam sagacitate, non adductus alterius potestate, sed excitatus propria voluntate : videre nos voluit » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15).

2) Rappelons d'ailleurs que depuis la Conférence de Carthage, vers 416, Augustin avait dédié à Emeritus l'un de ses livres : le *Liber ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem*. Cf. *Retract.*, II, 72.

3) *De doctrina christiana*, IV, 24, 53.

4) « Facta invicem salutatione, admonuimus... ut ad ecclesiam nobiscum veniret. At ille nobis sine ulla recusatione consensit » (*Gesta cum Emerito*, 1).

5) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

fidèles, il se résigna à revenir, le surlendemain, pour la conférence solennelle que proposait Augustin [1]. Et ce jour-là encore, en dépit de ses mécomptes, il eut du moins le plaisir amer d'entendre l'orateur ennemi qu'il admirait malgré lui.

Mais pourquoi n'a-t-il pas répondu ? A en croire Augustin, si Emeritus n'a rien dit, c'est qu'il ne trouvait rien à dire [2]. On ne peut guère s'en tenir à cette explication ironique, par trop simple. Nous avons vu Emeritus à l'œuvre en 411. Il aurait pu reprendre à Cæsarea la thèse et les arguments qu'il avait développés jadis à Carthage ; en tout cas, quand il voulait plaider une cause, bonne ou mauvaise, il n'était pas homme à rester court. Donc, s'il n'a rien répondu à Cæsarea, c'est qu'il n'a pas voulu répondre. Il ne l'a pas voulu, pour une raison qu'Augustin lui-même, et au moment même, indiquait indirectement : n'étant pas mandataire de son parti, Emeritus craignait de l'engager ou de le compromettre par ses déclarations personnelles, dans cette conférence improvisée, devant cette foule, en présence de tant d'évêques catholiques [3]. Peut-être aussi, dans sa résolution de se taire, entra-t-il quelque découragement : il savait trop bien que la bataille était perdue d'avance [4].

Par là, sans doute, on peut expliquer l'attitude du Donatiste dans la conférence de 418. Mais, cette attitude, rien de tout cela ne la justifie. En venant à Cæsarea pour voir Augustin, en entrant dans l'église catholique pour l'entendre, en y revenant pour la conférence, Emeritus commit évidemment une série d'imprudences, puisqu'il était résolu à ne pas céder, et même à ne pas discuter. De ces fautes de tactique, il fut cruellement puni : frappé, non seulement dans sa foi de Donatiste, qu'exaspéraient les railleries d'Augustin, ou dans sa conscience d'évêque, qui voyait le mal fait par lui-même à son parti, mais encore dans son orgueil d'orateur et dans sa vanité de bel-esprit, dont la renommée sombrait sous le flot des sarcasmes. Rien de plus piteux, assurément, que son attitude à la conférence de Cæsarea : lui qui, en 411, s'était montré un orateur plein de ressources, à la faconde intarissable, et qui depuis n'était devenu ni sourd ni muet, il s'était condamné lui-même, ce jour-là, par les mala-

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

3) « Hoc propterea dixi, ne ideo loqui nolit (Emeritus) quia potest dicere : « Nullas mihi modo pars mea partes defensionis imposuit » (*Gesta cum Emerito*, 2).

4) Telle est l'impression que laissent plusieurs de ses mots (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 3).

dresses et les inconséquences de ses résolutions, à jouer publiquement un rôle malencontreux de sourd-muet [1]. Et cela, dans sa ville épiscopale, devant ses derniers fidèles, en face d'Augustin ironique et triomphant, dont les sténographes notaient tous les mots pour égayer l'Afrique attentive.

Ainsi, l'éloquence d'Émeritus finit dans le mutisme. Sa mésaventure est comme un symbole. Au moment où l'Église de Donat s'écroule sous les coups du pouvoir temporel, l'éloquence donatiste sombre partout dans le silence. A la Conférence de Carthage, la victoire des Catholiques avait été facilitée par le mutisme de Primianus, chef de l'Église schismatique, et par l'enrouement subit de Petilianus, son principal avocat [2]. Dans la conférence de Cæsarea, Augustin enlève ses derniers fidèles à Emeritus, naguère le plus bavard des orateurs de la secte, mais soudain, volontairement ou non, devenu muet.

1) « Cumque diu reticeret... » (*Gesta cum Emerito*, 4). — « Convictus obmutuit... ille Emeritus, inquam, et inimicus et mutus » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15). — « Tanquam mutus audivit » (*Retract.*, II, 77).

2) *Collat. Carthag.*, III, 541-542.

CHAPITRE V

GAUDENTIUS DE THAMUGADI

I

Biographie de Gaudentius. — Thamugadi donatiste. — Gaudentius est élu en 398 évêque schismatique de Thamugadi. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Son attitude intransigeante après la proscription du Donatisme. — Sa résistance désespérée aux édits et au commissaire de l'empereur. — Il menace de se brûler dans son église avec ses fidèles. — Ses lettres au tribun Dulcitius. — Ses polémiques contre Augustin. — Son caractère.

Gaudentius de Thamugadi est un exemple frappant du caprice qui préside, non pas seulement aux réputations littéraires, mais encore, tout simplement, à la survie des noms dans l'histoire. On saurait à peine que cet évêque a existé, si un jour, dans un accès de fanatisme macabre, il n'avait imaginé ou menacé de se brûler vif[1]. Il n'en fallut pas plus pour rendre populaire, dans toute l'Afrique, ce mort-vivant. Comme le bûcher épiscopal fut long à s'allumer, le supplicié volontaire eut le temps d'engager toute une controverse, où intervint Augustin. Et voilà comment l'évêque schismatique de Thamugadi est entré dans l'histoire, même dans la littérature.

On sait peu de chose sur sa vie ; mais, dans tout ce que nous savons de lui, son nom est inséparable du nom de sa ville épiscopale. Thamugadi, la cité de Gaudentius, c'est notre Timgad, miraculeusement sorti de terre depuis trente ans. Tout autour du Timgad primitif, de la colonie de Trajan, aux rues droites et régulières dessinant une sorte de damier, les fouilles récentes nous ont révélé une autre ville, aussi vaste sans doute, mais irrégulière et moins ancienne : le Timgad des faubourgs, qui était surtout un Timgad chrétien[2]. On y a déblayé déjà une douzaine de basiliques ou de chapelles, dont quelques-unes avec des dé-

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I,1 ; *Retract.*, II, 85.

2) Voyez notre mémoire intitulé *Timgad chrétien*, Paris, 1911 (dans le Recueil des *Rapports* annuels de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, Section des Sciences religieuses, année 1911).

pendances considérables et de riches décorations en mosaïque; on y a trouvé jusqu'à un monastère. Toutes ces ruines attestent que le christianisme s'est largement développé dans la ville depuis le début du quatrième siècle. Il y avait là une Église importante. Il y en avait même deux : une communauté schismatique, en face de la communauté catholique.

Pendant tout le quatrième siècle et le début du cinquième, Thamugadi fut l'une des places fortes du Donatisme. A plusieurs reprises s'y sont déroulés des événements d'importance pour l'histoire de la secte. C'est là, dans l'enquête sur Silvanus de Constantine, le 8 décembre 320, que vinrent s'entre-déchirer les schismatiques pour la grande joie de leurs adversaires[1]. A la fin du quatrième siècle, c'est là que régna l'un des plus farouches parmi les Donatistes, un évêque guerrier, despote et brigand : ce terrible Optatus, surnommé « le Gildonien », qui prit part à la révolte du comte Gildon, et qui, pendant dix ans, fit gémir ou trembler l'Afrique[2]. Ses satellites disaient de lui : « Il a Dieu pour compagnon — *Habet comitem Deum* » ; ce que d'autres traduisaient ainsi : « Il a pour dieu le comte[3]. » Optatus avait fait de Thamugadi son château-fort, le repaire de ses Circoncellions, l'entrepôt de son butin. De là, il rayonnait sur la Numidie pour la piller ou l'exploiter. De là, il partit un jour pour sa campagne de Proconsulaire, où il imposa la paix primianiste aux Maximianistes récalcitrants[4]. Là vinrent lui rendre hommage, à l'occasion de son anniversaire épiscopal, la plupart des évêques de son parti, leur primat en tête[5]. Là enfin, dans un concile, en 397, fut réglée l'affaire du Maximianisme[6]. En ces temps-là, Thamugadi semblait devenu la capitale du Donatisme. D'ailleurs, il en était l'un des centres par l'importance de la communauté. Quand on leur disait que l'Église catholique rayonnait sur le monde entier, les schismatiques de Numidie répliquaient avec une fierté naïve : « Notre Eglise aussi est grande. Que vous semble de Bagaï et de Thamugadi[7]? »

1) *Gesta apud Zenophilum*, dans l'*Appendix* d'Optat, n. 1, p. 185-197 Ziwsa. Cf. Optat, I, 14 ; Augustin, *Epist.* 43, 6, 17 ; 53, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 28, 32 et suiv. ; IV, 56, 66. — Sur l'enquête de Thamugadi, voyez plus haut, tome IV, p. 228 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53-55 ; 37, 88 ; 39, 94 ; 52, 120 ; 83, 184 ; 103, 237.

3) *Ibid.*, II, 23, 53 ; 28, 65 ; 33, 78 ; 37, 88 ; 103, 237.

4) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 : *Gesta cum Emerito*, 9.

5) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53.

6) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 15, 18 ; IV, 25, 32 ; 51, 61 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

7) *Enarr. II in Psalm.* 21, 26.

Toute la vie de Gaudentius s'est écoulée dans cette aimable cité de Thamugadi, dont l'ironie des choses avait fait une ville de sectaires, la ville d'Optatus. Gaudentius y était né sans doute, vers 355. Nous ne savons rien de sa jeunesse, ni de son éducation, ni de sa famille. Selon toute apparence, il fréquenta les écoles de grammairiens et de rhéteurs; car ses ouvrages et son style ne sont pas d'un ignorant. Mais il ne semble pas s'y être beaucoup passionné pour les études libérales ; il n'y devint ni un orateur, ni un érudit, ni un très habile écrivain. Son esprit était ailleurs : tourné dès l'abord vers les choses de la religion. Presque sûrement, il fut élevé dans un milieu de sectaires fanatiques, où l'on ne vivait que pour la foi, la foi donatiste, et où l'on vénérait la mémoire de Donat. De ce milieu, il garda toujours l'empreinte. Pour lui, toute la science était dans la Bible, et dans la Bible donatiste : aux Livres saints. ce qu'il demandait surtout, c'était la justification des principes et des prétentions du parti. Avec ces préoccupations et ce tour d'esprit, il dut entrer de bonne heure dans le clergé, et y gravir rapidement les degrés de la hiérarchie. Il vit alors autour de lui des choses étranges, qui auraient pu révolter sa conscience d'honnête homme, mais que sans doute il excusait dans l'intérêt de la secte, ou qu'il couvrait ingénument d'un voile dans la candeur d'une conviction de plus en plus fanatique. On aimerait, pourtant, à savoir ce qu'il pensait de son évêque, que toute l'Afrique considérait comme un forban. Il fut prêtre ou diacre dans le clergé d'Optatus ; il l'était encore, quand il fut élu évêque de Thamugadi.

On peut fixer la date de cette élection. Gaudentius fut le successeur immédiat d'Optatus[1]. Ce dernier, qui avait été le lieutenant de Gildon, fut atteint naturellement par la défaite du comte rebelle. C'était au début de l'année 398 : Optatus fut impliqué dans les poursuites, arrêté, emprisonné, et mourut en prison presque aussitôt[2]. Gaudentius le remplaça vers la fin de 398.

Durant les douze premières années de son épiscopat, il paraît s'être contenté de gouverner en paix sa grande et riche communauté. S'effacer, se laisser oublier, c'est ce que pouvait faire de mieux le successeur d'Optatus. Rien n'indique que Gaudentius ait été atteint par l'édit d'union de 405, qu'il ait été alors dépossédé de son siège, exilé ou inquiété. Il fut protégé proba-

1) *Contra Gaudentium*, I, 38, 52 ; 39, 54.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209; *Epist.* 76, 3.

blement par l'ombre d'Optatus, les agents de l'empereur ne se souciant guère de s'aventurer dans ce nid de sectaires qu'était Thamugadi. Il avait pour collègue ou pour rival, dans la communauté catholique, un certain Faustinianus, qui ne semble pas avoir été très belliqueux. Quand les deux évêques rivaux se trouvèrent face à face à la Conférence de Carthage, ils ne s'adressèrent mutuellement aucun reproche[1]. On peut donc supposer qu'ils n'avaient pas eu de querelles, qu'ils n'avaient pas cherché à s'enlever réciproquement leurs basiliques ou leurs fidèles, préférant se consacrer au bien de leurs communautés respectives, se supportant l'un l'autre, affectant de s'ignorer. C'était le cas dans bien des villes; et plus tard, même après la proscription théorique du Donatisme, des conciles se plaignaient de cette tolérance[2].

En 411, Gaudentius sort un peu de l'ombre, pour un instant. Il fut un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste à la Conférence de Carthage[3]. Assurément, il ne dut cet honneur ni à sa réputation ni à ses talents ; inconnu comme il l'était encore, il fut choisi à cause du siège qu'il occupait, en souvenir d'Optatus, en raison de l'importance de Thamugadi dans le monde des schismatiques. D'ailleurs, il ne fit rien pour justifier ce choix. A côté de ses bruyants confrères Emeritus et Petilianus, il ne joua dans les controverses qu'un rôle très effacé, presque muet : il n'y prit qu'une ou deux fois la parole[4].

Pendant les neuf ou dix années qui suivirent, il mena une existence de proscrit. La défaite de son parti à la Conférence avait eu pour conséquence un édit d'union, dont, cette fois, le gouvernement poursuivit sérieusement l'exécution. Partout, on supprimait les communautés donatistes, on confisquait leurs basiliques et tous leurs biens, on frappait d'exil les clercs récalcitrants. Mais la secte était trop solidement enracinée en Numidie, pour qu'on pût l'en extirper complètement. L'un des principaux centres de résistance fut la Numidie méridionale et la région de l'Aurès. Sans doute, dans cette contrée comme ailleurs, les conversions plus ou moins volontaires furent très nombreuses[5]; on vit même des Circoncellions se rallier à l'Eglise catholique, et, du même coup, renoncer au brigandage pour se remettre à cultiver les champs[6]. Des évêques schismatiques furent touchés

1) *Collat. Carthag.*, I, 128.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 123-124.

3) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Collat. Carthag.*, I, 128 ; III, 102.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv. ; 33, 42-43.

6) *Ibid.*, I, 29, 33.

de la grâce, d'autant mieux qu'on leur facilitait la transition en leur conservant leur dignité et leurs fonctions; parmi eux, on citait un certain Gabinus [1], qu'on doit probablement identifier avec un Donatiste présent à la Conférence de 411, Gavinus, évêque de Vegesela [2]. Néanmoins, les intransigeants étaient nombreux aussi. Beaucoup d'évêques se cachaient dans les campagnes, où souvent leurs fidèles n'osaient leur donner asile [3]. D'autres évêques se brûlaient vifs [4]. A Thamugadi, la persécution sévit comme partout, mais avec des intermittences, avec des périodes de tolérance relative, qui s'expliquent probablement par la lassitude des persécuteurs, et qui permettaient aux schismatiques un retour offensif. C'est ainsi que Gaudentius, après avoir été obligé de quitter sa ville épiscopale, put y revenir et rentrer en possession d'une au moins de ses basiliques. Dans l'intervalle, il s'était tenu caché aux environs de la cité [5]. Il était de ceux qui refusaient de s'incliner devant l'édit d'union et l'ordre de l'empereur. Il résistait, la tête haute, protestant contre les persécutions et invoquant la liberté de conscience [6]. Vers 418, il assistait à un concile des dissidents, tenu en Numidie [7].

Enfin sonna pour lui l'heure, sinon de la revanche, du moins de la gloire. Il reparut brusquement en pleine lumière, vers 420, dans une affaire qui fit grand bruit en Afrique, et qui le mit aux prises avec le tribun Dulcitius, puis avec Augustin.

Le tribun Dulcitius, qui fut l'un des correspondants d'Augustin [8], avait été chargé par l'empereur de faire exécuter en Numidie les lois contre les Donatistes [9]. Il promulgua successivement deux édits, l'un très menaçant, l'autre moins rigoureux de ton, où il sommait les schismatiques de rendre leurs églises et de se soumettre [10].

Quand on reçut à Thamugadi notification de ces édits, Gaudentius était absent, caché sans doute aux environs [11]. Dès que la nouvelle lui parvint, il rentra dans la ville, s'enferma dans sa basilique avec ses fidèles, et déclara qu'il s'y brûlerait plutôt que de la rendre [12]. Inquiet de ce fâcheux contre-temps et du scandale qui pouvait en résulter, Dulcitius adressa à l'évêque

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv.

2) *Collat. Carthag.*, I, 135 et 187.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 et suiv.; 18, 19.

4) *Ibid.*, I, 37, 47.

5) *Ibid.*, I, 16, 17.

6) *Ibid.*, I, 19, 20.

7) *Ibid.*, I, 37, 47-48.

8) *Epist.* 204. — L'évêque d'Hippone dédia plus tard à Dulcitius un ouvrage intitulé *De VIII Dulciti quaestionibus liber*. Cf. *Retract.*, II, 91.

9) *Contra Gaudentium*, I, 1; *Epist.* 204, 3; *Retract.*, II, 85.

10) *Epist.* 204, 3.

11) *Contra Gaudentium*, I, 10, 11; 16, 17.

12) *Ibid.*, I, 1; *Retract.*, II, 85.

donatiste une lettre modérée de ton, bien que ferme au fond, où il cherchait à le détourner de sa résolution désespérée [1].

A ce message du tribun, Gaudentius fit une double réponse, pour notifier sa décision irrévocable. Le jour même, au courrier qui avait apporté la lettre de Dulcitius, il remit un billet, où il annonçait en termes énergiques son refus catégorique. Puis il rédigea à loisir une longue lettre, où il cherchait à justifier sa résolution par des citations bibliques et des arguments de tout genre [2].

Ces lettres redoublèrent l'embarras du tribun. Répugnant à employer la force, pris entre la crainte du scandale et la nécessité d'appliquer la loi, Dulcitius eut l'idée de consulter l'oracle de l'Afrique chrétienne, l'évêque d'Hippone. Il écrivit à Augustin, lui demandant son avis sur la tactique à suivre ; il lui envoyait les deux lettres de Gaudentius, en le priant de les réfuter [3].

Augustin conseilla au commissaire impérial de poursuivre l'application de la loi, mais avec modération, sans mettre à mort ni menacer de mort les Donatistes rebelles [4]. Il promit d'écrire la réfutation demandée [5]. Peu de temps après, il s'acquitta de sa promesse, en publiant l'ouvrage qui est devenu le livre I *Contra Gaudentium*.

Dans l'intervalle, Gaudentius avait sans doute réfléchi. En tout cas, il avait ajourné l'exécution de ses menaces. Il ne voulut pas se brûler avant d'avoir réfuté la réfutation de l'évêque d'Hippone : d'autant mieux que son adversaire l'avait mis au défi de répondre [6]. Gaudentius tenta de se justifier dans une sorte de pamphlet, qui avait la forme d'une lettre à Augustin [7]. Celui-ci répliqua par une longue lettre à Gaudentius : c'est le livre II *Contra Gaudentium*.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur cette curieuse affaire. A la fin de son deuxième livre, Augustin avait de nouveau mis l'évêque donatiste au défi de lui répondre [8]. Nous ne savons si Gaudentius a répondu une seconde fois, ni s'il s'est brûlé avec ses fidèles dans son église de Thamugadi. Depuis sa fière déclaration au tribun, bien des mois avaient passé au milieu des correspondances et des polémiques. Ajourné toujours, l'héroïsme tournait au burlesque.

1) *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; II, 11, 12, etc.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 11, 12 ; *Retract.*, II, 85.

3) *Epist.* 204, 1 et 9 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 204, 2-3.

5) *Ibid.*, 204, 9.

6) *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

7) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, II, 1, etc.

8) *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.

Nul doute, cependant, que l'évêque de Thamugadi ait eu réellement l'intention de se brûler. La résolution farouche de résister jusqu'à la mort, s'accorde bien avec le caractère de l'homme. Quant à la forme du suicide, elle lui était suggérée par l'exemple de plusieurs collègues, qui tout récemment, eux aussi, avaient fini volontairement sur un bûcher [1]. Si l'évêque de Thamugadi a longtemps ajourné son suicide, c'est l'effet des circonstances. D'abord, le martyr attendait ses bourreaux, trop discrets, qui ne se montraient pas. Puis, l'orgueilleux sectaire préférait ne pas disparaître avant d'avoir eu le dernier mot dans ses controverses, où lui paraissaient engagés l'honneur et l'intérêt de son parti.

Tout dans sa vie, comme dans son œuvre, s'explique par l'ardeur concentrée de sa conviction religieuse. Cette foi vibrante était comme l'aimant de sa pensée, de ses résolutions, de ses actes. Tout, chez lui, était fonction du caractère, et le caractère lui-même était fonction de ce sentiment exclusif : le dévouement aveugle à son Église, un fanatisme intégral [2]. Médiocrement instruit, étranger à toute curiosité, Gaudentius était l'homme d'un seul livre : la Bible donatiste, c'est-à-dire la Bible telle qu'on la comprenait dans son monde, telle que la présentait la tradition déjà séculaire du parti de Donat. Hors de là, pour l'évêque de Thamugadi, la vie intellectuelle n'existait pas : il paraît n'avoir rien écrit avant son héroïque aventure, et à cette aventure se rapportent entièrement les trois ouvrages de lui que nous connaissons. Élevé dans un milieu fanatique et fermé à toute autre influence, confiné ensuite dans ce même milieu par ses fonctions de clerc ou d'évêque et par l'étroitesse de son intransigeance sectaire, il n'a vécu que pour sa foi, pour son parti. Honnête homme, d'ailleurs, et très différent en cela de son prédécesseur Optatus ; sans ambition, sans intrigue, ne demandant qu'à vivre en paix dans l'horizon borné de son Église ; et, ce qui surtout était rare dans la secte, tolérant pour autrui. Mais candide, un peu naïf, dans son aveugle entêtement. Avant tout, buté dans sa foi de sectaire ; brave homme, inoffensif et quelconque en apparence, mais capable de pousser sa placide intransigeance jusqu'à l'héroïsme, et l'héroïsme jusqu'au martyre volontaire [3].

1) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

2) Il prêtait à son Église toutes les vertus (*Collat. Carthag.*, III, 102). Et il était prêt à tout pour la défendre (Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 26, 29 ; 36, 46).

3) « Haec igitur fides nos hortatur ut libenter pro Deo in ista persecutione moriamur » (*Contra Gaudentium*, I, 36, 46). — « Incendium quo se ac suos cum ipsa in qua erat ecclesia consumere minabatur » (*Retract.*, II, 85).

Mieux que les grands hommes de son parti, mieux que les plus éloquents ou les plus brillants de ses collègues orateurs ou écrivains, Gaudentius de Thamugadi peut être considéré comme une sorte de personnification du parti de Donat. Il est le type presque symbolique des milliers de braves gens, un peu bornés, qui composaient le gros de la secte et en faisaient la force ; surtout des centaines d'évêques, ignorants du monde et de la science, qui administraient les communautés schismatiques, tout à leur tâche, ne connaissant que leur Eglise, mais prêts à mourir pour elle [1]. Entre les protagonistes du parti et la tourbe des Circoncellions ou des vulgaires coquins de la secte, Gaudentius représente bien le Donatiste moyen : honnête homme, d'instruction médiocre, d'esprit quelconque, désirant la paix à la condition de ne pas céder, restant dans l'ombre jusqu'au jour où gronde la persécution, mais se dressant ce jour-là pour affirmer sa foi, sincère et naïf dans son intransigeance, têtu toujours, têtu jusqu'à la mort.

II

Le dossier de Gaudentius. — Date de l'affaire. — Reconstitution du dossier. — Premier édit de Dulcitius. — Second édit. — Lettre de Dulcitius à Gaudentius. — Double réponse de Gaudentius à Dulcitius. — Lettre de Dulcitius à Augustin. — Envoi d'une copie des deux lettres de Gaudentius. — Réponse d'Augustin à Dulcitius. — Premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium*. — Lettre de Gaudentius à Augustin. — Réponse d'Augustin dans le second livre *Contra Gaudentium*.

A l'aventure pittoresque de Gaudentius, à ses démêlés avec le tribun Dulcitius, à ses polémiques avec Augustin, se rapporte un dossier assez considérable, que nous pouvons reconstituer, et que l'on doit connaître pour s'orienter dans les ouvrages de l'évêque donatiste [2]. D'ailleurs, ce curieux dossier présente un véritable intérêt pour l'histoire des controverses d'Augustin, comme pour l'histoire du Donatisme et de l'ancien Thamugadi.

La date des incidents et du dossier ne peut être déterminée qu'approximativement. Dans l'ouvrage d'Augustin qui s'y rapporte, on relève des allusions nombreuses, non seulement à la

1) Voir le défilé pittoresque et les propos truculents de tous ces évêques donatistes à la Conférence de Carthage (*Collat. Carthag.*, I, 116-143 ; 149-210).

2) Voyez notre mémoire intitulé : *Le Dossier de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi*, restitution ou fragments de ses ouvrages et des documents qui s'y rattachent, Paris, 1907 (dans la *Revue de philologie*, 1907, p. 111-133).

grande Conférence de 411 [1], mais encore à la conférence de Cæsarea, qui en 418 mit l'évêque d'Hippone aux prises avec Emeritus [2]. D'après les *Rétractations*, les deux livres d'Augustin *Contra Gaudentium* sont postérieurs à tous ses autres ouvrages contre les Donatistes, même à beaucoup de ses traités contre les Pélagiens ; ils sont mentionnés par l'auteur après les *Gesta cum Emerito* de l'année 418 [3], et avant un traité contre les Pélagiens que l'évêque d'Hippone dédia au pape Bonifatius, mort en 422 [4]. L'affaire de Gaudentius se place donc entre 418 et 422 ; elle dut commencer vers 420, et les dernières pièces du dossier ne doivent pas être postérieures à 421.

A cette affaire se rapportent dix documents qui se sont succédé dans l'ordre suivant : 1° premier édit de Dulcitius ; 2° second édit ; 3° lettre de Dulcitius à Gaudentius ; 4° première réponse de Gaudentius à Dulcitius ; 5° seconde réponse de Gaudentius à Dulcitius ; 6° lettre de Dulcitius à Augustin, avec copie des deux lettres précédentes ; 7° réponse d'Augustin à Dulcitius ; 8° premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium ;* 9° réponse de Gaudentius à Augustin ; 10° second livre d'Augustin *Contra Gaudentium.*

Trois de ces documents (n. 7, 8 et 10) sont conservés dans l'œuvre d'Augustin. Nous avons pu en reconstituer entièrement deux autres (n. 4 et 5) ; et nous avons réuni des fragments importants de deux autres encore (n. 3 et 9). Des trois autres pièces (n. 1, 2 et 6), nous connaissons seulement, et en gros, le contenu.

Nous passerons successivement en revue les dix pièces du dossier, pour en indiquer sommairement la nature et la portée. Nous mentionnerons d'un mot, à leur rang chronologique, les trois ouvrages de Gaudentius, qui seront étudiés plus loin.

1° *Premier édit de Dulcitius* [5].

Par cet édit, le tribun Dulcitius rappelait aux Donatistes les clauses des lois qui les avaient frappés après leur condamnation à la Conférence de 411 ; il les sommait de se soumettre, et les avisait des mesures qu'il comptait prendre pour assurer l'application de ces lois. L'édit était rédigé en termes assez menaçants, d'un ton qu'Augustin jugeait un peu déplacé et de nature à

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; 11, 12 ; 33, 42 ; 37, 47 ; 39, 54 ; II, 3 et 4 ; 10, 11 ; 11, 12 ; 13, 14.
2) *Ibid.*, I, 14, 15 ; 32, 41 ; 39, 54.
3) *Retract.*, II, 77 et 85.
4) *Ibid.*, II, 87.
5) *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 11, 12 ; 19, 21 ; 31, 40 ; 33, 43 ; 39, 53 ; II, 12, 13. — Les fragments de cet édit sont réunis dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 114-116.

exaspérer les Donatistes. Il nous est connu seulement par les allusions d'Augustin.

2° *Second édit de Dulcitius*[1].

Par ce second édit, Dulcitius se proposait de corriger le mauvais effet produit en Afrique par le ton menaçant du premier édit. Tout en restant ferme sur le fond, le tribun se montrait plus conciliant dans la forme. Il invitait les Donatistes à se soumettre sans résistance, à fuir au besoin, et laissait voir qu'il cherchait à éviter l'emploi de la force.

3° *Lettre de Dulcitius à Gaudentius*[2].

Dulcitius dut être avisé par ses agents, ou par les magistrats de Thamugadi, de l'accueil fâcheux fait à ses édits par les Donatistes de cette ville, un des centres de la secte rebelle. Il sut que l'évêque schismatique de la cité parlait de se brûler dans son église plutôt que de la livrer[3]. Par humanité ou par crainte des complications ou du scandale, il essaya de la douceur. Il écrivit donc à Gaudentius pour tenter de le ramener, pour l'exhorter à s'incliner devant la loi, pour lui démontrer que l'Écriture elle-même lui ordonnait de se soumettre. Nous connaissons par Augustin le contenu et bien des fragments de cette lettre, qu'avait réfutée Gaudentius. Elle était assez modérée de ton, et se composait de trois parties : exhortation à rentrer dans l'Église catholique ; exhortation à abandonner le projet de suicide ; textes de l'Écriture, fixant le devoir du chrétien.

4° *Première réponse de Gaudentius à Dulcitius*[4]. — Voyez plus loin.

5° *Seconde réponse de Gaudentius à Dulcitius*[5]. — Voyez plus loin.

6° *Lettre de Dulcitius à Augustin*[6].

La double réponse de Gaudentius mit Dulcitius dans un grand embarras. Le tribun était décidé à appliquer la loi, et cependant il hésitait à employer la force. C'est alors qu'il imagina de consulter par lettre l'évèque catholique d'Hippone, qui, pendant

1) Augustin, *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 ; 19, 21 ; 31, 40 ; 33, 43 ; 39, 53 ; II, 12, 13.

2) *Retract.*, II, 85 ; *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; II, 11, 12. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 117-119.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Contra Gaudentium*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 11, 12 ; *Retract.*, II, 85. — Texte de cette lettre à la fin de notre tome V, *Appendice II*.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85 ; *Epist.* 204, 6. — Texte complet de cette lettre, tome V, *Appendice II*.

6) Augustin, *Epist.* 204, 1-4 et 9 ; *Retract.*, II, 85. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 125-126.

plus de vingt ans, avait mené la campagne contre le Donatisme [1]. Cette lettre de Dulcitius est perdue. Mais nous en connaissons le contenu par la réponse d'Augustin. Le tribun exposait à son correspondant les débuts de l'affaire, analysait ses deux édits et sa lettre à Gaudentius ; puis, il parlait des deux réponses de l'évêque dissident, annonçait l'envoi d'une copie de ces deux lettres, et priait Augustin de réfuter les arguments du Donatiste ; enfin, il demandait conseil sur les mesures à prendre.

7° *Lettre d'Augustin à Dulcitius* [2].

C'est la réponse à la lettre précédente. Elle est conservée tout entière dans la correspondance d'Augustin. Il suffira d'en donner ici une analyse sommaire : folie des Donatistes, qui se tuent eux-mêmes (chap. 1) ; on doit appliquer néanmoins la loi (chap. 2) ; cette loi, d'ailleurs, n'ordonne pas de mettre à mort les Donatistes, et Dulcitius a déjà montré de la modération dans ses dernières mesures (chap. 3) ; Augustin a déjà, et bien souvent, combattu les Donatistes (chap. 4-5) ; il réfutera seulement ici l'argument tiré par Gaudentius de la mort volontaire de Razius dans le livre des *Macchabées* (chap. 6-8) ; dès qu'il en aura le loisir, il discutera en détail les deux lettres de Gaudentius (chap. 9).

8° *Premier livre d'Augustin* « Contra Gaudentium [3] ».

Ce livre contient la réfutation, annoncée dans la réponse à Dulcitius, des deux lettres de Gaudentius. Il nous est parvenu intact parmi les œuvres d'Augustin. En voici l'analyse très sommaire. Dans un préambule, l'auteur expose l'origine et les péripéties de l'affaire ; il indique la méthode qu'il suivra [4]. Puis, il reproduit et discute, phrase par phrase, les deux lettres du Donatiste [5]. En terminant, il développe son objection favorite, tirée du schisme maximianiste, et défie Gaudentius de lui répondre [6].

9° *Lettre de Gaudentius à Augustin* [7]. — Voyez plus loin.

10° *Second livre d'Augustin* « Contra Gaudentium [8] ».

Ce deuxième livre, qui nous est parvenu entier, contient la réponse d'Augustin à la lettre de Gaudentius. Il a dû être composé quelques mois après le livre I *Contra Gaudentium*, auquel il fut joint par Augustin lui-même [9], et auquel il reste joint

1) Augustin, *Retract.*, II, 85.
2) *Epist.* 204.
3) Cf. *Retract.*, II, 85.
4) *Contra Gaudentium*, I, 1.
5) *Ibid.*, I, 1, 2 et suiv. ; 9, 10 et suiv.
6) *Ibid.*, I, 39, 54.
7) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 85. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 127-132.
8) Cf. Augustin, *Retract.*, II, 85.
9) « Hinc factum est ut hi nostri ad illum duo libri essent » (*ibid.*, II, 85).

dans les éditions modernes. En voici le contenu. L'évêque d'Hippone constate, tout d'abord, que le Donatiste n'a pas répondu à ses objections[1]. Puis, il reproche à son contradicteur ses affirmations téméraires sur la doctrine de Cyprien, dont auraient hérité les schismatiques[2]; l'insuffisance de ses explications sur la pratique du second baptême ou sur l'exception admise en faveur des Maximianistes [3], sur la légitimité du schisme et sur la doctrine donatiste du baptême[4]. Augustin répond ensuite à une critique sur l'interprétation d'un passage de la lettre écrite par Dulcitius[5]. Il justifie l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses[6]. Enfin, il exhorte l'évêque de Thamugadi à rentrer dans l'Église universelle, que n'ont pu compromettre les fautes de quelques pécheurs, même les prétendus crimes de prétendus traditeurs; et il engage Gaudentius, en cas de réponse nouvelle, à ne plus se perdre en vaines divagations[7].

Avec le second livre d'Augustin *Contra Gaudentium*, se clôt pour nous le dossier de Gaudentius, comme l'histoire de ses aventures. Nous ne savons si le Donatiste a relevé une deuxième fois le défi de son adversaire, qui, de nouveau, le sommait ironiquement de répondre, et qui lui-même songeait à reprendre la question dans un traité plus étendu[8].

De ces dix pièces, toutes intéressantes à divers titres, qui constituent le dossier de Gaudentius, trois seulement doivent nous arrêter ici, parce qu'elles sont de la main de Gaudentius lui-même: les deux lettres au tribun Dulcitius, et la réplique à Augustin.

III

Les œuvres de Gaudentius. — L'orateur. — Discours à la Conférence de 411. — Sermons à Thamugadi. — Les lettres de Gaudentius à Dulcitius. — Comment on peut les reconstituer complètement. — La première lettre. — La seconde lettre. — Traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution. — Préambule. — Gaudentius veut justifier par

1) *Contra Gaudentium*, II, 1.
2) *Ibid.*, II, 2 et suiv.
3) *Ibid.*, II, 7.
4) *Ibid.*, II, 8 et suiv.
5) *Ibid.*, II, 11, 12.
6) *Ibid.*, II, 12, 13.
7) *Ibid.*, II, 13, 14.
8) *Ibid.*, II, 1; 13, 14. — Possidius mentionne une lettre d'Augustin à Gaudentius: « Ad Gaudentium Donatistarum episcopum epistula una » (*Indic. oper. Augustini*, 3). C'est sans doute le livre II *Contra Gaudentium*, qui a la forme d'une lettre. Plus haut, en effet, parmi les traités d'Augustin, Possidius ne cite qu'un seul livre *Contra Gaudentium*.

des textes de l'Écriture sa réponse antérieure. — Les Donatistes ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier ou de fuir. — Le cas de Gabinus et d'Emeritus. — La fuite. — Revendication de la liberté de conscience et de culte. — Éloge des martyrs donatistes. — Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux persécuteurs. — Les autorités civiles ne doivent pas intervenir dans les affaires de l'Église. — Les Donatistes sont prêts à mourir pour leur foi. — La lettre de Gaudentius à Augustin. — Occasion de cette lettre. — Fragments et reconstitution partielle. — Principaux thèmes. — Autorité de Cyprien, dont l'Église donatiste suit la tradition. — Justification du schisme. — Attaques contre les traditeurs. — Justification du baptême donatiste. — Réponse aux objections sur le schisme maximianiste. — Protestation contre l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses. — Attaques contre Augustin. — Gaudentius écrivain et polémiste. — Intérêt historique de ses œuvres. — La littérature à Timgad.

Avant de devenir un polémiste, Gaudentius avait été un orateur. Du moins, il aurait pu l'être : entendons par là qu'il avait eu bien des occasions de montrer son éloquence, mais que, ces occasions, il semble les avoir toujours manquées.

Dans la Conférence de Carthage, au même titre qu'Emeritus ou Petilianus, il fut un des sept avocats-mandataires de son parti[1]. Mais, par contraste avec ces deux collègues, il y fut d'une discrétion extraordinaire. Durant ces interminables débats, il ne prit la parole que deux fois.

La première fois, il ne prononça que deux mots. C'était le 1er juin 411, pendant la vérification des signatures. L'évêque catholique de Thamugadi, Faustinianus, venait de s'avancer à l'appel de son nom, et de répondre : « Présent ». — « Je le reconnais — *Agnosco illum* », dit Gaudentius[2]. Et ce fut tout pour ce jour-là, si le procès-verbal est complet.

A la seconde séance, Gaudentius n'ouvrit pas la bouche. A la troisième, le 8 juin, il se mit un peu plus en frais, sans se fatiguer pourtant. Il intervint dans la controverse, mais une seule fois. Les deux partis se disputaient le titre d'Église catholique. Augustin venait de s'expliquer sur ce point, quand Gaudentius demanda la parole et prononça ce petit discours : « Le nom de *catholique*, suivant nos adversaires, se rapporterait à l'extension de l'Église dans les provinces ou les nations. En réalité, ce mot de *catholique* désigne la plénitude des sacrements, la perfection, la pureté, non l'extension chez les nations. En tout cas, nos adversaires devraient prouver qu'ils sont en

1) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; II, 4 ; *Retract.*, II, 85.

2) *Collat. Carthag.*, I, 128.

communion avec *toutes* les nations, avant de revendiquer le titre de *catholiques*. Mais, tout d'abord, ils doivent dire ce qu'ils ont demandé à l'empereur, ce qu'ils ont obtenu[1]. » L'évêque de Thamugadi n'avait pas inventé cette interprétation ingénieuse du mot *catholique* ; elle était de tradition, et, pour des raisons faciles à comprendre, fort à la mode chez les schismatiques africains, comme chez d'autres adversaires de la grande Église universelle. L'intervention de Gaudentius n'était donc pas de nature à orienter la discussion vers des horizons inexplorés. L'orateur s'en aperçut probablement, puisqu'il ne renouvela pas sa tentative. Après cet effort unique, qui était surtout un effort de mémoire, il rentra dans l'ombre et le silence derrière les protagonistes de son parti.

Pendant les vingt-deux ans de son épiscopat, l'évêque de Thamugadi dut parler bien souvent dans sa chaire. Mais, de toutes les homélies qu'il a pu prononcer jusque vers l'année 420, aucune trace ne s'est conservée. Les seuls sermons de lui, sur lesquels nous ayons quelques données, datent du temps où il songeait à se brûler dans son église[2]. Avec lui, dans la basilique, s'étaient volontairement enfermés nombre de fidèles, décidés à partager son sort. Naturellement, dans ces jours de fièvre dévote où l'on attendait les persécuteurs, l'évêque exhortait souvent les compagnons de son martyre volontaire. D'abord, il voulait s'assurer que tous étaient bien résolus à le suivre jusqu'au bout dans la mort. Pour éprouver leur vocation, peut-être aussi par scrupule, il les engageait à se retirer, à sauver leur vie par la fuite. C'est lui-même qui l'atteste : « Quant à ceux qui sont avec nous, écrivait-il alors, j'atteste Dieu et tous ses sacrements, que je les ai exhortés, que j'ai fait tous mes efforts pour les décider à partir. J'ai invité ceux qui voudraient sortir, à le déclarer publiquement sans rien craindre. Car nous ne pouvons pas retenir les gens malgré eux, nous qui avons appris que personne ne doit être contraint à la fidélité envers Dieu[3]. » On peut supposer que bien des schismatiques de Thamugadi se laissèrent convaincre, qu'ils profitèrent de la permission pour aller prier ailleurs. Mais la plupart restaient groupés autour de leur évêque et du bûcher. Ceux-là, Gaudentius les soutenait de sa parole : il leur prêchait la vérité donatiste, les droits de la conscience, le devoir de résistance à l'oppression, la légitimité du suicide en face des persécuteurs, la

1) *Collat. Carthag.*, III, 102.
2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.
3) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.

grandeur du sacrifice et la récompense à escompter, le Paradis ouvert aux martyrs. Quelle qu'ait pu être la valeur de Gaudentius comme sermonnaire, on doit regretter qu'aucun sténographe n'ait recueilli ces sermons improvisés : le thème ne pouvait être banal dans ce cadre original, dans cette église parée pour l'incendie, en face de ces fanatiques du martyre par le feu, devant ce bûcher de délivrance, prêt à flamber dès l'apparition des bourreaux.

Si nous connaissons mal le sermonnaire et l'orateur de concile, en revanche, nous pouvons apprécier le polémiste. Nous possédons aujourd'hui deux ouvrages complets de Gaudentius, ses lettres à Dulcitius, et des fragments d'un troisième, sa lettre à Augustin.

On se rappelle les circonstances : la persécution annoncée à Thamugadi, les deux édits de Dulcitius, les menaces de Gaudentius, la lettre où le tribun cherchait à apaiser l'évêque, à le détourner de sa farouche résolution [1]. Le jour où Gaudentius reçut à Thamugadi la lettre de Dulcitius, il y répondit, séance tenante, par une fin de non-recevoir : un billet assez court, écrit à la hâte, qu'il remit au courrier du tribun, et où il notifiait sèchement son refus d'obéir. Le lendemain, il entreprit de rédiger une seconde réponse, beaucoup plus longue, où il développerait à loisir ses raisons [2].

Nous avons pu reconstituer d'un bout à l'autre le texte intégral des deux lettres : texte qu'Augustin a reproduit et réfuté phrase par phrase, sans la moindre lacune, dans son premier livre *Contra Gaudentium* [3].

La restitution est certaine. Augustin déclare lui-même qu'il a cité méthodiquement, au cours de sa réfutation, toutes les parties des deux lettres, tous les mots, sans rien omettre : « Avec l'aide du Seigneur, dit-il, j'ai entrepris de réfuter les lettres de Gaudentius; et ceux-là mêmes qui ont l'esprit lent, ne pourront douter que j'aie répondu sur tous les points. En effet, je transcrirai d'abord les paroles de Gaudentius, puis j'y joindrai ma réponse; mais non comme je l'ai fait, quand je répondais à la lettre pastorale de Petilianus. Alors, pour chaque passage, quand sont reproduites les paroles de Petilianus, j'avais mis : « Petilianus dit — *Petilianus dixit* » ; quand c'est

1) *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

2) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 9, 10 et suiv.

3) Voir plus haut, tome V, *Appendice* II, notre restitution des deux lettres. A cette édition se rapportent, dans les pages suivantes, les numéros des chapitres des *Epistulae ad Dulcitium*.

moi qui parle : « Augustin répondit — *Augustinus respondit*[1]. » Cela m'a valu une accusation de mensonge, mon adversaire déclarant que jamais, de vive voix, il n'avait discuté avec moi. Comme si, vraiment, il n'avait pas dit ce qu'il a écrit, parce que ces mots, au lieu de les lui entendre prononcer, je les ai lus dans son ouvrage ! ou comme si, moi, je ne lui avais pas répondu, parce que je n'ai point parlé en sa présence et que j'ai répondu par écrit à ses écrits ! Que faire avec des gens animés d'un tel esprit, ou portés à attribuer ces mêmes dispositions aux personnes à qui ils désirent faire connaître leurs ouvrages ? Enfin, même à ces gens-là, donnons satisfaction. Ici, chaque fois que je reproduis les paroles de Gaudentius, je ne mettrai pas : « Gaudentius dit — *Gaudentius dixit* », mais : « Texte de la lettre — *Verba epistulae* ». Quand c'est moi qui réponds, je ne mettrai pas : « Augustin répondit — *Augustinus respondit* », mais : « A cela, voici la réponse — *Ad haec responsio* ». Commençons donc à réfuter ainsi la première lettre de Gaudentius, la plus courte[2]. » Conformément aux indications de l'auteur, on voit alterner, jusqu'au bout du livre, le *Verba epistulae* et le *Ad haec responsio*[3]. Quand la double réfutation est terminée, Augustin fait encore remarquer à Gaudentius qu'il a reproduit et discuté le texte entier des deux lettres : « J'ai pleinement répondu, dit-il, à tes lettres, sans omettre un seul passage — *nullius loci praetermissione*[4]. » On ne saurait être plus explicite. D'ailleurs, la lecture des deux pièces, telles que nous les avons reconstituées, suffirait à prouver que la restitution est absolument complète, y compris les en-tête et les salutations finales.

La première lettre à Dulcitius est un simple billet. L'en-tête est ainsi conçu : « A l'honorable et (si tu le veux) au très désiré tribun et notaire Dulcitius, moi, Gaudentius, évêque[5]. » Après cette formule de salutation, Gaudentius accuse réception de la lettre du tribun, où il relève une contradiction : « La lettre de Ton Honneur, dit-il, m'a été remise par des gens que leur caractère et leur vie rendent manifestement chers à tous. Dans cette lettre, Ta Grandeur a dit bien des choses que je passe maintenant sous silence. Je relève seulement une contradiction qui a échappé à la pénétration de ton esprit : tu n'au-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Ibid.*, I, 1, 2 et suiv.

4) *Contra Gaudentium*, I, 39, 53.

5) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 1.

rais pas dû, dans la même lettre, nous déclarer et tout à fait innocents et franchement coupables. Si tu nous crois criminels, vous devez fuir la société de gens compromettants. Si tu nous crois innocents, comme tu l'as dit toi-même, eh bien ! nous devons, nous, fidèles au Christ, résister joyeusement aux persécuteurs [1]. » L'évêque déclare ensuite qu'il est décidé à mourir dans son église, si l'on veut appliquer l'édit : « Dans l'église où nous sommes, le nom de notre Dieu et de son Christ, comme tu l'as dit toi-même, a toujours été célébré en toute vérité. Nous y restons donc, ou vivants, tant qu'il plaira à Dieu, ou pour y mourir, comme il convient à la famille de Dieu. C'est ici, dans le camp du Seigneur, que se terminera notre vie : à une condition, toutefois, c'est que la violence s'en mêle, et alors cela pourra bien arriver. En effet, personne n'est assez fou pour se hâter vers la mort, sans qu'on l'y pousse [2]. » Gaudentius ajoute que, d'ailleurs, il ne force personne à l'imiter ; il a même invité les fidèles à se retirer : « Quant à ceux qui sont avec nous, j'atteste Dieu et tous ses sacrements, que je les ai exhortés, que j'ai fait tous mes efforts pour les décider à partir. J'ai invité ceux qui voudraient sortir à le déclarer publiquement sans rien craindre. Car nous ne pouvons pas retenir les gens malgré eux, nous qui avons appris que personne ne doit être contraint à la fidélité envers Dieu [3]. »

Telle est la réponse proprement dite, dictée par Gaudentius à l'un de ses clercs. Mais l'évêque ajouta de sa main, en guise de salutation, ce souhait de circonstance : « Je te souhaite de ne pas éprouver de mal, de réussir dans l'exercice de tes fonctions publiques, et de cesser d'inquiéter les chrétiens [4]. » Les premiers mots du compliment final devaient avoir surtout pour objet de faire passer les derniers.

Après avoir notifié au tribun sa résolution, Gaudentius entreprit de la justifier. C'est l'objet de la seconde lettre, écrite à loisir, où il exposait copieusement ses raisons et les appuyait de nombreux textes bibliques. Cette seconde lettre, de proportions assez considérables, est une sorte de traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution.

Le cadre est le même que dans le billet antérieur. L'en-tête est presque identique : « A l'honorable, au très cher et très désiré Dulcitius, moi, Gaudentius, évêque [5]. » Dans un petit préambule, d'intention ironique, est personnellement visé le

1) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 2.
2) *Ibid.*, 3.
3) *Ibid.*, 4.
4) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 5.
5) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 1.

tribun. Dulcitius avait déclaré qu'il s'était félicité d'abord en apprenant l'absence de l'évêque, mais qu'il s'était ensuite affligé en apprenant son retour. Là-dessus, Gaudentius plaisante assez lourdement : « Les gens, dit-il, qui se connaissent seulement de réputation, ou qui se connaissent vaguement de vue, désirent ordinairement lier conversation ; ceux qui s'ignorent complètement ne redoutent pas du moins avec horreur de se trouver face à face. Toi, tu procèdes autrement dans tes blâmes : de mon absence tu t'es félicité, de mon retour tu t'es attristé, à ce que tu déclares dans ta lettre [1]. » Après ce préambule ironique, l'auteur annonce sa dissertation.

Il se propose, dit-il, de compléter et de justifier sa réponse précédente, qui a été forcément très sommaire : « L'autre jour, ne voulant pas me taire, j'ai répondu par lettre. Mais, les porteurs étant pressés, j'ai dû m'en tenir à de succinctes et brèves déclarations. Maintenant, à la lettre de Ton Honneur, je dois répondre par les paroles de la sacro-sainte Loi divine [2]. » C'est donc à coups de textes bibliques, que l'évêque va combattre le tribun. Aussitôt, en effet, se déchaîne l'avalanche. De chapitre en chapitre rouleront et s'entasseront les citations massives de l'Ecriture.

Sans s'attarder aux précautions oratoires, Gaudentius va droit à la question essentielle. Les Donatistes, affirme-t-il, ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier à l'Eglise officielle ou de fuir. En vain, le tribun allègue l'exemple de certains évêques qui se seraient récemment convertis : notamment Emeritus de Cæsarea et Gabinus. En ce qui concerne Emeritus, le fait est inexact : rien de vrai dans ce qu'on raconte sur sa prétendue conversion [3]. Quant à Gabinus et autres ralliés, leur cas est surtout de nature à mettre en pleine lumière toute l'inconséquence des persécuteurs : « Certainement, dit Gaudentius, devant le tribunal de Dieu, on est également criminel, également coupable, si l'on absout un coupable, ou si l'on tue un innocent. Si donc étaient coupables, avant de rentrer en communion avec vous, ce Gabinus nommé par toi, et tous les autres naufragés de la foi, compagnons de sa chute, eh bien ! suivant les paroles de Dieu, ils n'auraient pas dû être absous. Si au contraire ils ont été accueillis par vous comme des innocents ou des saints, pourquoi frappez-vous les gens fidèles à cette foi, d'où vous viennent des saints ? Pourquoi

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 2.
2) *Ibid.*
3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 4.

tuez-vous des innocents [1] ? » Singulier sophisme, qu'Augustin n'aura pas de peine à démasquer. Rien n'était plus logique que l'accueil fait aux ralliés : on devait les recevoir comme des frères, puisqu'on reprochait seulement aux schismatiques de s'obstiner dans le schisme.

A ceux qui s'entêtaient dans leur fidélité envers l'Eglise de Donat, Dulcitius avait conseillé de fuir, d'éviter les villes, de se cacher. Et l'astucieux tribun, qui espérait ainsi se tirer d'affaire, alléguait le précepte de l'Evangile sur la fuite en temps de persécution. A cette invite, Gaudentius répond que, le voulût-on, la fuite est maintenant impossible, puisque la persécution s'étend partout, jusque dans les campagnes, où l'on n'ose donner l'hospitalité aux fugitifs : « Dans quels lieux fuir ? s'écrie-t-il. Au milieu de cette tempête de la persécution, la tranquillité est troublée partout : où est le port sûr qui pourrait recevoir et sauver les évêques ?... Jadis, les Apôtres pouvaient fuir en sécurité, parce que l'empereur n'avait pas ordonné de proscrire personne à cause d'eux. Maintenant, les hôtes des chrétiens, épouvantés par les proscriptions, redoutant le péril, non seulement ne leur donnent pas asile, mais encore craignent de voir ces fugitifs qu'ils vénèrent en silence [2]. » C'était sans doute exagérer ; tout au moins, c'était présenter l'exception comme la règle. A notre connaissance, aucun des édits de ce temps-là n'interdisait d'ouvrir sa porte aux clercs schismatiques. Et l'on a peine à croire que tous ces évêques fugitifs, nullement inquiétés par la police, Petilianus autour de Constantine, Emeritus autour de Cæsarea, Gaudentius lui-même autour de Thamugadi, aient toujours couché à la belle étoile.

Au reste, les chrétiens n'ont pas à fuir ni à se cacher. Gaudentius revendique hautement une entière liberté de conscience et de culte. Sous aucun prétexte, on ne doit contraindre l'homme, qui a reçu de Dieu le libre arbitre. Imposer une religion par la violence, c'est faire injure à Dieu lui-même : « Le Dieu tout-puissant, qui a créé l'homme à son image, l'a abandonné à son libre arbitre... Pourquoi maintenant la tyrannie humaine m'enlève-t-elle ce que Dieu m'a donné ? Songe, homme illustre, quels sacrilèges on commet ainsi envers Dieu. Ce qu'il a accordé, la présomption humaine le ravit ; et c'est pour Dieu qu'elle prétend le faire ! C'est pour Dieu une grande injure d'être défendu par des hommes. Que pense-t-il de Dieu,

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 3.

2) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 6.

celui qui veut le défendre par la violence ? C'est que Dieu ne peut venger lui-même ses injures [1]. » Les violences contre les vrais chrétiens ont été annoncées par le Christ et par les apôtres [2]. La prétendue paix, que prêchent aujourd'hui les persécuteurs, est une « paix de guerre » ; leur unité est une « unité sanglante ». Au contraire, la paix du Christ « invite et ne contraint pas [3] ». Voilà ce qu'oublie l'Eglise officielle.

Tout en maudissant les persécuteurs, Gaudentius bénit la persécution, qui est pour son Eglise une garantie de vérité, pour tous les fidèles une épreuve, pour les privilégiés la condition du martyre : « Nous nous réjouissons, dit-il, de la haine du monde ; dans ses persécutions, nous ne succombons pas, mais nous sommes joyeux. Ce monde ne peut aimer les serviteurs du Christ, puisqu'il n'a pas aimé le Christ [4]. » De là, tous ces martyrs dont s'enorgueillit l'Eglise de Donat. Ceux qui se sont frappés eux-mêmes, n'en sont pas moins des victimes de la persécution. Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux bourreaux : « N'est-ce pas une persécution, ces violences qui ont acculé à la mort tant de milliers d'innocents martyrs ? Ces chrétiens étaient, conformément à l'Evangile, « d'esprit prompt, mais de chair faible [5] ». Pour échapper à une contamination sacrilège, ils ont trouvé la voie courte du bûcher, où ils ont sacrifié leur vie, suivant en cela l'exemple du prêtre Razias dans les livres des *Macchabées* [6]. Et leurs craintes n'étaient pas vaines. En effet, quiconque est tombé dans les mains des persécuteurs, n'a pas échappé. Mais que ceux-ci fassent ce qu'ils voudront : à coup sûr, ils ne peuvent être de Dieu, ceux qui agissent contre Dieu [7]. » Par cette apologie du martyre volontaire, qui était si fort en honneur dans son Eglise, l'évêque de Thamugadi justifiait d'avance son propre suicide.

L'empressement avec lequel les victimes accueillent le martyre n'est pas une excuse pour les persécuteurs. Gaudentius entreprend de démontrer à Dulcitius que « l'office d'exécuteur ne convient pas à sa sagesse [8] ». Cette intervention d'un représentant de l'empereur est d'autant moins légitime, qu'elle se produit en faveur d'une Eglise d'idolâtres : les soi-disant Catholiques sont de véritables païens, qui ont fait de leur Eglise

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 7.
2) *Ibid.*, 8.
3) *Ibid.*, 9.
4) *Ibid.*, 10.
5) Mathieu, *Evang.*, 26, 41.
6) *II Macchab.*, 14, 41.
7) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 11.
8) *Ibid.*, 12.

une idole, et qui forcent les ralliés à adorer cette idole. Mais ils seraient les vrais chrétiens, qu'ils ne seraient pas fondés davantage à réclamer l'appui du gouvernement. Sous aucun prétexte, le pouvoir civil ne doit intervenir dans les affaires de l'Eglise : « Pour instruire le peuple d'Israël, le Dieu tout-puissant donnait mission aux prophètes, jamais aux rois. Le Sauveur des âmes, le Seigneur Christ, pour enseigner la foi, a envoyé des pêcheurs, non des soldats. Des milices de ce monde, jamais Dieu n'a attendu l'aide, lui qui seul peut juger les vivants et les morts [1]. » On reconnaît ici la thèse soutenue par tous les Donatistes : depuis le jour où, sommé par eux d'intervenir, l'empereur Constantin s'était prononcé contre eux.

Cependant, continue Gaudentius, il y a des gens qui font profession d'ignorer les leçons de l'Ecriture. Ce sont les soi-disant Catholiques, « ces usurpateurs du bien d'autrui, qui n'écoutent pas même cette parole de Dieu : Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain. » Ces gens-là, pour mettre la main sur les basiliques, poussent à la persécution. Dès lors, le devoir des vrais chrétiens est tout tracé : « Notre foi nous exhorte à mourir volontiers pour Dieu dans cette persécution [2]. » Sur cette héroïque déclaration se termine la lettre.

Ou, du moins, la lettre proprement dite, la réponse au tribun, telle que l'évêque l'a dictée à quelqu'un de ses clercs. Mais, suivant l'usage, il y ajouta de sa propre main une salutation finale. Dans sa brutalité agressive, cette salutation ne manque point de piquant : « Je te souhaite de ne pas éprouver de mal, de découvrir la vérité, d'apaiser ton âme, et de ne pas mettre à mort des innocents [3]. » Gaudentius tenait évidemment à ce trait : il l'avait déjà brandi antérieurement à la fin de son billet ; mais, dans l'intervalle, il l'avait encore aiguisé.

Quand il signa cette longue lettre au tribun, l'évêque de Thamugadi croyait assurément qu'il n'écrirait plus à personne. Désormais, il n'avait plus qu'à attendre les bourreaux et le martyre. Il vivait dans sa basilique, ne cessant de prier que pour exhorter ses compagnons d'infortune et de gloire. Le bûcher était prêt ; des fidèles montaient la garde, pour être sûrs de ne pas manquer la visite des persécuteurs. Cependant, les bourreaux ne se montraient pas ; et les jours passaient, puis les

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 13.
2) *Ibid.*, 14.
3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 15.

semaines, puis les mois. Le Donatiste dut penser qu'on l'avait oublié.

Il n'en était rien, pourtant. Mais le tribun, hésitant toujours à employer la force, soucieux surtout d'éviter les responsabilités dangereuses, avait trouvé un bon prétexte pour ajourner l'affaire sans le dire. Afin d'éclairer sa conscience, il avait consulté l'oracle de l'Église africaine, l'évêque d'Hippone, qui était de ses amis. Il lui avait envoyé une copie des deux lettres de Gaudentius, en le priant de les réfuter [1]. En attendant, il faisait le mort. Voilà pourquoi les bourreaux tardaient tant.

Un jour, enfin, l'évêque de Thamugadi reçut un volumineux ouvrage, où étaient discutées et réfutées d'un bout à l'autre, phrase par phrase, ses deux lettres à Dulcitius. Vers la fin de son traité (c'est le livre I *Contra Gaudentium*), Augustin engageait son collègue schismatique à lui répondre, non sans se moquer un peu de lui : « A cela, disait Augustin, si tu te prépares à répondre quelque chose, lis encore le procès-verbal de la conférence avec Emeritus... Réponds à cela ; tu as le temps de réfléchir à ce que tu diras. En ceci, du moins, tu nous seras redevable d'un bienfait : tandis que tu songeras à ta réponse, tu ne songeras pas à te brûler [2]. » Railler un martyr, après l'avoir contredit ! Vraiment, c'en était trop. On ne pouvait quitter ce monde sans avoir dit son fait au téméraire. Avant de se brûler dans son église, Gaudentius voulut avoir le dernier mot dans la controverse. A son tour, il entreprit donc de réfuter Augustin.

Ce fut l'objet d'un traité, en forme de lettre, qu'il lui adressa [3]. L'ouvrage est perdu ; mais nous en connaissons le contenu, le plan et divers fragments, par les citations ou les résumés d'Augustin, qui, dans sa réponse (livre II *Contra Gaudentium*), a suivi pas à pas son adversaire, discutant ses affirmations ou ses récriminations [4].

Le traité débutait par un éloge pompeux de saint Cyprien [5]. A en croire l'auteur, l'Église de Donat était la véritable Église catholique, parce qu'elle était l'Église pure et parfaite, telle que l'avait connue et définie le grand évêque de Carthage [6] ; et les Donatistes étaient ses disciples, ses héritiers en toute chose,

1) Augustin, *Epist.* 204, 9.

2) *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

3) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv.

4) Voyez les fragments de cet ouvrage dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 127-132.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.

6) *Ibid.*, II, 2 ; 13, 14.

notamment dans la doctrine sur le baptême[1]. Gaudentius invoquait à tout propos l'autorité de Cyprien[2]. Il plaçait son Eglise et lui-même sous le patronage de l'illustre évêque-martyr, du Saint que vénéraient tous les partis. C'était une tactique traditionnelle chez les schismatiques africains : elle ne laissait pas que d'impatienter les Catholiques, même de les embarrasser un peu.

L'Église de Donat, suivant les prétentions de la secte, se rattachait donc directement à l'Eglise de Cyprien. Il y avait, cependant, une grosse difficulté : la rupture avec les chrétientés d'outre-mer, avec l'Eglise universelle. Gaudentius essayait de justifier le schisme, mais sans apporter de raisons sérieuses. Il affirmait la nécessité de cette rupture : « La nécessité, disait-il, nous a forcés, nous les justes, à quitter les impies[3]. » Pour expliquer cette prétendue «nécessité », il rééditait les calomnies traditionnelles contre Cæcilianus et les traditeurs[4]. Surtout, il invoquait des textes bibliques. Il en tirait cette conclusion extravagante, que « même s'ils ignoraient l'existence des pécheurs, et dans le monde entier, des chrétiens avaient pu être perdus par les péchés d'autrui[5] ». Sur ce point, l'évêque de Thamugadi s'écartait de la doctrine officielle de la secte, qui subordonnait du moins à la connaissance des péchés la solidarité avec les pécheurs.

Sans s'inquiéter de ce que ses amis pourraient en penser, il poussait son idée jusqu'aux extrêmes conséquences. Il formulait ainsi sa théorie générale : « Tout pécheur est perdu par ses propres péchés, et tout chrétien peut l'être par les péchés d'autrui, même s'il les ignore. » Avec cette théorie, on se demande comment il pouvait y avoir encore un seul chrétien. Gaudentius affirmait, en effet, que « seule dans le monde avait poussé l'ivraie », et que « dans le monde presque entier avait disparu le froment[6] ». Ce « presque » avait naturellement pour objet de réserver, même au prix d'une contradiction, les droits et privilèges du parti de Donat. Partout ailleurs, il n'y avait plus de véritables chrétiens ; car « former avec les coupables une seule et même société, c'est en même temps schisme et hérésie[7] ». En dehors de son Église, Gaudentius n'apercevait que des coquins et leurs complices plus ou moins inconscients.

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 8.
2) *Ibid.*, II, 2 et suiv. ; 8 et suiv. ; 13, 14.
3) *Ibid.*, II, 3.
4) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.
5) *Ibid.*, II, 4.
6) *Ibid.*, II, 5.
7) *Ibid.*, II, 9, 10.

Du schisme, il passait à la question du baptême. Il proclamait que « sur cette question on devait suivre les conciles d'Agrippinus et de Cyprien[1] ». Ce sacrement ne pouvant être conféré que par l'Eglise, l'évêque donatiste reprochait aux Catholiques d'être illogiques en ne rebaptisant pas les hérétiques convertis. Mais il s'embrouillait lui-même dans ses explications sur le cas des Maximianistes ralliés au Primianisme, comme Felicianus de Musti, dont le baptême avait été déclaré valable. Il cherchait à se tirer d'affaire, en prétendant que Felicianus était de ceux auxquels on avait accordé un délai[2]. Malheureusement, c'était là une erreur de fait, dont la constatation suffisait pour ébranler toute la théorie.

Mal à l'aise sur ce terrain, Gaudentius se retournait contre Augustin pour lui chercher noise. L'évêque d'Hippone, en développant la thèse catholique, avait cité un texte de saint Paul sur la vérité qui pouvait se trouver parfois chez les païens eux-mêmes. Là-dessus, Gaudentius prenait feu. Il sommait son adversaire de montrer « ce que l'Apôtre n'avait pas retranché dans le sacrilège des Gentils, ce qu'il ne condamnait pas dans leur rite profane[3] ». C'était triompher trop aisément, en déplaçant la question.

Sur un autre point, Gaudentius cherchait encore querelle à l'évêque d'Hippone, qu'il accusait même de mauvaise foi. Il lui reprochait d'avoir mal interprété un passage de la lettre de Dulcitius. Dans sa première réponse, le Donatiste avait prétendu que le tribun lui-même reconnaissait dans son Eglise « l'Eglise de vérité ». Augustin, commentant ce passage, avait fait remarquer que le mot « vérité » ne se trouvait pas dans la lettre du tribun[4]. Devant cette observation, Gaudentius s'emportait : « Tu te trompes, s'écriait-il, tu te trompes, ou plutôt, tu trompes. Voici les paroles du tribun : « Respecte ce grand édifice de la « maison du Seigneur, où tu as invoqué souvent le nom de Dieu « et de son Christ : qu'on ne dise pas que cet édifice, confié à tes « soins, a été brûlé par ta religion. » Comprends donc que *religion* signifie *vérité*, comme superstition signifie mensonge[5]. » On voit que Gaudentius avait tort de se fâcher : il avouait lui-même implicitement que la critique de son contradicteur était parfaitement fondée.

L'ouvrage se terminait par des protestations contre l'inter-

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 8.
2) *Ibid.*, II, 7.
3) *Ibid.*, II, 10, 11.
4) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
5) *Ibid.*, II, 11, 12.

vention de l'empereur et de ses agents dans les affaires religieuses. C'était l'occasion de nouvelles attaques personnelles. L'évêque d'Hippone, pour justifier par les Livres saints l'action du pouvoir civil, avait rappelé entre autres l'exemple du roi de Ninive, qui avait prêté son concours au prophète Jonas pour la conversion de ses sujets[1]. A ce propos, Gaudentius traitait Augustin d'imposteur : « Pourquoi, lui disait-il, pourquoi tromper les malheureux ? C'est à Jonas que Dieu a donné des ordres, c'est le prophète que le Seigneur a envoyé vers le peuple ; au roi, il n'a donné aucune mission de ce genre[2]. » Au lieu d'éclater en injures, le Donatiste aurait mieux fait de relire l'histoire de Jonas : il y aurait vu que l'auteur de la méprise, l'imposteur, comme il disait, c'était lui-même. Jusqu'au bout, il avait joué de malheur dans ses charges contre son confrère d'Hippone.

Toujours prompt à la riposte, Augustin n'a pas manqué de relever ces erreurs, comme de signaler tous les points faibles de l'ouvrage dirigé contre lui : le vague des réponses, les amplifications oiseuses, les dissertations à côté, les lieux communs, l'effort pour se dérober, les affirmations téméraires, les coups portant à faux, l'injure substituée au raisonnement[3]. A plusieurs reprises, l'évêque d'Hippone a parlé durement du factum que lui avait adressé l'évêque de Thamugadi. Il lui écrivait : « J'ai reçu ta réponse, Gaudentius : si toutefois l'on doit appeler cela une réponse. Si tu as tenu à me répondre, c'est que tu craignais, en te taisant, de nous autoriser à dire que tu avais été confondu. Mais répondre n'est pas la même chose que ne pas se taire. Si c'était la même chose, ta réponse serait merveilleuse. Mais tu n'as obtenu que ce résultat : maintenant, ceux-là mêmes, qui pouvaient espérer de toi quelque chose, savent que tu n'as rien trouvé à répondre, et que pourtant tu as répondu pour ne pas te taire. Donc, en voulant empêcher que l'on ne pût te dire vaincu, tu as montré que tu l'étais. Pour le prouver, il suffit de tes propres ouvrages, s'ils sont lus par des lecteurs intelligents qui les comparent attentivement aux miens[4]. » Dans les derniers mots qu'il ait adressés à Gaudentius, Augustin précise sa critique : « Si tu songes à répondre, garde-toi d'oublier le sujet et de te perdre en propos superflus. Considère ce qui a été dit : réponds à ce qui a été dit, non pas en cherchant à l'éluder fallacieusement, mais en discutant avec raisons à l'appui. Dans ta

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 25, 28 ; 34, 44. — Cf. *Jonas*, 3, 6-9.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 12, 13.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; 13, 14 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Contra Gaudentium*, II, 1.

dernière réponse, si prolixe, tu n'as pas dit grand'chose, ou plutôt, tu n'as rien dit : si cela paraît nécessaire, et si le Seigneur me le permet, je le démontrerai plus en détail dans un autre ouvrage[1]. » C'étaient, on le voit, de vrais coups de massue.

D'après les derniers mots cités, Augustin supposait donc que Gaudentius répondrait de nouveau ; et lui-même songeait à reprendre la discussion dans un traité plus étendu. Cependant, rien n'autorise à croire qu'aucun des deux adversaires ait recommencé l'attaque : autrement, nous le saurions par les *Rétractations*[2], qui sont postérieures de plusieurs années. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone avait alors des préoccupations plus pressantes : c'était le temps de ses grandes controverses contre les Pélagiens[3]. Quant au Donatiste, il se décourageait sans doute à constater l'échec assez piteux de ses ripostes. Et puis, son bûcher l'attendait toujours, dans cette basilique pleine de candidats anxieux au martyre : ce bûcher, où il allait chaque jour admirer son héroïsme, où il voyait briller comme des reflets du Paradis, et où peut-être il n'est jamais monté.

Abstraction faite des critiques et des railleries d'Augustin, on doit reconnaître que le dernier ouvrage de Gaudentius ne contenait rien de décisif ni de bien nouveau. Le fond est à peu près le même que dans les lettres à Dulcitius, où la matière, déjà, n'était pas neuve. Dans tout ce qui nous est parvenu du Donatiste de Thamugadi, on trouve simplement le fond commun de toute la controverse donatiste. Sans doute, on pourrait presque faire la même observation pour les meilleurs des polémistes de la secte ; mais, le fond d'idées restant le même, il y a la manière de s'en servir. Petilianus et d'autres, qui avaient de l'originalité dans l'esprit, renouvelaient sans y songer la controverse en rajeunissant les vieux thèmes. Gaudentius ne renouvelait et ne rajeunissait rien du tout. Il faisait miroiter le cliché dans toute son horreur, quand il ne le brisait pas par ses maladresses.

Les seules choses qui lui appartiennent en propre dans ses polémiques, ce sont, en effet, ses maladresses et ses erreurs. Il commet de lourdes bévues. Il cite, sans les vérifier, des textes bibliques qu'il interprète de travers[4]. Il allègue, sans les contrôler, des faits historiques qu'il connaît mal et qu'il altère[5]. Quand il se mêle d'exposer la doctrine, il la fausse en y faus-

1) *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.
2) *Retract.*, II, 85.
3) *Ibid.*, II, 87-88 ; 92-93.
4) *Epist.* 204, 6 ; *Contra Gaudentium*, I, 28, 32 ; 30, 34 ; 31, 36 et suiv. ; II, 4 ; 10, 11 ; 12, 13.
5) *Contra Gaudentium*, II, 7 ; 13, 14.

sant les proportions, ou en poussant jusqu'à l'absurde les théories donatistes. Il laisse alors échapper des déclarations imprudentes, qui sont en désaccord avec les principes soutenus par ses amis à la Conférence de 411, et qu'auraient sûrement désavouées les habiles du parti. Par exemple, il étend la solidarité chrétienne à tous les péchés commis dans le monde entier, même aux péchés ignorés commis par des inconnus : ce qui était une hérésie, même au point de vue des Donatistes[1]. Il n'est guère plus heureux, quand il développe les plus beaux thèmes, de tradition dans les controverses de la secte : revendication des droits de la conscience, liberté de croyance et de culte, protestations contre les persécutions, contre toute intervention du pouvoir séculier. Même alors, il compromet sa cause par des affirmations erronées, des chicanes intempestives ou les récriminations mesquines de sa rancune[2].

On pourrait être tenté de faire exception pour un élément de ses polémiques, qui, à première vue, peut sembler plus personnel et original : l'apologie du martyre volontaire[3]. Cependant, ici, l'originalité n'est qu'apparente ; elle vient des circonstances, non de l'homme. Elle risquerait même de paraître banale, si l'on se représentait bien le polémiste dans son milieu de fanatiques, si l'on se souvenait de la place qu'avait toujours tenue le martyre volontaire dans les dévotions de la secte. Même quand il parle de se brûler vif, l'évêque de Thamugadi ne fait encore qu'imiter des confrères : et des confrères qui, eux, s'étaient réellement brûlés[4]. Et puis, vraiment, il parle trop de son suicide : surtout pour un homme qui, avant de se jeter dans le feu (s'il s'y est jeté), eut le temps d'écrire trois ouvrages.

Passons condamnation sur la banalité du fond, sur les erreurs, les maladresses ou les rodomontades. Mais la méthode de polémique ne vaut guère mieux. Malgré ses airs d'apôtre bourru, Gaudentius manque de franchise et de netteté dans la controverse. Il songe plus à se dérober qu'à se défendre ; il élude les questions embarrassantes, ou y fait des réponses évasives ; il querelle ses contradicteurs sur des détails insignifiants ; il multiplie les chicanes, les accusations vagues, les récriminations, les injures ; et, naturellement, il n'admet pas qu'il ait pu se tromper[5]. On ne sait jamais exactement où il en est dans ses dissertations, et l'on ne sait pas toujours ce qu'il veut dire ;

1) *Contra Gaudentium*, II, 4-5.
2) *Ibid.*, I, 19, 20 ; 24, 27 et suiv. ; 26, 29 ; 34, 44 et suiv. ; II, 12, 13.
3) *Ibid.*, I, 28, 32 ; 30, 34 et suiv. ; *Epist.* 204, 6.
4) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.
5) *Ibid.*, II, 1 et suiv. ; 13, 14 ; *Retract.*, II, 85.

on n'oserait affirmer qu'il l'ait su lui-même. A tout moment, il semble oublier ce dont il voulait parler; mais il parle de tout à propos de tout, parfois en termes sibyllins. Si, dans les lettres à Dulcitius, il traite à peu près la question posée par le tribun, en revanche, dans la lettre à Augustin, il va comme au hasard, dissertant à côté, polémiquant dans le vide, mêlant aux attaques personnelles ou aux critiques de détail tous les lieux communs du parti, avec des considérations vagues et intempestives sur l'Eglise de Donat. Lui qui affecte de dédaigner l'argumentation de ses contradicteurs, il ne raisonne guère pour son compte. Aux raisonnements ou aux faits, il oppose des textes bibliques, qu'il comprend de travers, des digressions où il s'égare, des dilemmes qui cachent mal des sophismes, des subtilités inintelligibles, des aphorismes ou de tranchantes affirmations, sans compter les injures [1]. L'évêque de Thamugadi, décidément, est un médiocre polémiste.

C'est un écrivain presque aussi médiocre. S'il était passé par les écoles, il n'y avait pas appris l'art de la composition. Sa longue lettre à Augustin, si l'on en juge par les analyses et les appréciations du destinataire, était d'une singulière incohérence : mélange informe d'amplifications et de chicanes, de hors-d'œuvre et de lieux communs [2]. Les deux lettres à Dulcitius semblent d'abord mieux ordonnées. Cependant, la composition y est encore très heurtée. L'auteur n'y marque jamais la transition d'une idée à l'autre : il procède par bonds, et ne retombe pas toujours sur ses pieds [3]. Quant à la langue, elle est quelconque. C'est le latin courant des Africains de ce temps-là : manié par un homme qui, visiblement, était un demi-lettré, qui ne respectait pas toujours la propriété des termes, et qui abusait des formes analytiques ou autres tours populaires [4]. On remarque une certaine maladresse dans la construction des phrases, souvent embarrassées, parfois obscures [5]. Dans le style, où manque ordinairement la précision et toujours l'élégance, on voit alterner la platitude et la recherche. Tantôt l'idée se traîne dans une période verbeuse, sans couleur et sans vie ; tantôt elle prend quelque relief dans une antithèse, dans une formule, dans un trait, même dans un trait d'esprit, malheureusement d'une ironie assez lourde. A l'occasion, ce style a du mouvement. Mais

1) *Contra Gaudentium*, I, 28, 32 ; 36, 46 ; II, 1 et suiv. ; 4 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 12, 13 et suiv.

2) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; 13, 14.

3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 2-5 ; 12-14.

4) *Ibid.*, 5-6 ; 8-9 ; 12-15.

5) *Ibid.*, 2-3 ; 11-12.

d'ordinaire, quand il n'est pas plat, il est tendu et raide dans l'âpreté du ton [1].

Aussi bien comme écrivain que comme polémiste, Gaudentius n'a droit qu'à une place très modeste dans la littérature du pays, même de la secte. Ce n'est pas à dire que ses œuvres soient entièrement négligeables. Médiocres en elles-mêmes, elles présentent cependant un véritable intérêt historique : non seulement pour l'étude du Donatisme ou des polémiques d'Augustin, mais pour la connaissance de la civilisation africaine en ces temps-là. Elles nous révèlent un aspect assez curieux de ce Thamugadi chrétien, qui, de nos jours, est sorti de terre. Elles nous font assister aux péripéties d'une persécution, qui ne paraît pas avoir été bien terrible, mais qui ne manquait ni d'imprévu ni de pittoresque. Enfin, dans ce Timgad désert des archéologues, aux églises vides, aux longues rues bordées de portiques silencieux, elles nous font entrevoir des hommes, même un drame de la conscience humaine, avec un coin de littérature.

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 3 ; 9-10 ; 13-14.

CHAPITRE VI

FULGENTIUS LE DONATISTE

I

Le donatiste Fulgentius. — Ce qu'on sait de lui. — Il était Africain et vivait au temps d'Augustin. — Il n'est mentionné que dans un traité anonyme dirigé contre lui. — Le dialogue *Contra Fulgentium donatistam*. — Comment on peut reconstituer l'ouvrage de Fulgentius. — Date approximative de cet ouvrage.

Sur le donatiste Fulgentius, on ne sait rien de précis. On a pourtant tout lieu de croire qu'il est l'auteur d'un traité *Sur le baptême*, longtemps oublié, disparu pendant des siècles, et récemment reconstitué [1].

D'après le contenu de l'ouvrage, on voit que l'auteur était Africain, qu'il vivait au temps d'Augustin, et qu'il était probablement clerc dans l'Église schismatique. A ces indications sommaires se réduisent nos données sur la biographie de ce Fulgentius donatiste, qui, assurément, ne peut être identifié avec aucun des évêques homonymes, avec aucun des autres écrivains du même nom.

Si nous connaissons l'existence du donatiste Fulgentius, si même nous pouvons restituer son traité *Sur le baptême*, c'est grâce à un dialogue anonyme, où il est nommé, cité, combattu, réfuté phrase par phrase.

Parmi les ouvrages attribués à saint Augustin, figure le dialogue intitulé *Contra Fulgentium donatistam* [2]. Assurément, l'attribution est plus que suspecte; mais l'opuscule est sûrement d'origine africaine, et du temps d'Augustin. On ne saurait admettre l'hypothèse d'érudits anciens, qui y voyaient une

1) *Revue de philologie*, 1907, p. 245-250. — Voyez plus haut, tome V, *Appendice* III. A notre édition se rapportent les renvois au *De baptismo* de Fulgentius.

2) *Contra Fulgentium Donatistam* incerti auctoris liber, dans la *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 763-774. — Edition critique de Petschenig, Vienne et Leipzig, 1910 (dans le *Corpus scriptor. eccles. lat.* de l'Académie de Vienne, tome LIII, p. 289-310).

œuvre de Vigilius, pieux faussaire et évêque de Thapsus à la fin du cinquième siècle [1]. Sans parler des autres raisons d'écarter cette opinion, on ne s'explique pas quel intérêt cette controverse antidonatiste aurait pu présenter pour des contemporains de Vigilius, sous la domination des Vandales ariens. Au contraire, par le sujet et le contenu, par la méthode de discussion, par l'allure du développement, le *Contra Fulgentium* se rattache étroitement aux polémiques du temps d'Augustin.

On en peut même fixer la date approximative, d'après les indications chronologiques que contient l'opuscule. L'auteur fait allusion au schisme des Maximianistes et à leurs querelles avec les Primianistes, entre 392 et 410 [2]. Il mentionne également les procès-verbaux de la Conférence de 411 [3]. Il connaît les documents authentiques produits à cette conférence ; il est même le seul qui nous ait conservé le texte littéral du vote de Marcianus au concile schismatique tenu à Carthage en 312 [4]. D'autre part, il ne fait allusion ni aux conquérants vandales, ni aux persécutions des Ariens contre les Catholiques, ni même aux dernières mesures de rigueur prises contre les Donatistes vers 420, lors de l'affaire de Gaudentius à Thamugadi [5]. D'après cela, l'ouvrage a été écrit sûrement après 411, et probablement avant 420, c'est-à-dire dans les années qui ont suivi la célèbre Conférence de Carthage où fut condamné le schisme africain.

On s'accorde à penser que le dialogue n'est pas d'Augustin. D'abord, il ne figure pas dans les *Rétractations*, où sont énumérés à leur date tous les traités, même postérieurs, contre les Donatistes. Puis, le style et le ton ne sont pas dans la manière de l'évêque d'Hippone. On remarque même des divergences dans l'interprétation de plusieurs textes bibliques, comme dans l'appréciation des doctrines [6]. Pourtant, l'influence directe du maître, du grand adversaire des Donatistes, se reconnaît partout : dans les idées, dans la méthode de polémique, dans la disposition du dialogue, dans le choix des arguments, jusque dans le détail du style. Tout porte à croire que le *Contra Fulgentium* a été écrit du vivant d'Augustin, peu après 411, par un clerc de son entourage ou de son école.

Sur les circonstances de la controverse, l'auteur du *Contra Fulgentium* nous renseigne avec précision, dès ses premiers

1) *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 763.
2) *Contra Fulgentium*, 22 ; 24-25.
3) « Marcellini Gestis » (*ibid.*, 22).
4) *Ibid.*, 26.
5) Augustin, *Epist.* 204 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.
6) *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 761 et suiv.

mots : « J'ai reçu, frère Fulgentius, le livre (*libellum*) qui m'a été adressé par Ta Piété ; et je l'ai reçu de bonne grâce. Est-ce toi-même qui l'as composé, ou le tiens-tu d'un autre? Je ne m'en inquiète guère. C'est un devoir de notre religion, de ne point considérer les personnes, mais de chercher en toute chose la vérité, de la reconnaître après l'avoir trouvée, de la garder après l'avoir reconnue[1] ». Le *Contra Fulgentium* est donc une réponse à un traité sur le baptême, qui avait été envoyé à l'auteur catholique par le donatiste Fulgentius, et qui était sans doute l'œuvre de ce Fulgentius. A première vue, l'opuscule a la forme d'un dialogue. En réalité, c'est une réfutation directe du traité donatiste, dans un cadre analogue au cadre des ouvrages d'Augustin contre Petilianus ou contre Gaudentius.

La plus grande partie du dialogue met en scène un Donatiste et un Catholique[2]. Les formules employées pour indiquer les changements d'interlocuteur (*Donatista dixit — Catholicus respondit*), rappellent l'alternance des *Petilianus dixit* et des *Augustinus respondit* dans le second livre *Contra litteras Petiliani*[3]. Ici, comme dans l'ouvrage d'Augustin, le dialogue n'a d'une conversation ou d'un débat que l'apparence ; il se réduit à deux monologues qui s'entrecoupent et se poursuivent parallèlement. Seul, le Catholique discute les affirmations ou les citations bibliques de son adversaire. Le Donatiste continue sans rien entendre ; il ne répond jamais aux objections. Toutes ses tirades se relient étroitement l'une à l'autre : ce sont simplement les fragments successifs du traité donatiste. Il suffit de mettre bout à bout ces fragments, pour reconstituer tout l'opuscule. En effet, le plan du traité ainsi restitué correspond exactement à l'analyse qui en est faite au début par l'auteur catholique[4].

Cependant, la fin du *Contra Fulgentium* diffère sensiblement du reste. Brusquement, les interlocuteurs changent, ou plutôt, ils sortent de l'anonymat : le Donatiste est remplacé par Fulgentius lui-même, et le Catholique par Augustin[5]. Même changement dans l'allure du dialogue, qui désormais est plus coupé, plus vif. Ce n'est plus un monologue donatiste, interrompu de temps à autre par les objections d'un Catholique ; c'est presque une véritable discussion, où le sourd paraît entendre, écouter son adversaire et même lui répondre[6].

1) *Contra Fulgentium*, 1.
2) *Ibid.*, 2-20.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 1.
4) *Contra Fulgentium*, 1.
5) « Fulgentius dixit — Augustinu respondit » (*ibid.*, 21 et suiv.).
6) *Contra Fulgentium*, 21-26.

On est tenté d'abord de supposer que les deux parties ne sont pas de la même main. Pourtant, ni dans le ton, ni dans le système d'argumentation, ni dans la langue, on ne relève rien qui justifie cette hypothèse. L'introduction brusque des noms de Fulgentius et d'Augustinus doit être le fait d'un copiste. Le sujet traité à la fin (indignité des Catholiques) est annoncé dès le début, dans l'analyse préalable de l'ouvrage donatiste [1]. Le changement dans l'allure du dialogue peut s'expliquer par la différence des questions. Jusque-là, c'étaient des exposés de doctrine, des réfutations fondées sur des textes bibliques : on pouvait procéder par tirades. Vers la fin, on arrive à la question de fait et de personnes : les Catholiques sont-ils des pécheurs ? La discussion prend aussitôt un tour plus vif ; mais elle a toujours pour point de départ, et pour limite, les phrases de l'opuscule à réfuter. Bref, dans les derniers chapitres, l'auteur du *Contra Fulgentium* reproduit encore le texte du traité donatiste, avec quelques modifications insignifiantes, nécessitées par le dialogue.

S'il en fallait une dernière preuve, on la trouverait dans la comparaison des nombreuses citations bibliques faites par les deux adversaires. Sauf quelques variantes sans importance, l'interlocuteur catholique suit toujours la Vulgate, dont l'usage commençait à se répandre en Afrique dans le premier tiers du cinquième siècle. Au contraire, le Donatiste, comme tous les sectaires de son Église, s'en tient aux vieux textes « africains », ceux du temps de saint Cyprien [2]. On observe le même contraste entre les citations des Catholiques (textes italiens revisés ou Vulgate) et les citations des Donatistes (vieux textes africains), dans les ouvrages polémiques d'Augustin et dans les procès-verbaux de la Conférence de 411 [3].

Avec les fragments épars dans le *Contra Fulgentium*, on peut donc reconstituer le texte entier de l'opuscule donatiste, dont l'ouvrage catholique est une réfutation.

Ainsi que nous l'avons dit, l'auteur du *Contra Fulgentium* avait reçu de Fulgentius le traité donatiste. Il supposait, mais sans en avoir la preuve, que l'opuscule avait été composé par Fulgentius lui-même [4]. En tout cas, il procède et discute comme

1) « Et peccatores omnino non dabunt » (*ibid.*, 1).

2) Par exemple : Jérémie, 2, 13 (cité par Fulgentius, *De baptismo*, 2) ; Isaïe, 33, 14-16, et Jérémie, 15, 18 (= Fulgentius, *De baptismo*, 3) ; — *Cantic.*, 4, 12-13 (= Fulgentius, *De baptismo*, 5) ; etc. — Toutes ces citations sont conformes au texte biblique de s. Cyprien.

3) Voyez plus haut, tome I, p. 136 et suiv. ; p. 157 et suiv.

4) *Contra Fulgentium*, 1.

si Fulgentius était l'auteur. Telle était aussi l'opinion des premiers copistes, qui paraissent avoir imaginé le titre *Contra Fulgentium donatistam*, et qui, à la fin du dialogue, ont identifié l'interlocuteur donatiste avec Fulgentius [1]. Nous n'avons pas de raison pour rejeter cette tradition, pas plus que nous ne pouvons la justifier. Nous ne connaissons d'ailleurs, au temps d'Augustin, aucun Donatiste du nom de Fulgentius : nom commun en Afrique, où ont vécu Fulgentius de Ruspæ et Fulgentius Ferrandus. Le personnage qui nous occupe ne devait pas être un évêque; car il ne figure pas, dans les longues listes d'évêques donatistes, au procès-verbal de la grande Conférence de Carthage. C'était probablement un prêtre ou un diacre de la secte.

Le traité de Fulgentius *Sur le baptême*, qui ne renferme aucune indication chronologique, peut néanmoins être daté indirectement. L'auteur du *Contra Fulgentium* avait reçu du Donatiste lui-même l'opuscule qu'il réfutait, et qui venait de paraître [2]. Les deux ouvrages sont donc, à peu près, du même temps. Or, nous avons vu que le *Contra Fulgentium* a été sûrement écrit après 411, et probablement avant 420. L'opuscule de Fulgentius a dû être composé aussi entre les années 412 et 420.

II

Le *Libellus de baptismo* de Fulgentius. — Titre et forme de l'opuscule. — Sujet. — Controverse sur le baptême. — Commentaire de textes bibliques. — Contenu et plan de l'ouvrage. — Théorie du baptême. — La source de vie. — Réfutation de la doctrine catholique sur les sacrements. — L'onction. — Indignité des Catholiques. — Pourquoi on doit les rebaptiser. — Caractères de l'ouvrage. — Le fond. — La mise en œuvre. — Langue et style. — Violence du ton. — Allure populaire de la polémique. — Intérêt historique de ce pamphlet.

Du livre de Fulgentius, le titre n'est pas indiqué par le *Contra Fulgentium ;* on ne peut donc restituer ce titre que d'après les vraisemblances. L'opuscule traitait presque exclusivement du baptême : comme l'ouvrage analogue de Petilianus, il devait être intitulé *De unico baptismo* ou *De baptismo* [3]. Il est qualifié de *libellus ;* et il avait la forme d'une lettre [4].

1) *Contra Fulgentium*, 21-26.
2) *Ibid.*, 1.
3) Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 1 ; *Retract.*, II, 60.
4) *Contra Fulgentium*, 1.

Le sujet, c'était l'éternelle controverse, entre Donatistes et Catholiques, sur la question du baptême. La discussion se poursuivait surtout à coups de textes bibliques. Ici, la transcription et le commentaire de ces textes occupent une place tellement prépondérante, que tout y semble subordonné, jusqu'au plan de l'ouvrage.

Voici comment l'auteur du *Contra Fulgentium*, s'adressant à Fulgentius lui-même, résume le contenu du traité donatiste : « Je vais indiquer brièvement ce que tu as développé ingénieusement dans ta lettre. Donc, tu as dit : « Il y a un seul baptême, que le Samaritain, c'est-à-dire l'hérétique, ne possède pas. Il y a un seul jardin clos, qui est l'Église, où est une source close, interdite à tout profane. Il y a une seule huile, qui est l'onction très sainte, que corrompent les mouches mourantes, et que ne donneront nullement les pécheurs [1]. » Cette analyse correspond bien au contenu de l'opuscule, tel que nous l'avons reconstitué. Le plan, assez artificiel, est fondé sur le commentaire de certains passages de l'Écriture, dont l'interprétation était l'objet d'incessantes controverses entre les deux Églises rivales. Malgré des incertitudes, des redites et quelque confusion, on y distingue quatre parties : baptême [2], source de vie [3], onction [4], indignité des Catholiques [5].

Dès ses premiers mots, Fulgentius pose brutalement la question du baptême, en plaçant sa doctrine sous le patronage du Christ lui-même : « Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, docteur et gardien du baptême unique, a voulu empêcher que les âmes altérées ne fussent entraînées à travers des lacs desséchés par l'erreur de l'esprit. Il a proclamé qu'il avait une source intarissable. Il l'a attesté dans son Évangile... Et il ne permet pas de dire qu'on puisse boire au hasard et partout : il a distingué lui-même entre les eaux, en condamnant dans sa source l'origine de l'apostasie Samaritaine [6]. » Il y a donc « deux genres de baptême [7] ». Ou plutôt, il y a un vrai baptême, celui que confère la véritable Église, et un faux baptême, celui qui est administré en dehors d'elle, et qui du vrai a seulement l'apparence. Ce faux baptême, qui est nul, c'est celui des hérétiques, des schismatiques, même des soi-disant Catholiques.

Fulgentius s'indigne à l'idée qu'on puisse placer sur le même rang le sacrement authentique et sa contrefaçon : « Si,

1) *Contra Fulgentium*, 1.
2) Fulgentius, *De baptismo*, 1-4.
3) *Ibid.*, 5-8.
4) *Ibid.*, 9-14.
5) Fulgentius, *De baptismo*, 15-16.
6) *Ibid.*, 1.
7 « Vides ergo duo genera esse baptismatum... » (*ibid.*, 2).

comme tu l'affirmes, une même foi confère la même efficacité à l'un et l'autre sacrement, pourquoi donc Dieu a-t-il établi une juste séparation entre l'eau de la foi et l'eau de la perfidie [1] ? » Et il allègue plusieurs passages des Prophètes. Puis il s'emporte contre les gens qui ferment l'oreille à la vérité : « Démence inouïe des perfides, qui refusent de croire aux paroles divines, et qui, dans l'abîme de leur erreur, ne veulent pas garder la doctrine simple de l'Apôtre [2] ! » On devine qui sont les perfides.

De ces divers témoignages, l'auteur tire la doctrine donatiste : il y a, en réalité, un « baptême unique », qui appartient à Dieu, donc à son Eglise [3]. Ce sacrement ne peut être administré par des schismatiques ou des hérétiques ; et le prétendu baptême des soi-disant Catholiques n'en est qu'une caricature.

Dans la seconde partie de son opuscule, Fulgentius développe la même théorie sous une autre forme : celle d'un symbole emprunté à la Bible, surtout au *Cantique des cantiques* [4]. Il y a une seule source de vie, qui appartient à la véritable Eglise, c'est-à-dire à l'Eglise de Donat, et qui est interdite à tous les profanes, à tous les non-donatistes [5]. A l'idée seule que les Catholiques osent approcher de cette source, Fulgentius entre en fureur : « Si donc, s'écrie-t-il, la véritable Eglise se glorifie d'une source unique, alors la prétendue Eglise des *traditeurs* n'est qu'une caverne, elle qui se vante de ses eaux multiples, elle qui s'enivre de son baptême, puis fornique avec les rois, suivant le mot de Jean : « Viens, je te montrerai la con-« damnation de la grande courtisane qui siège sur des eaux mul-« tiples ; et tous les habitants de la terre ont été enivrés du vin « de sa fornication » (*Apocal.*, 17, 1-2). Je le demande, quelles sont ces eaux multiples, sinon la pluralité des baptêmes ? quelle est cette courtisane, sinon la caverne des *traditeurs*, qui s'asservit aux plaisirs des rois, qui boit à la coupe des persécutions, et qui, aveuglée par l'ivresse, se mêle aux peuples pour entraîner dans la folie ceux qu'elle abreuve [6] ? » Grisé lui-même par son éloquence, l'auteur voit trouble. Il prétend assimiler les Catholiques, non seulement aux schismatiques, mais aux hérétiques, même aux Manichéens : « Donc, il est clair que chez les *traditeurs* se trouvent les eaux multiples : là, sont les semences diverses des schismes, les pestes multiformes des

1) Fulgentius, *De baptismo*, 3.
2) *Ibid.*, 4.
3) « Hinc sibi Deus unicum baptisma sse proclamat » (*ibid.*, 5).
4) *Cantic.*, 4, 12-13.
5) Fulgentius, *De baptismo*, 5-6.
6) *Ibid.*, 7.

hérétiques, les épouvantables immondices des Manichéens. Là, les âmes sont précipitées au fond d'un lac de boue, et englouties dans le gouffre d'une mort éternelle, qui jette aux flammes dévorantes l'huile de l'extermination[1]. » Comparer quelqu'un aux Manichéens, c'était, chez les Donatistes, la suprême injure.

Après la source, l'huile et les parfums. Le symbole a changé, mais non l'esprit de l'auteur, qui, cette fois, va appeler à l'aide les Harpies[2]. Le prétexte de cette galante évocation, c'est le rôle de l'onction dans le sacrement. Il y a, dit Fulgentius, une seule onction valable, celle que donne la véritable Eglise, et que ne peuvent donner les pécheurs : « Ecoute la parole de Salomon : « Les mouches, en mourant, détruisent « la suavité des parfums » (*Eccles.*, 10, 1). L'huile a son parfum propre, qui, s'il est touché par un coquin, se corrompt malgré tous les soins. Vous, traditeurs, vous traitez l'Esprit-Saint comme ces oiseaux immondes (les Harpies), qui se précipitent méchamment sur la table d'autrui et gâtent le parfum de l'huile par leur contact impur. C'est ce qu'enseigne nettement le très saint David ; il fixe la règle de notre foi, en nous apprenant que l'huile du pécheur n'apporte point le salut et ne doit toucher la tête de personne : « Que l'huile du pécheur, dit-il, « ne touche pas ma tête » (*Psalm.*, 140, 5). Il faut donc examiner avec soin la personne du pécheur, s'il est vrai que le Seigneur n'a pas parlé du prêtre sacrilège, comme le prétendent les profanes[3]. » Assurément, ce qui manque le plus dans cette diatribe amphigourique sur l'onction liturgique, c'est l'onction oratoire.

Ainsi, le baptême et ses rites, la source de vie et l'onction, appartiennent exclusivement à la véritable Eglise, celle de Donat. Les pécheurs, comme tous les profanes, n'y peuvent toucher sans profaner le sacrement et le rendre nul. D'où la fureur de Fulgentius contre les Catholiques, qui osent croire à la vertu de leur baptême. Il les déclare plus impudents que les pires des bandits : « Jamais brigand, s'écrie-t-il, n'a montré au grand jour son butin ; toujours les travailleurs de la nuit ont eu horreur de cette lumière qu'aiment tous les honnêtes gens. Seul, le traditeur n'est pas ébranlé par les menaces de Dieu, et se pavane dans les vêtements volés à autrui[4]. » Il dénonce en

1) Fulgentius, *De baptismo*, 8.
2) « Spiritum sanctum immundis alitibus traditores aequatis, quod in aliena mensa improbi corruant et olei suavitatem immundis tactibus fœdent » (*ibid.*, 9).
3) Fulgentius, *De baptismo*, 9.
4) *Ibid.*, 11.

eux des coquins qui « détournent le bien d'autrui », qui « accumulent les nuées du mensonge », qui « s'avancent par les replis tortueux des collines[1] ». Dans tous les coins de la Bible, il découvre la preuve de leurs méfaits.

Sans cesse, il fulmine contre leur indignité. Il les traite, non seulement de pécheurs, mais de schismatiques ou d'hérétiques. Il ne se lasse pas de répéter que leur faux baptême est complètement inefficace, qu'on doit les exorciser et les rebaptiser à leur entrée dans la véritable Eglise : « Je condamne ton baptême, dit-il, et, pour cette raison, j'exorcise tes fidèles. A Dieu ne plaise que je les laisse libres de partir ! car Dieu a dit : « Forcez-les tous d'entrer, pour que ma maison soit « pleine » (Luc, 14, 23). Il a dit *tous ;* il n'a fait exception pour personne. Je vous apprendrai que mon Eglise est la plus sûre. Je dirai qu'elle se compose d'une élite. Je montrerai que la véritable Eglise est celle qui souffre la persécution, non celle qui persécute. Je prouverai, suivant le mot de l'Apôtre (*Ephes.*, 5, 27), que mon Eglise, seule, n'a pas de rides ni de taches[2]. » En terminant, il résume les principaux griefs de son parti contre l'Eglise officielle : « Tu as livré les Ecritures, tu as sacrifié aux idoles. Ton père l'a fait ; je dis ton père, Caecilianus : il a livré, il a sacrifié, il a commis tous les crimes. Toi, son fils, tu n'as pas livré, sans doute, mais tu nous as persécutés... Vous êtes des schismatiques, vous qui avez sacrifié et livré les Ecritures[3] ». Sur ce refrain de haine s'arrête brusquement, comme essoufflé, le théoricien forcené du baptême donatiste.

D'un bout à l'autre du traité, dans chaque partie, presque dans chaque paragraphe, on voit se mêler ou se succéder régulièrement trois éléments divers, mais toujours les mêmes : citations de l'Ecriture, commentaire de ces textes, attaques contre les Catholiques. Dans aucun de ces compartiments, on ne rencontre rien d'original, rien qui appartienne vraiment à l'auteur : sauf, peut-être, l'allusion aux Harpies[4]. Ces textes dont Fulgentius fait si grand état, ces textes sur le baptême, sur la source de vie, sur l'onction, ce n'est pas lui qui les avait découverts ; ce n'est même pas lui qui avait imaginé de les transformer en engins de guerre. Il les avait pris tout simplement dans le vieil arsenal, ouvert à tous, de la controverse donatiste. Avant lui, bien d'autres polémistes s'en étaient servis,

1) Fulgentius, *De baptismo*, 12.
2) *Ibid.*, 14-15.
3) Fulgentius, *De baptismo*, 16.
4) *Ibid.*, 9.

avec plus ou moins de succès : surtout Parmenianus, le primat de Carthage, dans le grand ouvrage qu'a réfuté saint Optat[1]. Le commentaire, assez maigre, souvent obscur, que Fulgentius donne de ces textes, ne contient non plus rien de personnel, pas même les obscurités. Quant aux déclamations sur l'indignité des Catholiques, elles étaient de tradition chez tous les écrivains de la secte : malgré la violence des invectives et l'âpreté du ton, elles s'étalent ici dans leur banalité naïve[2]. Des trois éléments dont se compose l'opuscule de Fulgentius, on serait embarrassé de dire lequel était le moins neuf. Et voilà pour le fond.

Dans ces controverses de sectaires, où les thèmes et les moyens étaient presque imposés d'avance par la tactique et les traditions du parti, l'originalité du polémiste pouvait s'affirmer du moins par la mise en œuvre. Malheureusement, par l'usage qu'il fait de ses matériaux, Fulgentius trahit une singulière maladresse. On ne sait s'il a voulu composer un véritable traité, ou un simple recueil de textes bibliques, méthodiquement classés et commentés. Toujours est-il que les citations de l'Ecriture ont envahi tous les coins de son opuscule. Matériellement, elles occupent la moitié du livre[3]. Logiquement, elles dominent la pensée de l'auteur, décident du plan, règlent la marche des discussions. Ordinairement, dans ce genre d'ouvrages, les textes bibliques viennent à l'appui des raisonnements ou des théories ; ici, on dirait qu'ils sont toute la théorie, tout le raisonnement. D'après cela, on s'attend du moins à ce que l'exégèse, une exégèse personnelle, ingénieuse ou rajeunie, règne en maîtresse dans le développement de la controverse. Par surcroît de malechance, l'exégèse est ici très superficielle et banale, notoirement insuffisante, toujours trop sommaire, souvent nulle. En vain l'auteur accumule les textes ; il tient au nombre, plus qu'à la qualité ou à la valeur rationnelle. Ces textes, c'est à peine s'il les interprète ou les explique. Il se contente de les brandir en menaçant l'ennemi. De chacun d'eux, il se fait une arme, dont il tourne aussitôt la pointe contre les Catholiques détestés[4]. D'ailleurs, il frappe souvent à côté ; il diminue lui-même ses chances de toucher juste, par le retour trop ponctuel et la violence presque rituelle de ses invectives, qui trahissent trop évidemment le parti-pris, et qui par là met-

1) Optat, I, 6 ; II, 11-13 ; IV, 1 et suiv. ; V, 1 et suiv.

2) Fulgentius, *De baptismo*, 15-16.

3) Les citations bibliques remplissent des chapitres entiers. Cf. *ibid.*, 3-4 ; 6-7 ; 10 ; 13.

4) Fulgentius, *De baptismo*, 4 ; 6-8 ; 12 ; 14.

tent en défiance. Même, ces textes qui sont le tout de sa pensée et son seul moyen d'attaque, il ne sait pas toujours les classer, les disposer en ordre de bataille. Il n'évite pas le désordre ni les doubles emplois ; d'où bien des répétitions, des redites, de la confusion [1]. On ne peut dire que le polémiste brille par la clarté : c'est peut-être pour cela qu'il a toujours l'air de rendre des oracles.

Il ne rachète guère, par les mérites de la forme, la banalité du fond et les maladresses de la mise en œuvre. La langue ne présente rien de particulier, ni dans le vocabulaire ni dans la syntaxe, sauf un goût prononcé pour les tours analytiques, les constructions populaires, les mots sonores, les grands mots et les gros mots [2]. Le style est d'un demi-lettré qui se croit un fin lettré, qui cherche l'effet, et qui trouve surtout l'obscurité ou le ridicule. Çà et là, quelques formules assez bien frappées, quelques traits bien aiguisés. Mais trop d'expressions abstraites, et trop abstraites, qui sont loin d'être lumineuses ; des antithèses forcées, purement verbales ; des métaphores incohérentes. Des comparaisons banales : trop de sources et de fleuves, trop de lacs et de gouffres, trop de cavernes et trop de brigands [3]. Un mauvais goût agressif : des façons déplaisantes d'insister sur les images tirées de l'odorat ou autres sens, sur les parfums, sur l'huile et les mouches, sur les courtisanes, sur les ripailles et l'ivresse, sur les odeurs immondes [4]. Un style constamment tendu, redondant et déclamatoire, emphatique et verbeux, vulgaire dans sa préciosité. Et, dominant tout cela, cette impression de monotonie, que dégagent tant d'œuvres donatistes, malgré les tons violents chers à la secte.

Dans le style comme dans la pensée, dans l'exégèse comme dans la polémique, ce qu'il faut noter surtout, c'est l'allure populaire, au mauvais sens du mot : la brutalité, la violence, les instincts grossiers, les éclats de colère aveugle, la rancune se déchaînant en injures. Ce traité sur le baptême, qui d'abord semble une mosaïque de textes sacrés, est aussi un pamphlet brutal : une œuvre de haine, de haine fruste et maladroite [5].

C'est par là que l'opuscule, médiocre en lui-même, prend un intérêt historique. Sorti de la main d'un clerc quelconque, d'un

1) Fulgentius, *De baptismo*, 3-4 ; 7 ; 9-10 ; 13-14.

2) *Ibid.*, 2 ; 4 ; 6-9 ; 11.

3) *Ibid.*, 1-2 ; 7-8 ; 11-12.

4) *Ibid.*, 2 ; 6-7 ; 9 ; 14.

5) « Inaudita dementia perfidorum » (*ibid.*, 4). — « Aperta confessio perfidorum » (*ibid.*, 6). — « Traditorum spelunca, mulier fornicaria, meretrix » (*ibid.*, 7). — « Falsa Catholica mendacii nebulas conatur obtegere » (*ibid.*, 12).

demi-lettré, ce pamphlet naïf nous montre la querelle entre les deux Eglises, entre les évêques, se prolongeant dans la caste inférieure de la hiérarchie ecclésiastique ; et là, au contact des milieux populaires, s'envenimant encore dans l'ardeur exaspérée des conflits quotidiens, des haines instinctives, des rancunes et des préjugés du vulgaire.

CHAPITRE VII

ANONYMES DONATISTES, TRAITÉS, PAMPHLETS, CHRONIQUES

I

Traités anonymes. — Ouvrage remis à Augustin par le Donatiste Centurius. — Recueil de textes bibliques avec commentaire. — Traité donatiste, dirigé contre Augustin, et réfuté par lui dans le *Contra Donatistam nescio quem*. — Occasion et objet de ce traité. — Ouvrage donatiste sur Cyprien et le baptême, réfuté par Augustin dans le *De baptismo*. — Fragments conservés. — Contenu de l'ouvrage. — La question du baptême. — Le schisme et l'unité catholique. — Les Donatistes ont pour eux l'autorité de Cyprien. — Caractère de l'ouvrage.

En dehors des ouvrages dont nous avons parlé jusqu'ici, et dont les auteurs sont connus en toute certitude, l'Afrique donatiste a produit pendant la même période, qui correspond à l'épiscopat d'Augustin, toute une littérature anonyme : tantôt anonyme d'intention, de parti-pris [1], tantôt anonyme de fait, par suite de l'insuffisance de nos renseignements [2]. Cette littérature ne nous est guère connue qu'indirectement, de façon très incomplète et très inégale. Elle présente à peu près les mêmes caractères et les mêmes tendances que les ouvrages étudiés précédemment. On n'y relève rien de bien original ni de bien nouveau.

Cependant, elle n'est pas indifférente. D'abord, elle atteste l'activité polémique des dissidents africains en ces temps-là. Surtout, elle nous montre la controverse s'étendant à d'autres milieux sociaux, gagnant de proche en proche les classes moyennes, presque populaires, de la contrée. Après les chefs d'Église et les polémistes de marque, adversaires presque officiels des Catholiques, nous voyons à l'œuvre la foule des

1) Augustin, *Retract.*, II, 45 ; 53-54.

2) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13 ; 11, 15 ; 14, 22 ; II, 1, 2, etc. ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 19, 25 ; 20, 32 ; 21, 33 ; *Epist.* 141, 1 ; *Retract.*, II, 66.

obscurs et des inconnus. C'étaient de modestes clercs, même des laïques, peu lettrés. Mais tous étaient animés des mêmes passions, des mêmes rancunes, du même fanatisme. Tous étaient entraînés dans la querelle des Eglises par une ardente conviction : non par leurs fonctions ni par l'ambition d'une gloire personnelle, mais par un dévouement désintéressé à leur parti, par le désir de travailler pour la secte. Et cela, sans sortir de l'ombre, sans même attacher leur nom à leur œuvre.

Abstraction faite des sermons, dont nous parlerons plus loin [1], tous les ouvrages dont se compose cette littérature anonyme appartiennent à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : traités, pamphlets, chroniques.

A plusieurs reprises, Augustin eut à réfuter des traités donatistes dont il ignorait l'auteur [2]. Un jour, vers l'année 400, à Hippone, un Donatiste se présenta devant la porte de la cathédrale des Catholiques. C'était un certain Centurius, un laïque, qui probablement habitait la ville ou les environs. De la part de ses amis, il apportait un petit livre, qu'il remit aux clercs, et qui lui paraissait de nature à éclairer les Catholiques sur les mystères de la vérité donatiste. Nous ne serions pas surpris d'apprendre que ce Centurius était lui-même l'auteur, discret ou honteux, du libelle ; mais ce n'est là qu'une hypothèse. D'après ce qu'on nous en dit, l'opuscule était un recueil assez court, avec commentaire, des principaux textes bibliques, que les schismatiques produisaient à l'appui de leurs doctrines et pour la justification de leur schisme. L'évêque d'Hippone, toujours aux aguets pour dépister ses adversaires, crut devoir répondre à leur libelle. Il le fit, « très brièvement », nous dit-il, dans un traité qui était intitulé « Contre le livre apporté par Centurius, de la part des Donatistes — *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis* [3] ». Comme l'opuscule de Centurius, la réfutation d'Augustin est perdue. Nous en connaissons seulement le début [4]. De ces quelques mots, l'on peut conclure que l'ouvrage donatiste touchait notamment à la question du baptême.

Quelques années plus tard, vers 406, nous entendons parler d'un traité analogue, également écrit par un schismatique dans la région d'Hippone [5].

C'était après l'édit d'union de 405. En vertu de cet édit, les magistrats de la cité avaient dissous la communauté des dissi-

1) Chapitre IX, § 2.
2) Augustin, *Retract.*, II, 45 ; 53-54.
3) *Ibid.*, II, 45.
4) « Dicis eo quod scriptum est in Salomone: Ab aqua aliena abstine te » (*ibid.*, II, 45).
5) *Retract.*, II, 53-54.

dents et confisqué leur basilique, dont l'évêque catholique avait pris possession. Pour justifier ces mesures, pour rassurer la conscience des ralliés, et pour convaincre les indécis, Augustin avait composé un ouvrage spécial, intitulé « Preuves et témoignages contre les Donatistes. — *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber* ». C'était un recueil de pièces justificatives, versets bibliques, documents de toute sorte, tirés des archives publiques ou ecclésiastiques, sur le schisme africain et la querelle des deux Eglises : le tout expliqué, éclairé, commenté dans une Introduction. Cet ouvrage de circonstance, l'évêque d'Hippone avait eu l'idée originale de le faire transcrire tout entier « sur les murs de la basilique qui avait appartenu aux Donatistes[1] » : si bien que tous les gens de la ville, les passants amenés là par la curiosité, les schismatiques eux-mêmes ramenés par l'habitude, étaient comme forcés de s'instruire en lisant les affiches.

Comme bien l'on pense, cet ingénieux moyen de propagande ne fut pas du goût de tout le monde. Parmi les Donatistes qui étaient passés par là, ou qui avaient eu connaissance des documents, beaucoup durent se fâcher. L'un d'eux consigna ses observations dans un factum adressé à l'évêque catholique. Ce factum, l'auteur se garda bien de le signer ; mais il ne réussit pas pour cela à cacher sa qualité de schismatique. « Il s'en trouva un, nous dit Augustin, qui écrivit contre moi en taisant son nom ; mais il s'avouait donatiste, tout comme s'il s'était attribué cette qualité[2]. » Au factum, l'évêque d'Hippone répondit par un nouvel ouvrage, intitulé « Contre un Donatiste, je ne sais lequel — *Contra nescio quem Donatistam* [3] ». La réfutation est perdue, comme le livre réfuté. D'après les circonstances et le témoignage d'Augustin, on entrevoit cependant quel était le contenu du traité donatiste : des discussions sur la portée ou l'authenticité des documents d'archives, des chicanes sur les textes bibliques, des récriminations sur la légitimité du schisme, le tout entremêlé d'invectives contre l'évêque d'Hippone[4].

Sur les traités anonymes dont il a été question jusqu'ici, nous n'avons que des indications assez sommaires. Nous sommes mieux renseignés sur un autre ouvrage donatiste, relatif au baptême, qui fut composé en ces temps-là dans la même région.

1) « Eumque (libellum) sic edidi, ut in parietibus basilicae, quae Donatistarum fuerat, prius propositus legeretur » (*ibid.*, II, 53).

2) *Retract.*, II, 53.

3) *Ibid.*, II, 54.

4) *Ibid.*, II, 53-54.

Vers 400, Augustin publia son gros traité, en sept livres, qui est intitulé : « Sur le baptême contre les Donatistes — *De baptismo contra Donatistas*[1] ». Il s'attachait surtout à y démontrer que les schismatiques n'étaient nullement fondés à invoquer l'autorité de Cyprien, pour justifier leur doctrine sur le baptême. La question était alors très discutée en Afrique, au moins à Hippone. Des Catholiques de cette ville avaient instamment prié leur évêque de s'expliquer là-dessus[2]. L'évêque avait promis de le faire. Au cours de ses controverses contre Parmenianus, il annonçait son intention de consacrer à ce sujet une étude spéciale, approfondie[3]. Peu de temps après, il s'acquitta de sa promesse, en donnant ses sept livres sur le baptême[4]. D'après toutes les circonstances de cette publication, émotion des Catholiques d'Hippone, promesses de l'évêque, importance de l'ouvrage, ton et allure de la controverse, réponse à des objections précises, reproduction et discussion de phrases où était exposée la thèse contraire, on ne peut douter qu'Augustin, dans le *De baptismo*, ait pris à partie un polémiste de la contrée : il y réfutait point par point un traité donatiste, tout récemment paru, trop bien accueilli autour de lui. Dans les sept livres de l'évêque catholique, on retrouve non seulement la substance de l'ouvrage donatiste, mais jusqu'à des fragments du texte[5].

Ce traité donatiste paraît avoir été écrit à Hippone ou dans la région, vers l'année 400, peu de temps avant la réponse d'Augustin. Comme cette réponse, il devait avoir pour titre « Sur le baptême — *De baptismo*[6] ». On en peut reconstituer, à peu près, le contenu. L'auteur s'était proposé d'établir, textes en mains, que la conception donatiste du baptême était celle de Cyprien. De là, deux séries de développements : des exposés de la doctrine des schismatiques, et, parallèlement, des citations de Cyprien, destinées à justifier la thèse.

Dans ses exposés de doctrine, l'auteur procédait moins en docteur ou en exégète qu'en polémiste et en homme d'école. C'est en minant le système adverse, qu'il défendait son propre système. Dans les prétendues contradictions et inconséquences des Catholiques, il découvrait un aveu implicite de leur erreur, un témoignage involontaire en faveur de la vérité donatiste. Pour démasquer ces inconséquences et ces contradictions,

1) *Retract.*, II, 44.

2) « Flagitantibus fratribus » (*De baptismo contra Donatistas*, I, 1).

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 14, 32.

4) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.

5) *Ibid.*, I, 10, 13 ; 11, 15 ; 14, 22 ; II, 1, 2 ; 7, 10 ; III, 2 ; etc.

6) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1 et suiv.

il appelait à la rescousse tous les raisonnements d'école. Par exemple, il opposait à ses adversaires ce dilemme, qu'il jugeait triomphant. Oui ou non, le baptême donatiste est-il valable ? S'il l'est, l'Eglise de Donat est la véritable Eglise ; et, comme l'Eglise est une, les soi-disant Catholiques sont des hérétiques ou des schismatiques. S'il n'est pas valable, pourquoi les Catholiques ne rebaptisent-ils pas les convertis ? En admettant dans leurs communautés des intrus non baptisés, ils avouent implicitement qu'ils ne sont même pas des chrétiens [1].

Ailleurs, la même objection, ou le même sophisme, reparaissait sous une autre forme. Les péchés, demandait l'auteur, sont-ils remis par le baptême donatiste ? S'ils le sont, les Donatistes ont avec eux l'Esprit-Saint ; donc, leur Eglise est la véritable, et les soi-disant Catholiques sont convaincus d'être des schismatiques. Si les péchés ne sont pas remis, alors le baptême donatiste ne compte pas ; mais les Catholiques doivent rebaptiser les convertis. Puisqu'ils ne le font pas, ils reconnaissent qu'ils ne représentent pas la véritable Eglise [2]. De toute façon, ils sont, pour le moins, des schismatiques ; et leur baptême, à eux non plus, ne compte pas [3].

De sa théorie sur le baptême, l'auteur prétendait conclure à la légitimité du schisme africain. Les Catholiques eux-mêmes reconnaissant comme valable le baptême de leurs adversaires, ceux-ci n'avaient aucune raison de se réconcilier avec l'Eglise officielle : « Du moment que vous acceptez notre baptême, déclarait le polémiste, que nous manque-t-il ? Pourquoi penser que nous devions nous rallier à votre communion [4] ? » Au reste, ajoutait-il, les fidèles de Donat ne doivent des comptes qu'à Dieu [5]. Ils ont le droit et le devoir de se tenir à l'écart des pseudo-Catholiques, qui sont eux-mêmes hors de l'Eglise, comme héritiers et complices des traditeurs [6].

Ces discussions doctrinales, avec leur cortège ordinaire de récriminations et de sophismes, n'étaient dans le traité donatiste qu'un élément accessoire : une Introduction à la démonstration historique qui était l'objet même du livre. La préoccupation principale de l'auteur, c'était de mettre en lumière l'identité fondamentale de la doctrine donatiste sur le baptême avec la doctrine de Cyprien [7].

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13.
2) *Ibid.*, I, 11, 15.
3) *Ibid.*, I, 11, 17.
4) *Ibid.*, I, 14, 22.
5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 7, 10.
6) *Ibid.*, VII, 2, 3 ; 25, 49.
7) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 2 ; III, 2 et suiv.

Dès les premières pages, le polémiste posait nettement la question : « Cyprien, disait-il, Cyprien, dont nous connaissons le mérite si éclatant et la doctrine si autorisée, Cyprien, siégeant avec de nombreux évêques ses collègues qui lui apportaient leurs suffrages, a fait promulguer dans un concile la déclaration suivante : Les hérétiques ou les schismatiques, c'est-à-dire tous ceux qui sont hors la communion de l'Eglise unique, ne peuvent conférer le baptême, et, en conséquence, quiconque vient à l'Eglise, après avoir été baptisé par eux, doit être baptisé dans l'Eglise[1]. » C'était exactement la thèse donatiste. Aussi le polémiste couvrait-il de fleurs l'illustre évêque de Carthage, resté le grand Saint des schismatiques, et devenu leur prophète. Il ne se lassait pas de le louer, d'invoquer son témoignage, de citer ses paroles[2]. Il passait en revue tous les ouvrages de Cyprien où était consignée sa doctrine sur le baptême des hérétiques : la lettre à Jubaianus[3], la lettre à Quintus[4], la lettre aux Numides[5], la lettre à Pompeius[6], les Actes du grand concile de Carthage où figuraient les votes motivés et unanimes de tous les évêques[7]. De toutes ces citations, qu'il commentait abondamment avec des cris de triomphe, il tirait toujours la même conclusion, qui retentissait comme un refrain : les Donatistes avaient conservé religieusement la doctrine traditionnelle de l'Eglise africaine ; et c'étaient les soi-disant Catholiques qui l'avaient reniée, pour tomber dans l'erreur et s'égarer dans le schisme.

Il y avait, pourtant, une difficulté : en ouvrant le concile de 256, Cyprien avait déclaré qu'il respectait l'opinion de tous ses collègues sur la question du baptême, et que les divergences possibles dans les votes ne devaient entraîner personne à une rupture. Cette déclaration solennelle du chef de l'Eglise africaine, qui d'avance avait réprouvé toute idée de schisme, ne laissait pas que d'embarrasser notre schismatique. Celui-ci essayait de se tirer d'affaire, mais par un détour assez fâcheux, qui était de nature à compromettre sa cause. A l'en croire, l'évêque de Carthage avait joué au concile une véritable comédie : en proclamant son respect de toutes les opinions, il voulait seulement amener les opposants, s'il y en avait, à se

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1, 2.
2) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 1-2 ; III, 2, 2-3 ; VII, 1 ; 17, 33 ; 25, 49 ; 49, 97.
3) *Ibid.*, III, 3, 4 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; V, 1 et suiv.
4) *Ibid.*, V, 18, 24 et suiv.
5) *De baptismo contra Donatistas*, V, 20, 28 et suiv.
6) *Ibid.*, V, 23, 31 et suiv.
7) *Ibid.*, II, 2, 3 et suiv. ; VI, 6, 9 et suiv. ; VII, 2 et suiv.

trahir, et il se réservait de les excommunier ensuite[1]. Explication inattendue, qui ne s'accorde guère avec les allures franches et la droiture de Cyprien, mais qui dénonce chez le schismatique une conception singulière des prérogatives épiscopales et des libertés à prendre envers la vérité. Par son hypothèse injurieuse, notre polémiste n'avait que trop justifié, par avance, cette dure réplique d'Augustin : « Prêter à un tel homme une telle perfidie, l'en louer même, c'est déclarer que soi-même on en est capable[2]. » En voulant trop prouver, le Donatiste avait découvert le point faible de son argumentation : en admettant que le grand évêque martyr de Carthage eût pu jouer une odieuse comédie du mensonge, il avait autorisé ses lecteurs à douter un peu de sa bonne foi.

Son ouvrage « Sur le baptême » n'en présentait pas moins un réel intérêt. Même dans l'exposé des doctrines, on surprend un effort personnel pour renouveler un peu la controverse. La thèse donatiste y est développée avec des arguments ingénieux, trop ingénieux même, et qui trahissent les souvenirs d'école avec un goût prononcé pour le sophisme[3]. Mais ce qui surtout était nouveau, au moins dans une certaine mesure, c'était l'idée génératrice du livre : l'idée de placer hardiment la doctrine de la secte sous le patronage de Cyprien[4]. Sans doute, dans l'Eglise de Donat, cette prétention était aussi ancienne que cette Eglise elle-même ; mais jamais jusqu'alors, à notre connaissance, elle n'avait été soutenue avec tant d'insistance et de ressources. Par là, elle prenait un relief tout nouveau. D'où l'émotion causée à Hippone, même dans les cercles catholiques[5] : émotion d'autant plus naturelle, que les Donatistes avaient raison, historiquement. Voilà pourquoi Augustin s'émut à son tour. La preuve que l'ouvrage réfuté par lui avait de l'importance, c'est qu'il a cru devoir le discuter point par point, dans un long traité en sept livres.

II

Pamphlets donatistes relatifs à la Conférence de 411. — Fragments conservés, et contenu de ces pamphlets. — Justification du rôle joué par les mandataires donatistes à la Conférence. — Histoire des origines du

1) *De baptismo contra Donatistas*, III, 3, 5.

2) « Qui hoc de tali viro quasi cum ejus laude sentiunt, nihil aliud quam se ipsos tales esse profitentur » (*ibid.*, III, 3, 5).

3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13 ; 11, 15 ; 14, 22.

4) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 2 ; II, 3, 4 ; III, 2 et suiv.

5) *Ibid.*, I, 1 ; *Retract.*, II, 44.

schisme. — Éloge de Donat le Grand. — Attaques contre Cæcilianus de Carthage et contre le pape Miltiade. — Justification du schisme. — Protestations contre la persécution. — Accusations contre le président de la Conférence. — Partialité de Marcellinus. — Il a été acheté par les Catholiques. — Action de ces pamphlets donatistes sur l'opinion.

Si, dans le monde donatiste, l'auteur d'un traité de controverse oubliait parfois de signer son œuvre, à plus forte raison les auteurs de pamphlets aimaient à garder l'anonyme.

Ce genre de littérature avait toujours été en honneur dans la secte, où l'on avait souvent mauvais caractère, et où l'on vivait ordinairement sur le pied de guerre. Dès l'origine, cet instinct batailleur s'était révélé dans les pamphlets contre Cæcilianus de Carthage[1]. Plus tard, à toutes les époques critiques de l'histoire du Donatisme, on voit la colère ou la sourde rancune des sectaires se manifester par l'éclosion de libelles, qui souvent contenaient de véritables réquisitoires contre les Catholiques, même des dénonciations contre des personnes, et qui se glissaient sournoisement jusque dans les salles d'audience des magistrats ou dans les bureaux des gouverneurs africains. Ces libelles diffamatoires, ces *famosi libelli*, comme on les appelait, pullulaient au point que la chancellerie impériale dut intervenir : à bien des reprises, sous le règne de Constantin, puis sous Constance, sous Valentinien, sous Théodose, des lois spéciales interdirent aux magistrats de tenir aucun compte des dénonciations anonymes contenues dans les *famosi libelli*, ordonnant même d'en rechercher et d'en punir les auteurs[2].

Cette guerre de pamphlets, qui avait commencé avec le schisme, se poursuivait encore à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième. Plusieurs des grands ouvrages étudiés plus haut étaient de véritables pamphlets : notamment, les lettres à Augustin, ou contre Augustin, de Petilianus, de Cresconius, de Gaudentius[3]. Mais il ne s'agit ici que des anonymes. La mode n'était point passée, de ces libelles diffamatoires dont les auteurs cachaient bravement leur nom : témoin une constitution de l'empereur Théodose[4]. Tandis que les protagonistes du parti de Donat combattaient à visage découvert leur redoutable adversaire d'Hippone, des pamphlétaires obscurs, et plus prudents, menaient dans l'ombre la petite guerre d'intimidation, de dénonciations, de défis, de protestations et d'injures. Ce

1) *Acta Saturnini*, 16-20 Baluze ; *Passio Donati*, 2 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 15 ; 88, 2 ; 93, 4, 13.

2) *Cod. Theod.*, IX, 34, 1-9.

3) Augustin, *Retract.*, II, 51-52 ; 85.

4) *Cod. Theod.*, IX, 34, 9.

fut bien pire après la déroute du parti dans la grande Conférence de Carthage : alors, depuis l'été de 411, et pendant plusieurs années, la haine et la rancune des schismatiques éclatèrent rageusement, dans toute l'Afrique donatiste, en une mitraille de pamphlets [1].

La condamnation du Donatisme à la Conférence, les édits qui suivirent, et dont les autorités poursuivaient rigoureusement l'exécution, avaient porté un coup mortel à l'Eglise dissidente, qui partout voyait dissoudre ses communautés et traquer ses fidèles. On confisquait les biens et les lieux de culte ; on exilait les évêques et les clercs qui refusaient de s'incliner ; on frappait d'amendes et l'on inquiétait de mille façons les laïques récalcitrants [2]. Aussi, les conversions se multipliaient [3]. Mais les intransigeants, aussi, étaient nombreux : d'autant plus raidis dans leur intransigeance, qu'ils protestaient ainsi contre les défections et les trahisons. Sauf quelques élus touchés de la grâce ou las d'une vie errante, les Circoncellions montraient plus d'ardeur que jamais dans les pratiques traditionnelles de leur dévotion, pillage ou guet-apens, incendie ou massacre, sûrs de venger ainsi leur Dieu de sectaires contre le Diable officiel [4]. Sans désavouer nettement ces compromettants collaborateurs, les chefs de la secte agonisante, les évêques, ceux du moins qui avaient pu échapper à l'exil en se cachant, ou ceux qu'on n'osait aller relancer dans leurs montagnes au milieu de populations prêtes à l'insurrection, les évêques donc, et d'autres clercs avec eux, menaient une campagne d'un autre genre : une campagne de sermons et de libelles [5].

Ils s'inquiétaient naturellement de voir tant de leurs anciens fidèles se détourner d'eux ; ils s'inquiétaient aussi d'entendre dire qu'on les rendait responsables de la catastrophe. Ils cherchaient donc à agir sur l'opinion pour réserver l'avenir, à ramener les convertis, à convaincre les indécis, en se justifiant aux dépens de leurs adversaires, surtout aux dépens du juge, qu'ils accusaient de partialité, d'injustice, de vénalité [6]. Ils

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Epist.* 141, 1 ; *Retract.*, II, 66.

2) *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 14, 15 ; 16, 17 ; 18, 19 ; 36, 46 ; 37, 50 et suiv. ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

3) *Epist.* 142 ; 144 ; 185, 2, 7 ; 185, 8, 32-33 ; 204, 1 ; 208 ; 209, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 24, 27 ; *Sermo* 360.

4) *Epist.* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 185, 7, 30 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

5) *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; 19, 25 ; 23, 39 ; 34, 57 et suiv. ; *Retract.*, II, 66.

6) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Epist.* 141, 1 et 12.

avaient deux moyens d'action, qui leur permettaient d'atteindre deux publics assez différents, la foule et les classes plus ou moins lettrées. Ils prêchaient tant qu'ils pouvaient, là où ils pouvaient, dans leur basilique, s'ils avaient réussi à la conserver, sinon, dans quelque coin mystérieux des faubourgs ou des campagnes : et toujours sur le même thème, malheurs immérités de leur Eglise qui malgré tout était la véritable Eglise catholique, justification de ses défenseurs, protestations contre la sentence et contre l'iniquité du juge. De ces homélies, qui n'avaient rien d'évangélique, nous possédons un spécimen dans les sermons qu'Emeritus de Cæsarea prononçait en ces années-là [1]. Mais ces schismatiques intransigeants ne se contentaient pas de prêcher. A plusieurs reprises, on nous parle de leurs « écrits — *scripta* », de leurs libelles, qui circulaient dans toute la contrée, et qui partout, dans les cercles de proscrits, apportaient le réconfort de leurs protestations ou de leurs espérances [2].

De cette littérature batailleuse, toute frémissante de haine, divers fragments nous sont parvenus, mais pas d'ouvrages entiers. D'aucun des pamphlétaires, nous ne pouvons dire le nom ou dégager la physionomie individuelle. Augustin, qui avait lu plusieurs de leurs libelles, et qui en connaissait d'autres par ouï-dire, ne distingue pas dans ses réfutations entre les divers écrits. Nous ne pouvons donc les étudier qu'en bloc. Dans tous, d'ailleurs, la matière paraît avoir été identique : évidemment, ces tirailleurs de la secte obéissaient à un mot d'ordre du primat ou du concile. Sur tous les points de l'Afrique, ils disaient et répétaient à peu près les mêmes choses, presque dans les mêmes termes. Et nous savons assez bien ce qu'ils disaient.

Leur souci dominant, c'était de justifier le rôle joué à la Conférence par les évêques mandataires du parti. Ce serait peut-être une raison de supposer que, parmi ces pamphlétaires, figuraient des mandataires de 411 : notamment Emeritus et Petilianus [3]. Quoi qu'il en soit, les auteurs de libelles s'acharnaient d'autant plus dans l'apologie de leurs représentants, que la tâche était plus ingrate : en somme, toute la belle tactique des avocats, tous leurs discours et toutes leurs chicanes, avaient abouti à une déroute complète. On devait donc prouver que les

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20 ; 19, 25 ; 20, 32 ; 21, 33.
3) *Retract.*, II, 72 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

orateurs n'étaient pour rien dans la défaite, qu'ils avaient manœuvré pour le mieux. La cause étant excellente aux yeux de tous les sectaires, les avocats étant d'une habileté incomparable aux yeux de leurs apologistes, on ne pouvait s'en prendre qu'au juge. Et l'on n'y manquait pas [1].

Pour démontrer que la cause avait été plaidée à merveille, les polémistes reprenaient à leur compte l'argumentation des mandataires du parti sur la question de droit et sur la question de fait. Ils racontaient à leurs lecteurs les circonstances de la rupture ; puis ils leur expliquaient la légitimité du schisme, qui seul avait permis de sauvegarder la véritable Eglise catholique.

Leurs récits sur les circonstances de la rupture s'accordaient mieux avec la tradition de leur secte qu'avec la réalité des faits. Ils affirmaient, sans pouvoir le prouver, que leur grand Donat, devant le tribunal de l'empereur Constantin, avait fait condamner Cæcilianus de Carthage : c'était naturellement l'occasion d'un dithyrambe en l'honneur du fondateur et organisateur de leur Eglise [2]. Ils fulminaient contre Cæcilianus et les prétendus traditeurs. Ils poursuivaient même de leurs anathèmes le président du concile de Rome, le pape Miltiade, qu'ils accusaient d'avoir faibli, lui aussi, dans la persécution; ils en donnaient pour preuve les démarches faites en son nom, d'après des pièces du temps, par deux de ses clercs, Cassianus et Straton [3]. La conclusion s'imposait : le pape avait été complice de l'évêque de Carthage, et, seule, l'Eglise de Donat avait conservé la vraie tradition catholique.

Après avoir justifié le schisme dans ses origines historiques, on cherchait à le justifier en principe. Ici reparaissaient les théories donatistes sur la contamination des justes par les pécheurs, sur la nécessité de rompre avec les coupables. A l'appui de ces théories, on citait force textes bibliques [4].

Malheureusement, l'effet de ces textes avait été fort compromis d'avance par une déclaration inattendue, qu'avait faite, à la Conférence de Carthage, l'un des mandataires du parti, l'un de ses orateurs les plus autorisés. Pressé de s'expliquer sur l'affaire du Maximianisme, Emeritus de Cæsarea avait laissé échapper ce mot malencontreux : « Une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une per-

1) *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20.

3) *Ad Donatistas post Collat.*, 13, 17 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36.

4) *Ad Donatistas post Collat.*, 20, 26-32 ; 21, 33.

sonne [1]. » Ce mot-là, les dissidents auraient bien voulu le rattraper ou l'effacer; car c'était le désaveu, la condamnation formelle, du principe sur lequel reposait tout le Donatisme. Mais le mot avait été lâché; il figurait au procès-verbal des débats, avec la signature de l'orateur responsable. Ne pouvant supprimer ou nier cette déclaration si maladroite, on s'évertuait après coup à l'expliquer, au mieux des intérêts du parti. Voici comment l'un de nos pamphlétaires essayait de se tirer d'embarras : « Nous avons dit qu'une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une personne : on l'a rappelé, et c'est exact. Voici ce que nous entendons par là. A nous ne porte pas préjudice la conduite de ceux que nous avons rejetés ou condamnés. Mais ceux qui descendent de l'ordination de Cæcilianus, ceux que le crime originel de leur prédécesseur voue au péché, comment ne seraient-ils pas solidaires des crimes de leur ordinateur ? D'anneau en anneau, la chaîne des péchés rend nécessairement complices du péché tous ceux qu'elle lie par le lien de la communion [2]. » Ainsi, le principe vaut contre les ennemis de la secte, mais il ne vaut pas pour la secte elle-même. Devant cette explication ingénue, plus naïve encore que cynique, on ne peut que répéter avec Augustin : « Oh ! l'admirable défense ! — *O mira defensio* [3] ! »

Forts de ce qu'ils considéraient comme leur bon droit, certains de représenter la véritable Eglise catholique, les polémistes se plaignaient amèrement de la persécution. Ils protestaient contre les violences et contre l'intervention du pouvoir séculier [4]; ils invoquaient la liberté de conscience, ils se réclamaient de l'édit de tolérance rendu jadis en faveur de leur secte par l'empereur Constantin [5]. Puis, par une étrange contradiction, ils vantaient le nombre et la puissance de leurs communautés ; ils proclamaient avec orgueil que leur Eglise comptait encore « plus de quatre cents évêques [6] ». C'était beaucoup pour une Eglise persécutée. C'était beaucoup plus que la vraisemblance n'autorisait à le croire : un concile donatiste, qui siégeait en Numidie vers ces temps-là, ne réunit qu'une trentaine d'évêques [7].

A ces protestations, à ces revendications, à ces apologies de la secte et des mandataires du parti, se mêlaient d'âpres invec-

1) *Collat. Carthag.*, III, 372 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 16, 28 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv. ; 4, 6.
2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.
4) *Ibid.*, 17, 21.
5) *Ibid.*, 17, 23.
6) *Ibid.*, 24, 41.
7) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

tives, d'un caractère tout personnel : des récriminations contre l'iniquité du juge. On accusait nettement Marcellinus, le président de la Conférence, d'avoir odieusement prévariqué. On lui reprochait sa partialité : d'autant plus évidente, disait-on, qu'il était lui-même Catholique, et acquis d'avance aux Catholiques [1]. On prétendait qu'il n'avait pas permis aux avocats des Donatistes de plaider librement leur cause [2]. On faisait remarquer qu'il avait tenu les évêques enfermés, comme en prison [3], qu'il avait rendu sa sentence de nuit, comme honteux de lui-même, et contrairement aux usages [4]. On allait jusqu'à insinuer, même à affirmer, qu'il avait été acheté par les Catholiques [5]. Ainsi, les malheurs qui frappaient l'Eglise de Donat étaient un exemple éclatant de l'injustice humaine ; et la cause restait ouverte devant le tribunal de Dieu, comme devant le tribunal de l'histoire.

Sur tout cela, sur ces invectives, sur ces protestations, sur ces apologies forcenées, que l'on jette la draperie miroitante et bariolée, aux tons violents et criards, du style cher aux Donatistes ; et l'on aura quelque idée de ces pamphlets qui couraient l'Afrique après la Conférence de Carthage, y surexcitant l'opinion, y inquiétant même un peu les évêques catholiques jusque dans leur victoire [6].

On ne peut douter, en effet, que cette campagne de pamphlets, complétée par une campagne de sermons, ait eu des résultats. Augustin lui-même en a noté l'action sur les foules. Il écrivait au début de 412 : « Comment, Donatistes, comment vous laissez-vous séduire encore par vos évêques ? Pourtant, les ténèbres de leurs mensonges ont été dissipées par la lumière de la vérité ; leur erreur a été démasquée, leur obstination a été vaincue. Comment peuvent-ils vous lancer encore la fumée de leurs mensonges ? Comment pouvez-vous croire encore des vaincus ? Ils vous disent que le juge a été corrompu à prix d'argent : la belle nouveauté ! C'est l'habitude de tous les vaincus : quand ils ne veulent pas se rallier à la vérité, ils accusent mensongèrement l'iniquité du juge [7]. » Quelques mois plus tard, parlant au nom d'un concile, il disait encore aux Donatistes : « Souvent a retenti à nos oreilles un bruit qu'on fait courir. Vos évêques vous diraient que le juge avait été corrompu à

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14.
2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
4) *Ibid.*, 12, 16; 16, 20 ; 35, 58.
5) *Ibid.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 ; 23, 39; 34, 57 ; *Epist.* 141, 1 et 12.
6) Témoin la synodale du concile de Numidie (*Epist.* 141).
7) *Ad Donatistas post Collat.*, 1.

prix d'argent pour prononcer contre eux sa sentence ; et vous, vous ajouteriez foi à cette fable, et c'est pour cela que beaucoup d'entre vous refuseraient encore de s'incliner devant la vérité [1]. » L'insistance d'Augustin montre assez qu'on lisait partout en Afrique les pamphlets sur la Conférence, et que bien des gens y ajoutaient foi.

Tous ces libelles, qui flattaient les passions populaires, contribuaient évidemment à surexciter le fanatisme des sectaires. Chaque jour, on apprenait de nouveaux attentats, des crimes de tout genre. L'une après l'autre, s'écroulaient dans les flammes les basiliques de Carthage enlevées aux schismatiques [2]. Des bandes de Circoncellions terrorisaient les campagnes, s'en prenant surtout aux clercs et aux convertis, attaquant de nuit les fermes, brûlant les maisons et les récoltes, saccageant les églises, détruisant les Livres saints, tuant ou mutilant des évêques et des prêtres [3]. Le 13 septembre 413, les Donatistes prirent même une revanche éclatante, par le procès et l'exécution de Marcellinus, leur juge de 411, qu'ils avaient dénoncé et réussi à compromettre dans la révolte du comte Heraclianus [4]. On peut croire que les attaques des pamphlétaires furent pour quelque chose dans ce dénouement tragique. Par toutes ces violences de parole ou de fait, les dissidents intimidaient leurs adversaires : certains évêques catholiques, redoutant une explosion de fanatisme, hésitaient à rétablir l'unité dans leur diocèse [5].

Contre cette campagne d'intimidation, les chefs de l'Église africaine luttaient de leur mieux. Augustin, en ces années-là, ne négligeait rien pour éclairer le public. Il prêchait sur le schisme à Carthage, à Hippo Diarrhytos, à Constantine, à Hippone, en bien d'autres villes [6]. Il entretenait une active correspondance, notamment avec des convertis [7]. Il publiait divers ouvrages, destinés spécialement à renseigner les fidèles des deux Églises sur la Conférence de Carthage. Vers la fin de 411, dans le *Breviculus Collationis*, il donnait un résumé clair et précis des débats [8]. Plus tard, au nom d'un concile de Numidie, il rédigeait un « Avertissement aux Donatistes », qui

1) *Epist.* 141, 1.
2) *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
3) *Epist.* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 185, 7, 30 ; *Gesta cum Emerito*, 9.
4) *Epist.* 151, 3-9 ; Jérome, *Adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42.
5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 123-124.
6) Augustin, *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; 164 ; 182-183 ; *Enarr. in Psalm.* 67 ; 147 ; *Epist.* 144, 1-3.
7) *Epist.* 86 ; 133-134 ; 139 ; 142 ; 144 ; 151 ; 155 ; 185 ; 204.
8) *Retract.*, II, 65 ; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*

contenait un abrégé encore plus succinct de la grande controverse [1]. Enfin, vers le début de 412, dans le livre intitulé « Aux Donatistes après la Conférence — *Ad Donatistas post Collationem* », il cherchait à convaincre les dissidents que leurs évêques les trompaient, et répondait avec précision aux allégations de leurs polémistes [2]. Cette activité multiple d'Augustin, dans les années qui suivirent la Conférence de Carthage, est un hommage indirect rendu par lui aux pamphlétaires du parti de Donat : sinon à leur talent, du moins à leur énergie et au succès de leur campagne.

III

Chroniques donatistes. — Rôle de l'histoire et de la chronique dans les controverses entre les deux partis. — Les recensions africaines et donatistes du *Liber genealogus*. — Origine et forme primitive de l'ouvrage. — Remaniements successifs et additions. — Première recension donatiste entre 405 et 411. — Epilogue sur les persécutions. — Seconde recension en 427. — Troisième recension en 438. — Dernières recensions en 455 et 463. — Comment s'expliquent ces remaniements et la popularité de l'ouvrage dans les communautés donatistes.

Les chroniques dont nous allons parler, et qui sont conservées intégralement, sont pour nous les seuls témoins de la littérature historique du Donatisme [3].

L'histoire et la chronique ont tenu certainement une place importante dans les préoccupations des chefs de la secte et dans l'activité intellectuelle de ses écrivains. En effet, la controverse entre les deux Eglises ne portait pas seulement sur une question de droit ; elle portait aussi sur une question de fait. C'est d'abord, et avant tout, dans les circonstances mêmes de la rupture, que les dissidents prétendaient trouver la justification de leur schisme ; et c'est sur les événements historiques qui avaient suivi, sur les circonstances de l'opposition irréductible entre les deux Eglises rivales, de leurs luttes et de leurs persécutions mutuelles, qu'ils fondaient leurs revendications, leurs protestations, leur ferme résolution de repousser toutes les avances de leurs adversaires et toute idée de réconciliation, de retour à l'unité [4]. Donc, l'histoire était à la base de la con-

1) *Epist.* 141.

2) *Retract.*, II, 66 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

3) Ce sont des recensions africaines et donatistes du *Liber genealogus* (ed. Mommsen, Berlin, 1892).

4) Optat, I, 6-7 ; 13 et suiv. ; II, 3-4 ; 14 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; VI, 1 et suiv.

troverse, au moins pour une moitié. Saint Optat et saint Augustin ne s'y sont pas trompés. Ils n'ont cessé de batailler sur le terrain des faits. En même temps qu'ils discutaient la conception donatiste de l'Eglise, ils reconstituaient, pièces en mains, l'histoire des origines du schisme, et toute l'histoire de l'Eglise dissidente depuis Donat le Grand jusqu'à Parmenianus et Primianus [1]. Les schismatiques étaient bien forcés de suivre leurs adversaires sur ce terrain. Comme on l'a vu par la plupart des ouvrages étudiés plus haut, ils discutaient abondamment, eux aussi, sur les circonstances de la rupture, et des persécutions, et des querelles entre sectaires. Ainsi que les Catholiques, ils cherchaient des documents dans les archives de leurs Eglises ou dans les archives publiques. A la Conférence de 411, les deux partis firent assaut de documents [2]. On reprochait même aux schismatiques de produire trop souvent des pièces fausses ou suspectes, fabriquées ou altérées pour les besoins de la polémique [3]. Mais l'industrie des faussaires est encore un hommage indirect à la vérité historique : elle atteste du moins le désir d'étayer les affirmations sur des documents d'histoire.

D'après cela, on s'attendrait à trouver chez les Donatistes une abondante littérature historique. Nous sommes loin de compte. Jusqu'au début du cinquième siècle, nous ne rencontrons dans la secte aucun historien, aucun chroniqueur, aucun écrivain ni aucun érudit dont la préoccupation principale ait été l'étude des documents et des faits. A notre connaissance, et jusqu'au temps d'Augustin, le seul Donatiste qui, incidemment, ait fait œuvre d'historien, c'est Tyconius ; et, par une ironie singulière, Tyconius ne s'est servi de l'histoire que contre ses amis, pour leur démontrer l'inconsistance de leurs doctrines par les inconséquences de leur politique, par le spectacle de leurs dissensions intérieures et de leurs décisions contradictoires [4]. Après Tyconius, et jusqu'à la disparition complète de la secte, la littérature historique est restée tout aussi stérile dans l'Eglise de Donat. Elle n'y est pas représentée alors par un seul nom. Et l'on ne peut guère, ici, mettre en cause l'insuffisance de nos renseignements : s'il y avait eu alors quelque historien donatiste, nous le saurions presque sûrement par Augustin, qui était au courant de tout, et qui nous fait con-

1) Optat, I, 13-27 ; II, 4 et 15-19 ; III, 3-4.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 388 et suiv.

3) Optat, I, 22 ; Augustin, *Epist.* 43, 9, 27 ; 44, 2, 4 ; 44, 3, 6 ; *Brevic. Collat.* III, 17, 32 ; 18, 34-36 ; 20, 38.

4) Gennadius, *De vir. ill.*, 18 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 ; II, 22, 42 ; III, 3, 17 ; *Epist.* 93, 10, 43-44.

naître sous tant d'aspects l'Église dissidente. Bref, toute l'œuvre historique du Donatisme se réduit pour nous à ces chroniques du cinquième siècle que nous allons étudier, et dont jusqu'ici, par une étrange distraction, la critique la plus érudite ne semble pas avoir reconnu l'origine donatiste.

C'est un groupe de recensions plus ou moins divergentes d'un même ouvrage, qui a été en honneur pendant plus d'un demi-siècle dans les cercles schismatiques de Carthage, et qui, à plusieurs reprises, y a été remanié ou complété. Avant d'étudier en elles-mêmes, et dans leurs rapports mutuels, ces recensions diverses, il est indispensable d'expliquer avec précision comment elles nous sont parvenues, sous quelles formes, dans quels manuscrits, et pourquoi elles sont certainement l'œuvre de schismatiques africains.

Parmi les vieilles chroniques chrétiennes des premiers siècles, figure l'ouvrage connu sous le nom de *Liber Genealogus* [1]. Tel est le titre ordinaire. Mais la Chronique, primitivement, paraît s'être appelée *Origo humani generis ;* et, plus tard, dans les différents manuscrits, elle porte aussi d'autres titres, comme *De generationibus* ou *Genealogiae* [2]. D'ailleurs, sous ses diverses formes, elle présente à peu près les mêmes caractères. C'est un recueil de généalogies, extraites de l'Ecriture, depuis Adam et Ève jusqu'à Joseph et Marie, les parents du Christ. A ces compilations bibliques se mêlent des synchronismes tirés de l'histoire profane, auxquels s'ajoute, dans un groupe de manuscrits, un long épilogue sur les persécutions. Considéré dans son ensemble, l'ouvrage offre des rapports avec le *Liber generationis*, adaptation latine de la *Chronique* d'Hippolyte. Mais il en diffère sur bien des points par le contenu ; et il s'en distingue complètement par les origines, par les destinées, par la tradition manuscrite.

Quatre manuscrits du *Liber genealogus* sont à retenir pour l'histoire du texte : un *Codex Taurinensis*, du septième siècle ; un *Codex Lucensis*, daté de l'année 796 ; un *Codex Sangallensis*, du neuvième siècle ; un *Codex Florentinus*, connu seulement par deux copies florentines du dixième et du onzième siècle [3]. D'un manuscrit à l'autre, varient les dimensions du texte, les additions, les interpolations. Ce qui est surtout à noter ici, ce sont les indications chronologiques qu'on relève dans les trois

1) *Liber genealogus*, ed. Mommsen ; dans les *Chronica minora*, tome I (Berlin, 1892), p. 160-196.

2) *Liber genealogus*, p. 160. — Cf. p. 154.

3) *Ibid.*, p. 156-159.

derniers manuscrits, et qui nous fournissent des renseignements précis sur la date des rédactions correspondantes : consuls de l'année 427, dans le *Sangallensis;* consuls de 438, dans le *Florentinus;* seizième année du règne de Genséric (= 455 de notre ère), et mort de Valentinien III (également en 455), dans le *Lucensis*, puis, dans des additions postérieures du même manuscrit, vingt-quatrième année du règne de Genséric (= 463 de notre ère)[1]. Dans l'histoire du texte, on peut donc distinguer au moins cinq recensions successives. Une seule n'est pas datée : celle du *Taurinensis*. Les quatre autres s'échelonnent, au cinquième siècle, sur une période de trente-six ans. Celle du *Sangallensis* est de 427 ; celle du *Florentinus*, de 438. Enfin, dans le *Codex Lucensis*, se mêlent deux recensions successives : l'une de 455, l'autre de 463.

Voici, maintenant, les conclusions du dernier éditeur sur la date de l'ouvrage primitif et sur l'auteur[2]. Le *Liber Genealogus* paraît avoir été composé en Afrique dans le premier tiers du cinquième siècle : soit en 427, soit entre 405 et 427. En effet, la plus ancienne recension datée est de 427 ; et la dernière des persécutions mentionnées est la persécution de 405 contre les Donatistes[3]. Quant à l'auteur, c'est sans doute Q. Julius Hilarianus, dont nous possédons deux petits traités écrits en 397, le *De duratione mundi* et le *De ratione Paschae*. La tradition manuscrite semble favorable à cette attribution. Le *Taurinensis* contient à la fois le *De ratione Paschae* d'Hilarianus et le *Liber genealogus*. En outre, le *De ratione Paschae* a été pillé par l'auteur du *Liber Paschalis*, de 455, qui, dans le *Codex Lucensis*, précède le *Liber genealogus*. En résumé, notre chronique aurait été écrite en Afrique, par Hilarianus, soit en 427, soit entre 405 et 427.

A notre avis, ces conclusions du savant éditeur doivent être rectifiées sur un point, et largement complétées sur d'autres. Dans ce que nous savons d'Hilarianus, rien ne nous le montre en rapport avec l'Afrique. De plus, l'un des manuscrits, le *Taurinensis*, ne renferme absolument rien d'africain : rien sur l'histoire de ce pays, ni sur le règne de Genséric, ni sur la persécution contre les Donatistes[4]. Evidemment, on doit établir une distinction nette entre la recension du *Taurinensis* et le groupe de recensions qui se sont succédé en Afrique de 427 à

1) *Liber genealogus*, c. 428; 441; 499; 628.
2) *Ibid.*, p. 154-155.
3) *Liber genealogus*, c. 627.
4) Il s'agit naturellement de la persécution qui suivit l'édit d'union de 405.

463. Enfin, comme nous le montrerons, la concordance ou les divergences des quatre recensions africaines sur la plupart des détails africains, et certaines données chronologiques, nous conduisent à intercaler dans la série et à reconstituer dans ses grandes lignes une première recension africaine, antérieure à toutes les recensions africaines conservées, et plus ou moins reproduite dans toutes [1].

Le *Codex Taurinensis*, nous l'avons dit, ne contient aucune indication de date, ni rien qui se rapporte au Donatisme ou à l'Afrique. D'autre part, le texte y est ordinairement plus court et plus sobre que dans toutes les autres rédactions. Le *Taurinensis* représente pour nous la forme la plus ancienne de l'ouvrage : une forme antérieure aux additions africaines et donatistes. C'est une recension italienne ou européenne, qui s'oppose au groupe des recensions africaines. D'ailleurs, c'est une raison de plus pour attribuer à Hilarianus, que rien ne rattache à l'Afrique, la première rédaction du *Liber genealogus*.

Quant à nos quatre recensions africaines, elles dérivent toutes, par deux voies différentes, d'une première recension faite à Carthage par un Donatiste entre les années 405 et 411. Ecartons provisoirement les textes de 455 et de 463, qui sont des éditions nouvelles, plus ou moins remaniées et complétées, du texte de 438. Mais la comparaison méthodique des deux autres recensions, celles de 427 et de 438, montre en toute évidence qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre, tout en se rattachant à une origine commune : par exemple, dans l'épilogue sur les persécutions, on constate entre elles autant de divergences que de concordances [2]. Donc, il nous manque un intermédiaire : une première recension africaine, aujourd'hui perdue.

Cette première recension africaine, on en peut déterminer l'origine, les caractères et les nouveautés, même la date approximative.

On doit la placer entre 405 et 411. En effet, le rédacteur mentionnait expressément l'édit d'union de 405 et la persécution qui suivit contre les Donatistes : persécution dont il fixait même le début, pour Carthage, au 26 juin de cette année-là [3]. Mais il écrivait sûrement avant l'été de 411 ; car il ne faisait pas la moindre allusion à la grande Conférence de Carthage, aux persécutions bien plus graves qui en furent la conséquence,

1) Cette première recension africaine a été faite à Carthage vers l'année 406.

2) *Liber genealogus*, 611-628.

3) *Ibid.*, 627.

aux derniers édits d'union qui portèrent un coup mortel à l'Eglise de Donat, et que ne pouvait oublier un sectaire africain. On peut tirer la même conclusion d'un autre passage, sur le « schisme » entre les deux Eglises, sur les batailles qui « tous les jours de la vie » se livraient « entre les vrais chrétiens et les faux Catholiques [1] ». Cela encore n'a pu être écrit qu'avant la Conférence de Carthage et la proscription générale du Donatisme. C'est donc entre 405 et 411, probablement vers 406, qu'a été exécutée cette recension du *Liber genealogus*.

Elle l'a été certainement en Afrique, et par un Donatiste. C'est ce que montre clairement, sans parler d'autres passages, l'examen du long épilogue sur les persécutions qui fut ajouté alors à l'ouvrage primitif : épilogue qui manque dans le *Taurinensis*, mais dont tout l'essentiel est passé dans toutes les recensions postérieures [2]. Nul doute que l'addition soit d'un schismatique africain. Cet épilogue est consacré presque tout entier à l'Afrique : mention des plus célèbres martyrs de la contrée, Saturus, Saturninus et Revocatus, Felicitas et Perpetua, saint Cyprien, Montanus, Nemesianus de Tubunae; *traditio* des évêques de Carthage, Mensurius et Cæcilianus; persécution de 405 contre les Donatistes, et date du début des poursuites à Carthage [3]. Que, seul, un Donatiste ait pu rédiger cet épilogue, c'est ce que prouvent bien le contenu et les allures sectaires du récit. Ces accusations contre Cæcilianus et Mensurius de Carthage, ou contre le pape Marcellinus [4]; cette idée d'assimiler aux persécutions des païens contre les chrétiens la persécution des Catholiques contre les dissidents, et cette façon de terminer une chronique par la mention des lois de 405 contre l'Eglise de Donat [5] ; cette prétention de réserver pour les schismatiques le titre de « chrétiens » ou de « vrais chrétiens », en face des « faux Catholiques » de l'Eglise officielle [6] : tout cela, c'est comme la signature authentique d'un Donatiste.

Ces constatations jettent une vive lumière sur les origines du *Liber genealogus*, et permettent de compléter, en les rectifiant, les conclusions admises jusqu'ici. Antérieurement à la première des recensions datées, celle de 427, nous saisissons deux formes plus anciennes de l'ouvrage : une première recension africaine, faite vers 406, qui a servi de base aux quatre suivantes, et la chronique primitive, composée hors d'Afrique, dont cette pre-

1) *Liber genealogus*, 546.
2) *Ibid.*, 611-628.
3) *Ibid.*, 623-627.
4) *Liber genealogus*, 626.
5) *Ibid.*, 627.
6) *Ibid.*, 546 et 627.

mière recension africaine était elle-même un remaniement. D'après cela, on peut reconstituer l'histoire du texte, des diverses éditions ou rédactions, pendant près d'un siècle. Dans cette longue et curieuse évolution, le *Liber genealogus* se présente à nous sous six formes successives, dont les cinq dernières appartiennent à la littérature africaine et à l'Eglise dissidente.

Sous sa forme première, la chronique a été composée, vers la fin du quatrième siècle, par un Catholique d'Italie ou de Gaule, sans doute par Q. Julius Hilarianus, dont nous avons deux opuscules, écrits en 397, le *De duratione mundi* et le *De ratione Paschae*. Elle ne contenait alors rien de particulier à l'Afrique ni au Donatisme. Elle était intitulée *Origo humani generis*, peut-être avec le sous-titre *De generationibus*. Elle donnait seulement la série des généalogies bibliques, et se terminait avec la fin de ces généalogies, sur la mention des parents du Christ [1]. Elle empruntait presque toutes ses données à l'Ecriture, y compris certains apocryphes, comme le troisième livre d'Esdras. Dans les citations, elle reproduisait un texte latin antérieur à la version de Jérôme, se rattachant au groupe des textes dits « italiens revisés ». Cette première forme de l'ouvrage est représentée pour nous, sauf quelques altérations ou additions de détail, par le plus ancien des manuscrits, le *Taurinensis*, qui donne le texte le plus court, qui ne renferme aucun élément africain, et où l'on constate seulement des interpolations faites plus tard à l'aide du *Liber generationis*, adaptation latine de la Chronique grecque d'Hippolyte.

Cette compilation catholique, originaire d'Italie ou de Gaule, arriva en Afrique au début du cinquième siècle. Elle tomba entre les mains d'un Donatiste de Carthage. Celui-ci la remania, et crut devoir la compléter à sa façon, d'après ses idées de sectaire, entre les années 405 et 411, probablement vers 406. D'abord, il en changea le titre, sans doute pour avoir l'air de publier un ouvrage personnel : de l'*Origo humani generis*, il fit le *Liber genealogus sive Genealogiae*. Puis, à la compilation biblique, il mêla des données relatives à l'histoire de l'Afrique ou de sa secte. Voici, par exemple, une addition sur la fondation de Carthage : tandis que, dans l'ouvrage primitif, on lisait seulement que « les Tyriens occupèrent Carthage à titre de colons », le Carthaginois joignit à cette phrase les passages de Virgile sur la colonisation tyrienne de la ville [2].

1) *Liber genealogus*, 610.   2) *Liber genealogus*, 196.

D'autres additions visaient les querelles du temps entre les deux Eglises africaines. A propos du « schisme » entre Roboam et Jéroboam, le Donatiste se trahissait par cette comparaison de sectaire : « Il y avait combat entre eux tous les jours de leur vie, comme maintenant entre les vrais chrétiens et les faux Catholiques[1]. »

Mais la grande nouveauté de la recension de 406, c'est le long épilogue sur les empereurs et les persécutions, dont s'enrichit alors la chronique primitive[2]. Après quelques mots sur la naissance et la Passion du Christ, sur les règnes d'Auguste et de Tibère[3], l'auteur arrive à la persécution de Néron, au martyre des apôtres Pierre et Paul[4], puis aux persécutions de Domitien et de Trajan[5]. A partir du troisième siècle, il ne s'intéresse plus guère qu'aux destinées de l'Eglise africaine. Pour la persécution de Septime Sévère, il note le martyre des saintes de Thuburbo, Perpétue et Félicité, avec leurs compagnons[6]; pour celles de Dèce et de Valérien, les martyres de saint Cyprien, de Montanus, de Nemesianus[7]; pour celles de Dioclétien et de Maximien, les capitulations de Mensurius, évêque de Carthage, de son diacre Cæcilianus, même du pape Marcellinus avec ses diacres Straton et Cassianus, qui « publiquement, au Capitole, ont brûlé l'encens et les Evangiles[8] ». A ces persécutions des païens contre les chrétiens, le sectaire joint la persécution de 405 contre les Donatistes, qui, dit-il, commença le 26 juin[9]. Cet événement, alors tout récent, avait pour lui tant d'importance, qu'il y voyait comme la fin des temps. C'était, du moins, la fin de sa chronique.

Cette première recension africaine, faite à Carthage vers 406, a été la base des deux recensions suivantes, celles de 427 et de 438. Mais on doit noter avec soin que, si ces deux recensions ont le même point de départ, elles n'en restent pas moins, entre elles, complètement indépendantes. Chacun des rédacteurs, dans son travail de remaniement, n'a eu sous les yeux que la recension de 406. C'est ce qui explique leurs divergences, aussi frappantes que leur étroite parenté.

1) *Liber genealogus*, 546.
2) *Ibid.*, 611-628.
3) *Ibid.*, 611-613.
4) *Ibid.*, 614-615.
5) *Ibid.*, 621-622.
6) *Ibid.*, 623.
7) *Ibid.*, 624-625.
8) *Ibid.*, 626.
9) *Ibid.*, 627 : « Ipso consulatu (Stiliconis) venit persecutio Christianis VI K. Iulias, data pridie [idus] Febr. Ravennae ». — Au lieu de *Christianis*, les recensions de 455 et de 463 donnent *Donatistis*. C'est évidemment une correction postérieure d'un copiste catholique ; car jamais les Donatistes ne se sont eux-mêmes appelés ainsi.

La recension de 427 (*Codex Sangallensis*) est la plus courte des recensions africaines conservées. Elle ne présente rien de bien nouveau : quelques variantes, quelques additions sans importance, et la date consulaire qui en fixe l'époque[1]. Le titre ou l'en-tête est beaucoup plus développé que précédemment : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ici commence le *Liber genealogus*, avec les noms des pères et des fils de l'Ancien et du Nouveau Testament ; ouvrage composé par saint Jérôme, prêtre[2]... ». Ainsi, le rédacteur plaçait la chronique sous le patronage de saint Jérôme, mort depuis sept ans. On peut se demander, il est vrai, si ce n'est pas là une interpolation postérieure ; car on sait que, de bonne heure, apparaissent les attributions fantaisistes à saint Jérôme.

On relève plusieurs nouveautés intéressantes dans la recension de 438 (*Codex Florentinus*). L'intention du rédacteur s'affirme déjà dans l'en-tête, très différent de celui de 427, et encore plus développé : « Ici commencent les *Genealogiae*, toute une bibliothèque, tirées de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, où sont marquées les prophéties avec les noms et les temps de tous les prophètes jusqu'à saint Cyprien, et où l'on montre clairement ce qui s'est passé jusqu'à notre temps[3]... » On remarquera, d'abord, qu'ici la chronique n'est pas attribuée à saint Jérôme. En revanche, saint Cyprien est mis au rang des Prophètes : témoignage flatteur, et un peu compromettant, de la popularité dont jouissait dans l'Eglise dissidente le grand évêque martyr de Carthage.

Ce qu'il faut noter surtout, c'est le dessein, qu'annonce le rédacteur, de pousser le récit jusqu'à son temps. Malheureusement, il n'a guère tenu sa promesse. A la compilation biblique, il s'est contenté d'ajouter çà et là quelques données, la plupart empruntées à d'autres auteurs, notamment au *Liber generationis* et à Victorinus[4]. La plus importante et la plus curieuse de ces additions se trouve au milieu de l'épilogue sur les persécutions[5]. Elle se rapporte à l'Antechrist, et, par contrecoup, à Genséric, roi des Vandales, qui poursuivait alors la conquête de l'Afrique romaine. L'auteur se perd en savants calculs, plus bizarres encore que savants, pour trouver dans le nom de Genséric le nombre mystique correspondant au nom

1) *Liber genealogus*, 628.
2) *Ibid.*, 1 (*Codex Sangallensis*).
3) *Ibid.*, 1 (*Codex Florentinus*).
4) *Liber genealogus*, 616 et 619.
5) *Ibid.*, 616-620.

de l'Antechrist[1]. A ce moment, Carthage était encore romaine ; c'est l'année suivante, en 439, qu'elle tomba au pouvoir des Vandales. La recension de 438 est encore datée, naturellement, d'après les noms des consuls[2]. Deux ans plus tard, le rédacteur carthaginois aurait hésité sans doute à reconnaître l'Antechrist en Genséric. En tout cas, les recensions suivantes sont datées d'après les années de règne du roi vandale, comptées depuis la prise de Carthage[3] : le temps des invectives était passé, désormais la chronologie elle-même rendait hommage au barbare.

Vers le milieu du cinquième siècle, c'est la recension de 438 qui resta en honneur dans les cercles donatistes de Carthage. La recension de 455 (*Codex Lucensis*) n'en est qu'un remaniement, une autre édition, avec un en-tête à peu près identique. Elle n'en est pas moins intéressante, et par ce qu'elle omet, et par ce qu'elle ajoute. Elle supprime naturellement les parallèles entre Genséric et l'Antechrist : parallèles devenus dangereux, depuis que Genséric régnait à Carthage. En revanche, elle renferme de nombreuses et longues additions.

D'une façon générale, le texte y est beaucoup plus développé qu'en 438. L'auteur multiplie les synchronismes avec l'histoire profane, et les détails d'érudition, empruntés à divers écrivains, notamment à Solin[4]. A l'occasion, il enregistre une tradition africaine. Par exemple, à propos de Josué, il note l'émigration en Afrique des Cananéens chassés de leur pays par les Hébreux[5]. On reconnaît là une vieille tradition judéo-chrétienne, qu'on retrouve dans le Talmud comme chez saint Jérôme, et que Procope a recueillie, vivante encore, en Numidie[6]. Suivant Procope, les descendants de ces Cananéens fugitifs avaient conservé leur physionomie et leur langue jusqu'au sixième siècle de notre ère : « Ils habitent encore le pays, dit-il, et ils se servent de la langue phénicienne. Ils construisirent un fort dans une ville de Numidie, là où est maintenant Tigisi. On y voit, près d'une grande fontaine, deux stèles de pierre blanche, couvertes de caractères phéniciens qui signifient : « Nous sommes ceux qui ont fui devant Josué, fils de Navé[7]. » Le *Liber genealogus* de 455 montre que cette tradition était connue également dans la Carthage des Vandales.

De toutes les additions faites par le chroniqueur de 455, les

1) *Liber genealogus*, 616 et 618.
2) *Ibid.*, 628 (*Codex Florentinus*).
3) *Ibid.*, 428 ; 499 ; 628 (*Codex Lucensis*).
4) *Ibid.*, 75 et 132.
5) *Ibid.*, 499.
6) Voyez notre mémoire sur *Les colonies juives dans l'Afrique romaine* ; — dans la *Revue des Etudes juives*, 1902, p. 2 et suiv.
7) Procope, *De bello Vandal.*, II, 20

plus importantes et les plus curieuses sont celles qui lui furent inspirées par les événements dramatiques de l'année même où il écrivait : assassinat de l'empereur Valentinien III, anarchie dans la capitale et dans tout l'Empire, prise et sac de Rome par Genséric, retour triomphant à Carthage des barbares vainqueurs, avec les dépouilles de la Ville éternelle et des milliers de captifs, parmi lesquels l'impératrice et ses filles. Sur les Romains d'Afrique, ces nouvelles et ces spectacles avaient produit un effet de stupeur. L'écho de leurs lamentations retentit encore dans cette chronique carthaginoise de 455. L'auteur saisit avec empressement toutes les occasions de parler de Rome[1]. Il note la fondation de la ville, sa puissance et sa longue durée[2]; sa grandeur au temps des rois, puis des consuls, puis des empereurs[3]. Il constate que « depuis C. Julius Cæsar jusqu'au dernier naufrage de la vie de Valentinien, pendant cinq cent huit ans..., par la volonté de Dieu, l'empire romain est toujours resté debout, conformément à la prophétie de Daniel sur la statue que Nabuchodonosor avait vue en songe[4] ». — « Au lecteur, de comprendre. — *Qui legit, intellegat* », ajoute le chroniqueur. Pour plus de sûreté, il s'explique. Alors, il donne libre cours à ses réflexions mélancoliques. Il voit les temps accomplis pour la puissance romaine : pour le « règne de la Romania — *Romaniae regnum* », comme il dit. Autour de lui, dans le monde entier, il n'aperçoit que des catastrophes, des massacres, le fracas des guerres, des fléaux et des douleurs de tout genre. Il conclut tristement : « Tandis que tous ces maux se déchaînent sur le monde, tout finit avec les assassins et leurs victimes[5]. » Pour le chroniqueur, cette année 455 marquait ou annonçait la fin du monde.

Cette même année-là, dans la Carthage vandale, on n'avait pu se mettre d'accord sur la date de la Pâques. Au cours de la controverse, parut un opuscule sur la question. Ce *Liber Paschalis*, dans le *Codex Lucensis*, précède immédiatement le *Liber genealogus*. On peut se demander si les deux ouvrages ainsi réunis, publiés tous deux à Carthage la même année, ne sont pas du même écrivain : l'auteur anonyme du *Liber Paschalis*, qui, à son opuscule sur la Pâques, aurait joint sa recension de la chronique.

On peut soupçonner aussi que le même écrivain est l'éditeur responsable de la dernière recension connue du *Liber genealo-*

1) *Liber genealogus*, 426-442.
2) *Ibid.*, 427-428.
3) *Ibid.*, 430-441.
4) *Liber genealogus*, 441.
5) *Ibid.*, 442.

gus : celle de 463. Cette recension se mêle à la précédente dans le *Codex Lucensis*. Elle n'en différait que par des détails sans importance. Aujourd'hui, elle ne s'en distingue nettement que par les indications chronologiques relatives à la vingt-quatrième année du règne de Genséric, c'est-à-dire au moment même de la publication [1]. C'est l'ouvrage édité jadis et réédité sous le titre assez inexact de « Généalogies des Patriarches. — *De Genealogiis Patriarcharum* [2] ».

En terminant cette histoire séculaire des transformations et recensions du *Liber genealogus*, on se demande naturellement quelle a pu être la raison de tous ces remaniements successifs. D'où vient la popularité persistante de cette chronique dans les cercles donatistes de Carthage ?

Ce succès, semble-t-il, s'explique par deux sortes de raisons : les unes, d'ordre pédagogique ; les autres, d'ordre polémique. Le *Liber genealogus* était un manuel commode d'histoire sainte, avec synchronismes d'histoire profane : à ce titre, il pouvait être utile dans l'enseignement et apprécié dans les écoles. C'était aussi une arme de guerre, en ces temps où l'on se battait à coups de versets bibliques. Ce qui dut contribuer au succès, c'est cet épilogue sur les persécutions, qu'avait ajouté vers 406 l'auteur de la première recension africaine. Les Donatistes y étaient désignés comme les chrétiens par excellence, les seuls vrais chrétiens ; et la persécution dirigée contre eux y était présentée comme la dernière des grandes persécutions contre l'Eglise [3]. C'était bien l'avis de tous les dissidents : ils avaient d'autant plus de plaisir à en retrouver le témoignage dans leur manuel.

Un jour donc, vers le début du cinquième siècle, entre les mains d'un schismatique de Carthage, le hasard fit tomber cette chronique, récemment composée en Italie ou en Gaule par un Catholique. Le Donatiste remania l'ouvrage, en changea le titre, y ajouta le chapitre sur les persécutions. Dès lors, le *Liber genealogus* fut adopté par la secte, tenu à jour, souvent réédité. D'où la curieuse série de ces recensions anonymes, les premières d'époque romaine, les dernières d'époque vandale, qui seules ont échappé au naufrage de la littérature historique du Donatisme.

1) *Liber genealogus*, 428 et 628.
2) *Patrol. lat.* de Migne, tome 59, p. 523-545.
3) *Liber genealogus*, 627.

CHAPITRE VIII

LITTÉRATURE ÉPISTOLAIRE

I

Activité épistolaire des Donatistes au temps d'Augustin. — Lettres pastorales. — Lettres synodales. — Lettres circulaires des primats. — Lettres d'évêques donatistes à Primianus. — Lettres des *seniores* de l'Église de Carthage. — Ouvrages en forme de lettre. — Correspondances proprement dites. — Numidie. — Maurétanie. — Région d'Hippone.

La littérature épistolaire semble avoir été toujours prospère et féconde dans le monde donatiste, où l'on aimait à se sentir les coudes, où l'on était toujours prêt à partir en guerre contre l'ennemi commun, et où, comme il arrive chez les sectaires, le dévouement trop exclusif au parti avait souvent pour conséquence une sorte de défiance instinctive, même à l'égard des amis, une suspicion universelle, un régime de mutuelle inquisition.

Dans chaque diocèse, l'évêque exerçait une surveillance jalouse sur les prêtres et les diacres de la ville ou des paroisses rurales, sur tous les clercs, même sur les laïques[1]. A tous, il prodiguait les conseils ou les menaces, dans des admonestations écrites comme dans ses homélies. Fréquemment, pour les maintenir ou les ramener dans la bonne voie, il lançait des lettres pastorales, où la parole évangélique éclatait en réprimandes. D'un diocèse à l'autre, on s'observait d'un air méfiant, pour prévenir ou réprimer tout manquement aux principes du parti, toute complaisance envers l'Église rivale. A la moindre incartade, au moindre soupçon, se croisaient les lettres d'avertissement et de menace ou de justification.

Entre les primats et leurs subordonnés, se poursuivait une correspondance encore plus active. L'Église de Donat eut tou-

1) On sait que les évêques donatistes gouvernaient leurs diocèses en despotes, et inspiraient à leurs fidèles une vénération idolâtrique. Optat disait à ses confrères dissidents : « Ut in errorem vos vester populus mittat, laudando felices appellant et bene nominant et per vos jurant et personas vestras jam pro deo habere noscuntur » (II, 21).

jours une centralisation très puissante, avec un respect superstitieux de la hiérarchie. Rien ne se faisait en Numidie sans l'agrément du chef religieux de la province. Quant au chef suprême, le primat de Carthage, c'était un dieu pour tout le parti [1]. D'un bout à l'autre de l'Afrique, sur toutes les communautés dissidentes, il exerçait une autorité despotique : prompt toujours à notifier des arrêts, à ouvrir des enquêtes, à censurer des collègues, à réprimander, à condamner, à lancer l'anathème, à réprimer toute velléité d'indépendance. Dans les cas graves, s'il n'agissait pas en son nom personnel, il s'abritait derrière l'autorité du concile : de ce concile qu'il convoquait et présidait, dont il dirigeait les débats à sa guise, dont il inspirait et souvent rédigeait lui-même les lettres synodales [2].

Ce contrôle incessant qui s'étendait à tous et à tout, du haut en bas de la hiérarchie, cette surveillance jalouse de l'évêque sur ses fidèles et son clergé, des évêques entre eux, des primats sur leurs collègues, et, chez tous les sectaires, cette enquête malveillante, toujours ouverte, sur les actes ou sur les paroles des Catholiques comme sur l'attitude des magistrats, donc ce contrôle universel s'exerçait par divers moyens. Mais l'instrument ordinaire, c'était la lettre : lettres de protestations aux autorites civiles, d'injures aux Catholiques, de conseils ou de reproches aux gens du parti, parfois de dénonciation ou d'anathèmes, toujours de récriminations ou de menaces. Jamais, dans l'Église de Donat, cette littérature n'a été plus active et plus riche qu'au temps d'Augustin : temps d'épreuves pour le parti, temps de luttes passionnées, de querelles, de schismes et de persécutions.

De cette littérature épistolaire, il reste peu de chose : du moins en ce qui concerne les correspondances proprement dites, au sens étroit et précis du mot [3]. Les fragments conservés n'en sont pas moins nombreux et intéressants ; on y voit se dessiner des figures assez curieuses d'épistoliers, dont la préoccupation ordinaire était, d'ailleurs, de se dérober aux avances et aux questions des Catholiques. Mais, avant d'étudier les débris de cette littérature, il importe d'en circonscrire nettement le domaine, en écartant tout ce qui, d'une lettre, a seulement le cadre : lettres pastorales ou synodales, circulaires des primats et pièces analogues, ouvrages en forme de lettre.

1) Optat, III, 3 ; Augustin, *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; *Enarr. in Psalm.* 69, 5 ; *Sermo* 197, 4.

2) Sur le rôle du primat et des conciles dans l'Eglise donatiste, voyez plus haut, tome IV, p. 145 et suiv.

3) Abstraction faite des ouvrages ou documents en forme de lettres, dont

Des lettres pastorales de l'Église donatiste, nous possédons un spécimen fort intéressant et très complet dans une pièce, étudiée plus haut, que nous avons pu reconstituer intégralement : l'*Epistula ad presbyteros et diaconos*, ce mandement original et agressif que Petilianus de Constantine adressa, vers 399, aux prêtres et aux diacres de son diocèse[1]. Si curieux que soit en lui-même ce document, il ne se rattache qu'en apparence, surtout par l'en-tête, à la littérature épistolaire.

A plus forte raison en est-il de même pour les lettres synodales. Ce genre de pièces, dans l'Église de Donat, apparaît avec cette Eglise elle-même : témoin la synodale par laquelle, en 312, le concile carthaginois des dissidents notifia aux Eglises africaines la déposition de Cæcilianus et l'ordination de Majorinus[2]. De la fin du quatrième siècle datent plusieurs pièces analogues. L'une d'elles nous est parvenue tout entière : la synodale maximianiste de Cabarsussa en 393[3]. D'autres sont connues par des analyses et des fragments, comme les synodales des Maximianistes de Carthage en 392[4] et des Primianistes de Bagaï en 394[5]. Du concile donatiste qui siégeait à Carthage vers le milieu de l'année 411, avant la réunion et pendant les entr'actes de la Conférence, émanent trois lettres au président Marcellinus, qui sont intégralement conservées : la *Notaria* du 25 mai, réponse au second édit du commissaire[6]; celle du 2 juin, qui avait pour objet de réclamer une copie du *mandatum* des Catholiques[7]; celle du 7 juin, qui contenait une réfutation détaillée de ce *mandatum*[8]. Ce sont là des documents de premier ordre pour l'histoire du schisme, mais où l'on ne découvre rien qui ressemble à une correspondance.

Même observation pour une autre catégorie de pièces, qui n'est pas sans rapport avec la précédente : les lettres circulaires des primats. On se rappelle la circulaire impertinente que Donat le Grand, vers 347, envoyait à toutes les Eglises donatistes, pour leur interdire d'accepter les secours des commissaires impériaux[9]. Du même genre était la circulaire adressée

plusieurs nous sont parvenus ou ont pu être restitués.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51. — Voyez plus haut, tome V, *Appendice* I ; tome VI, chap. I, § 2.

2) Optat, I, 20 ; Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 25, 73 ; *Brevic. Collat.*, III, 14, 26.

3) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

4) *Ibid.*, 36, 19.

5) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12 ; 32, 39 ; *Gesta cum Emerito*, 10-11 ; *Contra Gaudentium*, II, 7.

6) *Collat. Carthag.*, I, 14 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4.

7) *Collat. Carthag.*, II, 12 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 2.

8) *Collat. Carthag.*, III, 258 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 8, 10-14 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 29, 49.

9) Optat, III, 3.

par Primianus, vers la fin de 403, à tous les évêques de son parti, pour leur notifier sa réponse négative à Aurelius de Carthage sur le projet de conférence[1]. Au début de 411, le même Primianus, qui ne se piquait pas de logique, lançait une circulaire toute différente, où il engageait ses subordonnés à accepter la conférence contradictoire, et où il les pressait de se rendre sans délai à Carthage[2]. Ces pièces, dont nous avons quelques fragments, ne doivent pas non plus nous arrêter ici, ces lettres circulaires n'étant que des circulaires.

Les notifications du primat impliquaient naturellement, pour les subordonnés, le droit de réponse. Parfois, elles exigeaient un accusé de réception. La circulaire de Primianus, au début de 411, provoqua des centaines de réponses, par lesquelles les évêques donatistes annonçaient au chef leur prochain départ ou s'excusaient en alléguant des raisons diverses[3]. A l'occasion, dans les circonstances graves, l'initiative de ces correspondances officielles pouvait venir des subordonnés, même des laïques. C'est ainsi que, vers la fin de 392, les notables de la communauté carthaginoise, membres du conseil des *seniores*, écrivirent à leur évêque pour protester contre l'excommunication de Maximianus et d'autres diacres. Un peu plus tard, ne pouvant obtenir satisfaction, les mêmes *seniores* envoyèrent une supplique à tous les évêques donatistes, pour demander une enquête sur la conduite du primat[4]. Dans tout cela, encore, il s'agit moins de lettres proprement dites que de pièces administratives, requêtes ou accusés de réception.

Enfin, les Donatistes, comme d'ailleurs les Catholiques, donnaient volontiers à leurs traités de controverse la forme d'une lettre. Dès longtemps, les protagonistes de la secte avaient adopté ce cadre commode : témoin, vers 336, Donat le Grand et son *Epistula de baptismo*[5], ou, vers 378, Parmenianus et son *Epistula ad Tyconium*[6]. De même, au début du cinquième siècle, les longs ouvrages où, tour à tour, Petilianus de Constantine, le grammairien Cresconius, Gaudentius de Thamugadi, s'efforcèrent de réfuter l'évêque d'Hippone, se présentaient au public dans le cadre d'une « Lettre à Augustin — *Epistula ad Augustinum*[7] ». Lettres, si l'on veut, par la

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.
3) *Collat. Carthag.*, I, 133.
4) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
5) *Retract.*, I, 20.
6) *Epist.* 93, 10, 43-45 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
7) *Retract.*, II, 51-52 et 85 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv.

forme, par l'allure très personnelle de certaines discussions et des invectives ; mais véritables traités de controverse, traités par l'intention, par la méthode, par le fond et la portée.

Donc, malgré les apparences, toutes ces œuvres polémiques et tous ces documents d'histoire, traités en forme de lettre, circulaires ou autres pièces administratives, lettres pastorales ou synodales, tout cela ne relève pas vraiment de la littérature épistolaire. Nous ne devons retenir ici que les correspondances proprement dites, où prédomine l'élément personnel, où l'on voit en présence les individus autant et plus que les doctrines et les principes. Sans doute, l'inspiration y est la même que dans les pièces plus ou moins officielles ; c'est le même esprit sectaire, les mêmes préoccupations, le même fanatisme. Mais l'objet est différent, ainsi que le ton, l'allure du développement, les dimensions et les proportions. La correspondance naît d'un incident tout personnel ; et elle vise réellement à instruire ou à convaincre des individus, à les féliciter ou à les blâmer. Bref, si le Donatisme est encore et toujours à l'arrière-plan, ce qu'on trouve au premier plan, ce sont les personnes.

Ainsi définie, la lettre tenait depuis longtemps une place importante dans la société donatiste. Elle y apparaît même avant la rupture complète : dans la correspondance de Secundus, l'évêque de Tigisi, avec Mensurius de Carthage[1]. Un peu plus tard, après la rupture, nous avons rencontré tout un groupe de correspondances entre schismatiques, pleines de secrets compromettants, qui furent révélées au public par un procès retentissant : ces curieuses lettres d'évêques numides, de Purpurius, de Fortis, de Sabinus, qui furent produites en 320 à l'audience de Thamugadi, et qui nous ont été conservées dans le dossier[2]. Vers le milieu du quatrième siècle, Donat le Grand écrivait au préfet Gregorius et à l'empereur Constant des lettres d'une impertinence savoureuse[3], tandis que les billets laconiques, mais truculents, d'Axido et de Fasir, chefs des Circoncellions, allaient effaroucher au fond de leurs villas les riches propriétaires de Numidie[4].

Pendant les dernières années du quatrième siècle et les premières du cinquième, les nécessités de la lutte contre le schisme, puis contre les menaces de persécution, eurent pour effet de développer, sous toutes les formes, l'activité épistolaire des Donatistes. A cette période appartiennent toutes ces pièces dont

1) *Brevic. Collat.*, III, 13, 25 et suiv.
2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 189-192 Ziwsa.
3) Optat, III, 3.
4) *Ibid.*, III, 4.

nous avons parlé, et dont plusieurs nous sont parvenues en entier : les synodales de Cabarsussa et de Bagaï, la lettre pastorale de Petilianus, les circulaires de Primianus, les trois lettres du concile carthaginois de 411, sans compter les ouvrages en forme de lettre[1]. Mais les correspondances proprement dites des dissidents se sont beaucoup moins bien conservées. Nous ne possédons dans son ensemble aucune lettre privée d'un Donatiste. C'est d'après des fragments ou des analyses, qu'on peut se faire quelque idée de telle ou telle correspondance aujourd'hui perdue.

Ces fragments authentiques et les renseignements complémentaires nous sont parvenus dans l'œuvre d'Augustin. C'est dire qu'ils se rapportent presque exclusivement aux relations épistolaires des schismatiques avec les Catholiques, surtout avec l'évêque d'Hippone. L'objet de ces lettres était toujours à peu près le même : discussions sur le schisme, plaintes contre les violences et les persécutions, résistance agressive ou passive aux efforts vainement tentés pour rétablir l'unité religieuse.

Partout, dans ces correspondances donatistes, nous rencontrerons Augustin : chose naturelle, puisque c'est par lui que nous connaissons les lettres ou les démarches de ses adversaires. Mais ce n'est pas la correspondance d'Augustin en elle-même, et dans tous ses rapports avec le Donatisme, que nous entendons étudier ici. Nous laisserons de côté toutes les lettres, relatives au schisme, qui sont adressées à des Catholiques ou à des magistrats[2]. Nous ne retiendrons que les lettres écrites par des Donatistes ou à des Donatistes. Ce qui nous intéresse ici, c'est la littérature épistolaire des schismatiques du temps. Nous y verrons défiler une série de figures assez curieuses, que nous n'avons pas rencontrées jusqu'ici, ou que nous avons à peine entrevues, parce que ces gens-là n'ont pas fait, dans d'autres domaines, œuvre littéraire. Même ici, nous constaterons que plusieurs des correspondants d'Augustin cherchaient surtout à se dérober. Il n'en est pas moins intéressant de savoir pourquoi et comment ils se dérobaient : refuser de répondre, c'est encore une façon de répondre.

Les correspondances donatistes du temps d'Augustin se répartissent sur une trentaine d'années, de 392 à 423 environ. Nous les étudierons ici région par région, en combinant d'ordinaire, pour chaque série, l'ordre chronologique avec l'ordre

1) Sur ces documents et ces ouvrages en forme de lettre, voyez plus haut : tome IV (documents) ; tome VI, chap. I-III et V.

2) Sur ces correspondances, voyez plus loin, tome VII, chap. I, § 4.

géographique. Nous y distinguerons trois groupes : région d'Hippone, Numidie, Maurétanie.

II

Correspondances donatistes dans la région d'Hippone. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Proculeianus. — Ses démêlés avec Augustin et les lettres qui s'y rapportent. — Ses réponses et ses refus de répondre. — Macrobius d'Hippone. — Ses réponses à Augustin. — Autres correspondants d'Augustin dans la région d'Hippone. — Maximinus de Sinitum. — Lettres de prêtres schismatiques. — Celer. — Correspondances avec des convertis. — Donatus de Mutugenna. — Lettres des Donatistes convertis de Fussala. — Plaintes à Augustin contre leur évêque Antonius. — Plaintes au pape Cælestinus contre Augustin. — Une religieuse donatiste convertie : lettres de Felicia. — Intérêt historique et psychologique de ces correspondances.

Au premier rang des correspondants d'Augustin, figurent deux Donatistes de marque, qui ont été l'un après l'autre, dans sa ville épiscopale, ses collègues et ses rivaux : deux évêques schismatiques d'Hippone, Proculeianus et Macrobius [1].

Beaucoup plus âgé qu'Augustin, et depuis longtemps à la tête de la communauté dissidente, Proculeianus le prenait de haut avec son jeune confrère catholique, qu'il traitait de « conscrit — *tiro* [2] ». Il était peu instruit ; on nous dit qu'il « n'avait pas étudié, ou n'avait guère étudié, les sciences libérales [3] ». C'était, d'ailleurs, un honnête homme, dont on vantait la bonté et l'affabilité : qualités rares, et d'autant plus estimables, chez un Donatiste [4].

Même à l'égard des Catholiques, Proculeianus passait d'abord pour être assez conciliant. On croyait découvrir en lui « quelques indices de dispositions pacifiques » ; on ne désespérait pas de le voir « s'attacher à la vérité, quand elle lui aurait été démontrée [5] ». Le bruit courait dans Hippone qu'il n'était pas hostile à l'idée de discussions courtoises avec son collègue catholique. C'est ce qui donna confiance à Augustin, et ce qui le décida à saisir la première occasion d'entrer en correspondance avec le Donatiste.

L'occasion se présenta dès les premiers mois de l'épiscopat d'Augustin, vers le début de 396, quand il était encore simple coadjuteur de Valerius [6]. Son élève et ami Evodius rencontra

1) Augustin, *Epist.* 33-35 ; 106-108.
2) *Epist.* 34, 6.
3) *Ibid.*, 34, 6.
4) *Epist.* 33, 6.
5) *Ibid.*, 33, 1.
6) *Ibid.*, 33, 4.

l'évêque schismatique dans une maison neutre. Au cours d'une conversation sur le schisme, Proculeianus laissa entendre qu'il « voulait conférer avec Augustin en présence de notables[1] ». C'est du moins ce que comprit son interlocuteur : peut-être celui-ci avait-il mal compris ou forcé la note. En tout cas, dès le lendemain, Proculeianus sembla craindre de s'être trop avancé ; il se plaignit même de certains mots un peu vifs qui avaient échappé à Evodius pendant leur entretien[2].

Sur ces entrefaites, il reçut une lettre d'Augustin[3]. Ce fut le début de leurs relations, destinées à devenir de moins en moins courtoises, de plus en plus orageuses. La lettre, adressée « au seigneur honorable et très cher Proculeianus », avait pour objet d'amener le Donatiste à une controverse. Elle commençait par des compliments et un appel à la concorde. Augustin expliquait pourquoi il croyait devoir traiter avec honneur le chef de l'Eglise rivale[4]. Il faisait allusion à la conversation avec Evodius, aux propos du Donatiste sur l'éventualité d'une conférence[5] ; il cherchait à excuser les vivacités de son ami le jeune clerc[6]. Il déclarait ensuite qu'il acceptait le projet de controverse, dans les conditions que fixerait Proculeianus : discussion publique ou privée, devant qui l'on voudrait, ou par lettres, sous la seule réserve que l'on dresserait un procès-verbal du débat ou que l'on publierait les lettres en les communiquant aux fidèles des deux communautés[7]. Pour décider le Donatiste, Augustin traçait un éloquent tableau des misères nées du schisme africain, des malentendus et du trouble causés dans les familles par la divergence des deux communions ; il pressait son collègue de consentir à discuter, pour préparer les voies à une réconciliation[8]. Il terminait par un éloquent appel à la bonté bien connue de son correspondant[9].

A cette lettre si pressante, Proculeianus ne se pressa guère de répondre. A quelque temps de là, il déclara pourtant qu'il accepterait une controverse, où les deux évêques seraient assistés chacun par dix notables de son Eglise, et où l'on produirait seulement des textes sacrés : « Pour éviter, dit-il, le tumulte de la foule, nous pourrions nous adjoindre chacun dix

1) *Epist.* 33, 2.
2) *Ibid.*, 33, 3.
3) *Epist.* 33. — Possidius mentionne quatre lettres d'Augustin *ad Proculeianum* (Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3). Une seule nous est parvenue. Sur le reste de la correspondance, nous n'avons que des renseignements indirects.
4) Augustin, *Epist.* 33, 1.
5) *Ibid.*, 33, 2.
6) *Ibid.*, 33, 3.
7) *Ibid.*, 33, 4.
8) *Ibid.*, 33, 5.
9) *Ibid.*, 33, 6.

hommes graves et honorables de notre parti, et discuter selon les Ecritures, pour chercher où est la vérité [1]. » Mais plus tard, comme on revenait à la charge, on le vit se dérober. Il répondit sur un ton impertinent, parlant d'Augustin : « Pourquoi n'est-il pas allé à Constantine, où beaucoup de nos évêques étaient réunis ? Maintenant, il peut aller à Milev, où nous allons bientôt tenir concile [2]. » Au fond, le Donatiste redoutait la science et la dialectique de son confrère [3]. Alors survint l'incident, puis la demande d'enquête, dont nous allons parler. Déjà mal disposé, Proculeianus devint décidément hostile. Jusque-là, il se contentait de ne pas répondre aux lettres d'Augustin ; désormais, il refusa même de les recevoir [4]. Pour atteindre son collègue schismatique, pour lui transmettre ses propositions ou ses plaintes, l'évêque catholique dut recourir à des intermédiaires.

Un gros scandale mit en émoi les honnêtes gens d'Hippone, sauf les sectaires qu'aveuglait le parti-pris. Un jeune Catholique, d'une paroisse rurale, avait été sévèrement réprimandé par son évêque, pour avoir battu sa mère, qu'il avait même menacée de mort. Irrité par ces réprimandes, le jeune brutal s'était fait donatiste ; il avait été aussitôt rebaptisé par le prêtre schismatique de l'endroit, un certain Victor [5]. Augustin déposa une plainte, en invoquant les lois qui interdisaient le second baptême. Dans l'enquête, que dirigeaient les magistrats d'Hippone, le prêtre Victor allégua pour sa défense les instructions de son évêque [6]. Il se trouva des gens pour contester l'exactitude du procès-verbal : le prêtre, disait-on, n'avait pas fait la réponse qu'on lui prêtait, pas plus que l'évêque n'avait donné ce genre d'instructions [7]. Augustin demanda donc une nouvelle enquête, sur le rôle joué par Proculeianus en cette affaire.

Il s'adressa au plus haut fonctionnaire de la région : Eusebius, un personnage de rang sénatorial, un *vir clarissimus* [8], qui était sans doute légat du proconsul pour la Numidie proconsulaire, et qui passait pour être l'ami de Proculeianus [9]. Il lui envoya d'abord une députation de notables [10]. Puis, il lui exposa sa requête dans une lettre, qui nous est parvenue : il le priait de convoquer l'évêque donatiste pour l'inviter à s'expliquer, et il profitait de l'occasion pour renouveler ses pro-

1) *Epist.* 34, 5.
2) *Ibid.*, 34, 5.
3) *Ibid.*, 34, 6.
4) *Epist.* 35, 1.
5) *Epist.* 34, 2 et 5.
6) *Epist.* 34, 4-5 ; 35, 1.
7) *Epist.* 34, 4.
8) *Ibid.*, 34, 5.
9) *Epist.* 35, 1.
10) *Epist.* 34, 5.

positions de conférence. Malgré son amour de la paix, disait-il, il ne pouvait tolérer les attentats sacrilèges des dissidents [1]. Il racontait en détail toute l'affaire, insistait sur l'indignation qu'elle avait causée [2]. L'enquête avait paru établir que Proculeianus avait donné l'ordre de rebaptiser le coupable ; mais on contestait le fait [3]. Augustin demandait donc au magistrat d'ouvrir une contre-enquête pour établir la vérité [4]. Il ajoutait qu'il était toujours prêt à discuter dans une conférence publique, mais qu'il jugeait inutile d'en référer à un concile. Proculeianus n'avait aucune raison de refuser cette controverse. Avait-il peur de son collègue d'Hippone, dont il incriminait la dialectique ? En ce cas, Augustin pourrait se faire remplacer par un de ses confrères des environs, notamment par l'évêque Samsucius [5].

Cette lettre et la demande d'enquête n'eurent pas le succès attendu. La réponse d'Eusebius trahissait l'impatience, et se résumait en un refus assez sec, dont les termes étaient tout juste polis. Evidemment, le fonctionnaire craignait de se compromettre lui-même, en intervenant dans une contestation d'ordre religieux, qui, par surcroît, pouvait compromettre son ami Proculeianus. Son premier souci fut de justifier le Donatiste. Il répondit à Augustin, au sujet de l'attentat du jeune gredin : « Si Proculeianus l'avait su, il aurait interdit de recevoir dans sa communion un jeune homme si criminel [6]. » Quant à la contre-enquête, il déclara net qu'il n'avait pas à prononcer de « jugements entre évêques [7] ».

Cette fois, Augustin fut tout près de se fâcher. On le voit bien au ton assez vif de la nouvelle lettre qu'il adressa aussitôt à Eusebius, et que nous possédons également. Il répliquait qu'il n'avait pas demandé un « jugement » : il avait seulement invité le magistrat à poser une question et à communiquer la réponse [8]. Il dénonçait de nouveaux méfaits des Donatistes : notamment, l'insolence d'un prêtre qui l'avait injurié lui-même pendant une de ses tournées [9]. Il priait Eusebius de notifier à Proculeianus ces nouvelles plaintes avec la précédente, et de transmettre les réponses [10]. En cas de refus, il menaçait d'intenter devant les tribunaux une véritable action judiciaire [11]. On ne

1) *Epist.* 34, 1.
2) *Ibid.*, 34, 2-3.
3) *Ibid.*, 34, 4.
4) *Ibid.*, 34, 5.
5) *Ibid.*, 34, 5-6.
6) *Epist.* 35, 1.
7) « Judicium inter episcopos » (*ibid.*, 35, 1).
8) *Epist.* 35, 1.
9) *Ibid.*, 35, 2-4.
10) *Ibid.*, 35, 5.
11) *Ibid.*, 35, 3.

sait comment finit l'affaire. Il semble bien que même la crainte d'un procès n'ait pas décidé l'évêque donatiste à répondre.

Durant les six années qui suivirent, les relations épistolaires ou autres paraissent avoir été complètement suspendues entre les deux évêques rivaux d'Hippone. Mais, en 403, Augustin renouvela ses tentatives. Il réussit du moins à faire parler son adversaire, et même à quatre reprises.

Vers le début de 403, on reçut à Hippone la nouvelle d'un odieux attentat, commis par des Donatistes dans un bourg du diocèse, à Victoriana. Le prêtre Restitutus, un ancien schismatique rallié à l'Eglise, avait été brusquement attaqué dans sa maison par une bande de Circoncellions, que dirigeaient des clercs. On l'avait emmené de force, meurtri à coups de bâtons, roulé dans la fange d'un marais, affublé d'un manteau de joncs. Puis, sous ce grotesque accoutrement, on l'avait promené à travers les campagnes, sans que personne osât intervenir. On l'avait relâché seulement au bout de douze jours, par crainte de la police[1]. Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Augustin déposa une plainte. Convoqué devant les magistrats d'Hippone, et sommé par son collègue catholique de châtier les coupables, Proculeianus se tira d'affaire par des réponses évasives. Il ne fit même pas d'enquête. Invité de nouveau à comparaître, il se présenta en effet, mais pour déclarer qu'il ne dirait rien de plus[2]. C'était peu. Il agit encore moins.

La scène recommença quelques mois plus tard : cette fois, en vertu des décisions prises à Carthage par le concile du 25 août. On se souvient que, dans toutes les cités où les deux Eglises étaient en présence, l'évêque catholique devait négocier avec son collègue schismatique, et, par devant les autorités municipales, le mettre en demeure d'accepter le principe d'une conférence générale entre les deux partis. A Hippone, il y eut deux entrevues successives, toutes deux sur la requête d'Augustin. Une première fois, au début de l'automne, Proculeianus fut convoqué devant les magistrats. A la notification de son collègue catholique sur le projet de conférence, il répondit qu'il ajournait sa réponse : « Nous allons tenir concile, dit-il, et nous verrons là ce que nous devons répondre[3]. » Après le synode des schismatiques, nouvelle convocation : le Donatiste déclara net, en quelques mots, qu'il refusait la conférence[4].

Ce sont les derniers mots connus de Proculeianus, qui déci-

1) *Epist.* 88, 6; 105, 2, 3 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.
2) *Contra Cresconium*, III, 48, 53 ; *Epist.* 88, 6.
3) *Epist.* 88, 7.
4) *Ibid.*, 88, 7.

dément n'était pas bavard, du moins avec les Catholiques. Pourtant, il dut protester, vers 406, quand on confisqua sa basilique d'Hippone [1]. Il mourut quelques années plus tard, vers 409. Vainement Augustin, depuis le début de son épiscopat, avait multiplié les lettres et les avances. Le Donatiste avait commencé par ne pas répondre aux lettres ; il avait continué en refusant de les recevoir. Dès lors, il avait opposé à son adversaire un silence farouche ; il ne parlait plus que par force, contraint par la loi, et même alors, devant les magistrats, cherchant à se dérober. A en juger par les relations épistolaires ou autres des deux évêques rivaux, on pourrait supposer que Proculeianus était devenu successivement aveugle, puis sourd, puis muet : c'est qu'il devenait de plus en plus intransigeant.

Du premier coup, son successeur atteignit, en face d'Augustin, à la perfection de l'intransigeance donatiste. C'est vers l'année 409 que Macrobius remplaça Proculeianus [2]. Les Catholiques d'Hippone crurent d'abord qu'ils pourraient plus facilement s'entendre avec le nouveau chef des dissidents. Macrobius passait alors pour un homme de sens et de mérite. On lui reconnaissait du talent, de l'éloquence [3] ; on le considérait comme « un jeune homme de bonne nature [4] » ; on louait ses « bonnes dispositions [5] ». Telle était sa réputation au début de son épiscopat. Mais chez lui, comme chez bien d'autres sectaires, les bonnes intentions ne tenaient pas devant la doctrine et le mot d'ordre du parti. Macrobius était un homme à principes : à principes strictement donatistes. La raison n'avait pas sur lui de prise, parce que toujours il se retranchait derrière les traditions et la discipline de son Eglise. Qu'il fût ou non intransigeant de nature, tel il se montra dès ses premiers actes d'évêque, tel il se révéla de plus en plus. Les Catholiques du diocèse allaient bientôt s'en apercevoir, et même certains de ses fidèles.

A peine élu, Macrobius fit une entrée solennelle dans sa bonne ville d'Hippone. On le vit arriver en grande pompe, comme en triomphe, avec une escorte guerrière et menaçante, au milieu des bandes sauvages de Circoncellions, que commandaient ou suivaient des clercs fanatiques. Et tous ces « Saints », comme ils s'appelaient eux-mêmes, hurlaient des cantiques, qu'ils entrecoupaient de leur sinistre refrain *Deo*

1) *Retract.*, II, 53, 1.
2) *Epist.* 107 ; 108, 5, 14 ; 108, 6, 19 et suiv.
3) *Epist.* 108, 6, 16.
4) *Ibid.*, 108, 1, 2.
5) *Ibid.*, 108, 2, 4.

Laudes : ce refrain redouté dans les campagnes comme le rugissement du lion [1].

Les braves gens d'Hippone durent croire que le Diable venait s'installer chez eux avec tous les suppôts de l'Enfer. Macrobius était pourtant un honnête homme, qui, personnellement, réprouvait la violence. Il eut même le courage de déclarer net qu'il condamnait les attentats de tout genre. A quelque temps de là, dans un sermon, il osa dire leurs vérités à ses amis les Circoncellions ; il les malmena si bien, qu'ils n'attendirent pas la fin du discours, et qu'ils partirent « furibonds [2] ». Il alla plus loin encore : il annonça qu'il ferait des quêtes et ouvrirait des souscriptions pour indemniser les victimes des « Saints », tous ces propriétaires lésés par les incendies ou les pillages [3].

Cette modération relative s'expliquait sans doute, avant tout, par les circonstances et par l'intérêt bien compris de la secte, par le désir d'apaiser l'opinion publique qui réclamait des mesures de répression. Mais elle semblait attester aussi la « bonne nature », les « bonnes dispositions », du successeur de Proculeianus [4]. C'est ainsi qu'Augustin se représentait alors son jeune collègue ; et c'est sous cette impression, qu'il entra en correspondance avec lui.

L'occasion de cette correspondance fut encore une histoire de baptême. Un sous-diacre catholique d'une paroisse rurale, un certain Rusticianus, avait été excommunié par son prêtre à cause de ses mauvaises mœurs. Pour se venger, et aussi, comme il était criblé de dettes, pour dépister ses créanciers avec l'aide des Circoncellions, il était passé à l'Eglise de Donat [5]. La communauté schismatique l'avait accueilli comme l'enfant prodigue ; et, suivant l'usage, on se disposait à le rebaptiser. C'était au printemps de l'année 410.

Soucieux de prévenir ce nouveau scandale, Augustin écrivit aussitôt à Macrobius, pour le dissuader de rebaptiser le transfuge. Sa lettre était courte, mais éloquente dans sa brièveté ; pressante, mais aimable et polie dans sa fermeté. Elle débutait et se terminait par des appels à la concorde. Aux prières et aux protestations anticipées, se mêlaient les arguments de circonstance. Au « seigneur son cher frère Macrobius », l'évêque catholique opposait l'exemple des Donatistes eux-mêmes, qui naguère n'avaient pas rebaptisé leurs propres schismatiques [6].

1) *Epist.* 108, 5, 14.

2) « Se de media congregatione... furibundis motibus rapuerunt » (*ibid.*, 108, 5, 14)

3) *Epist.* 108, 6, 18.

4) *Ibid.*, 108, 1, 2 ; 108, 2, 4.

5) *Epist.* 106 ; 108, 6, 19.

6) *Ibid.*, 106.

La lettre fut remise à Macrobius par deux notables de la communauté catholique, Maximus et Theodorus. Nous possédons, de la main de ces personnages eux-mêmes, le procès-verbal de l'entrevue. Voici ce document, qui a la forme d'une lettre ou d'un rapport à Augustin : « Suivant les instructions de ta Sainteté, nous nous sommes rendus auprès de l'évêque Macrobius. Comme nous lui présentions la lettre de ta Béatitude, il refusa d'abord d'en entendre la lecture. Enfin, il se laissa émouvoir par notre insistance, et consentit à écouter. Après la lecture, il dit : « Je ne puis me dispenser d'accueillir ceux qui viennent à moi, et de leur donner le sacrement qu'ils ont sollicité. » Comme nous lui demandions son sentiment sur la conduite de Primianus, il dit qu'il avait été récemment ordonné, qu'il ne pouvait se faire le juge de son primat, qu'il s'en tenait aux règles établies par ses anciens[1]. » Et ce fut tout. Ajoutons que, si l'attitude de l'évêque avait été à peu près correcte, les sectaires de son entourage avaient fait mauvais visage aux visiteurs. Quand les envoyés d'Augustin s'étaient présentés, on les avait traités « d'espions — *exploratores* » ; et des sacristains trop zélés avaient voulu les malmener[2].

Cependant Augustin, qui ne laissait rien passer, voulut avoir le dernier mot. Il fit remettre à Macrobius une nouvelle lettre, où il discutait point par point ses réponses. Cette lettre, fort longue, était une sorte de traité sur les principales questions qui divisaient les deux Eglises, avec examen des textes par lesquels les dissidents prétendaient justifier leurs principes et leur attitude. Augustin faisait d'abord remarquer à Macrobius que ses déclarations étaient en opposition avec la conduite des Primianistes envers leurs propres schismatiques[3], puisque le baptême des Maximianistes avait été reconnu valable par leurs adversaires de la veille[4]. D'ailleurs, rien ne justifiait le schisme donatiste. On ne devait pas rompre avec les pécheurs. Cyprien, dont les dissidents invoquaient la tradition, avait défendu l'unité catholique aussi énergiquement que ses idées sur le baptême[5] ; et les Primianistes eux-mêmes s'étaient réconciliés avec ceux des leurs qu'ils avaient excommuniés à grand fracas[6]. En vain les Donatistes se plaignaient d'être persécutés par les Catholiques : ils avaient traqué avec bien plus d'acharnement les déserteurs de leur principale Eglise[7]. Laissant là

1) *Epist.* 107. — Cf. 108, 1, 1-2.
2) *Sermo* 46, 13, 31.
3) *Epist.* 108, 1, 1-3.
4) *Ibid.*, 108, 2, 4-6.
5) *Epist.* 108, 3, 7-12.
6) *Ibid.*, 108, 4, 13.
7) *Ibid.*, 108, 5, 14-15.

toutes les vieilles querelles, Augustin proposait à Macrobius de discuter sincèrement avec lui, pour préparer la restauration de l'unité religieuse[1], pour négocier une entente qui était dans l'intérêt commun[2].

A cet éloquent appel, que répondit Macrobius? Presque sûrement, il ne répondit rien du tout. Dans les années suivantes, on ne trouve plus trace de correspondance entre les deux évêques d'Hippone. Augustin, sans doute, s'était lassé de parler dans le vide. Quant à Macrobius, il s'enfermait dans un silence rébarbatif, de plus en plus hostile.

Il assistait en 411 à la Conférence de Carthage, mais en simple figurant : il y prononça seulement quelques mots lors de la vérification des signatures du *mandatum*[3]. Après la Conférence, il prit sa revanche. Vers le milieu de 412, au moment du procès des Circoncellions et des clercs dissidents de la région d'Hippone, il groupa autour de lui des fanatiques des deux sexes ; il avait pour lieutenant un énergumène, un diacre nommé Donatus, ancien colon de l'Eglise catholique, récemment compromis dans le meurtre de prêtres. A la tête de ces bandes, Macrobius envahit les grands domaines de la contrée, notamment celui de Celer : il y rouvrit de force les basiliques de la secte, qu'on venait de confisquer, et il y reconstitua ses communautés[4].

Ce furent sans doute ses derniers triomphes. La police finit par avoir raison de lui. Quelques années plus tard, le Donatisme était définitivement vaincu dans le diocèse d'Augustin ; les basiliques et tous les immeubles de l'ancienne communauté dissidente avaient été attribués à l'Eglise catholique[5]. On ne sait ce qu'était devenu Macrobius. Assurément, il ne s'était pas rallié. Mais il a dû être à Hippone le dernier évêque schismatique.

Macrobius et Proculeianus sont, à notre connaissance, les deux seuls Donatistes d'Hippone avec qui Augustin ait été en relations de lettres : et de ces correspondances, comme on l'a vu, c'est lui qui fit presque tous les frais. Sortons maintenant de la ville ; aventurons-nous dans la banlieue, dans les paroisses rurales du vaste diocèse d'Hippone, ou dans les petits diocèses voisins qui en dépendaient primitivement, mais qui en avaient été détachés l'un après l'autre. Nous allons y rencontrer bien d'autres schismatiques qui ont été, plus ou moins, les correspondants d'Augustin.

1) *Epist.* 108, 6, 16-19.
2) *Ibid.*, 108, 7, 20.
3) *Collat. Carthag.*, I, 201.
4) Augustin, *Epist.* 139, 2.
5) *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 25.

Tout d'abord, l'évêque Maximinus, le doyen de tous ces correspondants donatistes : doyen, sinon par l'âge, du moins par l'ancienneté des relations épistolaires. La lettre à Maximinus date du temps de la prêtrise d'Augustin, probablement de l'année 392 [1].

Ce Maximinus était évêque à Sinitum ou Castellum Siniti, une petite ville des environs d'Hippone. C'était un excellent homme, dont on louait la modération, la sagesse, la charité [2] : bref, aussi étranger à l'esprit de secte, aussi conciliant, que pouvait l'être un Donatiste. On disait même que, contrairement à la règle fixée par les conciles du parti, il se refusait à rebaptiser les convertis. Augustin, qui avait entendu parler de lui par des amis communs, estimait beaucoup, sans le connaître personnellement, ce schismatique d'une espèce rare. Il « cherchait une occasion » d'entrer en relations avec lui [3].

L'occasion se présenta, mais dans des circonstances assez imprévues, et de nature à causer quelque déception. On apprit soudain que Maximinus avait rebaptisé un diacre catholique de Mutugenna. Très ému de cette nouvelle inattendue, Augustin eut d'abord quelques doutes sur la réalité des faits : moins encore qu'à la « chute lamentable » du transfuge, il ne pouvait croire au « crime inopiné » du rebaptisant [4]. Comme son évêque Valerius était alors absent [5], il prit sur lui d'ouvrir une enquête, et, s'il y avait lieu, de protester. Il se rendit lui-même dans le bourg de Mutugenna. Il n'y trouva pas le clerc suspect, mais il y vit ses parents : il apprit d'eux que leur fils était bien réellement passé à l'Eglise de Donat, et que même il y conservait ses fonctions de diacre [6]. L'avait-on rebaptisé ? Augustin en doutait encore. Mais il voulait savoir à quoi s'en tenir sur ce point. C'est alors qu'il écrivit à Maximinus, pour l'inviter à s'expliquer en toute franchise, et pour lui proposer en même temps, sur la question du second baptême, une conférence ou une controverse écrite.

La lettre débute par un commentaire assez contourné des salutations de l'en-tête : « Au seigneur son très cher et honorable frère Maximinus, Augustin, prêtre de l'Eglise catholique, salut dans le Seigneur. » Augustin croit devoir justifier l'un après l'autre tous les termes de cette formule, comme s'il redoutait des interprétations tendancieuses ou malveillantes [7]. Il expose en-

1) *Epist.* 23.
2) *Ibid.*, 23, 5.
3) *Ibid.*, 23, 2.
4) « Inopinatum scelus » (*ibid.*, 23, 2).
5) *Epist.* 23, 8.
6) *Ibid.*, 23, 2.
7) *Ibid*, 23, 1.

suite, et très nettement, l'objet de sa démarche. Il dit le bruit qui court à Hippone, le résultat de son enquête personnelle à Mutugenna. Pourtant, il ne peut croire qu'on ait rebaptisé le diacre : tant il a bonne opinion de Maximinus[1]. Il prie le Donatiste de lui faire savoir ce qu'il en est. Il l'invite à répondre très franchement ; il le prévient, en toute loyauté, qu'il compte lire sa réponse aux fidèles[2]. Il profite de l'occasion pour exposer la vraie doctrine sur le baptême ; il montre pourquoi c'est un sacrilège de rebaptiser[3]. Puis il peint avec émotion les misères du schisme, qui porte le trouble jusque dans les familles. Il exprime éloquemment l'espoir d'une réconciliation entre les deux Eglises[4]. « Laissons-là, dit-il, ces vains reproches que les ignorants des deux partis ont coutume de se jeter mutuellement à la tête : toi, ne me reproche pas le temps de Macarius, ni, moi, la cruauté des Circoncellions. Si tu n'es pour rien dans ceci, je ne suis pour rien dans cela[5]. » Pour préparer la réconciliation, il propose à l'évêque donatiste une controverse amicale : « Je ne songe pas, dit-il, à profiter des honneurs de l'Eglise pour jeter ma vie au vent ; mais je songe qu'un jour, au prince de tous les pasteurs, je devrai rendre compte des brebis qu'il m'a confiées... J'ai donc résolu, dans la mesure des forces et de l'éloquence que Dieu daigne me donner, de plaider ainsi la cause de l'Eglise : par nos conférences pacifiques, tous ceux qui sont en communion avec nous sauront quelle différence il y a entre les hérésies ou les schismes et l'Eglise catholique... Si tu acceptes volontiers cette conférence avec moi, si tu consens que nos lettres à tous les deux soient lues aux fidèles, j'en éprouverai une joie ineffable. Si tu refuses, je devrai donc, mon frère, malgré toi, lire nos lettres au peuple catholique, pour l'instruire. Si tu ne daignes pas me répondre, j'ai résolu de lui lire au moins ma lettre, pour qu'au moins les chrétiens connaissent votre défiance, et rougissent de se laisser rebaptiser[6]. » Augustin ajoute que, pour ramener les schismatiques, il compte seulement sur la raison, sur la puissance de la vérité. La preuve, c'est qu'il n'engagera point la controverse publique avant le départ des soldats actuellement cantonnés à Hippone[7]. En terminant, il s'excuse de la démarche qu'il fait, lui, simple prêtre, en l'absence de son évêque : mais il n'a pas cru pouvoir attendre[8].

Qu'un simple prêtre osât prendre de telles initiatives, c'était

1) *Epist.* 23, 2.
2) *Ibid.*, 23, 3.
3) *Ibid.*, 23, 4.
4) *Ibid.*, 23, 5.
5) *Epist.* 23, 6.
6) *Ibid.*, 6.
7) *Ibid.*, 23, 7.
8) *Ibid.*, 23, 8.

déjà quelque peu exceptionnel dans le monde catholique du temps : aux yeux d'un Donatiste, ce ne pouvait être qu'un scandale. A la lettre éloquente du prêtre d'Hippone, l'évêque schismatique répondit par un silence non moins éloquent. Pourtant, l'on peut croire que, ce jour-là, Augustin n'avait pas perdu son temps. Le bon grain germa peu à peu dans l'âme du sectaire. Après l'édit d'union de 405, en revenant d'un voyage au delà des mers, à Ravennes et à Rome, Maximinus fut touché de la grâce : on apprit tout à coup, vers le début de 409, qu'il se ralliait à l'Eglise catholique. Ce fut l'occasion d'un beau tapage dans les cercles donatistes de la région. Furieux, les dissidents déclarèrent le transfuge hors la loi. Pour signifier l'arrêt aux gens de Sinitum et des bourgs voisins, un crieur public hurlait à pleins poumons : « Avis à quiconque aura communiqué avec Maximinus : on brûlera sa maison[1]. » Contre les fidèles tentés de suivre leur évêque, les Circoncellions se chargèrent sans doute d'exécuter la sentence. Quant à Maximinus lui-même, il ne semble pas avoir été trop malmené. Il conserva ses fonctions épiscopales à Sinitum, comme évêque catholique. Il était devenu le collègue et l'ami d'Augustin, avec qui nous le voyons cheminer un jour, près des frontières de son diocèse, aux environs de Fussala[2].

Vers le temps où, dans les rues de Sinitum, retentissait la proclamation des incendiaires, Augustin recevait des lettres étranges, animées du même esprit, où l'on parlait tout simplement de l'assassiner. Les auteurs de ces lettres évangéliques étaient des prêtres dissidents, qui ne pouvaient lui pardonner l'ardeur et le succès de sa propagande. Ils le menaçaient de mort, s'il continuait à leur enlever leurs fidèles. L'un d'eux lui écrivait textuellement, vers le début de 409 : « Laissez tranquilles nos fidèles, si vous ne voulez pas qu'on vous tue[3]. » A ces sommations sanguinaires, l'évêque d'Hippone répondit par un « Avertissement aux Donatistes », où il déclarait hautement qu'il poursuivrait sa propagande[4].

La correspondance avec Celer nous introduit dans un tout autre milieu : l'aristocratie foncière du Donatisme[5].

Ce Celer était un personnage de haut rang (*vir clarissimus*, *vir spectabilis*[6]), qui fut plus tard proconsul d'Afrique. Au moment de sa correspondance avec Augustin, vers l'année 400, il

1) *Epist.* 105, 2, 4.
2) *De civitate Dei*, XXII, 8.
3) *Epist.* 105, 1.
4) *Epist.* 105.
5) *Epist.* 56-57.
6) *Epist.* 139, 2 ; 209, 5.

exerçait déjà, dans la région, des fonctions administratives fort importantes ; il était probablement légat du proconsul pour la Numidie proconsulaire. Africain de naissance, il était l'un des plus riches propriétaires de la contrée, où il possédait de vastes domaines. Augustin, qui le connaissait de longue date, et qui lui témoignait beaucoup de déférence[1], estimait fort son caractère et son instruction libérale, sa « liberté généreuse », son « cœur viril », son érudition et sa sagesse[2].

Celer était donatiste. Mais il semblait se détacher peu à peu de la secte, et se rapprocher de l'Eglise catholique[3]. Augustin, qui s'en était aperçu, entreprit de le convertir ; en même temps, il se servirait de lui pour sa propagande. D'où les lettres qu'il lui adressa vers 400, et dont deux nous sont parvenues.

Dans la première de ces lettres, l'évêque d'Hippone s'excuse d'abord de n'avoir pu rendre visite à son ami, comme il le lui avait promis : il en a été empêché, dit-il, par ses tournées pastorales. Il lui envoie le prêtre Optatus, qui lui lira, à ses heures, l'ouvrage promis sur le schisme[4]. Augustin ajoute qu'il espère la conversion prochaine de Celer. En attendant, il lui prêche le mépris de la vie présente, comparée à la vie éternelle[5].

Quelque temps après, l'évêque d'Hippone reçut la visite de Cæcilius, fils de Celer. Au cours de la conversation, le jeune homme dit que son père avait exprimé le désir de connaître un autre ouvrage, nous ne savons lequel, relatif encore à la querelle des deux Églises. Augustin s'empressa d'envoyer le livre souhaité. Il profita de l'occasion pour tenter d'achever la conversion de Celer et pour en préparer d'autres. Tel est l'objet de sa seconde lettre.

Il y rappelle d'abord l'envoi du traité dont avait parlé Cæcilius. Il ajoute qu'il se tient à la disposition de Celer pour répondre à ses questions et pour lui adresser d'autres ouvrages[6]. Puis, considérant déjà sa conversion comme acquise, il le prie de travailler pour son compte au rétablissement de l'unité catholique, en usant de son influence sur les gens qui dépendent de lui : notamment sur deux personnages inconnus de nous, Paternus et Maurusius. Il lui demande encore d'assurer sa protection à un ami qui hésite à se convertir dans la crainte des violences donatistes. Enfin, d'une touche délicate, il indique le dernier obstacle qui s'opposait encore à la conversion définitive de son correspondant : Celer, dit-il, se doit à lui-même de ne

1) *Epist.* 56, 1.
2) *Ibid.*, 56, 2 ; 57, 1.
3) *Ibid.*, 56, 2 ; 57, 2.
4) *Epist.* 56, 1.
5) *Ibid.*, 56, 2.
6) *Epist.* 57, 1.

pas se laisser arrêter par une fausse honte, et le prêtre Optatus lui expliquera le reste[1].

Comme on le voit, les deux lettres tendaient au même objet : elles marquent deux étapes d'une âme de Donatiste qui se détourne du Donatisme. Nous ne savons ce que répondit Celer; mais il se convertit peu après.

De nouveau, nous entendons parler de lui quelques années plus tard, dans le courant de 412. A ce moment, il était complètement rallié à l'Église catholique. Il mettait à son service l'influence dont il disposait comme grand propriétaire. Conformément au récent édit d'union, il avait ordonné de fermer les sanctuaires donatistes qui étaient situés sur ses terres. Il avait alors pour intendant (*procurator*) à Hippone un certain Spondeus, qui s'opposait énergiquement aux entreprises des dissidents et de leur évêque Macrobius. Mais, Spondeus ayant dû se rendre à Carthage pour affaires, son absence fournit aux schismatiques l'occasion attendue. Macrobius se remit en campagne; avec ses bandes de fanatiques, il pénétra dans le domaine de Celer, y rouvrit de force les basiliques de la secte, et, devant les colons surpris ou terrorisés, recommença de prêcher la vérité donatiste[2]. Désarmé en face des incursions de ces énergumènes, Augustin ne put que signaler à son ami Marcellinus, commissaire impérial pour l'Afrique, ce retour offensif des entêtés du schisme. On peut croire que le commissaire y mit bon ordre.

Vers 420, Celer était redevenu un personnage considérable. Il exerçait alors de hautes fonctions administratives en Numidie : à ce titre, il intervint dans les querelles des Donatistes convertis de Fussala avec leur évêque Antonius, dont il réprima énergiquement les fantaisies tyranniques[3]. Il arriva enfin aux honneurs suprêmes dans la hiérarchie africaine : en 429, il fut proconsul à Carthage[4]. Quand il entra en charge, il était depuis trente ans le correspondant d'Augustin.

Le contraste est frappant, entre les lettres à Celer et la lettre à Donatus de Mutugenna[5]. D'une part, la conversion lente et raisonnée d'un grand propriétaire des environs d'Hippone. D'autre part, dans le même pays, les récriminations et protestations furibondes d'un prêtre schismatique, rallié de force, Catholique malgré lui, se débattant contre des policiers pour courir au martyre ou au suicide.

1) *Epist.* 57, 2.
2) *Epist.* 139, 2.
3) *Epist.* 209, 5.
4) *Cod. Theod.*, XI, 1, 34 ; 30, 68 ; XII, 1, 185 et 186. — Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, tome II, p. 134-135.
5) Augustin, *Epist.* 173.

Ce prêtre Donatus gouvernait la communauté dissidente de Mutugenna, dans le diocèse d'Hippone. C'était un vrai Donatiste, fanatique à souhait, têtu, retors, jamais à court d'arguments ou de citations bibliques. Après la Conférence de Carthage, sans doute dans le courant de 412, il refusa de s'incliner devant la notification de l'édit impérial d'union, qui ordonnait à tous les clercs schismatiques, sous peine de relégation, de se rallier au Catholicisme. Sur l'ordre de quelque magistrat trop zélé, des policiers vinrent l'arrêter, pour le conduire tout droit vers l'église la plus voisine. On le hissa sur un cheval. Il se débattit si bien, qu'il tomba et se blessa. On le remit en selle. Plus loin, il faussa compagnie à son escorte, et courut se jeter dans un puits, dont on le tira vivant, non sans peine[1]. On réussit à le traîner jusqu'à l'église; mais, au lieu d'une conversion, on ne put y enregistrer qu'une victoire de la police sur la liberté de conscience.

Au milieu de ses aventures, le malheureux prêtre n'avait cessé de protester énergiquement contre la violence dont il était l'objet. Il déclarait arbitraire l'ordre d'arrestation, et se plaignait amèrement de la brutalité des policiers[2]. Il invoquait la liberté de conscience, réclamant même le droit à l'erreur : « Personne, s'écriait-il, personne ne doit être amené, même au bien, par la force... Dieu nous a donné le libre arbitre : par conséquent, l'homme ne doit pas être contraint, même pour son bien... Eh bien! oui, je veux errer ainsi, je veux périr ainsi[3]. » Il revendiquait même le droit au suicide ; pour justifier le martyre volontaire, il alléguait un texte de saint Paul, qu'il interprétait à sa façon[4]. A toutes les objections tirées des faits récents, il répliquait que les Donatistes étaient les serviteurs de la vérité, que leur Eglise était la véritable Eglise, qu'il se chargeait de le démontrer même aux évêques soi-disant Catholiques, que la cause de son parti avait été mal défendue à la Conférence de Carthage[5]. Enfin, il établissait le droit au schisme par l'exemple des disciples qui, selon saint Jean, quittèrent le Christ, et que le Christ laissa partir[6].

Ces protestations si énergiques, et souvent éloquentes, semblent avoir produit quelque impression sur les témoins de la tragi-comédie. Augustin en eut connaissance, soit par le procès-verbal d'arrestation, soit par un rapport ou une lettre d'un de

1) Augustin, *Epist.* 173, 1 et 4.
2) *Ibid.*, 173, 1-2.
3) *Ibid.*, 173, 2-3.
4) Augustin, *Epist.* 173, 5.
5) *Ibid.*, 173, 7.
6) *Ibid.*, 173, 10.

ses clercs. Il crut devoir y répondre. Il le fit dans une lettre adressée à Donatus lui-même[1].

Dès le début, l'ironie se mêle à la charité chrétienne : « Si tu pouvais voir ma douleur, écrit l'évêque d'Hippone, si tu pouvais voir ma sollicitude pour ton salut, peut-être aurais-tu pitié de ton âme : soucieux alors de plaire à Dieu en écoutant sa parole, non la nôtre, mais la sienne, tu ne te contenterais plus de fixer dans ta mémoire ses Écritures, en leur fermant ton cœur. Il te déplaît qu'on te traîne vers le salut ; et pourtant vous avez traîné vers leur perte beaucoup des nôtres. Quelle a été notre intention, sinon de te faire saisir et amener pour te sauver de la mort ? Si tu as été blessé, c'est ta faute : on t'a offert un cheval, tu n'as pas voulu le monter, et, en tombant sur le sol, tu t'es fait de graves contusions. La preuve, c'est qu'un de tes collègues, amené avec toi, est arrivé sans blessures, vu qu'il ne s'en est pas fait lui-même[2]. » Augustin s'efforce ensuite de justifier la contrainte en matière de religion[3]. A propos de l'aventure du puits, il déclare qu'un chrétien n'a pas le droit de se donner la mort[4]. Sur la controverse de 411 entre les deux Églises, qui a tourné à la confusion des Donatistes, il engage le prêtre à lire et à méditer les procès-verbaux de la Conférence[5]. Aux allégations du schismatique sur le fondement évangélique du droit au schisme, il oppose l'interprétation catholique du passage de saint Jean, et la théorie du *Compelle intrare*. Il termine par cette exhortation à l'obstiné schismatique : « Maîtrise donc ton âme si injuste et si rebelle, pour trouver dans la véritable Église du Christ le banquet du salut[6]. »

Bref, l'évêque d'Hippone prétendait persuader au prêtre Donatus qu'on avait eu raison de l'arrêter, d'attenter à sa liberté personnelle comme à sa conscience, pour l'enrôler de force dans l'Église officielle. Nous ne savons ce que répondit l'intéressé, ni même s'il répondit. A en juger par ses protestations antérieures et par l'histoire du puits, on peut douter que le schismatique de Mutugenna se soit laissé convaincre. On peut douter surtout qu'il ait jamais fait un bon Catholique.

Moins têtus en apparence que le prêtre de Mutugenna, les Donatistes convertis de Fussala n'étaient guère plus accommodants : leur conversion superficielle n'avait pas modifié leur mentalité sectaire. On le constate aisément dans les débris de

1) *Epist.* 173.
2) *Ibid.*, 173, 1.
3) *Ibid.*, 173, 2-3.
4) *Epist.* 173, 4-6.
5) *Ibid.*, 173, 7-9.
6) *Ibid.*, 173, 10.

leur correspondance, comme Augustin s'en aperçut dans ses rapports avec eux[1].

Le bourg de Fussala, qui jusqu'au début du cinquième siècle dépendait du diocèse d'Hippone, avait été longtemps une citadelle du Donatisme. Cependant, après l'édit d'union de 412, presque toute la population s'était ralliée au Catholicisme. Augustin, qui par sa propagande infatigable avait beaucoup contribué à ce résultat, proposa lui-même le démembrement de son immense diocèse, dont la charge devenait trop lourde en raison des conversions multiples : il résolut de céder à un confrère le district de Fussala, dont le chef-lieu était situé à quarante milles d'Hippone[2]. Comme évêque, les gens de l'endroit agréèrent les yeux fermés son candidat : un jeune clerc nommé Antonius, qui avait été élevé sous ses yeux dans son monastère, et qui paraissait avoir toutes les vertus[3].

Devenu évêque, cet Antonius se révéla tel qu'il était : un odieux tyran, préoccupé surtout de pressurer ses fidèles et de voler son Église pour mener joyeuse vie[4]. Or ses fidèles, on s'en souvient, étaient d'anciens Donatistes, dont la patience n'avait rien d'évangélique. C'est dire que le Diable redevint maître à Fussala, et dans les deux camps.

Au bout de quelques mois, tous les convertis du bourg furent sur le pied de guerre. Ils juraient de se débarrasser de leur évêque. Dans leur détresse, ils se tournèrent vers Augustin, en attendant le jour où ils se tourneraient contre lui. Ils lui envoyèrent une lettre de plaintes, où ils énuméraient leurs griefs contre Antonius : « Tyrannie intolérable, rapines, divers abus de pouvoir et voies de fait[5]. » Vainement, Augustin essaya de s'entremettre et de rétablir la paix. Les gens de Fussala déclaraient net qu'ils ne voulaient plus de leur évêque[6] ; et de nouvelles plaintes arrivaient, dénonçant de nouveaux attentats (*stuprorum crimina capitalia*[7]). L'affaire fut portée devant le concile de Numidie, qui ordonna une enquête, et qui rendit bientôt son jugement, sans doute dans le courant de 422. On condamnait Antonius, sous peine d'excommunication, à restituer tout ce qu'il avait volé ; et on lui enlevait l'administration de son diocèse, tout en lui laissant son titre d'évêque[8]. Antonius en appela au pape Bonifatius. Il se démena si bien, qu'il

1) *Epist.* 209.
2) *Ibid.*, 209, 2.
3) *Ibid.*, 209, 3.
4) *Ibid.*, 209, 4 et suiv.
5) « De intolerabili dominatione, de rapinis et diversis oppressionibus et contritionibus » (*ibid.*, 209, 4).
6) *Epist.* 209, 5.
7) *Ibid.*, 209, 4.
8) *Ibid.*, 209, 4-7.

réussit à gagner le primat de Numidie, et qu'il le décida à appuyer sa requête auprès du pape[1].

En attendant, il restait à Fussala, d'où il terrorisait son diocèse en poursuivant le cours de ses brigandages. Il osait railler la sentence du concile de Numidie : « Ou bien, disait-il, j'aurais dû rester dans ma chaire, ou bien je n'aurais pas dû rester évêque[2]. » En fait, malgré le concile, il gardait sa chaire avec son titre, et continuait à en tirer bon rapport. Il allait répétant que le pape lui avait donné raison ; il menaçait les mécontents d'appeler à son aide, fort de l'appui du pape, les magistrats et les troupes[3]. De plus en plus exaspérés, ses fidèles étaient décidés à en finir par n'importe quel moyen : ils parlaient de tuer leur évêque[4]. Cependant, ils tentèrent à Rome une démarche suprême : au début de l'année 423, ils exposèrent tous leurs griefs au nouveau pape Cælestinus. Dans leur lettre, ils mettaient en cause Augustin lui-même, à qui ils reprochaient amèrement de leur avoir imposé un évêque indigne[5].

Vivement ému, et même inquiet, du tour que prenait l'affaire, Augustin crut devoir envoyer au nouveau pape, qu'il savait hésitant, une lettre de justification[6]. Il y résumait avec précision les origines et toute l'histoire de ce malheureux procès, invoquait le jugement du concile, citait les pièces à l'appui[7]. En toute franchise, il confessait sa faute initiale : « J'avais voulu être utile à certains fidèles de notre voisinage; mais, par mon imprévoyance et mon imprudence, j'ai été pour eux la cause d'un grand malheur[8]. » Il avouait qu'il s'était mis lui-même dans un cruel embarras : « Les Catholiques de Fussala, disait-il, sont mes fils dans le Christ, et l'évêque Antonius est aussi mon fils dans le Christ : je les recommande également à la charité bienveillante de ta Sainteté, parce que je les chéris également. Je n'en veux pas aux gens de Fussala, de ce qu'ils portent à tes oreilles de justes plaintes contre moi : car je leur ai infligé comme évêque un homme que je n'avais pas encore mis à l'épreuve, qui même n'avait pas encore été fortifié par l'âge, un homme destiné à devenir leur tyran. Je ne veux pas non plus nuire à Antonius : j'ai pour lui une sincère affection, si je m'oppose d'autant plus à la perversité de ses passions. Tous ont besoin de ta miséricorde : ceux-là pour ne plus souffrir le

1) *Epist.* 209, 6 et 9.
2) *Ibid.*, 209, 7.
3) *Ibid.*, 209, 9.
4) *Ibid.*, 209, 5.
5) *Epist.* 209, 9.
6) *Epist.* 209.
7) *Ibid.*, 209, 2-7.
8) *Ibid.*, 209, 1.

mal, celui-ci pour ne plus le faire. Ceux-là pourraient prendre en haine l'Église catholique, si les évêques catholiques, et surtout le Siège apostolique, ne venaient pas à leur secours contre un évêque catholique. Quant à Antonius, il risque de commettre ce crime capital : en persistant à reconquérir malgré eux ses fidèles, il les rendrait étrangers au Christ[1]. » Augustin insistait sur cette considération, qu'une décision imprudente de Rome pousserait à bout les convertis de Fussala, et pouvait amener un attentat ou un retour au schisme[2]. Tout en reconnaissant qu'il avait dans l'affaire une part de responsabilité, il restait ferme sur le fond, et affirmait le bien-fondé du jugement porté par le concile de Numidie. Il allait jusqu'à déclarer qu'il était prêt, dans le cas où Rome lui donnerait tort, à se démettre de ses fonctions épiscopales[3].

Heureusement, il n'eut pas à en venir là. Non seulement il garda jusqu'au bout son siège d'Hippone, mais encore il conserva provisoirement l'administration du diocèse de Fussala, dont on le voit plus tard recommander un prêtre[4]. Malgré tout, il ne pouvait se souvenir, sans quelque amertume, de ses relations épistolaires ou épiscopales avec les Donatistes mal convertis de Fussala.

De ces mêmes querelles, on surprend sans doute un écho dans une autre correspondance du même pays et du même temps : la correspondance de Felicia, une religieuse convertie[5]. Ou plutôt, une « vierge » donatiste, devenue religieuse après sa conversion : on sait, en effet, que l'Église de Donat repoussa toujours le monachisme proprement dit, pour s'en tenir aux formes antérieures de l'ascétisme chrétien. Felicia était donc une de ces vierges sacrées, qui, après avoir prononcé leurs vœux dans l'Église de Donat, continuaient à vivre dans le monde, et qui trop souvent compromettaient leur dignité au milieu des bandes de Circoncellions. Un jour, pourtant, elle s'était ralliée au Catholicisme ; ou mieux, elle y avait été ralliée d'office, à la suite de l'édit d'union. On nous dit, en effet, qu'elle avait été convertie de force[6]. Dès lors, bon gré malgré, elle était devenue une véritable religieuse, dans un monastère des environs d'Hippone. Elle ne protestait plus contre l'atteinte portée jadis à sa liberté de conscience. Cependant, à certaines heures, elle avait peine à se défendre contre les retours offensifs

1) *Epist.* 209, 9.
2) *Ibid.*, 209, 5 et 9-10.
3) *Ibid.*, 209, 10.
4) *Epist.* 224, 1.
5) *Epist.* 208.
6) *Ibid.*, 208, 7.

du vieil esprit sectaire. D'où une âme inquiète, quelquefois tourmentée par le doute.

Ce qui achevait de troubler la religieuse, c'est le spectacle de gros scandales qui affligeaient alors son Église. Elle s'étonnait de la conduite très peu évangélique de certains clercs ; surtout d'un évêque, son évêque probablement, qu'elle voyait uniquement préoccupé de ses intérêts temporels, et nullement scrupuleux sur le choix des moyens [1]. Tout cela s'accorde bien avec l'histoire du diocèse de Fussala en ces temps-là. Selon toute apparence, Felicia était religieuse dans un monastère de ce diocèse : ce qui la troublait, c'était les fantaisies tyranniques, les rapines et les attentats de son évêque Antonius.

Dans son émoi, elle se tourna vers Augustin, qui naguère avait contribué à sa conversion. Elle lui écrivit, pour se confesser en toute franchise. Elle avouait sa déception, en voyant « la faiblesse ou l'iniquité » de certaines gens [2], en voyant certaines communautés livrées à de « mauvais pasteurs [3] », qui « siégeaient dans les chaires pastorales pour jouir de leurs honneurs temporels et de leurs avantages séculiers [4] ». Devant tous ces « scandales », elle se sentait l'âme « troublée [5] » ; et même, elle sentait vaciller sa « foi [6] ». Sans le dire, et sans probablement s'en douter, elle laissait voir que la déception causée par tous ces scandales risquait de la rejeter vers le schisme.

Pris de pitié pour cette âme en détresse, Augustin s'efforça de tranquilliser la pauvre femme. Dès les premiers mots de sa réponse, il la rassurait en lui montrant qu'il avait bien compris son cri d'angoisse : « Je vois, écrivait-il, que ton âme est troublée pour ta foi, à cause de la faiblesse ou de l'iniquité d'autrui... J'en éprouve moi-même de la componction ; et je suis inquiet pour ton salut, qui dépend du Christ. C'est pourquoi j'ai cru devoir adresser à ta Sainteté la présente lettre, lettre de consolation ou d'exhortation. C'est que, dans le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire dans son Église et dans l'unité de ses membres, tu es devenue tout à fait notre sœur [7]. »

Pour apaiser les scrupules de la religieuse, l'évêque d'Hippone lui expliquait que les misères de ce monde ont été annoncées par l'Écriture, et qu'on ne doit pas s'en émouvoir outre mesure : « Donc, disait-il, je t'avertis de ne pas te laisser troubler si fort par ces scandales : ils ont été prédits, pour que

1) *Epist.* 208, 1-2.
2) *Ibid.*, 208, 1.
3) *Ibid.*, 208, 6.
4) *Ibid.*, 208, 2.
5) *Epist.* 208, 2 et 7.
6) *Ibid.*, 208, 1.
7) *Epist.* 208, 1.

nous nous souvenions de ces prédictions et que nous n'en soyons pas trop émus... Parmi les évêques, les uns occupent les chaires pastorales pour veiller sur les troupeaux du Christ; mais d'autres occupent ces chaires pour jouir de leurs honneurs temporels et de leurs avantages séculiers. Ces deux genres de pasteurs, dont les uns sont voués à la mort et les autres à la vie future, dureront nécessairement, dans l'Église catholique elle-même, jusqu'à la fin du monde et jusqu'au jugement dernier du Seigneur[1]. » En conséquence, on ne doit pas se laisser décourager par les scandales : parmi les prêtres ou les évêques, il y aura toujours « de bons et de mauvais pasteurs », comme il y a parmi les fidèles des bons et des méchants[2]. On n'en doit pas moins maintenir l'unité, comme l'ordonnent bien des textes de l'Écriture[3]. Sous aucun prétexte, les bons ne doivent se séparer des méchants. Quand on a le malheur de tomber sur de mauvais pasteurs, on en est quitte pour « faire ce qu'ils disent, et ne pas faire ce qu'ils font[4] ».

Après cet exposé de doctrine, Augustin exhortait la religieuse à ne pas s'émouvoir des scandales, à arrêter plutôt sa pensée sur les bienfaits que lui avait valus sa conversion : « Je t'exhorte donc à garder fidèlement les dons du Seigneur. Aime-le de tout ton cœur, lui et son Eglise... Si tu dois aussi une sincère affection à ses bons serviteurs, dont le ministère t'a forcée d'entrer chez lui, pourtant c'est en lui que tu dois placer ton espérance : en lui qui a préparé le banquet, lui qui t'a invitée au banquet de la vie bienheureuse pour l'éternité. Recommande-lui ton cœur, tes vœux, ta sainte virginité, ta foi, ton espérance, ta charité : alors tu ne seras pas émue par les scandales, qui abonderont jusqu'à la fin. Alors tu seras sauvée par la constance inébranlable de ta piété ; tu seras glorieuse dans le Seigneur, en persévérant dans son unité jusqu'à la fin[5]. » En terminant, l'évêque d'Hippone priait la religieuse de lui répondre : évidemment, pour juger de l'effet produit par sa lettre[6].

Nul doute que Felicia se soit empressée d'obéir. Mais, sur le contenu de sa réponse, nous ne savons rien. Ses inquiétudes d'âme ont dû s'apaiser à mesure que disparaissaient les scandales. Le meilleur moyen de rassurer la religieuse, c'était assurément d'expulser son évêque Antonius, en lui interdisant à jamais l'accès de son diocèse[7].

1) *Epist.* 208, 2.
2) *Ibid.*, 208, 3.
3) *Ibid.*, 208, 4-5.
4) *Ibid.*, 208, 6.
5) *Epist.* 208, 7.
6) « Fac ut noverim rescriptis tuis » (*ibid.*, 208, 7).
7) *Epist.* 209.

Entre la lettre à Felicia et la lettre à Proculeianus, l'intervalle est de vingt-cinq ans et plus. Durant cette longue période, les correspondances donatistes ou les lettres adressées à des Donatistes nous permettent de suivre l'histoire de l'Église schismatique dans la région d'Hippone.

Pendant les quinze premières années, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'attitude intransigeante ou équivoque des évêques dissidents : ils se tiennent à l'écart sans jamais désarmer, ils rebaptisent des clercs transfuges, ils repoussent plus ou moins brutalement les avances d'Augustin, ses offres de discussions courtoises [1]. L'exemple donné par les évêques était suivi naturellement par les prêtres et autres clercs : mais ceux-ci manifestaient leurs sentiments avec une franchise encore plus brutale, ils allaient jusqu'à faire cause commune avec les Circoncellions, à menacer de mort leurs adversaires catholiques [2]. On remarquera, pourtant, que certains laïques se montraient plus accommodants. Nous assistons même à la conversion d'un grand propriétaire, qui pousse la bonne volonté jusqu'à seconder Augustin dans sa propagande [3].

Après l'édit d'union de 412, toutes les correspondances de la région mettent en scène des convertis. Mais quels convertis ! Un prêtre qui se débat contre des policiers et rêve du suicide ; des fidèles, devenus catholiques de nom, mais restés sectaires de nature et d'esprit, qui mènent une guerre ouverte contre leur évêque et songent à le tuer ; une religieuse tourmentée par le doute, et prête à retomber dans le schisme [4].

C'est surtout dans ces contrastes qu'est l'intérêt historique et psychologique de ces correspondances. En même temps que le progrès matériel et la victoire incontestable du Catholicisme, on y saisit sur le vif l'énergie des résistances, même involontaires, qu'opposait à l'Eglise catholique la persistance, chez les convertis, de la mentalité donatiste.

III

Autres correspondances donatistes en Numidie. — Crispinus de Calama. — Ses relations épistolaires avec Augustin. — Ses démêlés avec Possidius et ses réponses. — Ianuarianus, primat donatiste de Numidie. — L'évêque Fortunius et les schismatiques de Thubursicum Numidarum. — L'évêque Honoratus. — Discussion par lettres avec Augustin. — Lettre d'un prêtre

1) *Epist.* 23 ; 33-35 ; 106-108.
2) *Epist.* 105, 1.
3) *Epist.* 56-57.
4) *Epist.* 173 ; 208-209.

schismatique de Constantine. — Lettre du Donatiste Naucellio. — Le schismatique Severinus, cousin d'Augustin. — Ses lettres à l'évêque d'Hippone. — Correspondances avec des Donatistes convertis. — L'avocat Castorius. — Lettre des convertis de Constantine. — Lettre des prêtres Saturninus et Eufrates. — Caractères de ces diverses correspondances.

En dehors du diocèse ou de la région d'Hippone, la littérature épistolaire du Donatisme a laissé des traces multiples sur divers points du pays numide : à Calama, à Thubursicum Numidarum, à Constantine, à Thamugadi, et ailleurs. Dans la correspondance d'Augustin se sont conservées bien des lettres adressées à des schismatiques de la contrée, et, par fragments, des lettres de ces mêmes schismatiques [1].

Rappelons d'abord, pour mémoire, une série de pièces importantes qui ont été étudiées précédemment : pour Constantine, les lettres de Petilianus au clergé de son diocèse ou à l'évêque catholique d'Hippone [2] ; pour Thamugadi, les lettres de Gaudentius au tribun Dulcitius ou à Augustin [3]. Ce sont là, comme on l'a vu, des ouvrages en forme de lettre, plutôt que de véritables lettres. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les correspondances proprement dites.

Telle est la correspondance d'Augustin avec Crispinus de Calama : correspondance dont deux pièces nous sont parvenues intactes, avec des fragments d'autres pièces [4].

Ce Crispinus est une figure assez curieuse d'évêque propriétaire, de sectaire fanatique et ploutocrate. On ne sait rien sur sa jeunesse ni sur son âge mûr. Au moment de ses démêlés avec Augustin et Possidius, vers le début du cinquième siècle, il était déjà fort âgé, et gouvernait depuis longtemps la communauté schismatique de Calama. Mais l'âge n'avait pas atténué l'ardeur et la violence de son caractère. C'était un homme très passionné, intransigeant, têtu, très autoritaire. Il avait, d'ailleurs, de l'instruction ; il passait même pour savant chez les Donatistes, qui admiraient sa « docte vieillesse — *doctissima annositas* [5] ». Plus encore que la science, Crispinus estimait la fortune : il était fort riche, aimait à faire sonner ses écus, et s'en servait à l'occasion pour sa propagande [6].

Lors du schisme maximianiste, il resta fidèle à Primianus,

1) Augustin, *Epist.* 43-44 ; 49 ; 51-53 ; 66 ; 69-70 ; 88 ; 142 ; 144.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.

3) *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 51 et 66.

5) *Contra Cresconium*, III, 46, 50. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 12.

6) Augustin, *Epist.* 66, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 228.

dont il fut toujours un fougueux partisan. Il assistait en 394 au concile de Bagaï, qui excommunia les Maximianistes[1]. Vers 397, il entra en relations avec Augustin. Les deux évêques, dont les diocèses étaient voisins, mais qui ne se connaissaient jusque-là que de nom, se rencontrèrent à Carthage. Leur entrevue fut courtoise, probablement grâce à la déférence d'Augustin pour son aîné. Au cours de la conversation, Crispinus fit une promesse, relative sans doute à un projet de controverse[2]. Mais il ne tint pas son engagement; et les choses en restèrent là pour le moment.

Deux ou trois ans plus tard, vers 399, Crispinus parut se souvenir de sa promesse. Il fit savoir ou laissa entendre qu'il désirait une controverse publique, sur le schisme, avec son collègue catholique d'Hippone. Par malheur, depuis son expérience de Carthage, Augustin était en défiance : il suspectait un peu la bonne foi ou les intentions du Donatiste. Au lieu d'une discussion publique, qui pouvait donner lieu à des scandales ou à des malentendus, il proposa une discussion « par lettres[3] ». Cette discussion, il l'engagea aussitôt, en envoyant à Crispinus une série de questions et objections[4]. Nous possédons la lettre par laquelle il ouvrit le feu[5].

Il commençait par rappeler discrètement la conversation de Carthage, l'engagement pris et si vite oublié. Mais il se gardait d'insister là-dessus, dans la crainte d'effaroucher le Donatiste: « Sur ta promesse de Carthage ou sur nos instances, trêve de paroles. Peu importe la façon dont les choses se sont passées entre nous : c'est fini, que cela ne soit pas un obstacle pour l'avenir. Maintenant, si je ne me trompe, et Dieu aidant, il n'y a plus d'excuse possible : nous sommes tous deux en Numidie, et nous sommes voisins. » Puis il écartait d'une main légère l'idée d'une controverse publique, pour y substituer son idée d'une discussion par lettres : « D'après les bruits qui sont venus jusqu'à moi, tu veux encore tenter de discuter avec moi sur la question qui sépare nos deux communions. Vois comme j'écarte d'un mot tous les retards : réponds à la présente lettre, si tu le veux bien. Cela suffira peut-être, non seulement à nous, mais encore à ceux qui désirent nous entendre. Ou bien, si cela ne suffit pas, nous continuerons à nous écrire et à nous

1) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.
2) *Epist.* 51, 1.
3) *Ibid.*, 51, 1.
4) *Ibid.*, 51, 2-5.
5) *Epist.* 51. — Possidius mentionne quatre lettres d'Augustin à Crispinus (*Indic. oper. Augustini*, 3). Nous n'en avons que deux (*Epist.* 51 et 66).

répondre, jusqu'à ce que cela suffise. N'est-ce pas le plus commode, grâce au voisinage des villes que nous habitons? Quant à moi, je suis bien décidé à ne pas discuter là-dessus avec vous, si ce n'est par lettres. De cette façon, aucun de nous ne pourra oublier ce qui aura été dit ; et nous donnerons satisfaction aux amateurs de ce genre de discussions, qui autrement, peut-être, ne pourraient pas y assister [1]. » Puis, sans tarder, l'évêque d'Hippone engageait la controverse.

Invoquant le témoignage de l'Ecriture, il soutenait que le schisme est le plus grand des crimes : plus grand même que l'idolâtrie ou la destruction des Livres sacrés [2]. Contre les mauvaises raisons qu'alléguaient les schismatiques africains pour justifier leur rupture, Augustin développait un système d'argumentation qui, en ces années-là, lui devenait de plus en plus familier. Vous nous reprochez, disait-il, de prétendus crimes de *traditio* : cependant vous avez accueilli et maintenu dans leurs fonctions épiscopales vos propres schismatiques, bien plus coupables d'après vos propres théories, et solennellement condamnés par votre concile de Bagaï [3]. Vous nous accusez d'en appeler au pouvoir séculier pour vous persécuter : mais, vous-mêmes, pour la restitution des basiliques, vous avez intenté des procès aux Maximianistes devant les gouverneurs africains [4]. Vous déclarez que, seuls, vous pouvez conférer le baptême : cela ne vous a pas empêchés d'accepter comme valable le baptême conféré en dehors de vous par vos schismatiques [5]. Bref, sur les trois questions essentielles qui séparaient les deux Eglises, schisme, persécution, baptême, la conduite des Primianistes envers les Maximianistes était en opposition flagrante avec les principes dont ils se targuaient contre les Catholiques [6].

C'est sur tout cela qu'Augustin priait Crispinus de s'expliquer nettement : « Réponds à cela, disait-il. Vois comme votre concile a traité de sacrilège le schisme des Maximianistes ; vois comme vous les avez persécutés avec l'aide des puissances judiciaires ; vois comme vous avez admis leur baptême, en les admettant eux-mêmes après les avoir condamnés. Puis réponds, si tu le peux, quel moyen vous emploierez pour jeter de la poudre aux yeux des ignorants. Dites pourquoi vous êtes séparés du monde entier par un schisme bien plus criminel que le schisme condamné par vous-mêmes, vous vous en glorifiez,

1) *Epist.* 51, 1.
2) *Ibid.*, 51, 1.
3) *Ibid.*, 51, 2.
4) *Epist.* 51, 3.
5) *Ibid.*, 51, 4.
6) *Ibid.*, 51, 5.

chez les Maximianistes. Que la paix du Christ triomphe dans ton cœur[1]. » Il est à craindre que la « paix du Christ » n'ait pas triomphé dans l'âme du Donatiste. En tout cas, rien n'autorise à croire que Crispinus ait même pris la peine de répondre.

Après un entr'acte d'un an ou deux, Augustin revint à la charge. Cette fois, il voulait surtout protester contre un singulier abus de pouvoir de son collègue schismatique, qui, devenu propriétaire foncier dans le diocèse d'Hippone, en avait profité pour y pousser sa propagande, et pour y déchaîner sur les malheureux paysans de ses terres les coups de la grâce donatiste. C'était en 400 ou 401. Crispinus avait acheté récemment le domaine des *Mappalia*, situé aux environs d'Hippone. Quand le nouveau propriétaire vint visiter son domaine, il constata que quatre-vingts de ses colons étaient catholiques : sans leur demander leur avis, il les convertit d'office, et les rebaptisa[2].

Ce fut un beau scandale dans la région. L'évêque d'Hippone fut indigné. On s'en aperçoit au ton de la lettre qu'il écrivit aussitôt à Crispinus. Il le menaçait d'un procès : il pourrait, disait-il, le faire condamner à l'amende des dix livres d'or, prévue par les lois récentes contre les rebaptiseurs[3]. Cependant, il préférait une solution à l'amiable. Il proposait donc au Donatiste une discussion contradictoire, en présence des paysans du domaine : on dresserait le procès-verbal complet de toutes les paroles prononcées, et l'on traduirait ce procès-verbal en punique pour ceux qui ne savaient pas le latin. Après avoir entendu les deux évêques, les colons des *Mappalia* choisiraient librement entre les deux Eglises. On pourrait procéder de même dans d'autres domaines, où les Donatistes prétendaient que les paysans avaient été convertis de force, par leur maître, au Catholicisme[4].

La lettre se terminait par une invitation pressante : « Je t'adjure, par le Christ, de répondre à cela », disait Augustin[5]. Cette fois encore, semble-t-il, l'évêque — propriétaire — fit le sourd ; et son adversaire ne paraît pas avoir donné suite à sa menace de procès.

Bientôt Crispinus allait se trouver aux prises, et dans sa ville épiscopale, avec un adversaire moins patient : son collègue catholique de Calama, encore jeune en ces temps-là, l'ardent et

1) « Pax Christi vincat in corde tuo » (*ibid.*, 51, 5).

2) *Epist.* 66, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; 99, 228.

3) *Epist.* 66, 1.

4) *Ibid.*, 66, 2.

5) « Adjuro te per Christum ut ad ista respondeas » (*ibid.*, 66, 2).

belliqueux Possidius. Ancien moine d'Hippone, disciple et ami d'Augustin, grand admirateur du maître dont il devait écrire la biographie, Possidius avait horreur des schismatiques. On a vu que Crispinus n'était pas mieux disposé pour les Catholiques. La guerre ne pouvait manquer d'éclater entre les deux évêques rivaux de Calama. Ce fut une guerre sourde, d'abord. Après un attentat donatiste, ce fut une guerre ouverte, qui aboutit à d'interminables querelles devant les tribunaux. Plusieurs documents fort curieux déroulent encore sous nos yeux les péripéties assez pittoresques de ce long duel épiscopal [1].

A notre connaissance, c'est en 403 que les deux évêques de Calama se trouvèrent pour la première fois en présence. Dans l'automne de cette année-là, conformément aux résolutions arrêtées à Carthage par le concile catholique du 25 août, Possidius voulut mettre son collègue schismatique en demeure d'adhérer au projet de conférence générale. Suivant la procédure adoptée, il s'adressa aux autorités municipales, qui devaient servir d'intermédiaires et faire dresser le procès-verbal. A Calama, comme à Hippone, il y eut deux entrevues successives. Lors de la première convocation, Crispinus déclara sèchement qu'il ne pouvait répondre à la notification du Catholique, avant de connaître la décision du concile de son parti. Convoqué de nouveau, quelques mois plus tard, après la réunion du concile donatiste, il afficha le plus profond dédain pour son adversaire, affectant d'ignorer sa présence, jouant au prophète, ne répondant aux questions et aux sommations des magistrats que par des versets bibliques [2].

Ce fut d'abord un trait emprunté au livre des *Macchabées :* « Ne crains pas les paroles du pécheur [3]. » Puis, cette maxime des *Proverbes :* « Garde-toi de parler devant les oreilles d'un insensé ; s'il t'entend, il raillera la sagesse de tes discours [4]. » Sommé de s'expliquer plus clairement, le Donatiste ajouta : « Voici ma réponse, conforme au langage du patriarche : Que les impies s'éloignent de moi, je ne veux pas connaître leurs voies [5]. » Ces énigmes, qui durent causer quelque stupéfaction aux magistrats, n'étaient que trop claires pour un évêque catholique. Elles signifiaient aussi que Crispinus se considérait comme un juste, un sage, un saint, et qu'il regardait Possidius comme un pécheur, un insensé, un impie. Les oracles du

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

3) I *Macchab.*, 2, 62.

4) *Proverb.*, 23, 9.

5) *Job.*, 34, 27.

prophète de Calama n'en mirent pas moins en gaieté Augustin et ses amis.

Ces railleries contribuèrent sans doute à exaspérer les clercs dissidents, dont les rancunes mirent en péril jusqu'à la vie de Possidius. A quelque temps de là, vers la fin de 403, un sauvage attentat émut toute la contrée. Au cours d'une tournée pastorale, l'évêque catholique de Calama fut attaqué soudain par une bande de fanatiques, que commandait le prêtre Crispinus, homonyme et peut-être parent de l'évêque schismatique. Voyant la route barrée, Possidius se réfugia dans un domaine voisin avec les gens de son cortège. Il y fut poursuivi par les énergumènes, qui commencèrent le siège de la maison, et qui par trois fois y mirent le feu. Les assiégés auraient été brûlés vifs, sans l'intervention des colons du domaine, qui éteignirent l'incendie. Enfin, la porte céda. Les assiégeants envahirent aussitôt la maison, saccageant tout, pillant les bagages, assommant les gens et jusqu'aux bêtes de charge. L'évêque s'était caché à l'étage supérieur. On l'y découvrit, on le traîna vers l'escalier, on le poussa en bas avec force coups. A ce moment, le prêtre Crispinus donna le signal de la retraite : effrayé sans doute des conséquences d'un crime commis devant tant de témoins. Le malheureux évêque échappait à ses bourreaux par miracle. Il en fut quitte pour de multiples contusions [1].

Cet attentat donna lieu à de longs procès, qui durèrent plus d'un an, et où plusieurs fois les deux évêques de Calama se retrouvèrent face à face. Possidius déposa une plainte auprès des magistrats de la cité : très modéré dans sa requête, il invitait seulement son collègue schismatique à désavouer et à punir son prêtre. A l'audience municipale, l'évêque donatiste refusa brutalement toute satisfaction. Alors, le *defensor Ecclesiæ* du diocèse entra en scène. Il poursuivit l'évêque Crispinus devant le tribunal du proconsul, en requérant contre lui l'application de la loi de Théodose contre les clercs hérétiques, l'amende des dix livres d'or. Crispinus plaida lui-même sa cause devant le proconsul. Il soutint qu'il n'était nullement hérétique. Par son argumentation, il embarrassa le juge, et déconcerta même l'accusateur public, qui abandonna l'affaire. Possidius, qui ne lâchait pas prise aisément, reprit l'accusation pour son compte ; et le procès recommença. A Carthage, devant le proconsul, une

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50 ; *Epist.* 105, 2, 4 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

longue controverse s'engagea entre les deux évêques de Calama sur les caractères de l'hérésie. Vaincu, sinon convaincu, par son adversaire, Crispinus fut déclaré hérétique, et condamné à l'amende. Condamnation de principe, puisque le juge accorda remise de l'amende sur la requête de l'accusateur lui-même. Mais Crispinus continua de protester contre le principe de la condamnation : il en appela au tribunal de l'empereur. Mal lui en prit ; car l'empereur confirma la sentence, en blâmant l'indulgence du juge. Cette fois encore, l'amende fut remise sur une nouvelle requête de Possidius et d'autres évêques catholiques[1]. D'ailleurs, la générosité de ses adversaires ne fit qu'exaspérer Crispinus, comme une humiliation.

Jusqu'au bout, il resta fidèle à son parti. Au reste, il n'eut guère à souffrir pour son Eglise. Il ne fut pas sérieusement inquiété après l'édit d'union de 405[2]. Il conserva son siège épiscopal jusqu'au début de 411. Mais le 1er juin de cette année-là, à la première séance de la Conférence de Carthage, Petilianus de Constantine put dire, à propos de la communauté dissidente de Calama : « Crispinus est sorti tout récemment de son corps[3]. » Le farouche sectaire était mort à temps pour ne pas assister à la déroute de son parti. Sectaire, il l'avait toujours été ; mais, d'année en année, il était devenu plus intransigeant. Les relations épistolaires avec Augustin et ses démêlés avec Possidius nous l'ont montré de plus en plus sourd, ou de moins en moins poli.

Aussi peu accommodant que Crispinus, mais moins batailleur, était son collègue Ianuarianus, qui, par droit d'ancienneté, devint primat donatiste de Numidie. Ce Ianuarianus était évêque des Cases Noires (*Casæ Nigræ* ou *Nigrenses*), cité numide dont on ignore l'emplacement exact. Les schismatiques étaient maîtres dans cette localité, où les Catholiques n'avaient même pas d'évêque[4]. Pendant bien des années, Ianuarianus s'était contenté d'administrer son diocèse, sans qu'on entendît parler de lui. Nous savons seulement qu'il assistait en 394 au concile primianiste de Bagaï[5].

A ce moment, il n'était pas encore primat de Numidie, mais il était déjà l'un des évêques les plus anciens : il est nommé le cinquième dans l'en-tête de la *Sentence* du concile. Il fut

1) Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Collat. Carthag.*, I, 139.

4) *Ibid.*, I, 157.

5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

promu à la charge de primat avant 402 ; car, cette année-là, il est mentionné comme étant l'un des principaux Donatistes, entre Donat et Petilianus [1]. C'est donc vers 400, comme doyen des évêques de la province par l'ancienneté de sa consécration épiscopale, que Ianuarianus devint le chef de l'Eglise dissidente en Numidie.

Comme tel, il joua un rôle en 411, un rôle d'apparat, dans les préliminaires de la Conférence de Carthage. Pour la signature des pièces officielles, et sans doute dans les cérémonies, il eut le pas sur Primianus lui-même, primat de Carthage et chef réel du parti [2] : préséance tout honorifique, qu'il devait évidemment, non pas à son mérite personnel ni à sa réputation, mais à une vieille tradition remontant aux origines mêmes de la secte. D'ailleurs, malgré ces honneurs et ces prérogatives apparentes, Ianuarianus n'exerça aucune action sur les débats ; il ne put même y prendre part, n'ayant pas été élu mandataire du parti. On ne sait ce qu'il devint après la condamnation du Donatisme, au milieu de l'effondrement de son Eglise.

La correspondance d'Augustin avec Ianuarianus est antérieure de plusieurs années à la Conférence de Carthage [3]. Elle se rapporte aux violences commises par les schismatiques dans le nord de la Numidie. L'édit d'union de 405, appliqué sans méthode et par à-coups en ces régions, n'y avait pas produit l'effet attendu : loin d'effrayer ou de ramener les dissidents, il les avait exaspérés sans les affaiblir sérieusement. Leur fureur avait redoublé ; les attentats se multipliaient. Augustin, qui n'avait plus d'illusions sur ses confrères schismatiques d'Hippone ou des diocèses voisins, résolut vers 406 de tenter une démarche auprès de leur chef hiérarchique. D'où sa lettre à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie : lettre envoyée au nom des « clercs catholiques de la région d'Hippo Regius [4] », mais inspirée et même rédigée par leur évêque, dont on reconnaît la manière et le style. L'objet de la lettre était double : protester contre les violences en sommant le primat de les faire cesser, et, en même temps, lui proposer une conférence entre évêques des deux partis, ou, tout au moins, engager une controverse épistolaire où l'on chercherait à s'entendre.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 53, 65 et suiv. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3 : « Januari (an)o, primati partis Donati ».

2) *Collat. Carthag.*, I, 14 ; 148-149 ; 157 ; III, 251 et 258.

3) Augustin, *Epist.* 88.

4) « Ianuari(an)o clerici catholici regionis Hipponensium Regiorum » (*Epist.* 88, en-tête).

Cette longue lettre, qui a souvent les allures d'un traité, visait d'abord à établir la légitimité du recours au pouvoir séculier. Dès ses premiers mots, l'auteur constatait le fait brutal qui poussait à bout les Catholiques : « Vos clercs et vos Circoncellions, disait-il, sévissent contre nous en déchaînant une persécution d'un nouveau genre et d'une cruauté inouïe[1]. » Ces violences justifiaient le récent édit d'union. Les Donatistes devraient s'incliner devant ces lois impériales ; car leurs ancêtres avaient été les premiers à solliciter l'intervention du gouvernement dans la querelle des Eglises, en accusant Cæcilianus de Carthage auprès de Constantin[2]. C'est ce que montraient bien les pièces officielles ici reproduites et toute l'histoire des premiers temps du schisme : le rapport du proconsul Anulinus[3], les conciles de Rome et d'Arles, les appels successifs des dissidents, la sentence de Constantin et la loi qui suivit[4], l'enquête sur Felix d'Abthugni et la lettre de l'empereur au proconsul Probianus[5]. Tous ces documents et ces faits prouvaient en toute évidence que les Donatistes avaient les premiers provoqué l'intervention du pouvoir séculier[6].

Si les Catholiques, à leur tour, s'étaient engagés dans cette voie, c'est qu'ils y avaient été contraints par les attentats des clercs schismatiques et des Circoncellions : pour se défendre, ils avaient dû demander l'application des lois[7]. Encore avaient-ils patienté tant qu'ils l'avaient pu. Vainement ils avaient proposé naguère une conférence générale entre les deux partis, et montré une patience toute chrétienne dans leurs plaintes, notamment lors des procès de Crispinus, ou dans leurs requêtes à l'empereur : les violences de leurs adversaires, surtout l'attentat contre Maximianus de Bagaï, avaient décidé le gouvernement à lancer le récent édit d'union[8]. Malgré ces lois, les violences avaient continué, même redoublé. Les Donatistes se disaient persécutés ; mais c'étaient leurs amis les Circoncellions, et même certains de leurs clercs, qui terrorisaient la contrée par des brigandages de tout genre, incendies, vols, mutilations ou meurtres[9]. A ces provocations et à ces crimes, les Catholiques n'opposaient qu'une propagande toute pacifique et l'ardeur d'une charité toute chrétienne. Si parfois des schismatiques avaient été frappés à leur tour, ils l'avaient été, à

1) *Epist.* 88, 1.
2) *Ibid.*, 88, 1.
3) *Ibid.*, 88, 2.
4) *Ibid.*, 88, 3.
5) *Ibid.*, 88, 3-4.
6) *Epist.* 88, 5.
7) *Ibid.*, 88, 6.
8) *Ibid.*, 88, 7.
9) *Ibid.*, 88, 8.

l'insu du clergé et malgré sa défense, par leurs victimes qui se jugeaient en état de légitime défense [1].

Pour mettre fin à tous ces brigandages, les clercs d'Hippone s'adressaient maintenant à Ianuarianus, comme à la plus haute autorité de l'Eglise donatiste en Numidie. Ils invitaient le primat à prendre des mesures pour rétablir la paix. Ils lui suggéraient divers moyens : soit une grande conférence entre les évêques des deux partis, soit un concile donatiste, soit des négociations par l'intermédiaire des évêques de la région d'Hippone, soit une enquête sur les attentats, avec confrontation des coupables et des plaignants, soit des réprimandes et des instructions écrites aux clercs compromis dans les brigandages [2]. Bref, on ne prétendait pas imposer au primat donatiste telle ou telle décision; mais on le sommait d'agir enfin d'une façon ou d'une autre. S'il continuait à tolérer les excès de tout genre commis par les gens de sa secte, on l'avertissait qu'il pourrait le regretter bientôt : « De tous ces moyens, lui disait-on, choisissez ceux que vous voudrez. Mais, si vous méprisez nos plaintes, nous ne regretterons nullement d'avoir voulu agir pacifiquement. En ce cas, le Seigneur secourra son Eglise; et c'est vous qui regretterez d'avoir méprisé notre humble requête [3]. » Sur cette menace discrète se terminait la lettre de protestation.

Des clercs d'Hippone avaient été chargés de porter le message, et de rapporter la réponse du primat [4]. On peut craindre qu'ils ne soient revenus les mains vides. Ianuarianus, malgré son grand âge [5], semble n'avoir pas été plus avisé qu'aimable. Selon toute apparence, il ne fit rien pour arrêter les violences, il n'envoya pas d'instructions, il n'accepta ni conférence ni controverse, il ne promit rien, et même il ne répondit rien. C'était assez dans les traditions de la politique et de la politesse des Donatistes.

Heureusement, tous les schismatiques de Numidie n'étaient pas aussi farouches que le primat Ianuarianus ou son collègue Crispinus de Calama. Parmi eux, il se trouva des gens de bon sens, aimables et polis, assez conciliants, au moins dans la forme, qui répondaient aux Catholiques et consentaient à discuter pour chercher sincèrement la vérité. Augustin et ses amis purent engager des controverses par lettres avec plu-

1) *Epist.* 88, 9.
2) *Ibid.*, 88, 10-12.
3) *Ibid.*, 88, 12.
4) *Epist.* 88, 10-11.
5) *Ibid.*, 88, 1.

sieurs d'entre eux : tantôt des évêques ou des clercs, tantôt des laïques[1].

Au premier rang, dans l'ordre de la courtoisie comme dans l'ordre chronologique, on doit citer des schismatiques de Thubursicum Numidarum : l'évêque Fortunius, et un groupe de ses fidèles, Glorius, Eleusius, deux personnages du nom de Felix, dont l'un était peut-être grammairien[2].

La ville de Thubursicum Numidarum, aujourd'hui *Khamissa*, dont plusieurs quartiers sont sortis de terre au cours de fouilles importantes en ces dernières années[3], était située au Sud d'Hippone, à 32 kilomètres au Sud-Ouest de Thagaste (*Souk Ahras*), la ville natale d'Augustin. C'est dire qu'on y connaissait bien le grand évêque catholique d'Hippone. On l'y considérait un peu comme un compatriote, on y était fier de ses succès et de sa renommée ; les gens de tous les partis avaient pour lui une sincère admiration. Ces considérations ne furent peut-être pas étrangères aux manifestations de la sympathie déférente que lui témoignèrent à plusieurs reprises les schismatiques de l'endroit.

Quoi qu'il en soit, dans le courant de 397, deux ans après sa consécration épiscopale, Augustin eut l'occasion de se rendre à Thubursicum. Il y noua ou y renouvela connaissance avec un groupe de dissidents laïques, Glorius, Eleusius, les deux Felix et autres. C'étaient de très honnêtes gens, sincères et loyaux, connus pour leur modération et leur parfaite orthodoxie, auxquels l'adversaire le plus décidé ne pouvait rien reprocher, sinon d'être schismatiques[4]. Ils s'affligeaient des misères du Donatisme et des querelles religieuses ; ils désiraient ardemment une réconciliation, et cherchaient à la préparer par de franches explications[5]. Pour Augustin, qui menait une très vive campagne contre le schisme, et qui alors comptait seulement sur la persuasion pour ramener les dissidents, c'était une bonne fortune que de rencontrer des schismatiques comme ceux-là. Il engagea donc avec eux une controverse en règle, avec pièces à l'appui, sur les origines et la légitimité du schisme[6]. Les discussions remplirent trois longues séances.

Pour en fixer le souvenir et en marquer les résultats, l'évêque

1) *Epist.* 43-44 ; 49 ; 70.
2) *Epist.* 43-44.
3) Gsell et Joly, *Khamissa*, *Mdaourouch*, *Announa*. Fouilles exécutées par le Service des Monuments historiques de l'Algérie. — Première partie : *Khamissa* ; Alger et Paris, 1914.
4) Augustin, *Epist.* 43, 1.
5) *Ibid.*, 43, 9, 27 ; 44, 1 et suiv. ; 44, 6, 13.
6) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv.

d'Hippone imagina de résumer toute la controverse dans une longue lettre, adressée non seulement « aux seigneurs ses très chers frères, justement recommandables, Glorius, Eleusius, les Felix... », mais encore « à toutes les autres personnes qui le voudraient bien [1] ». Comme on le voit, dans la pensée de l'auteur, la lettre visait le public autant que ses correspondants : elle devait servir de procès-verbal pour la propagande catholique.

Dans une sorte d'introduction, Augustin louait hautement ses amis de Thubursicum; il déclarait qu'il était toujours prêt à discuter avec les Donatistes sincères [2]. Puis commençait le compte rendu détaillé de la controverse. Les schismatiques avaient produit les *Actes* du concile des dissidents qui à Carthage, en 312, avait condamné et déposé Cæcilianus [3]. L'évêque d'Hippone avait allégué aussitôt la série des documents dont les Catholiques se servaient, depuis Optat, pour justifier Cæcilianus et prouver la condamnation de ses adversaires par l'empereur comme par les conciles [4]. Mais tous ces documents, Augustin ne pouvait en donner lecture, ne les ayant pas sous la main. Il avait donc proposé de les envoyer chercher, probablement à Thagaste, dans les archives épiscopales de son ami Alype. Pendant l'entr'acte, il était allé régler une affaire dans une petite ville des environs. Deux jours après, les documents étant arrivés à Thubursicum, la conférence avait recommencé. Le matin, on avait lu d'un bout à l'autre le protocole de la réunion de Cirta, en 305, qui prouvait la *traditio* de plusieurs des adversaires de Cæcilianus ; puis les *Gesta proconsularia* de l'enquête qui avait établi l'innocence de son consécrateur Felix d'Abthugni. L'après-midi, on avait pris connaissance des autres documents : les suppliques des dissidents à Constantin, les *Gesta ecclesiastica* du concile de Rome, la lettre de Constantin notifiant sa sentence [5].

Après avoir fait lire ces pièces, Augustin les avait longuement commentées. Il rappelait à ses correspondants les principaux thèmes de sa démonstration : innocence de Cæcilianus et de son consécrateur ; indignité de ses adversaires, dont beaucoup étaient des traditeurs ; précipitation coupable du concile de 312, qui aurait dû renvoyer l'affaire aux évêques d'outre-mer [6]; imprudence des dissidents, qui avaient sollicité eux-mêmes l'intervention du pouvoir séculier [7], et qui avaient préparé ainsi

1) « Et ceteris quibus hoc gratum est » (*Epist.* 43, en-tête).
2) *Epist.* 43, 1, 1-2.
3) *Ibid.*, 43, 2, 3.
4) *Epist.* 43, 2, 3-4.
5) *Ibid.*, 43, 2, 5.
6) *Ibid.*, 43, 3, 6-12 ; 6, 17-18.
7) *Ibid.*, 43, 4, 13.

leur condamnation[1]; entêtement absurde des Donatistes, qui pourtant avaient contre eux toutes les Eglises d'outre-mer[2], et qui venaient de condamner eux-mêmes leur schisme par leur attitude envers leurs propres schismatiques[3]. Cette longue argumentation avait pour conclusion logique une exhortation à rentrer dans l'Eglise: « Mon discours, disait l'évêque, sera pour vous un avertissement salutaire, si vous le voulez ; sinon, un témoin contre vous, même si vous ne le voulez pas[4]. » Le procès-verbal de la controverse se terminait par un sermon ; et le sermon, par une mise en demeure de se convertir.

Si Augustin avait donné à ce procès-verbal la forme d'une lettre aux Donatistes de Thubursicum, ce n'était pas seulement par courtoisie envers eux; c'était pour soumettre son compte rendu à leur approbation, pour en faire ainsi certifier l'exactitude ou provoquer des rectifications. Ses correspondants lui ont certainement répondu ; mais nous n'avons pas leur lettre.

Ils avaient fait à Augustin l'éloge de leur évêque Fortunius[5]; ils firent à Fortunius l'éloge d'Augustin[6]. Les deux évêques désiraient entrer en relations. Quand deux hommes sont ains attirés l'un vers l'autre, les hasards de la vie ne tardent pas à les mettre en présence. En ce cas, le plus jeune des deux fait ordinairement plus de la moitié du chemin. C'est ce qui arriva.

Depuis longtemps évêque, Fortunius était de beaucoup l'aîné d'Augustin. Au moment de sa rencontre avec l'évêque d'Hippone, c'était un vieillard[7]. Tout ce qu'on sait sur sa vie antérieure, c'est qu'il assistait en 394 au concile primianiste de Bagaï[8]. Il ne devait pas voir la déroute de son parti. Il mourut avant 411, et il eut pour successeur un certain Ianuarius, présent à la Conférence de Carthage[9].

Brave homme un peu naïf, d'une bonhomie candide, Fortunius n'avait rien d'un docteur. D'instruction médiocre, et sans vigueur d'esprit, il n'était pas habitué à penser par lui-même. Il acceptait bénévolement les traditions, les préjugés et les prétentions de la secte, sauf à les interpréter dans le sens le moins intransigeant. Il était convaincu, sans y avoir beaucoup réfléchi, que les Catholiques étaient des traditeurs[10], que son Eglise était en communion avec le monde entier[11], qu'elle était

1) *Epist.* 43, 5, 14-16 ; 7, 19-20.
2) *Ibid.*, 43, 8, 21-24 ; 9, 25.
3) *Ibid.*, 43, 9, 26.
4) *Ibid.*, 43, 9, 27.
5) *Epist.* 44, 1.
6) *Ibid.*, 44, 2, 3.
7) *Epist.* 44, 1 ; 44, 5, 12 et suiv.
8) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.
9) *Collat. Carthag.*, I, 143 et 201.
10) Augustin, *Epist.* 44, 2, 4.
11) *Ibid.*, 44, 2, 3.

la véritable Eglise en raison des persécutions subies, et qu'elle était l'Eglise des justes par excellence, même des seuls justes[1]. Sans doute, s'il n'avait pas cru tout cela, il n'aurait pas été Donatiste. Mais il y a des manières différentes de croire les mêmes choses. La manière de Fortunius était simple, trop simple, allant jusqu'à la crédulité. Il était sans défense contre les affirmations hautaines et les sophismes des docteurs de la secte. Il restait asservi, sans qu'il s'en doutât, aux principes exclusifs d'une éducation sectaire et à la tyrannie de longues habitudes d'esprit. Par là, malgré les tendances contraires de sa bonhomie conciliante, il ne pouvait s'affranchir entièrement d'une défiance instinctive à l'égard des Catholiques, même ou surtout à l'égard d'un docteur célèbre, dialecticien redoutable, comme était l'évêque d'Hippone.

Chez cet excellent homme, le cœur valait mieux que l'intelligence. D'intention, au moins, il était aussi dégagé de l'esprit sectaire que pouvait l'être un Donatiste. De toute sa personne se dégageait un air de bonté, de douceur évangélique ; ses paroles étaient toutes de bienveillance et de paix[2]. Il ne se faisait pas trop prier pour discuter avec les adversaires de son Eglise, et il discutait avec eux courtoisement, sans jamais se fâcher ; il rendait justice à leur modération ; il n'hésitait même pas à leur adresser des compliments[3]. Il condamnait franchement les violences de certains schismatiques, et prêchait à ses fidèles le respect du droit d'autrui ; il était d'avis que les deux partis devaient renoncer à se reprocher mutuellement les torts de leurs partisans ; il déclarait même qu'il regrettait la décision des conciles de la secte ordonnant de rebaptiser tous les Catholiques[4]. C'était miracle, nous dit-on, « de trouver chez des évêques donatistes d'aussi bonnes dispositions d'esprit, autant de bonne volonté qu'on en découvrait chez ce vieillard[5] ». Bref, dans le monde des schismatiques de Numidie, on était tout surpris de rencontrer un évêque aussi aimable.

Naturellement, Augustin brûlait de connaître cet étonnant confrère, presque unique en son genre. Il saisit la première occasion. Vers le début de 398, quelques mois après ses conférences avec les laïques de Thubursicum, il dut se rendre à Constantine pour la consécration du nouvel évêque, son ami Fortunatus[6]. Au lieu de suivre le chemin direct, il passa par Thagaste, sa ville natale, où il retournait toujours volontiers, et où

1) Augustin, *Epist.* 44, 4, 7 et suiv.
2) *Ibid.*, 44, 6, 13.
3) *Ibid.*, 44, 1 et suiv. ; 5, 12.
4) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12.
5) *Ibid.*, 44, 6, 13.
6) *Ibid.*, 44, 1 ; 44, 6, 13.

d'ailleurs il devait prendre en passant son élève d'autrefois, son compagnon de jeunesse, l'évêque Alype. De Thagaste à Thubursicum Numidarum, il n'y avait qu'une journée de route. Les voyageurs y arrivèrent le lendemain.

L'arrivée du célèbre évêque d'Hippone mit en rumeur les bonnes gens de Thubursicum, dont la curiosité légèrement importune allait épier ses démarches et s'attacher à ses pas. Mais Augustin ne songeait alors qu'à l'évêque donatiste de l'endroit. Il lui fit remettre aussitôt un billet, où il lui annonçait sa visite et lui proposait une discussion amicale. Fortunius répondit en acceptant de bonne grâce [1].

Les voyageurs se mirent donc en route, pour gagner la maison épiscopale. Ils n'y arrivèrent pas seuls. Les rues étaient pleines de badauds, gens de tout âge, appartenant à l'une ou l'autre Eglise, qui sans façon suivirent les deux évêques catholiques, et qui entrèrent avec eux chez le Donatiste. La présence de tous ces intrus, venus là comme au spectacle, allait changer le caractère de la controverse, et causer quelque distraction aux orateurs. Sans doute, l'accueil de Fortunius fut tout aimable : c'était bien l'homme qu'avaient dépeint ses fidèles. Mais après l'échange de compliments et de politesses, quand on voulut discuter sérieusement, Augustin regretta vite de n'avoir pu passer inaperçu dans les rues de la cité. Impossible de s'entendre, au milieu des manifestations houleuses de la sympathie ou de la curiosité populaire. On dut même renoncer à dresser, comme il était convenu, le procès-verbal des débats. Les cris des spectateurs couvraient la voix des orateurs. Hachée par les interruptions, coupée d'entr'actes, la discussion allait comme au hasard; d'autant mieux que Fortunius, dialecticien médiocre, tiraillé entre son désir de réconciliation et la rigueur des principes du parti, oscillait au moindre souffle de contradiction, tantôt risquant des avances, tantôt se dérobant pour éluder questions ou objections [2]. Bref, on n'aboutit à rien, si ce n'est à un projet assez vague : de part et d'autre, on reconnut l'utilité d'une nouvelle conférence, mieux conçue, entre deux groupes d'évêques, à l'abri du tumulte populaire [3].

D'ailleurs, ni les fâcheux incidents de la séance, ni les péripéties de la discussion, n'avaient altéré les bonnes dispositions réciproques des deux adversaires. Le lendemain, Fortunius rendit sa visite à l'évêque d'Hippone. On parla encore de la future

1) Augustin, *Epist.* 44, 1.
2) *Ibid.*, 44, 1 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12 ; 6, 14.

conférence. Mais le temps pressait : Augustin avait des affaires à régler, ce jour-là, avant son départ pour Constantine, et le Donatiste devait aussi s'absenter[1]. Les deux évêques durent se séparer bientôt. Ils se quittèrent à regret, en multipliant les protestations d'amitié, en faisant assaut de compliments. Ils étaient enchantés l'un de l'autre.

On n'avait toujours pas rédigé de procès-verbal ; et Augustin avait compté sur cette pièce pour sa propagande. Il tourna la difficulté comme il l'avait fait précédemment, lors des conférences avec les laïques de Thubursicum : il remplaça le procès-verbal par une lettre, où il résumait la discussion avec Fortunius. Cette nouvelle lettre, il l'adressa encore à ses amis les laïques, qui n'avaient pu assister au débat. Mais il les priait de la communiquer à leur évêque, de faire constater par lui l'exactitude du compte rendu, de noter au besoin ses observations : ce qui permettrait d'arrêter d'un commun accord le texte définitif du document[2].

Tel était l'objet de la seconde lettre « aux seigneurs très chers et recommandables Eleusius, Glorius et les Felix[3] ». Augustin y rappelait d'abord les circonstances de la conférence[4]. Il expliquait comment les manifestations bruyantes des assistants avaient empêché de rédiger jusqu'au bout le procès-verbal, et comment la présente lettre en tiendrait lieu, une fois approuvée par Fortunius[5]. Puis se déroulait le compte rendu de la controverse, fidèlement notée dans son désordre pittoresque. Echange de compliments[6]. Discussions sur la véritable Eglise, sur la persécution, sur la communion avec les communautés d'outre-mer, sur la lettre envoyée à Donat de Carthage par un concile de Sardique[7]. Avait-on nécessairement raison, parce qu'on était persécuté[8] ? Etait-il vrai qu'un évêque intérimaire de Carthage, nommé par les dissidents à la place de Cæcilianus, eût été tué par les Catholiques[9] ? Un juste pouvait-il tuer un coupable[10] ? Les deux partis ne devraient-ils pas s'interdire de se reprocher mutuellement leurs violences[11] ? Les schismatiques étaient-ils fondés à redouter de nouvelles persécutions[12] ? En terminant, Augustin résumait les pourparlers relatifs au projet d'une nouvelle conférence ; il engageait ses correspondants à s'entremet-

1) Augustin, *Epist.* 44, 6, 13.
2) *Ibid.*, 44, 1, 2.
3) *Epist.* 44, en-tête.
4) *Ibid.*, 44, 1, 1.
5) *Ibid.*, 44, 1, 2.
6) *Ibid.*, 44, 2, 3.
7) *Epist.* 44, 3, 5-6.
8) *Ibid.*, 44, 4, 7.
9) *Ibid.*, 44, 4, 8.
10) *Ibid.*, 44, 4, 9.
11) *Ibid.*, 44, 5, 10.
12) *Ibid.*, 44, 5, 11.

tre pour décider Fortunius, et insistait pour que la réunion eût lieu bientôt, loin des foules, dans quelque villa tranquille du territoire de Thubursicum ou de Thagaste[1].

Cette fois encore, les Donatistes de Thubursicum ont dû répondre à Augustin, qui d'ailleurs les avait expressément invités à le faire. Il leur disait, à propos de la future conférence : « Ecrivez-moi ce que vous pensez de cette affaire, vous et votre évêque[2]. » Ce que dut être cette réponse des schismatiques, au moins dans la forme, on l'imagine aisément d'après leurs dispositions d'esprit. Mais, sur la suite à donner aux controverses, ces laïques n'étaient pas qualifiés pour prendre un engagement quelconque. Là-dessus, ils n'ont pu qu'exprimer des vœux, en déclarant qu'ils avaient transmis la lettre à leur évêque, et qu'ils se conformeraient à ses décisions.

La réponse définitive de Fortunius n'est pas connue davantage. Au premier moment, il avait paru accepter en principe la proposition relative à cette conférence plus solennelle, où vingt évêques, dix pour chaque Eglise, réunis dans une villa des environs, discuteraient à fond la question du schisme et aviseraient aux moyens de rétablir l'unité[3]. N'entendant parler de rien, Augustin avait prié ses amis donatistes de rappeler à leur évêque sa promesse[4]. On ne sait ce qu'il advint du projet ; et le fait seul que nous n'en savons rien, est de nature à inspirer quelque doute sur le succès de la démarche. On peut croire que Fortunius ne donna pas suite au projet : soit parce qu'il changea d'idée, soit, plutôt, parce qu'il se heurta au refus brutal de confrères intransigeants. Faible et irrésolu comme il l'était, il dut capituler sur ce point par crainte de l'opinion des sectaires, surtout devant l'opposition des évêques voisins. Mais, s'il se déroba comme tant d'autres, on peut être assuré que, lui du moins, il y mit les formes.

L'évêque Honoratus, qui gouvernait une communauté schismatique de Numidie, dans le voisinage d'Hippone[5], était aussi un homme courtois, désireux de travailler à la réconciliation des deux Eglises, ou, tout au moins, disposé à discuter loyalement. Il prit même l'initiative d'une proposition relative à une controverse de ce genre. Il avait sans doute entendu parler des conférences de Thubursicum. Un jour, vers 398, il fit proposer à son collègue catholique d'Hippone, par l'intermé-

1) *Epist.* 44, 5, 12 et suiv.
2) *Ibid.*, 44, 6, 14.
3) *Ibid.*, 44, 5, 12 ; 6, 14.
4) *Epist.* 44, 6, 13-14.
5) *Epist.* 49, 3.

diaire d'un ami commun du nom de Heros, une discussion par lettres sur le schisme[1]. La proposition fut acceptée avec empressement par Augustin, qui engagea aussitôt la controverse.

Les deux évêques ne devaient pas se connaître personnellement, si l'on en juge par le ton de la lettre d'Augustin, et par la solennité de l'en-tête : « A Honoratus, évêque du parti de Donat, Augustin, évêque de l'Eglise catholique[2]. » Dès les premiers mots, Augustin félicitait Honoratus de son initiative : « Ta proposition, disait-il, m'a beaucoup plu. Par l'intermédiaire de notre frère Heros, un homme qui m'est très cher et qui mérite d'être loué dans le Christ, tu as daigné me mander que tu désirais une discussion entre nous par lettres. De cette façon, aucun désordre, aucun tumulte, ne pourra troubler nos débats, qui doivent être engagés et poursuivis dans le calme et la paix de l'âme[3]. » Après les compliments du préambule, l'évêque d'Hippone priait son confrère de répondre à la question suivante : « L'Eglise de Dieu, d'après les prédictions de l'Ecriture, devait s'étendre sur toute la terre : c'est actuellement le cas de l'Eglise catholique. Or le Donatisme n'a de fidèles qu'en Afrique : comment peut-il prétendre qu'il est la véritable Eglise[4] ? »

A cette première question, Augustin demandait une réponse précise, avant de passer aux autres problèmes qu'il se proposait de soulever dans la controverse épistolaire. Il disait à Honoratus, en terminant : « Daigne donc m'écrire. Explique-moi, comment peut-il se faire que le Christ ait laissé périr son Eglise dans le monde entier, et l'ait conservée en vous seulement ? C'est à vous d'expliquer cela. A nous, il suffit pour notre cause de constater dans le monde entier l'accomplissement de la prophétie des saintes Ecritures. Cette lettre, je l'ai dictée, moi Augustin, parce que depuis longtemps je désirais m'entretenir de cela avec toi. Il me semble, en effet, surtout à cause de notre voisinage, que nous pouvons conférer là-dessus par lettres, en évitant tout tumulte, Dieu aidant, autant que l'exige la nécessité[5]. » Etant donné les avances du Donatiste, on peut croire qu'il a répondu : à moins que, n'ayant rien à dire, il ait perdu courage dès le premier pas.

Une autre correspondance, curieuse en elle-même et fort instructive pour l'histoire de la propagande donatiste, nous con-

1) *Epist.* 49, 1.
2) *Ibid.*, 49, en-tête.
3) *Ibid.*, 49, 1.
4) *Epist.* 49, 2-3.
5) *Ibid.*, 49, 3.

duit à Constantine vers l'année 400[1]. Un prêtre schismatique de cette ville avait entrepris de gagner à la secte un de ses compatriotes catholiques, nommé Generosus. Pour en finir, il voulut frapper un grand coup. Il écrivit un jour à Generosus, pour lui annoncer qu'il venait de recevoir la visite d'un ange. Cet ange, qui avait à cœur la prompte conversion du Catholique, avait chargé son hôte d'agir en son nom, par les moyens qu'il indiquait lui-même. En vertu des instructions angéliques, le prêtre cherchait à établir que l'Eglise donatiste de Constantine était l'héritière légitime, unique et exclusive, de la vieille Eglise locale. A l'appui de ces dires, il produisait l'*ordo episcoporum* de sa communauté, c'est-à-dire la liste chronologique des évêques de Constantine, telle qu'on l'imaginait dans le monde des dissidents : dans ce document, les évêques schismatiques du quatrième siècle apparaissaient comme les successeurs légitimes des premiers évêques antérieurs au schisme, et la transition y était marquée par le nom du trop fameux Silvanus, qui avait été régulièrement ordonné par le primat Secundus de Tigisi[2]. Comme conséquence pratique, le porte-parole de l'ange mettait son correspondant en demeure de se rallier au plus vite à l'Eglise de Donat, dont la légitimité était doublement attestée, par un document d'archives et par le témoignage d'un envoyé de Dieu.

Malheureusement pour le prêtre et pour l'ange, Generosus n'était pas un sot. Il s'amusa beaucoup de la naïveté du Donatiste, de ses visions ou de son grossier artifice. Il pensa que son évêque et d'autres pourraient s'en amuser aussi. A ce moment, Fortunatus de Constantine était absent, pour quelque affaire ; il se trouvait, nous ne savons dans quelle ville, en compagnie de deux collègues et amis, Augustin d'Hippone et Alype de Thagaste. Un jour, les trois évêques reçurent une lettre assez plaisante, où Generosus leur contait son aventure, en leur envoyant copie de l'élucubration du Donatiste[3].

Le message eut du succès auprès des trois évêques, qui étaient gens d'esprit. Ils rirent à leur tour. Puis, craignant que l'ange ne réussît à faire des dupes, ils résolurent de couper court à sa campagne. D'où leur réponse collective à Generosus de Constantine : réponse signée de leurs trois noms, rédigée par Augustin, et destinée à passer de main en main. C'était une réfutation indirecte, mais complète et systématique, de la

1) *Epist.* 53.
2) *Ibid.*, 53, 1 ; 53, 2, 4.
3) *Epist.* 53, 1.

lettre du Donatiste. Les évêques commençaient par accuser réception du double message ; ils félicitaient Generosus d'avoir fait aux avances du schismatique l'accueil qui convenait. Ils rappelaient le mot de saint Paul : on devait se défier même d'un ange qui parlerait contre l'Evangile [1]. Ils engageaient ensuite la controverse. A la liste des évêques de Constantine, ils opposaient la liste des évêques de Rome, où ne figurait aucun Donatiste [2]. Même si l'on démontrait que cette liste romaine comprenait quelque traditeur, on n'en pourrait rien conclure contre l'Eglise catholique [3]. D'ailleurs, des documents authentiques prouvaient que Silvanus, le premier chef de la communauté dissidente à Constantine, avait été lui-même un traditeur [4] ; que, dès l'origine, par leurs requêtes à Constantin, les schismatiques avaient provoqué l'intervention des empereurs, et qu'ils avaient été condamnés [5]. En tout cas, rien ne justifiait le schisme : l'Ecriture défend de rompre avec les coupables, et les Primianistes eux-mêmes s'étaient réconciliés avec leurs propres schismatiques [6]. Quant à l'ange de Constantine, si réellement il s'était montré, ce ne pouvait être qu'un démon. Le prêtre son confident était donc un démoniaque ou un agent du Diable : à moins que ce ne fût simplement un imposteur [7].

On n'en priait pas moins Generosus de communiquer cette réponse au Donatiste, pour essayer de le ramener, « s'il n'était pas d'une sottise désespérée [8] ». Nous ne pouvons mesurer le degré de cette sottise, ne sachant pas ce que l'intéressé pensa de la réfutation. A vrai dire, nous craignons que la lettre des trois évêques n'ait réussi à convaincre ni le prêtre schismatique ni son ange.

Le Donatiste Naucellio était plus accessible au raisonnement. Il cherchait sincèrement la vérité, et finit sans doute par se convertir. C'était un laïque du diocèse de Thabraca ; il avait pour évêque un certain Clarentius [9], qui assistait en 411 à la Conférence de Carthage [10]. Vers l'année 402, Naucellio était encore schismatique ; mais il était déjà à mi-chemin du Catholicisme. Il entretenait une correspondance avec deux évêques catholiques de la région voisine, Augustin d'Hippone et Alype de Thagaste. Il servait même d'intermédiaire entre eux et son évêque Clarentius.

1) *Epist.* 53, 1.
2) *Ibid.*, 53, 1, 2.
3) *Ibid.*, 53, 1, 3.
4) *Ibid.*, 53, 2, 4.
5) *Ibid.*, 53, 2, 5.
6) *Epist.* 53, 3, 6.
7) *Ibid.*, 53, 3, 7.
8) *Ibid.*, 53, 1.
9) *Epist.* 70, 1.
10) *Collat. Carthag.*, I, 126 et 187; III, 2.

A l'instigation de ses amis catholiques, il avait prié Clarentius de s'expliquer sur un point délicat de l'histoire toute récente du Donatisme : le cas de Felicianus de Musti, ce Maximianiste qui, après avoir été brutalement excommunié et persécuté par les Primianistes, avait été ensuite accueilli par eux comme un frère. Dès qu'il eut reçu la réponse de son évêque, Naucellio s'empressa d'en aviser ses correspondants catholiques. D'après le compte rendu de Naucellio, Clarentius n'avait pas nié les faits : il reconnaissait que Felicianus de Musti avait été condamné par les Primianistes, puis réintégré par eux dans ses fonctions épiscopales. Mais, ajoutait Clarentius, c'est par erreur que la condamnation avait été prononcée. Felicianus était innocent : il était absent, et l'avait prouvé. Une fois l'erreur reconnue, on avait dû annuler la sentence portée contre lui et le réintégrer [1]. Telle était l'explication donnée par l'évêque schismatique de Thabraca, et transmise par Naucellio dans sa lettre aux évêques catholiques de Thagaste et d'Hippone.

A cette lettre du Donatiste de Thabraca, Augustin et Alype firent une réponse collective. Après avoir résumé la thèse de Clarentius, ils en montraient la faiblesse et l'invraisemblance. Ils indiquaient de nouvelles questions, que Naucellio pourrait poser à son évêque. Comment les Primianistes avaient-ils pu condamner sans l'entendre un collègue, dont ils devaient plus tard proclamer l'innocence ? et comment pouvaient-ils encore justifier la condamnation portée jadis contre leurs adversaires catholiques à l'origine du schisme ? « S'ils ont pu condamner un innocent, ils ont bien pu traiter de traditeurs ceux qui n'étaient pas traditeurs [2]. » Mais, en fait, Clarentius se trompait. Felicianus de Musti avait été certainement compromis dans le Maximianisme. La preuve, c'est qu'après sa condamnation il était resté en communion avec Maximianus, et qu'il avait été poursuivi comme Maximianiste devant le tribunal du proconsul. Il n'en avait pas moins, ensuite, trouvé grâce devant les Primianistes, qui lui avaient conservé sa dignité, et qui n'avaient pas rebaptisé les gens baptisés par lui. Comment concilier cette indulgence inattendue des Donatistes avec l'intransigeance de leurs principes et de leur attitude envers les Catholiques [3] ?

En recevant cette lettre, qui n'était pas très longue, mais où

1) Augustin, *Epist.* 70, 1.
2) *Ibid.*, 70, 1.
3) Augustin, *Epist.* 70, 2.

chaque mot portait, Naucellio dut éprouver quelque embarras. Allait-il transmettre encore toutes ces questions indiscrètes à son évêque? C'était dangereux, dans ces communautés donatistes où l'on n'admettait guère la contradiction. Devait-il s'en tenir là ? C'était renoncer à savoir la vérité, et c'était risquer de mécontenter ses amis catholiques. Que fit Naucellio ? C'est son secret, la suite de la correspondance étant perdue.

Parmi tous ces Donatistes de Numidie, qui entretenaient avec Augustin des relations épistolaires, et qu'il cherchait à ramener, il en est un dont la conversion le préoccupait tout particulièrement : c'était un de ses parents, un cousin, nommé Severinus [1]. Et la chose n'allait pas toute seule, malgré la cordialité affectueuse de leurs rapports. Severinus, établi probablement dans la région de Thagaste, centre de la famille, était un homme de sens et d'expérience, très pondéré, dont on louait le savoir et la sagesse [2]. Sans marquer aucune hostilité à l'égard de l'Eglise catholique, dont parfois même il semblait se rapprocher, il n'était nullement pressé de se convertir. Dans sa correspondance intermittente avec son cousin d'Hippone, il évitait avec soin de trop s'engager. Et l'évêque d'Hippone s'inquiétait de cet état d'esprit, sans désespérer pourtant.

Un jour, vers l'année 400, il eut un mouvement de joie, suivi bientôt d'une déception. Un messager venait d'arriver à Hippone, porteur d'une lettre, envoyé tout exprès par Severinus. Augustin crut d'abord à une conversion imminente. En lisant, il dut en rabattre. La lettre de Severinus était aimable, affectueuse ; mais rien n'y faisait prévoir un coup de la grâce [3]. Malgré toutes ses protestations et ses allusions aux liens de parenté, le Donatiste restait donatiste.

Aussi, dans la réponse d'Augustin, les réflexions mélancoliques se mêlèrent aux compliments, les reproches discrets aux exhortations. L'évêque ne cachait point qu'il avait éprouvé une déception, qu'il s'affligeait de voir son cousin égaré dans le schisme : « J'ai reçu, lui disait-il, ta lettre fraternelle. Elle est arrivée bien tard, sans doute, et quand je ne l'espérais plus. Pourtant, j'ai été heureux de la recevoir. Ce qui a redoublé ma joie, c'est d'apprendre que votre homme était venu à Hippone tout exprès pour m'apporter ta lettre de frère. J'ai pensé que tu n'avais pas eu, sans raison, l'idée de rappeler notre parenté. Tu t'aperçois peut-être, à en juger par la gravité de ta

1) *Epist.* 52.
2) *Ibid.*, 52, 1 et 4.
3) *Epist.* 52, 1.

sagesse, combien il est déplorable que deux frères comme nous, frères selon la chair, nous ne vivions pas unis dans le corps du Christ[1]... ». Une fois de plus, Augustin cherchait à convaincre Severinus de la vanité des prétentions donatistes. Il lui rappelait que la secte ne comptait pas de fidèles hors de l'Afrique, qu'elle n'était pas en communion avec les Eglises apostoliques d'Orient[2]. Il montrait que rien, à l'origine, n'avait justifié le schisme. Si les dissidents avaient eu des griefs sérieux contre leurs collègues africains, ils auraient gagné leur cause devant les évêques et les conciles d'outre-mer. Ils s'étaient vengés de leur échec en rompant avec le monde entier. Depuis, ils s'étaient entêtés dans leur criminelle erreur, toujours hostiles aux projets de réconciliation, traitant les Catholiques en ennemis, n'ayant d'indulgence que pour les violents et les scélérats de leur parti[3].

La lettre se terminait par de touchantes exhortations : « Je ne sais quelle habitude charnelle, frère Severinus, vous retient dans ce camp-là. Il y a longtemps que je m'en afflige, que j'en gémis, surtout quand je pense à ta sagesse ; et il y a longtemps que je désire te voir, pour m'entretenir avec toi là-dessus. A quoi servent les salutations ou la parenté temporelle, si dans notre parenté nous méprisons l'héritage éternel du Christ et le salut éternel ? Qu'il me suffise de t'avoir écrit cela, pour le moment. Ce serait bien peu et presque rien pour des cœurs durs ; mais pour une âme comme la tienne, que je connais bien, c'est beaucoup, et c'est tout. En effet, mes paroles ne sont pas de moi, qui ne suis rien, qui vis seulement dans l'attente de la miséricorde divine ; elles sont de Dieu lui-même, du Dieu tout-puissant, qu'on peut bien mépriser comme père en ce monde, mais qu'on trouvera dans l'avenir comme juge[4]. »

A ces pressantes invitations, que répondit le Donatiste ? Nous l'ignorons. On ne peut affirmer qu'il se soit jamais rallié. La grâce n'avait guère de prise sur un esprit si calme, si pondéré ; et, encore moins, les exhortations ou les compliments. Severinus n'était pas homme à se convertir pour faire plaisir à son cousin, ce cousin fût-il l'évêque d'Hippone.

Un dernier groupe de correspondances se rapporte à des Donatistes convertis. Parmi ces ralliés de la veille, qui furent en relations épistolaires avec Augustin, nous trouvons des laïques, des prêtres, même un avocat dont on voulait faire un évêque[5].

1) *Epist.* 52, 1.
2) *Ibid.*, 52, 2.
3) *Ibid.*, 52, 3.
4) *Epist.* 52, 4.
5) *Ibid.*, 69 ; 142 ; 144.

Cet avocat s'appelait Castorius. C'était un homme fort distingué, si l'on en juge par cette énumération de ses mérites : « du talent, du savoir, de l'éloquence, de la gravité, de la modération, et toutes les autres qualités qui ornaient son caractère ». En philosophe qu'il était, il professait un dédain tranquille pour « les vaines espérances des hommes, les passions insatiables et les incertitudes de la vie[1] ». Né dans une famille donatiste, il était resté longtemps schismatique, mais sans fanatisme, par habitude. Il était, d'ailleurs, le frère de son évêque : un certain Maximianus, qui gouvernait une communauté dissidente en Numidie, on ne peut préciser davantage, mais qu'on ne doit pas confondre avec Maximianus de Bagaï[2]. Brusquement, vers l'année 401, ce Maximianus s'était rallié à l'Eglise catholique, ramenant avec lui la plupart de ses fidèles. A ce moment, l'avocat avait fait comme son frère l'évêque et comme tant d'autres : il s'était rallié, lui aussi, et d'autant plus volontiers qu'il n'avait jamais été un sectaire bien ardent[3]. Désormais en règle avec l'Eglise catholique, il ne songeait qu'à suivre sa carrière d'orateur, sans fièvre d'ambition, ou à vivre dans une retraite studieuse, en paix avec les autres comme avec lui-même.

Les circonstances allaient en décider autrement. Son frère l'évêque, suivant la règle adoptée alors en Afrique, avait conservé dans l'Eglise catholique, avec son titre et sa dignité, ses fonctions épiscopales. Malgré toute sa bonne volonté, Maximianus joua de malheur. Il vit se dessiner contre lui, puis grandir et s'exaspérer, un parti d'opposition, dont les meneurs et les principaux adhérents étaient sans doute des schismatiques mal convertis. Des troubles sérieux éclatèrent dans la communauté ; les choses en vinrent à ce point qu'on put redouter un retour au schisme. L'affaire fut portée, en 402, devant le Concile de Milev. Cette assemblée trancha dans le vif ; le 27 août, elle décida d'envoyer des lettres synodales à Maximianus et à

1) *Epist.* 69, 2.

2) C'est à tort que l'on a confondu les deux personnages. Maximianus, évêque de Bagaï, administrait encore la communauté de cette ville à la fin de 404 : c'est à ce moment qu'il fut maltraité par les Donatistes (Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 26-28). Or le Maximianus qui nous occupe ici, mis en demeure de démissionner par le concile du 27 août 402 (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88), était démissionnaire dès la fin de cette année 402 (Augustin, *Epist.* 69, 1), et déjà remplacé par son frère (*ibid.*, 69, 2). On ne revenait pas sur une décision de ce genre. D'après la lettre d'Alype et d'Augustin, ce Maximianus avait été évêque de la *Vaginensis Ecclesia* : diocèse inconnu, ou nom altéré. Peut-être s'agit-il de Vaga. En tout cas, ce n'est pas Bagaï.

3) Augustin, *Epist.* 69, 1.

ses fidèles, « pour les inviter, lui, à donner sa démission, eux, à chercher un autre évêque[1] ». Héroïquement, Maximianus s'inclina : il démissionna aussitôt, pour faciliter le rétablissement de la paix[2]. Restait à élire un autre évêque. D'une seule voix, les fidèles désignèrent le frère de l'évêque qu'ils venaient de chasser : Castorius l'avocat. La succession était délicate. Et puis, l'avocat tenait à ses loisirs, à sa liberté ; il ne se sentait pas l'âme épiscopale. Il hésitait, il se dérobait. Peu importait à ses électeurs. Ce qu'ils voulaient, ils le voulaient bien : ils arriveraient à leurs fins, par la grâce de leur impérieuse obstination d'anciens sectaires. Tout annonçait que Castorius, de gré ou de force, serait bientôt leur évêque[3].

L'affaire avait du retentissement en Numidie. De Thagaste et d'Hippone, Alype et Augustin en suivaient avec attention les péripéties. Ils songèrent même à se rendre sur les lieux. Mais ils renoncèrent au voyage, nous ne savons pourquoi. Ils décidèrent, du moins, d'adresser une lettre collective à Castorius, qui probablement les avait mis au courant de la situation et de son embarras. L'objet de la lettre était de prouver à l'avocat qu'il avait tort de chercher à se dérober ; et, par la même occasion, de lui insinuer discrètement qu'il n'y réussirait pas. Les deux évêques commençaient par louer sans réserve le démissionnaire, l'abnégation toute chrétienne de Maximianus, le bel exemple donné par lui à ses confrères[4]. Puis, ils couvraient de fleurs l'avocat, pour l'amener à reconnaître que son devoir était de mettre son talent au service de l'Eglise. Donc Castorius devait accepter la succession de son frère ; et l'accepter de bonne grâce, puisque d'ailleurs il ne pourrait faire autrement[5].

On en était si convaincu à Thagaste et à Hippone, que les deux évêques avaient pris leurs mesures en conséquence. Témoin ce singulier avis, joint à leurs exhortations : « La présente lettre, d'après nos instructions, te sera lue seulement lorsque te tiendront déjà ceux à qui tu es nécessaire. Quant à nous, nous te tenons par le lien de l'amour spirituel, parce que tu es très nécessaire aussi à notre collège. Pourquoi nous ne sommes pas allés là-bas en personne, tu le sauras plus tard[6]. » Ainsi, les deux évêques considéraient déjà Castorius comme leur collègue. Ils étaient sûrs que les fidèles imposeraient à

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88.
2) Augustin, *Epist.* 69, 1.
3) *Ibid.*, 69, 1-2.
4) *Epist.* 69, 1.
5) *Ibid.*, 69, 2.
6) *Ibid.*, 2.

l'avocat, malgré sa résistance, la succession de son frère. Et. d'avance, ils approuvaient, n'étant pas hommes à s'étonner du procédé : n'est-ce pas ainsi qu'Augustin lui-même, à son corps défendant, était devenu prêtre, puis évêque ? Nul doute que Castorius ait capitulé devant ses électeurs. Si nous n'avons pas sa réponse, on voit du moins, d'après le post-scriptum d'Alype et d'Augustin, qu'il était déjà vaincu au moment où il lut leur lettre de consolation. Et c'est un épisode bien instructif, cette conspiration de fidèles et d'évêques contre la liberté d'un avocat, ancien Donatiste, dont on fait malgré lui un évêque catholique.

D'autres correspondances, postérieures d'une dizaine d'années, nous conduisent dans un monde assez différent. Ce sont encore des convertis, mais d'une condition beaucoup plus modeste : des laïques ou des clercs quelconques, la plupart anonymes [1].

Tel est le groupe de ces ralliés, habitants de Constantine, qui, vers la fin de 412, envoyèrent à Augustin une lettre enthousiaste, pour lui annoncer leur conversion, et pour le remercier d'y avoir grandement contribué. C'était après la Conférence de Carthage, après l'édit impérial d'union, arrêt de mort pour l'Eglise de Donat. Profitant des circonstances, les évêques catholiques de Numidie s'étaient mis en campagne pour ramener les dissidents. Réunis en concile dans la capitale du pays, à Constantine, ils avaient lancé, le 14 juin 412, une sorte de proclamation « Aux Donatistes [2] ». C'est Augustin qui avait rédigé cet appel [3]. Il avait profité de son séjour à Constantine pour y faire une active propagande, redoutant sans doute l'influence toujours puissante de l'évêque schismatique, de ce Petilianus qu'il avait si souvent combattu, et qui, en 411, à Carthage, avait été encore son principal adversaire. D'accord avec son collègue et ami Fortunatus, évêque catholique de Constantine, il y avait prononcé une série de sermons sur le schisme : sermons qui avaient eu le plus grand succès, et qui avaient exercé une action décisive sur la population [4]. Après la clôture du concile, il avait dû regagner Hippone. Mais l'impulsion était donnée : laïques ou clercs, les Donatistes de la ville se convertissaient en foule [5].

Les convertis résolurent de témoigner à l'évêque d'Hippone leur reconnaissance, par une adresse de remerciements. Il y

1) *Epist.* 142 et 144.
2) *Epist.* 141.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Epist.* 144, 1.
5) *Ibid.*, 144, 1-2.

avait, parmi eux, des gens de toutes les conditions sociales, de tous les rangs dans la hiérarchie ecclésiastique. L'adresse était anonyme : elle en était peut-être d'autant plus sincère et d'autant plus éloquente. Les ralliés annonçaient à Augustin leur conversion définitive. Ils déclaraient hautement qu'ils lui devaient d'avoir enfin compris leur erreur et reconnu où était la vérité. Emportés par leur enthousiasme, ils évoquaient le souvenir classique de Polémon, ce libertin converti par un discours du philosophe Xénocrate ; ils ajoutaient, d'ailleurs, que la victoire d'Augustin était incomparablement supérieure à celle du philosophe grec, comme l'Evangile à toute la science profane[1]. Enfin, ils suppliaient l'évêque d'Hippone de revenir à Constantine, pour les bénir en constatant son triomphe[2].

Ce jour-là, sans doute, la modestie d'Augustin fut mise à une rude épreuve. Il s'arma d'autant plus d'humilité, dans sa réponse « Aux seigneurs honorables et très dignes, ses très chers et désirés frères dans tous les degrés d'honneur, habitants de Cirta[3] ». Après de rapides allusions au séjour qu'il venait de faire à Cirta-Constantine, aux sermons qu'il y avait prononcés, il protestait qu'on ne lui devait rien, à lui, simple instrument de la Providence, qu'on devait rapporter à Dieu seul tout l'honneur des conversions[4]. Pour affermir les ralliés dans leur foi, et surtout pour achever de convaincre les hésitants, il les engageait à réfléchir sur les textes de l'Ecriture relatifs à l'Eglise universelle ; il résumait dans un ingénieux dilemme son argumentation familière contre la prétendue légitimité du schisme. Quant à la visite attendue, il ne pouvait, disait-il, « exprimer par des mots » tout le plaisir qu'il aurait à aller saluer ses nouveaux frères ; il espérait que Dieu lui en fournirait bientôt l'occasion[5]. Comme l'évêque d'Hippone se mettait facilement en route, surtout dans cette direction-là, l'occasion n'a pas dû se faire beaucoup attendre.

Vers le même temps, Augustin reçut une autre adresse de convertis. Elle venait d'un groupe de clercs, inconnus d'ailleurs ; parmi eux, les prêtres Saturninus et Eufrates. En annonçant leur conversion, ces ralliés priaient l'évêque de leur rendre visite ; ils exprimaient aussi, semble-t-il, le regret de ne l'avoir pas rencontré lors d'un récent voyage à Hippone[6]. Augustin ne devait pas connaître beaucoup ces nouveaux cor-

1) *Epist.* 144, 2.
2) *Ibid.*, 144, 3.
3) *Epist.* 144, en-tête.
4) *Epist.* 144, 1-2.
5) *Ibid.*, 144, 3.
6) *Epist.* 142, 1.

respondants, si l'on en juge par la solennité des premiers mots de sa réponse : « Aux seigneurs mes très chers frères les prêtres Saturninus et Eufrates, et aux clercs qui sont avec vous, tous ramenés à l'unité et à la paix du Christ, Augustin, évêque, salut dans le Seigneur[1]. » L'évêque d'Hippone félicitait les ralliés, en s'excusant de ne pouvoir encore leur rendre visite[2]. Puis il leur rappelait quelques-uns des textes bibliques sur les caractères de l'Eglise universelle[3]. Il leur signalait les contradictions des Donatistes sur ce point, et les aveux involontaires d'un de leurs avocats à la Conférence de Carthage[4]. Il exhortait les clercs à remplir scrupuleusement leurs fonctions ecclésiastiques, tout en priant pour la conversion des schismatiques encore égarés[5].

Comme on le voit, un esprit de concorde et de paix, une charité toute chrétienne, animaient de part et d'autre ces correspondances entre évêques catholiques et Donatistes convertis[6]. Tout à la joie du retour à l'unité, les prêtres Saturninus et Eufrates, ou les « frères » de Constantine, ou Castorius l'avocat, ne ressemblaient guère à ces soi-disant ralliés des environs d'Hippone, que nous avons vus encore inquiets, parfois indomptables et batailleurs, violents et frémissants de haine, prompts aux protestations, prêts à retomber dans le schisme[7].

Même contraste dans les correspondances des Donatistes restés donatistes, entre la région d'Hippone, où les sectaires opposaient ordinairement aux paroles de paix une silencieuse intransigeance, même les menaces, même les coups, et le reste de la Numidie, où la plupart des schismatiques se montraient beaucoup moins intraitables. Ici, à côté d'évêques qui se dérobent, comme Crispinus de Calama ou le primat Ianuarianus[8], nous en rencontrons qui acceptent volontiers la discussion, comme Fortunius[9], ou qui même la proposent, comme Honoratus[10]. Cette modération relative, cet esprit conciliant, apparaissent également chez les laïques de Thubursicum, chez Severinus ou Naucellio[11]. Des gens comme ceux-là, quand ils se ralliaient, le faisaient très sincèrement, sans réserve : nous avons vu l'évêque Maximianus démissionner dans l'intérêt de la paix, son frère Castorius refuser par modestie l'épiscopat, et les

1) *Epist.* 142, en-tête.
2) *Ibid.*, 142, 1.
3) *Ibid.*, 142, 2.
4) *Ibid.*, 142, 3.
5) *Ibid.*, 142, 4.
6) *Epist.* 69 ; 142 ; 144.
7) *Epist.* 173 ; 208-209.
8) *Epist.* 51 ; 66 ; 88.
9) *Epist.* 44.
10) *Epist.* 49.
11) *Epist.* 43-44 ; 52 ; 70.

convertis de Constantine entonner en l'honneur d'Augustin un cantique d'actions de grâces [1].

De ces curieux contrastes, que présentent les correspondances de schismatiques dans les diverses parties de la Numidie, on peut tirer des indications intéressantes, non seulement pour la littérature épistolaire de la contrée, mais encore pour l'histoire du Donatisme et des controverses d'Augustin. Dans cette Numidie, qui tout entière semblait la forteresse de l'Eglise dissidente, la région d'Hippone était un des bastions de la secte : un centre d'action ou de réaction, selon les temps. Par l'énergie des résistances locales, on s'explique mieux l'ardeur de la campagne d'Augustin, la vivacité de ses polémiques, et la place considérable qu'a prise dans sa vie, pendant plus de vingt ans, la lutte contre le schisme.

IV

Correspondances donatistes en Maurétanie. — Vincentius de Cartenna, primat de l'Eglise rogatiste. — Sa vie et son caractère. — Lettre de Vincentius à Augustin. — Comment on peut la reconstituer. — Nombreux fragments conservés. — Objet de la lettre. — Protestation contre l'édit d'union de 405 et contre les persécutions. — Analyse de la lettre de Vincentius. — Appel aux communs souvenirs de jeunesse. — Contre les lois de répression. — Revendication de la liberté de conscience. — Critique de la conduite des Catholiques africains. — Réfutation de la doctrine catholique sur l'Eglise universelle. — Sens du mot *catholique*. — La véritable Eglise n'existe plus au delà des mers. — Témoignage d'Hilaire de Poitiers. — La véritable Eglise est l'Eglise rogatiste. — La question du baptême. — Tradition de Cyprien et des anciens conciles africains. — Réponse d'Augustin à Vincentius. — Intérêt de cette correspondance. — Ton de la polémique. — Admiration des Rogatistes pour leur primat. — L'ombre de l'évêque Vincentius et son chef-d'œuvre posthume.

Dans les Maurétanies, le Donatisme était beaucoup moins solidement implanté. Nombreuses encore, les communautés dissidentes y étaient ordinairement séparées les unes des autres par de larges étendues de territoire, souvent par des chaînes de montagnes. Elles n'avaient guère de relations entre elles, encore moins avec la Numidie. De plus, ni en Sitifienne, ni en Césarienne, elles n'avaient de concile provincial, ni de primat particulier, au moins dans la secte principale, celle des Primianistes. Chaque évêque relevait directement du primat de Carthage et du concile général [2].

1) *Epist.* 69 ; 144.

2) Voyez plus haut, t. IV, p. 146 et suiv.

Etant donné ces conditions d'isolement, ces habitudes de vivre à part, on s'explique que la littérature épistolaire ait été beaucoup moins développée dans le monde donatiste des pays maures. A notre connaissance, Augustin n'y a eu que deux correspondants, tous deux dans des villes de la côte : Emeritus, évêque primianiste de Cæsarea ; Vincentius, évêque rogatiste de Cartenna [1]. Nous avons étudié précédemment les relations épistolaires d'Augustin avec Emeritus [2] ; il nous reste à parler de sa correspondance, qui est fort intéressante, avec Vincentius.

De tous les Donatistes qui viennent de défiler sous nos yeux, ce Vincentius se distingue aussitôt par un trait, qui suffit à lui constituer une physionomie à part. Il n'appartenait pas, comme les autres, à la grande Eglise donatiste, celle qui avait alors pour chef Primianus, et qu'on appelait le « parti de Primianus [3] ». Doublement schismatique, il appartenait à la petite secte des Rogatistes, dont il était d'ailleurs le primat : secte plus hostile encore à l'Eglise de Primianus qu'à l'Eglise catholique.

Depuis une quarantaine d'années, cette petite secte des Rogatistes, ou, comme on disait en Afrique, le « parti de Rogatus — *pars Rogati* », poursuivait ses destinées obscures dans ce coin de la Maurétanie Césarienne, d'où elle n'est jamais sortie [4]. Elle avait pour centre la région de Cartenna (aujourd'hui Tenès). Un évêque dissident de cette ville, Rogatus, indigné des attentats commis autour de lui par des Donatistes sous le règne de Julien, avait rompu complètement avec la grande Eglise schismatique, dont le chef était alors Parmenianus. Il avait fondé une Eglise distincte, qui prétendait être seule à conserver les traditions du Christ et de Donat. Mais il n'avait réussi à gagner qu'un petit nombre d'évêques du voisinage. Il avait eu à soutenir de longs procès contre les Parménianistes ; il avait vu son parti décimé par de terribles persécutions [5]. Le Rogatisme avait résisté à tous les coups, mais en renonçant aux longs espoirs, en se concentrant dans un étroit

1) Augustin, *Epist.* 87 et 93.
2) Chapitre IV.
3) Augustin, *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 ; III, 4, 21 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 3 et suiv. ; 48, 58 ; 58, 70.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 ; *Contra Cresconium*, IV, 60, 73 ; *Epist.* 87, 10 ; 93, 3, 11 ; 93, 8, 24.
5) *Epist.* 87, 10 ; 93, 1 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3, 6 ; 14, 36.

domaine autour de Cartenna. Vers le début du cinquième siècle, il était réduit à une dizaine de diocèses[1].

Telle était la secte minuscule dont Vincentius était alors le chef. Pour lui, l'Eglise du Christ n'existait plus que dans la ville ou la banlieue de Cartenna. C'est là, sans doute, qu'il était né, vers le milieu du quatrième siècle, dans une famille donatiste. Encore enfant, sans peut-être s'en douter, il était devenu rogatiste, passant ainsi du vieux schisme à un nouveau; entraîné dans cette aventure, comme tous les siens, comme la plupart de ses compatriotes, par l'ascendant de l'évêque Rogatus. Dès lors, il n'avait eu qu'à suivre sa destinée. Après un séjour à Carthage, où il était allé terminer ses études[2], il était entré dans le clergé de Cartenna, où il avait gravi l'un après l'autre tous les échelons de la hiérarchie. Il était devenu prêtre ; comme tel, il avait été longtemps le principal auxiliaire de son primat[3]. A la mort de Rogatus, il l'avait remplacé comme évêque de Cartenna et chef de la secte[4]. En même temps que de la charge, il avait hérité naturellement des prétentions, des principes ou des préjugés du parti : en dehors de sa petite Eglise, chez tous les Donatistes des autres sectes comme chez les Catholiques, il ne voyait qu'hérétiques ou schismatiques.

Ce sectaire renforcé n'en était pas moins un excellent homme, et un homme de mérite : très aimé des gens de son entourage, admiré comme un maître par ses clercs, vénéré comme un saint par ses fidèles[5]. Même dans le camp de ses adversaires, on lui rendait justice. Jadis à Carthage, au temps de leur commune jeunesse, il avait connu Augustin, alors étudiant ou rhéteur novice, hanté de pensées très profanes, égaré même dans le Manichéisme[6]. La vie avait séparé les deux camarades ; mais ils ne s'étaient pas oubliés l'un l'autre, ni complètement perdus de vue. L'évêque de Cartenna suivait de loin, avec une admiration étonnée, les transformations inattendues et l'ascension de l'ancien rhéteur manichéen, devenu prêtre catholique, puis évêque, puis le grand docteur de l'Afrique chrétienne. Et l'évêque d'Hippone conservait bon souvenir de Vincentius : tout en déplorant l'erreur du schismatique, il lui reconnaissait du savoir, du talent, de la sincérité, de la modération[7].

De ces relations personnelles et des vieux souvenirs de jeunesse, autant que des circonstances historiques, est née la cor-

1) *Epist.* 93, 6, 20-21.
2) *Ibid.*, 93, 1.
3) *Ibid.*, 93, 11, 47.
4) *Ibid.*, 93, 1 ; 93, 6, 20-21.
5) *De anima et ejus origine*, III, 2.
6) *Epist.* 93, 1 ; 93, 13, 51.
7) *Ibid.*, 93, 3, 11 ; 7, 22 ; 10, 37 ; 13, 51.

respondance, la controverse par lettres, qui mit aux prises les deux évêques. C'était vers l'année 408. Depuis l'édit impérial d'union, promulgué en 405, qui visait toutes les sectes donatistes, les gouverneurs des provinces africaines et les magistrats municipaux s'efforçaient de rétablir l'unité religieuse : avec plus ou moins de zèle selon leur tempérament et selon les localités, là surtout où l'on ne redoutait pas une trop vive résistance. Les Rogatistes avaient été frappés comme les autres : plus que d'autres, en raison de leur petit nombre et de leur impuissance. On les traquait de toute façon : confiscation de leurs basiliques et autres immeubles ; interdiction de faire des testaments, des donations, des legs, des contrats d'aucun genre ; condamnation de leurs clercs à l'amende ou à l'exil[1]. La pauvre Eglise rogatiste, déjà si éprouvée antérieurement, risquait de disparaître dans la tourmente. Vincentius songeait, non sans amertume, que toutes ces iniquités se commettaient au nom ou au bénéfice d'une autre Eglise, l'Eglise officielle, soi-disant Catholique, et qu'un des chefs de cette Eglise, un des inspirateurs, assurait-on, de ces lois persécutrices, était son ancien camarade de Carthage, presque un ami. Il résolut de tenter une démarche auprès de lui, dans l'espoir, non de le gagner à sa cause, mais de l'amener à accepter le principe de la liberté religieuse, à prêcher et recommander la tolérance.

Un jour donc, par un Catholique qui se rendait à Hippone[2], il fit remettre à Augustin une longue lettre de protestation. Cette lettre, dans son ensemble, est perdue. Mais nous en connaissons tout le contenu, l'argumentation et le plan, même bien des fragments textuels, par la réponse d'Augustin. D'après cette réponse très méthodique, où la réfutation procède point par point, ordinairement dans le même ordre, on peut reconstituer exactement presque toute la lettre du Rogatiste.

Elle avait pour objet de protester contre les persécutions présentes, contre le récent édit d'union, et, d'une façon générale, contre le principe de l'intervention du pouvoir séculier dans les affaires religieuses[3]. Modérée de ton, aimable dans la forme, mais très ferme dans les revendications, très nette dans les conclusions, souvent éloquente, elle avait d'autant plus de portée que la protestation s'appuyait toujours sur des arguments ou des faits. Après un court préambule, l'auteur posait successivement et traitait avec ampleur quatre questions im-

1) *Epist.* 93, 5, 19 ; 12, 50.
2) *Ibid.*, 93, 1.
3) *Epist.* 93, 1, 2 et suiv.

portantes : iniquité des lois de répression, injustices et inconséquences des Catholiques africains, caractères de la véritable Eglise, justification de la théorie donatiste du baptême.

Au début, Vincentius évoquait le passé, les communs souvenirs de jeunesse. Non sans malice, il rappelait le temps où le futur évêque d'Hippone était simplement un homme d'école, étranger à la foi chrétienne, un lettré pacifique et inoffensif, soucieux de se ménager des loisirs pour l'étude, non d'empiéter sur la liberté d'autrui : « Je t'ai bien connu alors, lui disait-il. Tu étais encore très loin de la foi chrétienne. Tu t'adonnais aux lettres ; tu avais le culte du repos et de l'honneur. Plus tard, comme je l'ai su par la relation de bien des gens, tu t'es converti au christianisme ; alors, tu t'es mis à controverser sur la Loi[1]. » Evidemment, le primat rogatiste regrettait ce temps où son brillant camarade de Carthage, devenu la terreur des schismatiques, ne rêvait que de gloire littéraire.

Par malheur, les temps étaient changés. Le lettré d'autrefois, si amoureux de son repos, et, par suite, respectueux du repos d'autrui, en était venu à approuver, peut-être à provoquer, les lois d'oppression et d'iniquité. Contre les conséquences et le principe même de ces lois, Vincentius protestait avec une éloquente indignation[2]. D'abord, il en montrait l'inutilité : les menaces et les coups, disait-il, loin de ramener les dissidents, ne faisaient qu'aigrir les malentendus, en exaspérant les haines[3]. Puis, il revendiquait hautement une entière liberté de conscience et de culte. Il déclarait que « personne ne devait être contraint à la justice » ; que « jamais on ne devait employer la force, pour libérer un homme, même d'une erreur pernicieuse[4] » ; que sous aucun prétexte, dans aucun cas, on ne devait recourir à la contrainte[5]. Il ajoutait qu'aucun texte de l'Ecriture n'autorisait l'Eglise à solliciter contre ses adversaires l'action du pouvoir temporel : « Ni dans les Evangiles, disait-il, ni dans les Epîtres des apôtres, on ne trouve d'exemple que rien ait été demandé aux rois de la terre en faveur de l'Eglise contre les ennemis de l'Eglise[6]. » Idées familières, dès longtemps, aux défenseurs de toutes les sectes persécutées, mais que Vincentius développait ici avec une éloquente et ardente conviction.

Il ne se contentait pas de protester contre le principe des

1) *Epist.* 93, 13, 51.
2) *Ibid.*, 93, 1, 2.
3) *Ibid.*, 93, 1, 3.
4) *Epist.* 93, 2, 5.
5) *Ibid.*, 93, 5, 16.
6) *Ibid.*, 93, 3, 9.

persécutions, contre l'intervention du pouvoir séculier. Il produisait bien d'autres griefs contre cette Eglise officielle, qu'il accusait de complicité avec les princes persécuteurs. Si elle montrait tant d'ardeur dans sa campagne contre les sectes rivales, c'est qu'elle y trouvait son profit : elle héritait des victimes, elle y gagnait à bon compte des basiliques, des terres, des domaines, tout le produit des confiscations. Odieux trafic, contraire aux enseignements de l'Evangile, comme aux règles les plus élémentaires de la probité : « Qui donc, parmi les apôtres, dans la cause de la foi, a jamais envahi le bien d'autrui [1] ? » Or c'est le bien d'autrui que les Catholiques africains se faisaient adjuger, sous prétexte de religion. Le scandale de ces confiscations arbitraires ne pouvait inspirer que du mépris aux gens de bonne foi, aux ennemis du christianisme, aux Juifs, aux païens : loin de chercher à les convertir, on les confirmait dans leurs préjugés hostiles par le honteux spectacle de ces lois spoliatrices, de ces violences officielles au service des cupidités d'Eglise [2]. D'ailleurs, ces évêques avides, ces persécuteurs des chrétiens, ne se souciaient pas davantage de combattre l'hérésie : témoin leur scandaleuse indulgence envers les Ariens convertis [3].

Après ce réquisitoire en règle contre les Catholiques africains, le primat rogatiste entreprenait l'apologie de son Eglise. Il revendiquait pour elle, non seulement le droit à l'existence, mais encore le privilège d'être seule à représenter l'Eglise du Christ. Il traçait, d'après l'Evangile, le portrait de la véritable Eglise ; il en dégageait les traits dominants, et marquait les caractères constitutifs qui permettaient de la reconnaître ; il la cherchait dans la réalité contemporaine ; il la trouvait à Cartenna, et là seulement. Il essayait de réfuter la doctrine des Catholiques sur l'Eglise universelle ; et, en même temps, il prétendait établir que leur Eglise n'était ni universelle ni catholique. D'abord, disait-il, le mot « catholique » ne visait nullement l'extension du christianisme dans le monde entier ; ce mot désignait l'application intégrale de la Loi divine, la stricte « observance de tous les préceptes divins et de tous les sacrements [4] ». Quant à la thèse sur l'universalité de l'Eglise, elle était en contradiction avec les faits, « la partie du monde où la foi faisait retentir le nom chrétien, étant peu de chose en comparaison de l'ensemble du monde [5] ». Non seulement la pré-

1) *Epist.* 93, 3, 11.
2) *Ibid.*, 93, 8, 26.
3) *Ibid.*, 93, 9, 31.
4) *Epist.* 93, 7, 23.
5) *Ibid.*, 93, 7, 22.

tendue Eglise catholique ne s'étendait pas sur tout l'univers; mais encore, elle ne cessait de décroître. A l'appui de cette affirmation paradoxale, Vincentius alléguait le témoignage d'Hilaire de Poitiers, qui, au cours de ses polémiques contre les Ariens, avait amèrement déploré la disparition de la vraie foi, notamment dans les provinces d'Asie Mineure [1]. En réalité, concluait le primat, la véritable Eglise n'existait plus au delà des mers [2]. Même en Afrique, elle ne s'était conservée que dans une partie de la Césarienne : dans l'Eglise rogatiste, qui seule avait droit au titre de « catholique [3] ». Si les Rogatistes étaient peu nombreux, c'est qu'ils étaient les vrais justes, ces justes si rares dont parlait l'Evangile; et c'était une preuve de plus en leur faveur [4].

En tout cas, ajoutait Vincentius, rien ne justifiait l'attitude des soi-disant Catholiques envers les dissidents. Puisque l'on considérait tous les Donatistes comme des hérétiques, comme des ennemis, on devait les abandonner à leur sort. Mais le comble de l'inconséquence, c'était d'accueillir les convertis sans les rebaptiser. Le correspondant d'Augustin résumait ainsi ces deux objections : « Pourquoi donc venir nous chercher? Et pourquoi nous recevoir tels quels, nous que vous traitez d'hérétiques?... Baptisez-nous donc, tout au moins [5]. » Ainsi se posait encore cette question du baptême, sur laquelle tous les héritiers de Donat étaient d'accord entre eux contre les Catholiques. Vincentius la traitait ici avec les arguments accoutumés, en alléguant des textes cent fois cités [6]. Comme tous les Donatistes, pour démontrer qu'on devait rebaptiser hérétiques ou schismatiques, il invoquait la vieille tradition africaine, celle de Cyprien et des anciens conciles du pays [7].

Ces théories sur le baptême ou sur la véritable Eglise étaient de style, pour ainsi dire, dans toutes les controverses des Donatistes. Le primat rogatiste tenait évidemment à ces idées, qui étaient à ses yeux la justification du schisme, la raison d'être de son Eglise; mais ce n'est pas pour le plaisir de les développer, une fois de plus, qu'il avait résolu d'écrire à l'évêque d'Hippone. L'objet essentiel, même unique, de sa lettre, c'était de protester contre l'édit d'union et la persécution [8]. Il devait revenir et insister là-dessus dans sa conclusion. Sans doute, il y faisait encore appel aux souvenirs de la

1) *Epist.* 93, 6, 21 ; 9, 31-32 ; 10, 35.
2) *Ibid.*, 93, 6, 21 ; 9, 31.
3) *Ibid.*, 93, 7, 22-23.
4) *Ibid.*, 93, 8, 27.
5) *Epist.* 93, 11, 46.
6) *Ibid.*, 93, 11, 46-47.
7) *Ibid.*, 93, 10, 35-36 ; 10, 45.
8) *Ibid.*, 93, 1, 2 et suiv.

camaraderie d'autrefois, à la fraternité chrétienne, aux droits de la conscience, aux leçons de l'Evangile, à l'esprit de paix et de charité. D'un bout à l'autre de sa lettre, c'est de ces sentiments et de ces idées qu'il s'inspirait dans ses protestations éloquentes contre les lois persécutrices. Protestations qui ne manquaient ni de force ni d'à-propos ; d'autant plus dignes d'attention, qu'elles étaient présentées sur un ton relativement modéré, et qu'elles reposaient toujours sur des arguments, des textes ou des faits. Par là, elles donnaient à la démarche et à la lettre du primat une réelle importance.

Ce fut l'avis d'Augustin : d'où l'étendue, le caractère et la portée de sa réponse. En recevant la lettre, que lui remit un Catholique inconnu, il eut d'abord quelque doute ou quelque hésitation sur la provenance ; mais il reconnut bientôt la manière, le tour d'esprit, le style de son ancien camarade[1]. Il se mit particulièrement en frais pour lui répondre : soucieux, non seulement de réfuter en détail toutes les objections et de justifier les lois de répression, mais encore de se justifier lui-même, d'expliquer comment, après avoir été partisan de la liberté religieuse, il en était venu à approuver l'emploi de la contrainte. Ainsi, tout en restant une lettre, sa très longue réponse à Vincentius prenait les proportions d'un traité sur la légitimité du recours au pouvoir temporel, et souvent les allures d'un mémoire justificatif sur sa politique personnelle à l'égard des adversaires de l'Eglise.

D'abord, il accusait réception du message. Puis, brusquement, il ouvrait le débat. Il s'expliquait en quelques mots sur le prétendu changement qu'on avait cru reconnaître dans ses dispositions d'esprit : « Aujourd'hui, disait-il, je suis encore plus avide et plus désireux du repos qu'alors, au temps de mon adolescence, quand tu m'as connu à Carthage, du vivant de ton prédécesseur Rogatus. Mais les Donatistes sont trop remuants : je ne crois pas inutile que les puissances établies par Dieu les domptent et les corrigent[2]. » Ainsi, la responsabilité première des persécutions retombait sur les persécutés eux-mêmes ; et l'intervention du pouvoir séculier était bienfaisante pour tous, même pour les victimes. D'ailleurs, la conversion récente de nombreux Donatistes démontrait l'efficacité de la contrainte[3].

Quoi que pût en penser le primat rogatiste, Augustin soute-

1) *Epist.* 93, 1 ; 3, 11 ; 7, 22 ; 10, 37 ; 13, 51.

2) *Epist.* 93, 1.

3) *Ibid.*, 93, 1, 1-3.

nait que l'emploi de la force était légitime, et autorisé par l'Ecriture[1]. Moins pour punir des coupables que pour ramener des égarés, on avait dû accepter l'appui du pouvoir civil. Les Rogatistes avaient été frappés comme les autres schismatiques, parce qu'ils étaient également en rébellion contre la loi : s'ils paraissaient plus modérés, c'est qu'ils se savaient moins redoutables, vu leur petit nombre[2]. En tout cas, les Donatistes n'étaient nullement fondés à protester contre l'intervention du gouvernement : ils avaient été les premiers à en appeler aux empereurs, et cela dès l'origine, comme le montraient en toute évidence les documents relatifs aux circonstances de la rupture[3]. Les Catholiques africains n'avaient fait que suivre l'exemple de leurs adversaires. Augustin lui-même, qui d'abord était partisan de la libre discussion, avait dû se rendre à l'évidence et admettre la contrainte, en écoutant les observations de ses collègues et en constatant les résultats obtenus[4].

Tout le malentendu et tout le mal venaient du schisme. Les Donatistes ne tomberaient pas sous le coup des lois, s'ils ne s'étaient pas séparés de l'Église, et s'ils ne se refusaient pas à rétablir l'unité[5]. Assurément, ils étaient des schismatiques, malgré toutes leurs théories sur les caractères de la véritable Eglise. Rien de plus arbitraire que leurs affirmations sur le sens du mot « catholique[6] ». Si Vincentius ne voulait pas admettre l'extension de l'Eglise du Christ dans le monde entier, c'est qu'il connaissait trop le domaine ridiculement étroit de sa secte minuscule, enfermée dans un coin de Maurétanie, et réduite à une dizaine d'évêchés[7]. Pour s'apercevoir que l'Eglise catholique ou universelle était la véritable Eglise, il suffisait de lire sans parti pris l'Ecriture et d'ouvrir les yeux. Mais les schismatiques étaient des aveugles ou des sophistes, qui s'obstinaient à dénaturer le sens des textes les plus clairs : à commencer par Vincentius, dans ses commentaires des versets bibliques ou des ouvrages d'Hilaire[8].

Le même aveuglement, ou la même mauvaise foi, égarait tous les Donatistes dans leur théorie sur le baptême, et dans les conséquences qu'ils en tiraient. En vain cherchaient-ils à s'abriter derrière l'autorité de Cyprien. Sans doute, sur ce point particulier, le grand évêque de Carthage avait pu se tromper ;

1) *Epist.* 93, 2, 4-8.
2) *Ibid.*, 93, 3, 9-11.
3) *Ibid.*, 93, 4, 12-15.
4) *Ibid.*, 93, 5, 16-19.
5) *Ibid.*, 93, 6, 20-21.
6) *Epist.* 93, 7, 22-23.
7) *Ibid.*, 93, 8, 24-27. — Cf. 93, 6, 20-21 ; 11, 49.
8) *Ibid.*, 93, 9, 28-34.

mais l'unité catholique n'avait pas eu de défenseur plus ferme que lui. Au lieu de s'attacher à une erreur de Cyprien pour compromettre sa mémoire dans leur cause, les Donatistes sincères devraient méditer sur l'exemple de Tyconius, jadis un des leurs, qui cependant, par une étude approfondie des textes et des faits, avait été amené à rompre avec l'Eglise de Donat[1]. Comme en toute chose, les Catholiques avaient conservé la vraie tradition sur le baptême : c'est pour cela que, tout en cherchant à ramener les dissidents, ils avaient pour principe de ne pas rebaptiser les convertis[2].

Revenant ensuite sur la question essentielle qu'avait soulevée le primat rogatiste, la question des lois de répression, Augustin déclarait nettement qu'il approuvait sans réserve, comme tous ses collègues, l'emploi de la contrainte contre les schismatiques, tout en condamnant les injustices et les rigueurs inutiles[3]. En conséquence, il exhortait Vincentius à rentrer de bonne grâce dans l'Eglise catholique[4]. Au fond, cependant, il n'avait pas grand espoir de ramener le chef du Rogatisme. Aussi ajoutait-il, en terminant, que sa démonstration pourrait du moins servir à d'autres : « Tu as ma lettre. Elle est peut-être plus longue que tu ne l'aurais voulu. Elle eût été beaucoup plus courte, si en te répondant je n'avais songé qu'à toi. Dût-elle ne te servir de rien, elle ne sera pas inutile, je crois, à ceux qui auront soin de la lire avec la crainte de Dieu et sans acception de personnes. Ainsi soit-il[5]. »

De ces derniers mots d'Augustin, on doit conclure qu'il comptait utiliser pour sa propagande sa réfutation de Vincentius. C'était, en effet, dans ses habitudes. Détermina-t-il ainsi beaucoup de conversions ? A vrai dire, ses arguments étaient surtout de nature à confirmer des convertis dans leurs résolutions nouvelles. En tout cas, il ne réussit pas à convaincre le primat rogatiste, pas plus que le Rogatiste ne l'avait convaincu lui-même. Selon toute vraisemblance, ils n'échangèrent plus de lettres. Après comme avant leur controverse, ils restèrent sur leurs positions respectives : adversaires courtois, mais irréconciliables, comme leurs doctrines étaient incompatibles, comme leurs Eglises étaient ennemies.

Leur correspondance n'offre que plus d'intérêt; car elle nous fait assister à un drame éternel de la conscience humaine. Si

1) *Epist.* 93, 10, 35-45.
2) *Ibid.*, 93, 11, 46-49.
3) *Ibid.*, 93, 12, 50.
4) *Epist.* 93, 13, 51-52.
5) *Ibid.*, 93, 13, 53.

l'on écarte l'élément de circonstance, les discussions sur le Rogatisme et les schismes africains, on voit se poser ici, sous ses deux faces, le terrible problème qu'ont soulevé tour à tour la plupart des religions. D'une part, la thèse soutenue par les indépendants ou les persécutés de tous les temps : la liberté absolue en matière de croyance et de culte, les droits de la conscience, même le droit à l'erreur. D'autre part, la thèse familière aux Eglises triomphantes : la contrainte pour le salut, le Paradis forcé [1]. Mais qu'on ne se méprenne point, ici, sur la portée véritable de ces thèses contradictoires, qui étaient surtout des thèses de circonstance. Ces théoriciens de la liberté religieuse, ces Donatistes si généreux en paroles, on les avait vus jadis solliciter contre leurs adversaires l'intervention des empereurs [2]; on les voyait encore, dès qu'ils avaient la force, orienter vers le bien, à coups de bâtons, la liberté d'autrui. Et l'Eglise catholique, par la voix de ses apologistes, avait longtemps proclamé les droits de la conscience, jusqu'au jour où, avec Constantin, devenue Eglise officielle, elle n'avait pas résisté à la tentation de laisser ou de faire agir en sa faveur le pouvoir temporel. Rien de plus significatif, à cet égard, que la confession d'Augustin lui-même, dans cette lettre à Vincentius : lui qui d'abord avait condamné toute atteinte à la liberté personnelle, lui qui s'était posé longtemps en apôtre de la tolérance et de la libre discussion, il racontait ici, avec une franchise caractéristique, comment il avait été amené à changer d'idée, en constatant les résultats édifiants obtenus par la contrainte [3].

Ces réserves nécessaires, sur la portée réelle des deux thèses en présence, n'enlèvent rien ici à l'intérêt historique et littéraire de la controverse. On y voit aux prises non seulement deux doctrines et deux Eglises, mais deux hommes éminents : anciens camarades, devenus adversaires par l'effet de leurs destinées divergentes, conservant néanmoins bon souvenir l'un de l'autre, et se témoignant une estime réciproque. Malgré la vivacité de leurs polémiques, qu'enveloppait une atmosphère de persécution, leur correspondance restait de bon ton. Elle laissait de part et d'autre une impression de sincérité, de modération, de courtoisie. On sent que le malentendu était dans les circonstances et dans les choses, plus qu'entre les personnes. Et, dans la discussion, le Rogatiste se montrait un adversaire presque digne d'Augustin.

1) *Epist.* 93, 1, 2 et suiv.
2) Optat, I, 22 ; II, 16 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 93, 5, 16-19.

Assurément, Vincentius n'était pas le premier venu. C'était bien l'avis de ses fidèles, qui le considéraient « comme un grand homme, comme un saint[1] ». Il eût pris sans doute une place importante dans l'Afrique chrétienne du temps et dans la littérature du pays, s'il n'eût été comme emprisonné, enchaîné, dans les limites étroites d'une secte minuscule. Mais cette malheureuse secte, vouée à l'impuissance et à la mort, il ne pouvait l'abandonner sans trahison, puisqu'il en était le chef. D'ailleurs, comme on l'a vu, il n'y songeait guère.

Après les polémiques qu'il soutint contre Augustin vers 408, il disparaît de l'histoire, mais pour entrer dans la légende[2]. Il ne dut pas survivre beaucoup à cette controverse : il était mort, et bien mort, avant l'année 420, puisque nous le voyons alors jouer au revenant. Il fut sans doute le dernier primat de Cartenna : déjà cruellement atteinte par l'édit d'union de 405, l'Eglise rogatiste paraît avoir sombré dans le naufrage de toutes les sectes donatistes, après la Conférence de Carthage et l'édit d'union du 30 janvier 412[3]. Pourtant le nom de Vincentius et sa gloire locale échappèrent au naufrage, pour durer quelque temps encore, au moins jusqu'à la génération suivante, jusqu'à la disparition complète de ses anciens fidèles et de ses disciples. C'est ce que montre l'aventure d'un de ses admirateurs, un certain Vincentius Victor.

Ce Vincentius Victor, qui vivait en Maurétanie, probablement à Cartenna, était un ancien Rogatiste, converti au Catholicisme. Il s'appelait en réalité, et tout simplement, Victor. Il avait ajouté à son nom celui du primat Vincentius, dont il avait été le disciple, et pour qui, même après sa conversion, il conservait un véritable culte. Non seulement il l'admirait et cherchait à l'imiter ; mais encore il rêvait de lui, recevait ses conseils posthumes, et, en songe, collaborait avec lui[4]. Un jour, il trouva chez un prêtre espagnol, nommé Petrus, le traité d'Augustin, dédié à Jérôme, « Sur l'origine de l'âme[5] ». Il lut ce traité avec tant d'intérêt, qu'il en rêva la nuit. Il eut alors une vision : l'ombre de son maître Vincentius lui apparut, l'éclaira de ses lumières surnaturelles, lui dicta le plan et toute l'argumentation d'un ouvrage, qui était une réfutation complète des idées d'Augustin. Voilà, du moins, ce que racontait Victor, sur la genèse de son traité sur l'âme : traité en deux

1) *De anima et ejus origine*, III, 2.
2) *Ibid.*, III, 2.
3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52.
4) Augustin, *De anima et ejus origine*, III, 2.
5) *Epist.* 66. — Cf. *Retract.*, II, 71 et 82.

livres, composé vers l'année 420, dédié au prêtre espagnol Petrus [1].

Le chef-d'œuvre posthume de l'ancien primat rogatiste fit quelque bruit en Afrique. Un moine de Cæsarea, nommé Renatus, envoya les deux livres à l'évêque d'Hippone. Augustin les jugea médiocres. Il y releva « beaucoup d'erreurs », avec des traces multiples de la « présomption » de l'auteur. Pourtant, il ménagea Victor, à cause de sa jeunesse : « Je l'ai traité, dit-il, avec toute l'indulgence possible, comme un homme qui avait encore à s'instruire. » D'ailleurs, il l'instruisit copieusement ; il le réfuta en quatre livres, dont le premier était adressé au moine Renatus, le second au prêtre Petrus, les deux derniers au jeune auteur. Vincentius Victor eut du moins l'esprit de reconnaître ses erreurs : il fit amende honorable dans une lettre à l'évêque d'Hippone [2].

On voit que la collaboration du disciple avec l'ombre du maître n'avait pas produit une merveille. De là, pourtant, était sorti tout un petit dossier de littérature polémique : les deux livres de Vincentius Victor, les quatre livres d'Augustin « Sur l'âme et son origine », la lettre de Victor à Augustin [3]. Même après sa mort, le primat Vincentius continuait à agir sur les esprits et à enrichir les lettres : la controverse soulevée par son disciple, avec sa collaboration posthume, était en même temps un hommage significatif à sa mémoire, un dernier écho de ses polémiques antérieures, une protestation suprême dans sa correspondance avec l'évêque d'Hippone, une réplique d'outre-tombe à son ancien camarade de Carthage.

1) *De anima et ejus origine*, III, 2.
2) *Retract.*, II, 82.
3) *Retract.*, II, 82.

CHAPITRE IX

LES ORATEURS DONATISTES

I

Eclat de l'éloquence donatiste. — Témoignage d'Augustin. — Donat de Carthage. — Parmenianus. — Maximianus de Carthage. — Les adversaires d'Augustin. — Diverses formes de l'éloquence donatiste. — Le sermon et le discours populaire. — L'éloquence judiciaire. — L'éloquence de concile.

L'éloquence a joué un rôle considérable dans l'histoire du Donatisme. Et cela se conçoit aisément. Née de la persécution et de la révolte, l'Eglise de Donat vivait sur le pied de guerre. Toujours en lutte contre une Eglise officielle, et souvent contre le pouvoir civil, elle ne rencontrait autour d'elle que des adversaires : de ces adversaires, elle ne pouvait attendre qu'une tolérance dédaigneuse, quand ce n'était pas la persécution, les menaces ou les coups. Sa seule force était en elle-même : dans le nombre et l'ardente conviction de ses fidèles, dans l'énergie de ses défenseurs, dans l'héroïsme de ses martyrs, dans le fanatisme de ses clercs, dans l'intransigeance ou la diplomatie de ses évêques, dans la discipline de tout le parti[1]. Sans cesse, on devait tenir en haleine ces enthousiasmes, ces passions, ces dévouements. Tout en combattant les ennemis du dehors, on devait poursuivre la propagande, gagner des âmes ou rallier des intérêts, soutenir la foi contre les tentations ou les épreuves, entretenir ou réveiller le zèle, diriger les esprits, assurer partout le respect de la discipline et l'accord entre les chefs. Pour tout cela, le grand moyen d'action était la parole ; c'était parfois le seul, dans une secte où dominaient les illettrés. L'un des premiers devoirs d'un évêque donatiste, c'était d'être orateur. L'Eglise schismatique n'aurait pu s'organiser, ni résister, ni vivre et durer, si elle n'avait eu des chefs aussi capables de parler que d'agir.

1) Voyez plus haut, tome IV, p. 133 et suiv. ; p. 165 et suiv.

Dans sa vie de tous les jours ou des grands jours, l'éloquence était un instrument d'édification ou de propagande, une arme pour la défense comme pour l'attaque, un organe essentiel pour le gouvernement des communautés et la direction du parti[1].

A chaque génération, l'Eglise de Donat a compté nombre d'orateurs; et souvent, parmi eux, des maîtres de la parole. C'étaient, par excellence, les grands hommes de la secte, sa parure et son orgueil. Ils devenaient et restaient d'autant plus populaires, qu'ils étaient en même temps des hommes d'action: tous étaient des évêques, déjà vénérés comme tels, et plusieurs d'entre eux, comme primats, avaient gouverné leur Eglise[2].

L'admiration des Donatistes pour leurs orateurs serait un peu suspecte de partialité, si nous n'avions là-dessus le témoignage concordant des Catholiques africains. Augustin surtout, qui s'y connaissait en éloquence, rendait hommage au talent de ses adversaires. Il disait un jour, dans un sermon : « Il y a beaucoup de gens éloquents parmi les Donatistes ; des hommes au verbe puissant, des fleuves d'éloquence[3]. » A côté de Donat le Grand, dont la réputation était faite depuis longtemps, il plaçait son successeur Parmenianus, et aussi Maximianus, le chef du Maximianisme : « Je sais, disait-il à un schismatique, je sais comment vous avez coutume de vanter l'éloquence de Donat, de Parmenianus, et de vos autres orateurs. Il n'y aurait rien eu de plus utile, si ce large fleuve d'éloquence avait coulé pour la paix du Christ, pour l'unité, la vérité, la charité[4]. » Et ailleurs : « Les auteurs des hérésies ont toujours été de grands hommes ; mais autant ils sont grands, autant ils sont funestes... On viendra vous dire : Un tel est un grand orateur, un tel est un grand homme. Quel orateur fut ce fameux Donat! Quel orateur est Maximianus!... Vous voyez qu'en eux brille une flamme d'éloquence, et que leur parole embrase les âmes[5]. » Vers le temps où Augustin devint évêque d'Hippone, trois noms semblaient résumer l'histoire de l'éloquence donatiste : trois noms de primats, Donat le Grand, Parmenianus, Maximianus.

Ce Donat le Grand, que la secte adorait comme un dieu, et qu'Augustin lui-même ne pouvait se défendre d'admirer un peu, était assurément un homme supérieur, par ses talents comme

1) Voyez t. IV, p. 114 et suiv. ; p. 321 et suiv.

2) *Ibid.*, t. IV, p. 145 et suiv.

3) Augustin, *In Iohannis Evangelium tractatus*, XIII, 15.

4) *Contra Cresconium*, I, 2, 3.

5) *Enarr. in Psalm.* 124, 5.

par ses dons de politique ou l'énergie de sa volonté. S'il réussit à fonder une grande Eglise, qui devait vivre un siècle et se survivre encore pendant bien des générations, s'il put gouverner cette Eglise avec l'autorité d'un despote et d'un prophète, c'est qu'il exerçait sur les foules une véritable fascination par le prestige d'une parole irrésistible, hautaine ou mordante, mais toujours entraînante[1].

Au témoignage d'Augustin, « c'est par son éloquence que Donat avait tant développé son hérésie[2] ». Durant sa longue carrière, il avait prononcé des discours innombrables, et de tout genre : des sermons, des allocutions populaires, des panégyriques de martyrs, dont nous avons sans doute un spécimen dans la *Passio Donati ;* des plaidoyers ou des réquisitoires, aux conciles catholiques de Rome et d'Arles ; enfin, comme primat, des discours d'ouverture ou autres dans les grands conciles de son Eglise. Partout, il marquait sa place au premier rang, comme orateur aussi bien que comme chef de parti[3].

Avec sa fortune, on vit évoluer et grandir son éloquence. Au début, elle était surtout d'un tribun. Ce qui dominait en 313-314 dans ses discours de Rome ou d'Arles, c'était la violence agressive, l'invective, les affirmations et accusations sans preuves, les déclamations tapageuses, avec des attitudes théâtrales et des insolences de parvenu[4]. Un peu plus tard, vers 320, dans le sermon martyrologique de Carthage, on trouve à peu près les mêmes traits, mais adoucis et moins dominants, avec un trait nouveau qui est de l'évêque et qui atténue quelque peu les exagérations du sectaire. Aux récriminations, aux accusations, aux éclats de haine, se mêle une onction singulière, très farouche, et complexe en ses éléments : enthousiasme mystique, appels à l'Evangile, charité fanatique, admiration pour les martyrs et pour la sainteté de l'Eglise dont ils sont les héros[5]. Dans l'ensemble, néanmoins, le discours est encore d'un tribun : un tribun au geste raide, à la voix sonore, au ton agressif, à l'expression brutale. Pendant toute cette période de guerre, où le parti luttait pour son existence et se débattait contre la persécution, Donat s'appuyait presque exclusivement sur la foule. Bien que fort instruit, lettré, savant

1) Voyez tome V, chapitre III, p. 134 et suiv.

2) Augustin, *De haeresibus*, 69.

3) *Contra Cresconium*, I, 2, 3 ; *De haeres.*, 69 ; *Sermo* 37, 3 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 20.

4) Optat, I, 24 ; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 Ziwsa ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

5) *Passio Donati*, 2 et suiv.

théologien, il s'attachait surtout à exciter les passions populaires[1].

Puis vint le triomphe. Alors, sans rompre entièrement avec ses habitudes antérieures, sans renoncer à des effets sûrs qui servaient trop bien sa politique, le primat de Carthage changea peu à peu sa manière. A ses fidèles comme à ses adversaires, il parla désormais sur un ton de prophète, mieux en rapport avec ses prétentions et son rôle de maître souverain des âmes[2]. Il inaugura son éloquence de primat : une éloquence hautaine et transcendante, où toute parole était un oracle, où chaque phrase retentissait comme une révélation d'apocalypse, où la citation biblique prenait des airs d'anathème et de défi, où l'invective s'enveloppait d'une pitié dédaigneuse, où toujours les mots se heurtaient en fulgurantes antithèses destinées à éclairer le monde. Éloquence d'un chef impérieux et comme surhumain, d'un prophète sûr d'être obéi et sûr de sa mission, à qui Dieu lui-même répondait du haut du ciel. Et les auditeurs applaudissaient, les disciples admiraient, les fidèles vénéraient, tous emportés dans un vertige d'enthousiasme. « Pour les Donatistes, nous dit-on, Donat était comme l'Evangile[3]. » Rien ne surprenait, venant d'un tel homme, qui passait pour incarner l'Esprit saint. En fait, dans cette Eglise dont il avait été le dieu et dont il restait le prophète, Donat fut toujours considéré comme l'orateur parfait, l'orateur évangélique au verbe divin[4].

Son successeur Parmenianus, qui ne lui ressemblait guère, laissa aussi la réputation d'un grand orateur. A son tour, il exerça une action puissante sur la secte, dont il rallia les troupes après la déroute d'une persécution presque mortelle, et dont il sut rétablir la discipline en y maintenant l'unité. D'origine étrangère, sans doute Gaulois de naissance[5], il n'avait pas le tempérament passionné des tribuns d'Afrique : il n'en acquit pas moins, par d'autres moyens, un véritable ascendant sur les foules. Très instruit, habile politique, très ferme dans sa modération apparente, il s'imposait à la secte par la netteté logique de ses arrêts et d'une parole autoritaire, un peu sèche et distante, capable cependant de séduire le vulgaire comme les lettrés[6]. Il avait de la précision, de l'exactitude, le

1) Augustin, *Epist.* 43, 5, 14.
2) Optat, III, 3.
3) Augustin, *Contra Cresconium*, II, 1, 2.
4) « Quod de solo Domino Jesu Christo dici potuit, etiam in Donato perfectum fuisse contendant » (*Contra Epistulam Parmeniani*, II, 7, 13).
5) Optat, I, 5 ; II, 7 ; III, 3.
6) Voyez plus haut, tome V, chapitre VI, p. 225.

goût des textes et des faits. Il aimait les développements réguliers, les belles ordonnances, les formules lumineuses, où l'idée se condensait en se colorant dans le jeu des antithèses et des cliquetis de mots. Ses exposés de doctrine, ses exhortations, ses polémiques contre l'Eglise rivale, mêlaient en justes proportions les versets bibliques et l'exégèse, les raisonnements méthodiques d'un homme d'école, les invectives traditionnelles. Parfois, sous l'influence du milieu et des préjugés du parti, ce lettré de Gaule se laissait aller aux violences d'expression : violences un peu inattendues, qui visaient les doctrines sans toucher aux personnes, mais dont le ton âpre contrastait pourtant avec la modération relative de la pensée. Ordinairement, une phrase assez nerveuse et sonore, avec des traits et des images, des antithèses, un peu d'emphase. Malgré les défauts du sectaire ou du styliste, Parmenianus fut certainement un orateur de mérite : il dut à son éloquence autant qu'à son habileté politique, de conquérir sur une secte si jalousement africaine, lui étranger, l'autorité indispensable au restaurateur du Donatisme [1].

Ainsi, dans l'Eglise de Donat, les deux principaux orateurs des premières générations ont été les deux premiers primats. Ce n'est certainement pas un simple hasard. Ces primats sont devenus les chefs de la secte par l'ascendant de leur parole ; et leur éloquence fut encore pour eux, dans la direction du parti, l'un des plus sûrs moyens d'action. Malheureusement pour l'Eglise schismatique, cette tradition du talent oratoire fut brusquement interrompue à la mort de Parmenianus. Son successeur Primianus fut un parleur plus que médiocre, qui débuta par le bavardage pour sombrer dans le mutisme [2]. Par surcroît de malechance, ce primat incapable ou aphone, à peine entré en fonctions, vit s'élever un autre grand orateur donatiste, mais en face de lui et contre lui : son ancien compétiteur, devenu son ennemi et le chef d'une Eglise rivale.

Maximianus, fondateur de la secte qui prit son nom, était célèbre alors par son éloquence [3]. Il avait de qui tenir, puisqu'il était parent du grand Donat [4]. Par ses talents autant que par son caractère, il avait acquis une popularité de bon aloi dans la communauté schismatique de Carthage. Cette popularité grandit vite après l'élection de Primianus, à mesure que le nouveau primat multipliait les sottises. Par la force des choses,

1) Optat, I, 4 et suiv. ; Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3.
2) Voyez chapitre III.
3) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 124, 5.
4) *Epist.* 43, 9, 26.

Maximianus devenait le chef d'un parti d'opposition. Au moment de la rupture avec Primianus, il était encore simple diacre : c'est lui, pourtant, qui inspirait les décisions du concile de Carthage, puis du concile de Cabarsussa, où siégeaient cent évêques, et où il n'avait pas voix délibérative [1]. Elu enfin évêque de Carthage, consacré aussitôt par douze de ses partisans, il devint en conséquence le primat du nouveau parti [2]. Ses talents et le rayonnement de sa popularité inspiraient autant de crainte à ses adversaires que d'admiration à ses fidèles. On le voit bien au ton des anathèmes lancés contre lui par le concile de Bagaï : il y est appelé « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise [3]. » On le poursuivit jusque devant les tribunaux civils, où, à deux reprises, il dut plaider contre Primianus, qui prétendait l'expulser de sa basilique, même de sa maison [4]. Les malédictions et les injures des Primianistes et de leurs avocats lui firent cortège jusque dans le prétoire du proconsul [5]. Comme les anathèmes de Bagaï, c'était encore une façon d'hommage à sa réputation ou à son mérite.

Mais le talent et l'éloquence ne suffisent pas pour assurer la vie d'une Eglise. Les circonstances furent trop défavorables. Le nouveau parti ne put tenir tête aux Primianistes, désemparés d'abord, mais bientôt ralliés par esprit de discipline autour de leur primat. La défaite s'acheva en déroute, par l'intervention brutale du terrible Optatus, l'évêque-tribun de Thamugadi [6]. Vite abandonné par les foules, Maximianus vit la plupart de ses évêques, même ses consécrateurs, le renier l'un après l'autre. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés depuis son élection, qu'il restait presque seul. En 411, il essaya de prouver l'existence de son Eglise, en revendiquant pour elle une participation à la Conférence de Carthage : il n'obtint que la honte d'un refus ironique [7]. Il disparut ensuite dans la tourmente, laissant la réputation d'un homme fort distingué, d'un orateur éminent, fourvoyé dans une entreprise sans issue. Il fut un

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

2) *Epist.* 43, 9, 26 ; 185, 4, 17 ; *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv. ; IV, 6, 7 ; 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9.

3) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; IV, 4, 5 ; *Gesta cum Emerito*, 10.

4) *Sermo II in Psalm.* 21, 31 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20 ; *Epist.* 44, 4, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 59, 65 ; IV, 46, 55 ; 47, 57.

5) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 ; 40, 47.

6) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

7) *Collat. Carthag.*, I, 10 ; Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5.

chef sans armée, en face de ce parti primianiste qui était alors une armée sans chef. Le résultat le plus clair de ce schisme entre Donatistes, ce fut d'affaiblir tout le Donatisme, de préparer la ruine des deux sectes rivales dans une commune débâcle[1]. Maximianus vécut assez, semble-t-il, pour constater cet effet désastreux de son éloquence.

Ce n'était pas le talent qui faisait défaut, en ces temps-là, dans le monde donatiste. Malgré le mutisme malencontreux de son chef officiel, l'Eglise primianiste comptait alors de vrais orateurs. Jusque vers la fin du quatrième siècle, comme on l'a vu, l'histoire de l'éloquence donatiste semblait se résumer dans les noms de ses trois coryphées : Donat le Grand, Parmenianus, Maximianus. Quelques années plus tard, ces orateurs restés fameux partageaient leur gloire dès longtemps consacrée avec de brillants successeurs. Au cours de ses polémiques contre les dissidents, Augustin vit à l'œuvre et entendit lui-même les nouveaux avocats de la secte ; il eut à les combattre dans la Conférence de Carthage. Tout en les critiquant, en les raillant parfois, il leur rendait justice. Il leur reconnaissait une véritable maîtrise de la parole : surtout à Petilianus de Constantine[2], à Emeritus de Cæsarea[3], en qui les schismatiques saluaient les dignes héritiers du grand Donat.

Depuis les débuts de Donat jusqu'aux derniers discours d'Emeritus, un siècle entier s'est écoulé : un siècle qui, dans cette Afrique chrétienne alors morcelée par le schisme, a été avant tout le siècle du Donatisme. Durant cette longue période, à chaque génération, l'Eglise dissidente a toujours compté des orateurs de talent. Tous se ressemblent par certains traits, qui sont les traits caractéristiques du parti : l'intransigeance, l'âpreté du ton, la violence de l'expression, l'esprit sectaire[4]. Cependant, considérée dans son ensemble, l'éloquence donatiste présente des aspects très divers. Cette diversité ne s'explique pas seulement par la différence des talents, des caractères ou des circonstances; elle s'explique encore et surtout par une différence fondamentale entre les genres, par la nature et la destination des discours.

La matière et l'allure de cette éloquence variaient nécessairement avec le genre, avec le public, avec l'objet visé par l'orateur. Tantôt, c'était un évêque qui prêchait à ses fidèles, dans

1) Voyez plus haut, tome IV, p. 57 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 23, 55; 98, 226; 101, 232.

3) *Epist.* 87, 1 et 10; *Retract.*, II, 72 et 77. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 14.

4) Voyez tome IV, p. 165 et suiv.

son église, la vérité donatiste ; ou un clerc fanatique, une sorte de tribun, qui haranguait dans le tumulte d'un conciliabule une bande de Circoncellions ou autres énergumènes. Tantôt, c'était un avocat, de profession ou d'occasion, qui plaidait une cause ou prononçait un réquisitoire ou revendiquait des immeubles devant un tribunal, dans le prétoire d'un gouverneur de province. Tantôt, c'était un primat qui ouvrait un concile et en dirigeait les délibérations, un rapporteur qui y développait les conclusions d'une enquête, un membre de l'assemblée qui motivait son vote. D'un domaine à l'autre, tout changeait fatalement : le public, l'objet du discours, la méthode d'argumentation, la matière et la forme, et même, dans une certaine mesure, le ton[1].

En raison de ces différences fondamentales, on doit distinguer les genres : sermon proprement dit ou allocution populaire, discours judiciaire, discours de concile. Dans chacun de ces domaines, l'éloquence donatiste a laissé, sinon beaucoup d'œuvres intactes, du moins bien des traces, bien des témoins, bien des fragments. Très bavarde dès l'origine, l'Eglise de Donat n'a jamais été muette[2]. Au temps d'Augustin, elle a parlé beaucoup, un peu trop quelquefois, par la bouche de ses sermonnaires et de ses tribuns, de ses avocats, des orateurs de ses conciles.

II

Les sermonnaires donatistes et l'éloquence populaire. — Caractères du sermon donatiste. — Prédominance de la polémique. — Le public. — Appel aux passions populaires. — Premiers sermonnaires connus. — Sermonnaires donatistes au temps d'Augustin. — Sermons de Salvius à Membressa. — Sermons de Primianus à Carthage. — Campagne donatiste de sermons après la Conférence de 411. — Sermons d'Emeritus à Cæsarea. — Sermons de Gaudentius à Thamugadi. — Sermonnaires donatistes dans la région d'Hippone. — Discours d'évêques schismatiques en réponse à Augustin. — Discours fanatiques de clercs dissidents. — Sermon donatiste prononcé à Hippone vers la fin de 401. — Reconstitution partielle, analyse et fragments. — Défense de Petilianus contre Augustin. — La véritable Église. — La persécution. — Le baptême. — Discours de l'évêque Macrobius. — Profession de foi d'un Donatiste converti. — L'éloquence populaire dans l'Eglise schismatique. — Les premiers tribuns de la secte. — Optatus de Thamugadi. — Son action extraordinaire sur les foules. — Les derniers tribuns.

Les sermons donatistes ne répondaient guère à l'idée que

1) Ces différences s'accusent dès le temps des origines. Voyez tome V, chapitre I, p. 32 et suiv.

2) Au moins, jusqu'à la déroute de 411 et la proscription définitive.

l'on se fait ordinairement du sermon : à moins que l'on ne songe à nos prédicateurs du temps de la Ligue. Quand un évêque dissident d'Afrique montait en chaire, il se proposait sans doute, et très sincèrement, d'édifier ses fidèles ; mais il s'y prenait d'une façon étrange. On eût dit qu'il entonnait un chant de guerre. C'est que, par-dessus la tête de ses auditeurs, il croyait voir l'ennemi, le Catholique. Et c'est toujours cet ennemi qu'il visait, quel que fût le thème de son discours [1]. Dieu ? Les Catholiques étaient les suppôts du Diable. Le Christ et la foi chrétienne? Ils étaient des traîtres, des renégats, de vrais païens, des persécuteurs. Les saintes Ecritures ? Par lâcheté, ils avaient brûlé les Evangiles. L'Eglise ? En face de la véritable Eglise, celle de Donat, ils ne formaient qu'un conciliabule d'apostats. Les sacrements ? Ils n'en avaient qu'une contrefaçon sacrilège. La gloire et le culte des martyrs ? Ils avaient été leurs bourreaux. La discipline ? Ils n'en avaient cure. Le Paradis ? Ils iraient tout droit en enfer. Dans tout verset biblique, on découvrait leur condamnation directe ou indirecte. Si l'on traçait une règle de vie, c'était pour recommander de les fuir, de ne pas leur adresser la parole, de ne pas répondre à leur salut. On connaît le mot d'Optat aux sermonnaires donatistes : « Vous prêchez l'inimitié. Tous vos discours ne sont qu'un prétexte à scandales contre nous [2]. » Donc, par la voix de ses prédicateurs, l'Eglise dissidente prêchait surtout la haine. Des leçons de l'Evangile, elle ne retenait guère que les anathèmes ; des leçons de l'histoire, le souvenir des persécutions; des leçons de Donat, la hantise du Diable catholique.

Ce qui contribuait à pousser dans cette voie les prédicateurs de la secte, c'était l'instinctive complicité de leur public. Depuis l'origine, l'Eglise dissidente recrutait surtout ses adhérents dans les milieux populaires : artisans des villes ou des bourgs, colons des grands domaines ruraux, aventuriers ou esclaves, indigènes de la montagne ou du désert. Beaucoup de fidèles, dans le pays numide et dans le pays maure, ne comprenaient pas même le latin ; ils ne parlaient que les vieux idiomes de la contrée, le punique ou le libyque. C'est ce que l'on constate notamment dans la région d'Hippone. Quand il proposait à Crispinus une discussion devant les colons du domaine des Mappalia, Augustin spécifiait que les discours seraient traduits en punique [3]. Quand il cherchait un évêque pour les Donatistes

1) Sur les manifestations multiples de la haine donatiste, voyez tome IV, p. 170 et suiv.

2) Optat, IV, 5.

3) Augustin, *Epist.* 66, 2.

convertis de Fussala, il était obligé de choisir entre les candidats capables de prêcher dans la langue des vieux Carthaginois [1]. Macrobius d'Hippone, ignorant cette langue ou la parlant mal, devait faire appel à un interprète pour être compris de ses Circoncellions [2]. Ce n'étaient pas là, comme on pourrait le croire, des faits exceptionnels. Autant que le latin, langue liturgique de la secte, le punique était d'usage courant dans l'Eglise schismatique. « Les Donatistes, dit Augustin, ont une façon à eux d'honorer le Christ ; ils prétendent que son domaine est désormais réduit à deux langues, le latin et le punique, c'est-à-dire la langue des Africains... En effet, ce sont les deux langues en usage dans le parti de Donat [3]. » On prêchait donc en punique, comme en latin. Cette simple donnée linguistique montre assez quels éléments dominaient dans le public des prédicateurs donatistes. Ces indigènes, ces esclaves, ces colons ou demi-serfs, ces artisans, c'étaient les déshérités de la vie : des mécontents, des opprimés, toujours prêts, sinon pour la révolte, du moins pour les âpres revendications et les revanches de la guerre sociale. Ce qu'ils détestaient dans l'Eglise catholique, ce n'étaient pas seulement ses prétendues trahisons ou sa prétendue indignité ; c'était encore et surtout son caractère officiel, qui faisait d'elle l'alliée des exploiteurs de la plèbe, la complice des oppresseurs et des persécuteurs. Pour aller au cœur de dévots comme ceux-là, il suffisait de déclamer sans mesure contre cette Eglise des traîtres, qui était aussi l'Eglise des tyrans [4].

Mentalité de leur public, influence du milieu, préjugés d'éducation, traditions et rancunes de la secte, habitude et nécessités de la lutte, tout invitait à la polémique les prédicateurs du parti. Sans doute, on trouvait aussi dans leurs sermons les éléments ordinaires de la prédication chrétienne : citations et commentaires des Livres saints, questions doctrinales ou disciplinaires, conseils pratiques, exhortations à mériter le Paradis par la sainteté de la vie. Mais tout cela disparaissait dans le flot des récriminations et des invectives [5]. Ou plutôt, tout était subordonné à la préoccupation polémique, à l'idée fixe de mettre les fidèles en garde contre les séductions ou les menaces des ennemis du dehors, de justifier et de rendre plus âpre le combat séculaire des vrais chrétiens contre l'Église officielle

1) *Epist.* 209, 3.
2) *Epist.* 108, 5, 14.
3) *In Epistulam Iohannis tractatus*, II, 3.
4) Voyez tome IV, p. 120 et suiv. ; p. 179 et suiv.
5) Comme dans tout ce qui nous reste de la littérature donatiste.

des apostats persécuteurs. Le thème ordinaire des sermons, c'était la légitimité des prétentions de la secte et l'indignité de ses adversaires. La matière, c'était l'histoire du parti, de ses longues souffrances, surtout des plus récents attentats contre ses libertés. Les moyens, c'était l'affirmation hautaine, l'accusation et l'anathème, l'exégèse agressive, l'exhortation à défendre l'Evangile contre les traîtres et la vérité contre les bourreaux. Le ton, c'était presque toujours celui d'un réquisitoire, où l'on cherchait moins à prouver qu'à exciter les passions populaires. La Muse inspiratrice, c'était la haine [1].

L'exemple avait été donné par Donat le Grand, dont on peut juger la manière d'après son panégyrique de martyrs [2]. Autour de lui et après lui, la secte a dû compter autant de sermonnaires que d'évêques ; car, dans son Eglise, la prédication fut toujours le premier devoir des chefs de communauté, le privilège de leur charge, leur plus efficace moyen d'action. Malheureusement, en dehors du sermon martyrologique de Donat, presque rien ne nous est parvenu des homélies de cette première période. Nous connaissons pourtant quelques traits d'un discours étrange, prononcé dans la basilique de Constantine, entre 312 et 320, par le fameux Silvanus : discours où cet évêque, alors un des chefs de la secte, cherchait à justifier le rôle qu'il avait joué en 303 lors des perquisitions de Cirta, et où il scandalisa jusqu'à ses fidèles par le cynisme inconscient de ses aveux [3]. Vers le milieu du quatrième siècle, les sermonnaires de l'Eglise schismatique suivaient scrupuleusement les traditions de Donat, si l'on en juge par le témoignage d'Optat, qui leur reprochait de « prêcher l'inimitié [4] ». Il prêchait l'inimitié, lui aussi, lui surtout, ce belliqueux Claudianus, évêque donatiste de Rome, fauteur de troubles et d'émeutes, qui vers 377 se moquait si effrontément des conciles comme de la police impériale, et qui, dans ses sermons impertinents, traitait les Catholiques d'idolâtres, se faisant fort de démontrer que le pape lui-même était un païen [5].

Au temps d'Augustin, temps de persécution et de luttes, l'éloquence de la chaire semble avoir été singulièrement vivante dans les communautés schismatiques. Elle a laissé bien des traces dans la littérature de cette période : noms de prédicateurs, renseignements sur les circonstances et le contenu de

1) Optat, IV, 5.
2) *Passio Donati*, 1 et suiv.
3) *Gesta apud Zenophilum*, p. 193 Ziwsa.
4) Optat, IV, 5.
5) *Epistula concilii romani* (ann. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, t. III, p. 625-626).

leurs discours, analyses et fragments de divers sermons. On y peut joindre quelques œuvres conservées intactes ou intégralement restituées, qui ne sont pas des homélies proprement dites, mais qui néanmoins en ont souvent l'allure : par exemple, la Lettre pastorale de Petilianus [1], la seconde lettre de Gaudentius à Dulcitius [2], ou encore un petit discours dont nous parlerons plus loin, la profession de foi d'un converti [3]. Avec toutes ces données, on peut se faire quelque idée de ce que fut alors l'éloquence religieuse dans l'Eglise de Donat ; on y peut même entrevoir quelques silhouettes de prédicateurs.

Un de ces orateurs appartenait à l'Eglise maximianiste. C'est ce Salvius, évêque de Membressa, qui fut un des partisans les plus convaincus de Maximianus et l'un de ses consécrateurs. Ce jour-là, dans la basilique de Carthage, Salvius avait été à l'honneur ; il dut parfois le regretter dans les années qui suivirent. Les Primianistes s'acharnèrent contre lui. A deux reprises, pour lui enlever son église de Membressa et les autres immeubles de la communauté, on lui intenta des procès devant le proconsul [4]. Toujours condamné à restitution, il s'obstinait toujours à ne rien rendre ; il y réussit longtemps, grâce à l'appui de ses fidèles et des autorités locales. Mais, par sa dernière sentence, le proconsul prit ses précautions : les magistrats d'Abitina, une cité voisine, furent chargés d'exécuter l'arrêt. Les habitants de cette ville, Primianistes enragés, résolurent de prêter main-forte à la police. Ils suivirent leurs magistrats jusqu'à Membressa. Ils s'emparèrent non seulement de la basilique, mais de l'évêque. Après l'avoir maltraité en conscience, ils l'emmenèrent pour l'outrager à leur aise et s'amuser à ses dépens. Ils finirent par lui attacher au cou plusieurs cadavres de chiens ; puis, ravis de cette sauvage invention, entonnant des chansons obscènes entremêlées de cantiques, ils entraînèrent avec eux, dans une ronde endiablée, le malheureux évêque pliant sous le poids de son collier macabre [5].

Au souvenir de ces attentats et de ces danses sacrilèges, se rapportaient les sermons connus de Salvius. Par là, tout au moins, ces homélies ne manquaient pas d'originalité. L'évêque d'Hippone en recueillit l'écho, lors d'un voyage et d'une enquête personnelle à Membressa : « Tels sont, dit Augustin, les dis-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.
2) *Contra Gaudentium*, I, 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.
3) *Sermo* 360.
4) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; 59, 65 ; IV, 4, 5 ; 48, 58 et suiv. ; 66, 82 ; *Epist.* 108, 4, 13 et suiv.
5) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, IV, 49, 59.

cours adressés à ses fidèles de Membressa par ce Salvius, à qui les gens d'Abitina avaient prodigué les coups et les outrages... Après cette terrible infortune, quels sermons il prononçait devant les siens ! D'ailleurs, il n'en trompait pas moins les malheureux pour les amener à lui construire une autre basilique. Mais comme il parlait de la justice divine ! Cette justice, pour laquelle il avait tant souffert. Il se croyait un saint, parce qu'il avait souffert ; il considérait comme des monstres d'iniquité les auteurs de ses souffrances[1]. » Comme on le voit, les fantaisies féroces des Primianistes d'Abitina avaient eu du moins un résultat heureux pour la littérature : elles avaient fourni des aliments nouveaux à l'éloquence de leur victime.

Dans ces sermons émus, qu'il prononçait à Membressa entre 397 et 400, l'évêque Salvius mêlait sans cesse, aux thèmes ordinaires de la prédication, les souvenirs toujours douloureux des récents attentats et de sa mésaventure personnelle. Il fulminait contre tous ses persécuteurs : contre ses adversaires de Membressa, contre les gens d'Abitina et leurs procédés de sauvages, contre tout le parti de Primianus, qui avait ordonné ou laissé faire, et sur qui retombait la responsabilité de ces brigandages. Il protestait contre l'atteinte portée dans sa ville, non seulement à la liberté du culte, mais encore à la propriété, aux droits des communautés et des personnes. Il disait sa basilique dévastée, mise à sac, par des hordes d'énergumènes, puis confisquée au mépris des lois. Il rappelait aussi, sans trop y insister, les angoisses et les tortures de son long calvaire. Dans le récit de ces persécutions, il trouvait la preuve que son Eglise maximianiste était la véritable Eglise, que lui et ses fidèles étaient les Saints de l'Evangile. Il en appelait à la justice divine, dont viendrait le jour : jour de la vengeance, de la réparation, de l'apothéose. En attendant, il exhortait ses auditeurs à se cotiser pour lui bâtir une autre basilique[2]. En ces années-là, où il parlait tant de son église et de ses malheurs personnels, on peut être assuré que le sermonnaire de Membressa fut éloquent.

Un autre sermon donatiste, prononcé à Carthage dans l'automne de 403, fit encore plus de bruit en Afrique. C'était un violent réquisitoire contre Augustin ; l'auteur était Primianus lui-même, le chef de la grande Eglise schismatique[3]. Après le

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29.
2) « Ut alteram sibi basilicam fabricarent » (*ibid.*, III, 6, 29).
3) Voyez chapitre III, § 2.

concile catholique tenu à Carthage le 25 août de cette année-là, l'évêque d'Hippone s'était attardé dans cette ville pour y régler diverses affaires, surtout pour y diriger avec Aurelius les négociations relatives aux projets de conférences avec les dissidents. De temps à autre, il prêchait. Un jour qu'il commentait un psaume, il dénonça aux fidèles l'outrecuidance et les contradictions des chefs de l'autre Eglise, surtout de Primianus, dont il raillait la politique incohérente, en rappelant ses démêlés avec les Maximianistes, et en critiquant sa réponse toute récente aux propositions de conférence[1]. Furieux de ces attaques, Primianus répliqua par un sermon plein d'invectives et de perfides insinuations[2].

Il cherchait naturellement à justifier ses décisions et ses déclarations. Surtout, il donnait libre cours à sa rancune contre Augustin, aux accusations et aux injures. D'abord, il lui reprochait de causer du scandale par les procédés indiscrets de sa controverse, en lisant et en discutant devant la foule un factum indigne, comme la synodale des Maximianistes, propre seulement à réveiller de vieilles querelles et à surexciter les passions mauvaises. Puis il attaquait personnellement Augustin, dans sa vie privée, dans sa foi, dans sa dignité. Il lui rappelait son passé, sa jeunesse toute profane, ses erreurs et ses désordres, qui jadis avaient scandalisé Carthage, et dont se souvenaient encore les vieux Carthaginois. L'évêque d'Hippone, ajoutait le Donatiste, avait été longtemps manichéen ; il passait pour l'être encore. Le bruit courait même qu'il n'avait jamais reçu aucun baptême[3].

On reconnaît ici le grand jeu des adversaires d'Augustin : ils exploitaient assez habilement certains faits réels, avoués par le coupable lui-même dans ses *Confessions*[4], pour accréditer les calomnies ou les plus absurdes racontars. Ces sottises n'étaient pas aussi complètement inoffensives qu'on serait tenté de le croire aujourd'hui. Cette fois, elles prenaient un relief tout particulier, dans ce discours prononcé en pleine Carthage par le primat donatiste. Aussi Augustin crut-il devoir se justifier à son tour. Il le fit aussitôt dans un nouveau sermon[5]. Mais sans doute, comme il le craignait et l'avouait non sans mélancolie, il ne réussit à convaincre que les auditeurs convaincus d'avance[6]. Le coup du Donatiste avait porté, dans ce duel épis-

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18 et suiv.

2) *Sermo III in Psalm.* 36, 19-20.

3) *Ibid.*, 19.

4) *Confess.*, III, 1 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; V, 3 et suiv.

5) *Sermo III in Psalm.* 36.

6) *Ibid.*, 36, 19-20.

copal où la victoire semblait indécise. Ce sermon d'injures contre Augustin, ce fut probablement le grand triomphe oratoire et la revanche de Primianus, qui d'ordinaire n'était pas gâté par la Muse de l'éloquence.

Autant qu'on en peut juger, la plupart des évêques donatistes suivaient alors l'exemple de leur primat : l'homélie était surtout, pour eux, une occasion de controverses et d'invectives. Après la Conférence de Carthage, la prédication des dissidents prit une allure plus belliqueuse que jamais. La secte venait d'être condamnée à la suite d'un débat solennel. En vertu de l'édit d'union, elle voyait dissoudre ses communautés, confisquer ses basiliques, exiler ses clercs, frapper ses fidèles ; elle voyait les foules l'abandonner. Cependant, beaucoup d'évêques refusaient de se rallier à l'Eglise officielle ; ils luttaient désespérément contre vents et marées. Ils prêchaient où ils pouvaient : toujours pour protester contre leur condamnation, pour exhorter leurs derniers fidèles à la résistance. Ainsi parlait Emeritus dans la région de Cæsarea [1], et bien d'autres évêques, dans tous les coins de l'Afrique latine [2].

De ces sermons, qui tous se ressemblaient plus ou moins, nous connaissons assez bien le contenu et l'esprit. A en juger par les analyses d'Augustin et par les fragments des discours d'Emeritus, la matière était à peu près la même que dans les pamphlets du temps. Avant tout, les orateurs rappelaient et déploraient les malheurs immérités de leur Eglise. Puis, de ces malheurs, ils cherchaient la cause. Fallait-il s'en prendre aux avocats du parti, et incriminer leur insuffisance ? Explication trop commode, trop bien accueillie du vulgaire, mais que les prédicateurs repoussaient énergiquement : d'autant mieux que plusieurs d'entre eux avaient figuré parmi ces avocats. On entreprenait donc de justifier le rôle des mandataires de la secte à la Conférence de Carthage. Afin de prouver que ces mandataires avaient fait pour le mieux, on résumait leur argumentation sur la *Causa Ecclesiae* et sur la *Causa Caeciliani*.

On établissait ainsi que l'Eglise de Donat était la véritable Eglise, qu'elle avait dû rompre avec les soi-disant Catholiques, que rien n'autorisait l'emploi de la force pour imposer, sous le

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Retract.*, II, 72.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; 19, 25 ; 23, 39 ; 34, 57 et suiv. ; *Retract.*, II, 66.

nom d'unité religieuse, la plus monstrueuse et la plus sacrilège des promiscuités [1].

Pourquoi donc le parti avait-il été condamné ? Tout simplement, parce que Marcellinus, le président de la Conférence, était un juge prévaricateur. Catholique lui-même, il avait été acheté par les Catholiques. D'où sa partialité révoltante : il avait empêché les Donatistes de s'expliquer, il n'avait tenu aucun compte de leurs raisons ni des documents produits. Par suite, la sentence était nulle. On devait protester contre la condamnation et la persécution, résister même aux magistrats et à la loi, pour sauver à tout prix l'Eglise du Christ, en attendant le jour de la justice [2]. Tour à tour, élégie, plaidoyer, réquisitoire, le sermon s'achevait sur des visions d'apocalypse.

Les dernières homélies connues du Donatisme sont celles que prononçait Gaudentius, vers 420, dans sa basilique de Thamugadi. On connaît les circonstances dramatiques et le cadre pittoresque de ces discours. Un commissaire impérial, spécialement délégué à cet effet, venait d'annoncer par des édits sa ferme résolution d'achever en Numidie l'union religieuse. A cette nouvelle, Gaudentius avait quitté la retraite où, depuis quelque temps, il se tenait caché dans les environs de sa ville épiscopale. Rentré à Thamugadi, il avait repris possession de sa basilique, et s'y était enfermé avec les plus entêtés de ses fidèles, déclarant qu'il s'y brûlerait vif plutôt que de la rendre. Rien n'avait pu ébranler sa résolution farouche, ni les démarches diplomatiques du commissaire, ni les menaces, ni les exhortations, ni les promesses. Par deux lettres, écrites coup sur coup, l'évêque avait notifié sa décision au magistrat persécuteur [3]. Depuis, il attendait l'heure du martyre.

Déconcerté par l'aventure, le magistrat hésitait ; il consultait Augustin [4]. Bref, les bourreaux tardaient ; les jours et les mois passaient, au point que le futur martyr avait le temps d'engager toute une polémique avec l'évêque d'Hippone [5]. Cependant, il fallait encourager et faire patienter les fidèles. Donc, Gaudentius prêchait dans sa basilique, en face du bûcher prêt à flamber.

Tout d'abord, il affirmait son respect pour la liberté de tous ;

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv. ; 12, 16 et suiv. ; 17, 21 ; 19, 25 ; 35, 58.

2) *Ibid.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 ; 23, 39 ; 34, 57 ; *Epist.* 141, 1 et 12 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 204, 1 et suiv.

5) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

il déclarait que sa décision n'engageait personne en dehors de lui ; il autorisait, et même invitait à se retirer, ceux de ses auditeurs qui éprouvaient quelque scrupule [1]. Mais tous étaient venus là pour partager son sort ; tous s'obstinaient, tous restaient. Alors l'évêque reprenait la parole, pour exhorter ou féliciter ce peuple de héros. Il disait la légitimité de son Eglise, qui était la véritable Eglise catholique, celle de l'Evangile et du Christ. Il invoquait les droits de la conscience. Il protestait contre la persécution et les confiscations arbitraires. Il justifiait et exaltait la résistance à l'oppression. Il démontrait, par des témoignages de l'Ecriture et par l'histoire de la secte, que la mort volontaire, en face des bourreaux, était une forme du martyre. A tous ces fidèles, groupés autour de lui dans l'attente des persécuteurs et du suicide par le feu, il faisait entrevoir la récompense promise aux confesseurs du Christ, les joies infinies des élus dans l'éternel printemps du Paradis [2].

On ne sait ce qu'il advint du martyre escompté. Mais ces homélies quotidiennes ne manquaient pas d'originalité, dans ce cadre étrange d'une église parée pour l'incendie, devant cet auditoire de martyrs volontaires, campés là pour y attendre le grand jour, le jour où ils se brûleraient vifs et s'envoleraient au Paradis avec leur évêque.

Gaudentius à Thamugadi, Emeritus à Cæsarea de Maurétanie, Salvius à Membressa, Primianus à Carthage, on voit que l'éloquence religieuse du Donatisme, sur plusieurs points de l'Afrique latine, comptait alors des représentants autorisés : des prédicateurs dont la parole retentissait au loin et forçait l'attention. Mais il est surtout une région où l'on peut suivre encore pendant toute cette période, et dans la diversité de ses manifestations, l'action oratoire des clercs dissidents : c'est la région d'Hippone [3]. Les schismatiques n'y ont peut-être pas parlé plus qu'ailleurs ; mais ils parlaient ordinairement contre Augustin et ses amis, dans le voisinage de témoins à l'oreille fine, qui surveillaient tous leurs mouvements, et qui ont pris soin de noter quelques-uns de leurs propos.

Encore simple prêtre d'Hippone, Augustin s'efforçait de convertir les dissidents de la ville ou de la contrée ; c'était déjà l'une de ses préoccupations dominantes, et l'un des thèmes ordinaires de sa prédication [4]. Devenu évêque, il entreprit une campagne ardente et méthodique contre le schisme, dont il par-

1) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.
2) *Ibid.*, I, 7, 8 ; 19, 20 et suiv.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 7 et 9.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 7 ; Augustin, *Sermo* 252 ; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54.

lait sans cesse dans ses homélies[1]. En ces temps-là, où les deux Eglises n'étaient plus ou n'étaient pas encore en guerre ouverte, on constatait régulièrement dans son auditoire la présence d'assez nombreux Donatistes, gens de la ville ou des environs. La plupart de ces intrus venaient là sans arrière-pensée, pour s'instruire. Mais d'autres étaient des espions, au service du parti de Donat. Ceux-ci sténographiaient les discours d'Augustin, pour en envoyer le texte aux chefs de leurs communautés, dans quelque cité de la Numidie du Nord. Ces rapports des agents de la secte étaient l'occasion ou le prétexte d'âpres sermons, dans lesquels les évêques schismatiques prétendaient réfuter leur collègue et adversaire d'Hippone. Dans ce cas, Augustin répliquait volontiers, en cherchant à convaincre ses contradicteurs qu'ils n'avaient rien réfuté du tout. Et la controverse recommençait[2].

A ce jeu, les rapports s'aigrirent vite entre les prédicateurs des deux partis : d'autant mieux que la lutte séculaire reprenait alors, directe et très vive, entre les deux Eglises. Les sermonnaires donatistes avaient fini par s'apercevoir, sans l'avouer d'ailleurs, qu'ils perdaient leur temps : ils n'étaient pas de taille à tenir en échec un tel adversaire, chacune de leurs offensives se terminait par une déroute, et cette petite guerre jetait le désarroi parmi leurs fidèles. Désormais, ils renoncèrent à discuter ; ils se contentèrent de menacer, prêts à déchaîner le fanatisme populaire. Des prêtres de paroisses rurales sommaient les clercs catholiques d'abandonner leur propagande, sous peine de mort ; et ce n'étaient pas là des paroles en l'air, comme s'en aperçurent des clercs ralliés[3]. Plusieurs évêques de la secte ne gardaient pas plus de mesure.

Dans leurs sermons furieux, de plus en plus exaspérés, ils défiaient et injuriaient Augustin ; ils parlaient couramment de le tuer, ils poussaient leurs fidèles à l'assassiner, promettant d'avance aux assassins une absolution complète. « Ces évêques des Donatistes, nous dit-on, par défiance de leur cause, ne voulurent jamais lui répondre. Mais, dans leur colère, ils prononçaient des discours furibonds. En particulier et publiquement, ils criaient qu'Augustin était un trompeur, un séducteur d'âmes. Ils disaient et répétaient dans leurs sermons que, pour la défense de leur troupeau, on devait le tuer comme un loup. Tous

1) Augustin, *Sermo* 62 et 88 ; *Enarr. in Psalm.* 10 ; 21 ; 57 ; 124.
2) Possidius, *Vita Augustini*, 9.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 10 ; Augustin, *Epist.* 105, 1.

les péchés, ajoutaient-ils comme un article de foi, tous les péchés seraient sûrement remis par Dieu à ceux qui auraient pu le tuer ; les meurtriers n'auraient ni à craindre Dieu, ni à rougir devant les hommes[1]. » Il se trouvait des fanatiques, des simples d'esprit, pour prendre à la lettre les propos sanguinaires de ces homélies. Quand il sortait d'Hippone pour ses tournées épiscopales, Augustin devait prendre des précautions, afin de dépister les sectaires qui lui tendaient des embuscades le long des routes. A plusieurs reprises, il n'échappa que par miracle[2].

Heureusement, tous les évêques schismatiques, même dans cette région, n'entendaient pas ainsi la controverse. Nous en avons la preuve dans un intéressant sermon donatiste, qui fut prononcé à Hippone vers la fin de l'année 401.

A première vue, on serait tenté de supposer que l'orateur était l'évêque dissident de la ville, c'est-à-dire Proculeianus. Cependant, l'hypothèse serait peu vraisemblable. Voici, en effet, comment Augustin nous présente ce prédicateur : « Un certain évêque des Donatistes, ici même à Hippone, comme nous l'avons appris, a prononcé un sermon devant le peuple[3]. » On ne peut guère admettre que l'évêque catholique de la cité ait parlé ainsi de son confrère et adversaire d'Hippone : ce Proculeianus avec qui nous l'avons vu souvent aux prises, et qu'il combattait toujours à visage découvert, toujours en le nommant[4]. Donc, selon toute apparence, le sermonnaire en question était un autre évêque, venu du dehors pour la circonstance, probablement des environs d'Hippone.

Si nous ignorons son nom, en revanche, nous connaissons assez bien son discours. Augustin, qui l'a réfuté en détail, nous en a conservé quelques fragments textuels, avec l'analyse de l'ensemble[5]. Ces données permettent une reconstitution partielle du sermon.

Donc, vers la fin de 401, un évêque dissident de la banlieue était venu prêcher à Hippone. Pour quelle raison? Et pourquoi cette dérogation à la règle donatiste, qui dans chaque communauté réservait à l'évêque le privilège de parler au peuple? Cet orateur étranger, évidemment d'accord avec Proculeianus qui ne passait pas pour très éloquent, s'était rendu à Hippone afin d'y

1) Possidius, *Vita Augustini*, 9.

2) *Ibid.*, 12 ; Augustin, *Epist.* 35, 4 ; *Enchiridion*, 5, 17.

3) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9.

4) *Epist.* 33-35 ; 88, 6-7 ; 105, 2,3 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.

5) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9 ; 9, 23 ; 13, 32-33 ; 15, 37 et suiv. ; 17, 43 ; 19, 52 ; 21, 57 et suiv.

combattre Augustin dans une affaire retentissante, afin d'y défendre contre lui un homme du parti qui d'ailleurs savait se défendre lui-même : l'habile et mordant Petilianus de Constantine.

C'était au plus fort des polémiques entre Petilianus et Augustin. La Lettre pastorale contre les Catholiques, récemment adressée par leur évêque aux clercs schismatiques du diocèse de Constantine, avait déchaîné en Numidie une véritable tempête [1]. Augustin avait aussitôt dénoncé les erreurs de l'impertinent Donatiste : d'abord dans une lettre aux fidèles d'Hippone, qui forme aujourd'hui le premier livre *Contra litteras Petiliani*, puis dans un long traité qui est devenu le livre II du même ouvrage [2]. De son côté, Petilianus s'apprêtait à riposter, en lançant son pamphlet contre Augustin [3]. La controverse passionnait les deux partis : même un laïque, un homme d'école, comme le grammairien Cresconius, se disposait à voler au secours du Donatiste de Constantine [4]. A Hippone, autant et plus qu'ailleurs, les deux communautés rivales suivaient avec une attention inquiète les péripéties de la lutte. Les Catholiques de la cité, un peu troublés d'abord par les hautaines affirmations de Petilianus, avaient été mis en garde par la lettre et les deux réfutations d'Augustin [5]. L'évêque schismatique de la ville voyait la nécessité de répondre, pour rassurer à son tour ses fidèles. Mais l'éloquence n'était pas son fort ; il se défiait de ses moyens, en face de ce collègue et rival dont il avait toujours redouté la dialectique. C'est alors, sans doute, qu'il imagina d'appeler à la rescousse un confrère plus éloquent, ou plus imprudent. D'où ce sermon d'Hippone, où un évêque étranger à la ville se faisait le champion de Petilianus contre Augustin.

Ce sermon, d'ailleurs, n'eut rien d'original. Avec une naïveté presque touchante, l'orateur considérait la Lettre pastorale de Constantine comme le nouvel Evangile de son parti. Il ne doutait pas un instant que Petilianus eût répondu victorieusement à toutes les objections d'Augustin, si les deux adversaires avaient réellement discuté face à face [6]. A défaut de Petilianus, qui jusque-là n'avait pas répliqué, ou dont on ne connaissait pas encore la réplique, il se présentait à Hippone comme l'avocat

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.
2) *Retract.*, II, 51.
3) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.
4) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.
5) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.
6) *Ibid.*, 1.

bénévole de son illustre confrère. D'après cela, on devine le contenu, l'allure et le ton de son discours. Il se proposait uniquement de justifier sur tous les points, contre toutes les objections, la fameuse Lettre pastorale[1]. Il suivait Petilianus avec autant de fidélité qu'il mettait de parti pris à critiquer Augustin. Bref, il plaidait pour l'évêque donatiste de Constantine contre l'évêque catholique d'Hippone. Et naturellement, dans son plaidoyer, il soulevait à son tour les principales questions sur lesquelles portait le débat : baptême, persécution, légitimité du schisme et caractères de la véritable Eglise. Sur tout cela, il s'en tenait aux oracles de Petilianus, qu'il commentait avec complaisance, en y ajoutant à l'occasion un argument ou un texte biblique.

Il insistait spécialement sur la prétention qu'avait son parti de représenter la véritable Eglise du Christ. Si cette Eglise ne se trouvait plus qu'en Afrique, chez les fidèles de Donat, c'est que la plupart des chrétiens avaient mal usé de leur libre arbitre et s'étaient éloignés de Dieu[2]. D'ailleurs, sur la terre, les justes avaient toujours été en petit nombre, comme le montraient clairement les récits de l'Ancien Testament ou de l'Evangile[3]. Aux Donatistes s'appliquait la parole du Christ : « Ceux-là seront les premiers, qui sont venus les derniers[4]. » Jésus lui-même avait prédit l'apostasie du monde[5]; et la Bible annonçait déjà que l'Eglise subsisterait seulement en Afrique[6]. Selon les promesses divines, l'Evangile avait été prêché partout ; mais, comme il avait été renié ou trahi partout ailleurs, il n'était plus observé que dans les communautés de Donat[7].

En conséquence, les Donatistes n'étaient nullement des schismatiques ; ils étaient, au contraire, les seuls héritiers des chrétientés apostoliques. Les persécutions dont ils étaient l'objet n'en étaient que plus injustes et plus odieuses. En protestant à son tour contre ces iniquités, l'orateur paraphrasait le réquisitoire de Petilianus contre les violences des soi-disant Catholiques[8].

Sur la question du baptême, il reproduisait aussi les arguments traditionnels de la secte, en alléguant les textes cent fois cités[9]. A la démonstration de son confrère de Constantine,

1) C'est ce que tentait alors, de son côté, le grammairien Cresconius (*Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, I, 1).
2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 9, 23.
3) *Ibid.*, 13, 32-33.
4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 15, 37.
5) *Ibid.*, 15, 38-39.
6) *Ibid.*, 16, 40.
7) *Ibid.*, 17, 43.
8) *Ibid.*, 19, 52.
9) *Ibid.*, 21, 57-59 ; 23, 64-66 ; 24, 68.

il ajoutait pourtant quelques traits, parfois une image ou un symbole : par exemple, une comparaison assez imprévue avec l'arche de Noé. L'arche, disait-il, « était bitumée intérieurement, pour retenir l'eau qu'elle contenait, et extérieurement, pour empêcher l'infiltration des eaux du dehors... C'était bien la preuve que le baptême ne pouvait ni sortir hors de l'Eglise, ni être accepté, s'il avait été donné en dehors d'elle[1] ». Symbole ingénieux, trop ingénieux peut-être, qui souleva, nous dit-on, les acclamations de l'auditoire. C'était, il est vrai, un auditoire de sectaires, ravis de trouver jusque dans l'arche de Noé la confirmation des théories donatistes sur le baptême.

Malgré cette apparition inattendue de l'arche, le sermonnaire d'Hippone n'apportait dans le débat rien de bien neuf. Le plus souvent, pour défendre la Lettre pastorale de Petilianus, il se contentait de la paraphraser ; il le faisait, d'ailleurs, avec une modération relative, en évitant les personnalités pour s'en tenir aux questions de doctrine. Mais il parlait dans la ville d'Augustin[2], c'est-à-dire au centre même de la controverse, devant un public attentif et préparé à le comprendre. En raison des circonstances, le sermon de cet évêque donatiste eut quelque retentissement dans la région d'Hippone, jusque dans les cercles catholiques où il causa quelque émoi. Augustin s'en inquiéta et crut devoir riposter encore. Il le fit dans une nouvelle lettre pastorale adressée à tous ses fidèles ; c'est l'ouvrage qu'on désigne ordinairement sous le nom très impropre de traité « Sur l'unité de l'Eglise — *De unitate Ecclesiae* », et qui est simplement une réplique au défenseur trop zélé de Petilianus, c'est à-dire une réfutation nouvelle du fougueux pamphlet de Constantine[3].

Le successeur de Proculeianus à Hippone n'eut jamais besoin de faire intervenir un confrère pour y prêcher l'Evangile donatiste. Macrobius, au témoignage d'Augustin, était un homme de talent, au verbe éloquent[4]. Comme sermonnaire, nous le voyons à l'œuvre dans deux circonstances, d'ailleurs très différentes, où il se montre sous deux aspects très divers.

Un jour, vers l'année 409, peu de temps après son élection, il édifia ses fidèles par un discours presque évangélique. Il y condamnait très sévèrement tout appel à la violence, prêchant à tous le respect du bien d'autrui comme de la liberté du voisin.

1) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9.

2) « Hic apud Hipponem » (*ibid.*, 5, 9).

3) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv.

4) *Epist.* 108, 6, 16.

Dans l'emportement « d'une indignation sincère et d'une franchise fort honorable », il fulminait contre les méfaits des Circoncellions, dont les attentats se multipliaient alors autour d'Hippone et compromettaient la politique du parti. Tout alla bien d'abord, l'évêque prêchant en latin, et la plupart de ses auditeurs ne comprenant pas cette langue. Mais, dès que l'interprète eut traduit ses paroles en punique, Macrobius put juger de l'effet produit. Des Circoncellions, qui se trouvaient dans l'assistance, prirent fort mal ses exhortations et ses reproches. Il les vit bientôt « irrités et surexcités par l'aiguillon de ses paroles..., s'élancer du milieu de l'assemblée et se précipiter au dehors avec des gestes furibonds[1] ». On ne dit pas si l'orateur acheva son sermon.

Après cette mésaventure, Macrobius eut sans doute d'autres occasions de constater que la raison avait peu de prise sur les énergumènes de sa communauté. Toujours est-il que, trois ans plus tard, il parlait un tout autre langage. A ce moment, loin de réprimander les Circoncellions, il marchait à leur tête, les enflammant par ses paroles comme par sa présence. Il les conduisait lui-même, dans les grands domaines de son diocèse, à l'assaut des basiliques récemment confisquées, pour y rouvrir de force ces églises, pour y reconstituer les communautés et y enrôler d'office les colons[2]. Donc, en ces temps-là, il prêchait la révolte et la guerre à outrance. C'est que les circonstances avaient changé depuis la Conférence de Carthage et l'édit d'union, qui avaient eu pour conséquence la mise hors la loi du Donatisme. En 412, exaspéré par la persécution, dépossédé lui-même ou menacé de relégation, Macrobius croyait n'avoir plus rien à ménager, et n'attendait plus rien que de la force ou de l'intimidation : désormais il parlait comme il agissait, en proscrit ou en rebelle.

Loin de suivre l'exemple de leur évêque et de s'obstiner avec lui dans la résistance, la plupart des schismatiques du diocèse se sentaient alors touchés de la grâce, et rentraient en paix dans l'Eglise catholique. Nous possédons, justement, du même pays et du même temps, un petit discours fort curieux, qui présente le plus frappant contraste avec les derniers sermons de Macrobius : c'est la profession de foi d'un Donatiste converti[3].

Le discours a été prononcé à Hippone, « aux vigiles de Maxi-

1) *Epist.* 108, 5, 14.
2) *Ibid.*, 139, 2.
3) *Sermo* 360.

mianus[1] », c'est-à-dire la veille de la fête d'un saint de ce nom, sans doute quelque martyr local. Il semble postérieur, mais de peu, à la Conférence de 411. Il met en scène un ancien schismatique, rallié tout récemment, qui rend grâces à Dieu pour sa conversion. D'ailleurs, on s'aperçoit vite que l'évêque catholique y a collaboré : le morceau nous est parvenu au milieu des sermons d'Augustin, dont on reconnaît ici les arguments favoris et la manière[2]. C'est donc, en partie, une œuvre de propagande catholique; mais ce n'en est pas moins le discours plus ou moins authentique d'un rallié, discours réellement prononcé par lui devant les fidèles. A ce titre, il mérite de nous arrêter.

Il s'ouvre par des actions de grâces et un humble appel aux fidèles : « Grâces soient rendues à Dieu ! Frères, félicitez votre frère. Il était mort, et il est ressuscité; il avait disparu, et il est retrouvé. Grâces soient rendues à la patience et à la miséricorde du Seigneur notre Dieu : à sa patience, parce qu'il m'a supporté malgré mon retard; à sa miséricorde, parce qu'il a daigné m'accueillir à mon retour. » Suit un petit développement où est paraphrasée la parabole de la vigne. Puis l'orateur dit les causes de son erreur passée et les circonstances de son retour à la vérité : « J'étais naguère un blasphémateur, un persécuteur, et je t'injuriais, ô mon Dieu. Pourtant, j'ai obtenu ta miséricorde; car je péchais seulement par ignorance. Je me rappelais les paroles de mes parents : non celles des Patriarches, des Prophètes et des Apôtres, mais celles des parents de ma chair. Maintenant, j'ai rompu avec ma chair et avec mon sang, pour m'attacher à la vérité triomphante. Rendu à l'unité, j'y ai trouvé le repos[3]. »

Pour expliquer sa conversion, il évoque celle de saint Paul : « Mais, dira-t-on, je lisais alors les mêmes Ecritures que je lis maintenant. — Eh bien ! lui aussi, le fameux docteur des Gentils, le vase d'élection, Saul devenu Paul... Il était Hébreu, fils d'Hébreux, Pharisien selon la Loi, instruit de la Loi aux pieds de Gamaliel le docteur : et pourtant il méconnaissait le Christ dont lui parlaient les Prophètes, il ne le voyait pas siéger dans les cieux et ne permettait pas qu'on l'adorât sur la terre... Moi aussi, je méconnaissais l'Eglise catholique, répandue dans le monde entier, annoncée par les divines Ecri-

1) « Ad vigilias Maximiani » (*ibid.*, en-tête).

2) Ce discours d'un Donatiste converti est d'ailleurs égaré au milieu des sermons de l'évêque catholique.

3) *Sermo* 360.

tures, dont les mille voix me laissaient comme étourdi. Ce qui me rendait sourd, c'étaient les propos de mes parents, les accusations mensongères contre les traditeurs. Si je me compare à Paul, ce n'est pas pour les mérites, c'est pour les péchés... Ce qui lui a ouvert les yeux, c'est le baptême du Christ; à moi, c'est la paix du Christ. Le bain d'eau sacrée a fait de lui un homme nouveau; pour moi, c'est la charité qui a couvert la multitude de mes péchés[1]. » Sur cet ingénieux parallèle avec l'Apôtre, se termine la touchante profession de foi.

Sans doute, dans ce petit discours, on ne peut guère distinguer avec précision ce qui est de l'évêque, et ce qui est du converti. La personnalité d'un humble fidèle risquait de disparaître dans l'ombre d'un collaborateur comme Augustin. Notons cependant que l'ancien Donatiste n'aurait pu désavouer ici ni les sentiments ni le ton, c'est-à-dire l'essentiel, et que par suite on est tenté de les lui attribuer. Selon toute apparence, ce qui appartient surtout à Augustin, c'est la mise en œuvre, assurément fort habile : il a su observer les vraisemblances, et mettre son personnage en scène, avec l'art délicat et souple d'un logographe grec, d'un Lysias chrétien.

En écoutant tous ces orateurs donatistes de la région d'Hippone, on a pu remarquer la variété de leurs tempéraments, de leurs attitudes, de leurs discours; et le fait est à retenir pour l'histoire de l'éloquence religieuse dans la secte. Mais un trait domine, là comme ailleurs : c'est l'allure populaire, même populacière[2]. On ne saurait, d'ailleurs, s'en étonner. L'Eglise de Donat se recrutait surtout dans les classes inférieures, parmi les mécontents, colons des grands domaines, artisans, indigènes des tribus ; c'est là qu'était sa force, dans le concours et la complicité tacite de tous ces pauvres gens qui rêvaient d'une condition meilleure. Les clercs eux-mêmes étaient le plus souvent des demi-lettrés, parfois des illettrés : à Carthage, en 411, on vit arriver des évêques qui ne savaient pas écrire[3]. Enfin, les circonstances historiques, les nécessités de la lutte poussaient les chefs du parti à s'appuyer principalement sur les foules, donc à parler avant tout pour elles. Nul doute que l'éloquence populaire ait tenu une très grande place dans l'histoire de la secte. Malheureusement, elle n'a guère laissé de traces dans la littérature : seulement quelques souvenirs, quelques noms, quelques mots.

1) *Sermo* 360.
2) Possidius, *Vita Augustini*, 9-10.
3) « Litteras nesciente » (*Collat. Carthag.*, I, 133).

Dès les plus lointaines origines du schisme, on voit à l'œuvre les premiers tribuns de la secte : à Cirta, en 305, lors de l'élection épiscopale, les orateurs de carrefour qui, par l'intimidation et par l'émeute, imposent à la communauté le candidat de leur choix [1]; puis ce candidat lui-même, l'étonnant Silvanus, démagogue hâbleur et cynique [2]; enfin, le sanguinaire Purpurius de Limata, qui dans une assemblée d'évêques avouait rageusement un double meurtre en narguant son primat, et qui une autre fois, en plein concile, parlait de casser la tête à ses adversaires [3]. Donat le Grand lui-même eut longtemps les allures et le langage d'un franc démagogue [4], jusqu'au jour où le succès lui permit de se poser en prophète et de jouer au pontife [5]. Plusieurs de ses disciples furent aussi de vrais tribuns : comme ce Pontius, grand faiseur de miracles, qui ressuscita le Donatisme avec la complicité de l'empereur Julien [6], ou comme ce Claudianus, grand fauteur d'émeutes et prêcheur de révolte, qui tour à tour souleva la populace de Rome contre le pape Damase et les mécontents de Carthage contre Parmenianus [7].

Les plus agités et les plus violents des orateurs donatistes étaient les chefs des Circoncellions. Qu'on y fût ou non porté par sa nature, on devait adopter un langage approprié, pour être compris et suivi de ces brigands fanatiques : ces terribles « Saints », qui pendant près d'un siècle, sous prétexte de défendre Dieu contre le Diable et les Catholiques, mirent la Numidie à feu et à sang. Parfois, les chefs des Saints étaient des indigènes, comme cet Axido et ce Fasir qui vers 340 descendirent de l'Aurès pour razzier dévotement les plateaux voisins [8]. Le plus souvent, c'étaient des évêques ou des clercs, que le fanatisme poussait à accepter ou à chercher tous les concours. Tel, ce Donat de Bagaï, qui en 347 répondit à l'édit d'union par un appel aux armes, qui par ses proclamations recruta des troupes de Circoncellions dans les marchés voisins, et qui osa tenir tête à une armée romaine [9]. Tels, ces évêques numides qui, sous le règne de Julien, conduisaient les bandes

1) *Gesta apud Zenophilum*, p. 192-196 Ziwsa.

2) *Ibid.*, p. 193.

3) Optat, I, 13-14 et 19 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

4) *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 Ziwsa ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

5) Optat, III, 3.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203-205 ; 97, 224 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, II, 28 ; 19, 49 ; *Epist.* 105, 2, 9 ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, XIII, 17.

7) *Epistula concilii romani* (ann. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, tome III, p. 625-626) ; Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 9, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

8) Optat, III, 4.

9) *Ibid.*, III, 4.

d'énergumènes à l'assaut des églises catholiques[1] ; ou tous ces clercs, ces prêtres, ces diacres qui autour d'Hippone, au temps d'Augustin, dirigeaient les expéditions des Saints contre les villages ou les fermes[2]. Pour les chefs, sur ces hordes de sauvages fanatisés, la parole était le seul moyen d'action. Et l'on devine ce qu'était cette parole, oscillant du sermon à l'appel aux armes, de la Bible aux cris de guerre, des promesses de Paradis aux promesses de pillage, du latin au punique.

Parmi tous ces orateurs populaires du Donatisme, on doit réserver la place d'honneur au plus farouche d'entre eux : le fameux Optatus, « roi » de la Numidie et terreur de la contrée[3], « compagnon » de Dieu[4], lieutenant ou « satellite » du comte Gildon[5], et d'ailleurs, à ses moments perdus, évêque de Thamugadi[6]. L'homme, évidemment, n'a rien de sympathique ; mais il n'a rien non plus de banal. C'était un vrai barbare, tyran fanatique et brutal, cruel, impitoyable, étranger à tout scrupule, avec des airs de soudard et des façons de forban. Il n'en avait pas moins des prétentions humanitaires. Il se posait volontiers en redresseur de torts, en réformateur de la société. Sous prétexte de défendre les faibles contre les oppresseurs, il ne se gênait pas pour remanier le cadastre des cités qu'il occupait militairement, pour égaliser les fortunes en détruisant les titres de propriété, pour affranchir les esclaves ou les colons, pour régler jusqu'aux détails de la vie privée, pour reviser les testaments ou les contrats, pour rompre ou bâcler des mariages[7]. C'étaient là jeux de prince, ou de tyran.

Avant tout, l'évêque-brigand de Thamugadi fut un conducteur d'hommes : chef résolu, toujours obéi, d'une énergie farouche, avec une volonté de fer et un irrésistible ascendant sur les foules. Constamment en guerre avec les Catholiques de la contrée, qu'il traquait ou rebaptisait à l'occasion, il n'en était pas moins orthodoxe à sa manière. Homme de principes et d'autorité, il était aveuglément dévoué à son Eglise, dont il

1) Optat, II, 18-19.

2) Augustin, *Epist.* 44, 4, 9 ; 105, 2, 3 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; IV, 51, 61 ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 21-22 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 22.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 13, 14 ; 24, 26.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 9, 10 ; II, 23, 53 ; 28, 65 ; 33, 78 ; 37, 88 ; 103, 237.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8 ; 15, 34 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16.

6) *Epist.* 87, 5 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8 ; *Contra Gaudentium*, I, 38, 52 ; 39, 54.

7) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; 35, 82 ; 44, 104 ; 103, 237.

défendait âprement les traditions contre toutes les défaillances. Aussi le vit-on partir en guerre contre les Maximianistes de Proconsulaire, qu'il ramena de force dans l'unité donatiste[1].

On sait comment il finit : lieutenant et complice de Gildon, il fut naturellement entraîné dans la déroute du rebelle, et mourut en prison[2]. Dans les cercles catholiques de Numidie, il laissa la réputation d'un franc scélérat. Dans le monde des Donatistes, la discipline ou la peur avait fait de lui un grand homme ; après sa mort, tout en se félicitant peut-être de n'avoir plus à le redouter, on l'honora comme un martyr, comme un saint[3]. Aux yeux de l'historien, il reste le type achevé de l'évêque démagogue. C'était d'ailleurs l'avis d'Augustin, qui l'appelait un tribun, *tribunus*[4].

Du tribun, Optatus avait les dons essentiels : la parole incisive et populaire, l'audace en face des mots comme en face des hommes, l'action, le ton et le geste impérieux. S'il est devenu le maître en Numidie et le mentor de la grande Eglise donatiste, s'il a discipliné ses bandes d'aventuriers et jusqu'à son parti, c'est autant par son éloquence que par les coups. Aussi l'on voudrait voir l'orateur à l'œuvre, pendant ces dix ans de domination et de terrorisme[5]. On aimerait à l'entendre, dans une basilique ou sur un champ de bataille, haranguant ses Circoncellions[6] ; ou encore, après un pillage en règle, exposant son programme de réformateur, lois agraires, abolition des dettes et des titres, revision des contrats et des mariages[7] ; ou bien, lors de son expédition en Proconsulaire, exhortant les gens de Musti ou d'Assuras, leur prêchant les avantages et la nécessité de l'union, les amenant vite, par le spectacle de ses bataillons déployés et l'argument irrésistible de ses menaces, à abandonner le schisme de Maximianus en forçant la main à leurs évêques maximianistes[8] ; ou surtout, aux jours de son apothéose, lors de son anniversaire épiscopal, agréant dans sa cathédrale de Thamugadi les hommages tremblants de ses collègues et de son primat, puis le lendemain, au concile, leur

1) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 13, 14 ; 18, 20 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16.

3) *Epist.* 76, 3.

4) *Epist.* 51, 3.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26.

6) *Epist.* 43, 8, 24.

7) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; 35, 82 ; 44, 104 ; 103, 237.

8) *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

rappelant ce qu'il avait fait pour l'unité donatiste, et, d'un ton sans réplique, les invitant à ratifier toutes ses mesures[1]. De tous ces discours, par malheur, il ne reste rien. On peut seulement imaginer, d'après les circonstances et quelques traits épars, la physionomie de cette éloquence du tribun mitré : une parole impérieuse aux éclats vulgaires, riche en imprévu et en pittoresque, où les propos de soudard voisinaient avec les versets bibliques, la vantardise et le cynisme avec les promesses de bonheur évangélique, les brutalités du chef de bande avec les évocations des Prophètes et les visions apocalyptiques. Tout était surprise ou contraste dans le langage comme dans la vie de ce barbare, dont un hasard ironique avait fait un évêque, les circonstances un tyran, et la nature un dompteur d'hommes.

Optatus de Thamugadi est le plus célèbre, le plus original, le plus « représentatif » des orateurs populaires de la secte. Mais, jusqu'au bout, l'Eglise schismatique a eu ses démagogues. On les rencontre en foule à la Conférence de 411, où l'on voit se profiler leurs silhouettes, et où retentissent encore, fidèlement notés par le procès-verbal, leurs propos agressifs et truculents[2]. Augustin connaissait bien cette race d'hommes et ce langage : il avait vu à l'œuvre, dans son diocèse d'Hippone, et son collègue Macrobius[3], et le prêtre Donatus de Mutugenna[4], et ces clercs qui menaient les Circoncellions à l'assaut des églises ou des fermes[5]. Même après la Conférence de Carthage et la débâcle du Donatisme, bien des évêques dépossédés ou proscrits continuèrent la lutte à coups de sermons et de belliqueuses harangues[6]. On connaît le rôle d'Emeritus à Cæsarea[7], et l'aventure de Gaudentius, digne successeur d'Optatus à Thamugadi, prêchant en face du bûcher, dans l'attente des bourreaux et du martyre par le feu[8].

Ce furent là, du moins à notre connaissance, les derniers tribuns du Donatisme. Pendant plus d'un siècle, à chaque génération, la secte avait eu ses orateurs populaires, soucieux d'agir sur la foule, entraînés par là même à parler son langage,

1) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; *Contra Cresconium*, IV, 25, 32 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

2) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

3) Augustin, *Epist.* 108, 5, 14 ; 139, 2.

4) *Epist.* 173.

5) *Epist.* 44, 4, 9 ; 105, 2, 3 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; IV, 51, 61.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

8) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.

comme à flatter ses passions et à soutenir ses revendications. Autant qu'on en peut juger, et malgré toutes les différences individuelles, tous les orateurs de cette longue lignée ont toujours présenté quelques traits communs. C'étaient tous de terribles sectaires, à la parole ardente et vigoureuse, mais brutale et emphatique, toujours tendue, avec des réminiscences bibliques, des antithèses et des saillies, un mélange assez savoureux de façons vulgaires et d'attitudes évangéliques, de latin populaire et de mysticisme féroce. Bref, de vrais tribuns, mais des tribuns d'Afrique, restés barbares ou devenus plus barbares à l'école de Donat, avec des prétentions d'apôtres ou de prophètes.

III

Les avocats donatistes. — L'éloquence judiciaire dans l'histoire du Donatisme. — Les premiers avocats de l'Église dissidente. — Maximus et Nundinarius. — Temps d'Augustin. — Avocats d'occasion. — Enquêtes judiciaires et procès. — Crispinus de Calama et ses plaidoyers de Carthage. — Avocats de profession. — Leur rôle dans les procès donatistes de cette période. — L'avocat de Primianus contre Maximianus. — L'avocat Nummasius. — Son plaidoyer pour Restitutus contre Salvius de Membressa. — Analyse et fragments conservés. — L'avocat Titianus. — Son plaidoyer pour les Primianistes de Musti et d'Assuras contre les évêques Felicianus et Praetextatus. — Analyse et fragments. — Caractère de cette éloquence judiciaire.

Comme l'éloquence de la chaire ou celle des tréteaux démagogiques, l'éloquence judiciaire a été en honneur dans le monde donatiste. Presque autant que de sermonnaires ou de tribuns, l'Eglise dissidente avait besoin d'avocats. Elle est née, elle a grandi ou s'est affaiblie, elle devait mourir, au milieu des procès. Plusieurs de ses chefs, beaucoup de ses évêques, ont été de terribles plaideurs. Et l'on doit reconnaître que ce n'était pas seulement pour le plaisir, par habitude ou manie de plaider.

Par une inéluctable nécessité qui tenait surtout aux conditions de la rupture, les schismatiques africains étaient condamnés à batailler toujours, devant les tribunaux comme ailleurs. Dès le début, pour justifier leurs prétentions, ils durent produire leurs titres et tenir tête à leurs adversaires, non seulement dans des conciles, mais devant des juges civils, dans les audiences des magistrats municipaux ou des gouverneurs de province, parfois de l'empereur lui-même [1]. Puis, au cours

1) *Acta purgationis Felicis*, p. 197-204 Ziwsa; *Gesta apud Zenophilum*, p. 185 et suiv.; Optat, I, 27; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 71, 82.

de leur lutte séculaire contre l'Eglise officielle, ils eurent à affronter bien des conflits judiciaires : tantôt demandeurs, comme dans les procès qu'ils intentèrent aux Catholiques vers 362, en vertu du rescrit de Julien, pour la restitution des basiliques confisquées après l'édit de 347 ; tantôt défendeurs, comme dans les procès motivés par les attentats des Circoncellions ou autres fanatiques [1]. Enfin, l'on vit souvent les Donatistes s'accuser entre eux et soumettre leurs différends aux tribunaux ordinaires. Leurs querelles commencèrent dès 320, lors du procès de Silvanus [2] ; elles recommencèrent plus tard, et s'exaspérèrent de plus en plus, lors des procès entre Parménianistes et Rogatistes, puis entre Primianistes et Maximianistes, pour la possession des basiliques et autres immeubles des communautés [3].

C'étaient là de véritables affaires civiles ou criminelles, menées suivant toutes les règles de la procédure consacrée. Ordinairement, elles étaient instruites d'abord par les magistrats municipaux ; mais elles se plaidaient à fond devant le gouverneur de la province. Tantôt, surtout pour l'instruction et dans les enquêtes, l'évêque ou le clerc défendait lui-même sa cause. Tantôt, surtout devant le tribunal du gouverneur et pour les affaires importantes, les parties confiaient leurs intérêts respectifs à des avocats de profession, choisis naturellement parmi les gens de leur secte ou favorables à leurs prétentions.

Ainsi s'est constituée peu à peu et largement développée, dans l'Eglise schismatique, une tradition d'éloquence judiciaire. Une éloquence d'un genre particulier, qui lui appartient bien en propre : à physionomie complexe, et, pour ainsi dire, à double face. Pour ce qui concerne le fond, la matière et le ton des revendications, les orateurs raisonnaient et parlaient en vrais Donatistes. Mais, pour les formes et les moyens, ils devaient naturellement se soumettre aux règles de la procédure, aux exigences et aux usages juridiques. Donatistes de sentiments, d'intention, et même de langage, ils manœuvraient cependant et argumentaient en hommes du barreau, qui avaient à cœur de gagner leur cause. D'où le double jeu ou le double

1) Optat, III, 3; VI, 5; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203; 97, 224.

2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185 et suiv. ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 28, 32 et suiv.

3) Augustin, *Epist.* 93, 3, 11 et suiv.; 108, 2, 5 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; II, 3, 7 ; III, 6, 29 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 15, 35 ; 20, 45 ; 58, 132 ; III, 39, 45 ; *Contra Cresconium*, III, 52, 58 ; 56, 62 ; 60, 66 ; IV, 3, 3 ; 47, 57 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20.

aspect de ces orateurs : Donatistes sans doute, mais aussi, et avant tout, avocats.

Ce genre d'éloquence apparaît dès les premières années qui ont suivi le schisme. A vrai dire, on en distingue déjà les principaux traits dans ces conciles, contemporains de la rupture, où se plaidait la cause du Donatisme naissant : témoin les réquisitoires contre Cæcilianus au concile carthaginois de 312[1], ou ceux de Donat le Grand et de ses acolytes aux conciles de Rome et d'Arles[2]. Mais il ne s'agit ici que de l'éloquence judiciaire proprement dite, des discours prononcés devant les juridictions civiles. Nous ne savons pas au juste comment l'affaire du Donatisme s'est plaidée en 316, devant le tribunal de l'empereur Constantin[3]. Par contre, dans les deux grands procès de cette période dont les dossiers nous sont parvenus, nous voyons à l'œuvre deux avocats des schismatiques : Maximus, en 314, dans le procès de Felix d'Abthugni à Carthage ; Nundinarius, en 320, dans le procès de Silvanus à Thamugadi.

Maximus était un avocat de profession ; probablement du barreau de Carthage, comme son confrère et adversaire Apronianus, défenseur des Catholiques. Le 19 janvier 314, à la curie de Carthage, devant le tribunal que présidait le duumvir Speretius, il prononça un violent réquisitoire contre l'évêque Felix d'Abthugni[4]. Au nom de ses clients de l'Eglise dissidente, il accusait Felix d'avoir livré les manuscrits sacrés lors des persécutions de Dioclétien ; il invoquait le témoignage d'Alfius Cæcilianus, ex-duumvir de la cité. Il se montra, ce jour-là, un orateur âpre et tenace, habile, trop habile et sans scrupule : il semble bien avoir été complice d'un faussaire, qui fut démasqué à l'audience suivante par l'avocat de Felix. Ce faussaire lui-même, le triste Ingentius, voulut jouer à l'orateur, pour cacher la vérité sous de belles paroles. Scribe public et décurion, considéré jusque-là comme un honnête homme, mais fanatique intrigant, il était devenu l'agent à tout faire des Donatistes. Il n'aimait pas Felix, son ancien évêque ; pour le perdre, il n'avait reculé ni devant les mensonges ni devant les faux. Il réussit longtemps à donner le change, même à la curie de Carthage. Confondu enfin devant le tribunal du proconsul, il s'empêtra de plus en plus dans le bourbier de ses infamies et de ses menteries, jusqu'au moment où le juge l'envoya méditer en pri-

1) Optat, I, 20 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 14, 26 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 22, 38.

2) *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-15.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 71, 82.

4) *Acta purgationis Felicis*, p. 198-200.

son sur l'inconstance de la fortune et les inconvénients de la fourberie[1].

.Si Nundinarius n'était pas avocat de métier, il l'était bien de tempérament : il s'était trompé sur sa vocation. Diacre à Constantine, il s'était brouillé avec son évêque Silvanus. Frappé d'excommunication, roué de coups et presque lapidé, il avait juré de se venger. Il y réussit pleinement le 8 décembre 320, à l'audience de Thamugadi, devant le tribunal du gouverneur de Numidie. Il avait réuni les éléments d'un formidable dossier. Le jour du procès, pièces en mains, il prouva que Silvanus était un traditeur, un intrigant, irrégulièrement élu et ordonné, un évêque à vendre et vendu, même un voleur. Son terrible réquisitoire, plein de faits, de documents, de témoignages, et coupé de questions insidieuses ou de vives reparties, fut un chef-d'œuvre de précision, de ténacité, de rigueur logique, et de rancune[2]. Imperturbable, il produisait sans cesse de nouvelles preuves et de nouveaux témoins. Attentif et implacable comme un inquisiteur, l'œil et l'oreille au guet, il surveillait la marche des débats ; avec l'agrément tacite du juge émerveillé, il semblait diriger les interrogatoires, resserrant peu à peu les mailles du filet où tombait sa proie. Pour arriver à ses fins, il tortura longtemps le témoin principal, témoin à son corps défendant : le grammairien Victor, ancien lecteur dans l'Eglise de Cirta. Jadis, lors des persécutions, ce Victor avait vu Silvanus à l'œuvre ; et lui-même avait livré des manuscrits sacrés aux magistrats chargés des perquisitions. Depuis, il s'était efforcé d'oublier tout cela, comme un mauvais rêve. Dix-sept ans plus tard, à l'audience de 320, il s'obstinait à nier, affirmant qu'il était alors absent, qu'il ne savait rien. Il savait pourtant : Nundinarius le lui prouva péremptoirement, en lui lisant le procès-verbal officiel des saisies, qui constatait sa capitulation. Contraint d'avouer, et tout désemparé, le grammairien essaya de se tirer d'affaire aux dépens de Silvanus ; et c'est justement ce que voulait Nundinarius. Jamais l'on ne vit témoin plus piteux devant avocat plus clairvoyant et plus malin[3].

Pour la période suivante, aucun discours judiciaire, même aucun nom d'avocat donatiste, n'est arrivé jusqu'à nous. Mais nous sommes mieux renseignés pour le temps d'Augustin. C'est le temps des luttes suprêmes, du duel à mort, entre les deux

1) *Acta purgationis Felicis*, p. 200-204.
2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 ; p. 188-189 ; p. 192-197. — 3) *Ibid.*, p. 185-188 ; p. 192-193.

Eglises africaines. C'est aussi le temps des grandes querelles entre schismatiques. Contre les Catholiques, l'Eglise de Primianus eut souvent à se défendre devant les tribunaux civils ; et c'est devant ces mêmes tribunaux qu'elle poursuivit ses propres transfuges. De là, une foule de procès retentissants, où l'éloquence put se donner carrière, et où nous pouvons encore entrevoir des physionomies d'orateurs.

Beaucoup de ces orateurs, surtout dans les contestations entre Donatistes et Catholiques, étaient des avocats d'occasion : des évêques ou des clercs convoqués pour une enquête devant des magistrats municipaux, et sommés de s'expliquer, ou même plaidant leur cause en personne, dans un véritable procès, devant le tribunal d'un proconsul.

Par exemple, Proculeianus d'Hippone dut mainte fois comparaître devant les magistrats de la cité, pour y répondre des attentats commis par les Donatistes de son diocèse[1] ; de même, Crispinus de Calama[2], et bien d'autres[3]. Nous connaissons en partie leurs réponses, qui, à vrai dire, étaient surtout des échappatoires. On pourrait citer encore les interrogatoires des clercs donatistes arrêtés près d'Hippone vers la fin de 411, traduits devant le proconsul Apringius, et inculpés de complicité avec les Circoncellions dans le meurtre ou la mutilation de prêtres ralliés : « Les uns, nous dit-on, ont avoué l'homicide commis, et l'attentat contre le prêtre qui a été aveuglé et mutilé. D'autres, qui disaient désapprouver ces attentats, n'ont pas osé nier qu'ils avaient été tenus au courant : ces honnêtes gens, qui fuyaient la paix catholique dans la crainte d'être souillés par les crimes d'autrui, persistaient dans leur schisme sacrilège au milieu de cette foule d'affreux scélérats. D'autres, enfin, ont déclaré qu'ils ne se retireraient jamais de leur Eglise, même si on leur démontrait la vérité du Catholicisme et l'erreur des Donatistes[4]. » Mais, dans tout cela, il s'agit d'enquêtes ou d'interrogatoires, d'explications ou d'aveux, non de véritables plaidoyers.

Au contraire, ce sont bien des plaidoyers, et d'un genre original, que prononça Crispinus dans l'automne de 403 devant le tribunal du proconsul. On se rappelle les origines de cette affaire qui mit aux prises les deux évêques rivaux de Calama : l'attentat contre Possidius et la plainte déposée par lui, la convocation de Crispinus devant les autorités municipales et sa

1) Augustin, *Epist.* 34, 5 ; 35, 1 et 5 ; 88, 6 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.
2) *Contra Cresconium*, III, 47, 51.
3) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 45, 49.
4) *Epist.* 139, 1.

réponse intransigeante, son refus de punir ou même de désavouer les coupables [1]. D'où un premier procès, intenté à l'évêque dissident par le *defensor Ecclesiae* de la cité, qui requérait contre lui l'application de la loi de Théodose contre les clercs hérétiques, c'est-à-dire l'amende des dix livres d'or. A Carthage, dans l'audience proconsulaire, Crispinus se défendit lui-même. Il soutint énergiquement, à grand renfort de textes et d'arguments, qu'il n'était pas hérétique. Par ces assauts de théologie, il déconcerta le juge, et finit par ébranler jusqu'à l'accusateur, qui battit piteusement en retraite, renonçant aux poursuites. Mais Possidius, qui ne se décourageait pas si facilement, reprit l'accusation pour son compte; et le procès recommença. Cette fois, devant le proconsul de Carthage, on vit face à face les deux évêques de Calama. Entre eux s'engagea une longue et ardente controverse sur les caractères de l'hérésie. De nouveau, le Donatiste voulut appeler à son aide la théologie; il développa sa thèse avec toutes les ressources d'une ingénieuse dialectique. Mais il avait affaire à forte partie. Il ne réussit plus à jeter de la poudre aux yeux du juge, qui le déclara hérétique en le condamnant à l'amende. Crispinus, dans ces audiences de Carthage, n'en avait pas moins donné par deux fois ce spectacle imprévu, assez pittoresque, d'un évêque se faisant lui-même son propre avocat, pour éblouir son juge en enseignant la théologie à un proconsul [2].

A côté des avocats d'occasion, les procès de cette période nous montrent à l'œuvre divers avocats de profession. Par exemple, en 404, un évêque catholique de Proconsulaire, Servus de Thubursicum Bure, revendiquait en justice un immeuble détenu par les schismatiques. Les deux parties étaient représentées par des avocats-procureurs (*procuratores*) [3]. Nous ne savons comment se termina l'affaire : avant l'audience du proconsul, tandis que les mandataires étudiaient leurs dossiers, une bande d'énergumènes se jeta sur Servus, qui dut quitter la place, et qui s'enfuit jusqu'à Rome. Le récit de cette aventure atteste du moins l'intervention de gens du métier, procureurs et avocats, dans certaines contestations judiciaires de ces temps-là entre Catholiques et Donatistes.

Cette intervention des avocats mandataires paraît avoir été la règle dans les grands procès qui, de 392 à 397, mirent aux

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4; *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

2) Augustin, *Epist.* 88, 7; 105, 2, 4; *Contra Cresconium*, III, 47, 51; 48, 52; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47.

prises les Primianistes et les Maximianistes. Là-dessus, nous avons d'abord le témoignage formel d'un contemporain très bien renseigné. Augustin disait aux Donatistes en 405 : « Vos évêques ont plaidé au forum par l'intermédiaire d'avocats, *per advocatos*. C'est ce qu'a fait le parti de Primianus, votre évêque de Carthage. Il l'a fait contre Maximianus, et contre ceux qui avaient été condamnés avec lui par le concile de Bagaï. Il l'a fait devant le légat de Carthage et devant au moins quatre proconsuls... Des avocats luttaient de part et d'autre au forum [1]. » Et ces plaidoyers firent alors tant de bruit, que l'écho en est arrivé jusqu'à nous : plusieurs de ces avocats nous sont connus, et nous pouvons lire encore des fragments de leurs discours.

L'un de ces orateurs fut le mandataire de Primianus dans ses démêlés judiciaires avec son rival Maximianus. On sait que le primat n'avait pas l'âme évangélique, et qu'il s'ingéniait surtout à satisfaire ses rancunes. Avant même la rupture définitive avec les mécontents, vers la fin de 392, il imagina de mettre en mouvement la justice, pour jeter le chef des rebelles sur le pavé de Carthage. Il réclama pour ses exorcismes la maison qu'habitait Maximianus, et qui sans doute avait été donnée ou léguée à celui-ci en sa qualité de diacre. Primianus chargea de l'affaire un avocat-procureur (*procurator*), à qui il remit, nous dit-on, une procuration en règle (*procuratio*) [2]. Le procès fut plaidé devant le légat de Carthage. Le mandataire fut éloquent ou habile, puisque le primat gagna sa cause et put faire expulser son rival. C'est probablement au même orateur que Primianus confia encore ses intérêts, deux ans plus tard, vers la fin de 394, dans le second procès intenté à Maximianus devant le proconsul. Il s'agissait de la basilique carthaginoise qu'occupaient les Maximianistes, probablement celle que leur chef avait administrée comme diacre. Cette fois encore, l'avocat réussit à convaincre le juge. De nouveau, Primianus triompha ; et ses partisans célébrèrent sa victoire en incendiant et rasant la cathédrale de Maximianus, la « caverne », comme ils disaient [3].

De deux autres avocats donatistes, qui plaidèrent alors des affaires analogues, nous connaissons et les noms et, en partie, les discours. L'un d'eux s'appelait Nummasius. Il fut le porte-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 3.

2) *Sermo II in Psalm.* 36, 18-19; *Contra Cresconium*, IV, 47, 57.

3) *Epist.* 44, 4, 7; *Contra Cresconium*, III, 59, 65; IV, 46, 55; *Sermo II in Psalm.* 21, 31.

parole des Primianistes dans le grand procès de Carthage, qui mit aux prises les deux évêques donatistes de Membressa[1]. C'était au début de l'année 395, avant le 2 mars. Restitutus, élu récemment par les Primianistes en remplacement du Maximianiste Salvius, revendiquait en justice la basilique de cette ville, que détenait son rival. L'affaire fut portée devant le tribunal du proconsul Herodes. Les deux évêques assistaient aux débats[2], mais en personnages muets; ils laissèrent parler leurs mandataires. A l'audience du proconsul, Nummasius se présenta comme avocat (*advocatus*) de Restitutus, chargé de soutenir la requête (*postulatio*) des Primianistes et de la justifier.

Avec les analyses et les citations d'Augustin, on peut reconstituer le contenu du plaidoyer. Après lecture de la requête, Nummasius résumait et précisait les revendications de son client. Puis, suivant la tactique familière aux avocats de tous les temps, il partait en guerre contre la partie adverse. Il attaquait violemment Salvius, qu'il traitait nettement d'hérétique[3]. Il ne ménageait pas davantage le chef de la nouvelle Eglise, Maximianus lui-même, qu'il accusait d'avoir « par un sacrilège occulte, par une sorte de larcin, usurpé les noms d'évêque et de primat[4] ». Pour justifier ces accusations et, du même coup, la requête de son client, l'orateur alléguait la sentence du concile de Bagaï, qui avait prononcé la déposition immédiate de Maximianus et de ses consécrateurs. A ce moment de la plaidoirie, le proconsul interrompit l'avocat : « Lis donc, lui dit-il, lis le jugement épiscopal[5]. » Nummasius, qui avait la pièce dans son dossier, la lut aussitôt d'un bout à l'autre, en insistant sur les passages relatifs à la condamnation de Maximianus et de ses principaux partisans : notamment de Salvius, dont le nom figurait parmi ceux des consécrateurs. Enfin, l'avocat résuma son argumentation et formula ses conclusions : 1° Salvius n'était plus évêque de Membressa, puisqu'il avait été déposé par le concile de la véritable Eglise « catholique » ; 2° Salvius était hérétique, ou devait être assimilé aux hérétiques, puisqu'il était désormais hors de l'Eglise; 3° Salvius tombait sous le coup des lois portées par les empereurs contre les hérétiques; 4° donc, la basilique de Membressa, détenue par Salvius et les Maximianistes, devait faire retour

1) *Contra Cresconium*, IV, 4, 5; *Epist.* 108, 4, 13.
2) *Epist.* 108, 4, 13; 5, 14; *Contra Cresconium*, III, 59, 65.
3) *Contra Cresconium*, III, 59, 65.
4) *Epist.* 108, 4, 13.
5) *Contra Cresconium*, IV, 4, 5.

à la véritable Eglise « catholique », c'est-à-dire aux Primianistes et à leur évêque Restitutus.

Si paradoxale que nous paraisse aujourd'hui la prétention de ces schismatiques se donnant en justice pour les vrais Catholiques, le juge admit les conclusions de l'avocat. Il motiva sa sentence par cette déclaration de principe, qui donnait force juridique à la sentence ecclésiastique du concile de Bagaï : « Nonobstant toute opposition de la partie adverse, les églises contestées, qui sont occupées par des sacrilèges, doivent être restituées aux très saints évêques[1]. » Nummasius triomphait ; et le succès de sa plaidoirie, dont se souvinrent ses confrères de Carthage, allait encore assurer indirectement la victoire des Primianistes dans des procès analogues, où d'autres avocats adoptèrent la même tactique en alléguant la jurisprudence établie par la sentence antérieure.

Cependant, l'arrêt de Carthage n'avait pas mis fin aux querelles de Membressa. Soutenu par ses fidèles et toujours convaincu de son bon droit, Salvius avait refusé de s'incliner ; il avait gardé son église, probablement avec la connivence des autorités municipales. Deux ans plus tard, son rival Restitutus lui intenta un second procès, pour réclamer la restitution, non plus seulement de la basilique, mais de tous les immeubles appartenant à la communauté dissidente, champs, magasins, celliers[2]. C'est probablement Nummasius qui fut encore chargé de présenter la requête et de soutenir les revendications des Primianistes ; mais nous ne savons rien du nouveau plaidoyer qu'il dut prononcer alors, et qui sans doute ressemblait beaucoup au précédent. D'ailleurs, le résultat fut le même : le juge donna gain de cause à Restitutus. En outre, ce juge, qui était le proconsul Seranus, prit des mesures efficaces pour assurer l'exécution de l'arrêt : il ordonna aux magistrats d'Abitina, une ville voisine, de se rendre à Membressa pour y prêter main forte à la police locale. On sait comment les choses faillirent tourner au tragique, comment la populace s'en mêla, comment le pauvre Salvius fut odieusement maltraité, et comment il se consola plus tard, dans une nouvelle église bâtie aux frais de ses fidèles, par d'éloquents sermons où il fulminait contre ses adversaires et ses bourreaux[3].

Au nom de Nummasius est souvent associé celui de son con-

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

2) *Ibid.*, IV, 48, 58 ; 66, 82.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, IV, 48, 58 et suiv.

frère Titianus, dont un discours s'est assez bien conservé [1]. Ce Titianus fut l'avocat-mandataire (*advocatus*, *procurator*) des Primianistes dans une affaire analogue aux précédentes, mais plus complexe et encore plus retentissante.

Comme Salvius de Membressa, Felicianus de Musti et Praetextatus d'Assuras comptaient parmi les adversaires les plus décidés de Primianus ; eux aussi, ils avaient pris part à la consécration épiscopale de Maximianus. En conséquence, ils avaient été également condamnés et déposés, le 24 avril 394, par le concile de Bagaï [2]. Ils ne s'en étaient pas inquiétés outre mesure, restant maîtres dans leurs diocèses, où même l'on n'avait pas encore élu contre eux d'autres évêques. Cependant, au début de 395, les Primianistes de Musti intentèrent une action judiciaire à Felicianus, en revendication de la basilique urbaine et des autres immeubles (*loca ecclesiastica*) de la communauté donatiste ; la requête (*postulatio*) fut présentée au nom du « prêtre Peregrinus et des *seniores* de la région de l'Eglise de Musti [3] ». Une revendication analogue, contre Prætextatus, fut signifiée au nom des Primianistes d'Assuras. Titianus fut également choisi comme avocat-mandataire par les demandeurs des deux villes, qui étaient voisines, et où l'on s'était évidemment concerté pour agir ensemble. Le proconsul Herodes décida de joindre ces deux affaires, comme étant identiques, et de les juger en même temps. Comme l'indique l'en-tête du procès-verbal, les débats eurent lieu le 2 mars 395, « à Carthage, dans la salle d'audience du palais proconsulaire [4] ». Titianus eut les honneurs de la journée.

Il ne prononça qu'un seul plaidoyer, où il parlait à la fois pour ses clients de Musti et pour ceux d'Assuras [5]. Mais il s'occupa d'abord et surtout des premiers, dont il annonçait ainsi les revendications : « Le prêtre Peregrinus et les *seniores* de la région de l'Eglise de Musti présentent la requête suivante [6]... » De cette requête, l'avocat lisait naturellement le texte. Puis il entreprenait de la justifier par les faits. Remontant plus haut même que les origines du nouveau schisme, il rappelait l'œuvre accomplie par Donat le Grand, dont il exagérait d'ailleurs l'action sur le monde chrétien : « La sainteté de l'Eglise catholique, disait-il, a été défendue contre les erreurs de la perfidie par

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 4, 5 et suiv.; 39, 46; 40, 47; 41, 48.

2) *Contra Cresconium*, III, 19, 22; 53, 59; IV, 4, 5; *Contra Gaudentium*, II, 7.

3) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

4) « Carthagine, in secretario praetorii, Titianus dixit... » (*Ibid.*, III, 56, 62).

5) *Epist.* 108, 5, 14; *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 4, 5; 39, 46 et suiv.

6) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

un homme de mémoire vénérable, par Donat. Aussi, à son nom et à son culte, l'on a vu se rallier le monde presque entier, pour s'instruire avec lui dans le respect de la religion .» Aux glorieuses traditions de Donat, l'orateur opposait la trahison des Maximianistes. Il s'en prenait d'abord au chef du nouveau parti, à Maximianus, dont il rappelait la condamnation solennelle par un concile : « La religion de Donat et ses principes si louables, si admirables, ont été profanés par un certain Maximianus, à la parole empoisonnée. Alors s'est réunie une nombreuse assemblée d'évêques. Inspirée par Dieu, elle a frappé cet homme, ou plutôt cette peste, qui faisait horreur à la majesté divine ; forte du droit que lui conférait une conscience pure, elle a condamné le coupable [1]. » Il s'agit naturellement de la condamnation prononcée le 24 avril 394 par le concile de Bagaï.

Le compte du chef ainsi réglé, l'avocat arrivait aux complices de Maximianus, les adversaires de ses clients. Il accusait Felicianus de Musti et Prætextatus d'Assuras, d'avoir trempé « dans toute la conspiration contre Primianus [2] ». Il leur reprochait notamment de s'être obstinés dans leur erreur, de n'avoir pas profité du délai de huit mois accordé aux Maximianistes pour faire leur paix avec la grande Eglise donatiste. En quoi il commettait d'ailleurs une méprise, puisque l'on avait frappé d'excommunication immédiate, et sans réserve, tous les consécrateurs de Maximianus. Voici comment s'expliquait là-dessus Titianus : « A ceux qu'avait entraînés l'erreur de la présomption d'autrui, le concile avait offert d'abord de les accueillir dans le port de la pénitence, s'ils désiraient revenir avant un temps fixé dans le droit chemin de la religion ; ainsi, la menace d'une répression aussi rigoureuse était précédée d'un avertissement. Mais l'iniquité aime à persévérer dans ses voies ; elle suit sa route, une fois qu'elle s'est lancée vers les précipices. Ce Maximianus nourrit les mêmes desseins en redoublant d'audace ; et il en associe d'autres à sa folie. Parmi ces égarés figure Felicianus, qui jadis suivait le droit chemin, mais qui a été contaminé par le contact de ce scélérat. Dans la cité de Musti, Felicianus a cru devoir garder un sanctuaire consacré au Dieu tout-puissant, une église vénérable, où il est comme assiégé. Il trouve un imitateur en Prætextatus, dans la région d'Assuras [3] ... » C'est ici qu'apparaissait pour la première fois, dans la plaidoirie, le nom de Prætextatus. A ce moment, sans

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.
2) *Epist.* 108, 5, 14.
3) *Contra Cresconium*, III, 56, 62. — Cf. IV, 4, 5 ; 40, 47.

doute, l'avocat lisait la requête des Primianistes d'Assuras : à moins que cette pièce eût été lue déjà au début, avec la requête des gens de Musti. En tout cas, Prætextatus recevait ici sa part d'injures, comme il devait partager le sort de son collègue Felicianus.

Maintenant, Titianus n'avait plus qu'à conclure. La question de fait, disait-il, avait été tranchée par la sentence du concile de Bagaï : condamnés et déposés par les autorités compétentes de l'Eglise, les deux soi-disant évêques maximianistes n'étaient plus évêques, ils tombaient même sous le coup des lois impériales contre les hérétiques. La question de droit, elle-même, n'était plus entière. Fort habilement, l'avocat invoquait la jurisprudence fixée par le juge lui-même : l'arrêt rendu tout récemment par le proconsul Herodes contre Salvius de Membressa. Alors Titianus résumait et lisait en partie le plaidoyer de son confrère Nummasius ; puis, se tournant vers le juge, il lui rappelait sa sentence antérieure et sa déclaration de principe : « Quand ton équité, dans l'exercice de ta puissance, a connu la décision unanime des évêques, tu as motivé ainsi ton arrêt, comme l'atteste le procès-verbal : Nonobstant toute opposition de la partie adverse, les églises contestées, qui sont occupées par des sacrilèges, doivent être restituées aux très saints évêques [1]. » Donc, la question de droit avait été tranchée déjà par le proconsul, comme la question de fait par le concile de Bagaï. Le cas de Felicianus et de Prætextatus étant identique à celui de Salvius, l'avocat n'eut qu'à déposer les mêmes conclusions. Il obtint le même arrêt.

Mais, décidément, le proconsul Herodes ne semble pas avoir été très jaloux de son autorité, ni très soucieux d'assurer l'exécution de ses décisions judiciaires. Ses arrêts n'eurent pas plus d'effet sur les Maximianistes d'Assuras ou de Musti, que sur ceux de Membressa. A Musti, Felicianus resta tranquille possesseur de sa basilique ; et le prêtre Peregrinus semble même avoir renoncé à lui chercher noise. Dans le diocèse d'Assuras, les Primianistes essayèrent bien de lutter : ils élurent un évêque à eux, un certain Rogatus, et ce Rogatus intenta plus tard à son rival un nouveau procès, qu'il fit plaider à Carthage par son avocat, et qu'il gagna le 22 décembre 396 devant le proconsul Theodorus [2]. Mais après le second arrêt, comme après le premier, Prætextatus garda son église. Seul, Optatus de Tha-

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

2) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

mugadi sut régler la question, par ses méthodes ordinaires, en ramenant de force les évêques maximianistes d'Assuras et de Musti dans l'unité de la grande Eglise donatiste [1]. Donc, la plupart de ces procès intentés par les Primianistes à leurs adversaires n'avaient été que des manifestations stériles, plus riches en mots qu'en résultats. Ce n'était pas la faute de leurs avocats, qui, eux, avaient fort bien rempli leur tâche.

Les deux orateurs dont nous venons d'étudier les discours, Nummasius et Titianus, sont les deux derniers avocats de l'Eglise dissidente, dont les noms soient arrivés jusqu'à nous. Ce ne furent certainement pas les derniers qui défendirent en justice les intérêts de la secte. Les schismatiques africains ont toujours eu l'humeur processive ; tant qu'il y eut en Afrique des fidèles de Donat, ils durent continuer à plaider, à en appeler aux juges, sauf à éluder ensuite leurs arrêts. Depuis les origines jusqu'au suprême édit d'union, l'éloquence judiciaire n'a jamais chômé dans le monde donatiste. Nous en avons suivi les destinées pendant un siècle, en essayant de dégager quelques physionomies d'orateurs. Malgré les différences individuelles, tous ces avocats ont en commun certains traits, qui sont ceux du genre dans ce milieu-là.

Tous sont, à la fois, franchement donatistes et franchement avocats. Donatistes, ils ont ou ils affichent la mentalité des sectaires du parti, dont ils adoptent ou traduisent tous les sentiments, passions et préjugés, prétentions, revendications, rancunes. Ils en ont même le langage, impérieux et agressif, âpre, sans nuances. Mais, avocats, ils le sont autant qu'on peut l'être : c'est en gens du métier qu'ils étudient leurs dossiers, agissent et manœuvrent, raisonnent et concluent, selon les règles de la procédure et les traditions du barreau [2].

D'où le caractère complexe et les aspects divers, un peu déconcertants, de leur éloquence. Si l'on considère le ton et la forme, on verra en eux de simples sectaires, ordinairement sans rien de personnel ni d'original : s'ils ont de la vigueur et de la véhémence, ils ont aussi une raideur fatigante, des violences et des exagérations de mauvais goût, une âpreté si constante qu'elle en devient monotone. Mais, si l'on s'en tient au fond de leurs discours, on sera surtout frappé de leur habileté profession-

1) *Epist.* 53, 3, 6; 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) *Acta purgationis Felicis*, p. 198-200 ; *Gesta apud Zenophilum*, p. 186-189 ; p. 192-197 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

nelle. On se rappelle la maîtrise de Nundinarius à l'audience de Thamugadi[1]. Mieux encore, chez les avocats des Primianistes, dans les plaidoiries de Nummasius et de Titianus, on voit se déployer en une tactique ingénieuse toutes les ressources de gens rompus aux méthodes comme aux malices du barreau[2].

N'oublions pas que ces orateurs, de par leur mandat, étaient astreints à soutenir la thèse la plus paradoxale : ils devaient présenter leurs clients, des schismatiques avérés, comme étant les seuls Catholiques, et requérir au profit de ces dissidents l'application des lois contre les hérétiques[3]. Les avocats se sont tirés d'affaire, en se tenant toujours sur le terrain juridique. D'abord, ils invoquaient la prescription : forts de cette constatation que le parti de Primianus disposait depuis longtemps des basiliques contestées, ils alléguaient ce principe que longue possession vaut titre. Peu importait qu'une autre Eglise, celle d'Aurelius et d'Augustin, prétendît enlever à l'Eglise de Donat le droit de se dire l'Eglise catholique : cette affaire-là restait en suspens, et les juges civils n'avaient pas à s'en préoccuper. D'ailleurs, les avocats glissaient sur ce point délicat des rapports avec l'Eglise officielle, pour insister sur les droits acquis des Primianistes. Dans leur argumentation pour justifier les revendications contre les partisans de Maximianus, ils séparaient avec soin la question de fait et la question de droit. C'était, disaient-ils, aux autorités ecclésiastiques qu'il appartenait de décider si les défendeurs étaient ou non évêques, s'ils étaient ou non hérétiques : or le concile de Bagaï les avait condamnés et déposés[4]. Cette sentence de Bagaï avait réglé la question de fait : excommuniés et déchus, les soi-disant évêques maximianistes étaient désormais des hérétiques, qui ne pouvaient conserver aucun droit sur les communautés, et qu'atteignaient les constitutions impériales contre les hérétiques. Ici apparaissait la question de droit. Etant donné la législation du temps, les avocats des Primianistes étaient sûrs de triompher sur ce terrain, s'ils amenaient les proconsuls à admettre la compétence exclusive des autorités ecclésiastiques dans la question de fait. C'est précisément ce qui arriva. Sur ce point, Nummasius réussit à convaincre le proconsul Herodes. Dès lors, ses

1) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 et suiv.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 4, 5 et suiv.; 39, 46 et suiv.; *Epist.* 108, 4, 13 et suiv.

3) *Enarr. in Psalm.* 57, 15; *Contra litteras Petiliani*, II, 58, 132.

4) *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 4, 5; 48, 58; *Enarr. in Psalm.* 57, 15.

confrères, à commencer par Titianus, n'eurent plus qu'à invoquer le précédent : la jurisprudence étant fixée là-dessus, les sentences nouvelles seraient naturellement conformes aux sentences antérieures [1]. Mais que l'on compare le point d'arrivée au point de départ, et l'on comprendra l'habileté de ces avocats : en somme, s'ils faisaient attribuer des églises et autres immeubles aux schismatiques du parti de Primianus, c'était en vertu de lois qui, à première vue, étaient plutôt dirigées contre eux, de lois qui semblaient leur retirer leurs églises et jusqu'au droit de posséder [2]. Assurément, les maîtres du barreau de Carthage avaient dû jouer un jeu serré pour amener les juges à ne pas s'inquiéter de ce paradoxe.

Pourtant, s'ils ont été souvent habiles et heureux dans l'offensive, les avocats donatistes ont été souvent maladroits, incohérents, médiocres, dans la défense. Témoin l'attitude piteuse d'Ingentius en face d'Apronianus [3], du grammairien Victor en face de Nundinarius [4], des Maximianistes en face des Primianistes, de tous les Donatistes en face d'Augustin et des Catholiques [5]. Mais ce contraste tient probablement aux choses plutôt qu'aux hommes, aux origines troubles de leur Eglise dissidente, à la fatalité d'une situation fausse qui leur laissait toute liberté pour l'attaque, mais qui les paralysait dans la riposte. On ne doit pas trop s'étonner de surprendre ici, jusque dans l'éloquence judiciaire du parti, le contre-coup de ce malentendu initial qui domine toute l'histoire du Donatisme.

IV

Les orateurs donatistes dans les conciles. — Premières assemblées des dissidents. — Réunion de Cirta. — Discours de Secundus et de Purpurius. — Concile de Carthage en 312. — Réquisitoires contre Cæcilianus et ses consécrateurs. — Votes motivés. — Conciles de Rome et d'Arles. — Discours de Donat et de ses partisans. — Autres conciles du temps de Donat ou de Parmenianus. — Discours de Marculus. — Discours de Pontius. — L'éloquence donatiste au temps d'Augustin. — Les Maximianistes aux conciles de Carthage et de Cabarsussa. — Les Primianistes aux conciles de Bagaï et de Thamugadi. — Les orateurs donatistes à la Conférence de Carthage. — Emeritus et Petilianus. — Montanus de Zama. —

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; 59, 65 ; IV, 4, 5.
2) *Contra litteras Petiliani*, II, 58, 132 ; *Enarr. in Psalm.* 57, 15.
3) *Acta purgationis Felicis*, p. 200-204.
4) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185-188 ; p. 192-193.
5) Augustin, *Epist.* 34-35 ; 88, 6-7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

Adeodatus de Milev. — Ses nombreux discours. — Autres orateurs. — Caractères de l'éloquence de concile dans l'Eglise de Donat. — Traits communs à tous les orateurs donatistes.

Comme elle avait ses avocats, ses sermonnaires et ses tribuns, l'Eglise de Donat eut à chaque génération ses orateurs des grands jours, qui étaient en même temps les politiques ou les meneurs du parti : ceux de ses évêques dont la parole, du droit de leur talent ou de leur audace, orientait ses destins dans les conciles. C'est en ce domaine que, grâce aux copieux procès-verbaux des débats de 411, l'éloquence donatiste a laissé les plus nombreux témoins.

Dès les plus anciennes réunions épiscopales où se manifesta l'esprit donatiste, on voit se dessiner nettement les attitudes, les tendances et les méthodes, qui toujours dans la secte resteront familières aux orateurs de concile ; et en même temps, dans ces premiers synodes, se trahit la mentalité toute sectaire de l'auditoire. Les deux faits s'expliquent l'un par l'autre : si l'on parlait ainsi dans ces débats entre évêques, c'est qu'on subissait l'influence du milieu et qu'on ne pouvait guère parler autrement.

On se rappelle, dans la réunion de Cirta, en 305, les discours tour à tour trop hautains et trop accommodants du primat Secundus, les confessions piteuses de ses collègues compromis lors des persécutions, les menaces et les sorties furibondes du sanguinaire Purpurius[1]. Puis, en 312, à Carthage, dans l'assemblée des dissidents, les âpres réquisitoires contre Cæcilianus et ses consécrateurs, les propos truculents du même Purpurius, ces débats de pure forme aboutissant à la condamnation prévue des accusés, et tous les assistants, à tour de rôle, venant motiver leur vote unanime sur un ton tranchant d'inquisiteurs[2]. Enfin, dans les conciles de Rome ou d'Arles, Donat et ses acolytes déclamant comme en Afrique, lançant des accusations en l'air ou des menaces sibyllines, récriminant contre les faits ou cherchant à se dérober[3]. Assurément, ces façons de parler et de discuter sont de nature à surprendre dans des assemblées d'évêques. Pourtant, telle sera jusqu'au bout, dans l'Eglise de Donat, la physionomie des conciles, et, dans ces conciles, l'attitude ou la méthode des orateurs.

1) Optat, I, 14 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

2) Optat, I, 19-20 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 14, 26 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 22, 38 ; *Contra Fulgentium*, 26.

3) Optat, I, 24 ; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

On doit noter cependant, pour la période suivante, l'introduction d'un élément nouveau, très important, dans les délibérations des assemblées d'évêques schismatiques : l'action prépondérante et la parole autoritaire du primat. A mesure que Donat l'agitateur devenait Donat le Grand, il imposait sa discipline à l'éloquence des conciles, comme il disciplinait le parti lui-même[1]. Quand il fut maître souverain et qu'il présida en despote aux destinées de son Eglise, il réglementa le langage de ses évêques comme leurs actes. Il les autorisait bien à parler comme autrefois, mais à la condition que l'on parlât selon ses instructions et ses vues. Il les laissait s'amuser encore au jeu très donatiste des accusations et des réquisitoires, des récriminations, des injures et des anathèmes ; mais il se réservait de leur désigner l'ennemi à viser, rebelles ou Catholiques ou magistrats imprudents. On aimerait à le suivre de plus près dans les conciles qu'il présidait et dominait de si haut ; à entendre ces discours d'ouverture, où il invoquait l'Esprit-Saint en saluant ses collègues, où il formulait ensuite ses propositions, tonnant volontiers contre l'Eglise officielle et déchaînant contre elle le fanatisme des autres orateurs, mais suivant toujours son plan et réalisant son idée, orientant le débat vers les fins prévues et fixées par lui, avec le regard clair d'un chef impérieux et le geste assuré d'un maître du verbe[2].

Très différent de Donat par le tempérament et le tour d'esprit, son successeur Parmenianus paraît avoir été de même un remarquable orateur de concile, un président aussi avisé qu'autoritaire[3]. Restaurateur du Donatisme, après la crise presque mortelle qu'avaient provoquée l'édit et la persécution de 347, il eut à réorganiser complètement son Eglise, à l'armer pour l'attaque comme pour la défense[4]. Dans cette œuvre de longue haleine, il ne pouvait ni se passer du concile ni abandonner la réalisation de son plan au hasard des résolutions impulsives d'une assemblée qu'animait un esprit de fanatisme et de rancune. Tout en consultant ses collègues, il devait donc les diriger ou les dominer : la tâche était pour lui d'autant plus délicate, qu'il était d'origine étrangère et qu'en Afrique on n'aimait pas les intrus[5]. Il y réussit néanmoins, par son autorité person-

1) Optat, III, 3 ; Augustin, *De haeres.*, 69, *Epist.* 93, 10, 43.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3 ; III, 56, 62 ; *De haeres.*, 69 ; *Epist.* 93, 10, 43 ; *Serm.* 37, 3 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *In Iohannis Evangelium*, VI, 20 ; *Collat. Carthag.*, II, 10 ; III, 32.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3.

4) Voyez plus haut, t. V, p. 223 e suiv.

5) Optat, I, 5 ; II, 7 ; III, 3.

nelle, par l'ascendant d'une parole impérieuse et nette, au service d'une très ferme politique. Il eut souvent l'occasion de déployer toutes les ressources de son éloquence précise et nerveuse, où les faits dominaient sous les cliquetis de mots chers aux Africains, où le ton restait ordinairement mesuré, tout en s'emportant parfois aux violences d'expression que réclamait un public de sectaires, même évêques. Grâce à son habile tactique et à ses concessions opportunes, Parmenianus réussit à marcher d'accord avec les conciles du parti. Pour les amener à approuver sa politique, il eut à prononcer bien des discours : tantôt exposant son plan de réorganisation, tantôt justifiant les mesures prises, tantôt requérant une sentence d'anathème contre des rebelles ou des traîtres, que ce fût Rogatus ou Tyconius ou Claudianus [1].

A côté des deux primats, vers le milieu du IV[e] siècle, on peut signaler encore deux orateurs qui paraissent avoir été l'âme de certains conciles. Deux évêques très populaires en ces temps-là, célèbres pour des raisons très différentes, mais tous deux hommes d'action et de physionomie originale : Marculus et Pontius.

Avant de devenir le grand martyr de la secte, Marculus en avait été l'un des chefs et l'un des principaux orateurs [2]. Ancien avocat, fêté d'abord dans les cercles païens, puis converti brusquement, enrôlé dans l'Eglise de Donat, où il avait été bientôt élu évêque, il n'y avait rien perdu de son talent ni de son goût pour la parole. Il avait conquis vite, en Numidie, un véritable ascendant sur son parti. Pendant plusieurs mois de l'année 347, par le rayonnement de son éloquence et les péripéties de sa tragique aventure, il attira sur lui tous les regards, avec les sympathies admiratives et inquiètes des dissidents de la contrée. L'empereur Constant venait de lancer son édit d'union ; ses commissaires Macarius et Paulus allaient de ville en ville pour rallier ou terroriser les schismatiques en confisquant leurs églises. A l'approche des persécuteurs, les évêques numides se réunirent en concile pour délibérer sur la situation [3]. Marculus fut l'inspirateur de cette assemblée. C'est lui probablement qui prêcha et organisa la résistance, tout en proposant de négocier pour rétablir la paix et d'envoyer une

1) Optat, II, 18-19 ; Augustin, *Epist.* 93, 3, 11 et suiv. ; 93, 10, 43-44 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1, 1 ; 10, 16 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, IV, 9, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

2) Voyez plus haut, t. V, p. 69 et suiv.

3) *Passio Marculi*, 3, p. 761 Migne. — Sur ce concile, voyez t. IV, p. 335 et suiv.

députation à Macarius. De cette ambassade, il fut le chef et le porte-parole. Arrivé à Vegesela, il se trouva en face du commissaire impérial. Il le harangua conformément aux instructions du concile, ne lui ménageant pas « les avertissements salutaires pour le détourner d'un si grand crime », protestant contre l'édit d'union et contre les mesures arbitraires de répression [1]. On connaît la réponse de Macarius. Arrêté au milieu de son discours, attaché à une colonne, fustigé jusqu'au sang comme un malfaiteur, Marculus fut ensuite retenu prisonnier, puis traîné de ville en ville, pendant des mois, derrière son persécuteur [2]. Enfin, l'on arriva au Castellum de Nova Petra, où plus tard les dévots allaient vénérer le tombeau de Marculus dans la basilique élevée en son honneur [3]. C'est là que finirent les tortures du malheureux évêque, remis aux mains du bourreau, décapité au bord d'un rocher, puis lancé dans le gouffre [4]. Durant ces longs mois d'espérance ou de souffrance, Marculus avait eu bien des occasions de montrer les aspects divers de son éloquence : depuis le concile où il prêchait la paix dans la dignité et le respect des consciences, jusqu'à cette prison de Nova Petra, où, par ses discours édifiants et le récit de ses visions, il arrachait des larmes à ses geôliers [5].

Lui aussi, l'évêque Pontius a souffert pour son parti. Chassé d'Afrique lors de l'édit d'union, il a passé quinze années en exil. Il paraît avoir été le vrai chef de la secte, pendant la période de misère qui s'écoula entre la mort de Donat et l'arrivée de Parmenianus à Carthage en 362. Durant ces années-là, Pontius était probablement réfugié en Italie, où il groupait autour de lui les proscrits d'Afrique. Quand il vit l'empereur Julien lancer un édit qui accordait toute liberté aux hérésies, il saisit promptement l'occasion. Selon toute apparence, il réunit alors en concile les Donatistes exilés, et leur fit adopter son plan. Lui-même, au nom de tous les évêques et clercs du parti de Donat, il rédigea la fameuse requête, qui décida l'empereur à autoriser formellement, par un rescrit, la résurrection de l'Eglise schismatique africaine [6]. Pontius put alors rentrer en Afrique. Pendant les années suivantes, tout en s'effaçant devant son primat, il resta le collaborateur très actif et très écouté de Parmenianus. Il put jouer encore un rôle important dans le concile de Theveste et les autres assemblées du parti,

1) *Passio Marculi*, 3, p. 761.
2) *Ibid.*, 4-5, p. 761-762.
3) *Collat. Carthag.*, I, 187.
4) *Passio Marculi*, 6-12, p. 762-765.
5) *Passio Marculi*, 7-9, p. 762-764.
6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et 205; 97, 224; *Epist.* 105, 2, 9. — Cf. Optat, II, 16; III, 3.

qui eurent à délibérer soit sur la réorganisation des communautés, soit sur les poursuites contre les évêques intrus, sur la revendication ou la reprise des basiliques naguère confisquées [1]. Pontius, dont le nom est associé par les Africains à ceux de Donat et de Parmenianus[2], laissa dans l'Église dissidente une grande réputation d'orateur : orateur d'autant plus populaire, qu'il savait parler aux foules comme à ses collègues, et que le politique était doublé d'un prophète, le tribun d'un thaumaturge [3].

C'est surtout au temps d'Augustin que l'éloquence donatiste put se donner carrière dans les conciles. D'abord, pendant toute cette période, les nécessités de la lutte suprême pour l'existence exaspéraient les énergies de la secte. Puis, l'Eglise schismatique fut de plus en plus minée par l'action sourde de cette loi historique, qui condamne à l'émiettement les religions dissidentes ; déchirée à son tour par le schisme, elle se morcela en une infinité de petites sectes, qui toutes avaient leur complète autonomie avec des chefs particuliers [4]. Si ce morcellement progressif eut pour conséquence d'affaiblir le Donatisme, il eut aussi pour effet d'y développer une vie intense. Grande ou minuscule, chaque Eglise avait ses synodes, où le principal moyen d'action était la parole. Au souvenir de plusieurs de ces sectes secondaires se rattachent des noms d'orateurs : Rogatus et Vincentius chez les Rogatistes de Maurétanie [5], Claudianus chez les Claudianistes de Proconsulaire [6]. Naturellement, c'est surtout dans les deux Eglises principales, où les conciles réunissaient de nombreux évêques, que l'éloquence a joué un rôle prépondérant : chez les Maximianistes et chez les Primianistes.

Le plus célèbre des orateurs maximianistes a été l'homme qui donna son nom au parti. On sait que Maximianus avait une éclatante réputation d'éloquence : pour le talent de la parole, ses admirateurs le plaçaient à côté de Donat, dont il était parent, et de Parmenianus, dont il avait été le diacre [7]. Ce qu'il fut

1) Optat, II, 18; III, 3; VI, 5; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203.

2) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 11, 28.

3) *Ibid.*, 19, 49; *In Iohannis Evangelium*, XIII, 17.

4) *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8; II, 11, 16; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24; *Epist.* 93, 8, 25.

5) *Epist.* 93, 1; 93, 3, 11 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

6) *Epistula concilii romani* (ann. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, t. III, p. 625 et suiv.) ; *Avellana Collectio*, *Epist.* 13, 8, p. 56, Günther; Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 9, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

7) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 124, 5; *Epist.* 43, 9, 26.

comme orateur, nous ne pouvons guère en juger par nous-mêmes. Nous n'avons aucun renseignement sur les synodes qu'il dut convoquer et présider : par exemple, quand il décida ses collègues à solliciter la représentation de leur Eglise dans la Conférence de 411[1]. Les seuls conciles maximianistes, sur lesquels nous ayons des données précises, sont antérieurs à l'élection épiscopale de Maximianus. Dans ces premières assemblées, où se fixèrent les destins du nouveau parti, le vrai chef ne pouvait agir directement ni même prendre la parole, étant encore simple diacre. Ce sont ses partisans qui plaidèrent sa cause et développèrent son programme.

A Carthage, vers la fin de 392, les membres du concile des dissidents commencèrent l'instruction du procès de Primianus. Ce fut l'occasion de nombreux discours : exposé des plaintes formulées par les notables de la communauté locale, et justification de leur requête; dépositions de témoins; rapports sur l'enquête, sur les députations envoyées au primat et sur l'accueil étrange fait à ces députations; débats sur les décisions à prendre et sur les termes de la synodale qui devait notifier ces décisions à toutes les Eglises[2].

Dans le synode de Cabarsussa, le 24 juin 393, les délibérations durent être longues et orageuses, puisqu'elles allaient rendre le schisme définitif. Nous ne connaissons pas avec certitude les noms des orateurs qui prirent ce jour-là les initiatives. On peut citer néanmoins le président de l'assemblée, Victorinus de Munaciana, doyen-primat de Byzacène[3]. On peut supposer aussi que les autres chefs du parti, les futurs consécrateurs de Maximianus, ne gardèrent pas le silence : notamment les plus convaincus d'entre eux, comme Felicianus de Musti ou Prætextatus d'Assuras. En tout cas, on se représente assez bien l'ordre du jour et la physionomie des débats, d'après la lettre synodale, entièrement restituée, qui en est le résumé fidèle, et, par endroits, le procès-verbal[4]. On y voit se succéder les rapports sur l'enquête, les discussions sur les faits et sur les conclusions des rapporteurs, les réquisitoires contre Primianus, les délibérations sur les mesures à prendre, sur les clauses de la sentence, sur le texte de la circulaire destinée aux

1) *Collat. Carthag.*, I, 10; Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5.

2) Augustin, *Epist.* 43, 9, 26; *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 9.

3) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376 et 380, Migne.

4) *Patrol. lat.* de Migne, t. XI, p. 1185-1189. — Cf. Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376-382; *Epist.* 108, 2, 5; 141, 6; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7; *De haeres.*, 69.

Eglises. Il semble même que certains passages de la synodale reproduisent des fragments de discours [1].

Voici, par exemple, un réquisitoire contre le primat dont on demande la déposition : « Primianus a fait élire des évêques en remplacement d'évêques encore vivants. Il a admis des sacrilèges à la communion des saints. Il a tenté de contraindre des prêtres à former un complot. Il a fait jeter le prêtre Fortunatus dans un cloaque, pour avoir baptisé des malades. Il a refusé la communion au prêtre Demetrius, pour le forcer à déshériter son fils. Il a outragé le même prêtre pour avoir donné l'hospitalité à des évêques. Il a envoyé une foule de scélérats renverser des maisons de chrétiens. Des évêques et des clercs ont été assiégés ensemble, puis lapidés, par ses satellites. Dans une basilique ont été frappés des *seniores*, qui s'indignaient de voir les Claudianistes admis à la communion. Primianus a cru devoir condamner des clercs innocents. Il n'a pas voulu se présenter à nous pour se justifier ; il nous a empêchés d'entrer dans les basiliques, dont il nous a fait fermer les portes par la foule et par la police. Il a repoussé avec des outrages les députés envoyés par nous. Il a usurpé beaucoup d'immeubles, d'abord par la force, puis en vertu de décisions judiciaires. Enfin, il s'est rendu coupable d'autres actes, que par bienséance nous avons passés sous silence [2]. »

Ailleurs, le même orateur, ou l'un de ses confrères, formulait ses propositions. Dans un exorde assez habile, il avertissait ses collègues que Dieu lui-même imposait aux évêques les fonctions de juge : « Il n'est personne qui ne le sache, mes très chers frères : les évêques du Seigneur, non par leur propre volonté, mais sur les injonctions de la loi divine, doivent rendre leur sentence contre les coupables, comme ils doivent suivant l'équité écarter des innocents une condamnation injuste. Il s'exposerait à un danger terrible, celui qui épargnerait un coupable ou tenterait d'accabler un innocent. » Puis il insistait sur la nécessité d'excommunier le primat : « Les scandales de Primianus, son extraordinaire scélératesse, ont attiré sur lui le jugement du ciel : on doit retrancher du corps de l'Eglise l'auteur de ces forfaits. » Enfin, il proposait de notifier à toutes les communautés l'excommunication du coupable : « Pour assurer la pureté de l'Eglise, nous jugeons utile d'avertir par une lettre synodale tous les saints évêques et tous les

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 356 et suiv.

2) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 Migne.

clercs et tous les peuples qui se souviennent d'être chrétiens : tous doivent éviter avec soin et prendre en horreur la communion de Primianus, désormais condamné. Il devra lui-même rendre compte de sa mortelle déchéance, celui qui sera resté sourd à notre décret et aura tenté de le violer [1]. » Dans ces discours, reproduits par une circulaire, retentit encore la voix des orateurs qui décidèrent l'assemblée à la rupture définitive.

Aux Maximianistes de Cabarsussa, les Primianistes donnèrent bientôt la réplique. Fidèles à l'ancienne tradition africaine, celle de Cyprien, ils se réunissaient fréquemment en concile. On connaît la date approximative et les principales décisions de différents synodes du parti; mais, pour la plupart, nous ne savons rien de précis sur le détail des délibérations [2]. Dans deux seulement des assemblées de la secte, on entrevoit des physionomies d'orateurs : à Bagaï et à Thamugadi.

Toutes les paroles prononcées au concile de Bagaï, le 24 avril 394, furent des paroles de haine, de fanatisme ou de rancune : réquisitoires forcenés contre Maximianus et ses partisans, déclamations ou récriminations, votes unanimes pour la mise hors la loi des rebelles et pour l'envoi d'une circulaire notifiant la sentence, le tout au milieu d'un concert de malédictions et d'anathèmes [3]. Tous les membres de l'assemblée, venus là sur la convocation expresse de leur primat excommunié, étaient décidés d'avance à l'absoudre comme à le suivre en tout. Parmi eux, des hommes qui ne s'embarrassaient pas de scrupules, et dont on peut deviner le langage : Crispinus de Calama, Optatus de Thamugadi. Mais deux orateurs surtout, pour des raisons très diverses, eurent les honneurs de la séance : le président et le rapporteur. Le président était Primianus lui-même, à la fois juge et partie : situation délicate, dont sans doute il n'eut pas conscience. D'ailleurs, il paraît s'être tiré d'affaire en parlant le moins possible. Il pouvait se taire, puisque le rapporteur était Emeritus de Cæsarea, l'orateur le plus bavard du temps. C'est Emeritus qui rédigea la sentence du concile [4]. C'est évidemment lui qui avait prononcé le principal réquisitoire : mélange saugrenu d'affirmations téméraires et de souvenirs bibliques, de furieuses accusations et

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 377-380.

2) Voyez plus haut, t. IV, p. 361-367.

3) Augustin, *Epist.* 51, 2 ; 108, 2, 5-6 ; 108, 4, 13 et suiv. ; *Sermo II in Psalm.* 36, 21-22 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 18 ; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 19, 21 ; II, 7, 16 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16 et suiv. ; 52, 58 et suiv. ; IV, 2, 2 et suiv. ; 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; II, 7.

4) *Gesta cum Emerito*, 10.

de métaphores incohérentes, d'appels à l'Evangile et de déclamations sur les traîtres. L'orateur dénonçait en Maximianus « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise » ; dans les consécrateurs du rebelle, « les complices du fameux forfait..., dont l'œuvre néfaste avait rempli d'ordure le vase de perdition ». Il fulminait aussi contre les clercs maximianistes de Carthage, qui « en coopérant à une consécration illicite, s'étaient rendus complices du sacrilège[1] ». Le concile et l'orateur furent si charmés de ces discours, que le rédacteur de la sentence nous en a conservé la fleur.

C'est encore Primianus qui, en 397, présidait le concile à Thamugadi. Comme à Bagaï, il s'effaça le plus possible, mais pour un autre motif : la peur. Il était revenu sur les plateaux de Numidie, pour y rendre hommage à son collègue Optatus, le triomphateur du jour[2]. Dans cette assemblée-là, il n'y eut vraiment qu'un orateur : Optatus lui-même, saluant ses confrères avec condescendance, leur racontant sa campagne de Proconsulaire, leur signifiant ses conventions avec les Maximianistes d'Assuras et de Musti, puis demandant la ratification par le concile, dictant ses conditions d'un ton qui n'admettait pas la réplique. Et tous écoutaient tremblants ; tous approuvaient, louaient, bénissaient le forban, l'évêque tribun de Thamugadi[3].

Depuis la première réunion des dissidents à Cirta jusqu'aux dernières assemblées des Primianistes, un siècle s'est écoulé. Durant cette longue période, nous avons pu constater que l'éloquence de concile n'a jamais chômé chez les schismatiques africains : à chaque génération, nous avons entrevu quelques physionomies d'orateurs, et parfois leurs discours peuvent être partiellement reconstitués d'après des fragments ou des témoignages contemporains. Mais, si l'on veut voir véritablement à l'œuvre les orateurs des grands jours donatistes, si l'on veut les saisir dans toute la vérité de leurs attitudes et de leur langage, il faut les suivre dans une assemblée d'un autre genre, une assemblée qui n'était pas un concile proprement dit, mais qui cependant, par plus d'un côté, par l'objet et l'allure des débats, ressemblait beaucoup aux conciles du temps : dans cette fameuse Conférence de Carthage, où pendant trois journées entières, au début de juin 411, les Primianistes discutèrent âpre-

1) *Contra Cresconium*, III, 19, 22; 53, 59; IV, 4, 5; 31, 38; *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53; *Epist.* 108, 2, 5.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9; II, 3, 7; *Contra Cresconium*, III, 15, 18; IV, 25, 32; 51, 61; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54; *Epist.* 108, 2, 5.

ment avec les Catholiques[1]. Ici, nul besoin de s'ingénier à relever des traits épars, pour tirer de l'ombre les figures ou pour reconstituer les œuvres perdues. Cette fois, nous pouvons lire les discours entiers, observer le jeu des orateurs dans l'attaque et dans la riposte, noter le détail et les aspects capricieux du débat : il suffit pour cela d'ouvrir le procès-verbal sténographié, qui, sauf la lacune finale, nous est parvenu presque intact. A la première séance, c'est par centaines que défilent sous nos yeux, tous pour dire au moins quelques mots, les évêques des deux camps[2]. Dans les deux autres séances, les comparses ont disparu, mais pour laisser le champ libre aux orateurs mandataires des deux Eglises, sept contre sept.

Au premier rang de la délégation donatiste, on s'attendrait à trouver le primat de la secte. Pourtant, il ne joua qu'un rôle de parade, devenu vite un rôle de muet. On sait que Primianus n'était pas éloquent. Il ne prit la parole que très rarement, à la première séance, pour notifier ou rectifier quelques faits[3] ; pendant la longue vérification des signatures, il renonça bientôt à intervenir, s'en remettant d'ordinaire à ses diacres Habetdeus et Valentinianus[4]. Au cours des séances qui suivirent, il n'ouvrit pas la bouche. Mais d'autres avocats du parti prirent la place du primat. Plusieurs d'entre eux usèrent et abusèrent de la parole : avant tous, Emeritus de Cæsarea et Petilianus de Constantine, dont nous possédons d'innombrables discours.

Ces deux orateurs célèbres ne doivent pas nous arrêter longtemps ici, puisque nous avons eu l'occasion, déjà, d'étudier en détail les moyens et les aspects de leur éloquence. Rappelons seulement les principaux traits.

Avec tous ses défauts, avec ses prétentions et ses ridicules, Emeritus ne manquait pas de talent[5]. Orateur de nature et d'éducation, il avait l'amour de la parole, une ardeur passionnée, un air d'autorité, une voix puissante qui forçait l'attention. Malgré certaines maladresses de tactique, où il se laissait entraîner parfois dans l'emportement des discussions, il avait ordinairement les habiletés d'un avocat de profession ; il connaissait les procédés et les recettes du métier ; il excellait au jeu des objections ou des interruptions, des obstructions et des chicanes, ne reculant pas à l'occasion devant le sophisme. Toujours préoccupé de bien ordonner ses discours, même improvisés, il

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 388 et suiv.

2) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

3) *Ibid.*, I, 104 ; 120 ; 129-133 ; 157 ; 163 ; 179 ; 183 ; 198 ; 223.

4) *Ibid.*, I, 126-143.

5) Sur les discours d'Emeritus, voyez plus haut, chap. IV, § 2.

s'avançait pas à pas, allant de déduction en déduction, usant volontiers de longues périodes, assez harmonieuses, entre lesquelles il jetait de petites phrases d'un tour vif. Cependant, tous ses développements laissent une impression de lenteur : trop de préparations, trop de répétitions et de redites, plus de mots que de faits ou d'idées. Dans le détail du style, des qualités incontestables : la véhémence, l'éclat, le relief oratoire, tout un jeu de formules, de traits et d'antithèses, de métaphores et de comparaisons. Mais tout cela est gâté par des défauts très choquants : la prolixité, l'affectation et l'emphase, les raffinements de mauvais goût, la monotonie dans l'effort trop constant et trop prolongé. Cet orateur si bien doué est en même temps un styliste prétentieux, disciple des rhéteurs. C'est un bel esprit qui s'écoute parler, et qui songe trop à faire valoir ses idées en les parant. C'est un pédant, toujours content de lui, s'attribuant tous les mérites et toutes les compétences. C'est un vaniteux, impatient de la contradiction : ce qui ne l'empêchait pas de prêcher la patience à ses adversaires, comme dans ses querelles avec Possidius ou Augustin[1].

Tout autre était son collègue Petilianus. Celui-là fit vraiment grande figure dans les débats de Carthage, où il joua un rôle prépondérant par l'ascendant de sa parole énergique, hautaine et intransigeante, mais habile[2]. Lui aussi, Petilianus était un orateur de tempérament et d'éducation : mais il n'avait rien d'un bel-esprit. Toute son éloquence, riche de sève et pleine, était tournée vers l'action. Il avait été longtemps avocat, et, comme tel, avait eu de la réputation. A Carthage, c'est surtout en avocat qu'il plaida la cause de son parti. Il montra en cette circonstance une réelle habileté, allant au besoin jusqu'à la chicane. Conformément au plan de campagne qu'il avait arrêté d'avance avec ses amis, il multiplia les obstructions de tout genre, tirées d'une double procédure : procédure du barreau et procédure d'Eglise. Il lutta contre vents et marées, jamais ne s'avouant vaincu, se défendant si bien que ses échecs apparents laissaient encore la victoire incertaine. Il procéda tantôt par longs discours, par déductions d'une logique vigoureuse, tantôt par brèves observations ou par interruptions. Dans son argumentation, il mêlait les discussions sur les faits aux discussions sur les textes, l'invective aux citations bibliques, les attaques personnelles à l'exégèse. Son style était ordinairement

1) *Collat. Carthag.*, II, 28-31 ; III, 264-268.

2) Sur l'éloquence de Petilianus, voyez plus haut, chap. I, § 5.

un style d'avocat, soucieux non de briller, mais de frapper les esprits pour gagner la cause. Il avait de la précision, de l'énergie, du mouvement, du relief et du mordant ; s'il usait volontiers de l'antithèse, c'était pour en tirer des formules expressives qui résumaient un argument.

Quand on lit ces discours de Petilianus, on ne s'étonne pas qu'il ait été à la Conférence le vrai chef du parti de Donat. Il le méritait assurément par son air de décision, par ses vues claires, comme par l'ascendant de sa parole. Tous les schismatiques se ralliaient alors derrière lui. Les Catholiques eux-mêmes n'échappaient pas complètement à cette fascination : sans cesse, ils se tournaient vers lui, préoccupés surtout de ce qu'il dirait. Pendant des journées entières, il sut déconcerter le juge et tenir tête aux adversaires les plus redoutables : à Aurelius de Carthage, à Alype de Thagaste, même à Augustin, avec qui il engagea un véritable duel oratoire, très dramatique, passionnant dans ses péripéties [1]. Personne alors ne contestait le talent de Petilianus, aussi bon avocat qu'habile rhéteur et fougueux tribun : orateur autoritaire, raide et hautain, âpre et mordant, qui parfois déclamait ou s'emportait aux violences, mais qui toujours se faisait écouter, et dont la parole s'imposait à tous, même à ses contradicteurs.

En dehors de Petilianus et d'Emeritus, d'autres mandataires du parti ont tenu encore une place assez importante dans les débats de Carthage. Ce n'est assurément ni le primat, ni Protasius de Thubunae, avocat presque muet, qui lança en tout deux mots [2], ni même Gaudentius de Thamugadi, qui plus tard devait devenir l'un des héros de la secte par ses attitudes de défi et ses sermons intransigeants, mais qui fut en 411 d'une discrétion extraordinaire, s'en tenant à un seul discours, très bref, sur le sens du mot « catholique [3] ». En revanche, les deux autres avocats des Donatistes à la Conférence, Montanus de Zama, surtout Adeodatus de Milev, ont vaillamment secondé leurs chefs de file dans la lutte contre Augustin et ses amis.

Évêque de Zama Regia en Proconsulaire, Montanus avait de l'autorité dans l'Eglise primianiste, qui le chargea quelquefois d'agir en son nom. Nous possédons encore un Reçu, délivré par lui, le 6 juin 411, aux greffiers Hilarus et Prætextatus, et constatant la remise aux Donatistes du procès-verbal des réunions antérieures de la Conférence. Voici cette pièce, dont la rédac-

1) *Collat. Carthag.*, I, 122-125 ; 136-137 ; 157-163 ; 181-185 ; 207-208 ; III, 25-34 ; 50-54 ; 226-247.

2) *Collat. Carthag.*, I, 121.

3) *Ibid.*, III, 102.

tion est assez curieuse : « L'année d'après le consulat de Varanes, clarissime, le 8 des ides de juin. — Moi, Montanus, évêque de la cité de Zama Regia, je vous écris à vous, greffiers, Hilarus et Prætextatus, que j'ai reçu de vous les *Gesta* des deux audiences où nous avons lutté contre les traditeurs nos persécuteurs : l'audience des calendes de juin, et l'audience du 3 des nones de juin. Vous, greffiers du siège proconsulaire, vous nous avez remis les *Gesta* en présence des Pères nos coévêques, le 8 des ides de juin, à la troisième heure du jour, dans l'église Theoprepia. Les *Gesta* nous ayant été livrés aux lieux et temps susdits, nous déclarons que nous viendrons exactement pour plaider l'affaire au jour fixé par les Actes [1]. » Comme orateur, Montanus semble avoir été lent à se mettre en mouvement. Dans les réunions de Carthage, il se tint d'abord sur la réserve. Il ne dit que deux mots à la première séance [2] ; et, à la seconde, il ne parla qu'une fois, pour appuyer une réclamation de Petilianus, qui exigeait communication du procès-verbal antérieur [3]. Il prit sa revanche à la dernière séance, où il intervint fréquemment.

Il soutint d'abord contre Augustin une motion d'Emeritus, qui cherchait à brouiller l'ordre du jour : « La cause, dit l'évêque de Zama, doit être plaidée dans son ensemble [4]. » Un peu plus tard, Montanus appuya énergiquement une requête de son parti, exigeant communication des instructions remises naguère aux députés que les Catholiques avaient envoyés à l'empereur avant la Conférence. A ce propos, il prononça toute une série de petits discours, coupés par des interruptions ou des répliques. Il commença par poser nettement la question : « La partie adverse a eu recours au très clément empereur : donc elle doit produire ici les instructions de ses légats et le compte rendu de leur mission, *mandatum et legationem*. Quand nous aurons connaissance de ces pièces, nous saurons ce que nous pourrons répondre à l'audience de Ta Noblesse [5]. » Aux objections d'un des mandataires catholiques, il répliqua vivement : « C'est à toi, le demandeur, de produire ce que j'exige. C'est toi qui as soulevé le débat fondamental ; c'est toi qui as eu recours à l'empereur. Je dois donc, moi, réclamer communication du *mandatum* et de la *legatio*, pour savoir de quels termes tu t'es servi. Quand tout cela aura été discuté par nous à l'audience de Ta

1) *Collat. Carthag.*, III, 5.
2) *Ibid.*, I, 121.
3) *Ibid.*, II, 41.
4) *Collat. Carthag.*, III, 40.
5) *Ibid.*, III, 62.

Noblesse, alors seulement je pourrai répondre au mieux de nos intérêts[1]. » Puis, Augustin étant intervenu, le Donatiste prit acte des réponses de ses adversaires, où il dénonçait des moyens dilatoires : « Consignez au procès-verbal, s'écria-t-il, que la partie adverse cherche des moyens dilatoires, puisqu'elle refuse de produire ce que nous exigeons. S'ils veulent écarter tous ces retards, ils n'ont qu'à produire les pièces réclamées par nous, le *mandatum*, la *legatio*. Ensuite, nous en viendrons au débat[2]. » Comme Marcellinus contestait la légalité de cette procédure, l'évêque de Zama se retourna contre le président de la Conférence, avec qui il engagea une assez longue discussion[3]. D'autres évêques des deux partis s'en mêlant, le débat devint de plus en plus confus[4].

Alors, Montanus revint à la charge. Cette fois, il prétendit démontrer que sa requête était conforme aux volontés impériales : « Le très clément empereur, dit-il, a voulu plutôt m'instruire de ce que nous devons réclamer à nos adversaires, puisque lui-même publie leur ambassade[5]. » Comme on protestait autour de lui en le rappelant à la question, l'évêque de Zama reprit sur un ton assez vif : « Qu'on lise le passage : on verra si le très clément empereur n'a pas publié leur ambassade. Sur ce fait-là, sur cette affaire-là, il a voulu que je discute ; il a voulu que leur ambassade fût publiée à l'audience. On ne doit pas s'écarter des statuts du très clément empereur ; on doit obéir en cela au très clément empereur : il a voulu que leur ambassade, publiée à l'audience, fît l'objet d'un débat entre nous[6]. » Et, pendant quelque temps, il multiplia les interruptions pour réclamer communication du dossier[7].

Lorsque Petilianus chercha querelle à Augustin sur les circonstances de sa consécration épiscopale, Montanus prit part à l'assaut. Après un coup droit de son collègue, il lança une citation de saint Paul, qui produisit sur cet auditoire d'évêques un effet singulier : elle déchaîna un véritable tumulte[8]. Après ce succès inattendu, nous n'avons plus guère l'occasion d'entendre le Donatiste de Zama. Plus loin, dans le procès-verbal, d'ailleurs incomplet, on relève seulement quelques mots de lui, relatifs à la production d'une nouvelle pièce[9].

Dans ces divers discours, rien de très original, rien de vrai-

1) *Collat. Carthag.*, III, 62.
2) *Ibid.*, III, 63.
3) *Ibid.*, III, 64-67.
4) *Ibid.*, III, 68-70.
5) *Ibid.*, III, 71.
6) *Collat. Carthag.*, III, 73.
7) *Ibid.*, III, 80; 83; 88. — Cf. III, 168; 216.
8) *Ibid.*, III, 239-240.
9) *Ibid.*, III, 251; 271.

ment personnel, ni pour le fond ni pour la forme. Montanus n'était pas cependant sans mérite : il avait de la précision, de la netteté, de l'à-propos. C'était un bon avocat d'affaires, consciencieux, méthodique et clair, sans initiatives ni hardiesse : un orateur de second plan, qui attendait d'un autre le mot d'ordre, mais dont l'intervention pouvait éclairer le débat et contribuer au succès.

Plus original était Adeodatus de Milev. Il était aussi plus ardent et plus loquace, comme l'attestent encore les multiples discours de lui qu'ont saisis au vol les sténographes de Carthage. Pendant les trois jours de bataille, il a été presque constamment sur la brèche, toujours prêt à repousser l'adversaire, surtout à le provoquer.

Dès longtemps, il était entraîné pour la lutte. Batailleur de tempérament, agressif par principe et dans l'intérêt de son parti, il était devenu peu à peu, à force de vivre dans les querelles, l'homme le plus querelleur de Numidie. Dans la région de Milev, il était le champion très belliqueux et très redouté de la paix donatiste. D'ailleurs, il n'avait pas trop de toute son énergie pour tenir tête à tous ses adversaires. Rien que dans son diocèse, par une ironie des choses qui était peut-être aussi une ironie des hommes, il trouvait en face de lui trois évêques catholiques : l'un dans sa ville épiscopale de Milev, les deux autres dans les bourgs de Tucca et de Ceramussa[1]. Trois contre un : la menace permanente de ce monstre à trois têtes avait souvent mis à une dure épreuve la patience de l'irascible Donatiste.

Des querelles de Milev, on entendit l'écho jusque dans la Conférence de Carthage. Soudain, à l'appel du greffier, on vit s'avancer l'évêque catholique de Tucca, un certain Sabinus. Adeodatus connaissait trop bien ce confrère ennemi : un de ses anciens prêtres, rallié à l'Eglise officielle. Il toisa le déserteur, et d'un ton dédaigneux : « C'est dans mon diocèse qu'il a été ordonné ; il est de mes prêtres. » Décontenancé, le malheureux Sabinus cherchait à s'expliquer : ses concitoyens, disait-il, l'avaient pressé de les ramener à la communion catholique, puis ils l'avaient demandé pour évêque. Mais bientôt son ancien chef lui coupait la parole, tout en affectant de ne pas lui répondre directement. Et, du même air de mépris : « Qui donc a-t-il eu pour prédécesseur ? Qu'il nous dise qui il a remplacé[2]. » Un peu plus tard, Adeodatus vit arriver un autre de ses rivaux, Seve-

1) *Collat. Carthag.*, I, 65. 2) *Collat. Carthag.*, I, 130.

rianus de Ceramussa. Celui-ci était moins accommodant ; aussi la querelle ne tarda pas à s'envenimer. Le Donatiste prit l'offensive, mais s'attira de vigoureuses répliques. Témoin ce dialogue : « De mon diocèse de Milev dépend Ceramussa », dit Adeodatus. — « Non, répondit Severianus, non, la ville tout entière est catholique depuis l'origine ; il n'y a jamais eu là de Donatistes. » — « Elle dépend de mon diocèse, insista le schismatique. Par la violence, il en a chassé tous les clercs et les prêtres. » — « Il ment, Dieu en est témoin », lança le Catholique. — « Elle dépend de mon diocèse, répéta l'autre. Tout à l'entour, la région entière m'appartient. Mes fidèles ont tous succombé devant la terreur, tous ceux qui y demeuraient. » — « Il ment », conclut le Catholique[1]. La scène finit sur cette accusation catégorique de mensonge. Chose étrange, Severianus avait eu le dernier mot.

Batailleur comme il était, et prompt à la riposte comme à l'attaque, Adeodatus se trouva tout de suite à l'aise, et comme dans son élément naturel, dans l'atmosphère orageuse des débats de Carthage. Il partit en guerre dès l'ouverture de la Conférence, fut des premiers à prendre l'offensive, et revint souvent à la charge.

Comme le greffier Romulus, sur l'ordre du président, commençait la lecture du *mandatum* des Catholiques, le Donatiste de Milev interrompit brusquement le scribe : « Qu'il lise, soit, mais réserve faite pour tous nos droits[2]. » Bientôt après, Adeodatus attira l'attention de toute l'assistance par une habile manœuvre, où il mit en échec le principal adversaire de son parti, Augustin lui-même. Celui-ci, pour prévenir le désordre et les manifestations tumultueuses, s'opposait à l'introduction des évêques non mandataires. Adeodatus combattit cette motion, et, se posant en arbitre : « Je donne satisfaction, dit-il, à la partie adverse, en lui enlevant toute raison de croire qu'il puisse se produire du désordre par la présence des évêques des deux Eglises. Nos évêques, à nous, se tiendront dans une salle ; eux, ils feront venir les leurs dans une autre salle. A l'appel du nom de n'importe quelle localité, on fera entrer ensemble les deux évêques de l'endroit. Par là, nous coupons court à tout prétexte, à toute crainte de tumulte[3]. » Cette solution ingénieuse finit par prévaloir : on décida en conséquence que les évêques non mandataires des deux partis se tiendraient

1) *Collat. Carthag.*, I, 133-134.
2) *Ibid.*, I, 55.
3) *Collat. Carthag.*, I, 88.

dans deux salles voisines, et qu'on les introduirait deux par deux pour la vérification mutuelle de leurs signatures. Malgré les protestations et les apparences pacifiques, cette procédure suggérée par les dissidents était encore une machine de guerre. Adeodatus trahit vite son arrière-pensée en demandant, en exigeant, communication du *mandatum* des Catholiques avec tous les noms des mandants[1].

Alors put commencer l'appel et le contrôle des signatures : procédure fastidieuse en apparence, mais, au fond, très vivante, animée au choc des passions, pleine de pièges et de surprises, coupée d'intermèdes, et parfois tournant au drame ou à la comédie. C'est ce qu'attendait Adeodatus ; et c'est là qu'il allait triompher. Tandis que les noms tombaient monotones, un à un, de la bouche du greffier, l'évêque de Milev les notait au passage, attentif et menaçant, avec une patience et des regards d'inquisiteur, s'apprêtant à bondir et à crier, à contester, à protester. Il ne laissait rien passer de suspect ; et il était au courant de tout, au moins pour la Numidie. Sans cesse il intervenait, trouvant toujours un trait contre les évêques ennemis, et, pour les siens, une explication, excuse ou riposte.

Parfois, il ne lançait qu'un mot, pour constater un fait ou pour préciser. Par exemple, il expliquait l'absence d'un collègue : un tel était malade, tel autre « avait mal aux yeux, il n'avait pu venir[2] ». Un certain prêtre Rufinus avait signé pour son évêque Iulianus : c'est que « Iulianus était retenu par sa mauvaise santé ; mais, craignant de paraître manquer à son devoir, il avait envoyé son prêtre, chargé d'excuser son absence ; et le prêtre avait signé pour l'évêque[3] ». Ailleurs, l'explication était toute différente et douloureuse : les Donatistes de l'endroit n'avaient pas d'évêque, ils étaient gouvernés par un simple prêtre[4].

De temps à autre s'avançait un évêque qui avait changé de camp. Alors, suivant les cas, Adeodatus fulminait ou bénissait, presque attendri. Si le transfuge avait abandonné l'Eglise de Donat pour l'Eglise officielle, c'était un traître, que l'évêque de Milev s'empressait de démasquer : tel, son ancien prêtre Sabinus, devenu son rival, ou encore un certain Rogatus, dont il disait avec mépris : « Il a été des nôtres, il nous a quittés pour passer aux gens d'en face[5]. » Mais les anciens Catholiques ral-

1) *Collat. Carthag.*, I, 90 et 94.
2) *Ibid.*, I, 114 et 121.
3) *Ibid.*, I, 195.
4) *Collat. Carthag.*, I, 128.
5) *Ibid.*

liés à l'Eglise dissidente méritaient qu'on leur tressât des couronnes. Simplicius, évêque catholique de Thibilis, avait été touché de la grâce donatiste à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Tombé probablement en enfance, il s'était naïvement prêté à une étrange comédie, dont la mise en scène avait été un triomphe pour les schismatiques : on l'avait solennellement déposé et relégué parmi les catéchumènes, puis on l'avait rebaptisé, pour l'élire de nouveau et le consacrer évêque. A la Conférence de Carthage, on se montrait avec curiosité le héros nonagénaire de cette aventure. Ses bourreaux prirent naturellement sa défense. « Il a reconnu la vérité », déclara bien haut, et sans rire, son collègue de Milev [1].

L'esprit ingénieux d'Adeodatus trouva l'occasion de s'exercer en certains cas particulièrement délicats. Trop fréquemment, dans la liste des signatures donatistes, on eut à relever les noms d'évêques qui n'avaient pu signer à Carthage, étant absents. Volontiers, en ces circonstances, Adeodatus payait d'audace. Sans attendre que la question eût été tirée au clair, il se portait garant de la bonne foi des siens : « C'est une erreur, disait-il, non un faux [2]. » Par malheur, le procédé n'était pas toujours de mise : notamment, avec les revenants. Soudain, au cours de la vérification, on rencontra la signature d'un mort : un certain Quodvultdeus. Déconcertés d'abord, les Donatistes essayèrent pourtant de sauver la face. « Il est mort en route », lança Petilianus [3]. Au milieu du tumulte qui suivit, Adeodatus découvrit l'explication du phénomène. A son tour, il prit la parole, pour affirmer que Quodvultdeus était bien venu à Carthage, mais qu'il était mort en s'en retournant chez lui : « Huit jours se sont écoulés, dit-il, depuis qu'a été rédigé le *mandatum*. Le mandant en question, se sentant malade, a voulu rentrer dans son diocèse ; il a succombé en route. — En quel lieu a-t-il succombé ? osa demander un indiscret. — Je ne connais pas l'endroit », répondit l'évêque de Milev [4]. D'ailleurs, la suite de la discussion prouva qu'Adeodatus se trompait, que Quodvultdeus était mort en se rendant à Carthage, et que par conséquent il n'avait pu signer dans cette ville.

Tout en défendant ses amis suspects, absents ou morts, Adeodatus ne laissait échapper aucune occasion de prendre l'offensive. D'abord, comme il ne pouvait pardonner à ses adversaires d'être si nombreux, il leur reprochait volontiers de

1) *Collat. Carthag.*, I, 197-193. — Cf. I, 188.
2) *Ibid.*, I, 201.
3) *Collat. Carthag.*, I, 207.
4) *Ibid.*, I, 208.

grossir artificiellement leur nombre, de jeter de la poudre aux yeux. A propos d'un prêtre catholique qui remplissait par intérim les fonctions épiscopales, il s'élevait contre ces procédés de propagande : « Par intérim, as-tu dit! Si vous allez partout semer ainsi les vôtres, il n'est pas étonnant que vous ayez l'air de partager avec nous dans les endroits où il n'y a que de vrais chrétiens [1]. » Puis, systématiquement, il niait toutes les violences attribuées à ses amis, mettant ses contradicteurs au défi d'apporter la preuve en justice. Par exemple, on accusait les dissidents d'avoir assassiné l'évêque catholique de Rotaria. Alors Adeodatus : « Il prétend que l'évêque a été tué : nous attendons l'acte d'accusation, l'instruction, le réquisitoire [2]. » De même, à propos des attentats que Novatus de Sitifi reprochait à Cresconius de Cæsariana : « Tout cela, dit Adeodatus, doit être plaidé, preuves en mains. Que le calomniateur se risque à soutenir son mensonge en justice [3]. » Quelques instants après, saisissant au vol un mot assez vif d'un autre adversaire, et se tournant vers l'interrupteur (c'était Fortunatianus de Sicca), l'évêque de Milev ajouta, sur un ton d'ironie agressive : « Nous te rendons grâces, pour les injures que toujours tu nous prodigues [4]. » Attaqué lui-même au milieu de son offensive, le Donatiste était homme à tenir tête sur tous les fronts.

Ces interventions si fréquentes et si bruyantes, comme les initiatives prises par lui antérieurement, montrent assez qu'Adeodatus de Milev avait de l'autorité dans son parti. A la fin de la séance, il fut encore le porte-parole de ses amis : il déclara que les mandataires de l'Eglise dissidente acceptaient la date proposée pour la réunion suivante [5]. De même, dans cette seconde séance, qui fut très courte, toute en obstructions ou en pourparlers préliminaires, il promit solennellement, au nom de tous, que chacun signerait, sur la minute du procès-verbal, toutes les paroles prononcées par lui au cours des débats [6].

Il dut prêcher d'exemple, puisque lui-même eut à donner bien des signatures. S'il avait été fort loquace dans la première séance, il ne fut pas muet dans la dernière. Plus d'une fois, emporté par l'ardeur de ses convictions et de ses haines, il se jeta à corps perdu dans la mêlée : dans ces controverses à côté, par lesquelles les dissidents cherchaient à écarter le débat sur

1) *Collat. Carthag.*, I, 202.
2) *Ibid.*, I, 188.
3) *Ibid.*, I, 189.
4) *Collat. Carthag.*, I, 192.
5) *Ibid.*, I, 221. — Cf. II, 32; 44; 59.
6) *Ibid.*, II, 62.

le fond. C'est même lui qui donna le signal des obstructions. Le président invitait les évêques des deux partis à « traiter l'affaire principale[1]. » Augustin soutenait que ses adversaires, les représentants de l'Eglise schismatique, devaient prouver d'abord le bien-fondé de leurs griefs contre l'Eglise universelle[2]. Non, répliquait Adeodatus ; le rôle de demandeur appartient aux Catholiques : « Qu'ils parlent les premiers, s'écria-t-il ; sachons ce qu'ils veulent[3]. » Ce que voulaient les Catholiques, il le savait si bien, qu'il allait tout faire pour ne pas l'entendre.

Pour cela, de concert avec ses amis Emeritus et Petilianus, il multiplia les chicanes. Par exemple, il protesta vivement contre un mot du président, qui appelait « parti catholique » le parti d'Aurelius et d'Augustin[4]. « C'est nous les Catholiques, s'écria l'évêque de Milev ; et que cela figure au procès-verbal. — Vous, riposta Fortunatianus de Sicca, vous êtes les Donatistes ; et nous le prouvons par le *mandatum* de Primianus. — Vous, répondit Adeodatus, vous êtes les Cécilianistes ; que cela soit noté au procès-verbal[5]. » Et le temps passait au milieu de ces querelles : du temps perdu, c'est-à-dire gagné pour les schismatiques. Plus tard, à diverses reprises, Adeodatus réclama communication d'une pièce étrangère aux débats : le texte des instructions remises aux députés que, l'année précédente, le concile catholique avait envoyés à l'empereur pour solliciter la convocation de la Conférence. En plusieurs discours, d'une singulière âpreté, l'orateur donatiste essaya de justifier cette exigence[6].

Ce jeu d'obstructions allait mettre Adeodatus aux prises avec Augustin. Deux fois déjà, ils s'étaient trouvés face à face ; et, entre eux, le ton de la controverse allait s'élevant. Cette fois, le Donatiste s'emporta aux injures. L'évêque d'Hippone, au nom de son parti, refusait nettement de communiquer la pièce réclamée par les schismatiques : « Il suffit, remarquait-il, que l'empereur ait attesté par sa déclaration que nous avions demandé la conférence[7]. — Ah ! dit Adeodatus, tu avoues donc ce que tu taisais naguère. Tu le reconnais par là, votre *mandatum* contenait des attaques contre nous, des choses qu'on doit nous cacher[8]. » Vainement Augustin voulut justifier le refus des Catholiques, en alléguant que les pièces de ce genre touchaient souvent à des intérêts religieux ou privés, que par suite l'on

1) *Collat. Carthag.*, III, 6.
2) *Ibid.*, III, 7.
3) *Ibid.*, III, 8.
4) *Ibid.*, III, 122.
5) *Collat. Carthag.*, III, 123.
6) *Ibid.*, III, 140.
7) *Ibid.*, III, 160.
8) *Ibid.*, III, 161.

était tenu au secret. Adeodatus répliqua brutalement : « A un seul *mandatum* ne peuvent se rapporter des affaires différentes. Mais peut-être, en intriguant contre nous, as-tu intrigué aussi contre d'autres provinces : alors, tu fais bien de ne pas montrer le document. En ce cas, ne te jette pas sur mon chemin. C'est à moi que tu t'en prends d'abord ; mais tu réserves le même sort à d'autres provinces. Tu viens d'avouer ce que tu as fait ; tu avoues ce que tu caches. Je tiens la preuve de ton mensonge ; je tiens la preuve de ta fourberie [1]. » Dédaigneux et impassible, l'évêque d'Hippone laissa passer le flot d'injures.

Mais le Donatiste ne désarmait pas. Un peu plus tard, il prit naturellement part à la grande charge contre Augustin. On sait comment se produisit cet incident dramatique. Tandis que l'évêque d'Hippone exposait sa théorie de l'Eglise, Petilianus l'avait plusieurs fois interrompu, en faisant allusion aux bruits fâcheux qui avaient couru, jadis, sur les circonstances de sa consécration épiscopale. « Qui t'a ordonné ? criait Petilianus, qui t'a fait évêque [2] ? » Alype de Thagaste feignait de ne pas comprendre : « A ordonné qui [3] ? » C'est alors qu'Adeodatus vint à la rescousse : « Augustin, celui qui parlait. On lui demande qui l'a ordonné [4]. » Possidius de Calama cherchait à détourner l'orage : « Nous n'avons pas maintenant à défendre la cause d'Augustin ; c'est son affaire. — Ah ! poursuivit Adeodatus, voilà bien l'indice d'une cause désespérée. Nous demandons une chose, on nous répond une autre. Comme ils ne peuvent répondre aux objections, ils cherchent autre chose pour nous aveugler. Qu'Augustin parle donc : qui l'a ordonné ? [5] » Pour en finir, et à la demande du président, l'évêque d'Hippone dut s'expliquer sur son ordination : d'un mot, il calma la tempête en faisant taire la calomnie [6].

Dans les scènes qui précèdent, on n'a peut-être pas été frappé de la patience d'Adeodatus. Néanmoins, il se disait patient. A cette vertu très évangélique, qu'il croyait découvrir en lui-même, se rapportent les derniers mots de lui qui nous soient connus. On venait de lire la longue lettre, adressée la veille à Marcellinus, où les Donatistes avaient prétendu réfuter le *mandatum* de leurs adversaires [7]. Les Catholiques acceptaient le débat sur ce terrain. Augustin s'efforçait d'amener la

1) *Collat. Carthag.*, III, 163.
2) *Ibid.*, III, 238. — Cf. III, 243 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 244.
4) *Ibid.*, III, 245.
5) *Collat. Carthag*, III, 245.
6) *Ibid.*, III, 247.
7) *Ibid.*, III, 258.

discussion sur les questions essentielles, en prenant pour base ce document. Mais les schismatiques recommençaient leurs obstructions. Alors l'évêque d'Hippone, non sans ironie, réclama des interrupteurs la même patience qu'on avait montrée en écoutant leur interminable lettre [1]. Ce mot déchaîna une nouvelle tempête. Adeodatus s'écria, se croyant visé sans doute : « Nous savons nous montrer patients. » Augustin réclamant encore le silence, l'évêque de Milev reprit : « Nous savons nous montrer patients ; et nous serions patients, si les affirmations de la partie adverse s'appuyaient sur des raisons solides. Mais quand, devant nous, on interprète de travers la Loi divine, peut-on se taire ? peut-on se condamner à un silence qui nous porterait préjudice [2] ? » Autrement dit, l'orateur aurait bien voulu se montrer patient ; mais son devoir l'obligeait à ne pas l'être.

Au fond, Adeodatus n'était capable de patience que pendant les discours de ses amis ; il n'admettait le silence que devant la vérité donatiste. Ne nous en plaignons pas trop, puisqu'il s'agit ici, non de vertus évangéliques, mais de talent oratoire. Et, certes, ce n'était pas le talent qui manquait à l'orateur de Milev. Il avait le tempérament, l'ardeur passionnée, le verbe sonore, l'action, le geste et l'audace. Sans doute, sa parole agressive et querelleuse, trop bruyante, parfois criarde et vulgaire, détonnait un peu dans une assemblée d'évêques. Mais n'oublions pas que, ce jour-là, l'homme n'était plus dans son milieu. Cette éloquence de tribun, vivante et tapageuse, chaude et vibrante, âpre et pittoresque, enthousiasmait là-bas, dans son diocèse, son public sectaire de Numides fanatisés.

Nous venons de voir en scène, dans les orageux débats de Carthage, les plus actifs et les plus éloquents des porte-parole du Donatisme. Assurément ces avocats-mandataires, Adeodatus de Milev, Montanus de Zama, Emeritus de Cæsarea, surtout Petilianus de Constantine, étaient alors les principaux orateurs du parti ; mais ce n'étaient pas les seuls. Autour d'eux, dans la première journée de la Conférence, on voit et l'on entend, innombrables, les autres évêques de la secte : la foule de ceux que le protocole condamnait, sinon au mutisme, du moins à la brièveté d'explications rapides sur des faits dans de rares interventions [3]. Parmi tous ces évêques dissidents, qui se présentèrent un à un avec leur adversaire catholique pour la vérifica-

1) *Collat. Carthag.*, III, 264 et 267.
2) *Ibid.*, III, 270.
3) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

tion des signatures, il y avait encore beaucoup d'orateurs. Simples silhouettes pour nous, mais souvent expressives et curieuses. Parfois, derrière la silhouette, on entrevoit l'homme, et, dans l'homme, l'orateur, qui se peint d'un trait en se trahissant d'un geste ou d'un mot.

Dans la monotonie apparente de la procédure, bien des cas pouvaient se présenter : d'où une singulière variété d'attitude et de langage. La plupart des évêques donatistes, subitement placés en face de leur rival catholique, se contentaient de répéter les deux mots consacrés : « Je le reconnais — *Agnosco illum*[1]. » Mais d'autres étaient plus bavards : soit parce qu'ils n'avaient pas d'adversaire dans leur diocèse, soit parce qu'ils croyaient avoir à se plaindre de leur adversaire.

Ceux qui dans leur diocèse n'avaient pas de rival, aimaient à insister sur cette situation privilégiée, qui attestait dans leur région la défaite ou l'impuissance de l'Eglise officielle. Par exemple, le primat de Numidie, Ianuarianus, déclarait hautement qu'il n'avait pas à redouter de compétition dans sa cité des Cases-Noires : « Qu'il soit bien spécifié au procès-verbal que je n'ai aucun adversaire de leur parti dans mon diocèse[2]. » Beaucoup d'évêques numides ou autres, d'un air de triomphe, firent une déclaration analogue, toujours accueillie par leurs collègues comme une victoire. Parfois, il est vrai, le triomphateur devait en rabattre. Il arrivait d'un pays perdu, d'un bourg minuscule, si complètement inconnu, que dans cette assemblée d'Africains on en ignorait l'existence. Telle fut la mésaventure d'un certain Marcus, évêque en Byzacène. A l'appel de son nom, il dit fièrement : « Je n'ai pas d'adversaire. » On lui cria : « Mais d'où es-tu donc ? Comment s'appelle ta cité ? — Midica, près de Taparura. Dimenianus de Taparura me connaît bien[3]. » On peut croire que Marcus de Midica se fût dispensé volontiers de donner à l'assistance cette leçon de géographie.

Beaucoup d'évêques dissidents, qui eux aussi n'avaient pas d'adversaire, profitaient néanmoins de l'occasion pour lancer une injure aux Catholiques. D'un mot, ils rappelaient brutalement que l'Eglise officielle, même absente de leur diocèse, était et restait pour eux l'Eglise des apostats, des traditeurs, des traîtres. L'un après l'autre, ils venaient déclarer : « Je n'ai pas chez moi de traditeurs[4]. » Quelquefois, ils insistaient. Un certain Burcaton de Gemellæ s'écriait : « Je n'ai pas chez moi de

1) *Collat. Carthag.*, I, 120 et suiv.
2) *Ibid.*, I, 157.
3) *Ibid.*, I, 187.
4) *Collat. Carthag.*, I, 180 ; 188 ; 201-202 ; 204 ; 206.

traditeur, je n'en ai jamais eu[1]. » Un autre prophétisait, Donatianus de Lamzelli : « Je n'ai pas de traditeur, je n'en ai pas eu, et je n'en aurai pas[2]. » Par une déclaration analogue, le farouche Cresconius de Pudentiana s'attira cette foudroyante réplique : « Ils ont renversé nos basiliques, ils ont emporté les ornements d'église. Celui qui parle a détruit quatre basiliques en un seul endroit[3]. » Les Catholiques n'en tenaient pas moins tête au barbare; ils s'apprêtaient à ordonner contre lui un autre évêque.

Les scènes les plus caractéristiques sont celles qui nous montrent le Donatiste aux prises avec un rival détesté, toujours combattu, cent fois maudit. La guerre était vive surtout, quand ce rival était un ancien schismatique, passé à l'ennemi. A l'appel de son nom, Donatus de Bamaccora s'avança et dit : « Je n'ai pas d'adversaire dans mon diocèse, sauf un seul, Absalon[4]. » Ce mystérieux adversaire, au sobriquet biblique, était un Donatiste converti, un traître : un certain Cassianus, jadis prêtre de Donatus, puis devenu évêque catholique à Bamaccora, et surnommé Absalon par la rancune des dissidents[5].

Le thème ordinaire de ces confrontations orageuses, c'étaient les accusations de violences, les plaintes contre la persécution. Placé en face de son adversaire Novatus, Marcianus de Sitifi le foudroya d'un mot : « Je reconnais mon persécuteur[6]. » Un certain Honorius dit également de son rival Victor : « Par le mal qu'il m'a fait, j'ai appris à le connaître[7]. » L'évêque catholique de Gratianopolis, en Césarienne, ayant déclaré : « J'ai contre moi Deuterius, mais il est seul, sans fidèles », Deuterius répliqua : « C'est que tu as rasé nos maisons et que tu m'as persécuté[8]. » Un évêque catholique de Numidie, Benenatus d'Hospita, affirmant qu'il n'avait pas d'adversaire dans son diocèse, un certain Lucullus protesta en disant : « J'ai dû fuir sans cesse devant la persécution[9]. » Pour les Donatistes du temps, ces plaintes contre la persécution étaient comme un refrain de haine et de guerre.

Par moments, la scène se prolongeant et s'animant de réplique en réplique, on dirait un drame en raccourci. Voici, face à face, les deux évêques rivaux de Marazana, en Byzacène. Entre eux s'engagea cet étrange dialogue, tout vibrant de rancune. « J'ai

1) *Collat. Carthag.*, I, 206.
2) *Ibid.*
3) *Ibid.*, I, 201.
4) *Ibid.*, I, 187.
5) *Ibid.*, I, 128.
6) *Collat. Carthag.*, I, 143.
7) *Ibid.*, I, 126.
8) *Ibid.*, I, 135.
9) *Ibid.*, I, 133. — Cf. I, 198.

contre moi Habetdeus », dit Eunomius, le catholique. — « Oui, répondit Habetdeus. Mon prédécesseur a été ordonné à Marazana. Après avoir pris possession de son siège, il a été expulsé. » — « Il n'a jamais siégé. » — « Moi non plus, je n'ai pu entrer en possession ; j'ai dû m'installer à trois milles de la cité. » — « Il n'y a jamais eu chez nous de Donatistes, et il n'y en a pas, et jamais ils n'ont pris possession de leur siège. » — « C'est qu'ils ont été opprimés naguère [1]. » Plus singulier encore, s'il est possible, fut l'échange d'observations entre les deux évêques de Libertina, en Proconsulaire : querelle d'autant plus âpre, qu'elle portait sur une question de fait. Apercevant son adversaire Victor, le Donatiste Ianuarius s'écria : « Je le reconnais. C'est mon diocèse. » — « Non, répliqua Victor ; il n'a là personne. » Ianuarius répéta : « C'est mon diocèse. » — « Non, il n'a là personne, reprit Victor ; il n'a là ni Eglise ni aucun fidèle ; donc il ment, en prétendant que c'est son diocèse. » Cependant, Ianuarius eut le dernier mot : « Est-ce que mes fidèles sont entrés en communion avec toi avant tes violences ? [2] » Un autre schismatique, Donatus de Cillium, prétendait établir qu'il avait une communauté dans la ville voisine de Vegesela, en Byzacène : « J'ai là des diacres, disait-il. Les fidèles de la région s'y rendent. C'est mon diocèse. » — « Où se réunissent-ils ? » demanda ironiquement Privatianus, évêque catholique de Vegesela. — « C'est que tu leur as interdit l'accès des basiliques et des tombeaux de martyrs. Est-ce que je n'avais pas là un prêtre, Candidus ? ». — « Mais où se réunissait-on [3] ? » La querelle aurait pu durer longtemps sur ce thème.

Ailleurs, c'est une charge furieuse contre le confrère catholique. Telle, la diatribe d'un certain Victor, évêque dissident d'Hippo Diarrhytos, un des archivistes du parti à la Conférence. Le schismatique accusait son adversaire Florentius de l'avoir livré à la police. Comme on voulait les confronter : « Me voici, cria Victor. Vous verrez, et que cela soit au procès-verbal, vous verrez si Florentius me reconnaît bien. Il m'a persécuté, malgré mon innocence ; il m'a fait arrêter, il m'a livré à l'*Officium*, pour qu'on m'emprisonnât et qu'on me tuât ; j'ai fait trois ans de prison [4]. » Il est fâcheux que Victor ne nous ait pas dit pourquoi ces trois ans de prison.

Certains orateurs profitaient de la circonstance pour insister

1) *Collat. Carthag.*, I, 133.
2) *Ibid.*, I, 116.
3) *Collat. Carthag.*, I, 133.
4) *Ibid.*, I, 142. — Cf. I, 139.

sur leurs mérites personnels ou sur les gloires de leur Eglise. Victor de Tabora, élu d'abord mandataire de son parti, avait montré une abnégation méritoire, presque héroïque : il avait cédé sa place à son primat, oublié plus ou moins volontairement par ses collègues. Le sacrifice consommé, il ne résista pas au plaisir d'en aviser l'assistance : « J'avais été nommé mandataire, dit-il ; mais j'ai renoncé à ces fonctions en faveur de notre bienheureux père, de notre chef Primianus [1]. » Veratianus, évêque de Carpi en Proconsulaire, raconta l'histoire de son Eglise ; il trouva moyen d'évoquer le souvenir du grand Donat, en flétrissant les traîtres avec les persécuteurs : « Je suis, déclara-t-il, le successeur de Faustinianus, qui avait été ordonné par Donat dans l'unité de la vérité. Mais plus tard, aux temps de Macarius, les traditeurs se sont montrés chez nous [2]. » Dativus, évêque de Nova Petra en Numidie, ne manqua pas de rappeler que son Eglise possédait le tombeau du grand martyr de la secte. Il s'écriait, dans sa fierté naïve et farouche : « Je n'ai pas d'adversaire, parce que là-bas, chez moi, repose le seigneur Marculus, que Dieu vengera, en exigeant le prix du sang, au jour du jugement [3]. » En bon gardien d'un sanctuaire où affluaient les pèlerins, l'évêque numide aimait à faire valoir son saint, dont les reliques, à l'en croire, suffisaient pour écarter les Catholiques.

Ainsi défilent sous nos yeux, dans ces grands jours de Carthage, près de trois cents évêques donatistes, dont beaucoup étaient plus ou moins des orateurs. En raison des circonstances, la plupart ne se montrent qu'un instant sur la scène. Ils disent quelques mots, ordinairement des mots de haine, puis ils disparaissent : ils rentrent dans la coulisse, où le protocole les condamnait désormais au silence. On les a entendus néanmoins ; et l'on n'oublie ni leurs attitudes ni leurs déclarations. Ce long défilé d'évêques n'a pas seulement une valeur pittoresque ; il a aussi une valeur documentaire pour l'histoire de l'éloquence dans les conciles donatistes, dont il éclaire indirectement les arrière-plans. Derrière les premiers rôles, il nous permet d'entrevoir la physionomie, les attitudes et le langage des comparses ou des orateurs d'occasion [4].

Dans les synodes très disciplinés du parti de Donat, où l'autorité du primat n'abdiquait jamais, où la liberté de ses collègues était comme emprisonnée dans les limites fixées par lui,

1) *Collat. Carthag.*, I, 201. — Cf. I, 126.
2) *Ibid.*, I, 187.
3) *Collat. Carthag.*, I, 187.
4) *Ibid.*, I, 99-143 ; 149-210.

les débats se déroulaient généralement suivant un programme arrêté d'avance, dans les cadres d'une procédure également convenue. Seuls, les chefs de la secte avaient réellement le droit de parler. Ils s'étaient partagé les rôles La séance s'ouvrait régulièrement et se terminait par des discours du primat. Dans l'intervalle, on entendait les propositions, les plaidoyers ou les réquisitoires des orateurs agréés ou délégués par le président. Les autres membres de l'assemblée n'intervenaient guère que pour approuver, pour admirer, pour faire nombre; tout au plus, pour motiver leur vote, d'ailleurs prévu d'avance[1].

Etant donné ces conditions, on s'explique aisément que chez les schismatiques africains, malgré les différences entre les individus, l'éloquence de concile ait toujours présenté les mêmes traits dominants. Conformément au principe qui était la raison d'être du Donatisme, tous les orateurs prenaient des attitudes d'apôtres ou de saints. Ils avaient conscience d'être les vrais chrétiens, les seuls, en face des traîtres et des indignes de l'Eglise officielle ou des autres sectes. Dans l'orgueil naïf de leur sainteté, ils croyaient pouvoir tout se permettre à l'égard des impurs : tout, y compris la violence, la menace, l'intimidation. Théoriquement, ils professaient une vertu intraitable, une intransigeance intégrale ; ce qui ne les empêchait pas de se prêter souvent, dans l'intérêt du parti, aux compromis et aux capitulations les plus invraisemblables[2]. L'ombre de leur vertu couvrait tout, jusqu'aux scandales de l'hypocrisie ou du cynisme. La sainteté donatiste, les droits et les devoirs correspondant à cette sainteté traditionnelle, la nécessité et les moyens d'en concilier les exigences avec l'intérêt bien compris de la secte, puis l'éloge de Donat, de ses leçons et de sa discipline, les théories sur le schisme, sur la véritable Eglise, sur le baptême, sur la persécution, et toujours, parmi les contingences les plus terre à terre de la politique courante, l'appel aux principes, aux théories, aux traditions : telle fut en tout temps, dans les conciles du parti, la matière de l'éloquence et la substance de tous les discours[3].

La méthode, elle aussi, n'a guère varié. Les orateurs procé-

1) Témoin les conciles de Carthage en 312, de Cabarsussa en 393, de Bagaï en 394. Voyez plus haut, t. IV, p. 326 et suiv.; p. 356-364.

2) Par exemple, au concile de Thamugadi en 397. Voyez t. IV, p. 364 et suiv.

3) Sur tous ces thèmes familiers aux orateurs comme aux polémistes de l'Église donatiste, voyez t. IV, p. 155 et suiv.; p. 174 et suiv.

daient ordinairement par affirmations tranchantes, avec des formules et des maximes où ils pensaient enfermer toute la vérité humaine. Pour justifier ces affirmations, ils multipliaient les citations bibliques, qu'ils tiraient à eux par d'ingénieux efforts d'exégèse, ne reculant alors ni devant les subtilités, ni devant le paradoxe ou le sophisme. Contre leurs adversaires, ils semblaient toujours prêts à lancer la foudre, accusant à tout propos, déclamant, prodiguant l'anathème et l'injure, le tout au nom de l'Esprit saint[1]. Dans la forme, c'était un jeu d'antithèses, de traits, de formules ambitieuses et de métaphores bibliques. Une éloquence de prophète, avec des violences de tribun et des roueries d'avocat, où le caractère épiscopal s'affirmait dans une sorte d'onction, une onction très singulière, farouche et revêche[2].

D'ailleurs, la plupart de ces traits se retrouvent chez tous les orateurs donatistes, sermonnaires, avocats ou tribuns. Chez tous prédominait toujours la polémique. Ces sectaires passionnés et méfiants, raides et boudeurs, vivaient sur le pied de guerre : l'oreille aux aguets, l'air batailleur, dans des attitudes de provocation et de défi. Avec cela, des prétentions évangéliques. Mais, des Livres saints, ils avaient retenu surtout les anathèmes. Ils prouvaient leur sainteté en injuriant leurs contradicteurs. Aux raisonnements, aux objections, ils opposaient les affirmations hautaines, les accusations ou les récriminations, les déclamations ou les dénégations emphatiques. Dans les cas difficiles, ils avaient des subtilités de procureurs, ou des sophismes d'exégètes aux abois. Convaincus que les textes et les faits ne pouvaient donner tort à leurs théories, ils rusaient avec la Bible ou avec l'histoire comme avec le Code, avec la vérité chrétienne comme avec la procédure. Presque constamment agressif, leur langage se hérissait de menaces comme d'antithèses. Leur style allait de la recherche à la négligence, des raffinements de rhéteurs aux vulgarités du latin populaire[3].

Malgré tous leurs défauts, ils ne sont pas indifférents; car ils ont la passion, le mouvement, la vie. Malheureusement, ils

1) C'est au nom de l'Esprit-saint que les Maximianistes de Cabarsussa et les Primianistes de Bagaï se lançaient mutuellement l'anathème (Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 et 380 Migne; *Contra Cresconium*, III, 53, 59; IV, 10, 12).

2) Cette étrange onction donatiste apparaît déjà chez l'un des plus anciens sermonnaires du parti, vers 320, dans la *Passio Donati*. Voyez t. V, p. 66 et suiv.

3) Tous ces traits de l'éloquence donatiste s'accusent nettement, dès le temps même du schisme, dans les plus vieux documents conservés. Voyez t. V, p. 32 et suiv.

ne savent guère se renouveler, ni renouveler la matière ou la forme des thèses traditionnelles. Presque toujours reparaissent les mêmes idées, régulièrement développées par les mêmes moyens, sur une même note. En dépit de la violence des tons, l'éloquence des Donatistes est monotone, et presque monochrome, comme toute leur littérature.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DIXIÈME

LA LITTÉRATURE DONATISTE AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

Chapitre Ier. — Petilianus de Constantine.

Chapitre III. — **Primianus de Carthage.**

Chapitre IV. — **Emeritus de Cæsarea.**

Chapitre VI. — **Fulgentius le Donatiste.**

Chapitre VII. — **Anonymes donatistes. — Traités, pamphlets, chroniques.**

Chapitre VIII. — **Littérature épistolaire.**

Pages.

4972 — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie